

ARCHIVES HISTORIQUES

DE LA

VILLE D'ÉPINAL



INVENTAIRE HISTORIQUE

DES

ARCHIVES ANCIENNES

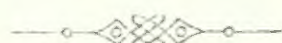
DE LA

VILLE D'ÉPINAL

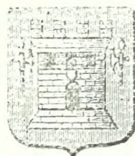
Rédigé par Ch. FERRY

Archiviste de la Ville et des Hospices

Publié par l'ADMINISTRATION MUNICIPALE



TOME TROISIÈME (2e PARTIE)



ÉPINAL

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE H. FRICOTEL

1887

INVENTAIRE HISTORIQUE

DES

ARCHIVES ANCIENNES

SÉRIE CC.

(Impôts et Comptabilité)

DEUXIÈME PARTIE

CC. 121. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1611. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal faictes par les honnestes hommes Goëry Beuray, Hugo Pierot, Demenge de Longchamps et Demenge Genay, quatre gouverneurs.*

DÉPENSES

Mme la baillie passe à Épinal en allant à Remiremont, elle est accompagnée de M. de Tumejus et de Mme de Serocourt, sa belle-sœur : on leur offre du vin, du gibier et du poisson.

Réparation du chemin près de l'ermitage de St-Antoine, vu que les rouliers ne peuvent plus passer sur la route, pendant les grandes eaux.

La contagion règne toujours, des gardiens sont aux portes de la ville. — 7 g. à un serrurier, pour avoir fait un fer « pour enferrer le fils de Toussaint Thiriel, résidant à la léproserie de la Magdelaine ».

Réparation à la roue du moulin de la porte Michiel,

cassée par les grandes eaux. La semaine de la St-George, curage du canal.

Reconstruction des logettes en bois établies au gravot des toiles, enlevées par les grandes eaux.

Établissement des degrés au portail de l'église, près de la maison de Gérard Bailli.

1 fr. donné à un ministre de Genève « qui scanvoit retire de son heresie, venant de Paris et s'en allant a Rome pour avoir pardon portant des patentes bien attestées ».

2 fr. donnés à une pauvre veuve des environs de Vic, affligée du mal caduc, qu'on avait amenée à la porte du faubourg de la Fontaine pensant parler à maître Maurice pour être exorcisée.

12 fr. 6 g., pour dépenses faites par les gouverneurs et autres, en cherchant les titres de la ville et en dressant les écritures, au sujet de la juridiction prétendue par le receveur et le contrôleur.

Établissement d'une palissade derrière le Tripot.

4 fr. donnés aux enfants qui ont joué une histoire représentant la conduite d'un chacun en ce monde et la fin qui s'ensuit.

Reconstruction du corps de garde de la porte d'Arches.

Présent de 4 simaires de vin à Catherine de Lorraine, sœur de S. A., venant de Remiremont et allant à Nancy.

MM. Bardin et Parisot, auditeurs des comptes, viennent visiter le château ; on leur offre deux simaires de vin à 1 fr. 3 g. l'une.

Les armoiries de S. A. sont posées sur le portail de la salle de la Maison de Ville Elles sont faites et posées par un maçon de Neufchâteau. Claude Bassot, peintre, dore lesdites armoiries.

83 fr. 4 g., pour dépenses faites à Nancy, par les sieurs de Longchamps et Marulier, pour comparaître à l'assignation du 26 avril, au conseil de S. A contre les officiers du domaine, au sujet de la prise des vaches du troupeau d'Archettes. La semaine de la St-Pierre on y retourne.

Réparation de deux degrés à l'entrée du cloître, près de la chapelle des Trépassés.

S. A. est à Plombières la semaine de la St-Honoré ; on lui offre du vin, de la venaison, du gibier et du poisson.

Réparation aux toitures de la porte La Chatte et du Cloître.

Travaux à la fontaine Rualménil.

La semaine de la St-Jean-Baptiste, on recrie la foire à la quinzaine suivante.

On va à Ville-sur-Ilion, pour acheter de la pierre propre à faire la pyramide de la fontaine du Grand Rualménil : la semaine suivante, on va la chercher. La semaine de la St-Laurent, pose de la pierre de fondation de ladite pyramide. La semaine de la St-Mansuy, Jean Maillard, maçon, reçoit 170 fr. pour le bouge et ladite pyramide ; cette dernière est peinte à l'huile par Claude Bassot.

M. de Malvoisin arrive à Épinal, pour faire une reconnaissance générale des bois. Les maires de Jeuxey, Deyvillers et de La Baffe en sont informés. Arpentage desdits bois ; présent d'une fine pièce de toile à sa femme, pour qu'il prenne les intérêts de la ville dans ledit arpentage. M. de Malvoisin, maître aux requêtes, son fils, arpenteur et autres, font une dépense de 543 fr. 7 g. en procédant à ladite reconnaissance et étendue des forêts de la ville, leur cru, situation et qualité comme bois de haute futaie, rapailles, broussailles, friches, etc., travail qui a duré 15 jours.

La semaine de la St-Jacques, un jeune homme meurt

subitement chez Goëry Ougier, mais il est reconnu que ce n'est pas de la peste.

Voyage à Nancy pour produire les secondes écritures, au nom de la ville et du bailliage, 1° contre les receveurs et contrôleurs, et demander la production des leurs. On demande aussi qu'ils payent l'aide de 1 fr. par conduit et celui de 8 g. par mois, à quoi ils furent condamnés; 2° l'abolition du passage de Chavelot. La semaine de la St-Étienne, on va chercher M. Robert, avocat à Mirecourt, pour dresser les dernières écritures pour la difficulté desdits bois. La semaine de la Nativité de N. D., on va à Bremoncourt, montrer au bailli les troisièmes écritures. La semaine de la St-Luc, on va à Nancy, trouver M. Guillemin, et lui montrer les extraits tirés du compte du domaine de la ville d'Épinal et les copies d'anciens titres, pour servir aux dernières écritures. La semaine de St-Hilaire, Aubertin Guichard et un autre reçoivent 81 fr. 6 g., pour copie de titres produits dans ce procès.

La semaine de la St-Laurent, Goëry Beuray et un autre vont à Domèvre-sur-Durbion, remercier M. de Campremy, d'avoir défendu les droits de la chasse auprès de S. A., contre l'accusation faite par certains particuliers, et aussi des bons propos qu'il lui avait tenus pour les bois.

La semaine de la St-Maurice, on recrie à quinzaine la foire de St-Remy.

Nicolas Henry va à Jeuxey, faire défense aux habitants d'envoyer leurs troupeaux sur le finage d'Épinal, vu que les bestiaux sont malades.

20 fr. donnés au tabellion d'Aydoilles qui a eu sa maison brûlée.

Le jour de la Toussaint, un grand nombre de pauvres forains sont aux portes de la ville et on leur refuse l'en-

trée à cause de la contagion qui règne ; on donne un sou à chacun.

Établissement d'un gardien pour défendre à ceux qui conduisent de la terre, de passer sur le marché.

Visite des moulins de la ville et du Gaucheu de la gauche du Grand Moulin, pour désigner les réparations qui sont à la charge des fermiers

La semaine de la St-André, construction d'un corps de garde à la porte Michiel, au Petit Rualménil.

Présent de vins blanc et clairet à M. de Vaudémont, allant voir sa sœur à Remiremont.

Le 27 décembre, deux gouverneurs retournent à Nancy, présenter une requête à S. A., parce que George Belmont de St-Gorgon avait consenti à payer les frais de justice du procès de Marguerite de Lestang, sa femme, exécutée à Épinal, pour cause de vénéfice attente sur sa personne « ors que par les chartres et coustumes la femme maryee ne puisse pour son meffaict non commys, consentir ny approuve par ledict son marit rien confisquer des meubles de la communaultée, qua solliciter le taux des despenses d'Herbelet et aultres affaires ».

La semaine de la St-Sébastien, affichage, par les officiers du domaine, des droits d'aunage, de visite et de marque des toiles pour être relaissés à qui plus. La ville, dans l'intérêt et pour le soulagement des façonneurs desdites toiles, qui sont en grand nombre à Épinal, prend ladite ferme à 300 fr. par an, au lieu de 150 qu'elle payait depuis 6 ans.

Confection d'une carte des bois d'Épinal.

Total des recettes : 13,019 fr. 4 g. 2 d.

Total des dépenses : 9,179 fr 4 g. 1 d.

CC. 122. (Cahier.) — In-folio. 81 feuillets, papier.

1612. — *Les misses et receptes du domaine de la ville d'Espinal faictes par les honnestes hommes Didier Vilpaume, Humbert Estienne, Nicolas Le Chesne et Demenge Baivar, quatre gouverneurs.*

DÉPENSES

En raison de la contagion, on continue la garde des portes tous les vendredis et samedis.

Humbert Étienne, gouverneur, et Demenge, Jacques, vont à Nancy, présenter une requête à S. A., pour qu'Elle n'autorise pas l'érection d'un couvent de pères capucins à Épinal, attendu que la ville est déjà chargée de tant de pauvres et que l'on construit un monastère de Minimes.

Ils demandent aussi l'exemption des impositions et redevances pour les taverniers et cabaretiers, et que les bourgeois puissent trafiquer, vendre et distribuer toutes sortes de marchandises, sans être assujettis au droit de han, conformément aux articles III et IV du titre Ier des coutumes de la ville et du bailliage.

Bastien Burlandier, charpentier, et un autre, vont marquer des bois aux Minimes, pour la construction de leur couvent. La semaine de la Pentecôte, on leur en marque de nouveau.

La princesse Catherine passe à Épinal en allant à Nancy, on lui présente deux simaires de vin, à 1 fr. l'une. Les gouverneurs vont la supplier « pour que la ville demeure exempte d'avoir des capucins, à raison de la stérilité du lieu et de la pauvrete des artisants ». La semaine de l'Annonciation de N. D., Rolin, secrétaire de la princesse Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, apporte un mandement du duc de Lorraine, daté du 27 mars 1612,

par lequel ce prince désire savoir si le corps de la communauté d'Épinal apporte quelque empêchement à l'érection dudit couvent et pour quel motif. Pour y répondre, les gouverneurs font assembler les neuf anciennes compagnies et rédigent une résolution portant « qu'il estoit expedient a persister de supplier tres humblement S. A. en vouloir exempter la ville, ainsy que ja precedemment en avoit este faict par les sieurs gouverneurs comptables de l'avis de Messieurs du Conseil, pour la consideration des causes alleguees ».

Réparation du chemin de Chantereine et crépissage d'un mur de la prison bourgeoise de la porte d'Ambrail ; une canonnière de cette prison est bouchée.

Le receveur, le contrôleur et le clerc de ville rédigent un rapport pour présenter à la chambre des comptes, au sujet de la sentence de mort rendue contre Marguerite de Lestang, femme de Georgeon de Belmont de St-Gorgon.

La semaine après les Fontaines Humbert Étienne et un autre vont à Nancy pour ce procès, parce que la sentence porte que les dépens seront pris sur les biens de ladite Marguerite, ce qui est contre la coutume de la ville et du bailliage qui dit : « que la femme maryee pour son meffaict non consenty ny approuve par le marit ne commect aucune confiscation, etc. ». Ils cherchent aussi à faire réformer la requête que les s[rs] Genet et Marulier ont présentée à S. A., au nom des hôteliers et cabaretiers, « touchant l'exemption de la finance de la tenue des tavernes et cabarets. Et ce a raison quils avoient emprunte le nom du corps de la ville et bailliage sans en avoir aucune charge ».

M. de Campremy arrive chez M[me] d'Espinal, on lui

offre du vin. La semaine Sainte, la princesse Catherine retourne à Nancy ; à son passage on lui offre du vin.

Un pan de la muraille de la ville, à la ruelle St-Goëry, derrière la maison de Mme St-Maurye, tombe ; reconstruction.

Pendant la semaine de Pâques on fait un pèlerinage à la chapelle de la Magdelaine : les gouverneurs, receveur, clerc-juré et autres officiers y assistent.

Visite de la veuve Antoine Conraulx, soupçonnée lépreuse. La semaine de la St-Urbain, M. Cachet, médecin ordinaire de S. A., fait avec les chirurgiens d'Épinal, une contre-visite à ladite Antoine Conraulx et à Claudette, femme de Aubertin Vuillemin. La semaine de l'Invention de St-Étienne, réparation d'une maison à la Magdelaine, où est logée ladite Conraulx ; huit jours après, on lui donne un manteau, une paire de gants, une crosse et une tarrotte.

Construction d'un bâtiment à la porte d'Ambrail et de maisons sur le Grand Pont.

16 fr., pour 3 levrauts, un perdreau, 24 grives, 2 cabris, 24 poulets, la moitié d'un quartier de mouton et un quartier de veau donnés au bailli, arrivé à Épinal pensant y trouver S. A. et faire festin à ses bons amis. A son départ, on lui donne un pain de sucre fin, pesant 5 livres à 20 g. la livre, et un jambon de Mayence, pesant 8 livres à 8 g. 12 d. la livre, pour faire présent à sa femme.

560 fr. à Jean Louis, pour l'achat de son jardin situé à la Loupvière, près du bâtiment en construction, pour le rendre plus carré et mieux proportionné. La semaine de la St-Claude, on creuse les fondations. La semaine de la St-Jean-Baptiste on pose des portes, des jumelles et des fenêtres. La semaine après la Toussaint, on commence à poser la toiture.

28 fr. 6 g. à Parisot Grandmaire, prévôt d'Épinal, pour les frais et dépens qu'il a soutenus au sujet d'un procès entre François Eulry, de Gigney, et Nicolas Robert, de Mazeley, contre les héritiers de Nicolas Clément, vivant marchand à Épinal.

M. de Bourbonne annonce l'arrivée de S. A. La semaine suivante Elle arrive, accompagnée de MM. de Vaudémont, de Goze, de Bourbonne, de Rémoville, de Campremy, d'Ancervilles et autres gentilshommes.

Le bailli d'Épinal arrive pour saluer S. A. La ville offre des vins blanc, rouge et clairet, 2 jambons de Mayence, un chevreuil, 3 levrauts, 12 poulets, 6 grives, des câpres, des olives, du raisin de Corinthe, de l'huile d'olive, du sucre, etc., pour 144 fr. 4 g. et du poisson pour 62 fr. 6 g., pour fêter le prince et sa suite.

Demenge Pierrot, menuisier, pose deux crocs au corps de garde de la porte d'Arches, pour y accrocher les armes de ceux qui font ordinairement la garde.

Les écoliers de maître Jacques Rouyer, régent de la grande école, représentent l'histoire de Prian à la Maison de Ville.

Afin de conserver la vanne du Grand Pont, on plante des paulx de hye à la pointe de l'Écusson.

Réparation à la vanne de « Haulte rive, qui faict separation du cours de leau qui faict mouldre le moulin de la ville a Haulte Rive ».

2 fr. 6 g. aux clercs d'église, pour leurs gages de 6 mois, « davoir sonne les cloches ordonnées pour louverture et fermete des portes. Comme aussy aux huict heures du soir et la hurte qui sont les quinze coups quils sonnent chacun vendredy a heure de midy, fondee par feu messire Arnoult Thiriot, jadis cure dudict Espinal ».

Le 30 juin, Jean des Pourcelets, évêque et comte de Toul, arrive à Épinal, accompagné de François Paticier,

abbé de l'abbaye de Chaumousey, de quatre jésuites de Pont-à-Mousson et plusieurs doyens, prêtres et hommes d'église. Le lendemain dimanche, ledit évêque célèbre pontificalement la messe, puis administre les sacrements de l'Eucharistie et de confirmation au peuple d'Épinal et des villages voisins. Le sacrement de la confirmation a été administré dans la chapelle du cimetière St-Remy.

Ce prélat visite ensuite les autels, les cimetières, etc., avec plusieurs belles cérémonies fort exactes « au contentement du peuple », et part le lendemain. Cette réception a coûté 624 fr. à la ville.

La semaine de la St-Laurent, achat d'une meule pour le moulin Gaucheu.

Réparation au pont et pavé de la rigole de la porte de la Fontaine, devant la chapelle St Jean.

14 fr. 6 g., pour le dîner des gouverneurs et autres qui sont allés à Archettes, après la reconnaissance d'un terrain situé au delà du pont de Soba, que le fils Humbert Faingière d'Archettes et Daniel Gircourt veulent prendre à titre d'ascensement de S. A., au préjudice du passage du bétail. Huit jours après, M. Barrois, conseiller d'État se rend sur ledit terrain.

6 g. à Mougin Champion, sergent, pour avoir annoncé et publié que le marché aurait lieu le vendredi 22 septembre, parce que la St-Maurice tombe le samedi.

20 g. à un pauvre religieux de l'ordre de St-Benoit qui a voué le pèlerinage de Jérusalem.

3 fr. 8 g. donnés aux trois hommes « qui ont estés emploiez a attraper Demenge Collignon a leffect de lenferrer ainsy quil avoit este ordonne pour en eviter le scandal publicque ».

Le bailli arrive pour vider l'appellation du caporal Florentin contre un particulier de Fontenoy.

4 fr. aux trois chirurgiens qui ont visité un bourgeois forain résidant au faubourg de la porte de la Fontaine, soupçonné d'être infecté de la maladie vénérienne.

M. de la Bastille est à Chaumousey ; on va lui demander si l'on peut légitimement accorder aux Pères Minimes « une place et cinquieme station pour anoncer la parolle de Dieu audict Espinal durant le caresme sans faire tort aux autres quatre ordre mandiantes ».

Le clerc de ville et trois autres vont chez le receveur, pour lui déclarer qu'ils s'opposent formellement à l'ascensement que le prévôt prétend faire d'un canton de terre situé dans les bois près d'Aydoilles, lieudit au Void du Ban, contre et au préjudice de la ville et du public.

La semaine de la Purification de N. D., Aubertin Guichard, clerc de ville, reçoit 48 fr. 6 g. 12 d., pour la façon de la lettre d'acquet du jardin de Jean Louis et des baux du gravot des toiles, des moulins du Grand Rualménil, du Grand Moulin, du moulin Gaucheu et de la tuilerie.

35 fr., pour une table « qui se tire aux deux bouts, pour mettre dans le cabinet de la Maison de Ville où sont les titres », et pour des verrières posées à la Magdelaine.

35 fr. à Remy Machel, ancien fermier du moulin de la ville près de la porte Michiel, pour trois mois que ledit moulin n'a pas tourné, à cause des grandes sécheresses. Claudon Bonne, nouveau fermier, reçoit 8 fr. pour trois semaines qu'il n'a pas tourné.

Le fermier du moulin du Gaucheu reçoit 15 fr. d'indemnité pour chômage ensuite des grandes glaces de l'hiver et quand on a posé les meules. Les fermiers du Grand Moulin et de la Gauche des draps reçoivent chacun 12 fr. « a raison de la toupée et retenue deauve quon fut contrainct faire pour reparer larche du Grand Pont ».

40 fr. à Claude Jeannel, sur 160 fr. qu'on lui doit pour le livre antiphonaire de l'église.

Total des recettes : 16,908 fr. 2 g. 8 d.

Total des dépenses : 12,425 fr. 4 g. 15 d.

CC. 123. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1623. — *Mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal faictes par les honnestes hommes Vincent de Pallegney, Claudon Sachot, maistre Nicolas Saucourt et Claude Genet, quatre gouverneurs.*

DÉPENSES

5 fr. 9 g., pour dépens faits par Claude Genet en allant à Bremoncourt, trouver le bailli et lui demander son avis, sur la requête présentée par Jérôme Marulier, au nom de Didier Rouyer de Francfort, sur une plainte faite par celui-ci contre les exécuteurs du testament de Fiacre Perot, et du semblant donné à leur profit.

Reconstruction de « logettes et bastels » au gravot des toiles, pour remplacer celles qui ont été entraînées par les eaux.

Les travaux de construction de la maison de la Louvière continuent.

Les Carmes, de Baccarat, arrivent pour annoncer la parole de Dieu pendant le carême, ce qu'ils n'ont pu obtenir en raison de la nouvelle station donnée aux PP. Minimes.

Réparation de l'escalier du guet du donjon du château, allant la tour Rolland.

180 fr., pour une meule achetée et posée au grand moulin, « ou souloit avoir un Tripot ».

Reconstruction de la vanne du bief du moulin de la

ville au petit gravot, joignant la vieille gauche à gaucher les toiles.

Incendie à la ruelle St-Goëry, chez Claude Genet, et un autre survenu la semaine des Fontaines à la ruelle de la porte d'Arches, chez la veuve Demenge Noël. A ce dernier, Claude Bertrand est blessé, et les frais de médecin, médicaments et nourriture sont à la charge de la ville.

2 fr. donnés aux particuliers de Merionvalle, seigneurie de Faulquemont, pour les aider à construire une église.

Présent de deux simaires de vin et d'un brochet aux PP. Minimes, le jour de la fête de St-François de Paul, patron de leur ordre.

21 fr., pour achat d'un arbre de roue au moulin de la ville, près de la porte Michiel.

M. Barrois, conseiller d'État arrive à Épinal, pour visiter les brèches faites au château, au chastelet et à la vouerie. Après lui avoir offert un dîner, où assistaient les gouverneurs et autres, on lui donne cinq doublons ou 56 fr. 3 g.

Claude Genet va à Bremoncourt, ensuite de la rescription du bailli portant, « par mots exprès quil avoit donne charge au sieur son lieutenant de prendre le mot du guet a l'arrivée de S. A. a Épinal. Sur quoy luy auroit este remonstre que ce nestoit de la charge dudict sieur son lieutenant de ce faire, ains des gouverneurs suivant que le tout temps il savoit praticque sy quil luy en auroit arrier rescript par aultre rescription sen deporter ».

50 fr. donnés à Pierre Bailly, fils du contrôleur, qui le premier a dédié sa thèse du cours de philosophie à l'honneur et louange du bailli, des gouverneurs, du conseil et du peuple d'Épinal.

La semaine de l'Ascension, S. A. passe en allant à

Plombières. Elle est accompagnée de Messieurs de Goze, de Bourbonne, de Campremy, de Fleurenville, du baron d'Ancerville et autres gentilshommes. On lui adresse à Plombières du vin pour 108 fr. 6 g. et du poisson pour 57 fr. 9 g.

78 fr., pour une pièce de toile fine, présentée au président Renel, pour sa femme, « a son advenement de lestat de president et en lui faisant la bonne sante ».

Réparations au Petit Pont ; les gros bois sont pris à la Hey et à la Geneson.

182 fr., pour dépens faits par Claude Genet, gouverneur, en allant et séjournant à Nancy, au sujet de la requête présentée par Nicolas Thiriot, exposant que Jean Husson de Mirecourt et autres, ont obtenu taux des dépens contre lui signifié par les prévôt et gens de justice d'Épinal, ce qui est contre les coutumes de la ville, etc. 15 jours après, on dépense encore 239 fr. pour le même motif.

21 g. donnés à un religieux du couvent de N. D. de Montferrand, arrivé à Épinal, pour inscrire tous ceux et celles qui se présenteront pour gagner les indulgences concédées par Sa Sainteté à la confrérie dudit ordre.

La semaine de la St-Jean-Baptiste, un sergent recrie la foire à la quinzaine, à cause de l'injure du temps.

Achat d'une table, un buffet, un coffre et six escabelles pour Pierre Sire Jean, régent de la grande école.

3 fr. donnés à un religieux de Thon, pour aider à réparer leur couvent, brûlé depuis plusieurs années.

Réparation au chemin de Jeuxey et à celui vers la chapelle Saint-Michiel, érigée sur le Mont le Duc.

Clément Perrin, guêteur à la grande tour du château, dite la tour Rolland, reçoit 8 fr. pour « la fortune de foudre arrivee audict lieu par le moyen de laquelle il

auroit receu quelques intérest en ses meubles, oultre lespouvantement quil en auroit éheu ».

M. de Marcoussey, bailli de Vosges, arrive chez l'abbesse du chapitre; on lui offre du vin.

30 fr. à Claude Gelée, orfèvre, pour avoir réparé le Saint-Ciboire que l'on expose sur le grand autel, les jours solennels. Il a raccommodé le pied et le support, redressé les soleils, diamants d'alençons, rubis, saphirs et émeraudes qui sont alentour.

Les gouverneurs et autres vont visiter un terrain échangé à Demenge Jacques, pour la passée, près de l'étang Dame Prince, à la Croix Lambert, contre un autre situé au Poirier la Chiepvre, près de la Tuilerie.

2 testons messin ou 21 g., donnés à deux pauvres esclaves qui ont été détenus en Hongrie.

12 fr. 7 g., à ceux qui sont allés à Plombières, trouver M. Guillemin, pour avoir son avis touchant la confirmation des chartes et privilèges de la ville d'Épinal, et lui faire rédiger une requête pour la présenter à S. A. Le lendemain, Claude Genet la porte à Bremoncourt pour la faire voir au bailli. La semaine suivante, il retourne à Plombières trouver M. Voillot, pour faire sceller et annoter ladite requête sur le registrata : on lui paye 57 fr. 6 g. pour dresser lesdites patentes, plus 53 fr. 3 g. pour le droit du sceau y pendant en doubles queues de parchemin, armoyé des armes de S. A. Pendant le séjour de S. A. à Plombières, on lui adresse un muid de vin et du poisson ; à M. Voillot, on offre 18 aunes de serviettes de banquet pour sa femme, en considération de ce que l'on est satisfait de la charte de confirmation.

Construction d'une muraille sur le fossé de la porte d'Arches.

La semaine de la St-Mathieu, on adresse à Gironcourt

1 chevreuil, 6 levrauts, 36 grives, 3 halbrans et 3 canettes, pour traiter ceux qui doivent se trouver à la réception de la bien-venue de Mme la baronne de Bremoncourt, sa belle-fille.

15 fr. 4 g. donnés aux habitants du village de Domptail, « en considération du grand nombre des maisons y brulees ».

180 fr., pour achat d'une meule de moulin mise au moulin de la ville, lequel n'a pas tourné pendant six semaines faute d'eau

Achat de 16,000 tuiles plates, pour recouvrir la tuerie des bouchers, située près de la porte du Grand Moulin.

Réparation aux deux tours des murailles de la ville derrière les maisons de Mres de Jusseau, de Raville et autres.

Le baron de Bremoncourt et M. de Tumejus passent à Épinal en allant en Italie; on leur offre à souper et à déjeuner le lendemain.

Les archevêque et évêques de Toul, de Corinthe et de Tripoli passent ici en allant à Remiremont, « pour tascher de pacifier les affaires dentre Mme la princesse Catherine de Lorraine, dame abbesse dudict lieu et les vénérandes Dames du chappitre dillecque »; on leur offre du vin. Ils repassent huit jours après.

264 fr., pour six muids de vin vieux donnés aux gouverneurs, conseillers et bourgeois, le jour de la St-Martin et le dimanche avant, pour la monte de la gabelle, du meu et du tonneu comme de coutume. On paye ensuite 24 douzaines 1/2 de pain, de la pâtisserie, des fruits, du fromage, des marrons, etc., pour 115 fr. 2 g.

1 fr. donné à un pauvre gentilhomme, ruiné par la félonie des Turcs, et 1 fr. donné à un autre, revenant de Flandres.

14 fr. à Jean d'Anouze, pour avoir arraché les haies, buissons et troncs, au petit gravot, près du bief du moulin de la porte Michiel.

La ville fait marquer des bois pour la continuation des bâtiments érigés par les RR. PP. Minimes.

Réparation au Saint-Ciboire qui sert à porter le Saint-Viatique aux malades parmi la ville.

Demenge de Longchamp et Aubertin Guichard, « ayant recongnu parti des tiltres et documens qui sont en l'Arche de la Ville, faict et dresse des inventaires motives diceulx et les mis en ordre, y ayant este employes fort longtemps, etc. ».

40 fr. à Claude Jeannel, prêtre, pour l'antiphonaire qu'il a commencé et promis d'achever au printemps.

60 fr. à Jacquet Rouyer, régent d'école, pour ses gages de 6 mois. Pierre Sir Jean, son successeur, en reçoit autant pour les six derniers mois de l'année.

Réparation à la serrure de la prison bourgeoise de la porte d'Arches.

40 fr. à Nicolas Thouvenot, « pour avoir relié le gros livre missaire de l'église daultant quil tendoit en ruyne ».

Total des recettes : 15,274 fr. 4 g 14 d.

Total des dépenses : 6,892 fr. 9 g. 11 d.

Cette somme d'environ 9,000 fr. a été placée de la manière suivante :

1,000 fr. donnés aux PP. Minimes, pour achever leur église.

1,000 fr. prêtés à Nicolas George.

1,000 fr. prêtés à Jacques Parisot.

2,000 fr. prêtés à David Géninet.

500 fr. prêtés à David Le Clerc, etc.

CC. 124. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1614. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal, faictes par les honnestes hommes Demenge Noirdemenge, David Le Clerc David Malhoste et Pierre Abram, quatre gouverneurs.*

DÉPENSES

385 fr. 3 g., pour le repas le jour de la reddition des comptes des anciens gouverneurs.

La femme du bailli arrive à Épinal : on lui offre une pièce de toile et une autre à la baronne, sa belle-fille, une robe de damas à la fille de celle-ci, et une écharpe de taffetas « incarnadin », à la sœur de ladite baronne. Le bailli arrive sur la fin de la semaine.

Claude Caytel, lieutenant du bailli et autres, visitent chez les bourgeois, pour s'assurer s'ils sont munis des armes à eux ordonnées par le bailli, aux « monstres » de l'année 1610.

26 fr. à huit particuliers de Pâdoux, qui ont eu leurs maisons brûlées.

4 fr. donnés aux forestiers du ban d'Uxegney, fermiers de la paixon du recours, pour qu'ils laissent pâturer le bétail rouge des bourgeois de Rualménil.

29 fr. 10 g., pour 6 aunes 1/2 de drap bleu, employé à faire un manteau à Bastien Pasturel.

En raison des réparations à faire à l'église de St-Nicolas-de-Port, l'évêque de Toul ordonne que le produit de la quête de Pâques dans les églises, y soit attribuée

20 fr. à frère Charles L'héritier, prieur au couvent de N. D des Carmes, de Baccarat, pour avoir prêché pendant le carême. On paye ensuite 70 fr pour sa nourriture, 10 fr. comme récompense, 20 fr. pour fagots, bois et

chandelles et 28 fr. pour un repas qu'on lui offre à son départ.

8 fr., pour dépenses faites par les gouverneurs qui sont allés « sur la chassee du moulin brusle, a raison que le sr curé de Deyvillers avoit empesché le hault chemin joindant ladicte chaussee. On luy fut remonstre l'interest notable que le public y avoit ».

La semaine après Quasimodo, David Malhoste, gouverneur, va présenter une requête à S. A., à Nancy, pour obtenir de nouveau la ferme de la marque et visite des toiles pour trois ou six années, moyennant 309 fr. par an.

Curage du canal de la Morte du Grand Gravot, dépendant de l'usuaire de ville.

Les gouverneurs traitent avec des maçons et des charpentiers, pour la construction d'un bâtiment à la porte Michiel. La semaine suivante, on achète 55 muids de chaux à 16 g. l'un. La semaine de la St-Honoré, transport de grosses pièces de bois « tant pour les bastiments des moulins et pavillons faictz à la porte Michiel que pour la bouticle de dessus le grand pont ».

Établissement d'un banc à la porte d'Arches, « a leffect de reposer et asseoir les bourgeois ».

3 fr , pour deux simaires de vin présentées à M. de Cosset, beau-père du baron de Bremoncourt, qui s'est arrêté à Épinal en allant à Plombières.

La semaine de la Pentecôte, le bailli arrive à Épinal par ordre de S. A., pour faire monter la garde au château et pourvoir à la sûreté de la ville, et ordonner aux maires du bailliage de tenir leurs gens prêts pour le service du duc de Lorraine s'il en a besoin.

S. A. passe à Épinal en allant à Plombières. On lui offre du vin à son arrivée, pendant son séjour à Plombières et à son retour, pour 127 fr. 8 g. et du poisson pour 56 fr.

Le jour du St-Sacrement. S. A., M. de Vaudémont, le baron Dancerville et autres gentil-hommes assistent à la procession générale pendant laquelle ses trompettes sonnent aux carrefours des rues.

60 fr. à Claude Bassot, peintre pour avoir repeint « les trois images et effigie de M. St Goëry. de saincte Princes et saincte Victorine, qui sont dans la niche de la tour de la porte de la Fontaine ».

Un gouverneur se transporte à Bremoncourt, pour avertir le bailli de la mort de son lieutenant Castel.

Les gouverneurs et autres vont à la Voivre, pour reconnaître les bornes et constater l'anticipation faite sur les chemins et usuaires de ville.

4 fr. à Nicolas Robert, orfèvre, pour avoir démonté le grand Saint Ciboire, appartenant à la ville.

S. A. délègue un certain particulier, pour s'assurer si les bourgeois ont nettoye les chenilles et autres vermines des hayes, buissons et jardins qui leur appartiennent. Pour l'appaiser, on lui donne en plus de ses dépenses 8 fr. 1 g., « affin que la bourgeoise n'en soit interessée ». Il y reste pendant quatre jours.

Établissement du rôle pour le Landtridt. et nomination de ceux qui ne sont pas cotisés à l'aide général des conduits.

Un particulier de Vrainville vient à Épinal, trouver Maurice Vuillemin, pour se faire exorciser des sorts à lui donnés. « Il se seroit tellement trouve pertubé et troublé de son esprit, que s'ayant mis en fougue on auroit este contrainct le lier et garoter veoir mesme le faire garder a la porterie de la porte d'Ambrail en luy donnant des gardes, et enfin continuant sa rage, il fut force, a raison du scandal le faire renvoyer audict Vrainville, lieu de sa nativité ».

14 fr. donnés à ceux de Châtel dont les maisons sont brûlées.

70 fr. à Claude Jeannel prêtre à Épinal, pour finir le paiement de l'antiphonaire qu'il a fait à la ville. Après l'examen, feuille par feuille de cet ouvrage, les gouverneurs lui donnent 40 fr à titre de récompense. Messire Didier, curé de Dombasle reçoit 40 fr pour le relier.

Réparation à la vanne de Haute-Rive, près de celle des drappiers

54 fr. 6 g., pour dépenses faites par ceux qui sont allés à St-Ougier, faire la visite et reconnaissance des bois afin de mettre un terme aux abus et dégradations qui s'y commettent.

149 fr. 4 g., pour frais de journées et dépenses de Pierre Abram gouverneur, envoyé à Nancy par les conseillers, prévôt, échevins et la justice d'Épinal, pour soutenir et défendre la juridiction du bailliage de cette ville que les président et gens des comptes de Lorraine veulent s'attribuer au préjudice des gouverneurs bourgeois, manans et habitants de la ville et du bailliage, contre le prescrit de l'article 1er du titre 1er du stil et formalité observés dans l'instruction du procès. Par décret du 23 juillet 1614, S A. déclare que les droits et franchises des habitants du bailliage seront respectés

Construction d'un bâtiment à la porte Michiel.

4 fr., pour achat de quatre planches de chêne.

Achat de 34 muids de chaux à 15 g l'un.

Mme la baronne de Bremoncourt arrive à Epinal en reconduisant Mme de Tumejus, religieuse en cette ville.

Claudette, femme de Aubertin Guerrin soupçonnée lépreuse, est visitée par Joseph Descle et Didier Briguel, apothicaires et maîtres François Poirson, Antoine Marc et David Bayon. Réparation d'une loge à la Magdelaine

pour la loger : on lui fait un manteau et on lui donne une paire de gants, un chapeau, une crosse et une tarotte.

Achat de 19,000 tuiles plates, pour couvrir le bâtiment fait près de la porte Michiel. Tous les ouvriers qui travaillent à ce bâtiment aident à dresser le marnage du pavillon, la semaine de la St-Mansuy, la couverture de ce pavillon est posée, et Demenge de Longchamp avec un autre, toisent les murailles dudit bâtiment; huit jours après, les gouverneurs et plusieurs bourgeois visitent de nouveau cette construction. La semaine de la St-Goëry, Demenge Melchior, potier de terre, peint 1,000 petites tuiles, pour « l'enrichissement de cette toiture ». La semaine de la St-Remy, enlèvement des décombres et nettoyage dudit bâtiment. La semaine des Rois, Jacob Simon, maître maçon, reçoit 642 fr. pour cette construction.

24 fr. donnés à Pierre Bailly, fils du contrôleur, « pour ses thèses de nouveau données à la louange de la ville ».

M. de la Bastide arrive à Épinal ; on lui présente du vin.

18 fr. au charpentier qui a fait « ung pas dasne a la toicture du moulin de la ville ».

La semaine avant la St-Goëry, David Le Clerc, gouverneur, va à Toul, pour demander quelle punition on doit infliger à Louis Bachelet, clerc tonsuré, « pour les insolences et scandalz quil avoit commis nuictamment sur le sujet que Mr les gouverneurs disoient avoir permission de l'évêque de Toul de faire convenir par devant eulx les prebtres pour les punir en cas d'exces, comme lung de leurs bourgeois. Ce qui auroit esté malentendu, daultant que l'intention de mondict seigneur de Toul na jamais été aultre que selon que le droict le permect. Cest assavoir : que trouvans de nuict ung prebtre ou aultre ecclesiastique en flagrant delict ou faisant quelques insolences par la rue, ils s'en peuvent saisir sur le champt, pour le

rendre par apres quand il sera repèté par ses supérieurs ; comme aussy pour faire oster les autelz qui ne sont necessaires a léglise ; comme aussy pour les ceremonies requises et necessaires et comme il fault procéder a sequestres et mectre hors du monde les lepreux qui sont conduicts aux demeurances a eulx destinees, joindant la chapelle de la Magdelaine, de laquelle lesdicts sieurs gouverneurs sont collateurs, ainsy que du tout conste et appert par la copie de la lettre missive en escripte que Mr le vicaire général de la cour épiscopale a Toul en avoit adressé a maistre Maurice Vuillemin, administrateur et vicaire perpétuel de la cure d'Espinal ».

140 fr. à maître Laurens Jubainville, recouvreur de hauts ouvrages, pour réparation à la tour de dessous la Saint Goëry, à la cheminée du guet du château, etc.

Construction d'une muraille au dessus du fossé de la porte d'Ambrail.

3 fr. 6 g., pour 28 timerés de chaux, menés a la porte Michiel et à la place du Poux, à 2 sous l'un.

20 fr., pour le dîner des gouverneurs, le jour de la bénédiction de la cloche du couvent des PP Minimes, « a raison que lesdicts sieurs gouverneurs avaient esté appelles pour parains ».

50 fr délivrés en forme de reconnaissance aux compagnons cordonniers, tanneurs et corroyeurs d'Épinal, « pour certaines expéditions quils auroient obtenus contre ceulx de Marsal, sur certain établissement du hant qu'ils vouloient entreprendre contre eulx ».

371 fr., pour sept muids de vin, une marende, de la pâtisserie, du fromage, des fruits, des marrons, des chandelles, etc., le dimanche de la St-Martin, pour l'encheute de la gabelle, du meu et du tonneu.

7 fr., pour quatre simaires de vin présentées à M. le comte de Brie, à son passage à Épinal.

13 fr., pour un dîner aux gouverneurs, à l'organiste et autres en traitant pour la construction d'un grand jeu d'orgue.

136 fr., pour frais et journées de Demenge Jacques, envoyé à Nancy, solliciter M. Ballivi « pour le faict de la vuidange du procès des mainmortes et autres affaires ».

20 fr., pour une douzaine de serviettes données à Mme Falquestein.

9 fr. à Énoch Hurault, marchand, pour douze grands parchemins employés à l'antiphonaire fait par Claude Jeannel.

1 fr., pour trois planches de sapin employées à faire le cercueil de Bastien Pasturel.

La semaine de la St-Nicolas, Claude Aubry et Demenge de Longchamp vont sur les lieux, ensuite de la difficulté intervenue entre les habitants d'Archettes contre ceux de Mossoux et de la Baffe, au sujet des bois limitrophes de ceux de la ville.

Construction d'une grande porte en planches au cimetière Saint-Remy, du côté de la grande voie.

81 fr. 2 g. à Gabriel Simon, sculpteur à Neufchâteau, pour les armoiries taillées en bosse, posées à la porte Michiel.

6 fr., pour une chaîne au puits de la rue du Gaucheu.

34 fr. 6 g. 10 d., pour étoffes et franges achetées chez Jacques Parisot, dit Sauvage, pour faire des rideaux au grand autel de la paroisse.

Didier Servay remplace Bastien Pasturel ; on lui achète un manteau.

Marché avec Jean le Huarts, fondeur, pour deux pièces d'artillerie.

36 fr., pour six écus sols donnés au bailli, pour ses étrennes, une pièce de toile à sa femme, une nappe et une douzaine de serviettes et cinq aunes 1/2 de damas, figure de diverses couleurs à la baronne, sa belle-fille, et 12 fr. à ses domestiques.

Reconstruction à neuf de la fontaine St-Goëry.

4 fr., pour une poule de bois et deux bécassines données à Mme Conongès, en considération des lettres de faveur qu'elle a adressées à son mari, pour le fait de la préférance des bureaux et impôts.

345 fr. 11 g., pour frais de journées et dépens à Nancy des sieurs Demenge Noirdemenge et Demenges Jacques, envoyés aux États, ouverts le 10 décembre 1614 et fini le 10 janvier 1615. Ledit Jacques y reste encore jusqu'au 2 février, en attendant le résultat desdits États, et dépense 196 fr. 6 g. 12 d.

Établissement d'un petit pont « sur le rupt qui fluye au faulbourg de la porte d'Arches, devant le logis de maistre Hierosme ».

400 fr., pour réparations à la toiture du moulin et aux planchers.

20 fr., pour des ventillons neufs mis à la porte de la Louvière et transport de ceux qui y étaient à la porte du Champ la Dame.

6 fr. 8 g. 4 d., pour six pots de vin, 11 livres 1/2 de litharge avec une cassette de terre employées à faire du ciment pour cimenter la fontaine St-Goëry.

8 fr. 4 g., pour un cuveau de beurre, pesant 31 livres, à 13 bl. la livre, donné au père capucin du couvent de St-Nicolas qui a prêché l'Avent.

800 fr. à messire François Simonet, religieux à St-Pierremont, sur le prix convenu pour faire l'orgue de l'église.

500 fr. à Nicolas Bourion, fermier de l'usine du gravot des toiles, pour la construction d'un bâtiment « près de la Bouerie appartenant présentement a la ville ».

50 fr. à Pierre Huart, fondeur, à titre d'avance sur le prix des deux pièces d'artillerie qu'il doit fondre, moyennant la somme de 150 fr. On y joint 33 livres 1/2 d'étain à 10 g. 1/2 la livre.

379 fr. 11 g. a Pierre Tisserant, tuilier, pour 58,000 tuiles creuses ou plates, 4,200 briques, 740 artiers et 200 carreaux, employés aux toitures des bâtiments faits à la porte Michiel et autres.

108 fr. 4 g., pour vin, gibier, poisson, etc., fournis à M. le baron de Bremoncourt, bailli d'Épinal, pendant 4 mois qu'il y a resté et pendant lesquels sa femme y est morte. MM. de Ligneville, de Dombrot, de Cosset et autres seigneurs arrivent pour transporter le corps de ladite baronne à Bremoncourt.

21 fr. à Mengin Bois, serrurier, pour une poulie en fer et son armure, au puits du faubourg de la porte d'Ambrail.

120 fr. à Pierre sire Jean, pour ses gages d'une année comme régent de la grande école.

193 fr. 10 g. 8 d. à Demenge Claudel, boulanger, pour 3,102 pains distribués aux pauvres passants et autres nécessiteux pendant l'année, à raison d'un carolus pièce.

Total des recettes : 16.273 fr. 8 g. 2 d.

Total des dépenses : 15,138 fr. 9 g. 8 d.

CC. 125. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1615. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal, faictes par les honnestes hommes Nicolas Cagnard, Jean de Pallegney, Jean Mourat et Claude Nicolas, quatre gouverneurs.*

DÉPENSES

Clément Perrin fait toujours le guet à la grande tour du château et deux autres montent la garde toutes les nuits au guet ordinaire derrière le dit château.

Achat de la moitié d'un sanglier, un chevreuil, trois poules de bois, six bécasses, cinq bécassines, deux canards, deux perdrix et quatre cabris, envoyés au bailli à Bremoncourt, pour traiter les seigneurs et dames qui doivent assister aux funérailles de sa femme.

La même semaine on adresse un quartier de sanglier et un cabri au gruyer de Dompaire, à l'occasion du festin de ses noces.

8 fr. 9 g. donnés à Nicolas Saucourt, Didier Briegnel, Joseph Desel, François Poirson, Jacques Thiéry, Antoine Marc et David Bayon, apothicaires ou chirurgiens, pour leur salaire, à raison de un quart d'écu l'un, d'avoir visité Claudette, femme de Aubertin-Guerin Sargier, trouvée lépreuse.

Messire François Simonet, organiste et religieux à St-Pierremont vient choisir l'emplacement le plus convenable pour y placer l'orgue. La semaine de l'Annonciation de N. D., Jacob Simon, maître maçon et trois de ses ouvriers commencent la brèche. Achat de 202 livres de fer en barre pour « barrer les vitres et fenestres qui prennent jour au derrière de la muraille qui est du côté de la chapelle des Trespassés, pour y donner de la clarté. La semaine des Fontaines, David Lhoste conduit cinq pièces

de bois pour les poser. La semaine de la Division des Apôtres, M. Nicolas Hocquet et un de ses ouvriers viennent visiter ledit orgue. La semaine de la St-Étienne, un organiste de Vézelise le visite à nouveau et dresse un rapport de ce qui manque.

22 fr. aux bourgeois qui ont vidé le fossé derrière les maisons « tirant a Grottel, ruine par les innondations des eaux ».

La semaine de la St-Benoit on adresse au bailli, à Bremoncourt, un cuveau de beurre, un saumon marin, « un cabet de figues des raisins et amandes ».

65 fr. à Claude de la Nol, maître charpentier, pour la construction de la première gauche du gravot des toiles. La semaine de la St-Vincent, le même travaille à la construction d'une nouvelle gauche au même lieu.

M. de Viange arrive chez l'abbesse du chapitre ; on lui offre du vin et du poisson.

En raison de la cherté du vin, on accorde 20 fr. à frère Remy Louis, prieur au couvent de N. D des Carmes de Gironel près de Nomeny, qui a prêché le carême à Épinal. Il avait déjà reçu 94 fr. pour son entretien.

1 fr. donné à un bourgeois qui a tué un loup.

Prise du bétail rouge des Grand et Petit Rualménil, trouvé dans les bois du ban d'Uxegney.

Achat de 32 muids de chaux, à raison de 16 g. l'un.

8 fr. 3 g. à Jacob Simon, maçon, « pour les colonnes qu'il a pose et mis a leffect denrichir les armoiries de la porte Michiel, ors que precedemment elles soient esté posées, a raison que les premières colonnes estoient trop courtes ».

Les charpentiers de la ville « d'Espinal se sentant foulez et oppressez de la surcharge que lon leur vouloit attribuer de satisfaire a leurs frais, aux eschelles, poteaux

et estaches necessaires lorsqu'il se presentoit quelque execution de mort sur les prisonniers détenuz es prisons dudict Espinal et a quoy lon les vouloit astraindre. Sy qu'ayant prins advis ils en auroient présenté requeste a S. A et en obtenu lexemption, etc. ».

« Un certain particulier se disant valet de chambre de S. A. et avoir charge de la visite générale du dommage faict es pays de sadicte A. par les vermines et chenilles arrive pour veoir et recongnoistre si le debvoir de tous ceulx qui avoient hayes, buissons et jardins au circuit de la ville s'en avoient acquittez, il luy auroit esté donné 12 fr. pour l'apaiser (oultre ses despens) affin que la bourgeoisie n'en soit interessée ».

1 fr. à plusieurs bourgeois qui ont pris des jeunes de loup.

2 fr. 6 g., pour deux bassins d'airain, posés et cramponnés, l'un à la grande fontaine du Grand Rualménil, et l'autre à celle de la porte La Chatte

3 fr. donnés à un certain nombre d'enfants de la ville, qui vont en pèlerinage à St-Michiel.

47 fr. 6 g., pour le dîner et le souper des gouverneurs et autres, après la visite et reconnaissance des usuaires de ville, « ad cause des anticipations qui s'y commectent ordinairement ».

15 g. à Demenge Pignon, « pour avoir crier le reveillé au Rualmesnil a heure de minuict, a ce d'induire le peuple a avoir a souvenance de prier Dieu pour les Trespasséz ». Didier Forgeot le criait dans la Grande Ville.

2 fr. 6 g. aux clercs de l'église, pour leur gage d'une année, de sonner les cloches pour l'ouverture et fermeture des portes, etc. — Ils reçoivent un franc en plus chacun pour sonner les Ave Maria, trois fois par jour.

Un florin d'or ou 4 fr. 6 g., donnés aux confrères arquebusiers le jour de leur fête.

Maître Christophe Aubertin, fontainier à Remiremont et autres, « arpentent la distance du canal de la fontaine qu'on désire mectre a la porte d'Arches ». 28 personnes y assistent et font un repas après qui a coûté 20 fr 3 g.

La semaine de la St-Pierre et St-Paul, Aubertin Jacquot, Jean Vosgien et un nommé Mad'heu travaillent pour la ville.

4 fr. 2 g. donnés à un pauvre gentilhomme religieux allant à Jérusalem, et 1 fr. 8 g. a deux autres allant à N. D. de Lorrette.

Construction d'une porte en bois « au Poiteux au Ruaulmesnil ».

4 fr. donnés à un religieux de Ravon La Tappe, pour rebâtir leur couvent qui est brûlé.

2 fr. donnés à une pauvre fille reconnue lépreuse, le jour qu'elle a été mise hors la ville.

Pose d'une porte à la prison bourgeoise de Rualménil, et d'une autre sur les degrés près du moulin du Gaucheu.

Présent de vin et de poisson au Père général de tous les ordres des couvents des Minimes, arrivé à Épinal, pour reconnaître l'état du couvent qu'ils y établissent.

Conduite de corps de fontaine dans le pré de la Chenneselle et autres Etablissement d'une conduite à Grennevot.

Le façonnage des fagots est adjugé à 10 g. le cent, et la conduite à 16 g.

90 fr., pour vins donnés à S. A., tant à son passage que pendant son séjour à Plombières. Elle est accompagnée par le baron d'Ancerville et plusieurs gentilshommes. On lui adresse du poisson pour 60 fr. 9 g.

32 g., pour une porte mise à la porte du Poux, près de la licerie de Claudon Vincent.

La semaine de la St-Simon et St-Jude, reconstruction à neuf du pont de la porte de la Fontaine.

Nouvelle reconnaissance des usuaires de ville, « pour extirper et faire arracher les haies et buissons qui empeschoient les chemins joindant la fontenne de la Colre et aultres endroicts ou plusieurs bourgeois avoient anticipé, labouré et semé ».

2 fr. donnés à un pauvre marchand ayant eu tous ses enfants et « toute ses commodités perdues et ruynées par le tonnerre et la foudre, et à un hermite qui réside à St-Michiel ».

Construction d'une fontaine à la porte d'Arches ; achat d'un resal de tuiles pilées pour faire du ciment. De là, on conduit un filet d'eau à la Maison de Ville pour y ériger une fontaine. La semaine de la St-André, le serviteur de Claude Nicolas, gouverneur, amène de la pierre blanche, pendant cinq jours, pour cette fontaine. La semaine de la Conception de N. D., pose de la pyramide de la fontaine de la porte d'Arches. La semaine du nouvel an, Nicolas Vitoux reçoit 15 fr. pour conduite des pierres employées au pavage autour de cette fontaine, et on achète de la poix blanche, de la lytarge, etc., pour 58 fr., pour faire du ciment. La semaine de la Conversion de St-Paul, la ville paye 592 fr. à maître Cristophe de Remiremont, pour 1,095 tuyaux employés à amener les eaux de Belfontaine à la porte d'Arches et de là, à la Maison de Ville. Jacob Simon reçoit 150 fr. pour la pyramide de cette fontaine et le pavage ; maître Nicolas Maillard, maçon, reçoit 65 fr. 3 g. pour avoir fait « la coupe et les chérubins avec les enrichissements desdites fontennes ». Pierre Huart, fondeur, perçoit 88 fr 7 g., pour tuyaux.

Réparations au moulin du Gaucheu.

218 fr. 2 g., pour achat de neuf pièces de vin nouveau

et quantité de pots de vin vieux, offerts le jour de la St-Martin, en montant le meu, le tonneu et la gabelle.

16 g. à Bastien Burlandier, charpentier, pour une porte neuve mise à la logette des bons malades devant l'église ; on fait ensuite repasser la toiture.

5 fr 6 g., pour un pistolet d'Italie offert à Rolin, chargé de visiter l'orgue de l'église.

78 fr. 8 g. 12 d., pour dépense faite par le bailli et sa suite arrivé à Épinal, par ordre de S. A., portant création d une milice en ses duchés de Lorraine et Barrois et terres enclavées, adressé audit bailli, le 8 décembre 1615, etc.

6 g., pour deux seaux placés au puits situé devant la maison de maître Maurice, appartenant à la ville.

6 fr. 6 g., pour achat de 21 planches employées à réparer la chambre de l'église, où résident de tout temps « les curés nocturnaulx, en laquelle est présentement résidant messire Demenge Lecler, pour le soulagement du peuple ».

199 fr. 6 g. à Jacob Simon, maçon, pour 12 toises de murailles, 15 meurtrières 1 2, neuf corniches, etc., faites sur la plate-forme et le boulevard du Grand Pont. Il reçoit en outre 95 fr. pour 12 toises de murailles, 4 fenêtres, etc., faites au moulin du Gaucheu.

75 fr. à Pierre Tisserand, pour 14,300 tuiles employées aux couvertures de la Maison de Ville, de l'église, du boulevard du Grand Pont, du moulin du Gaucheu, de la chapelle de St-Antoine, etc.

3 fr. à Claudon Sachot, pour fil de laiton fourni à Didier Frélix, horloger, pour réparer le mouvement de la sonnerie des 1/4 d'heures de la grande horloge.

4 fr. donnés à six pauvres résidant sur les terres de

M. de Vaudémont, qui ont eu leurs biens brûlés par les gens de guerre.

200 fr. pour les gages de Nicolas Cocquard, gouverneur-boursier « en considération des peines, travaux et fatigues qu'un boursier supporte comme maniant 60 000 fr. tant en recepte qu'en despense, et que ses successeurs pourront supporter, etc. ». Les trois autres gouverneurs perçoivent chacun 50 fr. pour leur gage.

120 fr. à Pierre sir Jean, régent de la grande école, pour son gage de l'année.

RECETTES

Ne figure pas comme recette la somme de 1,134 fr. 10 g. 10 d. dont les gouverneurs de l'année 1614 étaient redevables à la ville, parce que cette somme a été laissée à Noirdemenge pour payer François Simonnet, religieux à St-Pierremont, à compte sur l'orgue dressé à l'église d'Épinal.

300 fr. de la vente du jardin situé à la porte de la Louvière, au profit de Aubertin Guichard.

15 fr. 5 g. de la rente de 220 fr. versés par Nicolas François, pour un « chasal a luy laissé par acensement du 27 novembre 1614 qui est joindant le moulin de la ville ».

Total des recettes : 11,126 fr. 8 g. 10 d.

Total des dépenses : 10,588 fr. 6 g. 3 d.

CC. 126. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1616. — *Les misses et receptes du domaine de la ville dEspinal faictes par les honnestes hommes Goëry Beuray, Poirot Vitoux, Demenge Gauchey et Abraham Aymé, quatre gouverneurs.*

DÉPENSES

1 fr. à Didier Servay, « pour son salaire d'avoir donné ordre et conserver le vendredy au soir durant la nuict

tous et chacuns les sacs des grains qui sont amenez a la place par les forains et qua ce moyen les marches sont fournis ».

436 fr. 2 g., pour un cuveau de beurre, deux saumons marins, trois livres de figues, trois livres de raisin, un cabri, deux perdrix, etc., envoyés au bailli à Bremoncourt, pour traiter les seigneurs et dames qui doivent assister aux services funéraires de sa femme.

9 g. donnés à un pauvre religieux de Verdun et à un pauvre du comté de Vaudémont, « destruicts des guerres dernières ».

La sœur du duc de Lorraine, abbesse de Remiremont, arrive à Épinal chez l'abbesse du chapitre St-Goëry ; on lui présente deux simaires de vin, à 1 fr. 3 g. l'une et des citrons et grenades pour 8 fr. 6 g.

155 fr. 4 g. à Nicolas Gérard, hôtelier, pour le repas du jour des fontaines comme de coutume.

8 fr. donnés au fermier de la glandée des bois du ban d'Uxegney, pour que le bétail rouge de la Petite Ville puisse y aller pâturer.

12 fr. à Bastien Burlandier, charpentier, pour le marnage neuf de la cloche du château qui est dans la tour Rolland.

24 fr. à Nicolas Maillard, maçon, pour la construction du bouge et de l'auge de la fontaine située devant la Maison de Ville.

Le bailli arrive à Épinal ; on lui donne du vin, de la viande, du gibier, du poisson, etc., pour 74 fr. et à son départ, on lui offre un pain de sucre, pesant 4 livres et un quarteron qui a coûté 6 fr. 4 d.

Établissement d'une porte dans le mur de fortification et d'une allée pour entrer et sortir de la grange de Nicolas Fuzelier, achetée par la ville, « a ce que pour la commodité des bourgeois on puisse entrer nuictammment au dedan

du moulin du Grand Moulin sans aucune ouverture des portes de la ville ». Le rapport fait à ce sujet est envoyé à M. Bardin, maître aux requêtes ; on lui donne un écu sol ou 6 fr. et à son homme 2 testons ou 2 fr. 2 g.

La semaine de la Pentecôte, la ville paye 587 fr. 2 g. pour l'acquisition de ladite grange de Nicolas Fuselier. La semaine de la St Jean-Baptiste, Nicolas Maillard reçoit 75 fr. pour avoir percé ledit mur, y faire des portes et une muraille de 6 pieds, le long de l'allée.

M de Thon, maréchal du Barrois passe à Épinal ; on lui présente deux simaires de vin à 1 fr. 3 g. l'une.

1 florin d'or ou 4 fr. 8 g. donnés au prévôt, aux grands plaids de Pâques.

60 fr , pour une pièce de vin offerte à S. A., pendant son séjour à Plombières.

32 fr. à Claude Jeandel, prêtre, pour une « robbe », parce qu'il a joué l'orgue de l'église.

La semaine de la St Marc, le marquis de Varambon est chez l'abbesse du chapitre ; on lui offre du poisson.

Aubertin Jacquot, fontainier, pose 130 tuyaux.

Réparations à la vanne de haute rive, au pont de la porte de la Fontaine et au corps de garde.

La semaine de la St-Pierre, Bastien Burlandier reçoit 450 fr. pour les réparations faites à la dite vanne

40 fr. donnés à M. Barrois, conseiller d'État de S. A , substitut du procureur général de Lorraine, pour qu'il soutienne les intérêts de la ville.

104 fr. à François Simonet, religieux à St-Pierremont, pour le solde de l'orgue qu'il a construit à l'Église. La semaine de la St-Pierre, Nicolas Jolin, organiste à Véselise vient visiter ledit orgue.

Réparations à la vanne et à l'Écusson du Grand Pont.

10 fr. à Nicolas Grandjean, fermier du Gravot des

toiles, pour avoir blanchi, tiré, plié et accommodé les pièces de nappes et serviettes que la femme de M. Voillot, secrétaire d'État a fait blanchir.

8 fr. 1 g. pour une dépense faite à la Maison de Ville, après « l'encheutte des terrages des usuaires de ville, les douze fr. de vin desduicts ».

17 fr. 5 g. diminués au fermier du moulin de la ville, en raison des grandes sécheresses.

12 fr., pour le repas fait à la salle de la Maison de Ville, après que les conseillers furent de retour de la place du Poulx, « au sujet de recongnoistre et faire lespreuve du faconneau faict et fondu par Jean Huart fondeux ».

7 fr. 6 g , pour un pain de sucre pesant 5 livres, à 18 g. l'une, envoyé au bailli, à Bremoncourt.

Recrépissage des maisons des lépreux à la Magdelaine.

13 fr. 6 g , pour 3 voitures de planches employées à faire une partie de la fermeture de la place où l'on doit refondre la grosse cloche. La semaine de la St-Mansuy on visite cette cloche qui était cassée. La semaine de la St-Maurice, fermeture de l'emplacement pour la refondre et on achète encore des planches pour 35 fr. 3 g. La semaine de la St-François, les ouvriers fondeurs reçoivent 2 fr. pour boire un coup et on achète de la cire jaune pour faire le caractère et la devise sur cette cloche.

Un homme de chambre du bailli apporte une lettre de celui-ci, au sujet de la milice.

Le duc de Lorraine et sa suite passent à Épinal en allant à Remiremont, assister Mme de Remiremont à son entrée signalée audit lieu On lui présente un muid de vin exquis et des poissons pour 66 fr. Le vin a coûté 62 fr.

1 fr., pour une copie et un acte passé par Nicolas Pieron, « touchant le faict des fromagiers ».

6 fr., pour un goûter offert au trésorier de Toul,

à M. Narel, à l'aumônier de Chaumousey, au curé de Hadol et autres chanoines de Toul, au nombre de dix.

16 fr., pour le dîner des gouverneurs et autres, après avoir fait le rapport touchant la confiscation d'une femme exécutée à St-Dié, originaire d'Épinal.

En raison de l'importance des marchés et du grand nombre de voitures qui arrivent par le Petit Pont, le fils de Didier Servay y est placé, pour empêcher les charrettes de terre et de bois d'y passer.

Décès de Goëry Beuray, gouverneur-boursier; il est remplacé provisoirement par Nicolas Cocquard. Goëry touche 150 fr. pour les trois quarts de l'année.

Total des recettes : 19,499 fr. 6 g. 2 d.

Total des dépenses : 19,523 fr. 2 g. 1 d.

CC. 127. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1617. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal faictes par honorables hommes Demenge Jacques, Claudon Genay, Nicolas Dagay et David Géninet, quatre gouverneurs.*

DÉPENSES

8 fr. donnés aux forestiers du ban d'Uxegney, pour prendre du bois dans les forêts de Bois-le Duc.

2 fr., pour deux simaires de vin présentées à M. Malcuit.

27 fr., pour lavonner la grangette, située près de chez Mathieu Regnauld

4 fr. 6 g. à Nicolas Blod, peintre, pour avoir mis en couleur les barreaux de fer qui existent aux fenêtres de la Maison de Ville, du côté du jardin de Nicolas Gautier.

Demenge Jacques et David Geninet vont à Nancy, pour voir MM. Renier, maître aux requêtes et de Ballivi jeune, au sujet du procès des bois. En revenant ils s'arrêtent

à St-Nicolas, pour acheter une meule de moulin qui a coûté 210 fr., plus 8 fr. 6 g. pour l'amener. Aussitôt placée au moulin de la ville, on achète un imal de seigle, à 7 g., pour commencer la moulaison.

3 fr. 3 g., pour vin offert aux premiers collecteurs de la levée des deniers, pour la refonte de la cloche.

2 fr. donnés à un valet de chambre de S. A. allant à Jérusalem.

Construction d'une muraille au dessus du bief du grand moulin.

Achat de 36 cuirasses avec brassards et casques et 36 fers de piques, amenés de Strasbourg, moyennant 192 florins, 9 bast, 4 fœnix ou 481 fr. 7 g de Lorraine.

Fermeture du dessus de la porte d'Arches, afin d'empêcher que l'on donne à boire aux prisonniers qui sont dans la prison bourgeoise.

Nicolas Bédel, meunier, monte une meule au moulin du Grand Moulin.

Le bailli fait sonner la grosse cloche que l'on vient de refondre, pour entendre « le son et le sonneur d'icelle ».

La semaine de l'Ascension, le bailli est présent « quand les 56 esleuz ont fait monstre sur la place du Poulx, pour recongnoistre et voir leurs gestes. Après cet exercice, ces soldats font un repas qui coûte 32 fr. Le bailli et plusieurs autres font aussi un dîner « après avoir remis et remonte les corcelets chacun en leur place ; lesdicts soldats désarmés après la retraicte faicte ». La semaine du St-Sacrement, le bailli revient et les fait exercer de nouveau. La semaine de la Division des Apôtres, achat de 6 piques de réserve pour les miliciens.

Achat d'une meule au moulin Gaucheu, pour 206 fr.

Jean Contault va à la Mothe, voir un fondeur, pour savoir s'il veut acheter le restant du métal de la cloche.

Jean Samponné, maçon, casse les roches près du poile de la porte de la Fontaine, afin d'élargir le ruisseau. La semaine de la St-Claude, on y construit une muraille.

980 fr. à Étienne Oeillot, marchand à Épinal, pour une partie de la rosette, métal et étain qu'il a fourni pour la refonte de la grosse cloche.

50 fr. payés à Claude Jannel, organiste, pour ses gages de six mois.

33 g., pour 12 liv. de plomb.

Laurent Rolin remplace Maurice, comme curé d'Épinal.

M. Bardin, auditeur des comptes, arrive pour visiter les réparations à faire au château.

Incendie dans la rue Malpertuy, chez Nicolas Lhoste.

Arpentage et abornement d'un canton de terre, donné à titre d'échange, contre un étau de boulanger sous la halle, à Bonhomme, lequel terrain est situé « a la Badenote proche la Voivre ».

Construction d'un corps de garde à la porte La Chatte et réparation du chemin de St-Antoine. Ledit corps de garde est couvert la semaine de la St-Luc.

16 écus sols, ou 100 fr., donnés à M. Bardin, arrivé à Épinal en qualité de commissaire.

Deux jeunes hommes, un de Reims en Champagne, écrivain, et l'autre de Besançon, peintre, veulent résider à Épinal. La ville leur donne un écu, ou 4 fr., pour passer leur chemin.

Nicolas Cognard et David Géninet vont à Arches, trouver M. Bardin, qui dîne au château avec M. de Vanteville.

18 g. à un pauvre écrivain qui a dressé « lespitre luminaire du préambule des coustumes de la ville et du bailliage ».

Visite des dégâts faits par les eaux au gravot des toiles, et projet pour la construction d'un mur.

Visite de la place où maître Gérôme Marulier, praticien, a fait creuser un étang, pour reconnaître si la ville peut en tirer quelques avantages. La semaine après la St-Martin, on y retourne afin de s'entendre avec les communes de La Baffe et de Mossoux, et d'aviser si la ville et le bailliage n'en recevraient aucun préjudice. La semaine suivante, David Géninet y retourne.

M. de Campremy reste à Domèvre-sur-Durbion ; la ville lui adresse deux perdrix, deux bécasses et 12 grives, pour traiter ses amis au festin de Mme de Marteau.

4 fr. à Didier Étienne, menuisier, pour une « barauche faicte toucte neufve a la bouticle de la maison qui appartient à la ville ou est residant Claude Gelée ».

27 g., pour deux simaires de vin données à M de M. de Marcossey, bailli de Vosges, « banquetant au logis de Mme d'Espinal ».

640 fr. à Bastien Burlandier, pour 615 paux de hye plantés sur les bords de la Moselle, au gravot des toiles ; 4,700 fagots ont été placés entre ces pieux.

20 g., pour un seau au puits devant l'hôpital de la ville.

3 fr. 3 g., pour une rame de fin papier.

Total des recettes : 29,325 fr. 4 g. 13 d.

Total des dépenses : 25,412 fr. 4 g. 10 d

CC. 128 (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1618. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal faictes par les honorables Didier Vuillaume, Demenge Genay, Jacques Parisot et Pierre Pierrot, quatre gouverneurs.*

DÉPENSES

Achat d'imaux et de 1/2 imaux, pour faire ajuster sur un même étalon et les vendre au public.

Réparation de la muraille, sur le chemin allant à la papellerie de Aimé Géninet.

Continuation des travaux de défense au Gravot des toiles.

6 fr. à ceux qui ont enlevé les repoux, provenant des autels démolis dans l'église, qui empêchaient la vue et le jour. La désignation de ceux à enlever est faite par Nicolas Cognard, Vincent de Pallegney et autres.

Un doublon d'or, ou 12 fr 6 g., au gruyer de Dompaire, pour qu'il soutienne les bourgeois de la ville qui vont dans les forêts du ban d'Uxegney.

Construction de deux chapelles et de portes à l'Église. La semaine de la St-Honoré, le marnage de la toiture de la chapelle St Martin est descendu et la semaine suivante on commence la démolition des murs.

2 fr. 6 g. payés à la femme Georgeon Hatton, du Grand Moulin, « pour les fers de son mari acheptes expressement pour faire enferrer la Xaffelotte, ad cause des scandals quelle faisoit ordinairement à l'Esglise et par les rues ».

3 fr. 6 g., pour 7 pots de vin, à 6 g. l'un, pour les communiants le jour des Rameaux.

50 fr. donnés aux RR. PP. Minimes, pour les aider à faire le timbre de leur horloge.

10 fr., pour un jambon de Mayence, pesant 7 livres 1/2, à 8 g. la livre, un baril d'olives et deux livres de câpres adressés à l'abbé d'Autrey, parce qu'il avait envoyé gratis, 26 grandes perches pour les échaffaudages quand on a fait blanchir l'église : quatre voitures de planches ont été employées à ces échaffaudages. 33 muids de chaux à 20 g. l'un, ont été employés audit blanchissage.

60 fr. à Bastien Burlandier, charpentier, pour réparation à la vieille gauche.

105 fr., pour frais et repas offerts à MM. Bardin et Cabouat, commissaires de S. A., venus à Épinal, pour laisser à la ville la marque et aunage des toiles pour 6 ans, moyennant 200 fr. chaque année au lieu de 300 que la ville payait ; on lui donne en plus 6 doublons ou 75 fr.

La semaine de la Pentecôte S. A. arrive à Épinal en allant à Plombières, accompagnée du comte de Boulay et autres gentilshommes et officiers. On lui présente du vin pour 60 fr. et du poisson pour 77 fr. 6 g. A son retour on lui offre une pièce de vin exquis de Bourbonne qui a coûté 55 fr.

27 fr. aux charpentiers pour repassage de toutes les toitures de l'église, excepté celles du chanceau de St-Goëry et de la chapelle des Innocents. Ces charpentiers s'engagent en outre à entretenir toutes ces toitures moyennant 8 fr. par an.

La semaine après le St-Sacrement, on pose la couverture de la grande porte de la chapelle St-Martin. 3 fr. pour une chanlatte placée à la toiture de la chapelle des morts. Quinze jours après, les pièces de bois pour la toiture de ces deux chapelles sont amenées. La semaine de la St-Laurent, les fenêtres du côté de la chapelle des Innocents sont bouchées pour embellir le lieu. Demenge Melchior, potier de terre, fait 4 œils de bœuf pour donner du jour à la toiture des voussures de l'Église. François Marulier va à la forge de Haumougey, chercher des barreaux de fer pour les deux fenêtres de la chapelle St-Martin. La semaine de la St Michel, on achète 1,182 livres à 10 fr. le cent, de fer en barre, pour les deux fenêtres des deux chapelles construites à l'Église. La semaine de la Ste-Cécile, réparation à la toiture de la chapelle St-Éloi et établissement d'une grande lucarne. La semaine

de la St-Vincent, Jacob Simon, maçon, reçoit 240 fr. pour la démolition de ladite chapelle de St-Martin. et la construction sur son emplacement, du portail de N. D.

Il reçoit en outre 528 fr. pour la construction des trois versures, de quatre arcades, de trois grandes fenêtres du côté de la chapelle des Morts, une du côté du cloître, 3 grandes pour donner du jour à l'orgue, réparer les chenaux de manière à conduire les eaux du côté de l'Aitre, la démolition de 14 autels dans l'église, coupage du dessous de la pyramide de la Passion et la sépulture qui est à la chapelle des voués, relèvement de l'autel St-Éloi. etc.

Jean Mansuy, de Rambervillers, reçoit 575 fr. pour avoir blanchi ladite église, piqué les murailles, râclé les piliers et enduit les murs. Il reçoit en outre 123 fr. pour la toiture faite sur lesdites chapelles, « ruyné la toicture des orgues et faict en sorte que ladicte toiture receoit les eaues de dessus la nef, continué et tenu la nou taut basse quil a peu, faict des grandes et petites lucarnes necessaires deans ladicte toicture, tous les cintres requis pour lesdictes versures et les traveures et planchers de la chambre de la malleri etc. ».

C'est Nicolas Boissard, vannier, qui pose les verres aux fenêtres, Jean Tisserand, tuilier, fournit les tuiles, Pasquel Febve, serrurier, fait les travaux de serrurerie.

Demenge, menuisier, reçoit 249 fr. 6 g., « pour ung portal a deux pans du côté de messire Philippe Villaume, une aultre porte du costé du cloistre, à la chapelle St-Éloy, revestu la piramide en forme d'un cul de lampe, sept bancs a leglise lung plus long que laultre et dont il y en a ung servant pour le chantre du cœur avec un balustre, deux grands pulpitres, etc. ».

16 fr. à Bernard Contault, « pour avoir mis bas la

cheminée et la corniche de derrière le grand Autel et faire les chassis de la chambre de la Mallerie ».

M. de Campremy prétend être seigneur et bailli d'Épinal.

Visite des dommages causés sur les usuaires de ville par la grêle.

8 g., pour réparer le chemin allant à Dogneville, « proche la Mal Maison ».

6 fr., pour un repas donné à Philippe Vuillaume, prêtre et autres, qui ont assisté à la reconnaissance des titres concernant ceux qui doivent le luminaire du St-Sacrement.

4 fr. donnés à 24 enfants d'Épinal, pour les encourager à faire le pèlerinage du Mont St-Michel, en Normandie.

2 fr. donnés à « quatre pauvres soldats retournant de Hongrie (ruinés des guerres néanmoings) qui avoient bonne minne et la mouchetache relevee daultant ».

Réparation à la couverture du Tripot.

6 fr. à Didier Bricguel, pour « ensens et myrre, qu'il a fourny lan précédent pour la bénédiction de la grosse cloche ».

17 fr., pour vin et vivres donnés à M de Raigecourt, ancien bailli d'Épinal, quand il vint prendre congé des gouverneurs, conseillers et maîtres des métiers. A son départ, les gouverneurs, conseillers et autres, au nombre de 28, le reconduisent jusqu'à Portieux où ils ont fait un repas chez le sieur Daulphin, hôtelier, qui a coûté 68 fr.

La même semaine, on adresse deux pâtés de truites à Nancy, l'un à M. de Campremy, bailli d'Épinal et l'autre au comte Tornielle.

Réparation à l'écusson de l'enseigne de la ville qui est tout en pièces.

La semaine de la St-Remy, on porte un quartier de

veau, deux perdrix et 24 grives à M. de Campremy, à son château de Domèvre-sur-Durbion, et on lui demande le jour qu'il doit faire son entrée à Épinal, « pour luy recepvoir avec les cérémonies requises a ce subjet ».

Huit jours après on lui porte deux bouteilles de vin, 12 grives et 2 bécasses, pour recevoir M. de Chaumousey, son aumônier, messire Dominique Desideri, curé de Hadol et autres, qui sont allés saluer ledit bailli.

La semaine de la St Luc, M. de Campremy fait son entrée à Épinal, comme bailli ; les pièces d'artillerie de la tour du Petit Pont et de celle du moulin Gaucheu sont tirées, les fifres jouent, les trompettes sonnent, les tambours battent ; ses armoiries et celles de sa femme sont placées aux portes et avenues de la ville. Après la réception, on lui présente 100 écus d'or, à 6 fr. l'un, une pièce de toile fine à sa femme, 2 ducats ou 13 fr à Parisot, son maître d'hôtel, un doublon et deux testons (14 fr. 8 g.) à M. Vernier, son secrétaire, 6 fr. à son cuisinier, 4 fr. à ses deux laquais, 3 fr. à son cocher et un autre serviteur, 7 fr. 6 g. à la femme de chambre de Madame, etc. Cette réception coûte à la ville 970 fr. 3 g.

10 fr. donnés à Gainville, étudiant à Pont-à-Mousson, pour l'aider dans ses études.

5 fr., pour réparation de la chaise et du siège du bailli, à la Maison de Ville.

Incendie chez Mme Rayville.

6 fr. donnés à 6 hommes, tant de Badonvillers que des villages voisins, qui ont eu leurs maisons brûlées.

Réparation à la galerie du Petit Pont.

25 fr. aux frères Huard, fondeurs, pour le solde de la pièce de canon qu'ils ont fondue et qui est à l'arsenal. Cette pièce est placée sur deux roues.

La semaine du nouvel an, au repas des étrennes qui

se donne chaque année. assistaient M. de Campremy, bailli, messire François Paticier, par la Providence de Dieu, humble abbé de Chaumousey et son aumônier, le R P capucin, prédicateur et son novice, M. Rolin, pasteur et administrateur perpétuel de la cure d'Épinal, Jean Haxaire, vicaire, Demenge Leclerc, curé nocturnal, Claude Jeannel, organiste, Pierre si Jean, régent, les gouverneurs, conseillers, receveur, contrôleur, etc. Ce repas coûte 136 fr.

Jean Duc, Claude Gelée, orfèvre et autres, vont à Nancy, répondre à l'assignation à la chambre des comptes, au sujet du droit de maîtrise et de han que les orfèvres de Nancy prétendaient lever sur ceux d'Épinal, ce qui est contre la coutume d'Épinal.

Maître Rousson, avocat à Nancy, remplace Guillemin, pour soutenir les droits de la ville, et perçoit, comme ce dernier, 25 fr. chaque année.

120 fr. à Pierre si Jean, régent des écoles, pour ses gages ordinaires de l'année.

100 fr. à Claude Jeannel, pour ses gages comme organiste.

200 fr., pour les gages du gouverneur-boursier.

150 fr., pour les gages des autres gouverneurs.

6 fr , pour un pain de sucre donné à Mme d'Espinal, parce qu'elle a prêté 100 écus sols à la ville, pour donner au bailli le jour de son entrée.

2 fr. à Jean Tacquel, tabellion, pour avoir copié les deux homologations et confirmation des chartes pour les envoyer à Nancy.

18 g., pour une livre de jetons pour laisser à la Maison de Ville.

Total des recettes : 29,521 fr. 3 g.

Total des dépenses : 29,003 fr. 10 g. 6 d.

CC. 129. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1619. — *Les mises et receptes du domaine de la ville dEspinal faictes par les honnestes hommes Vincent de Pallegney, maistre Nicolas Saulcourt, Pieron Vaultrin et Jean Colin, quatre gouverneurs.*

DÉPENSES

Le repas donné le jour de la reddition des comptes des anciens gouverneurs coûte 398 fr. 6 g.

152 fr. à M. Pierrot, docteur en médecine, pour le payement de la tapisserie promise par la ville à la femme du bailli.

4 fr. au fils de François Génin, pour porter une lettre à Nancy, au sujet du procès des bois.

Établissement de crocs à la galerie du Petit Pont, pour accrocher les armes des bourgeois qui y montent la garde, et de deux bancs à la porte d'Arches.

48 fr., pour un dîner offert à M. Campremy, bailli d'Épinal, accompagné de sa femme, de M. de Ponceau, son frère, de Mme de Marteau, son épouse et autres, au nombre de 17. Les domestiques et laquais, au nombre de 15, font un repas qui a coûté 20 fr.

Le lendemain, on lui donne un grand brochet qui a coûté 4 fr., pour le repas qu'il offre aux dames du chapitre.

La semaine du jour des Rameaux, on lui adresse encore du poisson à Domèvre.

Visite des ruines de la tour Jean Pierre, située derrière la maison de Demenge Mourel et des « murailles adjaceantes de la porte d'Ambrail jusques a la porte d'Arches au subject d'en recongnoistre les ruynes ».

Enlèvement des repoux provenant de la construction de la chapelle St-Éloi.

Réparation du chemin allant à la papeterie de Michel Coustelier.

52 fr., pour une pièce de toile donnée à Mme de Marteau, sœur du bailli, à son départ d'Épinal.

Travaux au petit gravot « pour le faict des estacquots ou sont présentement mures les fondements des murailles ou l'on prétend bastir le nouveau hospital ». Jean Didier et quatre autres tracent les fondations de cet hôpital, sur les plans de Nicolas La Hière. Achat de chaux pour les fondations.

198 fr., pour dépenses faites chez Rolin, par François Paticier, abbé de Chaumousey, délégué de l'évêque de Toul, pour bénir la première pierre de l'église de l'hôpital, posée par Yolande de Bassompierre, abbesse du chapitre St-Goëry, le jour de la Trinité. — 10 fr., pour planches employées à la construction d'une logette, servant d'ombrage, pour donner la sainte bénédiction de la place de l'église dudit hôpital.

5 fr. à Claude Gelée, orfèvre, pour une platine de plomb, sur laquelle il a gravé la devise et l'érection de cette église. La semaine avant la Toussaint, les travaux sont suspendus et les charretiers, maçons et manœuvres sont invités à boire au compte de la ville. La semaine de la St-Hilaire, Jacob Simon, maçon, reçoit 532 fr. 9 g. pour les murs construits dans l'année. Messire Claude Jeannel, prêtre à Épinal, reçoit 6 fr. pour avoir gravé la *devise et énigme de dessus la platine de la première pierre de l'église de l'hôpital.*

108 fr. aux ouvriers qui ont relevé un pan de muraille, du fossé de la porte d'Ambrail.

M de Campremy, bailli d'Épinal, va à Pâdoux, pour reconnaître les troupes qui y passent.

Visite des sources de Bellefontaine, vu que l'eau se perd en grande quantité.

La princesse de Vaudémont arrive à Épinal ; on lui présente 4 simaires de vin, des confitures et des écorces de citrons.

Pavage de l'emplacement de la chapelle St-Martin. La semaine de la Décolation, on continue ce pavage pour le portail de l'église.

La semaine de la St-Claude, des pièces de bois sont posées à l'usine de Grennevol.

1 fr. à Nicolas Thouvenot, libraire, pour carton employé à inscrire les sonnets et vers mis au dessous des armoiries du bailli, le jour de son entrée à Épinal.

20 fr. à Jacob Simon, maçon, pour avoir relevé l'autel de la paroisse.

Un messager apporte les thèses envoyées par frère Gand Nicolas, alors à Rouen.

Le comptable, le clerc de ville et autres font des recherches dans les anciens comptes de la ville, pour s'assurer si les réparations de la toiture du chanceau St-Goëry sont à sa charge.

M. Bardin est nommé commissaire, pour s'entendre à l'amiable au sujet de la préséance aux processions. La semaine de la St-Mansuy, il revient à Épinal au même sujet.

Réparation à la toiture de la tour, située derrière la maison de Mme de Ruz.

4 fr. donnés aux cordeliers de Flabémont qui ont eu leur couvent incendié.

La semaine de la Décolation de St-Jean, un messager

arrive de Plombières, par ordre de M. Duval, pour informer les gouverneurs que la contagion règne à Vesoul.

Visite de la grande muraille du côté de la Maison de Ville, entre la maison de Nicolas Dagay, pour reconnaître si elle est mitoyenne.

Établissement d'un pont pour aller d'une des tours du château à la chapelle Saint-George.

28 fr., pour trois ventillons mis aux portes Michiel, d'Arches et du Grand Moulin.

2 fr. 6 g. à celui qui est chargé de l'entretien de la côte Berchelet.

3 fr. 6 g., pour la conduite de sept voitures de pierres de taille employées au pavage, devant le nouveau portail de l'église.

Un messager de Nancy apporte un mandement de S. A., aux gouverneurs avertissant que les États se réunissent le 2 décembre 1619.

40 fr., pour achat d'une pièce de vin donnée aux RR. PP. Minimes, pour leurs thèses dédiées à la ville.

La semaine de la St-Martin, la femme du bailli arrive à Épinal ; on lui offre 6 citrons, 12 oranges et 300 marons.

60 fr. à Demenge Micquel, menuisier, pour des balustrades faites autour du grand autel.

Réparation du pont du pré des Raulx, entraîné par les eaux.

Pose d'une chanlatte à la tour du St-Esprit.

Procès instruit à Mirecourt, contre Gérard Bailly.

75 fr. à Didier Chausson, menuisier, pour avoir fait les bancs et les sièges de l'église.

53 fr. 7 g. à Aubertin Guichard, clerc de ville, pour le droit de deux constitutions, deux obligations, une renonciation et le vidimus d'un départ de S. A., touchant

la propriété, possession et jouissance des bois de la ville.

2 fr. donnés aux petites filles qui ont représenté le mystère de la Passion, dans la salle de la Maison de Ville.

Aux recettes extraordinaires on trouve :

237 fr. 2 g. de Bastien Martin, pour le restant de 530 fr. qu'il devait, pour l'achat de la maison et grange à lui vendue par la ville.

103 fr. 9 g. des offrandes faites le jour de la bénédiction de la première pierre de l'église de l'hôpital.

Total des recettes : 30,772 fr. 10 g. 14 d.

Total des dépenses : 30,740 fr. 1 g.

CC. 130. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1620 — *Les receptes et mises du domaine de la ville d'Espinal, faictes par les sieurs gouverneurs Demenge Noir Demenge, Nicolas Herquel, Andreu Breusson et Jehan Picquard.*

DÉPENSES

342 fr. 6 g., pour le dîner du jour de la reddition des comptes des gouverneurs.

Présent de vin et de poisson à M. de Marcossey, jadis bailli de Vosges.

12 fr. 1 g., pour achat de quatre flambeaux, pour conduire les gouverneurs en ville, le jour des brandons.

26 fr., pour 100 planches employées à faire des « bastels et logettes au gravot des toilles ».

Claudon Sauson, chapelier, rapporte de Nancy, une ordonnance imprimée, relative aux espèces « descriées ».

3 fr. aux sonneurs pour sonner les cloches pendant la procession générale « du sainct jour du jubilé ».

Les travaux de l'hôpital sont recommencés. La semaine de la St-Honoré, Jean Boban, maître maçon à Ville-sur-

Illon, dresse les plans de l'église. La semaine de la St-Pierre, la ville offre un dîner au comptable, à Vincent de Pallegney, Demenge Jacques et Didier Vuillaume, après avoir marchandé la construction de cette église au sieur Maillard.

Reconstruction du pont-levis de la porte de la Fontaine.

Réparation à la toiture de la porterie, près de la Louvière.

Pose d'une couronne en taille sur le puits de la rue du Gaucheu.

Le Révérend Père François Dauphin, du couvent des Augustins de Metz, prêche pendant le carême ; il reçoit 70 fr. pour sa nourriture, 27 fr. pour bois et chandelles, 23 fr. pour ses peines, et en raison de la cherté des vins, on lui donne un bréviaire qui a coûté 20 fr.

Poirot Vitoux et trois autres recherchent dans les papiers du procès des bois, pour trouver les titres servant au partage desdits bois.

Le bailli est à Padoux ; on lui adresse du vin et du lièvre pour traiter le général de l'armée.

Recherche des titres du luminaire corpus domini, pour la lampe du Saint-Sacrement.

49 personnes vont éteindre le feu au bois le Duc ; elles reçoivent chacune de 4 à 5 g.

Construction d'un bâtiment près du grand moulin, pour y loger le surveillant.

Visite du contour des bois, ensuite du partage avec les communes de Jeuxey, La Baffe, Deyvillers et Mossoux.

Claudon Noirdemenge va à Padoux et à Domèvre, avertir le bailli du passage du Duc de Lorraine allant à Plombières. S. A. est accompagnée de M. de Vaudémont, le comte de Boulay, MM. de Goze, Voillot, Janin et autres. A leur

arrivée, on leur présente du vin pour 95 fr., et du poisson pour 65 fr. 8 g.

Réparation à la vanne de Haulte Rive.

100 fr. donnés aux incendiés de Remiremont, en plus de la quête, et 12 fr. aux cordeliers du couvent de Rambecourt qui est brûlé.

Pierrot, docteur, Jacques Thiéry et Antoine Marc, chirurgiens, visitent une fille soupçonnée atteinte de la maladie vénérienne ; ils reçoivent chacun un teston.

18 g., pour un bassin d'airain mis à la fontaine St-Goëry.

Jean Frelix, menuisier, fait une poulie pour placer au dessus de l'église, pour la lampe du St-Sacrement, et quatre « poexel a jecter de l'eau bénite ».

Achat d'une voiture de planches, pour faire des tables à la grande école.

65 fr. aux deux arpenteurs qui ont mesuré les bois de la ville, pour après en faire le partage.

Réparation au chemin près de la fontaine de la Colre.

84 fr. à un sellier de Châtel, pour avoir réparé les seaux en cuir.

68 fr. 1 g., pour le dîner du 20 juillet, lendemain du jour que les Capucins plantèrent la croix au lieu où ils font construire leur église et bâtiments.

60 fr., pour achat d'une partie du Préfoisse, pour le passage du bétail.

Recrépissage des murailles de la prairie du Poux.

Réparation à la toiture de la tour St-Nicolas.

30 fr. à Claudon Antoine, hôtelier, pour frais faits chez lui par les forestiers des bois du ban d'Uxegney, à l'occasion « de l'eschapée du bestial rouge du Grand et Petit Ruaulmesnilz ».

Réparation au chemin de la croix des battants.

Conduite de tuiles pour la toiture de l'église.

Achat d'un terrain pour l'élargissement du chemin lieudit « au hault de Moherey ».

Réparation à la tour du château où on fait le guet.

36 fr., pour 12 torches « et turtis pour porter les corps morts en terre a raison que les aultres estoient usées ».

Pavage de la ruelle allant derrière la maison du bailli.

M. de Removille, bailli de Vosges, arrive chez l'abbesse du chapitre ; on lui présente quatre simaires de vin à 18 g. l'une.

5 fr. aux terrassiers qui ont ouvert les fossés, pour poser les tuyaux de fontaine hors du faubourg d'Ambrail, près la « polle » de la fontaine.

Réparation à la serrure de la porte de la prison bourgeoise de la porte d'Arches.

12 fr., pour trois voitures de planches employées à la réparation de la toiture de l'église. La semaine de la St-André, Jean Richard conduit 8,000 tuiles : le couvreur reçoit 160 fr.

Claudon Bailly porte une lettre à Nancy, au sujet « du descriement des espèces ».

27 g., pour neuf copies des conditions des entrées de bourgeoisie, délivrées aux maîtres des neuf anciennes compagnies.

Bois de chauffage « donné par présent aux filles spirituelles ».

La semaine de la Conception de N. D , enlèvement des neiges sur les chemins, « affin que la commerce soit ouverte comme du passé », cassage des glaces.

Un doublon d'or, ou 14 fr. 6 g., aux maîtres des requêtes, pour une requête présentée par le bailli, « touchant le conseing de six frans pour les appellations res-

sortissables au ressort affin d'éviter les appelz frivolles entre bourgeois et aultres ».

2 fr. donnés aux forestiers qui ont recherché dans la forêt de la Voivre, le bois que le sieur Jean Grandmaire, tabellion à Dogneville, y avait fait couper.

Réparation au pont du ruisseau de Soba.

3 fr. donnés au sieur Vernier, secrétaire du bailli, pour dresser le mandement envoyé aux mayeurs du bailliage « ad ce de faire apporter le relicqua des deniers qu'ils estaient encor relicquatairs a la ville en talers ».

Visite des murailles de la ville. Laurent Jubainville, recouvreur de hauts ouvrages, travaille pendant 42 jours aux tours et murailles de la porte d'Ambrail, « extirpe les ronces, espines et seugnons qui emportoient en bas les dictes murailles ».

200 fr. payés aux Dames du Chapitre, pour achat d'un champ, situé au haut de Morhey, pour élargir le chemin allant à Chantereine. Achat de deux autres, au même lieu, pour le même élargissement.

43 fr. 3 g. à Nicolas Boissard, verrier, pour six fenêtres de chacune 12 pieds, pour le bâtiment près du Grand Moulin, où réside le surveillant, etc.

90 fr. à Jacob Simon, maçon, pour avoir élevé ledit bâtiment.

325 fr. 1 g. à Jean Tisserant, tuilier, pour 30,000 tuiles, 16,000 briques, etc., pour le susdit bâtiment, l'église, la maison du bailli, la grande école, etc.

9 fr. 9 g. à Jean Xocquel, papetier, pour papier fourni pendant l'année.

120 fr. à Pierre Sijean, régent de la grande école, pour ses gages ordinaires de l'année.

100 fr. à Claude Jeannel, pour conduire l'orgue.

Curage du puits devant l'hôpital St-Goëry.

Réparation à l'horloge du Petit Rualménil.

Demenge, Maire-Gérard, menuisier, fait un châssis pour mettre la peinture de la carte des bois.

523 fr. à Jean Mansuy, recouvreur de hauts ouvrages, pour travaux à la toiture de l'église, sur le chœur de St Goëry, sur la chapelle de N.-D., et sur le chœur de celle de St-Nicolas.

RECETTES ORDINAIRES

300 fr. pour la ferme du meu et du tonneu.

2,600 fr., pour celle de la gabelle.

240 fr., pour celle du moulin de la ville.

322 fr., pour celle du Grand-Moulin.

300 fr , pour celle du moulin Gaucheu.

175 fr., pour celle du battant et gauche du Grand Moulin.

2,220 fr., pour celle du gravot des toiles.

70 fr., pour celle du petit gravot des fils.

40 fr., pour celle de la place des drapiers sous la halle.

2 fr , pour celle du grenier que les drapiers tiennent sur la halle ; 40 fr., pour celle des cordonniers ; 9 fr., pour celle des chapeliers ; 88 fr. 6 g., pour les 8 places des tondeurs de drap ; 29 fr., pour celle des 3 places des chandeliers ; 89 fr., pour celle des 14 étaux des merciers, lingères, etc. ; toutes ces places sont occupées également dans les greniers de ladite halle.

10 fr., pour celle des 2 places des huiliers.

516 fr., pour celle des 12 étaux de la grande boucherie.

103 fr., pour celle des 8 étaux des petites boucheries.

2 fr. 3 g., pour celle des 6 chambrettes derrière les étaux.

10 fr., pour celle de la tuerie.

12 fr., pour celle du pré de Chennexelle.

244 fr., pour celle des 7 maisons appartenant à la ville.

60 fr., pour celle de la saulnerie.

97 fr., pour celle des 10 résidences des portiers.

7 fr. 6 g., pour celle des 15 clouières au Gravot.

9 g., pour celle de la place où l'on a construit une tannerie.

6 g., pour celle du pré de la ville.

12 d., pour celle d'un canton de terre on Marlay.

9 g., pour celle de la place d'une tannerie au gravot.

3 g., pour celle du jour que la maison Poirel prend sous la halle.

1 fr. 1 g., pour celle de 5 cantons de terre, au faubourg d'Ambrail.

4 g., pour celle d'un pré sur le finage d'Aydoilles.

5 fr., pour celle d'une grange, située au faubourg de la porte de la Fontaine.

1 fr., pour celle d'une petite maison, au pertui Aubert, allant sur les murailles.

1 fr., pour celle d'un jardin, près de la tour Aubert.

9 g., pour celle de 2 cantons de champ, sur la morte du grand gravot.

5 g., pour celle du vieux chemin, près du pré La Vigne.

3 fr., pour celle des 35 jours de terre du Champ-du-Pin.

3 fr., pour celle de la maison située devant la fontaine St-Goëry.

Rien pour celle de petit muictage.

30 fr., pour celle du récriage et de la publication du prix de vente des vins et huile, en détail.

Néant, pour celle des amendes des vilains serments.

Néant, pour celle des 2 deniers sur chaque lettre tabellionnée.

6 fr. 6 g., pour le passage des voiles de planches.

90 fr., pour celle de la pêche de l'étang de la porte d'Arches.

6 fr., pour des amendes de feu, qui sont de 60 sols, moitié au Duc.

250 fr., de 25 forains qui se sont mariés avec des filles de la ville, et qui y ont été reçus bourgeois.

100 fr. de Jean Simon et sa femme, forains.

44 fr., des bois marqués aux bourgeois, plus 12 fr. pour 36 pièces de bois qui ont été accordées, avec un petit canton de terre, au-dessus de la Roche, sans payer acensement, au sieur Claude de Carillon, à charge de laisser un passage aux voitures sur le chemin qui va vers Deyvillers.

81 fr. 8 g., des amendes contre ceux trouvés mésusants dans les bois.

La glandée ne rapporte rien.

Les amendes des toiles, trouvées trop courtes, ne rapportent rien.

80 fr., pour le fermage de la tuilerie.

3 fr., pour le fermage de 3 jours de terre, acensés à Jacques Goëry, boucher.

108 fr., pour le fermage du Tripot.

40 fr., des terraiges des usuaires de ville.

385 fr., des cens et rentes dus à la ville.

RECETTES réelles de la ville....	11,708 fr. 6 g. 10 d.
— des impôts.........	28,010 » 1 » 14 »
— de l'hôpital.........	596 » 4 » 1 »
Total.....	40,315 fr. » g. 9 d.
DÉPENSES réelles de la ville....	11,449 fr. 4 g. » d.
— du bureau..........	23,700 » » » 4 »
— de l'hôpital.........	3,256 » 2 » » »
Total.....	39,405 fr. 6 g. 12 d.

CC. 131. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1621. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Epinal faictes par les sieurs gouverneurs Nicolas Cocquard, Claudon Sachot, David Le Clerc et David Géninet.*

DÉPENSES

179 personnes sont au dîner après la reddition des comptes des anciens gouverneurs, et font une dépense de 490 fr. 3 g.

L'abbesse du chapitre traite le bailli, M. de Chaumousey et son aumônier, le prieur du St-Mont et le sieur Guichard le jeune ; la ville lui offre 3 chapons, 6 grives, 1 canard, 1 cabri et 11 pots de vin.

9 g. à Abraham Huel, sergent, pour avoir recrié la foire de la Purification, à cause de l'injure du temps, pour la remettre à la quinzaine.

9 g. donnés à trois pauvres soldats venant du service du comte de Boulay, prince de Phalsbourg.

10 fr., pour un pain de sucre donné à M. Relin, « pasteur en ce lieu, pour le bon debvoir quil avoit faict d'obtenir la permission de manger du fromage en caresme ».

Didier est nommé maître d'hôtel ; on lui achète un manteau, en drap bleu, à 3 fr. 6 g. l'aune.

Réparation de chambres à la léproserie de la Magdelaine.

24 fr. à Nicolas Durand, corroyeur, pour avoir raccommodé les soufflets des orgues.

379 fr. 3 g., pour achat de bois employés à faire les xays des moulins et les gauches à gaucher les toiles.

Réparation à la toiture de la clouterie ; une charbonnière y est jointe.

34 fr. 3 g., pour vin fourni aux capucins, à raison de 2 fr. par semaine.

25 fr. à Jean Valentin, grand doyen, pour une pièce de terre vendue à la ville, près de la croix devant Grennevol, « pour l'embellissement du lieu ».

9 fr. donnés à un pauvre religieux des sœurs Clairs, de Pont-à-Mousson, pour les aider à reconstruire leur couvent qui est brûlé.

16 fr. donnés à frère Dominique Guichard, religieux de l'ordre des Pères Minimes qui, comme enfant de cette ville, a dit sa première messe à Épinal.

M. de Tantonville, grand prévôt de St-Dié et autres arrivent à Épinal, pour dresser le rôle des vitres et fenêtres ; on leur offre du vin. Ils y reviennent la semaine de la St Mansuy.

6 écus soleil ou 60 fr., donnés à M. Bardin, à l'occasion du procès de Denis Michiel et pour les acensements.

15 fr. 8 g. donnés au P. Jacques Cousin, à son départ d'Épinal, parce qu'il a bien fait son devoir pendant les 9 ans qu'il y a resté, en soulageant les malades agonisants.

Grands travaux à la maison d'école ; ouverture de jour sur la cour.

80 fr accordés à Jacques Vuillemin et à Jean Tacquel, tabellion, pour avoir fait le remembrement des terres de la Magdelaine.

Construction de trois grandes échelles pour les incendies.

100 fr. versés au maître de la confrérie des boulangers, pour aider à payer les frais du procès intenté par Claude Moictessier, touchant les accords qui se font à l'amiable entre les neuf anciennes compagnies.

En raison des bruits de guerre, sept hommes sont

employés à arracher les ronces et les buissons sur les murailles de la ville ; réparation auxdites murailles.

6 fr. à Pierre Doyette, maître tambour, pour avoir battu durant la milice et sonné la dianne à 6 heures du matin, pour faire assembler la garde.

2 fr. donnés aux comédiens arrivés à Épinal.

1 fr. 6 g. donnés à un pauvre catholique chassé de la Rochelle.

Pierre Si Jean, maître d'école, est remplacé par Didier Dubois.

Nicolas Belot peint à l'huile la carte des bois ; dore et argente les anges qui sont placés devant le grand autel ; blanchit l'épitaphe de messire Jean Viriot et peint les armes de S. A. sur la custode, où est placée l'enseigne de la ville.

Achat de 362 livres de poudre, à raison de 110 fr. le cent, déposées au magasin de la tour de la porte de la fontaine. On y met aussi 200 livres de cordages et de mèches.

12 fr. 6 g., pour deux rames et demie de papier, double scel, pour faire quatre registres, destinés à enregistrer les 92 procès vidés en dernier ressort.

Un escalier en bois est placé près de la tour du Grand Moulin.

Achat de 6 aunes de drap violet, à 4 fr. l'aune, pour faire une robe au marguillier.

70 fr., pour un muid de vin présenté à S. A., passant à Épinal en allant à Plombières ; on lui offre aussi du poisson. Les frais occasionnés par ce passage et à son retour, se montent à 241 fr. Ceux à l'occasion de son mariage sont montés à 322 fr.

Les pièces de canon sont tirés au gravot des toiles, les

arquebusiers tirent les mousquets et font parade aux clouyères.

264 fr. 6 g., pour les frais du procès intenté contre l'abbesse du chapitre, qui prétendait avoir du bois à bâtir, sans en payer aucun droit.

415 fr. 6 g. payés aux hôteliers, pour frais faits chez eux par les archers des gardes de S. A., tant en allant qu'en revenant de Plombières, pendant les années 1617, 1618, 1619 et 1620.

Recettes du domaine de la ville.	11,093 fr.	3 g.	1 d.
— des impôts	29,814 fr.	1 g.	2 d.
— de l'hôpital	10 fr.	5 g.	»
Total....	40,917 fr.	12 g.	3 d.
Dépenses de la ville...........	9,191 fr.	7 g.	8 d.
— des impôts...........	26,276 fr.	11 g.	12 d.
— des bois.............	3,672 fr,	7 g.	8 d.
— extraordinaires.......	1,222 fr.	1 g.	»
— de l'hôpital..........	4,111 fr.	4 g.	12 d.
Total....	44,472 fr.	30 g.	4 d.

CC. 132. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1622. — *Les mises et receptes de la ville d'Espinal faictes par les sieurs gouverneurs Didier Vuillaume, Demenge Beuray, Martin Jean Martin et Jacques Vuillemin.*

DÉPENSES

183 personnes assistent au repas le jour de la reddition des comptes des anciens gouverneurs, et font une dépense de 562 fr. 6 g.

6 fr. 6 g. au fils de François Génin, qui est allé à Toul, pour obtenir de l'évêque, la permission de manger du fro-

mage en carême. M. Rolin, curé de la paroisse, obtient cette permission.

72 fr., pour deux cuveaux de beurre, pesant 63 livres, à 6 g. l'une, deux saumons salés de chacun 8 livres, à 16 g. l'une, et un pain de sucre pesant 6 livres, « et ce a raison de la chertise des vivres et de la desroute des monnoyes ».

151 fr. 3 g., pour dépens faits à Nancy, par Demenge Beuray, gouverneur, et Vincent de Pallegney, en assistant aux États.

Le R. P. Claude Jacob, prédicateur fameux et lecteur au couvent des Augustins de Toul, prêche pendant le carême. Comme de coutume, il reçoit 100 fr. pour sa nourriture, 28 fr. 6 g. pour ses peines, et 24 fr. pour un bréviaire.

6 fr., pour pain donné à 20 particuliers de Guménil et de Saframénil, qui ont réparé le chemin du Char-d'Argent.

24 fr., pour poisson donné au bailli et à l'abbesse du chapitre St-Goëry, pour traiter M. de Toul, « venu à Épinal pour consacrer ladite dame ».

Pose de tuyaux de fontaine, devant la chapelle St-Jean, jusqu'à la place du Poiron.

Réparation au drap mortuaire de la Maison de Ville.

Réparation au gravot des toiles et à la vanne de Haute-Rive.

Travaux au chemin de la côte de la Malmaison, tirant vers Dogneville.

Jacques Notel va à Ville sur-Illon, chercher les pierres nécessaires à la réparation du moine de la fontaine du Poiron. — La semaine de la St-Jacques, le serviteur de Demenge Beuray y retourne. — La semaine de l'Exaltation, Jean Pierre fait un panache et raccommode l'épée

de St-Maurice, qui est au dessus de la pyramide de cette fontaine — La semaine de la Saint Remy, Claudon Maillard, maître maçon, reçoit 108 fr. pour la construction de ladite pyramide, des chérubins et effigies des petits enfants. — Nicolas Belot, peintre, reçoit 132 fr., pour la peinture à l'huile de cette pyramide; sur la troisième couche il en remet une nouvelle de blanc de plomb et l'enrichit d'or et d'azur, avec des bouquets de fleurs brochant sur le tout. Il peint ensuite la statue de St-Maurice qui est au sommet ; Nicolas Huart, fondeur, pose quatre goulets à cette fontaine.

La semaine de la St-Jean-Baptiste, des ouvriers plantent des paux de hyes au bief du moulin, situé près la porte Michiel.

66 fr. 6 g., pour frais faits par David Leclerc, envoyé à Nancy, pour forcer les capucins de confesser comme ils l'ont promis. Il demande en même temps le cours des blancs pendant un mois, afin de vider la caisse.

Réparation au xay du Grand Moulin où était jadis le jeu de paume.

Demenge Beuray et un autre sont envoyés à St-Nicolas pour acheter une meule de moulin. Jean Marquelon, de Baccarat, leur en vend une pour 300 fr., à charge de la rendre à Épinal.

Les Minimes doivent chanter une messe le jour de la Saint-Maurice ; on leur donne, pour une fois, 4 pots de vin et du poisson.

4 fr., pour l'entretien du chemin de la côte Bachelet.

400 fr. donnés au bailli, pour les bons soins qu'il a pris de faire sortir la garnison de M. de Ville.

La semaine de la Saint-Luc, M. de Ragecourt arrive à Épinal, pendant les troubles de l'armée du comte de Mantsfelt ; on lui offre du vin. — Établissement d'un

corps de garde dans la maison de Simon Vaillant, à cause des bruits de guerre ; reconstruction de celui du Grand Moulin.

Un religieux de Mirecourt prêche pendant la Toussaint ; on lui donne, comme de coutume, une demi pistole, soit 7 fr. 9 g.

Le fils Daniel Gircourt, étudiant au collège de Dôle, dédie ses thèses à la ville d'Épinal ; on lui donne 24 fr. Gabriel Vuillaume, docteur en droit, dédie les siennes à la même ville ; on lui donne 30 fr. « pour un bas de soye».

Achat de poids en plomb ou pierre, formant 400 livres, pour mettre dans les moulins de la ville, conformément au dernier bail.

Aubertin Guichard, clerc de ville, fait trois *vidimus* ; le 1er contenant 4 pièces : la 1re, est un arrêt rendu en conseil de S. A. en 1550, condamnant François Huraut, d'Épinal, à contribuer pour les aides comme les autres bourgeois, et les trois autres sont des requêtes présentées aux Ducs de Lorraine et les décrets y apposés, ordonnant que Didier de la Frosse (bien que noble), Jean Sellier, chevaucheur d'écurie, et Étienne Gérard, contrôleur, paieront les aides comme les autres.

Le 2e est un acte fait par les Dames du Chapitre, du refus qu'elles font de payer 4 g. par pied d'arbre, qui ont été marqués à Mme de Rye, pour reconstruire sa maison.

Le 3e est une requête tendant à ce que les soldats de la cavalerie légère et les officiers de l'artillerie, résidant à Épinal, soient déclarés cotisables, etc.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

425 fr. 9 g., pour diverses dépenses en vin, poisson, etc., lors du passage de S. A., de la Duchesse et des Princesses en allant à Plombières.

1,377 fr. 10 g., pour les frais faits en prenant le logement des soldats de la garnison de M. de Ville, et en dressant le rôle des escouades pour la milice, lorsque les Mansfeld passaient en Lorraine.

M. de Ville est entré à Épinal le samedi 19 février, à trois heures après-midi. Le bailli l'invite à souper, ainsi que Dubrot, son lieutenant, et autres gentilhommes.

Au bout de quelque temps, Demenge Beuray, gouverneur, va à Nancy, pour s'assurer s'il est possible que ces soldats sortent de la ville, afin de soulager le peuple, ce qu'il n'a pu obtenir, « sinon que d'être nourri d'espérances ».

M. Rambourcel, commissaire des guerres, passe à Épinal ; on le conduit jusqu'à Bruyères.

Demenge Boban va à Blâmont, pour savoir des nouvelles de l'armée du comte de Mansfeld ; il y retourne le 16 juillet.

Les troupes font l'exercice au Poux ; 6 bourgeois font écarter les enfants et jeunes gens pendant ces exercices. Construction d'un nouveau corps de garde, sur une tour, à la porte de la Fontaine. — Les portes du grand moulin et d'Ambrail sont murées ; réparation et nettoyage des pièces de canon ; les sergents de bande font faire l'exercice aux jeunes gens d'Épinal au Poux. — Demenge Boban retourne une troisième fois à Blâmont, pour avoir des nouvelles de l'armée du comte de Mansfeld. — Achat de 358 livres de poudre, à 125 fr. le cent — Le tocsin est sonné tous les jours et la diane le matin.

RECETTES

Du domaine de la ville.......	10,562 fr.	9 g.	12 d.
Des impôts................	28,943 »	10 »	2 »
De l'hôpital................	850 »	» »	» »
Total des recettes.....	40,355 fr.	19 g.	14 d.
Total des dépenses....	42,817 fr.	5 g.	8 d.

CC. 133. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1623. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal faictes par les sieurs gouverneurs Claude Genet, Poirot Vitoux, Demenge Gauchier et Maurice Drouot.*

DÉPENSES

292 personnes assistent au repas le jour de la reddition des comptes des anciens gouverneurs, et font une dépense de 709 fr. 8 g.

Réparation à la porte de la Fontaine.

Le marquis de Balançon arrive à Épinal et va dîner chez Claude Carillon ; on lui offre quatre simaires de vin clairet à 21 g. l'une.

La semaine de la St-Honoré, fermeture des portes et fenêtres du bâtiment de l'hôpital, attendu que l'on ne veut pas le continuer dans l'année.

La semaine après l'Ascension, un dîner est offert aux sept capucins, en considération qu'ils sont entrés dans leur couvent. La semaine de la St-Pierre, on leur rappelle leur promesse de confesser à Épinal.

Réparations à la toiture de la chapelle St-Antoine, à la muraille du haut du château, du chemin de dessous St-Antoine, et au Tripot.

30 enfants d'Épinal font un voyage à St-Michel.

Didier Dubois, régent de la grande école, ne fait pas son devoir pour instruire la jeunesse, « tant a raison de son indisposition et maladie que de ce qu'il estoit préoccupé dailleurs et dont la jeunesse perdoit son temps ». Un gouverneur va chercher celui de Ville-sur-Illon.

Travaux aux murs du Petit Rualménil, au chemin de St-Antoine, le long de la Moselle, à la vanne de Haute-Rive, et au bouge de la fontaine du Grand Moulin.

157 fr. 6 g., pour un fourneau en fer placé à la grande salle de la Maison de Ville et une voiture achetés à Strasbourg.

18 fr. donnés au gruyer de Dompaire, en considération de ce qu'il avait accordé des gros arbres dans les bois du Duc, pour réparer le grand pont, et des fasses pour réparer le chemin de St-Antoine, « ad ce de se maintenir tousjours l'usage et droict dy en prendre au prescript des tiltres en obtenus ».

15 fr. à Claude Jeannel, pour avoir fait un tableau où sont inscrits les noms et prénoms des conseillers.

Construction d'un pont au dessous de St-Antoine, par Jacob Simon.

200 fr. audit Jacob, maçon, pour le mur qu'il a construit le long de la rivière, entre la fontaine de la Rochotte et la porte Michiel.

Achat de 6 aunes de drap gris brun, pour une robe au marguillier, à raison de 40 g. l'aune.

104 fr. donnés aux habitants de Cheniménil qui ont eu leurs maisons incendiées.

Maître Gabriel, sculpteur à Nancy, fait deux dessins de l'autel de la paroisse.

Achat de serge verte, pour garnir les quatre bancs de la Maison de Ville et la chaise du bailli.

80 fr. à Jacob Simon, pour avoir relevé le Tripot et le jeu de paume.

63 fr. à Bastien Burlandier, charpentier, pour réparations faites à la chambre de l'horloge du Petit Pont.

110 fr. à Abraham, sculpteur, pour deux soufflets neufs à l'orgue.

Réparation à la chapelle de la Magdelaine.

Bernard Contault, menuisier, fait un cadran à l'horloge du Petit Pont, du côté de la ville, et un autre du

côté du Petit Rualménil ; ils sont peints par Nicolas Belot, qui reçoit 140 fr., « pour ses peines et vacations dexterité et adresse d'avoir peinct ladicte monstre du grand Ruaulmesnil, l'enrichy d'or et d'azure ny ayant rien espargne pour resister a l'injure du temps, de mesme peinct celle du Petit Ruaulmesnil doré les lettres qui contiennent deux doigs de largeur avec deux cercles d'or alentour pour plus grande durée, a raison quelle est eslevé en hauteur bien plus que celle cy dessus et battue des vents ».

Didier Frelix, horloger, répare l'horloge de la ville.

359 fr. à Jean Tisserant, tuilier, pour 35,000 tuiles données aux Capucins, 2,000 pour la chapelle St-Antoine, etc.

Perrin de St-Blaise est régent de la grande école depuis la St-Remy, en remplacement de Didier Dubois.

Dépenses extraordinaires.

465 fr. 4 g., pour frais faits à l'occasion du passage de S. A. et de sa femme, en allant à Plombières et en revenant.

Recette de 30 fr. de Nicolas Érard, cloutier, pour la première année du loyer de la clouterie que la ville a fait construire.

Recettes du domaine de la ville.	9,569 fr. 3 g. 12 d.
— des impôts..........	5,841 fr. 4 g. 14 d.
Total....	15,495 fr. 5 g. 10 d.
Total des dépenses....	14,993 fr. 3 g.

CC. 134. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1624. — *Les misses et receptes du domaine de la ville dEspinal faictes par les sieurs gouverneurs Gabriel Pierot, docteur mèdecin, Jean Léonard, Demenge Parisot et maistre Didier Bricquel.*

DÉPENSES

Cassage des glaces sur la Moselle, afin que les moulins puissent moudre.

24 fr., pour lavons pris devant le logis et *l'église* des Filles spirituelles.

10 fr., pour une collation faite au carnaval, après la représentation du ballet.

8 fr. donnés à la servante de George Jacob, mordue d'un chien enragé, pour aller à St Humbert.

Les travaux pour la continuation de l'hôpital sont marchandés. La semaine de la St-Benoit, le bailli reçoit 100 fr., parce qu'il a obtenu le brevet dudit hôpital. — La semaine de la St-Michel, la ville paye 81 fr. 6 g., pour l'expédition de la fondation dudit hôpital. La semaine de la St-Paul, Jacquot Vuillemin reçoit 1,400 fr. pour travaux.

La semaine Sainte, reconnaissance des titres du trésor, pour en dresser l'inventaire. La semaine de la St-André, Bricguel va à Nancy pour rechercher des titres.

Christophe, charpentier à Remiremont, vient pour visiter et reconnaître l'endroit le plus propice pour planter les paux de hye des deux nouveaux ponts. La semaine de Quasimodo, on va dans les forêts choisir des bois pour construire lesdits ponts. La semaine de la St-Barnabé, les charpentiers et autres ouvriers qui travaillent à celui du Poux font un repas après avoir mis les premiers chapeaux.

La semaine de la St-Goëry, on paie 1,999 fr. 7 g., pour la construction desdits ponts.

Incendie dans la forêt de St-Antoine ; des bourgeois gardent la chapelle.

Réparation à la vanne de dessous le Grand Pont, près de l'Écusson.

M. de Removille, bailli de Vosges, arrive à Épinal pour dîner chez l'abbesse du chapitre ; on lui offre deux simaires de vin, à 2 fr. 3 g. l'une.

272 fr , pour réparation faite au Grand Pont.

10 fr., pour achat d'une auge en pierre, mise au puits de la porte Aubert.

Visite de la brèche et des murailles du Grand Rualménil. La semaine de la St André, payement de 1,431 fr. 9 g , pour ces travaux. La semaine de la St-Hilaire, on paie encore 150 fr.

1,484 fr., pour l'intérêt de deux ans, des 20,000 fr. prêtés à S A , que la ville doit à la veuve Claudine Bregeot.

Le baron de Bremoncourt, bailli d'Épinal, et sa femme, viennent à la noce du fils du lieutenant du bailli. On lui présente trois bouteilles d'hypocras et trois boîtes de confitures sèches à sa femme.

35 fr., pour perte sur les monnaies décriées.

10 fr , pour un quartier de sanglier envoyé à M. Arnould, en raison des services qu'il rend à la ville et pour un procès qu'il a donné aux gouverneurs.

77 fr. 6 g. donnés aux habitants de Badménil, qui ont eu 23 maisons brûlées.

La semaine de la St-Goëry, payement de 253 fr. 4 g., pour frais faits aux funérailles de S. A.

Le marquis de Removille demande du poisson ; on lui adresse 30 renez, 12 aucons et autres gentils poissons.

Achat de 7 aunes de drap violet, à 5 fr. l'aune, pour faire une robe aux marguilliers.

Didier Jean Gérard conduit 16 pièces de bois pour la construction du pont du Gaucheu.

Réparation à la côte Bachelet.

Nicolas Jaux apporte plusieurs ordonnances touchant le « descrie et prix des espèces ».

Nicolas Touillot et les contre-forestiers prennent les filets des habitants de Fontenay, qui chassent les grives dans les forêts de la ville.

La semaine de la Sainte-Luce, les membres de la justice vont visiter la contrée sur laquelle on a pris le bétail des habitants d'Archettes.

A la nouvelle année, Blaise Perrin, régent, et l'imprimeur de la ville, dédient des vers à la louange de la cité.

Nettoyage de 36 mousquets et 6 arquebuses.

1,888 fr. 5 g. 11 d., pour dépenses faites en poursuivant la confirmation des chartes de la ville.

25 fr. donnés aux arbalétriers, pour la permission qu'ils ont donnée d'appuyer la clouterie contre leur muraille.

Confection de deux portes en sapin sur la tour des prisons du Grand Moulin.

200 fr. pour les gages du gouverneur-boursier.

150 fr. pour ceux des trois autres gouverneurs.

50 fr., pour ceux de Aubertin Guichard, clerc de ville.

200 fr., pour ceux de Perrin de St-Blaise, régent de la grande école.

100 fr. pour ceux de Claude Jeannel, organiste.

86 fr. 8 g., pour ceux du guet du château.

104 fr., pour ceux des deux guets ordinaires, derrière le château.

208 fr., pour ceux des contre-forestiers.

26 fr., pour ceux de Didier, maître d'hôtel de S. A.

11 fr. 11 g., pour surcroît d'une semaine en 1624, comme année bissextile.

24,000 fr. délivrés à MM. des coffres, pour le payement des impôts.

1,312 fr. 4 g., pour les frais du procès contre Claude Carillon, clerc-juré.

CC. 135. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1625. — *Les mises et receptes du domaine de la ville dEspinal faictes par les sieurs gouverneurs Demenge Noir, Demenge, Pierre-Pierot, Jacquot Remy et Jacques Financel.*

DÉPENSES

On ne dépense plus que 18 fr. pour le souper le jour de la reddition des comptes des anciens gouverneurs. En remettant les clefs aux nouveaux, ils font un dîner qui a coûté 45 fr.

La semaine des brandons, les femmes des nouveaux gouverneurs vont saluer la femme du bailli en lui présentant deux pains de sucre.

1,799 fr. 3 g., pour frais au sujet du procès des préséances et autres cérémonies publiques.

Achat d'un pot de beurre, pesant 32 livres, à 6 sous l'une, envoyé à M. Jeannot, de Nancy.

3 florins d'or, ou 13 fr. 6 g., au gruyer de Dompaire, pour prendre du bois dans les forêts de son office.

Acquisition d'un terrain, pour améliorer le chemin du ruisseau de Soba et y construire un pont.

258 fr. 9 g., pour frais et honoraires des gouverneurs envoyés à Nancy, pour obtenir une déchéance contre Gaspard Gascon, receveur à Épinal, et se trouver à l'assigna-

tion contre le sieur Henri Gascon, son fils, comme ayant refusé de prêter serment à la bourgeoisie ; ce qu'il a été obligé de faire.

Conduite de pièces de bois pour le pont des Raulx.

La semaine de Pâques, des conseillers vont faire la reconnaissance des dégâts et de l'anticipation sur l'usuaire de ville que Jean Henri, dit Cordebotte, a faite en son pré, au préjudice de l'ancien chemin. Ils vont ensuite, avec le bailli, au bois de la Hey et à Rogimont, au sujet de la difficulté entre la ville et les habitants de Deyvillers.

Un gouverneur va à Remiremont, près des conseillers de cette ville, leur demander s'ils veulent se joindre à ceux d'Épinal, pour adresser une requête à S. A. demandant le rehaussement des espèces, ou du moins qu'elles demeurent à leur prix. La semaine de la St-Valentin, on va à Mirecourt et à Bruyères au même sujet.

Huit conseillers vont au bois de la Voivre, attendu que les habitants de Dogneville avaient empêché d'y pénétrer.

Jérôme Marulier va à Nancy, répondre à l'assignation contre Enoch Hurault, qui prétend être franc des aides et prestations.

42 fr., pour un dîner au sieur Bardin, auditeur de M. Rennel, arrivé à Épinal, pour dresser le plan des tours de Lespinoux et les voisines, joignant le château.

Jean Gergeon, de Ville, arpenteur, trace la tranchée dans la forêt de la Voivre.

6 fr. donnés à un charretier d'Épinal, qui est allé chercher la Maturine à Plombières, par ordre de S. A.

Le Primat et le prince de Phalsbourg arrivent à Épinal ; on leur offre du vin, des pâtés de truite et du poisson.

Pose de trois quilles (bornes) au bout du pont neuf, pour empêcher les voitures d'y passer.

4 fr. donnés à plusieurs enfants de la ville qui vont en Normandie, au grand St-Michiel.

Réparation à la muraille du Poux.

103 fr. 3 g., pour frais faits par un gouverneur envoyé à Nancy, comparaître à l'assignation que les fermiers de l'aunage des toiles ont obtenue contre les gouverneurs, tendant à prendre le tiers du blanc dû à la ville. Un autre gouverneur y va chercher les 400 fr. d'intérêt des premiers 20,000 fr. que la ville a prêtés à S. A.

Reconstruction du four de la tuilerie.

17 fr. 9 g., pour l'expédition d'une requête présentée contre Enoch Hurault, parce qu'il se refusait à payer la cotisation des prestations et des aydes ordinaires.

Enlèvement de 227 tombereaux de repoux, pour nettoyer la place derrière l'église ; les Filles spirituelles paient une partie de la dépense. — La semaine de la Sainte-Croix on en enlève encore 180 tombereaux.

Deux gouverneurs vont à Archettes, s'assurer s'il est vrai qu'il y a une maison soupçonnée contagieuse ; ils constatent que non.

Pierre Pierot, gouverneur, va à Domèvre-sur-Durbion trouver le bailli pour lui demander s'il veut se joindre au conseil et intervenir dans le procès entre Jean Ravaire et Antoine Henri contre Claudon Moictessier. — La semaine de la Sainte-Victorine, Claudon Baily va à Nancy, pour obtenir l'expédition de la requête touchant ledit procès. — La semaine de la Saint-Maurice, un gouverneur et un autre vont à Nancy comparaître au conseil de S. A., où l'on juge ce procès.

373 fr. 9 g., pour achat d'une meule de moulin et la conduite. — La semaine de la St-Goëry, on fait une réduction à la veuve Durand, fermière du Petit Moulin,

« pour les 9 journées que ledit moulin a fait la fête pendant qu'on a posé ladite meule ».

En raison des bruits de contagion, les gouverneurs, conseillers et maîtres des métiers, dressent l'état des pauvres et des deniers que l'on peut leur distribuer, afin de les empêcher d'aller dans la ville. — La semaine de la St-Goëry, deux bourgeois vont à Mirecourt et à Ville-sur-Illon, au sujet du bruit qui circule que ces lieux sont « contaminés » ; on va ensuite à Bains au même sujet. — La semaine de la St-Luc, don de 1 fr. à des pauvres gens de Rancourt, affligés de contagion.

Réparation à la « porte du Champ Madame ».

Reconstruction de la vanne, près de la vieille gauche du gravot des toiles.

Réparation au « rond et oval dessus le ruisseau du Malpertuis », endommagés par les grandes eaux.

M Prud'homme, conseiller d'État, ouvre l'enquête faite contre le sieur Garçon, au sujet du procès des préséances; des témoins de la ville et des environs sont entendus.

16 fr , pour la construction « d'un necessaire au lieu de la place du Poux, assis sur la ripvière de Mozelle ».

La semaine de la St-Luc, Jacquot Remy va à Colombier, « s'informer si quelque honorable bourgeois dudict lieu ou des environs seauroit fournir les 20,000 fr. demandés par S. A. ». — La semaine de la Toussaint, Jérôme Marulier va trouver Mlle Menu, pour qu'elle prête cette somme.

Traité avec Nicolas Maillard, maçon, « pour bastir les portes des confessionnaires faicts à l'eglise des RR. PP. Capucins » ; Demenge Maire-Gérard fait la menuiserie.

Visite des tours du château et des brèches de la tour de Lespinoux, etc. Claude Bellot, peintre, va à Nancy, pour expliquer les plans desdits château et tours.

337 fr. 8 g., pour frais du procès fait contre le sieur Carillon, clerc-juré. — La semaine de la St-Hilaire, on paye 784 fr. 5 g, pour frais de ce procès et d'autres.

Achat de 6 aunes de drap « rose seiche », à 5 fr. 6 g. l'aune, pour faire un manteau à Jean Prévot, huissier du conseil. Au nouvel an, on fait un manteau en drap violet aux marguilliers.

Jean Ryaul, gendre de Jean Tisserand, lui succède comme locataire de la tuilerie.

12 fr. aux chirurgiens qui ont visité Nicolas Andreu, soupçonné atteint de la maladie v.....

24,000 fr. versés à Messieurs des coffres, pour le paiement des impôts.

Aux recettes extraordinaires on trouve :

135 fr. 9 g. de Henry Gascon, qu'il a été contraint de payer, par ordre de S A, sur le refus par lui fait de prêter serment le jour des Chandelles, à la Maison de Ville, comme les autres nouveaux mariés.

80 fr. de Pierre Bailly, contrôleur, pour ses conduits qu'il avait différé de payer pendant plusieurs années.

39 fr. 2 g., pour les imaux vendus depuis qu'ils ont été ajustés.

7,989 fr. 4 g. des commis à la levée des impôts du premier quart d'an ; 6,885 fr. 4 g. du deuxième ; 7,149 fr. du troisième, et 7,262 fr. du quatrième.

Total des recettes : 38,680 fr. 8 g. 4 d.
Total des dépenses : 41,164 fr. 11 g.

CC. 136 (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1626. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal faictes par les sieurs gouverneurs Jean Mourat, David Geninet, maistre Jacques Thiery et Daniel Guerin.*

DÉPENSES

Le dîner du jour de la reddition des comptes est différé ; 22 personnes seulement y assistent et reçoivent chacune 2 fr.

Un ingénieur est envoyé par S. A. ; on lui offre une pièce de toile de la valeur de 50 fr.

8 fr. à M. Salomon, avocat à Mirecourt, pour les écritures en duplique sur celles fournies par les habitants d'Archettes.

1 pistole ou 13 fr. donnée au gruyer de Dompaire, et 8 fr. aux forestiers du ban d'Uxegney.

M. de Bassompierre arrive chez l'abbesse du Chapitre, on lui offre quatre simaires de vin, du poisson et un grand pâté de truites.

Achat de 127 liv. de beurre frais, à 5 g. 12 d. la livre, pour envoyer, à Nancy, à Messieurs des coffres et autres.

La semaine de la St François-de-Paul, S. A. et sa suite chassent à Padoux, Passoncourt et autres villages. Les gouverneurs envoient Georgeon, Philippe, et quatre de ses compagnons, pour suivre son itinéraire, de peur qu'ils n'arrivent à Épinal sans en être prévenu ; S. A. devait y venir dîner.

Visite du jardin de Haute-Rive, dont le propriétaire avait usurpé sur l'usuaire de ville. Abornement.

Agrandissement du jeu de paume.

1 fr. 6 g. à Gabriel Remy, verrier, pour remonter la

fenêtre qui est devant le Dieu de pitié, près de la croix de la Magdelaine.

14 fr., pour une robe en serge noire, donnée à la veuve de Nicolas Vertu « désignée pour appeler la suite des corps morts et aux offrandes comme étant un lieu public ».

Don au prédicateur pendant le carême, de « pileules laxatives et dune boit tabette pectoral, composées selon l'ordonnance ».

156 fr. 9 g. au sieur Canot, substitut, envoyé à Nancy pour produire les moyens et exemptions de la banalité des moulins, fours et pressoirs, conformément à l'article 9 du titre 1er de la coutume générale du bailliage d'Épinal, etc.

M. Marulier va à Nancy, pour faire dresser les dernières écritures à fournir contre les officiers du domaine, au sujet des réparations du château. La semaine de la Pentecôte, M. de Baillivi s'arrête à Épinal en revenant du Thillot ; les gouverneurs le conduise au château pour lui montrer la réparation du châtelet. — La semaine avant la St-Jean, MM. Bardin et Cabouat reçoivent chacun 6 pistoles d'Espagne, ou 156 fr., pour leurs honoraires dans cette difficulté ; et pour qu'ils aient plus de facilité d'aller à la tour de l'Espinoux, on ouvre un sentier Les gouverneurs, avant de donner ces dernières écritures, vont consulter les pièces à Mirecourt.

Incendie dans le bois au canton de Herculéenne.

100 fr. donnés aux Pères Minimes, en raison de l'incendie qu'ils ont eu le vendredi saint du tombeau où reposait le St-Sacrement.

Un messager de Mirecourt apporte une lettre portant que le sr Demangeon, greffier audit lieu, réclame la rente des derniers 20,000 fr. qu'il a prêtés à S. A.

M. de Bassompierre, colonel des suisses du roi de

France arrive à Épinal, chez l'abbesse du chapitre, sa tante ; on lui offre du poisson.

Les forestiers du ban d'Uxegney vont marquer des bois pour l'Écusson de l'hôpital.

La semaine de la St-Pierre et St-Paul, Jacques Thiéry et Jérôme Marulier vont à Nancy, présenter une requête à S. A., pour obtenir main-levée sur l'empêchement prétendu par les receveur et contrôleur, concernant l'érection des canaux et écusson faits à l'hôpital. Visite des lieux pour instruire cette affaire.

Réparation à la maison où réside Nicolas Lhoste, située hors la porte du faubourg de la Fontaine, appartenant à la ville.

4 fr. aux quatre sergents du lieu, pour la surveillance qu'ils ont faite pendant la procession générale.

5 fr. 4 g. donnés aux sonneurs et marguilliers, pour avoir sonné pendant les deux processions faites pour la conservation des biens et fruits de la terre, en raison de l'injure du temps et des grandes pluies.

La semaine de la St-Étienne, en août, on fait une nouvelle procession au même sujet.

La semaine de la Magdelaine, Henry Boton, organiste, démonte entièrement l'orgue et le répare.

Jérôme Marulier va à Nancy ensuite des ordonnances des 14 et 17 mai, au sujet de la vente des grains en Lorraine. Le Conseil prévoyant qu'elles seraient préjudiciables aux habitants d'Épinal, parce que les grains se vendent plus cher en Bourgogne, etc., demande à S. A. que ces ordonnances ne soient pas mises à exécution à Épinal, et qu'Elle autorise les gouverneurs à faire un règlement qui sera soumis à son approbation, lequel règlement porterait : « qu'il seroit permis à un chacun dy amener grains pour y estre vendus et débités a la liberté

des vendeurs et achepteurs selon que de gré à gré ils en conviendroient, sauf en cas d'exces au prix dy estre par lesdicts sieurs gouverneurs et gens du conseil rapporté tel règlement quils verroient estre besoing pour le plus grand soulagement du peuple ».

Pose d'une grosse pierre, afin d'empêcher les voitures d'aller au chemin du mauvais passage, près du vieux moulin.

Un patagon ou 4 fr. donnés à M. Robert, avocat à Mirecourt, pour les écritures faites sur les remontrances des sieurs de justice, pour que les procès soient à l'avenir mis à tour de rôle.

Réparation à la toiture de la tuilerie, emportée par les vents.

1 fr. à Jean Haxaire, pour avoir publié trois dimanches de suite, la vente des jardins et linge appartenant à la recommandise Richard Guffy.

Jacques Thiéry, gouverneur, et Jérôme Marulier, conseiller, font une dépense de 319 fr., pour frai de jour-snées à Nancy, pour assister à l'audience du 10 août 1626, « sur l'attentat et mespris des arrestz, sentence, chartres et coustume commis en la personne de Charles Rouyer tailleur d'habits, par le s[r] Parisot Grandmaire, prevost audict Espinal, comme l'ayant faict apprehender et conduire en prison criminelle commectans insolences en rues ».

52 fr. payés à Robert, avocat à Mirecourt, arrivé à Épinal, pour dresser les écritures concernant le procès du château et celui contre les habitants d'Archettes.

84 fr., pour l'intérêt de 1,200 fr. que la ville a emprunté de Gabriel Pierrot, docteur-médecin, à titre d'avance, sur la maison du vieil hôpital en attendant la vente. Le même Pierrot reçoit en outre 102 fr. 6 g., pour l'intérêt

d'une somme de 1,462 fr. 10 g. qu'il a avancée sur le compte de Didier Villaume en 1622.

M. de Gournay arrive à Épinal ; on lui présente deux simaires de vin, à 1 fr. 3 g. l'une.

320 fr., pour les frais de journées, requêtes, payement des avocats, secrétaires, etc., dans les procès du château, de l'emprisonnement de Charles Royer, etc.

300 fr , pour achat d'une meule, placée au moulin du Tripot.

3 fr. 8 g. à Claudon Leula, pour avoir conduit les bagages des soldats sur une charrette, jusqu'à Destord.

1 pistole, ou 13 fr., donnée au R. P. Jacobin, frère à Pierre Houion, imprimeur à Épinal, pour avoir fait plusieurs prédications à la paroisse et à l'église des Filles spirituelles.

Achat de 153 livres de beurre, à 32 fr. le cent, et d'un fromage de gruyère, pesant 19 livres, à 5 g. l'une, pour envoyer à Messieurs des coffres, à Nancy.

M. le baron de Bremoncourt arrive à Épinal ; on lui présente deux simaires de vin, à 18 g. l'une.

100 fr. accordés aux PP. Capucins, pour un présent à eux donné lors du jubilé et à la tenue de leur chapitre.

107 fr. 7 g., pour frais de journée et dépens d'une jeune fille de Savoie, perturbée, que l'on a conduite à Autrey, puis à Remiremont.

6 fr., pour le conseing de l'appellation du procès touchant la difficulté du chemin du Voy Edmet.

Le maire de Jeuxey avait amené un pauvre estropié sur une voiture et l'avait déchargé au pied de la chapelle St-Michel, pour le mettre en charge à la ville. Ce malheureux est renvoyé à Jeuxey par ordre de S. A.

Au nouvel an, Abraham Martin reste pendant huit

jours à la porte d'Arches, pour examiner et interroger les entrants, en raison de la contagion.

Réparation au moulin Gaucheu ; reconstruction d'une roue neuve, pour remplacer celle qui a été écrasée par la grande muraille.

Deux hommes vont à Rambervillers, pour s'informer si la contagion y règne.

Maurice Drouot va à Racécourt, « trouver un honneste homme du lieu qui estoit dispose de prester 2,000 francs, il auroit este resoult quil estoit bon de les prendre pour satisfaire aux honoraires de Messieurs qui avoient faict les affaires à Nancy touchant les attentats et manutention des faicts de police ».

44 fr. donnés à cinq habitants de Giremont qui ont eu leurs maisons brûlées.

110 fr. 6 g., pour achat et réparation de seaux à incendie.

36 fr. à maître Gabriel Geoffroy, architecte-menuisier, à Nancy, pour avoir fait un secret et une machine pour faire couler l'eau de la Moselle au Rualménil, et pour plusieurs ouvrages faits pendant le passage du comte de Mansfelt.

24 fr. à Nicolas Belot, peintre, pour le plan du corps du château et du châtelet, celui de la situation de l'hôpital des Grand et Petit Rualménil, figurant les vannes et cours de la rivière.

35 fr. à Jean Souhay, brasseur de bière, à titre d'indemnité, vu qu'en raison du prix élevé des orges, on lui enjoint de cesser sa fabrication.

25 fr. à Toussaint Hermaut, brasseur, au même sujet.

1 fr. 6 g., pour du tabac et une pipe, donnés à Me Vincent, avocat à Nancy, en revenant de Remiremont.

355 fr. à Jacques Thiéry, pour avoir soigné la femme de Cantin Méon, atteinte de la maladie vénérienne.

10 fr. 4 g., pour frais d'une requête concernant la ferme de « l'usine du poids ».

96 fr., pour douze cuillers d'argent, poinçon de Paris, données à la femme du bailli.

2,559 fr. 11 g., pour les bâtiments de l'hôpital.

100 fr. à Remy Marchal, meunier du moulin de la ville, pour réduction sur son bail, en raison de ce que ce moulin n'a pas tourné pendant six mois, faute d'eau.

24,000 fr. déboursés pour le paiement des impôts de l'année.

RECETTES

19 forains sont reçus bourgeois de la ville, aux conditions suivantes : pour l'homme et la femme forains, 200 fr.; pour le forain épousant une fille de la ville, 50 fr., et les veuves 90 fr., ce qui forme une recette de 1,180 fr.

Total des recettes : 44,178 fr. 4 g. 4 d.

Total des dépenses : 48,522 fr. 5 g. 14 d.

CC. 137. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1626. — *Compte que rend le sieur David Géninet, jadis l'un des gouverneurs de la ville d'Espinal en l'année 1626, de ce qu'il a fourny et desbourse aux masson, manouvriers et voituriers qui ont travaille et charroye durant ladicte année aux erections et refections des vannes de pierre, glissoire, ecusson, murailles, canaux au dessus alentour joignant et au dessoubz de l'hospital St-Lazaire, etc.*

1 fr. à Pierre Gobillot, prêtre, pour avoir célébré la messe, « a ce qu'il plaise à Dieu benir le labeur ».

28 fr. 6 g , pour 57 journées de manœuvres employés à l'ouverture du canal, au bout du nouveau pont ; Jean Maillard, maçon, trace ledit canal.

Le 30 mai, ledit Maillard et trois autres font la visite, pour l'emplacement de l'Écusson.

Le total des dépenses est de 9,730 fr. 4 g. 4 d.

Ces travaux ont été adjugés le 7 avril 1626, à Nicolas Maillard, maçon.

CC. 138. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1627. — *Sensuivent les mises et receptes tant du domaine de la ville d'Espinal que de plusieurs grandes et notables sommes de deniers desbourcees et receus par les sieurs Nicolas Herquel, Jacques Vuillemin dict Souhay, Jean Parisot dict Sauvage et Joseph Descle, quatre gouverneurs.*

DÉPENSES

En raison de ce que l'on ne fait plus le repas à la suite de la reddition des comptes des anciens gouverneurs, on donne 2 fr. à ceux qui y assistent

Établissement d'un théâtre, dans la grande salle de la Maison de Ville, pour y représenter une tragédie le 17 février, par les dames du Chapitre. A la fin, la ville offre une collation composée de confitures, dragées et autres desserts.

Le jour des brandons, les gouverneurs font le tour de la ville avec des flambeaux, « pour aller parmy la ville, reconnoistre quil ne se fasse scandalle pendant les feuz allumes es rues ».

Réparation à une des maisons appartenant à la ville, située sur la place du Poiron, où reste Christophe, cordonnier.

Construction d'un escalier, montant au 1er étage de la halle, du côté de la place, adjugé à Nicolas Maillard, pour 664 fr.

567 fr. 5 g., pour le pavage de la grande voie et l'abaissement du canal de la rue d'Arches.

Le mercredi 28 juillet, visite des travaux à faire à la toiture de la tuilerie.

Nicolas Marulier dédie ses thèses de philosophie aux gouverneurs de la ville, « en reconnaissance et a raison de ce qu'il s'est porté ardemment aux études, pour l'encourager a les continuer et qu'un jour il puisse profiter a sa patrie ».

342 fr. 9 g. versés à Nicolas Maillard, pour travaux de maçonnerie au pont neuf et aux avenues de l'hôpital St-Lazare.

80 fr., pour une pièce de vin donnée à l'abbesse du chapitre St-Goëry.

28 fr., pour l'intérêt de 400 fr. que la ville doit à Didier Bricguel, pour achat de la place située devant la porte La Chatte, où est le corps de garde.

882 fr. 8 g. à Jacques Vuillemin et Joseph Descle, pour pain de munition fourni aux soldats.

208 fr. donnés aux Capucins, en considération « que le traficque est comme cessé en cette ville comme aussi la rareté des vins et vivres ».

170 fr., pour achat d'un étal de boulanger.

200 fr. à Perrin de St-Blaise et Dominique Vitoux, régents de la grande école, pour leurs gages.

597 fr. 4 g., pour des dépenses portées dans un chapitre intitulé « extravagant ».

3,741 fr. 2 g. 8 d., pour frais causés par « l'arrivée inopinee des 4 compagnies du régiment de seigneur comte de Tantonville ».

14 fr. 10 g. à Jean Callot, pour avoir nettoyé 34 mousquets, 6 grosses arquebuses à croc et un double mousquet.

137 fr., pour un flambeau d'argent offert au bailli, pour ses étrennes.

Procession générale le jour de la fête de la St-Pierre et St-Paul, pour avoir le beau temps.

24,000 fr. versés aux commis aux aides généraux.

492 fr 6 g , pour 7,880 pains, à 12 deniers l'un, distribués aux pauvres passants, conformément « a la louble anciennete ».

313 fr. 3 g., pour dépenses faites par Vincent, avocat de la ville, en visitant les murailles de l'hôpital et le procès de la confiscation du troupeau des porcs, etc.

RECETTES

Le Tripot ne rapporte rien, parce que le fermier déclare que les capitaines et gens de la garnison placés audit Tripot lui ont causé beaucoup de dommages.

En raison de la peste qui a régné au bourg de St-Nicolas, il est nécessaire de faire imprimer des attestations.

200 fr. donnés par Pierre Mercier, de Nancy, aux pauvres de l'hôpital St-Lazare. Cette somme est employée au bâtiment des infirmeries dudit hôpital.

25,372 fr. 3 g. 12 d. des bureaux de recettes pendant l'année.

1,995 fr., pour pain fourni aux quatre compagnies du régiment du comte de Tantonville.

42,017 fr. 2 g. des députés aux aides généraux de Nancy, des conseillers de la même ville et de M. de Ballivi.

Total des recettes : 81,661 fr. 2 g. 4 d.

Total des dépenses : 81,490 fr. 4 g. 6 d.

CC. 139. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1628. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal, faicts et distribués par les sieurs gouverneurs Claude Geninet, Demenge, Pieron Vautrin et Richier Poirot.*

DÉPENSES

En raison de la cherté des vivres, on ne fait pas le repas, comme on a coutume de le faire, à la vérification des comptes des anciens gouverneurs.

Les 7 et 19 février, le Duc de Lorraine est à Dompaire, on lui offre du vin clairet ; de là, il va à Bouxières. Aymé Geninet retourne à Dompaire où S. A. doit revenir.

50 fr. 6 g. donnés aux manœuvres qui ont fait des « fagots de saules pour mettre derrière les paux de hye à haute rive et derrière l'hospital ».

Réparation du chemin de Dogneville, au dessous des carrières.

Vincent, avocat à Nancy, vient à Épinal et y reste 8 jours, en dressant des écritures fort importantes et donne son avis sur plusieurs chefs ; on lui donne 26 reisdallers à 4 fr. pièce en place de huit pistoles.

8 fr., pour la façon de huit « xeuilles » mises à une des infirmeries de l'hôpital, lesquelles ont été placées au corps de garde fait sur la place du Poiron, pendant le séjour des compagnies de M. de Tantonville.

3 fr. aux sonneurs qui ont sonné les cloches pendant la procession faite à l'église des Capucins, pour l'accroissement des biens et fruits de la terre.

325 fr., pour honoraires au s^r Roblot, en examinant les comptes généraux de la ville et avoir donné son avis sur plusieurs affaires importantes ; il reçoit en outre

19 livres de saumon, à 7 g. la livre, et 6 fromages de Gérardmer, pesant 33 livres, à 4 g. la livre.

Achat de deux flambeaux, pour conduire les gouverneurs, le jour des brandons. En rentrant à la Maison de Ville, un repas est offert aux bourgeois.

Réparation au battant de la cloche, dite *Meuse*.

650 fr. donnés au bailli, en raison de sa bonté pour la ville.

La semaine de l'Annonciation, S. A. est à Dompaire, et de là elle va à Bouxières ; la ville lui adresse deux bouteilles de vin, à 16 g. l'une.

14 fr. 6 g., pour un pain de sucre offert à la femme du bailli, la semaine des brandons.

Réparations à la tuilerie.

Travaux de nivellement et autres, faits au jardin de l'hôpital, aux murailles, etc. Les dépenses marquées d'un h, sont toutes relatives à l'hôpital.

Réparation à la grande porte du cimetière St-Remy.

Jean Roseferd reçoit 60 fr., pour réparations faites aux deux horloges de la ville.

La princesse de Lorraine passe à Épinal en allant à Plombières ; on lui offre du vin et du poisson.

Réparation du pont du mauvais passage.

8 fr. donnés à Henry Burton, organiste à Nomeny, pour avoir accordé l'orgue.

Un ambassadeur d'Angleterre s'arrête à Épinal ; on lui présente du vin et du poisson qui avaient été mis en réserve pour l'arrivée de Madame.

9 g., pour un demi imal d'orge, semé dans le jardin de l'hôpital.

La semaine de la St-Jacques et St-Christophe, Didier Bricguel reçoit 28 fr., pour la rente de 400 fr. que la

ville lui doit pour le « basle ou est pose le cordegarde de la porte Lachatte ».

200 fr. donnés à M. Héraudel, avocat à Nancy, arrivé à Épinal, pour écrire contre le procureur général de Lorraine, dans le procès que la ville et le bailliage ont contre lui au sujet de la juridiction.

24 fr. donnés à Hugo Philippe, docteur en médecine, pour avoir traité le doyen de la chrétienneté d'Épinal, avec les gouverneurs, lors de la visite de l'Église.

115 fr. 6 g., pour achat de 6 aunes de damas blanc, 7 aunes de camelat de Turquie, etc., pour faire deux chasubles à M. Robert, curé d'Épinal.

La semaine de la St-Laurent, procession générale, pour la conservation des biens de la terre.

Réparation à la tour Aubert.

La semaine de la St-Remy, les sonneurs reçoivent 6 g., pour avoir sonné la grosse cloche aux deux processions générales, à l'occasion du Jubilé.

Gérard, sellier, va à St-Dié, s'assurer des villes et villages d'Allemagne qui sont infectés de la contagion.

Charles IV est à Dompaire ; on lui adresse six barbeaux, six poissons blancs et onze halottes.

Demenge Jacquemin, dit Le Chat, conduit des pierres pour le chemin du mauvais passage.

Nicolas Thouillot porte des lettres à Destord et à Baccarat, au sujet de la contagion.

84 fr. payés à M. Dombrot, docteur en médecine, pour l'intérêt d'un an des 1,200 fr. que la ville lui doit, sur la vieille maison de l'hôpital du Rualménil.

151 fr. à Jean Haxaire, prêtre, au nom de Dominique Pelletier, alors à Rome, pour l'intérêt de deux ans d'un capital de 1,250 fr. que la ville lui doit.

Géninet va à Nancy, chercher la permission que S. A. a donnée, de tenir les foires et marchés les jours de fête, etc.

840 fr. versés à l'abbé de Chaumousey, pour la rente de deux ans d'un capital de 6,000 fr. que la ville lui doit.

208 fr. donnés aux RR. PP. Capucins, pour leur aumône, à raison de 4 fr. par semaine.

24,000 fr. délivrés aux commis des aides généraux.

Dépenses faites par les gouverneurs en poursuivant le procès soutenu à Nancy, au sujet du château.

RECETTES

Au chapitre des recettes extraordinaires on trouve : 14,000 fr. à titre d'emprunt, de M. Fournier, conseiller d'État demeurant à Nancy, et de M. de Génicourt, receveur de ladite ville.

2,100 fr., pour satisfaire à la rente des 30,000 fr. prêtés à S. A.

Les deniers des impôts rapportent, savoir :

Pour le premier quart de l'année,			6,911 fr. 1 g. 4 d.
—	deuxieme	—	6,473 fr. 7 g.
—	troisième	—	7,080 fr. 7 g.
—	quatrième	—	6,421 fr. 3 g.

Total des recettes : 45,510 fr. 1 g. 4 d.

Total des dépenses : 44,422 fr. 6 g. 4 d.

CC. 140. (Cahier). — In-folio, 9 feuillets, papier.

1629. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal faictes par les sieurs Jacques Remy, Didier Bricquel, Claude Noirdemenge et Demenge Robert, instituez en charge.*

DÉPENSES

9 fr., pour 4 simaires de vin présentées aux baillis de

Jamais et au baron de Bremoncourt, bailli d'Épinal, arrivés en cette ville.

24 fr, pour le dîner de Gabriel Pierot et de Hugo Philippe, le jour de la visite de certaines femmes soupçonnées atteintes de la lèpre.

394 fr. à Nicolas Herquel, pour aller à plusieurs reprises à Mirecourt et à Nancy, au sujet du procès qui existe entre le procureur général de Lorraine d'une part, le bailliage et la ville d'Épinal d'autre part.

65 fr. à Jean Méline, maître de forge à Brouvelieures, pour deux leviers en fer et autres fournitures au moulin de la porte Michiel.

350 fr. à Guillemin, de St-Nicolas, pour achat d'une meule placée au moulin Gaucheu. Aussitôt cette meule posée, la ville achète « un ymal de seigle et un ymal de song pour mectre a mouldre ledit moulin ». La semaine après les brandons, Pierre Moreau, marchand à St-Nicolas, reçoit 304 fr. pour une autre meule placée au même moulin.

8 fr. donnés au gruyer de Dompaire, pour qu'il ne poursuive pas le procès qu'il veut faire au sujet de la prise du troupeau des bêtes blanches du Rualménil, dans les forêts du ban d'Uxegney.

Présent de pâtés de truites à Messieurs de Nancy, ne leur recommandant les intérêts de la ville, au sujet du procès du château. Claude Noirdemenge va à Nancy et y reste douze jours. Huit jours après, on fait un emprunt de 1,000 fr. pour continuer ce procès.

La semaine Sainte, la fille de Laurent Pescheur, dit Lallemant, comparait à l'hôtel-de-ville, devant les gouverneurs et gens de justice, « ad ce de louyr sur le bruict qui courroit parmy la ville quelle avoit este accouchee d'un enfant venant des œuvres dudict Pescheur son beau-

pere ce qu'elle auroit convenu et fut apprehender par la justice ordinaire ».

Ensuite de l'avis de la tenue des États Généraux à Nancy, le 5 mars, deux gouverneurs y vont pour représenter la ville et demandent la copie de la tenue desdits États Ils dépensent 1,082 livres et s'occupent en dehors du procès du château, etc.

910 fr., pour l'intérêt d'un capital de 13,000 fr. que la ville doit à M. de Génicourt, de Nancy, et 1,196 fr. à Melle Baillivy, pour un autre capital qu'on lui doit, dont l'intérêt est échu au 5 mars. — 4 fr. 8 g., pour une bouteille de vin présentée à ladite Baillivy.

Réparations faites à la porte d'Arches, au passage du cimetière Saint-Remy, et au canal du côté de la fontaine; pose de trois marches, pour passer le guichet de la porte de l'hôpital et plantation d'une quille de pierre devant la butte des arbalétriers, etc.

3 fr. 4 g., pour deux simaires de vin présentées à M. de Bassompierre fils et à M. de Removille, bailli et chef de la province de Mirecourt.

La semaine de la St Jacques, 12 bourgeois vont pêcher, afin d'avoir du poisson à l'arrivée de Mme la princesse, qui va aux bains à Plombières. A son arrivée on lui présente 6 simaires de vin contenant neuf pots, à raison de 18 g. le pot. On lui offre ensuite trois pots et une chopinte de vin Hippocrate. S. A. passe à son tour, on lui présente du vin et du poisson. Elle avait fait entendre qu'elle dînerait chez le bailli, et pour ce motif on donne à celui-ci 6 poulets, 2 pigeons, un levraut et 6 simaires de vin. Charles IV passa sans s'arrêter. — 7 g. donnés aux bourgeois « qui ont porte la chere de Mme la princesse jusqu'à St-Laurent ».

Réparation à la toiture et au clocher de la chapelle St-Antoine.

8 fr. à Maurice Drouot, pour aller consulter les pièces de deux procès à Mirecourt, l'un au sujet des « chievres d'Aidoilles » et l'autre pour Didier Nicquel, de Jeuxey.

55 fr. à titre d'indemnité à Bastien Mougin, fermier du moulin du Gaucheu, parce que « son moulin a fait la feste lespace de sept semaine entières daultant que les pierres dudict moulin ne pouvoient plus servir ». La semaine de la Trinité, Nicolas Chrétien va à Vesoul, s'informer où la contagion règne en Bourgogne.

Les quatre sergents du prévôt sont placés sur la place du Poiron, pendant la procession générale faite en ville.

Réparation à la toiture sur la muraille de la fontaine St-Goëry, près de la tour où l'on fait le guet en temps de guerre.

Conduite de 1,000 tuiles, pour recouvrir la toiture de la chapelle St-Remy.

61 fr. 6 g. aux maçons qui ont démonté deux cheminées à la porte de la Louvière, « abattu les gorges dicelles daultant quelles estoient trop estroites, les remonte tout à neuf, fait une jumelle à la maison de ladicte porte, etc. ».

484 fr. 2 g., pour frais faits à l'occasion de la confirmation, donnée par Mgr de Cyty, lieutenant du cardinal de Lorraine, évêque de Toul Mgr de Cyty reste à Épinal pendant trois jours, et consacre l'autel de la paroisse et l'église de l'hôpital St-Lazare.

Achat d'une hallebarde et réparation d'une autre, pour donner aux banvards qui montent la garde pendant la nuit.

Réparation du chemin du haut de Chaulmont.

La semaine de la Magdelaine, Hugo Philippe, docteur en médecine et David Baion, chirurgien, visitent un

enfant mort chez une veuve, pour s'assurer si c'est d'une maladie contagieuse.

La semaine de la St-Denis, le bailli vient à Épinal après ladite contagion.

615 fr. 3 g., pour frais faits tant en levant les bourgeois capables de porter les armes pour le service de S. A., que l'argent qui leur est donné à leur départ.

Le substitut présente une requête au duc de Lorraine, pour obtenir l'information des propos de mépris et injures tenus par Henry Gascon, contre Jacques Remy, gouverneur-boursier. La semaine après la Nativité de N. D., Demenge Robert va à Domèvre-sur-Durbion, porter une requête présentée à S. A., par les gouverneurs et gens du conseil contre ledit Gascon, pour connaître le jour que l'on doit instruire ce procès.

Demenge César, menuisier, marchande la table du grand autel de l'église, pour 800 fr.

5 fr., pour un quarteron d'oranges offertes au bailli.

Deux gouverneurs vont à Nancy, pour obtenir de S. A. que la conduite des soldats levés à Épinal, soit confiée à l'un des gouverneurs ou à un conseiller.

140 fr., pour l'intérêt d'un capital de 2,000 fr. que la ville doit au chapitre de Toul.

La semaine de la St-Nicolas, Didier Bricguel, gouverneur, va à Nancy présenter une requête à S. A. pour obtenir une réduction sur les impôts et conduits, des mois de juillet, août et septembre, à cause de la contagion. Pendant son séjour, il fait faire deux autres requêtes à Étienne, avocat, tendant à obtenir prorogation pour fournir les écritures de salvation contre Remy Gascon, après la contagion qui règne à Épinal, etc.

Les conseillers font venir les principaux fermiers des

impôts de la ville, pour leur demander ce qu'ils ont reçu desdites fermes pendant le mois de juillet, août et septembre, afin de pouvoir en réduire le prix.

420 fr., pour l'intérêt d'un capital de 6,000 fr. que la ville doit aux abbés de l'abbaye de Chaumousey.

Monsieur, frère du Roi, passe à Épinal en allant à Remiremont, les bourgeois sont placés aux portes ; à son entrée, on lui présente du beau poisson et du vin.

Charles Canot, substitut, va à Nancy, avec un gouverneur, au sujet du procès avec Remy Gascon, et pour obtenir une réduction sur les impôts.

26,000 fr., pour le payement des impôts des trois quarts de l'année. S. A. fait remise du quart comprenant les mois de juillet, août et septembre, c'est-à-dire pendant que la peste a sévi à Épinal.

Construction d'une blaverie derrière l'église paroissiale. Difficulté avec les dames du chapitre.

5,300 fr., pour dépenses faites pendant le temps de la contagion, pour nourriture fournie aux bourgeois malades, placés dans les loges, nettoyage des maisons infectées, et vin donné aux servantes de la Maison de Ville qui passent toutes les nuits à veiller à la sortie des pestiférés.

Total des recettes : 50,766 fr. 7 g. 2 d.

Total des dépenses : 53,320 fr. 1 g. 10 d.

CC. 141. (Cahier.) In-folio, 74 feuillets, papier.

1632. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal faictes par les sieurs Hugo Philippe, André Bresson, Jean Tacquel et Amé Sachot, gouverneurs.*

DÉPENSES

87 fr. 1 g., pour frais faits à l'occasion des services de l'Altesse de Madame.

150 fr. au bailli, parce qu'il a obtenu de S. A. la diminution du nombre des chevaux à fournir par la ville, pour le service du roi.

8 fr. aux deux tambours qui battent pendant que les bourgeois montent la garde aux portes de la ville.

24 fr., pour vin et poisson envoyés aux RR. PP. Minimes, pour qu'ils chantent leurs messes en l'honneur et à la prospérité de la ville.

14 fr. 11 g., pour l'expédition d'une requête adressée à S. A., tendant à obtenir un juge, au sujet de l'injure des marchands de fromages.

5 fr. au maréchal-des-logis de la compagnie du sieur de Berupt, logée à Épinal, pour l'ustensile des troupes.

La semaine de l'Ascension, la compagnie du capitaine Gaucher arrive à Épinal et y reste pendant trois semaines.

M. de Mitry, bailli d'Épinal est à Fauconcourt ; Nicolas Jeal lui porte une lettre.

La semaine du St-Sacrement, payement de l'intérêt des capitaux dus par la ville, savoir : 1,228 fr. à M. Ballivi, 140 fr. à Joachim Drouot, 240 fr. à M. de Girmont, 140 fr. aux chanoines de Toul, 280 fr. à M. Le Febvre, 700 fr. à Mlle Bregeot, 70 fr. à Demenge Jacquemin, 289 fr. à Jean Mourat, 189 fr. 8 g. à M. Jacquel, 189 fr. au sieur Carillon, 28 fr. à Bricguel, 89 fr. 6 g. à Pelletier, 175 fr. à Riendal, opérateur, 910 fr. à M. Reboucher, de Nancy, et 420 fr. à M. de Chaumousey, soit un total de 5,070 fr. Le taux est à 7 p. 0/0.

7 fr. 18 g., pour dépenses faites par les gouverneurs en dressant le rôle des escouades.

Demenge Mathieu et un autre portent des lettres aux maires du bailliage de la part du bailli, pour qu'ils fournissent du foin aux chevaux des soldats de la compagnie

et du régiment du comte d'Hostel, qui doit tenir garnison à Épinal.

Le bailli de Luxeuil adresse une lettre aux gouverneurs d'Épinal, leur offrant retraite et assistance en cas de nécessité.

La semaine de la St-Pierre, Nicolas Jeal va à Nancy, pour avoir des nouvelles de la guerre.

M. de Mitry arrive à Épinal, on lui présente un pâté ; le lendemain, un bourgeois est envoyé à Mouzey, pour s'assurer si les gens du Roi y sont logés.

Jean Petitjean, fossoyeur, porte des vivres à ceux qui sont réfugiés dans des loges.

15 fr. à Nicolas Boissard, verrier, pour refaire les cinq croisées des chambres de la Maison de Ville, « qui sont este rompue lorsque lon tira le canon au Poiron pour faire honneur à S. A. en l'an 1631 ».

La semaine de la St-Étienne, M. de Ville arrive à Épinal ; on lui présente du vin.

Bénédiction de la cloche de l'église des révérendes mères de l'Annonciade, où assistent les gouverneurs de la ville. La semaine de la Nativité, la ville leur donne 30 fr.

Mengin Macoultel visite un enfant trouvé mort à Chantereine, lequel est soupçonné atteint de la peste, comme venant de Mirecourt.

100 fr. aux deux bourgeois qui ont fourni des chevaux pour le service du Roi, par ordre de S. A.

Réparation à la vanne de Grennevol.

Nicolas Maillard et ses compagnons achèvent le rehaussement des murailles du Poux.

16 fr. à un marchand de Bar, pour la journée d'un cheval qui lui a été pris par le capitaine Gaucher.

Reconstruction de la vanne de Haute-Rive.

Ordre aux habitants des villages de nettoyer les fossés de la ville. La semaine de la Nativité, les gouverneurs et conseillers recherchent au Trésor, des titres prouvant ce droit contre les habitants du bailliage.

8 fr. donnés aux enfants qui ont représenté, sur la place, la tragédie de Paulin l'impénitent.

Des gardes et des mousquetaires de S. A. sont casernés à Épinal.

Les gouverneurs cherchent des pionniers, et à la fin de la semaine de la St-Michel ils partent.

Le bailli est à Fauconcourt ; on lui adresse un pâté de truites, 12 grives et 2 bécasses, puis on lui demande ce qu'il faut faire pour l'âme de feu Mgr le Duc.

La semaine de la St-Luc, Nicolas François, conduit à Nancy les armes des soldats de la compagnie des chevaux-légers.

234 fr., pour frais faits à l'occasion de l'arrivée du duc de Lorraine, du cardinal et de Mme la princesse de Phalsbourg, en allant à Plombières.

72 fr. 10 g. à Jacques Remy, pour les frais faits par lui, au sujet du procès des marchands de fromages, qui prétendaient ne pas être cotisés comme les autres bourgeois, pour leur commerce. Didier Bricguel va à Nancy, pour faire annuler l'arrêt obtenu par lesdits marchands.

94 fr. 7 g., pour distributions faites aux prêtres qui ont assisté aux services du duc, aux marguilliers et sonneurs qui ont sonné pendant 11 jours.

400 fr. remboursés à Didier Bricguel, pour pareille somme avancée pour payer le terrain laissé par les Capucins, devant leur maison.

Nicolas Jeal va trouver M. de Mitry à Nancy, pour qu'il demande à S. A. le départ des soldats. La semaine de la St-Thomas, ils sont changés de logement. La se-

maine suivante, on offre du vin et du poisson à M. de Bassompierre, en le suppliant de prier S. A. de faire déloger les soldats qui sont en garnison à Épinal.

8 fr., pour frais faits par les gouverneurs après la transcription de la donation faite à l'hôpital St-Lazare, par Jean Lhoste.

La semaine de la St-Félix, S. A. et sa suite arrivent à Épinal.

270 fr., pour frais de nourriture donnée à ceux qui sont dans les loges, comme pestiférés, pendant les mois de février et mars 1632.

M. de Beaulieu arrive à Épinal, par ordre de S. A., pour s'informer du scandale et vexations des soldats de la compagnie de M. de Lenoncourt.

24,000 fr. payés aux aides des coffres, à Nancy, pour les quartiers de l'année 1632.

40 fr., pour deux bandes de lard, pesant 64 livres, à 7 g. la livre, et 30 fr. pour 60 livres de beurre.

RECETTES

480 fr. de la ferme du moulin de la ville, 440 fr. de celui du Gaucheu et 510 fr. de celui du Tripot.

2,710 fr. de l'amodiation du Gravot des toiles.

Total des recettes : 45,874 fr. 2 g. 6 d.

Total des dépenses : 43,247 fr. 1 g. 8 d.

CC. 142. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1634. — *Les mises et recettes du domaine de la ville d'Espinal faictes par les sieurs Jacques Remy, Jacques Financel, Nicolas Noirdemenge et Demenge Jacquemin, gouverneurs modernes.*

DÉPENSES

Nicolas Thouillot va vers Rambervillers, pour s'informer de la direction prise par les soldats.

Achat de 27 resaux 6 imaux d'avoine, à raison de 7 fr. le resal, pour rendre à l'abbesse du Chapitre, qui en a prêté 60 resaux en 1633.

Le bailli arrive à Épinal le même jour que l'armée entre à Châtel. — Ferry, Didier, va à Dompaire acheter du foin pour les chevaux de la garnison. — Des gardes sont placés derrière le château.

La ville demande le remboursement des deniers prêtés à S. A. en 1633 : ils se montent à 22,787 fr. 2 g. 12 d.

275 fr., pour frais occasionnés par le procès de l'aunage des toiles.

27 fr., pour la façon de 7 pâtés de truites, offerts au maréchal de la Force, au grand prévôt de Saint-Dié et autres.

41 fr. donnés aux Suisses de S. A., retournant chez eux avec leurs femmes et leurs enfants La semaine de la Translation de St-Martin, il en passe d'autres.

42 fr. payés à Aubertin Vuillemin, maçon, et autres, pour la réparation du chemin de la Croix-des-Battants, de celui dessous St-Michel et à la côte de Bruyères.

Le substitut et un autre vont à Besançon et à Nancy avertir S. A., « comme lon vouloit asubjectir les bourgeois de la ville d'Espinal a respondre a la court du Parlement de Metz ». — La semaine de la St-Remy, Malhoste y retourne, trouver le procureur général de Lorraine, afin d'apporter la certitude de la renonciation faite par le roi de France, d'assujettir la ville d'Épinal à répondre devant ledit Parlement.

Reconstruction du bois d'eau au moulin du Tripot ; réparation à l'Écusson.

Le substitut retourne à Nancy, au sujet de l'imposition du sel que l'on veut établir à Épinal.

1 fr., pour un pot de vin fourni aux communiants le jour de la St-Maurice.

50 fr. 9 g., pour foin et avoine, achetés chez Malhoste, pour la nourriture des trois chevaux de la ville, employés aux convois de S. A., ainsi qu'à ceux du maréchal de la Force.

La semaine de la St-Michel, le bailli arrive à Épinal venant de Fauconcourt, on lui présente du vin, 6 grives et 12 allouettes.

Travaux au corps de garde de la porte La Chatte et à la source de la fontaine.

Jacques Financel et le prévôt vont à Nancy, « au sujet de l'interpellation faicte aux sieurs gouverneurs et gens du conseil, de prêter serment de fidelite au Roy ».

80 fr. donnés au procureur général de Lorraine allant à Metz, au sujet de l'imposition du sel que l'on veut établir à Épinal.

3 fr., pour deux copies des obligations de 30,000 fr. que S. A. doit à la ville.

Le clerc-juré et Malhoste vont à Plombières et à Rambervillers, pour montrer « les informations faictes du meurtre faict sur les carossiers de M. de Rohan et comparaître à l'assignation obtenue au sujet du magasin à sel prétendu par ledict de Rohan ».

12,860 fr. 2 g., pour dépenses faites pendant l'année, pour journées de chevaux employés à conduire les bagages des soldats, le bois et les chandelles fournis aux corps de garde, etc.

117 fr. 4 g. payés aux portiers, pour la garde des portes, pendant 11 semaines, afin d'empêcher l'entrée à ceux qui viennent des lieux pestiférés.

Au chapitre des recettes extraordinaires on trouve :

204 fr. de la vente des deux chevaux de la ville.

307 fr. de la vente de poudre, plomb, soufre et métal venant de l'arsenal.

Total des recettes : 58,185 fr. 8 g. 4 d.

Total des dépenses : 55,081 fr. 3 g. 12 d.

CC. 143. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1637. — *Compte dont le dessus des pages est complètement perdu.* (Ce cahier est recopié par Ch. Ferry, et porte la cote CC. 143 bis).

Jean Favelin, contre-forestier est chargé de soigner les pauvres malades et les conduire hors de la ville.

Remy Benoit va à Toul avec une lettre de M. de Junces, pour obtenir la permission de manger de la viande pendant le carême.

Une pistole d'Espagne ou 20 fr., donnée à Didelot, secrétaire de M. d'Hocquincourt, pour avoir fait un règlement aux capitaines des Suisses, logés à Épinal ; trois compagnies françaises quittent la ville.

Maurice Thalles est chargé de nettoyer les « maisons deshabitees aux faulbourgs d'Arches et d'Ambrail, questoient pleines dinfections, vilenies et ordures, et le tout mis et faict passer par le feu de peur de plus grand mal, joinct quautre que luy nauroit voulu entreprendre ce hazard ».

120 fr. aux capitaines suisses, à raison de 6 fr. par jour, à partir du 10 jusqu'au 20 mars.

13 fr. 4 g. à Mansuy Michau dit Laurier, concierge du château, nommé par le bailli, le 6 mars 1637.

1 fr. donné à Didier, ermite à St-Antoine.

1 fr. par semaine donné à la veuve de Dominique Petit, ancien régent des écoles, en considération de sa pauvreté et en mémoire de son mari.

Didier Saulnat, boulanger, reçoit 11 fr. 8 g., pour 40 livres de pain distribuées aux charretiers d'Épinal qui vont à Tantonville, chercher du blé pour la garnison et ce, par ordre de M. de Junces, bailli d'Épinal, du 26 mars 1637.

Un repas est offert au major, plus 100 fr. pour qu'il tienne ses soldats dans la modestie.

La semaine de Pâques, M. Ambroise reçoit 12 fr. pour les ordonnances imprimées, faites par le bailli, concernant le taux et le règlement des espèces d'or et d'argent.

Don d'une pièce de dentelle et d'une demi rame de papier à M. Didelot, secrétaire de Mgr d'Hocquincourt, « affin de procurer le despart des Suisses. »

Réparation au marnage de la grosse cloche.

Le 25 avril, repas offert aux maires du bailliage, pour traiter avec eux au sujet du pain et de la viande à fournir à la cuisine du bailli.

Le 28, des nouvelles compagnies françaises remplacent les Suisses ; le bailli demande du vin, à 22 g. le pot, pour traiter les capitaines, lieutenants et officiers desdites compagnies. 28 de ces soldats sont placés dans l'antichambre de la Maison de Ville, on leur donne 3 setiers de vin contenant 14 pots 1 pinte, 28 livres de pain bis, de la viande de bœuf, 2 jambons, 1 tête de veau, 3 cerveaux de porc, etc.

La semaine avant la St-Honoré, les gouverneurs font le tour de la ville et des faubourgs, pour reconnaître les logements des soldats.

Un messager de Nancy apporte une lettre aux gouverneurs venant de M. de Villarceaux, demandant de l'argent.

Don d'une pièce de toile, de la valeur de 100 fr., donnée à M. de St Amand, major de la garnison.

347 fr. 4 g. versés à M. de Junces, bailli d'Épinal, pour ses rations pendant un mois.

M. de Villarceaux adresse de nouveau un messager le 6 juin 1637, avec une lettre demandant le payement de 3,300 fr., somme à laquelle les impôts de l'année 1636 ont été réduits. — La semaine suivante, des messagers vont trouver ledit de Villarceaux, pour obtenir quittance des 5,000 fr. restant des années 1634, 1635 et 1636, et pour emprunter de l'argent, s'il est possible.

St Amour, cornette, va à Paris par ordre du conseil, et reçoit 200 fr. pour ce voyage.

La semaine de la St-Pierre, M. de Villarceaux réclame à nouveau les 2,000 fr. restant à payer des 5,000 abutés sur les conduits.

Emprunt fait aux enfants de Didier Cherrier, vivant corroyeur à Épinal, dont Maurice Deshayes est le tuteur.

Vincent Gérard et Jean Petitjean vont tous les matins à la découverte aux environs de la ville, par ordre du bailli, pour que le bétail ne soit pas enlevé.

10 fr., pour deux rames de papier, l'une à la main et l'autre à CC., prises chez le sieur Thouvenot.

Marché avec trois bourgeois, pour enlever les décombres d'une maison de la rue du Gaucheu, afin de faire couler l'eau et les ordures qui croupissent dans le chemin ; celles-ci pouvant engendrer des maladies.

Didier Didelot, recouvreur, répare la toiture au dessus de l'image de la Sainte Vierge, placée sur le devant de l'Hôtel-de-Ville.

Des carabins vont à Mirecourt et à Vaudémont, au-devant d'un convoi de grains venant de Toul.

Repas offert à M. de la Bro, capitaine, en récompense de ce qu'il a intercédé près de Mgr de Mande, pour obtenir des grains.

Ensuite des plaintes des bourgeois sur les contributions et surcharges, les gouverneurs font la visite des rôles.

La semaine de la Ste-Catherine, les gouverneurs et conseillers offrent un repas au bailli, à M. de Junces, son frère, MM. du Bonon et Balnette, en leur recommandant les intérêts de la ville. Ce repas et celui du soir ont coûté 122 fr. ; on offre, en outre, une pièce de toile, d'une valeur de 120 fr. à M. du Bourg.

La semaine de la Ste-Lucie, présent de vin et de poisson à M. de Junces, à son retour d'Allemagne.

Celui-ci informe ensuite les gouverneurs, « qu'il recevroit du contentement sil estoit donné un repas au reverend pere Carme de Nancy, prédicateur, ou furent appelles M. de Chaumousey, M. Pelletier et les comptables ».

Deux compagnies de chevaux-légers quittent Épinal et sont conduites par Goëry Marulier, Madonne et Lallumette « qui furent malmenés, battus et contraints entrer dans la ripvière ».

La semaine de la St-Sébastien, un messager va à Nancy, porter une lettre à M. Dapvril, « affin davoir advis si ceste pauvre ville pourroit jouir du fruict et benefice de l'ordonnance du Roi du 10 décembre 1637, portant le deslogement des carabiniers et soldats ».

Étrennes données au bailli et à sa maison, savoir : au bailli, 6 écus sols ou 63 fr. ; au sieur de Balnette son neveu, 2 nobles 1/2 à la rose ou 25 fr. ; au ringrave, 1 noble 1/2 de Gand ou 12 fr. ; au cuisinier, un risdaller ou 5 fr. 4 g. ; au sommelier autant, au laquais, 2 fr., etc.

M. de Junces fait venir, de Toul, un convoi de 50 resaux de blé.

Carillon et de St-Amand, maréchal des logis, vont à Nancy, pour obtenir le délogement des deux compagnies de chevaux-légers, arrivées à Épinal le 1er janvier 1638.

État des meubles fournis à M. de Junces, bailli et gouverneur de la ville.

M. de Villarceaux réclame à nouveau les impôts arriérés ; le trésorier général de Nancy reçoit 100 resaux de blé pour 4,500 fr., et fait passer obligation de cette somme et d'autres le 22 septembre 1637, soit 9,000 fr. payables en août 1639, etc.

Pendant la peste de 1636, les Capucins furent employés au soulagement des pestiférés et firent des frais montant à la somme de 287 fr., que la ville leur remboursa au mois de février 1639. Elle remet aussi 150 fr. au sieur Bricguel, qui a envoyé son cheval avec sa charrette à Nancy, pour acheter des blés. Il en ramenait trois reseaux et, arrivé à St-Nicolas, le cheval, la charrette et le blé furent enlevés.

366 fr. 10 g., pour viande, et 110 fr. pour foin, délivrés aux deux compagnies de chevaux-légers arrivées à Épinal le 1er janvier.

329 fr. 6 g. 7 d., pour fournitures aux Suédois logés à Golbey, pendant le mois de juillet 1637.

212 fr. à Carillon, pour le voyage qu'il fit à Toul le 2 septembre 1637, pour prendre livraison des 200 reseaux de blé accordés pour la subsistance de la garnison d'Épinal.

RECETTES

Le pré de la Chennezelle ne rapporte rien, vu qu'il n'a pu être loué pendant le temps de guerre.

Les logements des portiers ne rapportent rien non plus, vu que la plupart sont bouchés et les portiers morts. Les cens des clouyères, les menus cens, les terrains du Champ-du-Pin et autres ne rapportent rien.

Les conduits n'ont pas été perçus en raison de la grande pauvreté des bourgeois et de la misère qui règne

à Épinal, où sont réunis les trois grands fléaux : la guerre, la peste et la famine.

Le compte arrêté le 15 juin 1638, se chiffre à 15,633 fr. 7 g. en recettes, et à 23,633 fr. 7 g. en dépenses.

CC. 141. (Cahier.) — In-quarto, 90 feuillets, papier.

1638. — *Les mises et receptes de la ville d'Espinal faictes par les sieurs gouverneurs Claude Demenge, Nicolas Charlet, Mathis... et Demenge Claude ; institués en charge le* 9 *septembre* 1638 *jusqu'au* 6 *février* 1639.

DÉPENSES

12 fr aux charpentiers qui ont la conduite du canon, par ordre du marquis de Ville.

33 fr. aux mineurs du Thillot, pour 225 livres de fer.

La Batte va à Haroué, porter une lettre à M. de Cliquot, de la part de M. de Ville ; Marulier va à Fontenoy

Des soldats reçoivent 12 planches, pour se tenir à couvert lorsqu'ils furent escalader le château par les barbacanes, du côté du faubourg d'Ambrail. Réparation du corps de garde sur la porte d'Ambrail.

19 fr. 4 g. donnés aux RR. PP. Capucins, pour avoir célébré le saint service divin, à l'intention de tout le corps de la ville, en action de grâce et en réjouissance d'être délivré de nos ennemis et remis sous l'obéissance des armées victorieuses de S. A.

Un cavalier irlandais apporte un mandement de Charles IV au marquis de Ville.

Le 10 septembre au soir, M. de Hagicourt et autres se rendent chez le comptable, sur l'invitation de Claude Bregeot, Nicolas Thouvenot et autres, pour avertir les gouverneurs du service de S. A.

Semaine de l'Exaltation de la Ste-Croix.

Jean Marulier va porter une parole à M. de Cliquot à Haroué ou à Germiny ; ne l'y trouvant plus, il va à Bayon.

Réparation de la chaussée du fossé de la porte d'Arches.

Les sieurs Charlet, Bregeot et Joly sont de retour d'Haroué, amenant un convoi de grains.

M. de St Martin demande un messager sûr pour l'envoyer à Toul, concernant les affaires de S. A. Le nommé Labatte est amené et fait beaucoup de difficultés pour accepter Pendant que M. de St-Martin écrit et pour l'encourager, on lui donne à souper ; Nicolas Haussetête et Nicolas Fuzelier s'entretiennent avec lui, de peur qu'il ne s'échappe. La nuit arrivée, ceux-ci le conduisent hors de la ville ; à son retour, il annonce qu'il est allé jusqu'au faubourg St-Mansuy.

36 fr., pour une voiture de foin, donnée aux 26 chevaux du convoi et aux 56 du canon.

S. A. est à Plombières avec Madame ; on leur adresse un saumon et des truites

Le marquis de Ville fait donner un ordre par S. A., aux gouverneurs, d'acheter dix paires de bœufs, pour être employés à l'attirail du canon ; on n'en achète que six paires.

Jean Samson conduit M. du Parc à Uzemain et à Uriménil, pour faire avancer le régiment du colonel Tanière.

Jean Marulier part à minuit, par ordre de S. A., pour conduire la cavalerie qui est logée au faubourg de la Fontaine.

S. A. arrive à Épinal le vendredi 17 septembre ; on lui

offre du vin, du poisson, de la volaille, etc. Elle repart le dimanche suivant, dans la matinée, pour Remiremont.

M. de Gombrenal arrive à dix heures du soir pour trouver le duc, et se fait donner trois chevaux pour le rejoindre promptement.

M. d'Arboy demande un guide pour le conduire à Moyen.

30 fr. donnés à du Boy de la Fontaine chargé de la conduite du canon, sous la direction du marquis de Ville.

Semaine de la St-Maurice.

S. A. est toujours à Remiremont.

Le bailli, avec trois hommes, ne peut trouver aucun logement au maître des chevaux du canon ; il est obligé « de traicte comme avec des allemans qu'en leur donnant quelque chose a manger quils demeureroient aupres de leurs chevaulx, partant leur fut donne du pain, du vin et de la viande ».

219 fr. 4 g. au capitaine Thouvenin, qui a commandé au château pendant 14 jours, pour ses gages et ceux de ses 50 officiers et soldats. Après le départ dudit Thouvenin, les gouverneurs distribuent les logements aux soldats des prévôts d'Arches et de Bruyères.

Florent de Lestang va, pendant la nuit, porter une lettre à M. de Gombrenal, alors à Rambervillers, et Claude Du Val, porte-enseigne, va à Remiremont représenter à S. A. « la foule et l'oppression que supportoient les bourgeois des grand et petit Ruamesnil au subject des chevaulx légers de S. A. ».

8 fr., pour deux pots de vin donnés aux Jésuites et aux Minimes, le jour de la St-Maurice.

Goëry Marulier sert de guide à M. de Gombrenal, reve-

nant de Remiremont à minuit, pour le conduire à Rambervillers.

Sept des principaux de la ville sont toute la journée pour trouver des chevaux et des bœufs, pour « faire a bon escien marcher le canon ».

Jean Graivel va à Remiremont, porter des lettres à S. A. de la part du marquis de Ville ; il part à huit heures du soir et doit être arrivé à minuit.

Villaume Marulier conduit M. de Bouzy à Romont, où est S. A. et Antoine Tacquel porte des lettres à M. de Cliquot à Arches.

Le 24 septembre S. A. arrive de nouveau à Épinal, son cheval est logé et entretenu chez un gouverneur, auquel on donne 7 fr. 6 g. pour 1 imal 1/2 d'avoine.

A son arrivée, on lui présente du poisson pour 38 fr., un pâté pesant 10 livres de viande de sanglier, à 1 fr. la livre, et 6 simaires de vin, à 3 fr. l'une. Le lendemain et les jours suivants, la ville achète tout ce qui est nécessaire pour la cour, savoir : du mouton pour 25 fr. 3 g., une perdrix et 4 grives pour 4 fr., du sucre, des capres, de l'huile d'olive, etc., pour 28 fr., deux resaux d'orge, à 40 fr. l'un, pour les chevaux de S. A., etc.

Pendant son séjour à Épinal, les gouverneurs lui font faire la reprise des bureaux et impôts; en reconnaissance de ce nouveau bail, on fait un présent de 25 pistoles ou 500 fr., au marquis de Ville.

Les valets de ville reçoivent l'ordre de chercher du foin et de le prendre là où ils en trouveront par force s'il le faut, pour l'entretien des bœufs et chevaux du canon. 8 fr. 6 g. pour deux imaux d'avoine.

« Les bœufs, chevaux et charrettes ayant estez desia par deux diverses fois tout prest a marcher et neanmoins tousiours renvoyees, et plus malaisez de rassembler

qu'auparavant, furent prins par force pour une troisième et dernière fois par Mengin Champion et Noël Ballon sergent avec les valets de ville ».

96 fr., pour 40 pots de vin, et 11 fr. pour deux chapons achetés chez la veuve Dominique Perrin, pour la cour de S. A.

Semaine de la St-Michel

Le 1er octobre, visite générale des caves par les taxeurs des vins.

S. A. est repartie à Remiremont ; on lui porte, ainsi qu'à M. Cliquot, des lettres d'Épinal et de Rambervillers.

Arrivée des compagnies de St-Dié et de Bruyères, comprenant 134 hommes, plus celle d'Arches ; elles sont logées, pour une nuit, dans de grandes chambres et on leur donne 65 livres de pain à 4 g. la livre.

Un religieux du St-Mont est accompagné jusqu'à Toul, par ordre du Duc.

La femme Goëry Bertrand, de Sercœur, vient dire que les bœufs du marquis de Ville, que l'on croyait perdus, sont retrouvés.

Les gouverneurs vont trouver S. A. à Remiremont, afin d'obtenir un ordre pour la subsistance de la garnison, réduite à 120 hommes. Ils partent à pied avec un religieux de Chaumousey, à qui la ville devait fournir un cheval, « et nen pouvant trouver fut prié de marcher avec les susdict, remonstre que ses souliers ne valoyent rien luy en fut donné une paire et un bas de thoille ».

Arrivés à Remiremont le lendemain, lesdits gouverneurs abordèrent S. A. en lui représentant le sujet de leur arrivée. S. A. « leur respondit promptement qu'elle y avoit desia pourveu, et en donne toute charge et pouvoir au sieur de Sainct Martin, iceluy estant audict lieu ».

Le lendemain, M. de St-Martin montre au conseil l'ordre absolu qu'il a pour le règlement de la garnison.

Didier Parisot va porter la nouvelle de la prise de Lunéville à S. A.

Un guide et un cheval conduisent M. de Gombrenal à Romont.

M. de Mitry, jeune, arrive de Lunéville à minuit, portant des lettres de S. A.

Semaine de la St-François.

5 fr., pour deux imaux d'avoine.

Repas offert par la ville, le jour de la St-François d'Assise au couvent des Capucins, pour les remercier d'avoir assisté et « moyenne la delivrance de la ville ».

Nicolas Papaulx va à Bruyères, porter une lettre au prince François.

24 fr., pour dépenses faites par les meuniers de Plombières, venus à Épinal pour louer le moulin du Tripot.

M. de St-Martin est à Deneuvre, on lui porte des lettres.

5 fr. à la femme d'Antoine Petitjean, pour l'entretien pendant une semaine, de l'enfant de la femme de Gérard Chatelain, décédé, dont le mari est au service de S. A.

Un messager de Rambervillers arrive à Épinal, pendant la nuit, apportant des lettres à M. de Mitry pour S. A.; elles sont envoyées par un autre messager qui a ordre d'arriver à Remiremont pour deux heures du matin.

Semaine de la St-Pierre.

Jean Boulengeot porte des lettres au prince François, alors à Lunéville. S. A. est toujours à Remiremont.

Didier Saulnat, de Darnieulles, va à Lunéville, porter

une lettre au marquis de Ville, pour faire renvoyer les chevaux des bourgeois.

Deux habitants portent chacun une charge de poudre à Rambervillers, par ordre de M. de St-Martin.

77 fr. 6 g., pour repas offerts au bailli et aux Minimes qui ont célébré le saint service divin, pour la prospérité de la ville et de la bourgeoisie.

5 fr., pour un imal d'avoine à Jean Henry, palefrenier de S. A.

6 g., pour deux imaux de braise.

62 fr., pour 31 pots de vin, envoyés à Arches à M. de Cliquot.

Jean Marulier va à Remiremont, porter des lettres à Madame la Princesse.

Conduite de 4 reseaux de blé à Thann et autant vers Remiremont.

12 fr., pour avoir remonté et mis en état la cloche du château. Les ouvriers reçoivent un ducaton, de la valeur de 6 fr. 6 g. « pour se recrer en rejouyssance douyr sonner ladicte cloche ».

Présent de truites et autres poissons au bailli, « en le priant instamment de faire a l'advenir que les messagers ne nous coustent plus tant ».

Le tambour de M. de Gournay apporte une lettre du marquis de Ville, informant qu'il est impossible de renvoyer les chevaux des bourgeois.

Maurice Lallemand va à Lunéville, par ordre des conseillers, pour savoir si la ville est ou doit être assiégée, comme le bruit en court.

Semaine de la St-Luc.

Jean Marulier part le dimanche matin, par un très mauvais temps, porter des lettres à Thann ou à Brisach.

Nicolas Noirdemenge est député par le conseil, pour aller à Bruyères, trouver le lieutenant et le solliciter de satisfaire à sa promesse touchant les contributions des 20 jours écoulés, conformément à l'ordre de S. A.

Nicolas Charlet rapporte un paquet de lettres adressées au prince François et à M. d'Arboy.

Nicolas Gadenat, de Mossoux, conduit du château en ville des tonnes de poudre. On en conduit 100 livres à Rambervillers.

Jean Boulangeot et Jean Marulier vont à Remiremont à dix heures du soir, pour donner avis à Madame la princesse de Remiremont, que 200 cavaliers ont traversé la forêt de Renauvoid.

Semaine de la St-Simon.

Quatre paysans portent chacun 50 livres de plomb à Rambervillers. Goëry Marulier va à Darney.

Le 26 octobre, le comptable va à Bruyères avec M. de St-Martin, trouver le prince François, pour obtenir un ordre de lui, en l'absence de S. A., touchant la garnison établie par Elle à Épinal, qui est composée des compagnies de Bilistein, St-George, St-Amour, De Laistre, Champe et autres, au nombre de 8.

62 fr. à Demanche Bourgon, salpêtrier, pour avoir grainé 200 livres de poudre.

6 hommes vont à Rambervillers, à dix heures du soir, y porter de la poix, du suif et des chandelles, suivant un mandement du Prince ; on y porte ensuite du soufre et des piques.

Des mortiers sont charroyés à Remiremont.

16 g. donnés à un soldat blessé à la bataille de Darney.

Claude Etienne et ses compagnons font une barricade à la porte du Grand Moulin et démolissent la porterie,

une autre sur la chaussée de l'étang de la porte d'Arches, et une troisième, près de la brèche de la porte d'Ambrail, etc.

Jean Sauvage et autres vont trouver le prince François à Bruyères, pour obtenir un mandement sur la prévôté et châtellenie de St-Dié, pour les faire contribuer à la subsistance de la garnison d'Épinal.

Démolition du corps de garde du Grand Moulin.

Achat de 290 livres de plomb, à 4 g. la livre, pour faire des balles de mousquet et d'arquebuse.

6 fr. pour 3 pots de vin.

Semaine de la Toussaint.

S. A. est à Thann ; Jean Marulier y porte des lettres pour M. de Clinchamp. Le 5, Elle revient à Rambervillers. Dominique Le Clerc va dans cette ville, par ordre du sieur Charlet, porter des lettres au sujet de la « capture » de Dominique Grandmaire.

Claudon va à Remiremont, pour « ramener un milier de poudre et des picques ». La Batte va à Haroué, porter des lettres à M. d'Espinal, de la part du prince François; Jean Marulier en porte à Fontenoy à M. Hunet, de la part de M. de Clinchamp.

Le fils de Bastien Ory va à Dinozé, chercher les charpentiers de Cheniménil qui travaillent à la papeterie du sieur Thouvenot, pour construire les palissades de la porte du Grand Moulin.

Jean Marulier porte 50 livres de poudre à Rambervillers.

Sur la fin de la semaine, le baron de Clinchamp et M. de St-Martin décident qu'il faut construire une forte palissade pour couvrir la poudrière et le moulin du Tripot, et donnent l'ordre de prendre des hommes pour

aller abattre les arbres nécessaires à la construction de ladite palissade.

Ouverture de canonnières dans les murailles et fermeture des « porteries » qui s'y trouvent.

Le samedi, 6 novembre. S. A., Madame et le prince François sont à Épinal ; on leur présente du vin, du poisson et du gibier, plus 6 imaux d'avoine, à 5 fr. l'un, pour leurs chevaux.

Le lendemain, les femmes des gouverneurs vont saluer la Duchesse en lui présentant une pièce de toile fine, de la valeur de 120 fr., et une pièce pour nappes et serviettes, qui vaut 88 fr. ; elles recommandent à ladite duchesse une requête adressée à S. A., pour faire partir d'Épinal le régiment du colonel de Bornival.

Pendant leur séjour, Nicolas Remy dit Vaudéville, leur fournit de la pâtisserie pour 69 fr. ; Claude Grandmaire du pain pour 175 fr., à raison de 5 et 6 g. la livre ; le vin est à 2 fr. le pot.

Fourniture de 26 pots de vin nouveau, à 18 g. l'un, donnés aux gens du prince François ; 14 fr. 6 g., pour muscades, poivres, girofle, destinés à la cuisine de S. A.; 44 pots de vin fournis pour la cour, celle de Madame et du prince François, pendant les trois jours qu'ils sont restés à Épinal.

Semaine de la St-Martin.

Des messagers vont à Remiremont, Bruyères, Rambervillers, porter des lettres du bailli, de MM. de St-Martin, Vosgles, Mordal, et du baron de Clinchamp.

S. A. est à Blâmont, puis va à Remiremont.

La Batte conduit un cavalier du duc de Savelly à Remiremont et à Rambervillers. Curien Graivel conduit M. de Cliquot à Bruyères.

400 livres de poudre, chargées sur trois ânes et conduits par trois hommes et un guide, sont envoyées à Rambervillers par M. de St-Martin.

Semaine de la Ste-Elisabeth.

Louis Chevalier, va à St-Dié, pour faire payer à la prévôté et à la chatellenie les contributions qu'ils doivent pour l'entretien de la garnison d'Épinal, conformément à l'ordre donné par le prince François.

S. A. est toujours à Remiremont ; Elle y reçoit des messagers de toutes les villes.

Les gouverneurs et autres font le logement du régiment du colonel de Bornival, toujours à Épinal ; ils font descompliments audit colonel et on lui présente 4 simaires de vin, à 3 fr. l'une. On lui présente ensuite un grand brochet et autres poissons, en le priant d'avoir les bourgeois en recommandation. 3 compagnies vont à Luxeuil.

La Batte est envoyé vers Rozières, pour connaître la route que l'ennemi prendra, « sur le bruict qui couroit que Luneville estoit rendue ».

La princesse de Phalsbourg est à Bruxelles, on lui porte des lettres.

Réparation de 25 mousquets, appartenant aux soldats du régiment de M. de Bilistein, par ordre de M Charlet.

Nicolas Pierre, fossoyeur, enterre un soldat de la compagnie de M. de Gornet.

Jean Marulier conduit M. de la Mothe à Rambervillers.

Fourniture de pain, par ordre du sieur Charlet, aux soldats français prisonniers, qui ont combattu contre le baron de Clinchamp, et à 17 soldats allemands venant de Blâmont, chacun une livre de pain, à 3 g. la livre.

Des messagers sont envoyés vers Rambervillers, Baccarat, Moyen, etc., pour s'informer des mouvements de l'ennemi.

5 compagnies du prince François sont logées à Épinal.

Messire Henry Chapelain fait chanter tous les soirs les litanies et l'exaudiat.

Semaine de la Ste-Catherine.

M. de Cliquot est à Bruyères, la Princesse est à Romont.

La Batte va à Rambervillers pour s'informer si les Français vont du côté de Brisach.

La ville fait abattre des maisons au Grand Moulin, pour les bois être employés à la construction des palissades à construire sur les fortifications.

M. de St-Martin fait porter des lettres à Rambervillers, à Charmes et à Bruyères ; le colonel en adresse à Remiremont.

6 fr., pour deux simaires de vin de Rozières, présentées au colonel de Bornival avant son départ.

Semaine de la St-Andreu.

Deux hommes sont trouvés morts dans les maisons vides du Petit Rualménil.

Des messagers sont envoyés, par ordre de M. de St-Martin, à Bayon, vers Baccarat, à Remiremont.

De Bornival quitte Épinal et va vers Brisach.

Le comptable et Jacques Thouvenot vont à Remiremont, trouver S. A. et le prince François, pour leur représenter « les necessitez de la bourgeoisie et obtenir des ordres sur chacune chose remontree. Avant partir bue un coup et depense 4 fr. 6 g. ».

« Estant donc partis d'Espinal le 29 novembre avec le dict sieur de Bornival a dessin d'aller audict Remiremont, et sur l'avis qui luy vint en chemin que S. A. et Mgr le Prince s'en venoient gister a Docelles, tournerent bride et allerent a Chenimesnil et l'ayant faict savoir a Mes-

sieurs leur fut envoyé pour leur subsistance et pour la pluspart estre donne a leur Altesse ce que s'ensuit ».

Un baril de vin de Rozières, tenant 12 pots, et une bouteille de vin vieux pour S. A.; 16 livres de pain blanc, à 6 g. la livre, deux canards, deux perdrix, deux bécasses et huit grives.

Semaine de la Conception de Notre-Dame.

La semaine précédente, le colonel de Bornival est rentré à Épinal avec son régiment ; les gouverneurs lui ont fait présenter, pour sa bienvenue, deux simaires de vin, à 3 fr. l'une.

Un messager est envoyé à Moyen, pour s'informer de la route de l'ennemi. La Batte va à Remiremont, porter des lettres au prince François, donnant avis de la retraite des ennemis dans leur quartier d'hiver.

Établissement d'une porte au corps de garde de Montbéliard.

Ferry Thomas va, vers Plombières, par ordre de M. de St-Martin ; il part à minuit.

Semaine de la Ste-Lucie.

Le 16 décembre, les gouverneurs, assistés de M. de St-Martin, font un traité avec le colonel de Bornival, pour la subsistance des officiers de son régiment, en vertu duquel la ville doit verser 100 fr. par jour.

Les travaux des palissades continuent toujours.

Les fenêtres des moulins et des murailles de Malpertuis sont bouchées.

Achat de 7 aunes 1/2 de drap, à 30 g. l'aune, pour faire une robe, un bac et un capuchon, donnés à Jean Gillet, ermite à St-Antoine.

Le comptable ne peut payer le colonel de Bornival, des bourgeois lui prêtent de l'argent.

Dominique Lecler est envoyé à Remiremont par ledit colonel, pour apprendre des nouvelles de Brisach.

« Pour eviter la foule de l'oppression des pauvres bourgeois, et à leur plus grand soulagement, le present comptable auroit prins la peine, au nom du corps de la ville, d'achepter et parfournir le grain, pour faire les rations necessaires a l'entretien et subsistance de la garnison d'Espinal, y établie par ordre de S. A. Apres la reprise de ladicte ville ; icelle garnison composee de six vingts hommes des prevostes d'Arches, Bruyeres, Fontenoy et Plombieres, la dicte Altesse ayant ordonne faire des répartitions sur lesdictes prevostes et bailliage dudict Espinal pour subvenir audict entretien. A cet effect ledict comptable a fourny depuis le 1er d'octobre jusqu'au 2e novembre suyvant, tant en pain qu'en grain pour la somme de 2,138 fr. 8 g. 12 d. ».

Semaine de la St-Thomas.

Les ouvriers maçons, charpentiers et manœuvres, travaillent toujours aux palissades et à la démolition des maisons, pour les bois être employés à la construction desdites palissades établies sur les fortifications.

Nicolas Laurent, de Longchamp, prête un cheval pour le courrier de S. A. qui va à Moyen, mais arrivé à Rambervillers, il ne peut aller plus loin et son propriétaire va pour le rechercher, mais il était déjà vendu à un particulier par un soldat de la garnison, lequel particulier refuse de le rendre. La ville donne 100 fr. audit Laurent.

La Batte va à Haroué, par ordre de M. de St-Martin, pour s'informer du vicomte d'Arpajoux et du duc de Longueville que l'on disait être à Toul.

Didier Saulnat va à Moyen, avec deux chevaux, pour ramener des munitions de guerre.

Le vin vaut toujours 2 fr. le pot.

Semaine des saints Innocents.

1 fr. pour une chopinte d'huile, employée à faire des falots.

Le fils de Nicolas Greviel est pris par ceux de Châtel, en allant à Haroué ; Jean La Batte va le rechercher par ordre de M. de St-Martin.

Un jardinier de Darnieulles est envoyé vers Toul, pour savoir des nouvelles du duc de Longueville et du vicomte d'Arpajoux.

Les soldats du colonel de Bornival, logés chez le lieutenant, font de grands feux dans la cheminée, ce qui occasionne un incendie.

Dominique Le Clerc va à Remiremont, au sujet du bruit de la prise de Brisach.

Le jour du nouvel an, on donne pour étrennes à M. de Mitry, bailli d'Épinal, six écus sols valant 10 fr. 6 g. pièce ; à sa demoiselle, une demi pistole ou 10 fr ; à l'aîné de ses fils, 1 livre de France ou 2 fr. 6 g. ; au second fils, 1/2 livre ; à sa nourrice, 1 liv. de France ou 2 fr. 6 g. ; au carossier, 2/4 d'écu ou 4 fr., et au laquais, 1/4 d'écu ou 2 fr.

Le même jour, on donne 500 fr. à M. de St-Martin pour les services rendus à la bourgeoisie ; à son valet, 2 livres et un teston de France ou 7 fr.

Jean Marulier va porter des lettres à M. de Cliquot, alors à Gerbépal.

400 fr., pour 700 planches prises près de l'hôpital, au mois de septembre, pour le service de la ville. Ces planches appartenaient à Demenge Mourel et à Demenge Graivel.

Semaine des Rois.

Présent de 4 simaires de vin, à 3 fr. l'une, au chevalier de Lorraine.

M. de St-Martin, à la prière des gouverneurs et conseillers, essaie d'apaiser le colonel de Bornival et la dame d'Apelman « du courroux et mal talent qu'ils avoient contre mesdits sieurs pour cause des estrennes.

« Le mardy au soir de la presente sepmaine, le comptable estant a lordinaire alle prendre l'ordre du sieur Bornival, il lauroit prie de demeurer au souppe avec la compagnie ou estoient les sieurs de St-Martin et Pourin. Aquoy ayant difere, y feist porter quant a soy deux cimaires de vin.

« Ledict comptable se servant de l'occasion pria fort instamment ledict sieur vouloir remettre la garde des portes entre les mains des bourgeois, en luy representant les inconveniens qui en pourraient arriver, lequel parlant au sieur de St-Martin, respondit qu'il remettroit le tout a la direction dudict comptable et qu'on aille le lendemain matin le trouver par corps et quil declareroit le subject pourquoy il l'avoit faict. Disant en oultre quil vouloit estre et demeurer de nos amys, et desiroit estre traicté a la Maison de Ville, pour avoir l'honneur avant son partement de boire avec les Messieurs de la Ville.

« Pendant le repas, les valets et domestiques dudict sieur auroient à l'insceu, prins son manteau et le porte pour entreseigne au logis du sieur Guillerel qui leur avoit tiré dix huict pots de vin, avec les trois y faict porter par le comptable faisant en tout 21 pots, à 2 fr. l'un.

« Le lendemain le recit fut faict en conseil de ce que devant dit, et apres l'avoir esté trouver fut resoult de le traicter le jeudy suyvant, partant fut faict achept de viandes et de gibiers pour 45 fr.

« Le mesme jour au disné ledict sieur Bornival traictant les RR. PP. Fagots, Bourgeois et St-Martin, leur fit feste du bon vin quils avoient beu le soir ladicte compagnie en

ayant faict demander leur en fut envoye deux cymaires.

« Messieurs l'ayant invite au nom de tout le corps, pour le lendemain prendre le disnee a la Maison de Ville ainsi que resoult, dit quil remercioit grandement tous les Messieurs du conseil et de la ville de leur bonne volonté, quil n'auroit le temps parce qu'il partiroit du matin, mais quil desiroit auparavant desjeuner avec mesdicts sieurs pour faire ses recommandations. Et que puisque nos préparatifs estoient faict, qu'on luy envoyasse seulement la viande quelle seroit preste de bon matin ce que fut faict. Et lesdicts sieurs comptables y ayant assiste, avec les sieurs de St-Martin, Pourin et les RR. PP., et plusieurs aultres incognus, etc. ».

Abraham Marulier va à Darney, porter des lettres au sieur de Mondragon.

La démolition des maisons continue toujours.

S. A. est à Besançon, on lui porte des lettres du colonel de Bornival et de M. de St-Martin.

Aymé Géninet conduit du grain à Moyen, pour le service du duc de Lorraine.

Nicolas Noirdemenge, Nicolas Thouvenot et Maurice Deshayes, sont délégués pour faire la levée de l'imposition nouvelle.

Semaine de la St-Hilaire.

25 fr. à Messire Gabriel, régent de la grande école, pour ses gages de trois mois.

Jean Boulengeot porte, de la part du colonel de Bornival, une lettre à Rambervillers au colonel Gaspard de Mercey ; Jean Marulier va vers Darney ; La Batte va à Haroué en porter au sieur de Mondragon (ou d'Espinal).

M. de Bornival est conduit à Rambervillers, et après son départ, les gouverneurs résolurent de traiter le sieur Pescheur, en reconnaissance de ce qu'il avait fait pour eux

au sujet de la reprise des bureaux et leur avoir prêté 15 pistoles, pour compléter la somme de 826 fr. qu'il a déboursée audit de Bornival. Parmi les invités se trouvaient de St-Martin. « Pourin qui le dit à Mme d'Apelman, laquelle fist dire qu'elle ne vouloit demeurer seule au logis et desiroit estre de la partie ».

Le lendemain, M. de St-Martin est occupé toute la matinée à la Maison de Ville, à indiquer aux bourgeois comment il faut se conduire avec les soldats dudit de Bornival, pendant son absence.

Ce même jour, Mme d'Apelman se souvenant du bon vin qu'elle avait bu la veille, en fait demander pour son dîner ; on lui en donne une simaire, à 3 fr. Elle charge Boulengeot de porter une lettre à de Bornival, à Rambervillers.

Semaine de la St-Antoine.

4 fr. 6 g., pour charbon employé en faisant des grenades.

17 fr. 6 g., pour dépense faite avec M. de St-Martin, en lui recommandant « de vouloir tenir la main a reigler la garnison du sieur de St-Balemont que l'on attendoit d'heure a aultre ». Cinq compagnies arrivent.

Nettoyage des murailles après le départ des Allemands.

100 fr., pour la perte d'un cheval, pris par le commandement du marquis de Ville, pour aller à Lunéville, où ledit cheval est resté.

Semaine de la Conversion de St Paul.

20 fr. 9 g., pour 22 fardeaux de foin achetés pour les chevaux dudit de St-Balmont, logés chez le contrôleur.

Traité passé entre les officiers et la ville, par M. de St-Martin, en vertu duquel la ville doit leur donner 100 fr. par jour.

Le jardinier de Darnieulles va vers Bar-le-Duc et Neufchâteau, pour connaître la route que prend l'ennemi.

1 fr. pour 2 livres de pain blanc.

Le jour du marché, deux spinaliens conduisent les soldats de la garnison du côté de Bruyères, pour prendre ceux de Châtel.

Le 28 janvier, les gouverneurs, les conseillers et les maîtres des métiers imposent une cotisation nouvelle sur les bourgeois, pour subvenir à la nouvelle garnison.

On continue toujours à abattre les maisons situées en dehors des murs de la ville, pour les bois être employés aux fortifications.

Semaine de la Purification de Notre-Dame.

Achat de 6 muids 1/2 de chaux, à 6 fr. le muid.

Mourel et Guerin sont condamnés par sentence du bailliage, ledit Guerin à une amende de 200 fr. applicables aux fortifications.

S. A. est à Besançon, on lui porte des lettres.

Fabrication de grenades en cuivre.

Six voituriers conduisent 24 resaux de blé à Moyen, où se trouve M. d'Arboy.

Nicolas Noirdemenge et autres circulent toute la journée à chercher de l'argent, pour payer M. Migeon, ainsi que des charretiers et des chevaux pour conduire du grain à Moyen.

M. Charlet achète du plomb et des mèches pour le service de S. A.

Achat de 4 livres de poix noire, à 14 g. la livre, et de dix fardeaux de foin, pour les chevaux de M. de St-Balmont.

Le 6 février, Jean Marulier va porter des lettres au lieutenant colonel de M. de St-Balmont, alors à Thons,

près de Darney, pour apprendre des nouvelles de la route des gens de M. d'Arpajoux.

120 fr accordés à Adam Gresviel, pour deux chevaux qu'il a prêtés pour conduire deux petites pièces de campagne vers Thann.

18 fr., pour une carabine que Jean Frémiot a prêtée à un soldat de M. de Bornival et qui n'a pas été rendue.

24 fr. 6 g., pour 3 imaux 1/2 de sel, à 7 fr. l'imal, pour envoyer à Darney.

583 fr. 7 g., pour le compte de Nicolas Charlet, des frais et dépens supportés en l'exercice de sa charge, pour le service de S. A. et de la ville, consistant en fournitures de foin, plomb, balles, mousquets, mèches, poix blanche, poix-résine, térébenthine, etc., délivrés par ordre du marquis de Ville, etc.

500 fr. à M. Remyon, pour les bureaux dûs à S. A. ; 148 fr. à Joly, à raison de 4 fr. par jour, qui lui sont accordés par S. A., à prendre sur lesdits bureaux ; 416 fr. à M. de St-Martin, pour les 4 fr. par jour que lui ont alloués les conseillers.

4,763 fr. versés au colonel de Bornival, pendant son séjour à Épinal ; 1,300 fr. à M. Migeon, lieutenant de M. de St-Balmont ; 30 fr. au sieur Florentin, pour avoir logé et traité un commissaire espagnol, par ordre de S. A.

Claude Carillon présente son compte des dépenses faites chez lui par S. A., dans les quatre voyages qu'Elle fit à Épinal, savoir : le 1er, le samedi 18 septembre ; le 2e, le vendredi 12 du même mois ; le 3e, le 6 novembre, et le 4e, le vendredi 12 du même mois. Total, 501 fr., plus 167 fr. pour le logement du duc de Savelly, arrivé à Épinal, le jeudi 11 novembre.

RECETTES

4,065 fr. provenant de l'impôt du « mutel » établi sur les moulins, du consentement des conseillers et maître des métiers, pour subvenir aux surcharges de la ville. Ce droit qui est de 5 g. pour la mouture de chaque imal, a commencé le 8 septembre.

200 fr. de Demenge Mourel, pour avoir vendu du vin au-dessus de la taxe, et 100 fr. contre Pierre Huart, pour même délit.

400 fr. de Nicolas Guerin, pour contributions à lui imposées pendant son absence.

580 fr. de droit d'entrée au conseil, soit comme conseiller, soit comme gouverneurs, savoir : les conseillers, à raison de 20 fr., et les gouverneurs, à raison de 40 fr.

Total des recettes : 15,684 fr. 9 g.

Total des dépenses : 25,646 fr. 2 g. 11 d.

CC. 145. (Cahier.) — 9 feuillets, papier.

1638. — *Compte que Nicolas Haussetête, huissier du Conseil de Ville a Espinal rend a messieurs Bricquel et consors gouverneurs de l'an dernier en presence des gens dudict conseil, de tous les deniers qu'il a receu des collections faictes par les cy-apres nommèz suivant les cotisations sur eux jetteee par mesditz sieurs a l'assistance des maistre des Neufs anciennes Compagnies et leurs adjoincts quautres receus desdicts sieurs gouverneurs et autres, Ensemble de la despence par lui faicte des dicts deniers employés aux urgentes affaires et necessitez de la ville, etc.*

Le total des recettes est de 18,843 fr. 8 g.

Celui des dépenses est de 22,221 fr. 5 gr.

Dans ces dépenses on trouve :

185 fr., pour le charroi de 37 resaux de blé, pris à Vaudémont ; 282 fr., pour celui de 47 resaux pris au même lieu ; 366 fr., pour celui de 61 resaux pris au même lieu ; 1,016 fr., pour celui de 127 resaux pris à Toul, etc. Ces blés sont employés à la nourriture des soldats.

CC. 146. (Cahier.) — 124 feuillets, papier, en mauvais état.

1639. — *Compte du domaine de la ville dEspinal rendu par les s^r....... Thouvenot, gouverneur-boursier, a l'assistance de Jean Sauvage, Aymé Geninet et Didier Peccatte, gouverneurs de la ville.*

DÉPENSES

Semaine de la Ste-Agathe.

Ensuite des plaintes des bourgeois, au sujet du logement des soldats, les gouverneurs font une visite générale pour s'assurer du nombre et de la répartition.

M. de St-Martin invite les commandants et officiers à dîner chez lui ; la ville lui donne 3 simaires de vin, à 3 fr. l'une.

Des messagers sont envoyés à Luxeuil, Moyen et Granges.

Continuation des palissades sur les fortifications et principalement aux portes.

L'enfant de Gérard Chatelain est toujours en nourrice, la ville paye 5 fr. par semaine.

Semaine de la St-Valentin (14 février).

S. A. arrive à Épinal ; on lui donne 47 livres de pain, à 6 g. la livre ; 1 livre de sucre fin, à 7 fr. ; du beurre

pour 4 fr. 3 g.; du poivre et des clous de girofle pour 6 fr.; du poisson pour 41 fr. 2 g. ; 12 oranges pour 4 fr., etc.

Visite de la toiture de la poudrière située près du moulin du Tripot.

Semaine de la St-Mathias (24 février).

Dominique Guillerel et ses compagnons amènent le fils d'Abraham Rataire, prisonnier.

Trois pauvres hommes, trouvés morts, sont enterrés aux frais de la ville.

Démolition de la poudrière et du corps de garde de la porte d'Arches et maçonnage des fenêtres, pour y faire des meurtrières.

Les sieurs Bricguel et Thiriet visitent Marguerite, femme à Jean George, soupçonnée atteinte de la lèpre. La semaine suivante, on lui accorde 2 fr. par semaine.

Présent de 4 simaires de vin, à 3 fr. l'une, au marquis de Ville.

Semaine de la St-Aubin (1er mars).

Des voleurs rodent aux environs de Mossoux. Démolition du « Meix » des arbalétriers.

122 fr. 2 g, pour le souper offert au R. P. Fagot, choisi pour prêcher pendant le carême. Assistaient à ce repas, M. de Chaumousey, le R. P. Lotte, M. Pelletier, curé d'Épinal, M. de St Martin, les sieurs Migeon et Thouvenin, commandant la garnison, les gouverneurs, etc.

Nicolas Pierre enterre deux soldats, l'un de Dompierre et l'autre de Domjulien.

Rehaussement de la chaussée de l'étang de la porte d'Arches.

Achat de deux imaux de sarrasin, à 5 fr. l'un, pour donner aux chevaux du courrier de S. A., logés chez Carillon.

Semaine de la St-Thomas (7 mars).

M. de Flavacourt arrive à Épinal avec sa compagnie et veut la loger au faubourg Rualménil. Les logements n'étant pas prets, la ville leur donne subsistance.

Établissement d'un dortoir au corps de garde du Grand Pont, côté de la Petite-Ville.

S. A. arrive à Épinal ; les bourgeois profitent de sa présence et vont supplier M. de St-Martin, de vouloir bien s'employer près d'Elle, pour obtenir le délogement des chevaux-légers. A son départ pour Remiremont, ledit de St-Martin la reconduit jusques hors du bois de la Geneson et lui représente les charges, la pauvreté et la misère de la ville, afin d'obtenir du soulagement.

Semaine des Brandons.

Des messagers et porteurs de lettres, sont envoyés à Darney, Fontenoy, Remiremont, etc.

4 feuillettes de vin, achetées à Moyen, pour le service de S. A. Achat de 5 flambeaux, pour le bailli et les quatre gouverneurs, le jour des brandons.

Établissement de deux dortoirs et de deux grilles à la porte d'Arches.

Le baron de Choiseul est à Épinal ; à son départ, on lui donne une feuillette de vin de 60 fr. ; un veau, 32 fr.; 2 livres 1/2 de lard, 1 fr.; 16 livres de pain blanc, à 6 g. la livre ; 7 livres 1/2 de pain bis, à 4 g. 4 bl. la livre ; 10 livres de viande de bœuf, à 10 g. la livre ; 1 imal 1/2 d'avoine et le sac, pour 9 fr. 10 g.

Avant de quitter la ville avec son régiment, les gouverneurs, afin de s'acquitter de leur devoir, vont le trouver chez Nicolas Gérard ; le baron les fait dîner avec lui. Il part le lendemain pour Plombières.

3 feuillettes de vin, de Moyen, sont envoyées à Remiremont, pour S. A.

20 fr. payés au maire de Châtel, pour pareille somme qu'il a déboursée pour la rançon de Jean Marullier, pris en allant à Haroué, par les Français en garnison au dit Châtel.

Les gouverneurs et gens de la justice ajustent les mesures à vin et autres à la Maison de Ville.

On va chercher des grains à Remiremont.

Semaine de l'Annonciation de Notre-Dame.

Achat d'une pièce de vin de Metz, moyennant 120 fr., pour S. A. et sa cour.

Présent de 3 simaires de vin, à 3 fr. l'une, et de 4 citrons et 4 oranges (7 fr.), aux RR. PP. Minimes, le jour de la St-François-de-Sales.

Ferron arrive à Épinal par ordre de S. A. Il loge chez Dominique Grandmaire qui n'a pas de vin ; la ville lui en donne 4 pots, à 2 fr. l'un.

Semaine de la St François.

100 fr. versés à Aymé Géninet, pour un voyage fait à Remiremont avec M. de St-Martin et Jean Sauvage, pour trouver S. A. et lui parler des affaires de la ville.

3 fr., pour le souper de deux prisonniers français, amenés de Moyen par M. de Cliquot ; 15 jours après ils sont encore à Épinal.

Semaine après la St-François et la suivante.

Achèvement des travaux pour la reconstruction de la poudrière.

S. A. est à Sierck, M. du Parque va la trouver pour af-

faire de service, et met 15 jours tant en allant qu'en revenant, à 4 fr. l'un.

Trois bourgeois de la ville et un habitant de La Baffe conduisent une partie de la garnison d'Épinal vers Châtel.

12 paysans des environs vont chercher des blés à Remiremont pour la garnison d'Épinal ; on leur donne du pain à 4 g. 1/2 la livre, 20 testons de Lorraine, à 21 g. pièce et 62 fr. pour leurs frais.

Présent de 3 simaires de vin à M. le marquis de Ville, en rentrant de son voyage de Paris.

Semaine des Rameaux.

Jean Marulier va à Bruyères, porter une lettre pour le service de S. A. par ordre de M. de Cliquot, de là il va à Moyen, trouver M. Remion, afin d'obtenir du pain pour la garnison, puis retourne audit Remiremont près de M. de Cliquot, pour le service de la ville.

Présent de 11 pots et 1 pinte de vin aux sieurs La Boulaye et Verdrisan, lieutenant colonel de M. de St-Balmont.

Confection de fagots en saule, pour la demi-lune de la porte d'Arches.

Jean Boulangeot va aux Verrières, par ordre de M. de Cliquot, porter des lettres de M. le baron de Clinchamp.

10 fr., pour 6 citrons et 12 oranges, et 11 fr. pour 4 poulets donnés à Mme de Remiremont.

Jean Boulangeot va à Uzemain, porter des lettres du baron de Clinchamp, pour faire arrêter son régiment audit Uzemain lequel venait à Épinal. M. de St-Martin adresse un messager à Haroué, pour demander la route suivie par les Suédois.

Semaine de Pâques.

Démolition de la toiture de la porte de la Louvière.

Louis Chevalier va à Remiremont vers le sieur Rollet,

contrôleur des mines du Thillot, pour faire venir des mineurs à Épinal, afin de travailler au château pour le service de S. A.

50 fr., pour achat de 100 livres de mitraille employées à faire des grenades.

Présent de 2 pots d'Hypocras, à 10 fr. l'un, à Mme de Remiremont.

11 fr. 6 g , pour 23 rations de pain données aux soldats qui ont escorté Mme de Remiremont, et ce, par ordre de M. Remion.

1 fr., pour pain fourni aux prisonniers français.

3 fr. 6 g. donnés, le 1er dimanche de mai, aux tambours du régiment du baron de St-Balmont, qui ont frappé la diane au point du jour et planté des mais.

Les Suédois sont devant le château de Girecourt ; des cavaliers vont s'en assurer. Bastien Durand et autres y conduisent une compagnie de mousquetaires du régiment du comte de Rupt.

Jean Boulangeot et 30 mousquetaires vont au-devant d'un convoi de grain venant de Remiremont, pour le faire détourner de la route, parce que les Suédois ont leur poste vers Cheniménil.

Henry Nicolas porte une lettre de M. de St-Martin à Mme de Remiremont, lui indiquant la route suivie par les Suédois.

Semaine de Quasimodo.

De Cliquot est au château de Moyen, puis va à Rambervillers.

Bastien Durand est envoyé par le conseil à Corcieux et à Gerbépal, voir les curés et le lieutenant de Bruyères, pour acheter du grain.

Achat de 142 haches, voyaux, pelles, crochets, four-

ches, 24 serpes, etc., pour ceux qui travaillent aux fortifications et à la démolition des maisons des faubourgs.

6 fr., pour « deux l'inceulx de foing par luy fournis pour les chevaux de carosse de l'Altesse de Madame de Remiremont ».

20 fr. donnés aux pauvres de l'hôpital, pour achever de payer une vache, achetée pour subvenir à leur entretien.

2 fr. 8 g., pour pain et fromage fournis aux prisonniers français, et 7 imaux de braise pour leur chauffage.

11 fr. 3 g., pour 3 simaires de vin, à 30 gros le pot, donnés à M de St-Balmont.

72 fr. 6 g., pour le dîner donner au sieur Remion, commissaire général des armées de S. A.

Semaine de la St-Jacques.

16 fr. 9 g aux charpentiers qui travaillent à la palissade de Montbéliard et aux deux portes faites aux barbacanes de la porte de la Fontaine.

34 fr., pour 17 pots de vin à 2 fr. le pot, envoyés à M. de St-Balmont, qui traite M. de St-Martin et les officiers de son régiment.

400 fr. versés à titre gratuit à M. de St-Martin, conformément à la résolution du conseil, du 12 mai 1639. Ensuite de la même résolution, on donne 100 fr. à M. de Mitry, bailli d'Épinal, pour qu'il soutienne la ville et les bourgeois, « pour les grandes foules et oppressions de logements qu'ils supportent ».

Présent de 10 pots de vin à M. de St-Martin, traitant MM de La Boulay, de Verdrisan et autres officiers.

115 fr. à Nicolas Gérard, hôtelier, pour dépenses faites par le baron de Choiseul et M. de Serrières, avec onze cavaliers de leur suite.

Semaine de la St-Honoré.

Un messager va à Girecourt « a l'effet de recognoistre le comportement et quelle garde faisoient les Suédois estans lors en garnison audict chasteau ».

10 fr. à Claudon Jacquot, de Cheniménil, pour achat d'un canon servant d'arquebuse, pour mettre sur les murailles de la ville.

5 fr., pour deux pots de vin offerts à ceux qui font des billets à la Maison de Ville.

Un habitant de Chavelot va à Châtel, « affin d'estre certain d'un convoy du siège de Moyen qui estoit entré audict Chastel et pour scavoir quelle route il prendroit ».

La veuve Gabriel Mourat, de Blâmont, se trouve dans la plus grande nécessité et demande l'intérêt des 3,000 fr. que la ville lui doit et qu'on ne lui paie pas depuis trois ans. On lui verse 70 fr. comme acompte.

Mme de Remiremont arrive à Épinal et y séjourne ; on lui offre quatre grandes truites, deux simaires de vin et deux livres de chandelles.

M. de Verdrisan, lieutenant-colonel au régiment de M. de St-Balmont, envoie des hommes, les uns vers Mirecourt et les autres vers Châtel ; la semaine suivante, il en fait partir d'autres vers Mirecourt. Ce régiment arrive à Épinal, par ordre de S. A.

Senaine de St-Didier.

13 fr., pour un chevreuil acheté à un homme de Xertigny, pour en faire présent à M. de St-Martin, au bailli et aux officiers de la garnison.

Les gouverneurs remontrent audit de St-Martin que le s^r^ Remion ne veut plus donner les 200 fr. par jour qu'il avait promis payer aux deux régiments de S. A et qu'il est nécessaire d'en parler à Madame.

Jean Marulier va à Girecourt, par ordre de M. de St-Martin.

M. le baron de Clinchamp est à Bussang ; on lui porte une lettre de la part de la ville.

Les gouverneurs font la reconnaissance de ceux qui ont fraudé le bureau des vins, pendant les mois de janvier, février et mars.

Semaine des Rogations.

M. de St-Martin envoie des messagers à Haroué, à Rambervillers, à Fontenoy, etc.

Madame de Remiremont est toujours à Épinal et fait partir un messager à Girecourt, pour présenter une lettre à Mme de la Porte.

170 fr. 3 g., pour la dépense faite chez Demenge Guillerel, pour vin délivré au train de S. A. et vivres fournis à deux prisonniers français, laissés à Épinal par le s^r^ de Cliquot.

20 fr., pour achat d'un chevreuil à un homme de Jarménil, pour distribuer à Mme de Remiremont, à M de St-Martin, à M. de St-Balmont et au baron de Clinchamp.

Semaine de la St-Claude.

Présent de 10 pots de vin, à 27 g. le pot, à M. de St-Balmont, qui traite le marquis de Ville, les colonels et autres officiers.

Les gouverneurs de la ville sont emprisonnés chez le s^r^ de Migeon, par ordre de M. de St-Balmont. Nicolas Gérard, hôtelier, leur donne à manger et à boire. La semaine de la Trinité, on paie 77 fr. pour leurs frais.

Semaine de la Pentecôte.

2 fr., pour une livre de vieux oing (saindoux).

En raison du prix élevé de l'huile, la ville donne 30 fr. pour l'entretien du luminaire corpus domini.

Rédaction d'une requête pour présenter à S. A., accompagnée d'un long mémoire de M. de St-Martin, « touchant les foulles et oppressions des logemens comme aussy de la charge des 140 fr. par jour qu'il falloit pour l'entretient du sr de St-Balmont et de ses officiers, pour ce faire on auroit donné a disné a ung homme de condition que prins les affaires en manier pour les faire veoir à S. A. ».

On travaille toujours aux fortifications de la ville.

Présent de 9 pots de vin, à 2 fr. le pot, à M. de St-Martin.

Semaine de la Trinité.

9 g., pour une once de sucre candi donnée à M. le bailli.

10 fr., pour un chapon donné pour la cuisine de S. A., à son dernier voyage à Épinal.

Henry Raidot, de Moriville arrive à Épinal, pour informer les gouverneurs qu'une partie de la garnison de Châtel va au devant du convoi de Nancy. M. de St-Martin charge Jean Boulangeot de conduire des hommes vers ledit Châtel.

Présent de sept pots et une pinte de vin, à 3 fr. le pot, à M. de St-Martin, pour qu'il soutienne toujours les intérêts de la ville et des bourgeois.

Nicolas Willaume, de Zincourt, est envoyé vers Châtel par M. de St-Martin, « a l'effect de faire retourner en ce lieu une partie de la garnison questoit vers ledict Chastel affin d'attraper le convoy dudit Chastel questoit à Nancy ».

Semaine de St-Pierre et St-Paul et la suivante.

4 fr. donnés à un tambour de Châtel avec son garçon, pour frais faits chez Nicolas Gérard, hôtelier.

Madame est retournée à Remiremont ; on lui adresse des lettres.

Jean Marulier conduit des soldats vers Mirecourt. Claudon Noël, de Pâdoux, va à Zincourt, par ordre du marquis de Ville ; — Jean Boulengeot conduit des soldats vers Châtel, par ordre de M. de St-Martin.

5 fr., pour cordages fournis audit de St-Martin et à M. de Monsay, pour tirer le plan de la demi-lune de la porte d'Arches.

Présent de vin et de poisson au marquis de Ville, à M. de St-Martin et à M. de St-Balmont.

Un soldat de la compagnie du sieur Deslorriers et une pauvre fille sont trouvés morts dans une grange, au Petit Rualménil.

Un tambour du régiment du baron de Clinchamp va à Lunéville, porter une lettre à M. du Hallier, gouverneur de Nancy, alors à Lunéville.

Semaine de la St-Bonaventure.

Didier Pariset va jusqu'au bois de Girecourt, « querir une partie de cette garnison, laquelle y estoit en embuscade attendant le convoy de Nancy ».

20 fr. à un soldat de la compagnie de M. de Guilly, nommé La Patience, charpentier de son état, et à Jean Ambroise, pour chacun dix jours qu'ils ont travaillé à la démolition des maisons de la porte d'Arches et à la demi-lune de ladite porte. Le sieur Charlet, commis et député par M. de St-Martin, pour surveiller les travaux faits aux murailles de la ville, de la porte d'Arches, à celle d'Ambrail, va le 12 juillet prier les gouverneurs de visiter ces travaux qui sont terminés.

25 fr. à Claude et Jean Étienne, menuisiers, pour un coffre fait et posé au devant des fenêtres du poile de la Maison de Ville, pour mettre les papiers et autres choses nécessaires.

Semaine de la Ste-Marie.

Des messagers sont envoyés par le marquis de Ville à Étival et à Fontenoy.

115 fr. donnés à deux religieux de l'ordre de St-François-de-Paul, envoyés auprès de S. A., « luy présenter deux requestes avec un ample mémoire contenant les foulles et oppressions des gens de guerre que le pauvre peuple d'Espinal supportoit journellement, et supplier sadicte Altesse que son bon plaisir soit de leur oster un régiment ou les exempter des 140 fr. qu'il convenoit payer par jour tant pour lestat major du s^r de St-Balmont que pour la subsistance des sieurs ses officiers ».

Le même jour celui-ci presse pour le paiement des dits 140 fr.

S. A. est à Sierck où Jean Boulengeot va la trouver, au sujet d'une requête à Elle présentée « pour lixes et bastures commis en la personne du s^r Peccatte l'un de ces gouverneurs comptables par le s^r Carillon ».

Les trois gouverneurs sont toujours détenus chez le s^r Migeon, capitaine au régiment de St-Balmont, le quatrième s'est évadé.

Semaine de la St-Jacques.

Le sergent La Ramée et deux soldats accompagnent les valets de Ville à la levée des deniers de la cotisation faite le 15 juin.

10 fr., pour deux vans et demi de charbon délivrés aux deux soldats qui font des piques et voyaux, pour le service de la ville.

4 fr., pour huit voitures de terre et sable employées à faire des moules de grenades.

Mengeon Noël, de Pâdoux, va vers Bayon pour con-

naître la route que prend l'ennemi. Antoine Tacquel va à Moriville au même sujet.

M. de St-Martin fait conduire au château la pièce de canon qui est sur la place.

1 fr. donné au sergent de la garde, pour avoir arrêté les chevaux de ceux qui n'ont pas payé les entrées du foin.

Présent de 4 simaires de vin, à 30 g. le pot, à M. de St-Balmont.

Semaine de la St-Étienne et la suivante.

Jean Marulier va porter des lettres à Hunels, capitaine des ville et château de Fontenoy, par ordre de M. de St-Martin.

Continuation de la démolition des maisons de la porte d'Arches et du faubourg d'Ambrail. Les ouvriers gagnent 15 g. par jour.

M. de St-Martin fait un voyage avec Mme de Remiremont, de cette ville à Lunéville, au sujet de la Neutralité. Sylvestre Drouin, de Chavelot, va à Châtel, « pour apprendre l'estat et comportement du siège de Moyen ».

157 livres de plomb, à 4 g. la livre, délivrées à Nicolas Huart, pour recharger les balles du canon.

Continuation des travaux à la porte d'Arches et à la demi-lune du Grand Moulin.

S. A. est toujours à Sierck.

Symon, secrétaire de S. A. arrive à Épinal, venant de Besançon ; M. de St-Martin lui offre à souper ainsi qu'aux gouverneurs, « affin de pouvoir communiquer avec luy et recommander la pauvreté et necessité de la ville, a l'effect qu'il le represente a sadicte Altesse ».

M. de St-Balmont fait des menaces si on ne lui paie ce qu'on lui doit.

Semaine de l'Assomption de N. D.

Jean Jacques conduit un trompette français à Fontenoy, pour réclamer des prisonniers de guerre.

Les soldats de M. de St-Balmont travaillent aux fortifications et à la démolition des maisons des faubourgs.

« En conformité de la résolution prise en conseil le 17e août presente annee 1639 que lon fonderoit une messe a la gloire de Dieu et de sa très saincte mere, la Glorieuse Vierge Marie, laquelle se chanteroit avec diacre et soubs diacre, a perpetuité le 19e dudict aoust au devant de l'autel Nostre-Dame du Rosaire a Espinal, en commémoration qu'a tel jour ladicte ville d'Espinal occupée auparavant par les françois ennemis fust rendue par la bienveillance d'aucuns bourgeois soubs lobeyssance de S. A, et avant la messe fust pareillement resouls soubs neanmoins la permission octroyee de Monsieur Pelletier, vicaire perpétuel de l'église collégiale dudict Espinal et de Mesdames du chapitre, quon feroit une procession générale, affin de rendre actions de grace a Dieu d'une si signallée victoire ». Les gouverneurs invitent à cette procession les RR. PP. Minimes et les Capucins.

8 fr. donnés aux charpentiers qui ont planté 16 peaux de hye (pilots) à la demi-lune du Grand Moulin.

Semaine de la St-Barthélémy.

Sylvestre Drouin va à Châtel et à Rehaincourt, pour apprendre des nouvelles du siège de Moyen.

42 fr. versés au sr de Gey, capitaine au régiment de M. le Prince, pour le service de S. A.

Présent de trois mesures de vin, qui ont coûté 156 fr., à M. de St-Martin, en reconnaissance de ce qu'il a empêché le régiment de cavalerie de M. le baron de Ligné-ville de prendre garnison à Épinal.

M. le marquis de Ville revient de Bruxelles, près de S. A.; on lui présente 4 simaires de vin.

Le 22 août, les maisons de Demenge Midot et de David Frouel sont incendiées.

Nicolas Genel et autres travaillent au fort et à la demi-lune de la porte du Grand Moulin ; on continue à planter des pilots pour la dite demi-lune.

Don de 5 grands poulets, à 3 fr. l'un, à l'Altesse de Madame de Remiremont.

Un tambour du régiment de M. de St-Balmont va à Moyen, par ordre de M. de St-Martin, pour le service de Madame de Remiremont.

Le conseil s'assemble le 28 août, pour envoyer les sieurs Bricguel et Sachot, trouver le comte de Tumejus, afin de l'empêcher qu'il vienne avec son régiment, prendre garnison à Épinal, conformément à l'ordre qu'il en avait reçu. Arrivés à Arches, ils rencontrent M. de Nutin, gouverneur de Remiremont, lequel leur a demandé à boire. A la fin de la semaine, ledit comte réclame ce qu'on lui doit.

22 fr. 6 g. payés à Claude Gérard, hôtelier, pour la dépense faite par sept chevaux-légers de S. A , au retour de la défaite de Haroué.

En vertu d'une résolution du conseil du 31 août, le sieur Michel est délégué pour aller à Remiremont, comparaître à l'assignation que le s[r] Remion a fait signifier aux gouverneurs, au sujet de faire rendre compte des nouvelles impositions établies par MM. de St-Martin et de Mitry.

Semaine de la Nativité de N. D.

100 fr. donnés à M. de Mitry, bailly d'Épinal, pour un voyage qu'il fait à Sierck, vers S. A.

M. de St-Martin va à Rambervillers où est l'Altesse de Madame de Remiremont, pour parvenir au traité de la Neutralité. En raison de la cherté des vivres, Jean Marulier lui porte un quartier de mouton, 13 livres de pain, à 5 g. la livre, et quatre grandes poules, à 28 g. l'une.

Le comte de Tumejus et le colonel de Sivry, dont le régiment est en garnison au Val-d'Ajol, arrivent à Épinal, pour demander les 38 fr. par jour que la ville leur doit, parce qu'ils n'ont pas pris garnison en cette ville. Ne pouvant les payer, on prie le comte d'attendre qu'on ait evé un nouveau ject (impôt).

52 fr., pour dépense faite par Nicolas Bellot, peintre, pour avoir été à Remiremont par ordre de Madame, prendre un exemplaire de la Vierge Marie qu'elle a reçu du duc de Bavière, « laquelle vierge faict beaucoup de miracles, et lequel exemplaire se veoid au present au milieu de l'autel Nostre Dame du Rosaire, que ledict Bellot a avise retire et pourtraict ».

Le 3 septembre 1639, le conseil vote 36 fr. pour deux nacelles fournies à celui qui conduit les gazons au fort du Grand Moulin. — 24 fr., pour un mouton employé à planter les pieux dudit fort et de la demi-luné construite sur l'étang près de Montbéliard.

Semaine de l'Invention de la Ste-Croix.

M. de St-Martin continue toujours à envoyer des messagers au Val-d'Ajol, St-Dié, Moyenmoutier, Bruyères, Remiremont, Granges, etc.

Sylvestre Drouin va à Châtel, par ordre du marquis de Ville, pour connaître la route que les cavaliers du régiment de M. du Hallier suivent.

De retour à Épinal, il repart pendant la nuit pour con-

naitre celui que prend la cavalerie française, logée à Nomexy. Arrivé à la pointe du jour, il est rencontré par des cavaliers qui lui prennent deux imaux de seigle. Drouin leur dit qu'il va les faire moudre à Charmes où il est contribuable.

Des soldats accompagnent les valets de ville, pour lever les grains nécessaires à la garnison.

S. A. adresse de Sierck, le 12 septembre 1639, une lettre missive portant « ample asseurance et confirmation de la neutralite comme aussy autres advis receus tant du s^{r} de St-Martin que d'autres colonels et capitaines commandant lors audict Espinal, on auroit trouve a propos de donner a disner tant auxdicts sieur colonels, capitaines quaultres comme on auroit faict le 17e dudict septembre au disner et prie de la part desdicts gouverneurs les Messieurs que cy-apres scaveoir le R. P. Fagot, le marquis de Ville, le comte de Timejus, le chevalier de Bassompierre, de St-Balmont, de La Boulay, Verduson, Migeon, Thouvenin, etc. ».

Le comte de Lignéville reçoit 760 fr., pour les 20 journées, à 38 fr. l'une, somme à laquelle la ville est imposée par Madame de Remiremont, pour l'entretien du régiment dudit de Lignéville, logé au Val-d'Ajol.

Semaine de la St-Goëry.

Le jour de la fête de St-Goëry, après la procession, le comte de Tumejus arrive avec son régiment, pour prendre garnison à Épinal, par ordre de S. A. Les gouverneurs travaillent jusques 4 heures après midi au logement des soldats.

M. de St-Balmont reçoit 2,100 fr. sur ce qu'on lui doit pour ses officiers.

M. de Mitry revient de vers le bailly de Nancy, apportant des nouvelles de la Neutralité.

2 fr. aux deux maçons qui ont muré la porte du Tripot; — Continuation des travaux de gazonnement à la demi-lune de la porte du Grand Moulin.

6 fr. à Jacquot, prévôt de camp des troupes de S. A., pour deux jours qu'il a prêté son cheval à M. de Mitry, qui est allé trouver M. du Hallier à Gerbévillers, au sujet de ladite Neutralité.

Présent de 6 pots de vin, à 3 fr. le pot, au marquis de Ville qui donne un dîner au s^r de St-Balmont et autres officiers.

Semaine de la St-Michel.

M. de St-Martin revient de Nancy; on lui offre deux paires de poulets de 7 fr., une perdrix de 18 g., et 4 pots et une pinte de vin.

Des messagers sont envoyés, par ordre de Madame, porter des ordres au colonel de Beaulieu à Jarménil, à de Marc et de Montabans à Rambervillers, à de Bilistein à Darney, et à de Stainville et de Villers à Plombières.

Semaine de la St-Remy.

Joly reçoit l'ordre de Madame d'aller à Darney, faire venir la compagnie de M de Bilistein qui y est en garnison, et d'amener toutes les munitions tant de guerre que de vivre. Il est accompagné par 10 mousquetaires.

Un garçon est tué à la porte d'Ambrail.

68 fr. déboursés à Florentin Desrichard, par ordre de M. de St Martin, pour aider à payer ce que l'on doit au sieur de Montarby, logé chez ledit Florentin.

Jean Marulier conduit le régiment du s^r de St-Balmont à Rambervillers; — quatre voitures de munitions de

guerre sont trouvées au château dudit Rambervillers, et sont amenées à Épinal.

Un gouverneur va à Nancy, porter à M. de Mitry, des articles qu'il avait oubliés, touchant la Neutralité, pour les faire ratifier par M. du Hallier, gouverneur dudit Nancy.

260 fr. à M. de Mitry, pour frais de voyage en allant à Bruxelles, trouver S. A. au sujet du traité de ladite Neutralité.

Jean Marulier va à Deneuvre, porter les ordres de Madame au sieur de Montabant, commandant dudit Deneuvre.

Le conseil arrête que les bourgeois de Rualménil donneront le pain aux soldats du régiment du baron de Clinchamp qui y sont logés. A leur départ, ceux-ci demandent chacun quatre rations, ce que beaucoup de pauvres bourgeois ne peuvent leur donner ; la ville offre une demi pistole, ou 12 fr. 6 g., à l'adjudant, pour une paire de gants, afin qu'il ne force pas à cette fourniture.

68 fr., pour frais de transport des grains et armes de Deneuvre, amenés au château d'Épinal.

Ordre du bailli et de M. de St-Martin de fournir un cheval au sieur Lallemand, pour aller auprès de S. A., par ordre de Madame ; ne pouvant pas en trouver, on lui donne 50 fr. 6 g., pour l'aider à payer celui qu'il a acheté.

Le sieur Joly va à Nancy, porter des lettres à M. du Hallier.

Semaine de la St-Denis.

Démolition du corps de garde de la place.

M. de Mitry va à Magnières, pour ramener le cheval du prévôt de camp.

S. A. est toujours à Sierck, où un messager de Besançon va la trouver.

Claudon Jean-Pierre porte des lettres à M. de Fléville, alors à La Mothe.

Le conseil ordonne une information contre ceux qui ont acheté des denrées hors de la ville, et en ordonne la confiscation au profit des pauvres.

22 g., pour un pot de vin que les gouverneurs font chercher chez Nicolas Gérard, hôtelier, « pour veoir s'il feroit refus d'en donner pour le prix qu'il estoit taxé ».

Semaine de la St-Luc et la suivante.

Jean Marulier va à Darney conduire le gentilhomme de M. de Foleville.

2 fr., pour deux peaux de tambour.

Madame de Remiremont est à Épinal ; elle fait partir des messagers à Nancy, Bruyères, Remiremont, St-Dié, etc.

Travaux à la vanne du Grand Pont.

Semaine de la Toussaint

4 fr. donnés au R. P. Cortoy, cordelier au couvent de Mirecourt, pour avoir annoncé la parole de Dieu le jour de la Toussaint.

108 fr., pour le repas du 6 novembre, après avoir fait la première monte de la gabelle. *(En marge de cet article, on trouve : rayé sauff son recours contre ceux qui ont assisté à faire ladite dèpense.)*

Quatre ouvriers vident le canal de l'hôpital.

5 fr., pour deux vans 1/2 de charbon.

M. de la Borde, gouverneur de Châtel arrive à Épinal, et loge chez le sieur Descles ; on lui donne du bois et de la chandelle. Ces soldats, au nombre de 7, logent et mangent chez Nicolas Gérard.

Semaine de la St-Martin et la suivante.

M. de Ballivi, de Nancy, réclame ses intérêts ; le conseil le prie de patienter.

1 fr. 8 g., pour deux seaux en chêne, pour le puits du Gaucheu.

Jean Jacquel va à Fontenoy, par ordre de M. de St-Martin, porter des lettres au s^r Hunel, pour les faire parvenir à M. le prince, à Besançon.

Présent de 14 simaires de vin, à 1 fr. l'une, à M. de St-Martin, et de vin fin à M. de Mitry, à son heureux retour de vers S. A.

Semaine de la Ste-Catherine et la suivante.

Les bouchers offrent un jambon et un gigot aux commis des bureaux, pour éviter des procès au sujet de l'imposition mise sur le bétail.

31 fr., pour dépense faite à Ville-sur-Illon par 25 personnes, soldats et bourgeois, revenant de la poursuite de 15 voleurs de Jonvelle, qui sont venus prendre des charrettes chargées de blé à Chantereine.

Réparations au chemin du Grand Moulin.

Deux gouverneurs vont trouver Madame à Remiremont, pour connaître la répartition des prévôtés suivant l'ordre de S. A.

M. de Mitry va à Nancy, trouver M. du Hailly pa. ordre de Madame.

Semaine de la St-Nicolas et les suivantes.

Présent de deux perdrix et deux bécasses à M. St-Martin à son retour de Sierck, où est S. A.

3 fr., pour une demi-rame de papier grand pot.

Curage du ruisseau du Grand Moul:n, marchandé à un mineur de Bussang.

Présent de quatre simaires de vin, à 18 g. le pot, au marquis de ville, et de deux simaires à M. de Mitry, à leur retour de Sierck.

Claudon Noël, de Pâdoux, va à Badonvillers trouver Jacob Braisy, pour connaître la route que les suédois doivent prendre.

Madame de Remiremont est à Rambervillers au sujet de la Neutralité.

Le chevalier de Lorraine est à Fontenoy.

18 fr. accordés à Jean Maubert et autres, pour avoir tué trois loups aux environs de la ville.

Semaine du nouvel an et les suivantes.

4 fr. aux soldats qui ont fait une décharge de mousquets devant l'habitation des gouverneurs de la ville, le jour du nouvel an, au point du jour, et 2 fr. aux soldats de la compagnie de M. de Mitry.

121 fr. aux fermiers de la rivière, pour poissons fournis pendant l'année pour le service de S. A., de Madame de Remiremont, du marquis de Ville, etc.

Les sieurs Michel et Nicolas Thouvenot ont un différent et les autres gouverneurs parviennent à les « mettre d'accord et estre en bonne intelligence et amitie chrestienne, et de suitte les abbutes à payer chascun 12 fr., pour subvenir aux despens d'un repas faict a la Maison de Ville a ce sujet ». (En marge : *Le présent arti le est rayé et la dépense y portée recevoir sur les sieurs Michel et Thouvenot.)*

38 fr. 6 g., pour le souper le jour de la création des nouveaux gouverneurs. — 884 fr. 3 g., pour 707 livres de chandelles à 15 g. la livre, pour le service des portes, etc. — 96 fr., pour réparation faite au pont-levis du Petit Pont.

358 fr., pour achat de deux taureaux pour le service de la ville ; — 300 fr. délivrés à l'Altesse de Madame de Remiremont, pour la part de la ville dans les frais faits au sujet de la Neutralité.

128 fr. au lieutenant du capitaine commandant au château de Moyen, pour les jours qu'on lui doit, à raison de 6 fr. 8 g., depuis son entrée à Épinal.

50 fr. au sieur Dostel, capitaine des « esleus » de la terre et prévôté de Fontenoy, pour leur subsistance, pendant qu'ils montaient la garde au château, par ordre de Madame de Remiremont.

En vertu d'une résolution du conseil, il est ordonné que M. de St-Martin aura 4 fr. par jour pour les mois de février, mars, avril, mai, juin, et jusqu'au 6 juillet, et 6 fr. à partir de ce jour.

Au chapitre des dépenses ordinaires, on trouve que la ville n'a pas payé les cens et rentes qu'elle doit au domaine pendant les années 1635, 36, 37, 38, 39 et 40, parce que S. A. n'a pas payé l'intérêt qu'Elle doit à la ville.

300 fr. au s[r] Thouvenot, gouverneur, pour ses deux chevaux pris pour conduire le canon à la prise de Lunéville.

60 fr., pour les frais faits à l'hôtel, par le s[r] Dombra, capitaine commandant au château d'Épinal, par ordre de S. A.

Les gouverneurs remontrent que la « ville d'Espinal ayant este hors de captivité des mains de ses ennemis qui la détenoient par forces et rendue sous l'obeissance de S. E. son souverain, par le moyen et entreprise de certains particuliers bien affides et zeles au service de leur prince et desireux a ladvancement de la restauration et restablissement de ses estats, comme par effet. Ils

auroient tesmoignes par leurs actions, generosites et bienveillance a cette occasion. Et pour la deffense de laquelle ville et la maintenir en asseurance contre lesdicts ennemis qui la menassoient d'un siege, sadicte Altesse auroit esté jugé et ce necessaire d'y envoyer aucuns de ses regiments en garnison, comme de faict y aurcient esté ceulx de sadicte Altesse, des sieurs Le Poivre, St-Balmont et autres, au sujet desquels ladicte ville auroit esté obligee et contraincte supporter et fournir les frais et despens débourses et rapportes par lesdicts gouverneurs, tant en conformité des ordres de S. A., que par résolution du conseil ». Cette dépense se monte à 31,166 fr. non compris les sommes versées dans le courant de l'année.

Les gouverneurs représentent les grandes charges que la ville supporte pour la garnison, « a l'effect de la maintenir tousiours dedans l'obeyssance de S. A. son souverain et pour eviter et empescher que ses ennemis ne viennent a mectre en execution leurs mauvais desseings suivant les menasses par eulx en faictes d'un siege et comme le pauvre peuple tant dudict Espinal que des lieux circonvoisins qui estoient et sont soubs ladicte obeyssance de leur souverain estoient reduicte dans un poinct de tres grande pauvrete oppresses de calamites voir dans une ruyne totalle, causee par lesdicts logements et subsides extraordinaires qu'il leur convenoit supporter journellement oultre le peril ou ils pouvoient tomber par lesdicts mauvais dessings desdicts ennemis. Sadicte Altesse prevoyant a ce que dessus et comme un bon prince qui désire et souhaite que ses subjets jouissent d'un repos et tranquilite après un si long laps de temps de miseres et de cruautes sur eulx exercer par les guerres régnantes a son très grand regret et intérêt auroit proposé suivant sa bonté des articles convenables et équi-

tables pour parvenir a une Neutralite, lesquels articles après plusieurs conferences entremises et diligences en faictes par l'Altesse de Madame de Remiremont et du s^{r} de St-Martin, auroit esté accordee et confirmée par sadicte Altesse et de S. M. très chrétienne, en consequence de quoy et pour la conservation et manutention de la place dudict Espinal, il y auroit esté ordonné qu'il y auroit garnison aux frais de la ville.......... .....

.. ..

Scavoir :

Que par ordre de l'Altesse de Madame de Remiremont et du sieur de St-Martin, directeur des terres de la Neutralité susdicte, ladicte ville d'Espinal auroit este abuttee et cottisee pour l'entretion de la garnison y establie pour la garde de la place a la somme de 45 fr. par jour, laquelle paye auroit commence a courrir des le 24e octobre 1639 et finie le 5 fevrier suivant 1640, (a l'egard desdicts sieurs gouverneurs comptables) pour aquoy satisfaire iceulx sieurs comptables auroient payé et actuellement desbourse au sieur Jean Grand Pere commissaire estably a la reception desdicts deniers pour en faire la distribution a icelle garnison la somme de 4,725 fr., pour payement de 105 jours, etc. ».

RECETTES

La Tuerie ne rapporte rien parce qu'elle est démolie.

Le pré de la Chemezelle, les barbacannes, les demeurances des portiers ne rapportent rien.

La clouterie est brûlée.

Les cens pour héritages, jardins, etc., et les amendes ne sont pas payés.

4,469 fr. des commissaires députés à la collection et levée des impôts, droits de moulages pendant 4 mois,

« affin d'en estre ladicte ville soulagee pendant ces grandes souffrances ».

3,089 fr. de Maurice des Hayes, commis pour faire la levée des droits d'encavage et imposition de 4 fr par mesure de vin et droit de tauxage pendant 3 mois.

57 fr. 8 g de Nicolas Thouvenot, pour l'imposition mise sur le bétail.

8,179 fr. des commis à la levée des impôts, moulages, pendant les mois de juillet, août et septembre 1639, et 3,753 pour les mois d'octobre, novembre et décembre.

La recette provenant de l'impôt de six deniers par franc sur les bouchers et les boulangers se monte à 1,836 fr.; l'impôt sur le bois de chauffage rapporte 110 fr., celui du fil, 30 fr., et celui des cuirs en poil et du suif, 20 fr.

La recette des deniers pour les conduits de la ville ne rapporte rien, « à raison que la pauvrete a tellement debilite la bourgeoisie que lesdicts conduicts n'ont estes et ne se peuvent leves. — 1,500 fr. du droit de moulage réduit à 4 g. par imal.

159 fr. du droit de glandé, pour 60 porcs mis aux bois.

3,838 fr. d'une cotisation faite sur les bourgeois le 21 juin.

4,643 fr. d'une cotisation faite sur les bourgeois le 12 septembre.

120 fr. de la vente d'un petit taureau.

Total des recettes : 48,553 fr. 11 g. 4 d.

Total des dépenses : 60,455 fr.

Cet excédant de dépense qui est de 12,101 fr. est dû au sieur Thouvenot, gouverneur comptable.

CC. 147. (Cahier.) — 92 feuillets, papier.

1640. — *Les mises et receptes du domaine de la ville d'Espinal faictes par les sieurs Claude Noir Demenge, Demenge Claudel, Claude Bregeot et Dominique Michel, gouverneurs.*

DÉPENSES

Semaine de la Ste-Agathe.

6 g. donnés au fils de Blaise Batin, pour avoir conduit un marchand qui a été volé par les soldats de la garnison de Jonvelle.

12 fr., pour deux rames de papier « poste de fleur de lys ».

20 fr. au sculpteur « qui a remis une teste et un bras au St-Maurice posé sur la fontaine du Poiron ».

56 fr., pour un repas offert à MM. de St-Martin, Thiéry, lieutenant au bailliage de Vosges, Pescheur, auditeur à la chambre des comptes de Lorraine, Vincent, Triboix, chanoine de Remiremont, et Aymé Sachot, pour qu'ils prennent en considération l'état et les affaires de la ville.

Jean Boulengeot va à Nancy, par ordre de M. de St-Martin, porter une lettre à M. du Hallier, venant de Madame de Remiremont, au sujet de la Neutralité.

Semaine de la St-Alexis.

Jean Jacques va à Fontenoy, porter une lettre de M. de St-Martin à M. Hunette.

Gérard, fabricant de cartes, présente une requête à Mme de Remiremont, se prétendant exempt de la sortie de celles envoyées dehors. Cette requête est renvoyée aux gouverneurs pour avertir ledit Gérard, des causes de l'imposition sur toutes les marchandises qui sortent de la ville. Jean Marulier porte à Remiremont le rapport desdits gouverneurs.

9 fr., pour un quartier de veau et huit livres de bœuf envoyés aux Pères Capucins, « a ce de les obliger a prier Dieu pour la prosperite de la ville de avoir souvenance des sieurs comptables dans leurs prières et oblations, veues les miseres et pauvretes presentement regnantes ».

Semaine des Cendres.

50 fr. à 25 conseillers qui ont assisté à la reddition des comptes des recettes et dépenses faites pendant 22 semaines de l'année 1638.

Demenge Claudel avec un sergent, font la visite de tous les logements des soldats.

40 fr., pour 40 livres de suif envoyées à Rambervillers et à Lunéville en 1638.

Semaine des Brandons.

Un tambour de M. de Bilistein apporte des lettres venant de S. A.; on lui donne six testons de Lorraine, ou 9 fr. Ensuite de cette lettre, M. de St-Martin part d'Épinal le lundi des bures, à cinq heures du matin. « Les gouverneurs s'estant leves le furent trouver avant son partement et après luy avoir recommande les affaires plus importantes de la ville et d'en faire le recit a sadicte Altesse et le reconduit hors de la ville, au retour plusieurs se plaignant de sestre leve si matin fallut desjeuner au logis du s^r Bregeot ».

Le même jour, deux charpentiers de Cheniménil marchandent les réparations à faire au moulin du Tripot, moyennant la somme de 200 fr. Pierre Chaubriot, meunier audit moulin, s'offre à les faire lui-même pour cette somme, ce qui lui est accordé.

Un messager de Remiremont vient avertir que Madame arrive à Épinal, et qu'on lui prépare un logis. A son arrivée, on lui présente 4 simaires de vin à 30 g. le pot, une

cuisse de chevreuil, une poule de bois, un canard, deux perdrix et six grives, plus 2 livres de chandelles à 14 g. la livre, deux imaux d'avoine à 3 fr. l'un. Le lendemain, Madame part pour Rambervillers.

Achat de 10 muids de chaux à 4 fr. l'un.

Mise en monte pour la première fois de l'imposition du bétail tué par les bouchers. Avant on traitait toujours avec l'un d'eux.

Amé Géninet prête son cheval à M. de St-Martin, pour aller à Sierck.

Semaine de St Thomas d'Aquin.

Réparation au pont de l'hôpital.

Les gouverneurs cherchent les moyens de pouvoir acheter du grain pour mettre au château, conformément à la volonté du bailli ; de tenir les portes ouvertes pour la commodité de la bourgeoisie, et d'obtenir main-levée de la saisie des deniers de la ville, le s^r Charlet s'étant porté caution. Le décret de cette main-levée coûte un teston de Lorraine ou 18 g.

Établissement d'un corps de garde en planches sur la muraille de la porte de la Fontaine.

La fille Jean Genay, affligée du mal caduc tombe dans le feu et se brûle la main ; pour l'aider, la ville lui donne 18 g. par semaine.

Madame de Remiremont revient des Pays Bas ; à son arrivée on lui présente quatre simaires de vin, à 2 fr. le pot, un faisan, deux perdrix, etc. Après cette réception, Jean Boulangeot va à Vic, où M. de St-Martin est resté malade. Le lendemain, Pierre Chaubriot la conduit à Remiremont.

2 fr., pour une bouteille d'eau-de-vie donnée aux domestiques de ladite dame.

2 fr. 6 g., pour un seau en cuir bouilli.

Semaine de la St-Grégoire.

Goëry Jacques, boucher, refuse de payer 143 fr. qu'il doit à la ville, pour location de trois étaux de boucher, et adresse une requête à Madame de Remiremont qui ordonne qu'on lui tienne compte de cette somme sur la viande qu'il a fournie l'année précédente pour le service des Princes.

4 fr. à Nicolas Fuzelier et à Jean Fuzelier, pour leurs gages d'une semaine.

6 fr. à l'ermite de St-Antoine.

4 fr. à Bocquette, tambour.

Semaine de la St-Benoit.

M. Remyon apporte la copie des ordres de S. A. le 21 mars, et reste quatre jours à Épinal. Cet ordre décharge la ville des 40 fr. par jour donnés aux officiers de la garnison. Les gouverneurs remercient ledit Remyon et prennent au compte de la ville ses frais, montant à 200 fr.

Il ordonne ensuite de mettre 20 resaux de grains au château. Le blé vaut 38 fr. le resal, et le seigle 28 fr.

Les quatre fermiers de l'imposition établie sur le bétail, moyennant une somme de 1,050 fr., reçoivent 100 fr. à titre de dommage, parce qu'ils ont été forcés d'abandonner ladite ferme.

Semaine de l'Annonciation de N. D.

M. de St-Martin reçoit un ordre de S. A. de se rendre de suite à Sierck, et à la ville de lui fournir trois chevaux. « Les gouverneurs et valets de ville occupés depuis le matin jusqu'à trois heures du soir a acheter des chevaux, tant par la voye de force jusqu'a rompre des portes qu'autrement, comme aussy de trouver argent pour le voyage

dudict sieur que de rescrire à S. A., dressé un ample memoire des nécessites de la ville ».

4 fr. aux trois banvards après leur serment prêté par devant le prévôt.

Jean Jacques va à Remiremont, porter des lettres au chevalier de Lorraine.

M. Vincent part d'Épinal le 1er avril, pour aller à Bruxelles où S. A. l'attend.

M. Remyon arrive à Épinal très tard et ne peut entrer en ville ; il couche à l'hôpital. Les gouverneurs l'ayant appris vont le trouver et l'invitent à dîner.

Semaine de Pâques.

Le chevalier de Lorraine arrive à Épinal ; on lui présente 4 simaires de vin à 3 fr. le pot, 1 perdrix, 12 grives, et un marcassin. Il est invité à souper chez Mme de la Porte. Gaillard, son homme de chambre, les gouverneurs, maître Vincent, le sr Grand Père, Charlet et autres, font un souper à la Maison de Ville. Le lendemain, ledit Gaillard est envoyé à Jonvelle.

Claudon Thomas est désigné pour conduire pendant la nuit le sr Hunette à Fontenoy ; ils partent à 11 heures 1/2, avec une lanterne et une demi livre de chandelles.

18 fr., pour achat d'un chevreuil offert audit chevalier et à M. de St-Martin.

Madame de Remiremont arrive à Épinal ; on lui présente quatre simaires de vin à 2 fr. le pot, 2 perdrix à 1 fr. 2 g. l'une, un levraut de 2 fr., 30 œufs à 1 fr. la douzaine, et trois livres de grosses chandelles à 14 g. la livre.

2 fr. 3 g., pour une serrure mise à la grande huche conduite au château pour mettre de la farine.

Jean Thiéry est de retour de son voyage de Sierck près

de S. A. Les gouverneurs, curieux de savoir ce qu'il a négocié avec le duc, l'invitent à souper.

Semaine de Quasimodo.

Le dimanche, Madame de Remiremont donne l'ordre de verser promptement 50 pistolles d'Espagne au chevalier de Lorraine, « à ce de l'occasionner de tant plustost sortir d'Espinal, peure d'enfraindre la Neutralite. Messieurs les gouverneurs, a l'assistance des s[rs] Charlet et Demenge Martin firent devoir d'en chercher tant aupres du pere Lhoste, M. Joly, Grand Père et M. Vitelle ». Cette somme représentant 1,000 fr., est versée le lendemain.

Bataille, serviteur de M. de St-Martin, va à Nancy, avertir M. du Hallier de la sortie d'Épinal dudit chevalier de Lorraine ; sa dépense chez le sieur Carillon monte à 600 fr.

M. Vitelle prête 65 pistoles, et en reconnaissance la ville offre une pièce de toile à sa femme.

Semaine de la St-Marc et la suivante.

70 fr. payés par ordre de M. de St-Martin à Jean Maubert, dit la Lancette, pour avoir pansé et médicamenté des blessés avec Jean Thiéry, en 1639.

Demenge Graivel porte un lit à Rambervillers, venant de Besançon, pour S. A.

Pierre Chaubriot et Noël Ballon vont chercher deux mille livres de munitions de guerre à Remiremont, pour mettre au château d'Épinal.

14 fr., pour un angelot et un ducat (10 fr. 9 g.), donnés à M. Vincent, procureur, répondant à une assignation de Jean Sauvage.

Semaine de la Translation St-Nicolas et la suivante.

Le s^r Grand Père informe les conseillers que M. de St-Martin a l'intention de traiter le s^r de Leancourt, et désire avoir du poisson

Ouverture d'une porte dans le mur mitoyen qui existe entre les deux maison du s^r Bregeot, pour la commodité de M. de St-Martin.

Semaine de la St-Urbain.

Les gouverneurs offrent un dîner aux RR. PP. Jésuites en allant chercher les titres et papiers de la ville que l'on avait portés chez eux, pour les remercier d'en avoir fait bonne garde. Le P. Grand Maire est remercié particulièrement de la peine qu'il prend de catéchiser le peuple.

M. de St-Martin dit qu'il serait bon de faire un présent honnête à Madame du Hallier ; on lui offre une pièce de toile fine, de la valeur de 27 écus de 4 fr., des napes et serviettes pour 150 fr.

Semaine de la Pentecôte.

Le chevalier de Lorraine est à Plombières ; on lui adresse six bouteilles de vin, des chapons, poulets et asperges ; le gouverneur comptable lui présente ce cadeau en le priant d'avoir égard à la pauvreté de la ville.

Le R. P. Fournier, cordelier de Neufchâteau, annonce la parole de Dieu au peuple d'Épinal, pendant les jours de la Pentecôte ; celui-ci, curieux de visiter Plombières, s'y rend accompagné du s^r Grand Père son père, et en chemin ils rencontrent le gouverneur comptable qui avait offert le présent au chevalier de Lorraine.

Maître Michel rédige deux requêtes, la première tendant à obtenir des répartitions pour être rédimé des frais

supportés pour la Neutralité, et la seconde pour obtenir un répit de trois ans pour payer les rentes.

Madame de Remiremont arrive le 31 mai ; on lui présente quatre simaires de vin à 2 fr. le pot, cinq poulets, un levraut et deux perdrix, cinq voitures de bois pour sa cuisine. Elle y reste 12 jours.

Semaine de la Fête Dieu et la suivante.

Présent à M. de St-Martin, d'une pièce de toile fine de la valeur de 27 écus. La femme qui la fait « moyolle » reçoit 1 fr.

Jean Barouel, envoyé à Sierck, est pris par les gravattes ; Signolet l'ayant racheté pour 3 ristals, M. de St-Martin ordonne que cette somme lui soit rendue avec 3 fr. de dépens, soit en tout 19 fr. 6 g. On lui offre ensuite à souper en le remerciant du service qu'il a rendu à la ville.

Jean Parmentier va à Châtel porter des lettres à M. de La Borde.

Michel rédige une requête et l'adresse à Madame de Remiremont, demandant que le bailliage contribue pour le tiers des 45 fr. par jour que l'on doit pour la garnison.

Blanchissage du vaisseau des onctions baptismales.

Le conseil enjoint aux gouverneurs de faire un état exact de toutes les dettes de la ville. Cet état se monte à 200,000 fr. de capital et 70,000 fr. de rentes échues.

Semaine devant la St-Jean et les trois suivantes.

Des particuliers du faubourg informent les gouverneurs que Simon Marinet et sa femme meurent de faim ; on leur donne du pain.

Un noble à la rose estimé 23 fr. donné au bailli, se trouve trop léger de 21 grains ; on lui remet 3 fr. 6 g.

Remboursement de deux pistoles à M. de St-Martin, qui avait payé ceux qui ont la charge de faire subsister la Neutralité.

Les gouverneurs rédigent des mémoires pour le sr Claude des Hayes, député par le conseil pour aller vers S. A., tâcher d'obtenir un réglement pour les soldats et faire la reprise des impôts. Avant de partir, une messe est chantée à l'intention dudit des Hayes, « a ce qu'il plaise a Dieu luy estre favorable en son voyage, messire Claude Guerson ayant célébré ladicte messe a l'assistance de Messieurs lesquels disnerent ensemble et fut dépensé 10 fr. ». La cour des comptes n'accorde que 2 francs pour la messe et laisse les 8 autres francs à la charge de ceux qui ont dîné.

Par ordre du conseil, on rédige l'état des deniers employés à poursuivre le bénéfice de la Neutralité, puis on l'adresse à Madame de Remiremont, avec une requête tendant à obtenir que les répartitions en soient faites, etc

Semaine de la Ste-Marguerite et les trois suivantes.

40 fr., pour 24 resaux de braise fournis aux soldats de la garde de la porte de la Fontaine, du 18 avril à ladite semaine.

10 fr., pour un trébuchet double mis au bureau d'ordre de M. de St-Martin, pour peser toute espéce d'or « au commun peuple ».

Remasticage du bras de St-Maurice, posé sur la fontaine du Poiron.

Les gouverneurs recherchent les titres concernant les prétendues exemptions des Dames, pour les marguilliers, filles et veuves résidant au cloître.

Michel rédige un volume d'écriture pour ce procès.

Dominique Guillerel et Haussetête font un rapport du

refus absolu que font les principaux de payer leurs contributions. Jean Marulier va trouver M. de St-Martin à Gérardmer, pour l'avertir du désordre qui existe à Épinal, « affin d'y apporter son aucthorite ».

Le 24 juillet, les gouverneurs travaillent aux logements des soldats.

Le chevalier de Lorraine est à Remiremont ; le bailli lui adresse des lettres.

Avant son départ pour Gérardmer, M. de St-Martin donne l'ordre aux gouverneurs de faire à eux seuls, une cotisation sur la bourgeoisie, le fort portant le faible.

Claude des Hayes est de retour de vers S. A. ; les gouverneurs vont le trouver chez lui, et le lendemain on lui offre à dîner.

108 fr payés à messire Descle, curé de l'hôpital St-Lazare, pour le second quartier des donations pieuses de Duval le jeune.

Semaine de l'Assomption.

Jean Marulier va à Remiremont de la part des gouverneurs, porter une lettre à M Remyon. Celui-ci donne avis que le s[r] Joubert va trouver S. A. au siège d'Arras, et par ce moyen on pourrait lui faire connaître les misères et calamités de la ville.

Madame de Remiremont arrive à Épinal le 18 août ; on lui présente 2 simaires de vin, à 26 g. le pot, etc Après sa réception, on lui recommande d'avoir égard à la foule et oppression de la pauvre bourgeoisie. A son départ, cette princesse demande qu'on lui porte deux pots de vin à Hadol, pour son dîner, plus une livre de tabac, à 4 fr. 6 g., pour donner à M. Le Bègue, pour le chevalier de Lorraine et M. Remyon. Les gouverneurs la sollicitent avant son départ, d'ordonner de faire des répartitions

pour les frais de la Neutralité, et prient M. Remyon de ne pas nuire à la ville au sujet de la reprise des impôts.

« En commémoration de l'heureuse reprise de la ville d'Espinal par un jour 19 août 1638, Messieurs ayant faict celebrer une messe par messire Henry Moureau, chante le Te Deum, l'Exaudiat et la collecte ».

Semaine de la St-Barthélémy et les deux suivantes.

Dominique Guillerel et Nicolas Haussetête vont avec des soldats, solliciter les cotisations chez les bourgeois.

Le marquis de ville arrive le 26 août; après les compliments d'usage. on lui présente deux simaires de vin à 3 fr. le pot et une collation.

Demenge Claudel va trouver S. A. le 9 septembre, pour lui présenter des dépêches. Rentré à Épinal la semaine de la St-Luc, Viard Demenge va à Remiremont avertir M. Remyon que ledit Claudel rapporte les ordres de S. A., « portant comme elle nous a laissé les impôts d'Espinal, comme en années précédentes ». La semaine de la St-Thomas, on paye 45 fr. à Jean Boulengeot, pour avoir accompagné ledit Claudel à Arras.

MM. Remyon et Le Bègue arrivent à Épinal ; après leur avoir souhaité la bienvenue et recommandé les affaires de la ville, surtout pour la reprise des impôts ; on leur offre un verre de vin.

Semaine de la Décolation de la Ste-Croix.

Mongin Landal et Vincent Viard, accompagnés de soldats, sont chargés de faire rentrer le reste des cotisations, pour gager les rebelles.

Remyon dîne chez le s[r] Vitelle, « et pour ne perdre l'occasion de tascher de traicter avec ledit sieur touchant la reprise des impôts, il y fust porté du vin et de la viande pour 20 fr.

Semaine de la St-Goëry et les suivantes.

Madame de Remiremont arrive à Épinal; on lui présente deux simaires de vin à 2 fr. le pot, six poulets à 1 fr. 3 g. l'un, et une collation.

Le jour de la St-Goëry, les gouverneurs avec Bricquel et Peccatte portent la chasse de Monsieur St-Goëry, « pour suppléer au deffault des malades et absents ».

Sauvage, Michel et Thierry sont commis par le conseil pour faire la reprise des impôts et bureaux, « au plus grand soulagement de la bourgeoisie et ce des mains de M. Remyon ». Pendant son séjour à Épinal, au sujet de cette reprise, il loge chez le s[r] Carillon, hôtelier, où il dépense 60 fr.

100 fr., pour une pièce de vin donnée à M. Vitelle, pour avoir prêté 100 pistoles, « pour desengager la bague de M. le marquis de ville questoit entre les mains de Nicolas Guerin ».

Semaine de la St-Denis.

Le chevalier de Lorraine arrive à Épinal ; on lui présente du vin et une collation. A M. de Mitry on paie 31 fr. 6 g., pour des cotisations dues par les bourgeois, « et dont a ce suject, il avoit envoye de ses soldats dans les moulins qui empeschoient lesdicts bourgeois de moudre, les sieurs buralistes ayant faict refus de payer ladicte somme, pour en eviter le trouble le comptable paya lesdicts 31 fr. 6 g. ».

Les gouverneurs avec le clerc sont occupés toute une journée pour réunir les porcs que l'on doit envoyer à la paixon après le dénombrement fait.

Semaine de la St-Luc et la suivante.

Un soldat allemand et sa femme vont du côté de Sierck,

pour trouver S M. « ayans tres bon pasport des imperiaulx, sestant recommandé par les RR. PP. capucins ».

Achat de sept resaux de seigle, à 14 fr. le resal.

Claudin Charlet est choisi par les conseillers pour « faire garde dans les moulins, apres l'avoir conduit et mis en possession desdicts moulins et luy attiré son serment, disne ensemble ».

6 fr., pour une rame de papier grand pot.

Fourniture de 168 imaux de braise, à 10 bl. l'imal, aux soldats de la garnison du corps de garde de la porte de la Fontaine.

Semaine de la Toussaint et les suivantes.

M. Germiny est choisi comme avocat de la ville, pour soutenir les procès contre les prétendues exemptions des Dames du chapitre et pour les rentes réclamées par M. Ballivi de Nancy et autres.

Les sergents et valets de ville sont envoyés chez Jean Sauvage, pour lui faire payer ce qu'il doit pour les impôts, « sinon d'exploicter en ses biens ». La semaine suivante, ledit Sauvage obtient surséance à la cour souveraine, à ladite réclamation.

Le 26 novembre, M. de St-Martin est avec les conseillers, « pour chercher les moyens de faire un *fond solier*, pour payer les frais extraordinaires de la ville ».

Semaine de la St-Nicolas et les suivantes.

120 fr. payés à Demenge Graivel, pour la construction en bois des corps de garde de la Fontaine, en haut et en bas.

Le 20 décembre, M. de St-Martin prêt à partir pour Sierck, recommande aux gouverneurs de faire provision de linge, de le remettre à M. Remyon pour l'envoyer à l'Altesse de Madame. On en paie pour 285 fr.

1 fr 6 g. donnés à un pauvre gentilhomme verrier, qui avait été détenu longtemps par les Suédois.

Semaine du nouvel an.

Le bailli reçoit pour étrennes 10 écus sols à 10 fr. 6 g. l'un.

Sa demoiselle une 1/2 pistole d'Espagne, 10 fr.

Son carrossier, un quart d'écu, 2 fr.

M. Mitry le jeune, deux testons de Lorraine, 3 fr.

A son petit frère, un teston, 1 fr. 6 g.

Aux deux laquais, chacun deux testons, 6 fr.

A la nourrice, un quart d'écu, 2 fr.

Aux chambrières, 2 fr.

A Mme de Mitry, une douzaine de serviettes fines en pièce, 30 fr. et une nappe contenant 8 aunes, 25 fr.

Aux soldats qui ont donné une salve, 4 fr.

M. de Gombreval arrive de la part du chevalier de Lorraine, pour recevoir 500 fr. qui sont pris au greffe, moins 10 fr.

Semaine de la St-Hilaire et les suivantes.

Jean Grand Père, député du conseil, porte des lettres à Madame, de la part de M. du Hallier, concernant l'arrêt fait à Nancy, sur la marchandise de Claudon Gaigney.

M. de St-Martin, de retour de près de S. A. et ayant une bonne compagnie à son souper, la ville lui fait porter quatre pots de vin, à 27 g. l'un.

1 florin d'or (6 fr. 6 g.) au prévôt, le jour des grands plaids banaux.

Les chevaux de M. de St-Martin et autres sont mis à l'herbe au gravot des toiles, pendant les mois de mai et juin.

Compte de ce qui a été payé aux officiers de la garnison

pendant 12 semaines, à raison de 45 fr. par jour, à partir du 5 février 1640, plus 970 fr. versés à Jean Grand Père.

Les conseillers changent l'ordre donnant pouvoir au bailli d'établir un commissaire tel qu'il lui plaisait, pour recevoir et distribuer les deniers. Le sieur Grand Père est délégué.

Compte des chandelles fournies au corps de garde, du 5 février 1640 au 2 février 1641, soit pour 478 fr. 7 g.

Des 500 fr. dus par quartier à S. A., pour les bureaux et impôts de la ville, on ne verse rien pour les mois de janvier, février et mars, parce que cette somme a été employée par ordre de M. de Remyon, à acheter des grains pour mettre au château.

Jean Favelin remontre que depuis la semaine de la Présentation de N. D., et par ordre du bailli, on doit fournir le double de bois pour les portes de la porte de la Fontaine et de l'Espinoulx, et autoriser les soldats à le faire livrer par gré ou par force.

Dépense de 20 fr. allouée au comptable pour frais par lui supportés à Metz, au sujet de l'arrêt mis sur les marchandises du sieur Guérin

RECETTES

De l'impôt sur le beurre et le fromage, 618 fr. 8 g.

De l'impôt sur la marée et le poisson, 183 fr. 4 g.

De la ferme du moulin du Petit Rualmesnil, 125 fr., puis supprimé par ordre du conseil.

De la ferme du moulin du Gaucheu, 400 fr.

De la ferme du moulin du Tripot, 433 fr. 4 g.

Recettes des entrées et sorties et sur les moulins, 11,291 fr.

Recettes des cotisations, 3,830 fr. 8 g.

Recettes des nouveaux mariés, 195 fr.

Le comptable certifie n'avoir fait aucune recette pour le pré de la Chemezelle, les logements des portiers, la tuerie, les barbacanes les cens des clouyères et ceux du Champ du Pin, les menus cens sur les jardins, le petit muitaige, la Hurte, le recriage des vins, la garde du sceau, les vilains serments, les amendes de feu, le fossé de la porte d'Arches, les bois vendus ou marqués, les amendes des toiles, le Tripot et ses dépendances, les amendes contre ceux qui achètent avant l'heure et la tuilerie.

Total des recettes : 20,490 fr. 5 g.

Total des dépenses : 24,965 fr. 4 g. 8 d.

CC. 148 (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

1640. — *Compte de ce que j'ay receu des mains des sieurs Demenge Martin, Nicolas Gérard et Nicolas Jacquemin, commis et députés a faire la levée des imposts des forains, entrées et sorties, lesdicts sieurs ont commence a me delivrer la cueillette par eux faicte par chascune sepmaine a commence le* 5 *fevrier* 1640.

Et à la fin du cahier on trouve :

Comme je suis attenu en qualité de gouverneur boursier de la ville d'Espinal de débourser au nom de ladicte ville par chascun jour la somme de 45 *fr. pour la subsistance et entretien des* 100 *hommes que sont et doivent estre en garnison ainsi que porte au traicté de Neutralité, y compris M. le bailly, M. de Saint Martin, les sieurs de Mitry fils et Joly, revenant par sepmaine a ladicte somme de* 45 *fr.*

Ces sommes ont été versées entre les mains de M. de Mitry père, bailli, Jean Grand Père et Joly.

CC. 149. (Cahier.) — 89 feuillets, papier.

1641. — *Compte du domaine de la ville d'Epinal, tant en despence qu'en recepte que rendent les sieurs Demenge Martin, Pierron Vautrin, Daniel Guerin et Demange Financel, quatre gouverneurs de ladicte ville.*

DÉPENSES

Charles IV arrive à Épinal la semaine des Cendres ; il venait de Rambervillers. S. A. est accompagnée de l'Altesse de Madame de Remiremont, du chevalier de Lorraine, de M. de St-Martin et autres gentilshommes.

Les gouverneurs d'Épinal avaient envoyé Guérin et Géninet au devant de ce prince, avec un trompette de M. de Montaubant, lieutenant colonel au régiment de Hotton. La semaine de la St-Mathias, on paie 25 fr. 8 g. pour leurs frais. Ils sont chargé de représenter à S. A. les misères et la pauvreté de la ville. Ce trompette leur a été donné comme garde dans la crainte de rencontrer les cavaliers qui sont aux environs d'Épinal.

A son arrivée, on lui présente du vin et du poisson, puis on achète 25 imaux d'avoine à 2 fr. l'un, pour ses chevaux.

Jean Barouel va à Toul trouver l'official, pour obtenir permission de manger de la viande pendant le carême.

Les gouverneurs travaillent pendant 2 jours à faire les billets de logement délivrés aux officiers des régiments de Hotton, Girecourt, St-Balmont et de Clinchamp.

Le sieur Grand Père va à Nancy par ordre de S. A., trouver M. du Hallier, pour avoir du grain pour la munition nécessaire aux régiments d'infanterie de sadite Altesse.

Jacques Garillon va à Dompaire vers le s[r] de Hutting, pour faire retrouver son régiment.

Présent de citrons, sucre, dragées, etc,, à l'Altesse de Madame.

Remy Benoit sert de guide jusqu'à Mirecourt au sieur de la Motte, adjudant général.

S. A. va à Mirecourt.

Semaine de St-Thomas d'Acquin et la suivante.

Le chevalier de Lorraine est toujours à Remiremont; on lui porte des lettres par ordre de S. A.

Madame ordonne l'ouverture entière de la porte d'Arches, fait réparer les pilliers et la contre-escarpe, etc., de ladite porte.

Jean Boulengeot va à Badonvillers porter des lettres à M. de Clicquot, par ordre de Madame qui est toujours dans son hôtel à Épinal.

Financel va à Mirecourt, trouver S. A., pour obtenir « le deslogement de l un des deux régiments questoient audict Espinal ou du moins un réglement touchant leurs subsistances ».

En considération des services rendus à la ville par M. de St-Martin, on lui offre un cheval qui a coûté 305 fr.

Achat d'avoine à 2 fr. l'imal, pour le cheval du chevalier de Lorraine.

60 fr. au R. P. Fagot, pour sa subsistance à raison de 3 fr. par jour, conformément à l'ordre de S. A.

734 fr. versés à Jean Grand Père, au nom de M. de St-Martin, acompte sur ce qu'on lui doit.

M. de Clinchamp traite les officiers de son régiment; la ville lui fait présent de trois simaires de vin vieux à 3 fr. l'une, pour l'obliger à mettre bon ordre aux soldats de son régiment. On en offre aussi deux simaires à M. de Verduisant, lieutenant-colonel du s^{r} de St-Balmont.

Établissement d'un corps de garde au Tripot.

Semaine Sainte et de Pâques.

Claude Thomas va à Charmes trouver M. Duplessy, pour avoir 12 gardes de S. A. pour le service de Madame à Épinal.

Le chevalier de Lorraine est à Gérardmer.

Deux gardes de M. du Hallier arrivent pour prendre le s[r] de Bordeau et un autre gentilhomme logés à la Couronne et les conduire à Nancy.

25 fr. à Gabriel Servois, régent de la grande école, pour ses gages du quartier de Pâques.

Le baron de Clinchamp reçoit 40 fr. par jour pour la subsistance de son régiment.

Semaine de Quasimodo et les trois suivantes.

Achat de quatre resaux de seigle et six de sarrasin pour 300 fr., lesquels sont employés en rations de pain et distribués aux fantassins de S. A. revenant des Pays-Bas.

12 fr. à Dominique Michel, pour trois volumes d'écriture dressés par lui et produits dans le procès entre les marchands de Nancy et la ville d'Épinal, au sujet de l'exemption par eux prétendue de cotisation de leur trafic, et dans celui contre le s[r] Rouyer, touchant la tarre et réduction par lui prétendue de la ferme du moulin.

Visite des grains qui sont en ville afin d'en prendre 36 resaux pour la garnison.

Le corps d'un soldat mort en duel est mis en dehors du cimetière St-Remy, « n'ayant le s[r] vicaire voulu le souffrir en terre saincte ».

Madame fait porter une let're au gouverneur de la Mothe.

S. A Charles IV arrive à Épinal, venant de Paris ; les arquebusiers vont au-devant de lui et les gouverneurs le

reçoivent avec les cérémonies requises et lui présentent le zèle et affection de la bourgeoisie à son service et le « congratule de son heureuse arrivée ».

On lui offre pour lui et la noblesse de sa cour, cinq truites, deux grands brochets et une ombre, sept simaires de vin, etc.

Le duc fait partir des messagers à Bruyères, au Val-d'Ajol, au Thillot, à Granges, à Corcieux, etc., puis les gouverneurs lui font présenter une requête tendant à la révocation de certaines exemptions accordées à plusieurs particuliers.

Réparation à la chaussée de l'étang de la porte d'Arches.

Nicolas Leula sert de guide jusqu'à Nomexy au régiment de St-Balmont.

S. A. fait porter un ordre à Plombières, « pour faire marcher droict en ce lieu trois compagnies du régiment du marquis de Blainville ». Elle en donne ensuite 13 autres à son quartier-maître général pour envoyer à tous les colonels de ses troupes, portant mandement à chacun de tenir prêt des chariots et charrettes, pour envoyer à Rozières y charger du sel et l'amener à Épinal.

Remy Benoit conduit à Charmes pendant la nuit, l'adjudant du régiment de Fiackestein.

Semaine de l'Ascension et la suivante.

S. A. est à Plombières et Madame est toujours à Épinal. Les gouverneurs vont trouver cette dernière pour obtenir le délogement de 40 chevaux-légers.

Jean Boulangeot va à Plombières, porter une lettre à S. A., de la part de son chancelier Molheur. Guérin, gouverneur, va la trouver pour faire détourner le régiment de M. de St-Balmont, qui vient à Épinal par ses ordres.

Présent de cinq pots et une chopine de vin, à 22 g. le pot, à M. de Verduisant, lieutenant-colonel, « ad ce de tenir la main que ses soldats ne fassent aulcun desordre ny laissent pasturer les grains par leurs chevaux ».

M. de St-Balmont est de retour de Plombières.

Semaine de la Pentecôte et la suivante.

Un particulier apporte des ordres de S. A. pour faire marcher les troupes ; des exprès sont envoyés à Savigny, à Vaudémont, à Ville, à Granges et à Corcieux. S. A. arrive à Épinal et y reçoit l'Altesse de Madame, venant de Plombières ; on leur présente du vin et du poisson.

Les gouverneurs profitent de la présence du duc pour lui présenter une requête au sujet des bureaux, et pour la garde « ad ce que personne n'en soit exempt ».

Claude Aubert conduit le régiment de St-Balmont jusque Ste-Hélène.

Le chevalier de Clinchamp arrive la semaine de la Fête-Dieu avec trois compagnies de son régiment.

1 fr. 10 g. donnés à ceux qui ont placé des mais au devant du logis de S. A. et de Madame.

Réparation aux chanlattes de la toiture de la chapelle des voués, à l'église.

S. A. soupe à Dogneville ; on lui porte des vivres.

Semaine de la St-Claude et les deux suivantes.

Le bailli fait porter un ordre à tous les maires du bailliage, pour qu'ils aient à fournir du bois pour l'hôtel de Madame.

S. A. est toujours à Épinal.

Le valet de ville cherche des chevaux pendant trois jours à Épinal et à Golbey, pour conduire les tapisseries de S. A. à La Mothe. Ce voyage dure cinq jours.

Jean Favelain reçoit 12 fr., pour avoir aidé les comptables pendant les foules de logements de gens de guerre.

M. de St-Martin fait conduire ses bagages à Nancy sous l'escorte d'un sergent et six soldats de M. de Clinchamp.

S. A. est à Mirecourt ; on lui porte des lettres.

Louis Chevalier est envoyé à Hennecourt par ordre de M. de Vomécourt, avec une lettre de S. A.

203 fr., pour la conduite des bagages de Charles IV et de Madame à Pont-à-Mousson. Avant le départ de cette princesse, la ville lui offre des confitures sèches et des dragées pour 20 fr. — M. de Gondrecourt et le baron de Clinchamp adressent des lettres à S. A. à Pont-à-Mousson. — Les soldats dudit baron montent la garde à la porte d'Arches.

Semaine de la St-Jean et les trois suivantes.

M. de Clinchamp adresse des lettres à S. A. à Vivier, et Jean Barouel va à Bruyères, porter un mandement aux officiers de cette ville, « ad ce faire lever quantite de chevaux pour faire le charrois du bois qu'il convient employer aux fortifications du château ».

4 fr., pour un volume d'écriture dressé par le s[r] de Lorret, avocat, pour le procès intenté par Carillon contre Louis Rouyer et consors, au sujet de la dépense faite chez lui par M. le chevalier de Lorraine.

Le baron de Clinchamp rentre de Mirecourt ; on lui offre trois pots de vin, à 18 g le pot, pour l'obliger à faire tenir en bon ordre les soldats de ses deux compagnies.

Le Procureur général de Lorraine est à Épinal ; on lui présente du vin.

La semaine suivante, le conseil fait présent d'une pièce

de vin, du prix de 80 fr., au baron de Clinchamp, puis on achète 600 livres de foin à 29 g. le cent pour ses chevaux.

Bregeot reçoit 60 fr., pour quinze jours qu'il a logé chez lui, à partir du 1er juillet.

Le chevalier de Lorraine arrive à Épinal ; on lui offre du vin.

Semaine de la Magdelaine et les trois suivantes.

46 fr. payés aux maçons qui ont marchandé les réparations à faire à la vanne du Grand Pont.

Demenge Moisy va à Nancy, porter un chevreuil à Madame du Hallier, de la part du chevalier de Lorraine.

22 fr. donnés à M. Humbert, procureur général de Lorraine, pour services rendus à la ville.

9 g. à David Viand, pour un cordeau employé « a tirer les pasquets et lettres nuictamment des le logis de Nicolas Vincent ».

Semaine de l'Assomption et la suivante.

La cloche du château est descendue du donjon, puis placée sur deux tréteaux.

120 fr. à Claude Bregeot, pour le logement de 4 semaines du baron de Clinchamp. — Conduite de 100 livres de poudre à Mirecourt, par ordre dudit baron.

Nicolas du Rupt va à la Mothe porter des lettres à M de Cliquot ; Jean Barouel va à Dieuze ; Dominique Simon et Remy Benoit vont à Gugney et à Bouxières, « pour prendre l'augure de la route et marche de l'armee de M. du Hallier ».

Semaine de la Décolation de St-Jean.

Les RR. PP. Capucins envoient deux de leurs pères au couvent des Annonciades « sur le bruict que la ville debvoit estre assiegee par M. du Hallier, comme elle fut

le 23 aoust annee presente, pour rendre service au publicque fut par ledict comptable envoie a deux diverses fois audict couvent pour la subsistance desdicts deux pères du pain et du vin pour 13 fr. ».

« La ville prise le 25 dudict aoust fut faict un ban a la place, d'ordre de M. du Hallier par un tambour de la garnison ».

6 fr. 6 g., pour un tonneau de bière fourni aux soldats.

« Apres la reddition de la ville les comptables ayant juge a propos d'aller trouver M. du Hallier de la part de la ville, luy representer l'estat d'icelle, faire entendre les miseres et calamites dont les pauvres bourgeois sont accab'es ad ce d'obtenir soulagement pour l'advenir, tant pour la garnison qu'aultrement luy fut presente ce que s'ensuit :

« Quatre simaires de vin, à 30 g. le pot, 6 poulets à 1 fr. l'un et du poisson pour 14 fr. ».

400 fr. délivrés aux officiers de l'artillerie, « au sujet que le canon avoit tiré, jacois, que par un article de la capitulation, il soit dit qu'il n'en seroit rien demande par iceux a Neantmoins par résolution du conseil conforme a l'intention de mon dit sieur lesdicts 400 fr. leur sont este delivre ».

1 fr. à un tambour qui a publié un ordre portant défense à tous les officiers et soldats « de ne rien prendre ny exiger chose qui soit des bourgeois a peine de chastoy ».

Achat de 64 truites et quelques ombres, pour présenter à M. du Hallier, à l'intendant de l'armée et aux officiers.

35 fr., pour 30 livres de chandelles fournies et délivrées pendant le siège aux commandants des tours, escouades, etc.

Semaine de la St-Mansuy.

16 fr., pour dépenses faites par les sieurs Guérin et Noirdemenge, envoyés au camp devant Châtel, chercher un réglement pour la garnison.

Présent d'un saumon à M. du Hallier.

Nicolas Noirdemenge va à Remiremont, porter un ordre de l'intendant, mandant aux officiers de cette ville de fournir les 3/4 de la subsistance de la garnison.

10 fr. à Aymé Geninet, pour un voyage qu'il a fait près de madame de Remiremont, cinq jours avant le siège, « pour luy donner advis et la certiorer des approches des ennemis ».

Présent d'une truite à M. le vicomte de Melun.

Le régiment de Longeron est en garnison à Épinal; la prévôté de Bruyères doit fournir des vivres, en vertu de l'ordre de M. Viguier.

Claude Noirdemenge va à Neufchâteau trouver M. du Hallier, afin d'obtenir des villages, avec ceux des bailliages d'Épinal et de Bruyères, pour fournir la subsistance des troupes.

Semaine de la Nativité de N. D. et la suivante.

Nicolas Rouyer va à Remiremont, avec pouvoir de contraindre les officiers d'Arches au payement de ce qu'ils doivent pour la solde et paie des officiers et soldats de M. de Melun.

M. d'Esrivel arrive à Épinal pour passer la revue au régiment de Langeron.

Pot d'Argent va à Nancy, porter une requête à M. du Hallier, pour la présenter à l'intendant dans le but d'obtenir du soulagement ou le délogement d'une partie de la garnison.

Jean Barouel va à Rozières par ordre de M. de Grand Rye.

Quelques jours après, Remy Benoit va à Nancy, par ordre du même, trouver M. Viguier, pour lui demander le grain nécessaire à la subsistance de la garnison.

Louis Chevalier va chez tous les maires du bailliage les avertir de s'assembler, au sujet de la contribution imposée sur eux pour l'entretien de la garnison d'Épinal.

Semaine de la St-Maurice et la suivante.

Payement des travaux faits aux ponts de la ville, conformément au traité du 9 juin.

12 fr., pour vin et poisson donnés aux Minimes, en considération d'une messe qu'ils ont coutume de dire annuellement à l'intention de la ville.

1 fr. au tambour qui a publié un cris pour faire assembler les charrettes du convoi.

M. de Verdrisant passe à Épinal en allant à Plombières; on lui offre du vin et du gibier.

Pot d'Argent va à Nancy, par ordre des gouverneurs de la ville, dans le but d'obtenir du grain pour la garnison. Quelques jours après, Claude Thomas y retourne au même sujet, avec un ordre de M. de Grand Rye. Ce grain est placé dans la salle de la Maison de Ville.

Semaine de la St Denis et les trois suivantes.

Claude Thomas va à Nancy, porter une lettre et un mémoire à M. du Hallier et à M. Viguier, afin d'obtenir un règlement et ordre portant défense « aux sieurs officiers de plus faire vivre leurs soldats a discretion ains se conforment a leurs ordres ».

Jean Marulier va dans la même ville par ordre du conseil, trouver les sieurs Claudel et Midot, avec une lettre donnant pouvoir à ceux-ci de vendre les 100 resaux de grains accordés par M. Viguier.

Jean Lallemand va après ledit Marulier pour lui remettre une lettre du R. P. Grandmaire, adressée aux Jésuites de Nancy, pour recevoir par lettre de change en ce lieu, quelques sommes d'argent.

M. le curé d'Épinal revient de la Mothe ; les gouverneurs vont le saluer.

François Vincent enterre trois soldats et deux pauvres.

Semaine de la Toussaint et les quatre suivantes.

Achat de 20 resaux de grain, à 10 et 11 fr. le resal, pour faire du pain aux régiments d'infanterie de S. A., revenant des Pays-Bas.

Jean Marulier va à Bruyères par ordre de M. Figuier, porter unmandement aux officiers dudit Bruyères de fournir les voitures pour amener de Nancy, 25 resaux de blé, pour la garnison.

3 fr. 3 g , pour deux bouteilles de vin données à M. le curé pour le remercier « d'avoir escript pour le bien de la ville ».

Louis Chevalier va à Dogneville, Giremont, Vaxoncourt et Pallegney, pour leur demander leurs contributions.

Le xay du moulin Gaucheu est entraîné par les eaux ; réparation.

70 fr., pour 20 imaux de seigle et 4 de sarrasin fournis avant le siège, pour les rations de la garnison.

M. de Lorrey fait un voyage dans le but d'obtenir la liberté des chemins et de faciliter le négoce.

Semaine de la St-Nicolas et les suivantes.

5 fr. 6 g , pour deux simaires de vin présentées à M. de Folleville, venu à Épinal pour passer en revue le régiment de Longeron.

Jean Marulier va à Bulgnéville porter 600 fr. que la ville doit à un particulier de ce lieu.

Réparation à une des fenêtres de la chapelle des Innocents.

M. Desrivelz arrive à Épinal et va à Nancy ; on lui présente du vin.

55 fr., pour perte de 1,400 rations de pain que le vicomte de Melun fit prendre au château, à la reprise de la ville.

Semaine du nouvel an et les suivantes.

Présent de deux bouteilles d'hypocras et un pain de sucre à M. de Grand Rye pour ses étrennes.

Cinq tambours du régiment de Longeron battent la caisse devant les maisons des gouverneurs, le jour du nouvel an.

Les écoliers présentent pour étrennes auxdits gouverneurs, « une espistre contenant le zèle, affection et bon desir qu'ils ont de rendre leurs debvoirs et services a mesdicts sieurs ».

Remy Benoit porte une lettre à Nancy à M. du Hallier.

4 fr. 8 d. à Gabriel Copat, cordonnier, pour une paire de souliers délivrée à Claude de la porte d'Arches, arrivé un peu avant le siège avec une lettre du baron de Clinchamp.

Le bailli est autorisé à conserver comme étrennes les 76 fr. versés par les habitants d'Igney, pour leurs contributions.

27 fr. 6 g. à la femme Aymé Géninet, en reconnaissance des 400 fr. par elle prêtés à la ville pour distribuer aux officiers du canon de l'armée de Monseigneur étant au camp d'Épinal, pour leurs prétentions des cloches parce que le canon avait tiré.

Remy Benoit sert de guide jusqu'à Chavelot, à six soldats envoyés au devant des voitures qui amènent des grains.

6 fr., pour une rame de papier X.

Le blé vaut 34 fr. le resal.

Présent de vin et de poulets à M. Desrivels venant de Metz.

Claude Thomas sert de guide aux suédois qui ont passé à Épinal la semaine de la St-Sébastien, venant d'Allemagne.

Financel va à Nancy, porter le billet d'élection de gouverneurs à M. du Hallier.

État des dépenses faites pour la subsistance des officiers et soldats des deux compagnies du régiment de M. le vicomte de Melun, logées à Épinal à partir du 29 août 1641 jusqu'au 6 septembre suivant, et remplacés le même jour par ordre de M. du Hallier, par le régiment de M. de Longeron, lequel y a séjourné jusqu'au 7 décembre. Ces logements ont coûté 37,279 fr. 2 g.

Dépense faite au sujet du remplacement des grains venant de Nancy : 13,687 fr. 10 g. 4 d.

RECETTES

Toutes les recettes pendant les mois de juin et juillet sont nulles, en raison de la suppression des bureaux et du siège de la ville.

34,044 fr. 4 g., pour la garnison, selon les ordres de M. de Viguier, pour lesquels les prévôté et recette de Bruyères et le bailliage d'Épinal sont imposés.

5,775 fr. 3 g. des deniers des cotisations faites et levées pendant l'année, pour la subsistance de la garnison, tarre et perte des grains obtenus à Nancy, etc.

1,636 fr. 1 g., provenant de la cotisation faite le 3

mars 1641 sur les particuliers « desnommés et inscripts au rool pour ce dresse ci-joinct dict et proprement appelles fuards, sestans absente de la ville peu avan le siege pour le peu de zele et affection qu'ils avoient au bien publicque, destitues de tout courage, remplis de peur, munis et farcis de lachete, ce qui est tout notoire et evidant et pourquoy ladicte cotisation a este faicte ».

Total des recettes : 66,100 fr. 5 g. 4 d.

Total des dépenses : 66,638 fr. 9 g. 2 d.

CC. 150. (Cahier.) — 103 feuillets, papier.

1644-1645. — *Compte du domaine de la ville d Espinal tant en despenses soustenues que receptes faictes par les sieurs Demenge Martin, Richard Florentin, Aymé Geninet et Jean Duc, gouverneurs modernes de la ville d'Espinal pendant le temps de 15 mois, commence le 1er mai 1644, laquelle despense est cy rapportee par semaine comme de coustume et la recepte ensuitte et après icelle.*

DÉPENSES

50 fr. par semaine, pour l'ustensil du bailli.

Jean Jacques va à Remiremont, porter une lettre du bailli au maréchal de Turenne, afin d'obtenir un ordre pour le délogement des recrues du régiment de Melun.

3 fr 4 g., pour 8 pintes de sel délivrées aux dites recrues.

Pierre Guyot sert de guide jusqu'à Châtel à 60 cavaliers du régiment du général major Rozen, logé à Épinal et allant au Barrois Jean Lallemand en conduit jusqu'à Remiremont.

66 fr., pour 230 livres de viande fournies auxdites recrues.

La semaine de la Translation de St-Nicolas, Jean Lallemand sert de guide jusqu'à Châtel aux dragons du régiment de Traxy.

Deux soldats escortent un lieutenant de cavalerie venant de Remiremont, portant un ordre de M. de Turenne au commandant de la place de Neufchâteau.

Cinq domestiques de M. de Turenne venant de Vic, passent à Épinal et vont à Remiremont.

La semaine de la Trinité, Jean Lallemand va à Bruyères et à Rozières avec des lettres du sieur de Proville, capitaine de cavalerie, pour faire venir à Épinal ceux de la prévôté, afin de traiter pour la subsistance des troupes suivant l'ordre de M. de Turenne.

Aubin Pilay va trouver le bailli à Brisach, pour le prier de demander le délogement de la compagnie de M. de Proville. Le même jour, ledit bailli arrive à Épinal, venant du Barrois, par ordre de M. de Turenne, puis cette compagnie va en garnison à Ste-Marie.

Le bailli demande un cheval pour aller à Brisack vers M. de Turenne.

« En considération des bons offices que M. le bailly a rendus a la ville des son arrivee et établissement en ce lieu notamment depuis le 28 janvier dernier pour s'estre emploie auprès de M. le mareschal de Turesne pour le bien de ladicte ville et au grand soulagement des bourgeois d'icelle, empesche plusieurs logemens tant de cavallerie suédoise qu'autres mesme seuls de M. de Turenne a son voyage en Bourgogne et de la en Alsace, etc ». On lui offre 60 pistoles en le suppliant d'avoir égard à la pauvreté de la ville.

4 fr. donnés au contrôleur de Dompaire, pour la permission par lui accordée aux bourgeois d'aller couper

des maix dans les forêts du ban d'Uxegney, le jour de la Fête-Dieu.

Louis Chevalier va à Bruyères et à Corcieux, porter des lettres aux officiers de ces villes pour les faire venir à Épinal et satisfaire à la subsistance de la compagnie de cavalerie de M. de Traxy, conformément à l'ordre de M. de Turenne.

Quelques jours après, il va à Remiremont après les allemands du régiment de Seursapt qui ont emmené un des chiens du bailli.

La semaine de la St-Claude, Claude Thomas va à Nancy porter un saumon à M. d'Arnould, gouverneur de la citadelle.

Les officiers du régiment de dragons de Traxy arrivent à Épinal, venant de la Mothe.

Goëry Marulier porte une lettre du bailli au gouverneur de Châtel.

6 fr. à Claude Gérard, cartier, pour 36 jeux de cartes envoyés à Nancy à M. Fournier et autres ; on leur donne aussi six fromages de Gérardmer.

Claude Thomas va à Paris porter des lettres, l'une à M. Pelletier, curé, et l'autre au sieur Laroche, les priant de s'occuper à la cour pour le bien de la ville au sujet de l'exemption des quartiers d'hiver, du nombre des conduits, de la réduction des impôts, du remplacement des 281 resaux de grains à fournir au régiment de Nettancourt, l'hiver de 1643-1644 et le répit pour le remboursement de la dette aux particuliers.

4 fr. 3 g , pour huit pots de bière et 12 livres de pain donnés aux ouvriers qui travaillent au bief du moulin du Tripot ; grands travaux à ce moulin.

Présent de vin à 28 g. le pot et de poisson au bailli, le jour de la St-Jean, pour son bouquet.

Marulier va à Chavelot par ordre du bailli, pour reconnaître certaine partie de la cavalerie allemande qui est dans les bois dudit Chavelot, afin de tâcher d'enlever le bétail.

Procession à St-Auger, le jour que l'on fit ouvrir le monument et lever le corps dudit St-Auger.

François Vincent et un autre enlèvent le repoux des maisons tombées au Malpertuis, appartenant aux Annonciades et à Claude Grandmaire dit Papon.

Pierre Chaubriot conduit trois grands bois pour réparer le pont du Grand Moulin.

40 mousquetaires vont à Bruyères pour lever les contributions

Réparation au chemin près de la croix de messire Antoine.

La semaine de la Magdelaine, Colin de La Val apporte des nouvelles de la Mothe aux comptables.

Présent de pain. de vin et de viande aux Capucins, à l'arrivée du R. P. Provincial, faisant sa visite « ad ce de l'obliger a avoir memoire et souvenance de l'estat de la ville en ses prieres, suffrages et oblations ».

Claude Thomas sert de guide jusqu'à Corcieux aux gardes du maréchal de la Ferté, conduisant le s[r] Braches à Brisack, venant de Paris.

430 fr. payés à Gascon, receveur du domaine, pour le quartier des mois d'avril, mai et juin 1644.

Présent de vin, viande, poulets et perdrix aux jésuites, le jour de la St-Ignace.

La semaine de la St-Laurent, on donne 20 fr. à Nicolas Pourel de Corcieux, pour deux voyages faits à Colmar

et avoir ramené le cheval de Nicolas Gerdol pris par ordre du bailli d'Épinal, pour porter les paquets et la valise dudit Braches commissaire, allant en Allemagne. Ce cheval était à la taverne de la Noirmontagne.

Le bailli adresse des lettres à M. de la Ferté, alors à Nancy.

Madame la princesse de Salm passe à Épinal en allant à Plombières ; on lui offre du vin et du poisson. En quittant Plombières 20 jours après, elle passe par Mirecourt.

Enfouissement d'un bœuf tué, dont la viande est reconnue malade

18 fr. 9 g., pour un cuveau de beurre pesant 25 livres, à 9 g. la livre, envoyé à M. Fournier, en considération des soins et bons offices qu'il rend à la ville.

Jean Jacques va à Arches et à Fontenoy, porter des ordres de M. de Viguier, pour satisfaire au foin et à la paille ordonnés pour le magasin d'Épinal.

Comme d'habitude, les Minimes célèbrent une messe à l'intention et pour la prospérité de la ville.

Louis Chevalier va porter une lettre de la part de la ville à M. de Vely, afin de connaître le motif pour lequel il empêche l'entrée de la ville aux habitants d'Épinal, même le passage du pont de Châtel.

La semaine de la St-Michel, Pot d'Argent est député du conseil pour aller trouver S. A. lui offrir les très humbles services et devoirs et lui présenter une requête contenant les misères de la ville, pour obtenir modération des contributions. Mais arrivé à Bruyères, il fut contraint de retourner, parce qu'il était impossible de voyager plus loin.

Jean Duc, orfèvre, fait un écusson d'argent où sont empreintes les armoiries de la ville.

Nettoyage du dessus de la halle, pour y mettre le foin du magasin·

430 fr. délivrés au sieur Gascon, receveur du domaine, pour le quartier des mois de juillet, août et septembre, de la ferme de l'impôt du vin.

Construction et érection d'un corps de garde au dessus du Grand Pont, sur l'emplacement d'une maison appartenant à la ville.

La semaine de la St-Martin, une femme de Neufchâteau apporte une lettre de Pot d'Argent, commis par le conseil pour aller aux Pays-Bas.

Nouvelle réclamation aux officiers d'Arches et de Fontenoy, pour satisfaire à l'ordre de M. Viguier, au sujet du magasin d'Épinal.

Louis Chevalier va à Châtel porter des lettres à M. de Vely, gouverneur dudit Châtel.

Claude Thomas porte des lettres de M de la Ferté et de M. de Viguier, touchant la subsistance des six compagnies du régiment et de l'état major, pour obtenir quelques lieux contribuables.

La semaine de la St-Nicolas, le régiment d'Esme arrive à Épinal ; on présente deux simaires de vin au lieutenant-colonel. Rouyat et Sauvage vont à Rambervillers, trouver M. de Viguier pour savoir comment on devait faire pour ledit régiment. Quelques jours après, M. Desplanche, lesdits Rouyer et lieutenant-colonel vont à Nancy, pour « obtenir élargissement d'une partie du régiment, comme aussy quelques prevostes et lieux contribuables pour la subsistance des troupes ».

Aubin Pitay, du Thillot, va au Val-d'Ajol, La Bresse et Gérardmer, porter des lettres dudit lieutenant-colonel, ordonnant aux officiers desdits lieux de venir à Épinal, traiter pour la subsistance de son régiment.

Jean Jacques va à Mirecourt porter des lettres du colonel Belz au comte de Vickesteing.

Jean Marulier porte des lettres à M. d'Esrivel et au lieutenant-colonel du régiment de Turenne, de la part du lieutenant-colonel du régiment d'Esme.

La semaine de Noël, Sauvage reçoit 48 fr. pour les frais d'un voyage à Nancy, dans le but d'obtenir du commissaire Braches, l'élargissement de quelques compagnies du régiment d'Esme, ou des ordres portant mandement aux habitants des lieux affectés à la subsistance dudit régiment, de suivre les ordres donnés.

Présent au gouverneur, pour ses étrennes, d'une pièce de vin payée 120 fr., « sans conséquence pour l'advenir, jacois que du passe la coustume estoit de luy offrir et presenter six escus sols en espece ». 21 fr. à M. de La Naux, 4 fr. à son homme de chambre, 2 fr. au cuisinier, 2 fr. au palfrenier, 4 fr. aux deux servantes, 6 fr. aux trois laquais, 2 fr. au chasseur, 2 fr. au tambour, 3 fr. aux soldats de sa compagnie, et 2 fr. à ceux de la compagnie de M. de Malta.

Claude Noirdemenge va à La Mothe, présenter une requête à MM. du Hallier, de Cliquot et M. Remion, tendant à obtenir « tresve entre les deux parties a l'effect de décharger la ville d'une partie dudict regiment et l'envoyer esdicts lieux affectes pour plus facilement vivre et subsister ».

Demenge Ferry de Bayecourt va porter des lettres à Dompaire et à Haroué, par ordre du lieutenant-colonel du régiment d'Esme ; arrivé audit Haroué, il est forcé d'attendre six jours le gouverneur du château qui est à Nancy.

M. de Belchamp est à Bayon.

Marulier va à Nancy de la part du bailli et de M. Braches, porter des lettres à M. de la Ferté.

La semaine de la Ste-Agathe, Aubin Pitay va à Vaudémont, par ordre dudit lieutenant-colonel, avec des lettres pour le commandant du régiment de Vickesteing.

24 fr. payés pour un cerf pesant plus de 300 livres, offert aux officiers supérieurs des régiments en garnison à Épinal.

Sauvage va à Nancy, chercher la confirmation de l'ordre de M. de Viguier, du 6 février 1645, portant « que la ville pour descharge de ce qu'elle payoit recepvra par soulagement vingt huit rations sur celles que Gérardmer et le ban de Tendon estoient attenus paier à Chastel, etc. ».

Jean Lallemand va à Mirecourt porter une lettre au lieutenant du roi, pour fournir escorte aux cavaliers qui conduisent des planches à La Mothe, de l'ordre du général Magaloty.

Claude Thomas sert de guide jusqu'à Giremont à 100 cavaliers du régiment d'Esme, qui vont en Allemagne.

La semaine des Cendres, Claude Thomas va de Châtel à Nancy porter des ordres de M. de Turenne.

Le s^r Duc va à Remiremont trouver M. Braches, pour obtenir élargissement des troupes et la terre de Fougerolles que le commandant du château a quitté ; on s'informe ensuite si ce château est abandonné.

Joseph Sauvage va à Nancy, comparaître à l'assignation donnée aux comptables, à la requête de Claude Gérard, fermier des magasins à sel, et pour faire convenir la dame du mont-de-piété de Nancy, à la représentation et délivrance des deniers qu'Elle et ses facteurs ont ou peuvent avoir, appartenant à Courthallon de Fontenoy, pour indemniser la ville de ce qu'Elle a payé au sieur Guetz,

capitaine au régiment d'Esme, auquel lesdits de Fontenoy sont contribuables.

L'abbesse du chapitre St-Goëry refuse l'autorisation au père gardien des Capucins d'Épinal, de prêcher à la grande messe.

80 cavaliers vont à Fontenoy pour faire payer les contributions.

Les bagages du régiment d'Esme sont accompagnés jusqu'à Rambervillers.

La semaine de la Passion, Nicolas Philippe va à Xamontarupt saisir le bétail de Mathieu Cornement, pour satisfaire à ses contributions.

Claude Thomas va à Remiremont en porter une, de la part du s^r^ Druel, commissaire de l'armée à M. de Magaloty.

Deux compagnies de chevaux-légers de Lamilleray arrivent.

Rouyer va au camp de la Mothe, près de M. de Magaloty, pour obtenir le délogement desdites compagnies ou au moins des lieux pour contribuer. Quelques jours après, ledit commandant arrive à Épinal avec l'attaché de M. de La Ferté, pour recevoir lesdites deux compagnies.

Duc va à la Mothe pour obtenir des fourrages sur les bancs d'Arches et de Tendon, pour lesdites deux compagnies de chevaux-légers commandées par le sieur Desjardins.

Magaloty donne un ordre à Louis Chevalier, portant que les habitants d'Archettes fourniront des fourrages; autre ordre envoyé à Châtel au sieur La Bastide, capitaine commandant les deux compagnies logées à Châtel.

La semaine de Pâques, la ville donne du papier au sieur Druel, commissaire de l'armée devant La Mothe.

Thouvenot va à Nancy, pour obtenir de M. de La Ferté,

gouverneur de la province, que la compagnie du sieur de La Roche ne loge pas à Épinal. Duc, de son côté, va à la Mothe près du commandant Magaloty au même sujet, et lui présente deux faisans.

Présent de 6 truites à M. de Malta.

Jean Lallemand fait la conduite jusqu'à Remiremont à un tambour du marquis de la Ferté.

Un gouverneur et le clerc-juré vont à Vrécourt, trouver Magaloty, pour obtenir le délogement des quatre compagnies de chevaux-légers logées à Épinal, commandées par le s^{r} Duparc,

Des messagers sont envoyés à Rambervillers, Remiremont et dans le ban d'Arches, pour réclamer les contributions.

Duc va à la Mothe, pour demander la confirmation de l'ordre du s^{r} Perrin, du 23 avril 1645, et obtenir quelques lieux contribuables « ad ce d'estre restitué des 3,250 fr. délivrés au sieur Duparc, commandant les quatre compagnies de chevaux-légers de M. le grand maître et ce suivant l'ordre de M. de Magaloty du 26 avril 1645.

Semaine Translation St-Nicolas, 54e sepmaine par continuation des comptables au sujet de l'absence de M. le bailly estant à Paris des un longtemps, lesdicts comptables rapportent ce que cy apres en depense par sepmaine separee comme des precedentes.

32 fr. 4 g. délivrés au sieur De-richard qui s'est employé à Nancy afin d'obtenir des grains pour la garnison ; pour avoir la confirmation de l'ordre du commissaire Perrin, pour les contributions ordonnées sur le ban d'Arches et à Fontenoy, pour les quatre compagnies de chevaux-légers, et enfin pour obtenir l'indemnité de ceux dudit Fontenoy, touchant les 10,981 fr. payés pour eux au s^{r} Goetz.

6 fr., pour un saumon, et 3 fr. 6 g. pour un faisan donné à M. de Gombauld, intendant de l'armée, au camp de la Mothe.

Nicolas Philippe retourne à Fontenoy et lieux en dépendant, pour interpeller les maires et officiers desdits lieux au payement des 10,981 fr. qu'ils sont reliquataires à la ville.

George Chamagne conduit des soldats fuyards à la Mothe, par ordre de M. de Malta.

Sauvage va à Nancy, pour empêcher l'effet de la commission décernée par M. de Viguier sur les receveurs d'Epinal et de Châtel, portant mandement de dresser acte et procès-verbaux du dénombrement des conduits, etc.

La semaine de la Pentecôte, les sieurs Briquel, Rouyer, Sachot et Poirot sont appelés à faire élection de deux billets de gouverneurs, pour être présentés au bailli aussitôt son retour de Paris.

Sauvage retourne à Nancy pour voir MM. Serre et de Luyton, auditeurs, d'Apvril, Eschenin et Fournier, conseillers, touchant le susdit dénombrement demandé par ceux de Châtel, au sujet des 700 fr. par mois imposés à ces derniers. Il donne aux deux premiers chacun quatre pistoles et deux au s^r d'Apvril.

En venant de Paris, le bailli s'arrête au camp devant la Mothe ; Duc va pour lui représenter les misères de la ville, et lui offrir un pâté. Dans le trajet, il rencontre M. de la Naux qui dit l'avoir quitté audit camp et qu'il est allé à Nancy. Claude Thomas y va pour lui porter des lettres touchant ce que la ville a payé pour ceux de Fontenoy au capitaine Goetz et pour les habitants du ban d'Arches, suivant l'ordre du commissaire Perrin, etc. Arrivé à Nancy, ledit

Thomas répond qu'il n'y est pas, mais qu'il se trouve au camp de la Mothe. Duc y retourne.

Louis Chevalier conduit 40 soldats jusqu'à Châtel, par ordre de M. de Malta.

Jean Lallemand va s'informer quand les charretiers doivent partir pour aller à la Mothe, y charger les bagages et équipages du s[r] de Cliquot, afin d'y envoyer ceux que la ville d'Épinal est tenue de fournir.

Présent d'une pièce de toile large au sieur Druel, commissaire de l'armée, arrivé à Épinal avec deux compagnies de chevaux-légers, afin de les y faire vivre selon le règlement du roi.

Un homme de Mirecourt apporte un ordre de M. de Gombauld, portant qu'il faut envoyer 60 hommes pour la démolition de la Mothe. Claude Thomas va dans cette ville trouver M. le marquis de Villerois, pour obtenir une diminution desdits 60 hommes. — Didier Saulnot va dans cette ville, pour ramener des bagages.

Le s[r] de Gambony, commandant la compagnie de Nancy, est à Épinal et dîne chez M. de Malta. La ville lui fait présent de deux bouteilles de vin, à 2 fr. l'une.

La semaine de la Magdelaine, le bailli est de retour de Paris; on lui offre du vin.

Lallemand va à Fontenoy, porter un ordre du bailli, qui enjoint aux habitants d'apporter les 10,981 fr. qu'ils doivent à la ville d'Épinal.

170 fr. délivrés au sieur de la Guerre, pour achever le remboursement des 30 pistoles prêtées à la ville pendant l'hiver de 1644, pour être employées en achat de pain et vivres fournis aux cavaliers du régiment d'Esme qui n'avaient ni hôte ni hôtesse.

25 fr. à Claude Vincent, régent des écoles, pour les mois de mai, juin et juillet 1645.

70 fr. à François Sachot, pour l'intérêt que la ville lui doit « ad ce de subvenir au payement de son apprentissage de drappier estant au logis de Claude Gérard maistre en ceste praticque qui seur ce l'auroit expulse de sa maison ».

Dépenses extraordinaires.

4,437 fr. délivrés tant pour les contributions de la Mothe, achats de grains, voyages, fortifications de Hohembonrg, etc.

4,501 fr., pour le remplacement des grains fournis par Claude Grandmaire, munitionnaire à Épinal, pour le régiment de Nettancourt du 28 janvier 1644 au 23 mars suivant.

1,182 fr. 5 g. délivrés à M. de Malta, d'argent prêté pour subvenir au payement des contributions du capitaine Goetz.

103 fr. 3 g., pour dépenses faites par les comptables pendant leur arrêt à la Maison de Ville, ordonné le 21 mars 1645, par le sieur Hantz, lieutenant-colonel au régiment d'Esme, sous la garde de 20 cavaliers commandés par un quartier-maître, pour les forcer au payement des 10,981 fr. dûs au sieur Goetz, capitaine audit régiment, par ceux de Fontenoy.

80 fr., pour dépenses faites par le sergent La Tournelle, de la compagnie de M. de Malta, avec 20 mousquetaires, quand ils furent prendre les bestiaux des habitants dudit Fontenoy et des villages de Hardémont et de Lassus, pour le payement desdits 10,981 fr.

Autres despenses faictes au subject du logement des quatre compagnies de chevaux-légers de M. le grand maistre, logees en ce lieu par ordre du Roy, scavoir celle de la Vespierre et Pontesiere, le 6 avril 1645; celle de La Roche le 21me, et la 4me commandee par le sr Duparc logee au faubourg le 25me suivant.

3,250 fr. délivrés audit Duparc, commandant lesdites quatre compagnies, suivant l'ordre de M. de Magaloty, pour 800 bichets d'avoine que la ville devait fournir « faulte de quoy faire lesdictes compagnies auroient demeure en ce lieu jusque à la delivrance de ladicte avoine ou argent pareil ».

RECETTES

Recette des deniers tant de louages de maisons, estaux de bouchers, halle, saulrerie, grecot des thoilles, gabelle du vin, mhueu et thonneu, impost, impositions des vins et moulins, terrages qu'autres deniers que les comptables ont receu.

Autres recettes faites en vertu des ordres du sieur Perrin, commissaire de l'armée devant la Mothe, pour une partie de la subsistance des chevaux-légers de M. le grand maître, logés à Épinal par ordre du roi.

Total des recettes : 29,361 fr. 11 g. 8 d.

Total des dépenses : 29,425 fr. 4 g. 2 d.

CC. 151. (Registre.) — 71 feuillets, papier.

1645-1646. — *Compte du domaine de la ville d'Espinal, tant en despenses qu'en receptes faictes par les sieurs Claude Noirdemenge, Pierre Géninet, Jean Tacquel et Curien Remy, gouverneurs modernes de ladicte ville pendant le temps de 43 sepmaines, a commencer le dimanche 23 juilet* 1645 *et continuez jusqu'au dimanche de la Pentecôte* 20 *mai* 1646.

DÉPENSES

Un cavalier apporte un ordre de M. de Gombault qui est au siège devant la Mothe, réclamant 2,888 liv. dix sols pour solde des contributions assignées à la ville, pour ses chevaux légers.

Don aux Jésuites d'un quartier de mouton, payé 4 fr. et de deux bouteilles de vin contenant 2 pots et une 1/2 chopine, à 22 g. le pot.

Achat d'un fan de biche, pour donner à M. de La Ferté que l'on attendait à Épinal ; n'étant pas arrivé, on en fait présent au bailli.

La Nol conduit des soldats de la garnison à Lunéville, et en ramène 12 de celle de Remiremont.

Jean Lallemand va à Mirecourt, porter une lettre à M. Campi, bailli de Vosges, au sujet de l'affaire de Fontenoy ; quinze jours plus tard on lui porte une signification de la saisie faite par le bailli.

Le bailli revient de Paris ; on lui offre six pots de vin à 18 g. l'un, et « un faisan genti ».

La semaine de l'Assomption, un messager apporte un ordre de M. de Gombault, « tendant a ce de luy renvoyer les pionniers retournez de la Mothe sans congé pour estre prins et enchainez comme condampnez d'aller en galere servir le Roy pour cinq ans, et d'en substituer d'aultres en leurs places ». Le lendemain 17 août, le bailli d'Épinal écrivit audit de Gombault.

6 fr. donnés à des pauvres enfants d'Épinal, qui vont faire le voyage de St-Marcoulph.

Jean Lallemand va à Nancy, porter une requête à l'Intendant, « pour obtenir un respit a ce de ne plus arrester nos bourgeois pour les debtes de la ville » et une lettre à M. Fournier, le priant de traiter avec M. Mouchot, pour les grains.

Demenge Martin et Curien Remy, sont désignés pour comparaître à Ville-sur-Illon, à la journée prise contre les habitants de Fontenoy, au sujet de ce qu'ils doivent à la ville d'Épinal. Tabourel, tabellion, passe contrat de cette somme.

Claude Thomas va porter un pâté de truites à M. de Gombault, devant la Mothe, avec une lettre de la ville et du bailli, « priant ledict de Gombault de vouloir excuser le si peu de pionniers qu'on luy renvoyoit sur l'impossibilite d'en pouvoir fournir davantage ». — 2 fr. 3 g., pour 16 pelles en bois données auxdits pionniers.

Chevaux prêtés à M. de Cambuy et Bonneval son enseigne, le jour de leur départ d'Épinal, le 21 août.

Pain et vin donné donnés aux pionniers qui vont pour démolir la Mothe.

La semaine de la Décolation de St-Jean, le 29 août, les deux sergents vont à Golbey, saisir deux bœufs appartenant à Jean Mulat de Mattaincourt, pour payement de ses contributions.

Madame de Lenoncourt arrive à Épinal ; on lui offre du vin à 22 g. le pot, et du poisson.

Un gouverneur va à Chaumousey, dire à l'abbé ce qui a été arrêté au conseil, au sujet du procès que les dames du chapitre St-Goëry veulent intenter à la ville, pour les menues dîmes.

M. de Campi, bailli de Mirecourt, arrive à Épinal ; on lui offre du vin, en reconnaissance de ce qu'il a assisté à Ville-sur-Illon, à l'arrangement du différend qui existait entre la ville d'Épinal et les habitants de Fontenoy. La semaine de la St-Clément et la suivante, Jean Marulier va réclamer les termes échus à la St-Martin. — La semaine de la St-André, ledit Marulier et Claude Thomas vont conduire un parti de mousquetaires jusqu'à Damas-devant-Dompaire, pour saisir et amener à Épinal des particuliers dudit Fontenoy, et les tenir en arrêt jusqu'au payement du terme de la St-Martin. Aussitôt arrêtés, Thomas va à Nancy, informer l'intendant de cet arrêt. La semaine de la Ste-Luce, Thomas retourne à Nancy

répondre à l'assignation obtenue contre la ville d'Épinal par le duc de Croy, pour lesdits habitants. Huit jours après, Lallemand va audit Fontenoy, « solliciter les habitants d'apporter ce qu'ils doibvent de termes escheus lesquels avant se resoudre et l'avoir longtemps entretenu firent responce qu'ils n'osoient venir peur d'estre arreste priant qu'il pleust à Messieurs leur en donner une assurance ».

Travaux au pont de l'hôpital, à la vanne du Grand Pont et à la pointe de l'Écusson.

Réparations aux chanlattes du pavillon de la Maison de Ville, à celui du Trésor et à la tour de la porte du Grand Pont.

Le R. P. Bellot, jésuite, passe à Épinal en allant à Nancy ; on lui offre du vin.

Sur l'avis donné au bailli que M. Viguier, intendant, est à Mirecourt, et qu'il doit passer à Épinal, les gouverneurs font des provisions de poisson, de gibier et de venaison. N'ayant pas passé, ces provisions sont délivrées au bailli, à Madame la princesse de Salm, venant de Plombières, et à M Pelletier, pasteur.

Le 14 septembre, le conseil fait acheter une pièce de vin du val de Metz, à 26 écus, ou 104 fr., pour donner au bailli.

M. d'Alençon est à Mirecourt ; on lui porte une lettre. M. de Mitry est à Igney.

3 fr., pour avoir peint en rouge le berceau que l'on porte la châsse des reliques du Benoit St-Goëry.

Réparation à la versure et aux fenêtres de la chapelle des Innocents.

Deux marchands de Nancy, Claude Ferry et Arnould Christophe, présentent un certificat de M. de Villeneuve, en Bourgogne, constatant qu'ils ont été dévalisés ; on leur donne un teston lorrain, ou 18 g.

Présent de nappes et de serviettes pour 411 fr. 6 g., à Mme de La Ferté, portées à Nancy par Aymé Géninet.

1 réal ou 6 fr., donné au cordelier de Mirecourt qui a annoncé la parole de Dieu au peuple d'Épinal.

Les gouverneurs font avertir, par lettre, M. de La Ferté, de l'élection d'une abbesse au chapitre.

Achat d'un gros arbre pris dans le bois de Failloux, pour faire un arbre au moulin du Tripot ; dans les forêts de la ville il n'y en a pas d'assez gros ni d'assez grand.

8 fr., pour un resal de sarrasin donné au secrétaire de l'intendant, pour nourrir des pigeons.

A Nicolas Thouvenot, pour Claude son fils, pourvu de la recommandise de Poirot du Ban, 9 fr. de cens « qu'auroient este cognus sur le cris de la place du moulin ruyne au dehors de la porte du Grand Moulin ».

La semaine de la St-André, Jacquot Colenel vient, par ordre du lieutenant de Bruyères, avertir que le bruit court « qu'il y a dix régiments de gens de guerre au giste à Ste-Marie ».

Achat d'un cuveau de beurre pesant 26 livres, à 9 g. la livre et deux fromages, envoyés à M. Fournier, à Nancy.

La semaine de la St-Thomas, Claude Thomas va à Rambervillers, où il vient d'y arriver trois régiments de cavalerie.

Mandement de l'Intendant, du 19 décembre 1645, ordonnant de faire provision de foin, paille et avoine, pour deux compagnies de cavalerie qui vont loger à Épinal.

Claude Thomas va à Nancy, avertir les sieurs Sauvage et Demenge Mengin que le quartier-maitre du nouveau Roze est arrivé et qu'il fait le dénombrement des officiers de cavalerie des deux compagnies destinées à hiverner à Épinal, afin qu'ils préviennent l'intendant de pour-

voir à la subsistance d'une si grande foule. A l'arrivée de Wolf Bartel, lieutenant colonel dudit régiment, la ville lui fait présenter trois simaires de vin blanc d'Arbois, à 15 g. le pot.

Le susdit Thomas rapporte de Nancy les ordres du Roi et les répartitions faites par M. de Viguier, intendant, sur les villages de Fougerolles, St-Loup, La Bresse, Ventron, le ban de Ramonchamp, etc., et va les transmettre aux officiers desdites localités, pour qu'ils viennent à Épinal traiter avec ledit Wolf, pour la subsistance de ses troupes.

Goëry Marulier va chez les maires des communes du bailliage d'Épinal, les sommer d'amener promptement des fourrages.

Au bout de quelques jours, Thomas retourne à Fougerolles et à St-Loup, par ordre dudit Wolf, sommer les maires d'apporter promptement les rations qu'ils doivent; en revenant, il va porter des lettres à M. Kanotzki, alors au Val-d'Ajol.

Semaine du nouvel an

Présent d'une pièce de vin blanc de Bar-sur-Aube, du prix de 4 pistoles 1/2 ou 94 fr. 6 g , au bailli pour ses étrennes ; de plus on lui donne deux chapons, 5 fr., six perdrix, 6 fr., douze oranges, 7 fr. 6 g., un pot d'hypocras, 6 fr., etc.

A Madame de Lenoncourt, pour ce qu'elle fait en faveur de la ville avec sa mère et avec l'intendant, on offre deux pains de sucre pesant 5 liv. 1/2, à 34 g. la livre, et deux bouteilles d'hypocras, à 3 fr. l'une.

Au lieutenant-colonel du régiment de Nouveau Roze, arrivé le lendemain de Noël, on offre un fût de vin blanc d'Arbois, et à sa femme une pièce de toile.

Achat de deux resaux d'avoine, à 11 g. 1/2 l'imal.

La compagnie des suisses est logée au Petit Rualménil ; on leur donne 58 pots de vin à 7 g. le pot.

Ledit Wolf informe les gouverneurs que l'on veut encore envoyer de nouvelles troupes à Épinal ; M. de Lorry rédige de suite une requête à l'intendant pour empêcher leur arrivée, laquelle est remise par le bailli à Mme de Lenoncourt, en la priant d'intercéder près de l'intendant.

La semaine de la St-Aubin, Wolf est malade, on le soigne toute la nuit ; la même semaine, on va à Fontenoy chercher Mathias, docteur en médecine, pour soigner la femme dudit Wolf.

Goëry Marulier va à Baccarat faire des excuses de la part du Conseil, près du R. P. Tannière, « que touchant la parole a luy donnee qu'il prescheroit le caresme prochain, qu'on le remercioit a cause de l'affliction et surcharge que la ville supportoit du quartier d'hyver du nouveau Roze arrive recentement qu'il leur estoit impossible d'efectuer leur promesse pour ceste fois ».

Les gouverneurs prient le quartier-maître de faire défense aux cavaliers de molester les habitants et de vivre à leurs frais, en lui promettant 100 pistoles pour distribuer auxdits cavalier, « sur l'espoir qu'on avoit de les toucher du sieur de la Vaure en vertu de la parole par luy en donnée aux srs Demenge Martin et Aymé Geninet. Ledit sieur n'ayant voulu satisfaire a sa promesse ains faist refus absolu, il convient s'en excuser aupres dudict quartier-maître et ordonne verbalement par Messieurs du conseil et maistres des mestiers de soupper avec luy, pour le rappaiser et que du jour au lendemain on y pourvoiroit autrement ».

Ordre aux maires des lieux imposés de satisfaire aux contributions.

Semaine de la Conversion de St-Paul

Didier Parisot va à Remiremont, puis au Val-d'Ajol, conduire M. de la Maronnière, portant le délogement du régiment de Kanotzki ; on demande quelle route il suivra.

George Chamaigne conduit jusqu'à Fontenoy ledit Wolf allant vers Phalsbourg. C'est le major qui dirige le régiment.

Aubin Beutay va conduire le quartier-maître de l'armée de Kanotzki, et un autre conduit M. de la Maronnière à Nomexy, Frison, etc., pour reconnaître les quartiers des gens de guerre.

Marulier va pendant la nuit à Pouxeux, avec un trompette, pour empêcher le désordre des gens dudit Kanotzki.

Le jeudi, 8 février, Nicolas Guérin et Demenge Jacquemin sont députés par le conseil, pour aller avec les trois quartiers-maîtres dans toutes les maisons pour arrêter la dépense des soldats et en dresser un rôle.

Kanotzki est à Remiremont ; Wolf lui fait parvenir des lettres.

La femme dudit Wolf est toujours malade ; Louis Chevalier va à Girecourt chercher des pigeonneaux pour elle.

Le vendredi, 16 février, sur la demande des gouverneurs et du Conseil, le bailli va chez le major pour s'entendre avec lui au sujet de ce que les cavaliers doivent chez leurs hôtes conformément au rôle indiqué ci-dessus et faire en sorte que cela tienne lieu de paye en déduction des sept jours restant.

Quelques jours après, le prévôt du régiment « arrive fort en cholère chez les comptables, envoyé qu'il estoit de la part du lieutenan-colonel avec commandement de ne retourner envers luy qu'il ne fust entierement et sans remise paye des sept jours qu'on leur debvoit d'arrierage,

autrement que ledict son maistre menaçoit de nous maltraicter et de faire vivre a discretion ses cavaliers. Ledict prevost fut instamment prier de faire patienter ledict son maistre et luy remonstrer de nostre part qu'on faisoit toute diligence de levé les deniers, et pour l'appaiser luy fust donné une realle pour ses peines (6 fr.) ».

L'intendant est à Bar-le-Duc pour faire une nouvelle répartition des troupes, et sur l'avis que la ville d'Épinal est « menacée d'estre rechargee », Sauvage va le trouver avec des lettres du bailli et du commissaire à la conduite du régiment du Nouveau Roze parti d'Épinal le mercredi 20 février.

Présent de vin et d'un grand brochet à M. Desplanches, commandant en l'absence du bailli. On offre aussi deux simaires de vin et un grand brochet vivant au capitaine Balthasar, commandant les troupes suédoises, pendant l'absence du lieutenant-colonel, « et ce, pour l'obliger à faire contenir ses gens dans un bon ordre ».

La semaine de la St-Grégoire, Aubin Beutay va à Strasbourg par ordre du maréchal de Turenne, porter des lettres à M. de Vantorts, conseiller du roi, intendant de la justice, finances et police du Palatinat et places du Rhin.

4 fr. donnés à Rouyer Grandcolin, « entache des escrouelles pour l'ayder à faire le voyage de St-Marcoulph ».

Bastien George va à Dompaire par ordre de Wolf, arrivé de Strasbourg.

30 fr. à la veuve Nicolas Gérard, pour la dépense de six cavaliers envoyés par M. de la Ferté, pour empêcher l'élection d'une abbesse.

18 fr. aux ouvriers qui ont nettoyé les voûtes de l'église.

Repas offert à MM. Desplanches et de La Nol, pour qu'ils obligent les soldats à se comporter modestement

avec leurs hôtes et pour obtenir que l'impôt sur les vins soit payé pour celui des soldats.

Josias, quartier-maître général du Nouveau Roze fait une dépense de 30 fr. chez la veuve Gérard.

Semaine de la St-Joseph

Marulier va à Rambervillers par ordre de M. de Wolf, donner avis au commandant de cette ville de l'arrivée de M. de Chimberck, général-major du régiment de Nouveau Rose. Il arrive à Épinal, le 21 mars

Jean Sauvage va à Nancy avec les maires du bailliage, pour représenter à M. de la Ferté l'impossibilité de satisfaire aux 59 rations 1/2 rejetées par ceux de Bruyères. Thomas part le vendredi 23 mars au même sujet.

Les gouverneurs reçoivent l'avis de l'arrivée du maréchal de Turenne, et prennent des mesures pour avoir du poisson et du gibier.

Lozanne arrive de la part du marquis de Removille, sur une plainte à lui faite par le sieur Fabry, grand doyen, au sujet du logement qu'on lui a donné et de la contribution qu'on lui impose, s'en prétendant exempt.

Le jeudi Saint, présent de quatre truites au R. P. Charlet, prédicateur ; le lendemain on lui donne six brochets.

La semaine de Quasimodo, du Fresne conduit le lieutenant-colonel de Wolf avec ses troupes à Gerbévillers. La semaine suivante, il est encore à Épinal.

Le greffier de Châtel apporte la copie d'un ordre que ladite ville avait obtenu de l'intendant portant que les compagnies du quartier d'hiver arrivées en décembre ne pourraient être payées que pour quatre mois, etc.

La meule du moulin du Petit Rualménil est conduite au moulin Gaucheu ; réparations à ce dernier et à celui du Tripot.

Nettoyage de la ruelle allant au château.

MM. Desplanches et de la Nol, commandant en l'absence du bailli, offrent à dîner aux comptables au château.

Pierre Guyot conduit des suédois jusqu'à Dounoux.

Semaine de l'Ascension

Bocquette, tambour de Nancy, apporte l'ordre du délogement des suédois. La Batte va à Fontenoy, avertir le commandant de se tenir prêt pour déloger.

Le mardi 8 mai, répartition faite avec ceux de Dompaire et les maires du bailliage, sur un ordre de l'intendant, portant que l'on entretiendra encore les troupes suédoises jusqu'au 16 mai.

40 cavaliers vont à la métairie de Cleron-Pierre, près de Senaite, pour saisir les bestiaux qui y sont réfugiés.

Claude Thomas va à Châtel, annoncer aux lieutenant et capitaine de cette place, la mort de la femme de M. de Wolf.

Pierre Guyot va reconduire le maître des hautes œuvres à Mirecourt.

Denys Vosgien monte la garde sur le Grand Pont, pour empêcher l'évasion des contribuables forains.

Le 15 mai, sur l'avis d'un paysan que le bétail de Hadol et des environs est réfugié dans une métairie, 40 cavaliers sont prêts à partir pour le saisir, sous la conduite de Papaulx, mais au moment de partir, celui-ci s'évade et à une heure après-midi seulement ils purent partir avec le s^r Tridon.

Les compagnies de Dompaire et de Ville-sur-Illon se présentent aux portes d'Épinal par ordre de M. de la Ferté, et demandent l'entrée pour y loger. Cet ordre présenté au lieutenant-colonel, enjoint de les recevoir, loger et donner ce qu'ils ont besoin. « Par avis du

quartier-maistre et pour éviter l'evenement, fut faict rapport du tout au conseil où il fut jugé a propos et par resolution d'aller trouver ledict lieutenant, a qui par l'organe dudict quartier-maistre luy fut presenté de nostre part six sacs d'aveine pour ses chevaux et qu'il y auroit un goblet d'argent pour sa femme. Incontinent la promesse donnée il destourna lesdictes troupes d'entrer dans la ville. Pour satisfaire a ladicte sa femme celle du comptable fut contraincte (a cause qu'il ne s'en trouva point de propre) d'en fournir un des siens le plus beau esmaille d'or dedans et dehors, le prix fut faict pour 50 fr. ».

Les trois quartiers-maîtres des compagnies demandent chacun deux pistoles pour les droits qu'ils prétendent avoir sur les meuniers, les maréchaux et les prêtres. Ensuite d'une réclamation des gouverneurs au lieutenant-colonel, on ne leur en donne qu'une à chacun.

Le sergent Duportail va à Damas-devant-Dompaire avec 12 soldats, pour prendre et amener prisonniers les officiers de Fontenoy, qui sont audit Damas.

2,150 fr. donnés au bailli pour ses ustensiles de 43 semaines.

1,000 fr., pour un cheval fourni à M. Desplanches.

2,668 fr. 1 g. 2 bl. de dépenses extraordinaires, tant pour les contributions foraines, messagers, etc.; 6,831 fr. 7 g. 2 bl. d'argent déboursés au quartier-maître du Nouveau Roze, du 25 décembre 1645 au 20 mai suivant.

Recettes extraordinaires

2,552 fr. 6 g. des cotisations levées sur la bourgeoisie par ordre du conseil et des maîtres des métiers.

665 fr. d'une cotisation faite au sujet du quartier d'hiver du régiment du Nouveau Rose arrivé à Épinal le 27 décembre 1645, et de deux autres compagnies arrivées le 15 janvier 1646.

3,420 fr. 6 g. d'une cotisation faite le 10 janvier, pour fournir aux rations ordonnées par l'intendant pour lesdites compagnies et état-major.

626 fr. 8 g. d'une cotisation faite le 19 mars, pour subvenir aux urgentes nécessités de la ville.

665 fr. de la cotisation du 30 avril, pour satisfaire aux 1,300 fr. que la ville est redevable au lieutenant-colonel et capitaine Balthasar.

« Le présent comptable ne rapporte en sa despence nomplus qu'icy en recepte la somme de 18,144 fr. que les cavaliers du régiment ont receus des bourgeois, pour les 54 rations a quoy l'on estoit abutte de payer, depuis le 1er jour de febvrier 1646 jusques au 25e d'apvril suyvant inclus faisant 84 jours a raison de 216 fr. par chacun d'iceux qui reviennent et se montent a la susdicte somme. *Ceste article ne servans a aultre chose que pour memoire a la posterité* ».

« Ne sont aussi icy tirez en despence les deniers levés sur la bourgeoisie pour rappeler au deffault de ce que les habitans du ban d'Arches, ban de Ramonchamps, La Bresse, Ventron, Cornimont et Xoulz estoient redevables comme contribuables aux dictes compagnies pour le reste de leur quartier d'hyver, etc. ».

Total des recettes : 25,917 fr. 10 g.

Total des dépenses : 24,991 fr. 11 g. 3 bl.

A la fin du compte on trouve : « Resoult que Messieurs du conseil au nombre de 31, auront pour leurs honoraires d'avoir assistez a l'audition du présent compte chascun 30 g. et les maistres des mestiers en nombre de 20 auront chacun 15 g.

CC. 152. (Registre.) — 7 feuillets, papier.

1645-1646. — *Etat de la despense extraordinaire que les comptables n'ont osé spécifier au compte general pour obvier aux inconvénients qu'en auroit peu arrive, consistante en contributions de Hosembourg et d'arrierages de la Mothe, que messieurs du conseil sont supplié de considerer et allouer pour de suite estre le tout rapporte en despence sur ledict compte general suyvant qu'il s'est pratiqué es années precedentes.*

Le 6 novembre 1645, Jean Marulier va à Badonvillers, porter 500 fr. que la ville redoit pour la contribution de La Mothe. Arrivé audit Badonvillers, il ne trouve personne pour recevoir cette somme et va 6 lieues plus loin trouver le sieur Grandmaire pour lui délivrer.

M. de la Vervaine passe à Épinal en allant à Plombières; on lui prête un cheval.

Nicolas Thomas, curé de Thaon, informe les gouverneurs que M. de Mitry est à Igney ; Pierre Geninet va l'y trouver.

Au reçu d'un ordre du 25 août de M. Remyon, Jean Lallemand va à Gérardmer porter une lettre au sieur Duprey, chargé de recevoir la contribution de La Mothe, de sept mois que la ville doit. On le prie « de vouloir un peu temporiser et que l'on y pourvoiroit au plus tost ».

M. de Mitry est à Magnières.

Lallemand va à Hombourg de la part de la ville, pour faire connaître à M. de Belrupt les vols et pilleries de ses soldats qui rôdent constamment aux environs de la ville.

Nouveaux voyages à Badonvillers, au sujet de la contribution de La Mothe et de celle de Hosembourg.

16 fr., pour frais faits par le garde vaisselle de la duchesse Nicole, revenant des bains de Plombières et

s'en retournant à Paris, « fort indigent et nécessiteux pour avoir esté volé en venant ».

Un serviteur de M. de Mitry apporte une lettre de son maître « avec mil remerciemens de la bonne volonté que l'on luy portait, fut jugé a propos de luy donner a disner pour boire a la sante de sondict maistre et de nous avoir en recommandation envers S. A. ». Ce serviteur déclare en outre qu'il vient acheter du papier pour ledit de Mitry; on lui fait présent d'une rame fin poste, prise chez Claudon Vautrin.

Le 24 octobre 1645, David Remy va à Plombières et de là au Clerjus et à Fontenoy, trouver Grandmaire au sujet de la contribution de Hombourg. On y porte 900 fr. en trois fois.

Hocquel, gouverneur de Vieldstein arrive à Épinal chez le prévôt. Il est prié de représenter les misères de la ville à S. A.

Thoussaint Chrétien va à Bitche trouver M. Remion et le prier de patienter au sujet des deniers qu'il demande jusqu'à la sortie du quartier d'hiver.

Le s^r Mortal, accompagné de deux allemands arrive à Épinal pour remettre aux gouverneurs des lettres d'un colonel allemand logé près de Strasbourg, au sujet de la somme de 1,000 fr. due au capitaine Guetz laquelle lui est transportée. Ce colonel menace d'en venir poursuivre le payement.

Le 6 juin 1646, Antoine Jacquot, de Pouxeux, prévient les gouverneurs d'Épinal qu'il va trouver S. A. à Bruxelles, et que si on désire lui faire savoir l'état de la ville il s'en chargera. Des instructions lui sont données pour faire écrire une lettre à S. A., et on lui délivre une empreinte du cachet de la ville sur de la cire rouge.

Le total des dépenses est de 2,664 fr. 1 g. 8 d.

CC. 153. (Registre.) — 69 feuillets, papier.

1646-1647. — *Compte du domaine de la ville d'Espinal tant en despence soustenues que recepte faicte par les sieurs Jean Thiery, Maurice Des Hayes, Nicolas Remy et David Febvre, gouverneurs modernes de la ville d'Espinal.*

DÉPENSES

5 fr., pour un saumon présenté à M. Desplanches, commandant en l'absence du baron de Montesson, bailli et gouverneur d'Épinal.

La semaine après la Trinité, on en présente un autre avec des poulets et du vin à Mme de Lenoncourt, mère de l'abbesse du chapitre St-Goëry, pour le bien qu'elle a fait à la ville, au sujet des quartiers d'hiver.

La semaine de la St-Jacques, Claude Thomas et Jean Lallemand vont à Nancy, porter cinq pâtés, deux de truites et trois de renes à l'intendant, aux auditeurs et échevins, en leur présentant des lettres tendant à faire réformer l'arrêt prononcé contre la ville d'Épinal, au sujet de la contribution de la garnison de cette ville.

Maurice Deshayes et un autre vont à Fontenoy, toucher les 1,000 fr. du capitaine Guetz ; on leur porte ensuite des lettres portant que les habitants peuvent venir à Épinal en toute sûreté.

Le baron de Montesson est à Toul où on lui porte des lettres de M. Desplanches.

Réparation de la chaussée de l'étang de la porte d'Arches.

Claude Thomas va à Nancy présenter une requête à l'intendant, demandant la main-levée des saisies faites par M. Vital, sur ce qui est dû à la ville d'Épinal par les particuliers de Fontenoy.

Saisie faite par ordre de M. de la Porte, du bétail de la montagne.

Refonte de la cloche des RR. PP. Minimes Le lendemain de la St-Maurice, ils célèbrent une messe haute avec diacre et sous-diacre, comme d'habitude.

La semaine de la St-Denis, le chevalier de Lorraine arrive à Épinal ; on lui présente quatre simaires de vin à 1 fr. le pot.

10 fr. à Claude Vautrin, papetier à Grennevol, pour deux rames de papier l'une de post et l'autre double C.

6 fr. à Claude Vincent, régent, pour avoir traduit en français un manifeste en latin venant des Pays-Bas.

27 fr. 6 g., pour deux cuveaux de beurre, pesant 50 livres, envoyés à M. Fournier, en reconnaissance des soins qu'il prend des affaires de la ville.

Présent de neuf bécasses à 14 g l'une, 12 oranges, 6 pots de vin de Metz à 9 g. le pot, et 4 simaires au bailli à son retour de France. Pendant son absence, la ville paie toujours les 60 fr. par semaine pour son ustensile.

Aubin Beutay va à Ramonchamp, Cornimont, La Bresse, Gérardmer, Ventron et Xoulce, avertir les officiers de ces communes de se trouver à Épinal, au sujet de la répartition à faire pour l'entretien des deux compagnies du régiment du cardinal. Dufresne va à Mirecourt pour connaître le régime de ces cavaliers.

113 fr., pour deux pièces de vin offertes au bailli pour ses étrennes. On lui présente ensuite 12 citrons à 1 fr. l'un, 12 oranges à 4 g. l'une, 6 bécasses à 14 g. l'une.

A M. Desplanches, son lieutenant et major, on donne une pistole de France ou 21 fr.

A M. de La Naux, une pistole de France.

A l'homme de chambre de Monsieur, un réal ou 6 fr.

Au cuisinier, un demi-réal ou 3 fr.

Au laquais, un quart d'écu ou 2 fr.

On offre ensuite six pots et une pinte d'hypocras blanc et clairet, ambré et musqué, au bailli, à MM. de Migneux, Mailly et Vatuys officiers des deux compagnies logées à Épinal.

Claude Lallemand fait blanchir l'écurie de la veuve Mougenot, pour y loger les deux mulets du marquis de Pougny.

4 fr. à la fille Benoit « pour Dieu en consideration de ce que pour tous biens elle n'avoit qu'une petite coche qui luy a este tuee par des soldats ».

Achat de 14 fromages, pesant 58 livres 1/2 à 6 g. la livre.

16 fr., pour deux chevreuils présentés à M. de la Ferté.

La semaine de la St-Antoine, Claude Thomas va à Plombières, Bellefontaine, Remiremont, Raon, Longuet et le ban d'Arches, avertir pour la dernière fois, les officiers des dites communes d'apporter leurs contributions « a peine d'estre courus ».

Nettoyage de l'allée du château, à partir de la maison du chapitre jusqu'à la vouerie.

Le s^r^ de Valavoire, capitaine commandant le régiment du cardinal va souper chez le bailli ; on lui porte un faisan gentil. On présente ensuite un chevreuil au sieur de Valuis, commandant auxdites compagnies.

30 fr., pour le logement dudit de Valavoire et du lieutenant du baron d'Aquilard, conduisant sa compagnie en Catalogne.

Claude Thomas va à Plombières porter une lettre aux habitants, de la part de M. de Campy, gouverneur de Mirecourt.

M. de la Villette, lieutenant du maître de camp du régiment de S. E. passe à Épinal ; on lui présente deux

simaires de vin, à 1 fr. le pot et deux fromages pesant huit livres. Quelques jours après, il part avec son régiment pour Mirecourt.

Établissement d'un corps de garde à la porte du Grand Moulin.

1 fr. donné à un pauvre homme d'Arches qui a son fils affligé de la pierre.

Le marquis de Pienne, maréchal de camp, arrive à Épinal; on lui offre du vin et du poisson.

La compagnie de M. de Monchevreux est en garnison à Épinal.

La semaine Sainte, Sébastien Durand va vers St-Dié, Raon, etc., pour connaître la route des régiments suédois qui ont repassé le Rhin. Jean Lallemand va à Bayon au même sujet.

La semaine de la St-Nicolas, du Fresne va à Ste-Marie, pour connaître la route que prend l'armée du maréchal de Turenne.

Réparation à une arche du Grand Pont.

6 g. à trois pauvres femmes de Nomeny, allant visiter le Saint Suaire à Besançon.

Jean Lallemand va à Nancy porter une requête à l'intendant, pour obtenir des lieux contribuables pour fournir l'étape au régiment d'Erlac qui va vers Rambervillers.

Beutay va porter une lettre à Mirecourt à M. d'Alancourt.

1,813 fr. payés aux deux compagnies de cavalerie du régiment de S. E , pendant le quartier d'hiver.

3,344 fr. 2 g. tant pour pour la contribution de Hambourg que pour les frais occasionnés par cette place.

Total des recettes : 22,908 fr. 11 g. 12 d.

Total des dépenses : 22,761 fr. 11 g. 8 d.

CC. 154. (Registre.) — 83 feuillets, papier.

1648-1649. — *Compte du domnine de la ville d'Espinal tant en despence soustenue que recepte faicte par les sieurs Demenge Martin, Demenge Claudel, Nicolas Thouvenot et Demenge Sacquemin, gouverneurs de ladicte ville pendant* 52 *sepmaines a commencer le* 7 *juin* 1648.

DÉPENSES

Travaux à la chaussée de la porte d'Arches.

Charlotte-Marguerite de Lenoncourt arrive à Épinal avec Mme de Lenoncourt et le marquis ; on leur présente du vin et du poisson.

Réparation à la toiture de la maison de la veuve Moitessey, où les polonais font leur poste de garde.

Achat de 18 perches de sapin pour mettre sur les murailles.

Réparation au pont de St-Antoine.

Rehaussement des fenêtres de la chapelle du St-Sépulcre, celles de la chambre des marguilliers et réparation à celles de la chapelle St-Benoit et à celles qui sont à la montée des orgues.

Le bailli va voir l'intendant à Nancy, « pour luy remonstrer les puissantes charges que la ville avoit supporte pendant les quartiers d'hyver du régiment de cavallerie et le prier de recongnoistre lestat de la recepte et despence dudict quartier d'hyver et de l'arrester luy a este donne pour remerciement 15 pistolles d'Espagne ».

80 fr. à Mougin Bois, pour réparation à l'horloge de Rualménil.

120 fr. payés au receveur de Nancy pour le mois de juin, à laquelle somme la ville d'Épinal est imposée pour les fortifications de Nancy.

Reconstruction d'une loge au gravot des toiles, en remplacement de celle qui a été brisée par la foudre.

Réparation des toitures des trois maisons situées dans la rue du Grand Pont, appartenant à la ville, à la maison de ville et à l'église.

Semaine de la St-Dominique

Deux pistoles d'Espagne ou 2 fr. données à M. de la Naux, en l'absence de M. Desplanches, « pour l'obliger a faire du matin ouverture des portes de la ville et les fermer tard ».

48 fr. payés à Mme de Cléron, pour prêt, pendant trois ans, d'une tapisserie placée chez le bailli.

Jean Lallemand sert de guide à un officier suisse allant à Remiremont et venant de l'armée de S. A.

Rehaussement de la croix près de la grande fontaine de Rualménil et blanchissage de la niche de l'image de N. D. dessus la porte du Petit Pont. Pose d'une fenêtre à cette niche, et peinture de ladite vierge.

La semaine de la Nativité de N. D., M. le marquis de Blainville et M. de Gournay arrivent à Épinal ; on leur offre du vin.

Réparation à la muraille qui enferme la Maison de Ville, au portail de l'église et à la tour des ladres.

546 fr. à Gérard, trésorier de S. A. Cette somme lui est transférée par le sieur Reboucher, chanoine de l'église primitiale de Nancy, en déduction de ce que la ville d'Épinal lui doit.

6 fr. à Counat, pour la dépense de quatre hommes du duc François, venant de Nancy, chercher un passeport de M. de Lamberty, pour s'en retourner à Vienne.

La semaine de la St-Maurice, le bailli vient à Épinal.

80 fr. 1 g., pour le service fait pour Mme la princesse Claude de Lorraine, femme du duc François.

Sauvage va à Nancy, pour faire un compte général du quartier d'hiver des polonais, et prendre une quittance de M. Gasselin.

Pose de deux marches à la sortie de l'église en entrant dans le cloître, rechaussement du dessous du clocher et du portail.

Claude Thomas sert de guide jusqu'à Pouxeux, à des troupes allemandes de M. d'Erlac ; quelques jours après il va à Châtel pour connaître la route qu'ils suivent.

Semaine de la St-Martin

Réparation à la toiture du charnier du cimetière.

Demenge Jacquemin va à Nancy, trouver l'intendant pour obtenir un ordre de ce que l'on doit payer aux deux compagnies de cavalerie du régiment de S. E., arrivées à Épinal le 30 décembre 1648, pour y tenir quartier d'hiver et pour avoir des lieux contribuables. Afin d'arriver à ce but, on offre six cuveaux de beurre, à 50 fr. le cuveau ou 5 g. la livre, et huit rames de papier à MM. Gérard, Fournier, Luyton, Sère d'Apvril et Heraudel.

M. de l'Étang, commandant les deux compagnies de cavalerie arrive à Épinal ; on lui présente un saumon et du vin.

La semaine de la St-Nicolas, M. de Valavoire, maître de camp du régiment de S. E. arrive ; on lui offre du vin.

Les maires des villages sont invités à venir à Épinal pour procéder à la répartition, conformément aux ordres de l'intendant.

M. Desplanches revient de Paris ; on lui présente deux chapons et du vin.

Jean Marulier va à Ste-Marie porter une lettre au sieur

Dieudonné, pour savoir des nouvelles du vicomte de Turenne.

7 fr. 6 g., pour une double crèche faite au devant du pont de St-Antoine.

Semaine du nouvel an

Présent à M. Desplanches et à M. de la Naux, chacun 1 pistole d'Espagne ou 43 fr. On offre ensuite 6 pots et une pinte d'hypocras à MM. de Chaumousey, Pelletier, Desplanches, de la Naux, de Valmy, des Jardins et à Mme la doyenne et à la secrète.

MM. de Lorey et Curien Remy vont à Nancy, pour obtenir de M. de la Ferté et de l'intendant quelques décharges pour l'entretien des deux compagnies de cavalerie qui sont toujours à Épinal. On présente à M. de la Ferté 39 pots de vin muscat à 4 fr. le pot.

40 fr. donnés à l'officier commandant une compagnie Irlandaise qui devait loger à Épinal, pour qu'il passe outre.

Le 21 janvier, une compagnie de cavalerie du régiment de M. de la Ferté arrive à Épinal ; on présente du vin au capitaine.

La semaine des Cendres, Claude Thomas va à Nancy porter une déclaration de tous les cavaliers démontés, chevaux et trains laissés par le régiment de S. E.

5 fr. aux soldats de Mirecourt qui ont escorté les mulets du marquis de Monchevreux et de M. de la Barratier.

764 fr. à M. Gasselin que la ville lui redoit, sur le quartier d'hiver des Polonais de Priemlky.

Claude Thomas va à Longchamp, pour savoir quelles troupes y sont logées.

Deux compagnies irlandaises doivent loger à Épinal par ordre de M. d'Erlac ; on donne 30 fr. aux officiers pour les faire passer outre.

62 fr. 6 g., pour 600 rations de pain données aux soldats du régiment d'infanterie de S. E. logés à Épinal par ordre de M. de la Ferté ; on leur donne ensuite 10 mesures de bière à 3 fr. la mesure. Les officiers reçoivent 191 fr. pour l'avoine et le vin qu'on devait leur donner.

Présent de vin à M. de Bouillac, commandant le régiment de Nettancourt et à M. de St-André, commandant celui du Tot

Jean Barouel va à Arches comme guide au régiment de Mazarin, et de là il va à Longchamp, pour y faire retarder ledit régiment. Jean Marulier conduit les régiments de Nettancourt et du Tot jusqu'à Breuville.

40 fr., pour la moulaison de 30 resaux de blé pour l'armée de M. d'Erlac, par ordre du marquis de la Ferté.

Claude Thomas va à Rambervillers pour connaître la route que doivent prendre les régiments de Toubac, Streffe et Bussy qui sont à St-Dié.

Le baron du Tot va à Remiremont ; on lui prête deux chevaux.

Jean Marulier conduit les bagages du colonel d'Esme jusqu'à Darnieulles, et sert de guide au quartier-maître général jusqu'à Bousemont.

Conduite de 800 pains de munitions à Fomerey pour le régiment d'infanterie du général d'Erlac. Ce général arrive à Épinal ; on lui présente du vin. Il commande des guides pour conduire ses soldats ; huit couchent à la Maison de Ville.

Claude Gehel va à Remiremont près de M. des Rivets, pour savoir s'il y a encore des troupes à passer.

Semaine de Pâques

Claude Thomas va à Remiremont, pour connaître la

route que doit prendre le régiment de Roncoy, infanterie allemande.

M. de l'Arsace, intendant arrive à Épinal ; on lui offre du vin.

Achat de 15 resaux d'avoine, à 4 fr. 9 g. le resal, pour les chevaux de l'artillerie de M. d'Erlac

Claude Gehel va à Nancy porter des lettres à M. Fournier, pour obtenir de l'intendant que les contribuables payent quatre francs à chaque soldat de la garnison, au lieu de pain de munition.

Le bailli informe que quatre compagnies de cavalerie doivent prendre quartier de rafraîchissement à Épinal.

Un messager de Nancy arrive par ordre de M. Fournier « pour donner advis que le deppartement se donnait en ce pays pour les troupes de M. d'Erlac ».

Le général Roze arrive à Épinal ; on lui présente 4 simaires de vin à 2 fr. l'une et on lui prête trois chevaux et un guide jusqu'à Remiremont.

Semaine de l'Ascension et suivantes

M. Voirin, archi-diacre de Vosges arrive en cette ville ; on lui présente du vin et un brochet.

103 fr. 10 g. au s[r] Carillon, prévôt, pour dépenses faites chez lui par M. d'Erlac et les officiers du régiment de Nettancourt et du Tot.

342 fr. 2 g. donnés au bailli pour être exempt du guet qu'il voulait faire faire au château.

733 fr. 9 g., pour 140 paires de souliers distribuées aux soldats des susdits régiments.

Jean Lallemand va à Mirecourt, donner avis du jour que les députés des villes voisines doivent se trouver à Épinal, pour s'entendre et choisir l'époque où on doit aller représenter à la cour « les charges, foulles et oppressions que depuis ces guerres l'on a supporté ».

M. de St-Arnould arrive à Épinal pour la troisième fois et y séjourne pendant 4 jours.

112 fr. à Mme de Lenoncourt, abbesse du chapitre, pour l'intérêt de cinq années d'un capital dû à Mme de Livron, vivant abbesse du même chapitre.

100 fr. à Claude Vincent, pour ses gages de régent pendant un an.

2,908 fr. 9 g., pour contributions payées à Hombourg.

Total des recettes : 21,628 fr. 4 g. 14 d.

Total des dépenses : 20,581 fr. 2 g. 9 d.

Dans la couverture on trouve deux feuilles de dos de cartes à jouer.

CC. 155 (Registre.) — 89 feuillets, papier.

1649-1650. — *Compte du domaine de la ville d'Espinal tant en despences soustenues que receptes faictes, par Jean Thiéry, Jean ....*
et Jean Duc, gouverneurs de la ville pendant 56 *sepmaines.*

DÉPENSES

Le bailli reçoit toujours 60 fr. par semaine pour ses ustensiles.

76 fr. 6 g., pour dépenses faites par les soldats de l'escorte de M. de St-Arnould.

1 fr. donné à un pauvre bourgeois qui est tombé du haut des murailles de la ville, en montant la garde.

Présent de vin à M. Vidame Morsein, capitaine dans le régiment de cavalerie du marquis de la Ferté, dont la compagnie est arrivée à Épinal le 26 juin 1649, pour y tenir quartier de rafraîchissement.

4 fr. 6 g., pour vin présenté à Mme la présidente de Reaux de Toul.

Claude Thomas est envoyé à Mirecourt pour connaître la route que prend le marquis de la Ferté, mais il s'arrête à Bouzemont.

4,640 fr. donnés à M. de Vidame, pour qu'il déloge avec sa compagnie. Claude Thomas lui sert de guide jusqu'à Rambervillers.

1 fr. aux trois hommes qui ont apporté la cloche du château à la Maison de Ville.

La semaine de la St-Laurent, le bailli est de retour de Paris ; on lui présente du vin et du poisson.

39 fr. 6 g., pour avoir posé 102 tuyaux de fontaines au faubourg d'Ambrail.

Jean Arnould va à Vomécourt, pour s'informer de la santé des habitants de Rambervillers.

Présent de vin et de deux poules de bois au marquis de Lenoncourt et à l'abbesse du chapitre St-Goëry sa sœur.

Six membres du conseil sont députés pour porter la châsse de St-Goëry à la procession générale.

Les gouverneurs de la ville sont avertis que M. de la Ferté doit arriver à Mirecourt ; Jean Lallemand est envoyé à Arches et à Jarménil pour avoir du poisson. On en adresse aussi à M. de Campy.

658 fr., pour chevaux fournis par la ville à l'armée de M. de la Ferté, pour l'attrail du canon ; Claude Gehel va les conduire et y reste 53 jours.

3,293 fr. 6 g. payés à M. de St-Arnould, pour le paiement de la première demi-année de la ferme des impôts et conduits de la ville et du bailliage.

810 fr., pour la part de la ville dans la dépense faite par ledit de St-Arnoul et son escorte pendant les sept jours qu'il a resté à Épinal à son dernier voyage, le 14 octobre 1649.

Les gouverneurs vont reconnaître les dégâts faits dans les bois.

133 fr., pour réparer le chemin du faubourg d'Ambrail, dégradé par le débordement des eaux.

4 fr. donnés à Antoine Christophe de Poussay, pour l'aider à relever la toiture d'un ermitage situé entre ledit Poussay et Mirecourt.

4 fr., pour deux simaires de vin présentées à M. Desplanches, à son retour de l'armée de M. de la Ferté.

Jean Lallemand et Laurent Epvrat vont pendant la nuit à Charmes et vers Véselize, pour connaître la route que doit suivre l'armée d'Erlac ; huit jours après, Lallemand y retourne au même sujet.

Un messager de Nancy envoyé par M. Fournier, informe qu'il arrive à Épinal deux compagnies de cavalerie et l'état-major du régiment de M. Esme.

La semaine de la Nativité de N. S., le général Esme et le général-major Schult arrivent à Épinal ; on leur présente du vin et du poisson. A Mme Schult on donne six citrons, six grenades, six oranges et deux pains de sucre.

Les quartiers-maîtres du régiment de Schult « violentent les comptables pour avoir des billets de logement outre ceux a eux délivrés, ayant esté recongneu que cela redonderoit à la surcharge de la bourgeoisie, pour les obliger à s'en déporté fut jugé a propos de leur donner à souppé ».

1,212 fr. 6 g. payés aux deux compagnies du régiment de Schult, pour la paie des cinqs premiers jours.

200 fr., pour deux pièces de vin blanc d'Auxonne offertes aux deux généraux qui sont toujours avec leurs régiments au quartier à Épinal ; des messagers sont envoyés de tous les côtés soit pour prendre des renseigne-

ments sur les passages de troupe, soit pour conduire des compagnies, etc.

La semaine des Rois on va acheter du gibier à Bruyères pour donner au bailli parce qu'il veut traiter le général Esme et tous ses officiers.

40 soldats commandés par deux officiers, arrivent de Nancy pour escorter les grains que l'on fait venir d'Allemagne, par ordre du marquis de la Ferté ; ces soldats sont logés chez cinq bourgeois du Petit Rualménil.

Le général-major Schult rentre de l'Allemagne ; on lui présente six simaires de vin à 2 fr. l'une.

La ville est en retard de 9 rations par jour pour la paye des compagnies, et M. de Champagne offre « de sa bonté d'en faire crédit jusqu'à la fin du quartier d'hyver ».

La femme du général d'Esme arrive à Épinal ; on lui présente trois pots d'hypocras à 6 fr. l'un, trois boîtes de dragées et deux boîtes de pâte de genne.

Pendant la semaine de la St-Antoine et les suivantes, des messagers portent les lettres des deux généraux aux officiers qui vont à Mirecourt, Neufchâteau, Charmes, Bruyères, Remiremont, etc.; des repas et cadeaux sont offerts aux officiers et à leur femme.

18 fr., pour deux resaux d'avoine offerts à Mme de Roze, passant en cette ville ; Claude Samuel la conduit jusqu'à Portieux.

Le fils Nol conduit l'écuyer de M. de Champagne à Gérardmer ; Jacques Garillon conduit les quartiers-maîtres du régiment de M. de Fleikesten jusqu'à Bruyères ; Claude Raigat conduit un lieutenant-colonel jusqu'à Bozemont et repasse à Ville pour porter une lettre du général Schult.

Visite des moulins du Tripot et du Gaucheu.

Aubin Beutay va à *Caiesberg* porter des lettres au ma-

réchal Fleikesten en quartier à Neufchâteau. Jean Lallemand va à Mirecourt, pour connaître la route que doit suivre ledit régiment.

Mme Schult revient de Plombières ; on lui offre deux pains de sucre « pour l'obliger à porter quelques paroles favorables pour la ville envers M. Schult ».

Pendant l'assemblée générale, M. de Champagne quartier-maître général « sestant jetté au logis du sieur Sauvage l'un des comptables avec 7 ou 8 officiers de l'armée l'ayant requis ne luy donner a disner avec sa compagnie y estant encore trouvez MM. les officiers de la garnison ».

La semaine Sainte, George Chamagne va à Dijon, porter une lettre au bailli avec une requête pour présenter à la reine « contenant le pitoyable estat de la ville ». — Les généraux d'Esme et Schult sont toujours à Épinal et envoient des messagers dans toutes les directions, pour connaître la marche des troupes, leur situation, etc.

M. de la Ferté est à Toul ; M. de Beaussan lui fait porter une lettre par Jean Marulier.

Les 20, 21 et 22 mars, dix soldats de la compagnie de la Regnaudière du régiment de Nettancourt logent chez la femme du Cœur. M. de la Regnaudière, son lieutenant et dix autres soldats logent chez la veuve Gessel.

A Pâques, le bailli rentre de Dijon et le général Schult revient d'Alsace ; on leur offre du vin.

M. de Beaussan arrive à Épinal pour la troisième fois.

François Flavacourt conduit « un party de ceste ville jusques a Fontenoy qui y alloit pour emmesner des prisonniers de la terre de l'Alœuf et autres contribuables qui estoient delayant a payer leurs contributions ».

2,000 fr. payés à M. de Beaussan sur la ferme des impôts.

68 fr. 6 g., pour six cuveaux de beurre pesant 200 livres,

offerts à MM. Fournier, d'Apvril, Vuillaume, et aux auditeurs des comptes, « pour les porter a nous continuer l'honneur de leur affection et a nous conserver nostre bon droict au procès intente par le s^r^ Camp ».

Claude Thomas conduit le carosse de M. de la Ferté jusqu'à Darnieulles.

2 fr. à Claude Vincent, régent, pour la copie du traité de l'armée d'Allemagne qui est donnée à M. Seossier.

M. de la Ferté est à Épinal ; on lui présente du poisson.

Escorte de 16 soldats conduite par M. Seossier.

Un parti de Nancy commandé par un capitaine, un lieutenant, un enseigne et trois sergents, arrive à Épinal où il séjourne pendant trois jours au compte de la ville.

227 fr. 8 g., pour dépenses faites pendant le séjour de M. de la Ferté à Épinal ; M. de St-Arnoult fait partie de son escorte et loge chez un gouverneur.

M. de Champagne ordonne aux gouverneurs de lui donner à souper avec trois ou quatre de ses officiers « par civilité ayant este obligés de condescendre a ses prières ; a este despence 20 fr. ».

Guichard copie le procès intenté à la ville par le Laurent Camps, avant de l'envoyer à Nancy, pour y être jugé par l'intendant.

La semaine de la Pentecôte le marquis de Lenoncourt arrive à Épinal ; on lui offre du vin.

Construction d'une muraille à la source de la fontaine de la Rochotte, pour empêcher que l'on y jette des immondices ; une porte fermant à clef y est placée.

Claude Thomas va à Nancy, faire signifier le répit obtenu de l'intendant aux créanciers de la ville, et pour avertir M. Fournier « d'avoir l'œil a ce que l'on ne recharge ceste ville des appoinctements de M. le bailly ».

Jean Jacques va à Fontenoy et à Lamarche, porter un

ordre de M. de la Ferté, pour qu'ils aient à payer au lieutenant-colonel du général Schult ce qu'ils doivent des contributions du quartier d'hiver.

136 fr. 8 g., pour 200 livres de chandelles fournies chez le général d'Esme, du 17 février au 5 juin, 174 livres à M. Cloux, 29 livres données à maître Paul, pour les distribuer aux allemands qui montent la garde à la porte du Petit Pont.

3,382 fr., pour le payement des 12 livres 16 sols par jour que la ville est chargée de donner pour la subsistance des deux généraux.

948 liv. 4 g. 12 d., pour les dix rations en plus par jour à la compagnie Colonelle du général Schult, pendant 167 jours qu'elle est restée à Épinal.

Michel copie des pièces du procès intenté à la ville par M. Pelletier, au sujet d'une pièce de terre qu'il prétend réunir au pré le Curé, et au sujet des serviettes mortuaires des enfants.

2,824 fr. 6 g., pour contributions payées à Bitche et autres frais.

Total des recettes : 34,617 fr. 10 g. 12 d.

Total des dépenses : 35,728 fr. 10 g. 4 d.

CC. 156. (Registre). — 77 feuillets, papier.

1650-1651. — *Compte du domaine de la ville d'Espinal tant en despence soustenue que recepte faicte par les sieurs Aymé Geninet, Didier Peccatte, Dominique Michel et Daniel Guerin, gouverneurs de la ville pendant le temps de 52 sepmaines a commencer le 2 juillet 1650 jusqu'au 2 juillet 1651.*

DÉPENSES

Claude Thomas va à Remiremont, pour connaître la route que suit le régiment de Toubarre.

Claude Resgat sert de guide jusqu'à Mirecourt aux régiments de M. de Fleikesten et de Toubarre.

M. de Montesson laisse M. de l'Espine pour commander la ville en son absence, et celui-ci, pressant pour être payé des arrérages dus au bailli et à la garnison, est invité à dîner par les gouverneurs pour qu'il n'use d'aucune contrainte.

4 fr. 3 g., pour 24 jeux de cartes fines qui sont envoyés à M. de la Cour à Bitche.

Reconnaissance de la pièce de terre située près du pré le Curé, et qui a été acensée à Demenge Mengin.

A partir de l'Assomption, le comptable ne paie plus la somme de 60 fr. par semaine au bailli pour ses ustensiles, « *pour avoir este ceste ville remise soub l'obeissance de S. A. le 16me d'aoust 1650 par M. Berupt général de ses armes* ».

242 fr., pour deux muids de vin, l'un pour ledit de Berupt et l'autre pour mener au camp, « comme aussy pour planches et cloux fournys pour faire des mantelets pour aller et servir a l'attaque du chasteau ».

3 fr., pour une hache donnée à un soldat du colonel Lhuillier, le jour de son entrée à Épinal ; on lui présente ensuite du vin. Ses soldats montent la garde sur la tour de St-Goëry et reçoivent de la poudre, des plombs, etc.

Le 16 août, les maçons et charpentiers qui doivent aller avec le colonel L'huillier à l'attaque du château, reçoivent du vin et du fromage.

Les bourgeois montent la garde sur la tour du St-Esprit ; on leur donne 3 livres 1/2 de poudre.

Achat de 5 imaux de seigle à 18 g. l'imal, et d'un 1/2 resal de froment à 20 fr. le resal.

Pendant l'attaque du château, M. de Berupt est à la Roche ; on lui fait parvenir en plusieurs fois trois quar-

tiers de mouton, trois quartiers de veau, six poulets et 18 livres de pain blanc.

La semaine de la St-Barthélémy, Claude Thomas va à Étival, porter des ordres de M. de Berupt.

Achat de 6 livres de poudre de Strasbourg, à 20 g. la livre, pour donner à M. de Rommecourt.

Mousy va à Aigremont; à son retour, il va au quartier général devant Châtel. — Jean Barouel va à Bult, Vomécourt, porter des lettres au comte de Lignéville.

Réparation à la toiture du cloître qui est à la charge de la ville.

L'escorte du comte de Ronay est logée au faubourg du Petit Rualménil; un messager de Remiremont porte une lettre au comte de Lignéville pour la faire déloger.

Sur la demande de M. de Berupt, qui est à Mirecourt, on lui adresse 6 fers de mule, 12 fers de chevaux, une paire de souliers, un pain de savon, un imal de sel, 6 licols et 12 toises de corde.

8 fr. à Toussaint, qui a conduit au quartier général devant Châtel, 6 tonnes de poudre et un baril de balles.

Construction d'un affût pour un canon.

La semaine de la Décolation de St-Jean, le capitaine du canon arrive à Épinal par ordre du comte de Lignéville, pour faire conduire la pièce de canon « pour l'obliger de renvoyer les bœufs depuis le Neufchasteau qui luy estoit donné pour la conduicte dudit canon ». Pour passer cette pièce sur le Grand Pont, le meunier du gaucheu et ses deux ouvriers y mettent des planches et des fascines.

7 fr., pour verres et bouteilles portés au camp de M. de Berupt.

98 fr. 9 g., pour trois bandes de lard envoyées au comte de Lignéville aux environs de Rambervillers, et

pour viande de bœuf, de mouton et de veau envoyée à M. de Berupt alors à la Roche, pendant l'attaque du château d'Épinal.

En vertu d'une délibération du conseil, du 4 septembre 1650, on offre une pièce de vin au colonel L'huillier, pour qu'il fasse rentrer les deniers des contribuables qui sont destinés pour la subsistance de son régiment. Celui-ci est à St-Dié ; les gouverneurs lui font connaître que M. de St-Arnoult est à Rambervillers.

Jean Aubry et Monnot vont à Remiremont où ils sont restés quelques jours, « pour tascher reprendre de nos esleus qui y estoient refugiez ».

Le comte de Lignéville est aux environs de Neufchâteau.

Nicolas Fuzelier porte du pain à des soldats qui sont prisonniers au château.

Réparation au corps de garde du Gaucheu.

Au départ de son régiment, le colonel L'huillier laisse deux compagnies pour la garde du château, puis y fait porter 21 livres de plomb en balle. Sa femme reste à Épinal.

Établissement d'une palissade au dessus de l'arcade de pierres du Grand Pont.

24 soldats escortent des voitures d'armes de guerre venant de Remiremont et allant à Mirecourt, par ordre de M. de Berupt.

Jean Chabay va vers le comte de Lignéville qui est dans le Barrois, par ordre du major L'huillier, pour l'informer de la prise de sept allemands mis aux arrêts à Épinal.

2 fr. par semaine donnés à la veuve Jean Ducat, « en considération de sa pauvreté et que son marit auroit esté tué a l'attaque première du chasteau d'icy ».

5 fr., pour une grande chaudière de milot, beurre, fromage, sel et tabac, donnés à des soldats français qui

ont couché à la Maison de Ville et qui marchent sous la conduite du sieur Garan, pour prendre partie dans le régiment de Mailfert.

M. de Mitry est à Igney ; on lui porte du pain, du vin et de la viande.

Le 30 septembre, après avoir travaillé pendant deux jours à dresser l'état des frais et dépens supportés depuis la reprise de la ville par M. de Berupt, pour le produire dans le procès intenté aux prévôtés d'Arches, de Bruyères, de St-Dié, de Remiremont, etc.

84 fr. à Sébastien Nommey, pour avoir logé les sept cavaliers allemands de l'armée de M. le Comte, mis aux arrêts par le major L'huillier, du 24 septembre au 5 octobre suivant.

Raigot est envoyé à Gigney, trouver le sieur Petit. pour qu'il tienne le collège d'Épinal ; il ne peut y parvenir, en raison de la dégradation des chemins. Bastien Durand retourne lui dire que les conseillers lui ont conservé le collège. Petit avait été pris pour espion, à 12 lieues, il en fut pour son argent et pour ses lettres.

6 fr. 6 g., pour deux cercueils, l'un pour Jean Duceu et l'autre pour un soldat tué.

Un messager va à Damas, s'informer s'il est vrai qu'un parti français a passé dans cette commune.

15 fr., pour un quarteron de poudre fine de Strasbourg, et trois toises de mèches données au major L'huillier.

Réparation au pont de St-Antoine.

Dominique Simon conduit les boulets de canon jusqu'à Châtel.

48 fr. à la veuve Vuillemin, pour bière fournie à M. de Berupt, depuis la reprise d'Épinal.

De Beauregard, adjudant général, va trouver les gou-

verneurs à la Maison de Ville, pour leur communiquer des ordres de S. A.

La Marle loge deux canonniers, cinq femmes et un garçon ; il leur donne deux pots de bière à 6 g. le pot, et un pot de vin à 20 g.

De Lorcy et Jean Sauvage dressent l'état des frais supportés par la ville depuis la reprise, pour présenter à la Cour et le faire voir à M. le Comte, « afin d'obtenir eslargissement des troupes qui estoient icy en garnison et du soulagement à l'avenir ». Les conseillers de ladite cour arrivent ; on leur offre du vin.

Achat d'un cuveau, pour porter de l'eau aux soldats prisonniers de Roze.

8 fr. à Jacques Gérard, pour avoir mené des boulets à Rambervillers.

Mme de Maljean arrive à Épinal avec son train composé de 5 hommes, 1 fille de chambre et 14 chevaux, avec ordre de M. le Comte, de lui donner un logement, mais en raison de la foule des soldats on ne peut en trouver. Pécatte, l'un des gouverneurs, la reçoit chez lui, où elle reste pendant deux jours.

Semaine de la Toussaint et les suivantes.

Présent d'un pâté de truites au fils de M. de Berupt, le jour de la St-Charles, sa fête.

Claude Thomas conduit des cavaliers de l'armée de M. le Comte jusqu'à Baccarat.

Les soldats travaillent aux fortifications.

M. de Berupt adresse une lettre au gouverneur de Châtel.

8 fr. 6 g. à l'huissier de la Cour, pour signification d'un décret d'assignation aux officiers des prévôtés d'Arches, de Bruyères et de St-Dié, pour les faire condamner

à payer les 3,000 fr. adjugés à la ville par M. le comte de Lignéville, pour l'indemniser des frais supportés à la reprise de cette ville.

3 fr., pour 3 pintes de vin donnés à des officiers français prisonniers, et 32 livres de pain aux soldats logés à la Maison de Ville. Ils y sont encore fin décembre.

Le s^r La Maire, major au régiment de M. de Berupt, reçoit pendant quatre jours, tous les bourgeois qui ont fait des avances aux soldats afin de les leur rendre.

Semaine de la St-Nicolas et les suivantes.

Claude Thomas sert de guide jusqu'à Savigny à M. le Comte qui va dans le Barrois.

Financel est chargé par les conseillers d'aller trouver S. A. à Bruxelles, et de profiter de l'occasion du sieur de Maison Blanche qui y doit aller avec Mme de Maujean.

Présent d'une pièce de toile de 120 fr., et d'un muid de vin de 144 fr. à M. Dubois, intendant.

200 livres de pain, à 2 g. la livre, données aux soldats de Mirecourt et de Châtel qui sont logés au Petit Rualménil, par ordre dudit Dubois.

Les 13 et 14 décembre, les gouverneurs font les billets des 50 fr. que la ville doit payer par jour, pour le régiment de M. de Berupt.

Achat de 12 lanternes, 6 pour le château et les autres pour les corps de garde.

16 fr., pour dépenses faites le jour de la St-Thomas, par les gouverneurs qui ont fait l'instruction du procès intenté par les maîtres des rentiers et d'autres particuliers, au sujet d'exemption.

Le baron de Châtelet arrive ; on lui présente quatre simaires de vin.

5 fr. à M. de la Liberté, lieutenant de M. de Razaille, pour la contribution de 47 jours de Jean Grosdidier.

2 fr. 6 g. donnés à trois soldats de l'armée de M. de Fange, par ordre de M. Dubois, intendant, alors à Épinal.

Le train de M de Verduisant, accompagné de soldats de son régiment, est logé au faubourg ; on leur donne cent livres de pain, à 2 g. la livre.

14 fr., pour un souper fait par les comptables, après s'être occupés pendant deux jours du logement des régiments de MM. de Verduisant, de Rommécourt et de Silly, qui devaient être logés à Épinal avec celui de M. de Berupt.

(En marge, rayé et renvoyé à la charge des comptables qui ont fait la dépense).

1 fr. 6 g. à Laurent Epvrat, pour avoir conduit un gentilhomme bourguignon qui avait des ordres de S. A.

Semaine de la Conception et les suivantes

52 fr. 6 g., pour une gondolle d'argent vermeil doré, pesant 7 onces 1/2, à 7 fr. l'once, offerte à M. de Berupt pour ses étrennes.

18 fr. 9 g., pour 25 livres de chandelles portées au château, par ordre de M. de Berupt, dans la crainte d'un siège.

Établissement d'un pont de corde sur le Grand Pont.

2 fr. 6 g., pour 2 livres de salpêtre et une livre d'acier, données à M. d'Ailly, lieutenant-colonel.

3 fr. à Jean Couchat, pour avoir conduit sept pièces de vin au château ; on y installe une grande chaudière et un cramail.

Semaine de la Conversion de St-Paul

Un tambour publie le règlement de ce qu'il faut payer aux officiers et soldats qui sont en garnison à Épinal.

Papaux va à Archettes, pour s'informer s'il y a des soldats français.

Semaine de la Purification de N. D.

8 fr. 9 g., pour vin donné aux charpentiers qui ont travaillé la nuit du 30 janvier 1651, pour poser des chevalets sous le Grand Pont.

Le lendemain, les majors des quatre régiments en garnison à Épinal, se rendent à la Maison de Ville pour prendre les armes des bourgeois, apportées par ordre de M. de Berupt, et demandent ensuite à déjeuner aux comptables. On leur donne 36 petits pâtés, trois pintes de vin et du pain pour 6 g.

La veille de la Purification, les charpentiers posent, pendant la nuit, des chevalets sous le Grand Pont, pour y faire un passage pendant le siège. Des planches sont attachées dessous la brèche ; on y plante des clous en acier. — 4 fr , pour linge donné à l'adjudant de M. de Berupt, pour panser les blessés pendant le siège ; — Fourniture au même, de 30 livres de poudre de Strasbourg à 2 fr. la livre, et 12 livres de plomb à Guichard ; — Achat d'un quarteron de broquette, deux livres d'étoupes et deux livres de suif, pour faire des grenades ; — 4 fr., pour des peaux d'agneaux fournies aux canonniers.

Semaine de la Ste-Scolastique

Réparation à la poterne de Malpertuis. La semaine suivante, on va porter des ordres de M. de Berupt à Darney, à Pallegney et à Domèvre.

Signification d'un décret apposé au bas d'une requête présentée à la cour, contre les habitants de Plombières, pour les faire condamner à payer les gages des canonniers qui sont à leur charge.

Trois officiers Irlandais accompagnés de trois cavaliers, passent à Épinal.

Un capucin va à Rambervillers, rechercher les papiers que Claude Noir Demenge y a laissé en revenant de Bruxelles.

La ville obtient un décret de la Cour contre les lieutenants-colonels et majors des régiments en garnison à Épinal, portant défense d'exiger de leurs hôtes double paiement sous prétexte de diverses charges et offices par eux possédés.

16 pots de vin, à 30 g. l'un, donnés aux soldats qui ont assisté à la première sortie pendant le siège.

Semaine de la St-Mathias et les suivantes

8 fr., pour bois acheté à des soldats à diverses fois, pendant le siège et plus de trois semaines après, pour les canonniers et soldats logés à la Maison de Ville.

5 soldats de S. A. revenant de prison, passent à Épinal; on leur donne à manger.

2 fr., pour avoir enterré deux soldats morts dans une chambre de la Maison de Ville.

4 fr., pour un moule de balles mis au château.

16 g. donnés à un capitaine allemand, prisonnier à la Maison de Ville.

1 fr. 3 g. à Nicolas Fuzelier, pour avoir porté un corps mort depuis la brèche au cimetière St-Remy.

7 fr. 6 g. à Maurice Gand, pour voyages qu'il a fait à Ville et à Châtel, et pour avoir nettoyé la place « et menez plusieurs charognes hors de la ville ».

24 fr., pour sel acheté pour saler de la viande au château.

Le 5 mars 1651, les sieurs de Lorrey, Pécatte et Martin,

font pendant trois jours une visite générale des logements des soldats qui sont en ville.

24 fr. à ceux qui ont enlevé les tuiles du moulin du Petit Rualménil.

Grandhans arrive à Épinal avec trois voitures d'armes, escortées par un sergent et dix soldats. Le pont étant détruit, ces voitures ne peuvent arriver en ville et les soldats sont conduits par l'adjudant de M. de Berupt chez le sieur Pécatte, avec ordre de leur donner à boire et à manger. Pour réparer ce pont, on fait venir des charpentiers de Remiremont et des villages voisins.

Jean Marulier conduit à Bruyères les Irlandais qui sont logés chez les Minimes.

Les gouverneurs vont trouver M. Rouyer, conseiller, pour le prier de faire entériner par la cour les ordres obtenus de S. A. par Claude Noir Demenge et lui recommander la conservation du droit de la ville dans les procès intentés contre les habitants de Remiremont et autres particuliers.

Semaine de Pâques et les suivantes

Un messager va porter des ordres à Uriménil, Dounoux et Hadol, pour faire venir du foin pour la cavalerie arrivée à Épinal.

Les tuiles du moulin du Petit Rualménil sont amenées près de l'église St-Maurice.

Haussetête va à Remiremont et à Granges, pour s'informer de l'ennemi.

Deux hommes de Bellefontaine amènent des boulets le jour de la St-Marc.

60 fr., pour dépenses faites par Rouvroy, Chastillon et La Mothe, capitaines de cavalerie, par ordre de M. Dubois.

Des soldats de M. des Pilliers sont logés à la Maison de Ville.

Jean Grisé, maire de Remiremont, vient à Épinal, pour réclamer deux pièces de vin qui lui ont été prises dans la cave de Pierre Geninet, au mois de janvier 1650, et conduites au château, par ordre de M. de Berupt, avant le siège.

6 fr. 6 g. à Maurice le Gan, pour avoir enterré quatre corps morts trouvés dans du fumier à la porte du Grand Moulin « comme aussi avoir porté des charognes hor de la ville et nettoyé la place ».

Semaine de l'Ascension de N. S et les suivantes

6 fr. à un habitant de Fomerey et à un autre de Domèvre, qui ont aidé à descendre les tuiles de la toiture du moulin du Petit Rualménil ; la semaine de la St-Basile, on descend les bois de la toiture dudit moulin « qui est brisée par le canon ».

La permission de couper des bois dans les forêts de la gruerie de Dompaire donnée par la cour étant expirée, la ville donne 20 fr. au gruyer pour continuer cette permission, à cause du danger qu'il y a d'aller en couper dans les bois de la ville.

Nicolas Pellier est délégué pour aller trouver S. A. à Bruxelles.

Réparation à la toiture du logement de M. de Berupt.

Bastien Durand va à Girecourt, conduire des soldats, et de là il va à Granges, pour amener des boulets.

15 g., pour cinq pains donnés à des prisonniers qui sont à la Maison de Ville.

39 fr., pour l'arrêt de la cour adjugeant 3,000 fr. à la ville, contre les prévôtés de Bruyères, Arches et St-Dié.

M. de Lorrey rédige trois requêtes pour être présentées,

la première à M. de Berupt, la deuxième au colonel et la troisième à la Cour, tendant à obtenir un règlement qui empêche les désordres commis par les soldats. Quelques jours après, les tambours publient deux ordonnances portant défense aux soldats de ne rien voler et de ne rien exiger des hôtes.

4 fr. 3 g., pour 34 toises de cordeaux données à l'adjudant de M. de Berupt, pour tirer les lettres aux portes pendant la nuit.

1 fr. 3 g., pour 30 pierres à fusil envoyées à Châtel.

142 fr. à Pierre Chaubriot, pour conduite du bois qui a été employé à monter un canon et à la vidange du moulin Gaucheu.

24 fr. 6 g. au s^r La Marre, major au régiment de M. de Berupt, pour subvenir à la paie des 16 fr. 8 g. par jour accordés à chaque compagnie, pendant les 47 jours du quartier d'hiver.

17 fr. 6 g., pour 35 livres de fromage délivré aux soldats commandés à la première sortie pendant le siège.

25 fr. 10 g., pour 253 livres de fer en bande pour les roues du canon, et 140 livres pour l'affut.

116 fr. 6 g., pour frais du procès intenté par Claude Leclerc au sujet du logement que la ville lui a imposé « dans la foulle de soldats questoit plongée la bourgeoisie ».

Le marquis de Baudricourt, colonel d'un régiment d'infanterie n'est pas logé pendant le mois de juin 1651, « à cause de la foule pressante de soldats que l'on estoit, pour lors luy fut paye pour s'en passer sur ses ustensiles qu'il prétendoit de la ville 161 fr. 4 g. ».

2,000 fr. payés aux officiers du régiment de M. de Berupt, par ordre de M. Dubois, intendant.

420 fr. à M. Rouyer, conseiller de la cour et intendant à Bitche, pour la contribution de la ville d'Épinal.

39 fr., pour la nourriture de deux soldats de M. de St-Arnoult, laissés à Épinal avant la reprise de la ville.

112 fr. 8 g., pour dépenses faites à la Maison de Ville par quatre officiers, prisonniers du régiment du maréchal de la Ferté.

484 fr. 10 g., pour chandelles fournies à M. de Berupt, depuis le 16 octobre 1650 au 1er juillet 1651 ; 89 fr. 2 g., pour celles fournies à M. le comte de Lignéville.

76 fr., pour 4 resaux 1/2 de froment, employés à faire du pain qui a été conduit à La Roche, pour le régiment de M. de Berupt à la reprise d'Épinal.

30 fr., pour dix pièces de bois employées au passage sur le Grand Pont, après sa rupture pendant que la ville était assiégée.

3 fr. 9 g., pour 2 liv. 1/2 d'huile d'olive portée à M. de Berupt au château.

1 fr. 4 g., pour deux feuilles de fer blanc employées à faire des charges pour le canon.

150 fr. au sieur Mengin, régent des écoles, pour trois quartiers de ses gages.

798 fr., pour dépenses faites chez le sr Counat, par M. de Berupt à la reprise d'Épinal, au mois d'août 1650.

909 fr. 5 g., pour l'entretien de 17 bourgeois que la ville a été forcée de fournir, par ordre du comte de Lignéville, au régiment de M. de Berupt, au mois de novembre 1650.

325 fr. dont 208 fr. aux deux canonniers pour 52 jours de solde du 14 janvier 1651 au 6 mars suivant.

Total des recettes : 28,896 fr. 4 g. 4 d.

Total des dépenses : 21,949 fr. 5 g. 8 d.

(Nota). — Sur la couverture on trouve deux pages des 143 quadrains tirés de 126 du seigneur de Pibrac, conseiller du roi en son conseil privé.

CC. 157. (Registre.) — 84 feuillets, papier.

1651-1652. — *Compte du domaine de la ville d'Espinal tant en despense qu'en recepte faictes par les sieurs Bricquel, Claude Deshayes, Maurice Deshayes et Pierre Geninet, gouverneurs de la ville pendant le temps de* 56 *sepmaines a commencer le* 1er *dimanche de juillet* 1651 *jusqu'au* 5 *août suivant.*

DÉPENSES

13 fr. au jardinier de M. de Darnieulles, envoyé de la part de la ville avec M. d'Hagécourt, à Mirecourt et à Toul, pour rapporter des réponses du maréchal de la Ferté, au sujet de la Neutralité.

Achat de 39 toises de cordeaux pour mettre après des boîtes aux portes, pour tirer les lettres pendant la nuit.

7 fr., pour deux simaires de vin présentées au baron d'Hagécourt à son arrivée à Épinal, et 12 fr., pour un resal d'avoine.

7 fr. 6 g., pour 12 poulets présentés à M. de Berupt et à M. Pelletier, curé.

Un particulier de Longchamp va trouver les officiers de Châtel-sur-Moselle, pour amener un des leurs comme député, pour aller à Bruxelles avec Claude Noir Demenge au sujet de la Neutralité ; celui-ci dépense 350 fr.

Perte de 1 fr sur un double ducat donné pour 26 fr.

16 fr., pour 18 voitures d'herbe pour les chevaux de M. de Berupt.

M. de Bassompierre arrive à Épinal ; on lui présente du vin à 28 g. le pot.

Deux ouvriers achèvent de descendre les tuiles et les bois qui restent du moulin du Petit Rualménil ; 2 fr. pour

trois clefs, une à la porte d'Ambrail et les deux autres à la poterne « qui est au dessous de Monbeliard ».

Un forain va vers St-Nicolas, pour connaître la route que prend l'armée de M. de la Ferté.

Deux bourgeois et deux soldats vont voir si les grains sont coupés aux environs de la ville.

5 fr. à Jean Mary, pour avoir ferré la porte de la demi-lune du Grand Moulin.

Mangin Landol répare quatre fléaux pour battre les grains que le s[r] Simon a fait couper pour faire du pain de munition.

25 fr. 4 g. 2 bl., pour la dépense de 20 soldats envoyés par M. de Beaufort pendant le siège de Châtel, pour donner quelques avis à M. de Berupt.

7 fr. 6 g., pour 3 livres de tabac portées à Châtel, par ordre de M. de Berupt.

21 fr., pour 3 pots et une pinte de vin blanc pour porter à Châtel pendant le siège, par ordre du même.

Les sieurs la Hotte et la Rochelle, hommes de M. Rollin, arrivent de Neufchâteau apportant des lettres à M. de Berupt, pour lui donner avis de la Neutralité que S. A. a accordée à Épinal et à Châtel.

Deux bourgeois vont à Saverne, porter des lettres à M. le prince François.

Huit voitures de bois, provenant de la toiture de la maison de La Butte, sont conduites au Grand Moulin.

10 fr. 6 g., pour 20 pots de bière donnés à 23 Irlandais venant de l'armée de France, pour prendre parti dans les troupes de S. A.. Nicolas Haussetête les conduit jusqu'à Bruyères.

Présent de vin à M. le baron d'Hagécourt, pour tâcher qu'il obtienne la Neutralité de la ville.

Didier Clément va avertir M. de Verduisant qu'un parti de cavalerie de M. de la Ferté le suit.

103 fr. 1 g. aux charpentiers qui ont mis bas la toiture de la maison de La Butte, et fait un toit sur le moulin du Tripot, ruiné au siège du mois de janvier dernier ; réparations aux murs dudit moulin.

Poupon de Chavelot conduit jusqu'à Bruyères un parti d'Irlandais qui s'est sauvé de l'armée de France pendant le siège de Châtel.

400 fr. donnés en plusieurs fois au baron d'Hagécourt, pour subvenir aux frais nécessaires à la poursuite d'une Neutralité de M. de la Ferté.

3 fr., pour six pains de munition et trois pots et une pinte de bière donnés par ordre de M. de Berupt, à six Irlandais de l'armée de M. de la Ferté qui se sont venus rendre à Épinal.

Semaine de la Décolation de St Jean-Baptiste

Maurice Le Gand de Darnieulles va la nuit à Giremont, par ordre des colonels, « pour faire retirer les partys qui estoient aux champs apres la Neutralité faicte. Thiéry et Sauvage vont à Neufviller au sujet de ladite Neutralité, en récompense de laquelle on donne trois ristallers et 3/4 d'écu au baron d'Hagécourt ».

3 fr. 2 g , pour le dîner de sept soldats français prisonniers, qui s'en retournaient au camp, par ordre de M. de Berupt.

Un messager de Portieux apporte des lettres du maréchal de la Ferté au baron d'Hagécourt.

92 fr. donnés aux colonels, « pour les charrettes et chevaux qu'ils prétendoient avoir de la ville d'Espinal pour conduire leurs bagages, suivant l'accord de la Neu-

tralité, sur ce qu'il ne s'en pouvoit pour lors rencontrer en ladicte ville ny ailleurs nonobstant toutte recherche que l'on en aye peu faire ». Jean Duc et Financel vont à Remiremont pour tâcher d'en trouver.

276 fr., pour 33 resaux d'avoine donnés aux colonels des régiments tenant garnison à Épinal, pour les obliger à tenir bon ordre dans la ville. On leur donne ensuite un muid de vin qui a coûté 189 fr.

Le jour du départ de M. de Berupt, on lui présente une feuillette de vin.

8 fr., pour une dépense faite après la rédaction de l'inventaire des munitions du château avec le s[r] de Franchebotte, commandant « en iceluy ».

Papon de Thaon sert de guide jusqu'à Sercœur aux régiments qui sortent d'Épinal.

Semaine de l'Exaltation de la Ste-Croix

M. le maréchal de la Ferté Sennetere arrive à Épinal; on lui présente six simaires de vin à 26 g. le pot, deux jeunes coqs d'Inde à 2 fr. l'un, du pain pour lui et son escorte pour 14 fr. 4 g. et 6 pots, une pinte de bière et du fromage, pour les soldats formant ladite escorte.

24 fr., pour honoraires à un garde qui a servi d'escorte à Messieurs de la cour souveraine, allant conclure la Neutralité.

Achat de quatre verres, pour porter au logis du prévôt pendant qu'il loge le maréchal de la Ferté.

Nicolas Haussetête et autres vont dans les villages du bailliage, porter des billets indiquant la part de chaque communauté dans les frais de la Neutralité, fixés à 1,500 fr.

Semaine de la St-Michel

M. de St-Arnoult arrive à Épinal avec une escorte de 45 soldats; on donne à ceux-ci 60 livres de viande, à

10 bl. la livre et 22 pots de vin, à 20 g. le pot. A M. de St-Arnoult on donne six écus sols, « pour les mouvoir a assister la ville a Nancy dans ses affaires ».

1 fr., pour deux copies des patentes du roi et de S. A. pour la Neutralité de Remiremont.

249 fr. 4 g. 2 bl. à Pierre Geninet et de Lorey, pour un voyage fait à Nancy au sujet de la Neutralité et à la prétention du sieur Gasselin, pour le fait du domaine.

208 fr., pour deux pièces de toile offertes à M. de la Ferté.

Jacques Razey amène une voiture de bois pour faire des affuts au canon.

Pierre Geninet va à Châtel, pour avoir l'original de l'ordre du maréchal de la Ferté, au sujet des 600 fr. octroyés au s^r du Mas, pour ses peines « d'avoir commandé les travailleurs au razement des fortifications nouvelles de la ville ». Quelques jours après on paye lesdits 600 fr.

Pierre Geninet va ensuite porter 3,424 fr. provenant des collecteurs, et une autre fois 4,000 fr. au s^r Charles, marchand à Nancy, à titre d'acompte sur les 8,000 fr. barrois imposés à la ville par M. de la Ferté.

Semaine de la St-Denis et la suivante

On travaille toujours à la démolition des fortifications nouvelles, des palissades et des forts.

Claude Noir Demenge va à Châtel, trouver M. de St-Colombe, gouverneur, au sujet des habitants de Giremont détenus prisonniers par celui-ci.

20 fr., pour dépense faite pendant trois jours par un messager de Moriville, envoyé par le sieur Mahué, commissaire général des armées de S. A., apportant un ordre pour la distribution du magasin du château.

2 fr. 6 g. à des pauvres hommes de Villars, près St-Michel, brûlés par les soldats.

Ordre de S. A., pour distribuer les munitions de guerre et de canons, laissées au château d'Épinal, par le traité de Neutralité.

72 fr., pour travaux faits à la toiture du moulin du Tripot

4 fr. 6 g. au sieur Lorrain, pour six voitures à deux bœufs, employées à transporter de la poudre, des mèches et des planches au château.

7 fr. 3 g. donnés à trois soldats blessés au siège de Châtel et amenés à l'hôpital St-Lazare.

Semaine de la Toussaint et les suivantes

6 g., pour six feuilles de papier doré, employées à écrire à Mme la duchesse d'Orléans, au sujet de la Neutralité.

13 fr., pour nettoyage de la Maison de Ville pendant le séjour des prisonniers du siège de Châtel. Un soldat blessé au même siège reçoit une paire de souliers.

2 fr. 4 g., pour enlever les décombres de la muraille de la grange de la Vouerie tombées dans la rigole de la fontaine St-Goëry.

92 fr. à Dominique Financel, député par le conseil, pour aller à Bruxelles « rendre nos tres humbles debvoirs et submissions a S. A. et la remercier de la Neutralité qu'il a pleu a sa bonté nous accorder ».

Réparations à la maison de la grande école, principalement à la toiture.

1,293 fr. 6 g. à M. Gasselin de Nancy, pour la ferme du domaine.

Ensuite de l'avis de l'arrivée d'un nouvel intendant à Nancy, Pierre Géninet et Lorey sont députés pour y aller, afin de connaître ce que la ville et le bailliage doivent

payer pour la garnison de cette ville, ensuite du traité de Neutralité, etc. Ils lui font présent de trois pâtés de truites et de renés.

Semaine de la Conception de N. D. et suivantes.

Claude Noir Demenge va à Châtel, vers M. de St-Colombe, « pour le prier de ne pas prendre en mauvaise part si l'on faict commandement aux français qui ont este cy-devant soldats de ceste garnison de sortir promptement de ceste ville, par la manutention de nostre Neutralité ».

Réparation au Grand Pont.

108 fr. au sieur Counat, pour dépenses faites chez lui par M. de Berupt, à la reprise d'Épinal, au mois d'août 1650.

4 fr. à Dominique Bernard, pour la rédaction de l'inventaire des munitions de guerre laissées au château, à la sortie des troupes lorraines.

La duchesse d'Orléans loge chez un gouverneur de la ville.

Un teston de France donné à un soldat du régiment de M. de Verduisant, laissé à Rambervillers pour une blessure reçue au siège de Châtel.

3 fr. donnés à deux pauvres hommes de « Cresenteine qui auroient tout leur village bruslez avec l'église ».

76 fr. à trois hommes, pour avoir démoli les fortifications et terrasses établies en bois sur le canal du moulin du Tripot ; trois autres démolissent la terrasse faite devant la porte d'Arches.

Demenge Viard va à Nancy, porter des lettres à l'abbesse, « pour tâcher d'empêcher que la ville ne resente les effets des menaces de M. Gasselin, sy l'on ne luy payoit les prétentions qu'il avoit contre la ville, tant pour le reste

des contributions du quartier d'hiver 1649 que pour la ferme des impôts des années 1650 et 1651.

150 fr. au s^{r} de La Marle, pour apporter de Bruxelles trois expéditions données par S. A. et retourner près d'Elle à Luxembourg.

3 fr., pour une grosse et demie de cartes envoyée à M. le prince.

14 fr., pour un passage fait sur le pont de St-Antoine, alors ruiné ; réparation.

240 fr. à Mme de Bernier et à M. de Darnieulles, sur les 1,500 fr. que la ville doit à M. d'Hagécourt, par reconnaissance et remerciement d'avoir mis la ville en Neutralité.

Claude Noir Demenge est envoyé vers M. du Bois, intendant en Alsace ; ne l'ayant pas trouvé, il va saluer M. de Fange de la part de la ville.

Duc va à Mirecourt, trouver M. de St-Arnoult, et lui demander à emprunter les 4,000 fr. que la ville redoit au sieur Charles de Nancy. Il refuse, et ledit Duc est obligé d'aller à Nancy pour obtenir un délai.

Services faits à M. Pelletier, mort curé d'Épinal.

Claude Resgat va à Rozières, trouver M. de Gombernaulx, « pour empescher un establissement de magasins de sel en ceste ville ».

40 fr. à Henry Soullier, pour pareille somme qu'il a versée pour la ville à un canonnier, avant le traité de Neutralité.

Claude Resgat va à Mirecourt chercher des citrons, pour en faire présent à M. de la Ferté.

Donné à titre de présent au prieur de Chaumousey à son retour de Toul, « pour avoir sa provision de la cure de ceste ville, un phaisan, un quartier de veau et deux pots et une pinte de vin ».

Demenge Viard va à Châtel s'informer de certains rapports « que l'on disoit que l'on avoit faict a M. de St-Colombe au préjudice de nostre Neutralité ».

Curien Remy reçoit 24 fr. d'un voyage à Remiremont, pour consulter les officiers d'Arches et de Bruyères si l'on veut aller à Bruxelles et à Paris, remercier S. A. et Mme la duchesse d'Orléans de nous avoir accordé une Neutralité. Les gouverneurs dressent l'état des frais de ladite Neutralité, pour présenter aux commis du bailliage.

Étançonnement des murs de la halle ; visite et reconstruction des murailles.

Claude Resgat conduit un homme du marquis de Bassompierre vers Savigny, par ordre de M. de Fange.

149 fr., pour réparations à la vanne de dessous le Grand Pont.

187 fr. à Counat, sur ce que la ville lui doit pour la dépense faite chez lui par M. de Berupt, à la reprise d'Épinal au mois d'août 1650.

Présent à M. de St-Colombe alors à Châtel, d'un cuveau de beurre pesant 23 livres, à 1 fr. la livre, de la moitié d'un veau, de 3 fr. 6 g. et 6 oranges de 2 fr.

46 fr. à Jean Maubert, dit la Lancette, pour avoir pansé et médicamenté des soldats blessés au siège de Châtel, soignés à l'hôpital St-Lazare d'Épinal.

Construction d'un corps de garde en bois au dehors de la porte du Grand Moulin.

La Marle va à Bruxelles porter des lettres à M. Raulin, l'informant des violences que Messieurs de Nancy font pour être payés de « certains arrérages qu'ils prétendaient sur la ville » et offre une grosse de petites cartes à M. le prince.

M. de Lorrey va ensuite à Nancy, « pour tâcher d'ob-

tenir modération tant des arrérages que M. Gasselin prétend sur la ville que des 12,000 fr. de la reconnaissance annuelle qui se doilt payer à la garnison de Nancy ».

M. de Brinon est à Rambervillers, on va le trouver « afin de l'obliger d'empescher que ses cavaliers qui estoient audict Rambervillers ne fassent aucune course par de ça, comme aussi pour l'obliger a porter quelques paroles favorables pour la ville aupres de M. le mareschal de la Ferté ». On lui présente un grand pâté de truites.

Le marquis de Lenoncourt est à Épinal ; on lui présente deux simaires de vin et du poisson.

Semaine de Pâques et suivantes

M. le comte d'Albert et sa femme passent à Épinal en revenant d'Allemagne ; on leur présente du vin et du poisson.

Un lieutenant de la garnison de Châtel, envoyé par M. de St-Colombe, vient réclamer un soldat.

682 fr. donnés au baron d'Hagécourt, capitaine des gardes de S. A., pour le traité de Neutralité.

4,000 fr. versés à M. Charles, Marchand à Nancy, pour le restant de 8,000 fr. qui lui ont été assignés par le maréchal de La Ferté.

149 fr., pour dépenses faites par M. de Berupt, général de bataille, à la reprise de la ville en 1650.

Gauthier prête 3,000 francs à la ville, pour trois mois.

Bricquel remontre, qu'en 1638, Gauthier de Nancy reçu de Mengin de Jarville 222 fr. 3 g., consistant en : deux doubles jacobus à 25 fr. l'un ; deux nobles à la rose, à 25 fr. l'un ; trois nobles de Gand, à 21 fr. l'un ; un quadruple portugal de 33 fr. et un 1/4 d'écu de 22 g.

M. de Mitry est à Épinal chez les RR. PP. Capucins ; on lui offre du vin, de la viande et du pain.

250 fr. envoyés à M. de Belmont du Neufchâteau, étant au droit du baron d'Hagécourt, sur les 1,500 fr. promis par la ville pour être employée à obtenir la Neutralité.

980 fr. à M. Gasselin pour le premier quartier de l'année 1652 de la garnison de Nancy.

Deux soldats de M. de St-Colombe apportent un ordre de M. de La Ferté ; on leur donne deux pots de vin d'Allemagne, à 16 g. le pot.

Claude Noir Demenge va à Nancy, porter une lettre de S. A. au maréchal de La Ferté, tendant à faire décharger la ville des arrérages répétés par M. Gasselin. La semaine suivante, ledit Gasselin réclame 4,000 fr.

550 fr. versés à M. de Belmont, pour ce qui reste dû des 1,500 fr. promis au baron d'Hagécourt pour la Neutralité.

Didier Richard va à Pierrefort trouver Mme de Lenoncourt, abbesse du Chapitre St-Goëry, pour l'informer des menaces de Gasselin « d'estre couru par le sieur de St-Arnoult s'il n'estoit promptement satisfait de ce qu'il prétendoit luy estre deubs par nostre recognoissance ».

Semaine de la Pentecôte et suivantes.

Un messager va à Nancy, prier M. Garnier de payer, pour le compte de la ville d'Épinal, 2,000 fr. à M. Gasselin et 3,020 fr. payés au même pour la garnison de Nancy; sur cette somme le comte d'Albert prête 2,000 fr.

Jacquot, sergent de bailli à Nancy, apporte le répit accordé par M. le Jay, intendant, pour les dettes de la ville. Ce répit est signifié à MM. de Belcastel et Bernard.

Un homme de Pouxeux vient donner avis que des troupes suédoises, commandées par M. des Fourneaux, doivent passer aux environs de Remiremont. La semaine suivante cet officier est à Xertigny où on lui adresse six

bouteilles de vin, 12 poulets et 1 fan de biche. On lui remet une lettre écrite par Mme de Gournay en faveur de la ville. Des Fourneaux arrive le lendemain, on lui présente 4 simaires de vin vieux, à 4 fr. l'une.

Curage du canal du moulin Gaucheu et enlèvement « du fort qui empèche leau de courir dans ledit canal ».

Les gouverneurs vont fermer les portes du château « que l'on disoit estre ouvertes ».

Curage du canal du moulin du Tripot.

Reconstruction du Grand-Pont.

Fourniture de 83 livres de pain et deux fromages aux soldats de l'escorte de M. de St-Arnoult.

198 fr. 4 g. 8 d. réclamés par le comptable Bricquel, pour 8 resaux de blé prêtés au mois d'avril 1637, aux pauvres de l'hôpital St-Lazare.

Mme de Berupt quitte Épinal ; on lui offre un coussin et deux linceulx.

Recettes diverses faites tant pour subvenir au paiement des frais de la Neutralité que pour satisfaire à d'autres charges, savoir : 8,556 livres imposées aux bourgeois de la ville pendant 45 semaines et 4,488 fr. sur les villages du bailliage, etc.

Total des recettes . . .	30,167 fr.	7 g.	12 d.
Total des dépenses . . .	29,792 »	10 »	10 »

Dans la couverture de ce compte se trouve une feuille de cartes à jouer, fabriquée à Épinal par Gérard ; ce jeu contient 48 cartes. Les figures sont le roi d'armes, le cavalier d'armes et le fou d'armes, le roi de gland, le cavalier de gland et le fou de gland, le roi de grélot, le cavalier de grélot et le fou de grélot, le roi de fleur, le cavalier de fleur et le fou de fleur. Les 36 cartes blanches sont de l'as au neuf; comme dans le tarot, le quatre de grélot représente la tour ou maison de Dieu.

CC. 158. (Cahier.) — 65 feuillets, papier.

1655-1656. — *Compte du domaine de la ville dEspinal tant en despences soustenue que recepte faicte par les sieurs Aymé Geninet, Claude des Hoyes, Pierre Geninet et Nicolas Remy, gouverneurs de la dicte ville pendant* 52 *sepmaines, à commencer du* 1er *jour d'aoust jusqu'au* 4e *d'aoust de l'année suivante* 1656.

DÉPENSES

8 fr. à St-Martin, tambour de la garnison, pour un voyage fait à Nancy par ordre de Clément de la Rue, écuyer, seigneur de la Plante, bailli pour le roi des ville et citadelle d'Épinal.

M. le marquis de Blainville arrive à Épinal ; on lui offre du vin à 16 g. le pot.

M. de la Plante, commandant au château d'Épinal, invite les gouverneurs à dîner. Pendant ce repas les soldats présentent des bouquets.

Le soldat Verdure, dit le Lorrain, va à Aydoilles et à Corcieux, porter des ordres de M. de La Plante.

Le comptable va trouver les héritiers de François du Chesne à Plombières, pour obtenir un délai au sujet du payement des 2,500 fr. que la ville doit rembourser par ordre de l'intendant.

400 fr. pour la contribution de Bitche, pour le quartier de juillet, août et septembre 1655.

De St-Arnoult arrive à Épinal avec son escorte et loge avec ses officiers, chez Counat, aux frais de la ville. Aux soldats on donne 38 livres de viande, 3 chopines de sel, 119 livres de pain bis, 25 pots de vin, une livre de chandelle, une voiture de bois et de la paille.

Mme d'Espinal arrive le jour de la St-Goëry, accompagnée par le comte d'Albert ; on leur présente du vin,

3 perdrix, 3 poules de bois, à 1 fr. l'une, et 8 grandes poules pour 5 fr.

Réparation aux fenêtres du château, de la Maison de Ville et à l'école.

2 fr., pour 8 livres de fer en barre, employé à faire « des vitours à la demi-lune du château ».

42 fr., pour frais faits en allant à Nancy, saluer le maréchal de La Ferté à son retour de l'armée ; on offre ensuite une pièce de toile à M. Gasselin.

Le marquis de Ville est à Épinal, on lui présente du vin.

400 fr., pour la contribution de Bitche des mois d'octobre, novembre et décembre 1665.

Musy va à Mirecourt par ordre de M. de la Plante, « pour prendre langue de l'arrivée de M. le Mareschal ».

1,204 fr., pour solde de la garnison des mois de juillet, août et septembre 1655.

1,250 fr. formant la moitié de la somme que la ville doit aux héritiers du Chesne, vivant curé de Docelles.

96 fr., pour dépenses faites à Nancy, par les sieurs Bregeot et Geninet qui se sont employés près de l'intendant, afin de laisser à bas prix les domaine et impôts de la ville.

Le 19 novembre 1655, le maréchal de La Ferté et sa femme arrivent à Épinal ; on leur présente une douzaine de serviettes et une nappe nappée de la valeur de 20 pistoles ou 480 fr., et 3 pièces de toile de la valeur de 452 fr.

Les soldats de l'escorte du maréchal sont logés sous la halle et font une dépense de 723 fr. 10 g , tant en séjournant à Épinal qu'en allant et revenant de Remiremont. Mengin Hennequel sert de guide à cheval jusqu'à cette ville au maréchal ; Musy y porte des violons.

Ensuite de l'avis donné des approches du quartier d'hi-

ver, le clerc juré va à Nancy, où il reste pendant onze jours, pour représenter l'état pitoyable de la ville.

Le 21 décembre 1655, les compagnies de Morsin et de Sommièvres arrivent à Épinal pour y prendre leur quartier d'hiver ; on leur présente du vin.

Présent, le jour du nouvel an, à M. de la Plante, de 4 liv. 1/2 de sucre, à 18 g. la livre ; 2 livres d'amandes, à 18 g. la livre ; 200 marons, à 8 g. le cent, 6 citrons et 6 oranges.

Le comptable et le clerc-juré vont à Nancy, pour obtenir du maréchal de La Ferté un règlement pour la solde des deux compagnies en quartier à Épinal.

Deux pistoles données au maître d'hôtel de M. de Morsin et à son cuisinier « pour les obliger a soigner qu'il ne se commette aucun désordre au logis de feu M. le Prévost où ils sestoient logés sans billet, comme aussi pour les faire discontinuer à faire du feu par excès ».

Mengin Champion va à Remiremont, la première fois pour signifier aux maire et officiers la main-levée des 17,000 fr. qu'ils doivent contribuer à Épinal, et la seconde fois pour y porter des ordres de l'intendant.

Le domaine étant chargé envers les Dames du Chapitre de St-Goëry de leur distribuer, le jour de la Purification de N.-D , 32 pots de vin et 6 livres de cire à Madame, le comptable de la ville en fait dépense comme étant chargé de l'amodiation dudit domaine.

On va à Nancy, pour obtenir du maréchal la confirmation de son règlement pour le quartier d'hiver.

2,308 fr. 6 g. à M. de la Plante, pour le solde de la garnison du quartier d'octobre, novembre et décembre.

Le 12 mars 1656, Mme d'Espinal rentre en ville, elle est accompagnée de la marquise de Lenoncourt, sa mère.

et de MM. de Lenoncourt, ses frères ; on leur présente du vin, à 18 g. le pot, et du poisson.

36 fr., pour l'expédition de deux requêtes présentées à l'Altesse de Madame, l'une demandant la décharge du quartier d'hiver répété à Bitche, et l'autre pour la reconnaissance du domaine prétendue par la Cour.

Incendie de la maison de Mlle Grandmaire.

Départ des deux compagnies logées en quartier d'hiver. M. de Morsin avait fait dresser une tente au Poux.

Le 14 mai 1656, M. de Malaincourt arrive avec sa femme et reste trois jours chez le sieur Counat, moyennant 100 fr , puis on conduit Madame jusqu'à Bourmont. La semaine suivante, on adresse la moitié d'un mouton, des asperges et des poulets à Plombières, pour M. de Malincourt.

M. de la Plante est à Plombières ; on lui adresse la moitié d'un mouton et deux fromages de bergerie.

40 fr. à St-Amé, pour avoir logé 7 chevaux de carosse du maréchal, 3 de ses hommes et son valet en revenant de Remiremont.

1,015 fr. 10 g. à M. de St-Arnoult, pour les deux premiers quartiers de la contribution de Bitche.

Un tambour va, par ordre de M. de la Plante, à Nancy, porter des rénés au comte de Brinon.

99 fr. 3 g., pour dépenses faites les 13 et 14 juin 1656, chez le sieur Counat, par M. de St-Arnoult et le sieur Souart.

12 fr. à Fabry, grand doyen, pour porter à Nancy le procès de deux prisonniers, vu que la ville est obligée d'en faire la dépense comme ayant l'amodiation du domaine.

7 fr. à M. Page, procureur au Parlement de Metz, séant à Toul, pour qu'il soutienne la ville dans le procès

intenté contre Vestier de Troyes, au sujet d'un transport à lui fait sur celle-ci par Dominique Bernard, comme héritier bénéficiaire de Jacques Thouvenot.

4 fr à Sans-Soucy qui a servi de garde à des bourgeois de Remiremont, arrêtés à Épinal, pour le restant du paiement qu'ils doivent du quartier d'hiver.

M. de St-Coulombe est à Épinal, on lui présente du vin ; quelques jours après, c'est le marquis de Blainville, avec sa femme, qui y arrivent.

60 fr., pour dépenses faites chez Counat par les quartiers-maîtres et autres officiers de MM. de Morsin et Sommièvres, arrivés à Épinal le 20 décembre 1655, pour y préparer le logement de leurs compagnies.

26 fr. à Martin, maître des hautes œuvres, pour « avoir foueté l'un des coupant de bourse ».

200 fr. à M. de la Plante, pour gages des six premiers mois de 1656.

15 fr., pour 3 resaux de sarrasin envoyés à M. Sèvre.

36 fr., pour pareille somme due chaque année à M. de Ragecourt, comme seigneur de Gironcourt, « qui est assigné sur la taille et la rivière appartenant au domaine qui est présentement tenu par la ville ».

10 fr. à Jean Duc, orfèvre, pour la conduite de l'horloge de la ville et celle de Rualménil.

1,173 fr. 6 g., pour la part de la ville dans la paye de la garnison des mois de janvier, février et mars 1656.

349 fr. 4 g. à divers particuliers, pour 136 voitures de bois fournis chez M. de Morsin pendant le mois de janvier et les sept premiers jours de février.

40 fr. donnés au comptable, « pour les dommages qu'il aurait supporté pour les cavaliers envoyez en son logis par M. de Morsin et M. de Sommièvre pour y faire du désordre en haine de ce que la ville ne leur vouloit ac-

corder leurs pretentions pour les revenans bons de leurs compagnies pendant le quartier d'hyver ».

État de ce qui a été payé pour la subsistance des compagnies de MM. de Morsin et de Sommièvres, du régiment de cavalerie du maréchal de La Ferté, arrivées à Épinal pour y tenir quartier d'hiver, le 21 décembre 1655 jusqu'au 18 mai 1656, soit 153 jours.

La ville et le bailliage d'Épinal sont chargés de la subsistance de ces deux compagnies, la ville pour les 2/3 et les villages pour l'autre, savoir : 12,589 fr. 8 g. versés à M. de Morsin, pour les 2/3 des revenans-bons de sa compagnie pendant lesdits 153 jours. On en donne autant à M. de Sommièvres, ce qui fait avec les autres dépenses un total de 36,696 fr.

Dans les recettes on trouve néant : pour le louage des des étaux, parce qu'ils ont été ruinés par les gens de guerre en 1651.

Total des recettes. . .	54,562 fr. 11 g. 7 d.
Total des dépenses . .	56,059 » 6 » 14 »

CC. 159. (Registre.) — 77 feuillets, papier.

1656-1657. — *Compte du domaine de la ville dEspinal. tant en despence quen recepte faictes par les sieurs Maurice des Hayes, Jean Sauvage, Didier Pecatte et Henry Seullier pendant un an, du 5 aoùt* 1656 *au* 4 *aoùt* 1657.

DÉPENSES

Continuation des travaux à la vanne du dessous du Grand-Pont.

5 fr. aux soldats qui ont monté la garde au château, le jour de l'élection des gouverneurs.

Claude Noir Demenge est député par le conseil, pour

aller à Paris saluer, de la part de la ville et du bailliage, l'Altesse de Madame et l'assurer de nos très humbles respects.

1,408 fr. 6 g. à M. de la Plante, pour le payement de la garnison des mois d'avril, mai et juin 1656.

Mengin Champion va à Châtel, pour s'informer s'il y est passé un parti de Luxembourg.

Les habitants de la Prévôté de Bruyères refusent de payer ce qu'ils doivent pour la continuation du quartier d'hiver ; ledit Champion y va avec des soldats pour prendre leurs bestiaux.

24 fr. à M. Page, procureur à Toul, pour frais du jugement prononcé par défaut contre la ville d'Épinal, dans le procès à elle intenté par Jean-Baptiste Vestier de Troyes ; quelques jours après, un jeune homme de Toul vient au même sujet.

La marquise de Lenoncourt arrive à Épinal ; on lui présente du vin et du poisson.

M. de Malaincourt est à Plombières, on lui adresse un saumon. En allant et en revenant de cette ville, il a logé chez le sieur Counat à qui les gouverneurs font payer ses frais, montant à la somme de 72 fr.

Madame la Princesse arrive à Remiremont, le comptable et Claude Noir Demange vont la saluer de la part de la ville d'Épinal.

M. de St-Arnoult arrive en cette ville pour réclamer le payement de la contribution de Linchamp, il est escorté par 20 soldats ; huit jours après il y revient et on lui verse 1,100 fr.

M. de La Plante ordonne de faire un feu de joie au sujet de la prise de Valence et de la Capelle.

Claude Resgat sert de guide au sieur de La Ramée, lieutenant, qui conduit des soldats à Brisach.

M. de Lory, gentilhomme de Mgr le Duc, passe à Épinal, on lui présente du vin. La comtesse de Lignéville y passe aussi, on lui offre du vin, un levrault et six grives lardées.

Le maréchal de la Ferté est à Nancy, on lui porte du poisson et du gibier.

En plus de la contribution de Linchamp, la ville est encore chargée de 400 fr. pour le magasin à blé de Nancy.

Semaine de la St-Marcoult

Claude Noir Demenge va à Nancy, pour saluer le maréchal de La Ferté à son retour de Paris. 80 fr., pour 110 truites qui lui ont été données.

Le lieutenant de La Ramée conduit des soldats jusqu'à Bruyères, pour forcer les habitants de cette ville à payer ce qu'ils doivent pour le quartier d'hiver.

Gemel va à Thaon porter une lettre au commandant des compagnies de Morsin, de La Plante et Rhingraff, pour le prier d'y séjourner une nuit, en attendant que le logement soit fait. A leur entrée à Épinal, on leur présente 12 simaires de vin, à 16 g. le pot.

Le comptable et un gouverneur vont à Nancy, trouver le comte de Brinon, pour obtenir le délogement d'une compagnie ou des nouveaux lieux contribuables.

Le 4 décembre 1656, M. d'Avril est à Épinal et couche chez Grandmaire.

Semaine de la St-Thomas

Le comte de Brinon est à Épinal avec M. de St-Arnoult et Brachet. Huit jours plus tard, le comte d'Albert y arrive.

M. de La Plante, bailli, fait venir les gouverneurs de

la ville au château pendant la détention du sieur Tacquel.

Présent de vin à Lapierre, domestique de M. de Morsin, « pour l'obliger que pendant l'absence de son maître les valets ne brizent rien dans la maison de M. le Prévost ou il restoit logé de son authorité sans billet ».

184 fr. 3 g. 4 d., pour le pain de munition fourni à la garnison pendant les mois de novembre et décembre 1656, à raison de 29 rations par jour, à 19 g. 4 d. l'une.

Musy va à Nancy, porter des lettres à MM. d'Avril et Boisot, les priant de s'employer près de l'intendant pour confirmer la transaction faite avec les maires du bailliage, touchant ce qu'ils doivent pour le quartier d'hiver.

Mangin Champion et François Vincent sont désignés par la justice pour aller sur le chemin de la Baffe, « visiter un corps mort, qui y auroit esté tué et pour le faire enterrer ».

M. de Montignac, écuyer du maréchal de La Ferté, passe à Épinal en revenant d'Allemagne, il loge chez le prévôt avec ses 17 chevaux. Le bailli l'invite à souper au château.

Semaine de la St-Joseph

M. de La Fitte est à Épinal avec sa femme, on leur présente du vin.

Deux hommes conduisent les chevaux du maréchal de La Ferté jusqu'à Mirecourt.

Jean Erard va à Mirecourt, porter des ordres au marquis de Marinvaux pour le délogement des troupes ; huit jours plus tard, il sert de guide, jusqu'à Bâmont, aux compagnies de cavalerie de M. de La Fitte et de M. de Courcelle.

Après le délogement des troupes et le règlement des revenans-bons aux capitaines, les comptables font une dépense de 8 fr. 6 g.

257 fr. 2 g. 2 d., de frais occasionnés pour le service funéraire de l'Altesse de Madame (la duchesse Nicole).

200 fr. à M. de La Plante, pour 6 mois de ses gages comme bailli de la ville, plus 1,241 fr. 10 g. pour la solde de la garnison du quartier d'octobre et autant pour les premiers mois de l'année 1657.

Sans Soucy et La Jeunesse vont à Nancy, porter une petite biche vivante à la comtesse de Brinon.

Le colonel L'huillier est à Épinal, on lui offre du vin.

68 fr., pour la dépense de M. de St-Arnoult avec son escorte et des prisonniers, à son passage le 22 juin.

Semaine de la St-Bonaventure

Curage du canal derrière l'hôpital, pour faire passer la rivière du côté du Petit Rualménil, afin de faciliter le travail aux ouvriers qui réparent la vanne de dessous le Grand Pont.

6 fr. pour dépense faite par deux pionniers blessés au siège de Montmédy. La semaine suivante, St-Martin, tambour, va audit lieu trouver le maréchal de La Ferté.

Le maréchal de Grammont arrive à Nancy, on lui porte des pâtés et du poisson.

Jean Arnoult va à Rambervillers, s'informer de la prise de Dieuze et de la route que suit le parti de Luxembourg.

Claude Gehel porte des rénés rotis à l'armée.

Réparation à l'arcade sur laquelle est posé le corps de garde du Grand Pont.

Visite par le bailli, le curé et un gouverneur, de l'étang de Bellefontaine, « pour l'incommodité que la ville recevoit par le manquement d'eau ».

M. de St-Martin est à Plombières, un gouverneur et Claude Noir Demenge vont le saluer de la part de la ville et le prier de les aider près de MM. de Malaincourt et Souard, pour la reconnaissance du domaine par eux prétendu sur la ville.

Procès entre la ville et les maires du bailliage.

Jean Erard va voir ce qui se passe à Dieuze.

Joly Cœur va à Nancy, porter trois pièces de toiles offertes par la ville à la comtesse de Brinon.

M. de Malaincourt revient de Plombières et loge chez Counat où il dépense 50 fr.

72 fr., pour dépenses faites chez le même par MM. de Morsin, de La Plante, le comte Rhingraff et autres officiers, à leur départ de la ville et par 11 cavaliers formant l'escorte de M. de Montignac.

20 fr., pour un canon de fusil offert à M. de St-Martin conformément à l'avis de M. de Beauregard.

RECETTES

De la gabelle des vins, 756 fr. 8 g.

Du meu et du tonneu, 68 fr.

Du moulin du Gaucheu, 500 fr.

Du moulin du Tripot, 400 fr.

Du gravot des toiles, 330 fr.

De la halle, 206 fr.

Des étaux des bouchers, néant, parce qu'ils ont été ruinés par les gens de guerre en 1651.

Du louage des maisons, 35 fr.

Du passage des voiles, 4 fr. 2 g. 12 d.

Des particuliers, pour la permission de résider en ville,

avec exemption de logement de soldat, 1,247 fr. 6 g.

Des cences d'héritage, 3 fr. 3 g. 8 d.

Des terrages, 20 fr.

De la recette des bureaux, impositions, droits d'entrée et de sortie, 8,195 fr.

De l'impôt sur les bouchers, 614 fr. 7 g.

— sur les boulangers, 87 fr. 1 g.

— sur les beurres et fromages, 494 fr. 2 g.

— sur la marée et le poisson, 79 fr.

— du bois, 132 fr. 3 g.

— du fil, 55 fr. 1 g.

— des bourgeois non amodiés, 100 fr.

— sur la bière, 100 fr.

— des moulins à raison de 9 et 10 fr. par jour, sur lesquels le bailli prend 53 fr. par semaine.

Des deniers reçus des cotisations levées sur la bourgeoisie, 4,088 fr.

Des autres deniers reçus, 1,122 fr.

Compte de la recette et des dépenses pour la subsistance des compagnies de cavalerie de MM. de Morsin, de La Plante et du comte Rhingraff, capitaines au régiment du maréchal de La Ferté Seneterre, arrivé à Épinal le 21 novembre 1656.

Pour subvenir à l'entretien de ces compagnies, M. Le Jay, intendant, par son ordre du 22 novembre 1655, impose la ville et senéchaussée de Remiremont à 25,000 fr., la ville et le bailliage de Châtel à 15,000 fr., la ville et l'office de Charmes à 8,000 fr. et la prévôté de Bruyères à 8,000fr. Par un autre ordre du 15 décembre, la prévôté d'Arches est imposée à 35 rations de fourrage par jour, et celle de Bruyères à 30, à raison de 1 fr. la ration. Le total des sommes versées à la ville pour l'entretien des-

dites compagnies est de 110,093 fr. et la dépense est de 110,072 fr.

Les autres recettes de la ville sont de 18,863 fr. 1 g. 2 d., et les dépenses de 18,897 fr. 2 g. 14 d.

CC. 160. (Cahier.) — 58 feuillets, papier.

1658-1659. — *Compte du domaine de la ville dEspinal tant en recepte que despence que rendent les sieurs Claude Noir Demenge gouverneur bourcier dudict Espinal a lassistance des sieurs Jean Tacquel, Nicolas Aubry et Jacques Lhuillier ces cogouverneurs pour un an a commencer le dimanche 4e août* 1658.

DÉPENSES

Le jour de leur élection, lesdits quatre gouverneurs vont au château voir le bailli, qui leur donne à dîner avec les quatre anciens gouverneurs, le curé, Claude Guercon, de La Ramée et Sauvage.

Le 6 août, sept charretiers vont chercher des bois à la Voivre pour réparer la vanne du Grand Pont.

Le vendredi 9 août, trois cavaliers de la compagnie de Matarel arrivent à Épinal, avec ordre de leur donner des subsistances ; quelques jours plus tard, 11 soldats de l'escorte de M. de St-Arnoult passent et font une dépense de 10 fr. chez Bastien Monnect.

Abraham Jacquot, sergent du bailliage de Nancy, arrive à Épinal le 13 août, pour réclamer 225 fr. restant des 1,000 fr. dûs à M. Permillac.

On va à Châtel chercher le maître des basses-œuvres, « pour traîner à la ripviere une coche morte à la grande rue ».

Le Prince de Salm est à Épinal et invite les gouverneurs à dîner.

M. de St-Arnoult arrive le 15 août, avec une escorte de dix soldats logés chez Belle-Fleur ; à son départ, il en demande 15 de la garnison d'Épinal. Pendant son séjour, on lui offre une pièce de toile pour qu'il patiente au sujet du paiement des arrérages dûs à M. Gasselin.

A l'occasion de la fête de St-Louis et de la convalescence du Roi, on fait un feu de joie.

Louis Chatelain présente le rôle des personnes réfugiées au cloître.

Réparation à la couverture en ardoises de la tournelle de la grande école.

Établissement d'un corps de garde en planches sur la muraille de la porte d'Ambrail, par ordre du bailli.

Réparation au pont de St-Antoine et à la toiture du château.

Le 4 septembre, Nicolas Aubry va, avec un autre à Nancy, présenter une requête aux auditeurs de la Cour, afin « d'obtenir quelques modérations pour les grains des magasins de Nancy et quelques rabais des rehausses sur nous imposées des contributions ordinaires ».

De Berault passe en allant à Plombières et s'arrête à St-Laurent. M. de Bretagne, président au Parlement de Metz, séant à Toul, passe à Épinal en revenant des eaux dudit Plombières ; on lui offre quatre simaires de vin.

Le bailli invite les gouverneurs, avec M. de St-Arnoult, à dîner avec lui au château ; on lui porte 6 pots et une pinte de vin, à 16 g. le pot.

3 fr. donnés à deux jeunes gentilshommes qui ont été volés près de Châlons, en Champagne.

45 fr., pour dépenses faites par M. de Berupt, son fils et son neveu, pendant quatre jours qu'ils sont restés à

Épinal. On leur offre ensuite 10 pots de vin et 2 melons à 10 g. l'un.

Réparation à la montée près du canon, au château.

Le dimanche 29 septembre 1658, bénédiction de la chapelle de N.-D. de Consolation par M. Du Bourg, abbé de Chaumousey, à l'assistance du curé d'Epinal et autres. Le lendemain, ledit curé offre àdîner.

50 fr. à Dominique Mengin, régent de la grande école, pour son premier quartier échu au mois de septembre.

Le bailli ayant traité le prince de Salm au couvent des RR. PP. Capucins le 8 septembre, le lendemain ceux-ci invitent les gouverneurs à dîner.

Semaine de la St-Remy

88 fr., pour une pièce de vin donnée au bailli.

Un soldat irlandais, venant de Neufchâteau. apporte une lettre de M. de St-Arnoult.

8 fr. aux échevins de Nancy, pour leurs droits dans le procès de la criminelle de Deyvillers. La semaine de la St-Luc, on demande à la Cour du Parlement que cette femme soit exécutée à Épinal, afin d'éviter les frais en la conduisant à Toul.

Couverture de la chapelle St-George au château.

Réparation au pont derrière le château.

5,000 fr. versés à Nancy, à M. de St-Arnoult ; pour trouver cette somme, on fut plus d'un mois.

M. de St Arnoult est à Remiremont d'où il fait partir, le mercredi 20 octobre, dix soldats, sous le commandement du nommé La Bonté, pour résider à Épinal. Le dimanche, ledit La Bonté met deux de ses soldats en prison pour insolences faites aux bourgeois. Le bailli prête 600 fr. à la ville pour faire partir ces soldats.

1 fr. 5 g. donnés à une pauvre possédée de Rambervillers.

3 fr. 6 g., pour un demi louis trouvé faux dans la somme de 1,000 fr. versée à M. de St-Arnoult, la vigile de la Toussaint.

25 fr., versés pour terminer la difficulté entre Philippe Flavacourt et la veuve Goëry Girardin, au sujet de son fils pris près de Girecourt et conduit à Hombourg.

Procès au sujet de la prétention de M. de La Porte, de distraire le village de Villoncourt du bailliage d'Épinal.

3 fr. 6 g. ou un demi louis, donnés au P. Carme de Baccarat qui a prêché le dimanche de la communion générale, pour le salut des âmes du purgatoire. Ce Père, dans sa prédication, exhorte le peuple à se munir de scapulaires.

Alix Bertrand porte sous le Grand Pont la chair d'un loup que les valets de M. le Prince avaient écorché dans une vieille maison.

La vigile de St-André, le bailli ordonne au soldat Sans-Soucy de partir promptement à St-Dié, trouver M. de St-Arnoult, pour obtenir le délogement de ces soldats, ce qu'il obtient, et partent sous le commandement du nommé La Chapelle. Celui-ci reçoit une réalle ou 6 fr. 6 g., pour la manière qu'il s'est comportée.

2 fr., pour une lanterne achetée au sergent La Fleur pour faire la ronde.

Un soldat de Nancy, envoyé par le maître de l'hôtel du Lyon-d'Or, arrive à Épinal, avertir les gouverneurs que le sieur Redoubté, de Charmes, a fait un remont sur le domaine de la ville.

Semaine de la St-Thomas

10 soldats, commandés par le sergent La Bonté, arrivent à Épinal par ordre de M. de St-Arnoult.

Réparation à une des grandes fenêtres de l'église « au droict de l'autel St-Humber qui vouloit tomber ».

M. Bermam fait venir deux sergents de Nancy, avec ordre et commission de l'intendant de recevoir 300 fr. sur ce que la ville doit. « Ceux-ci s'étant mis en devoir d'exécuter ez biens de Messieurs les gouverneurs, ils en furent déboutées au moyen du respict de M. le comte de Brinon ».

Le comte Rhingraff arrive à Épinal, le 28 décembre 1658 ; on lui offre du vin. Sans-Soucy conduit un de ses cavaliers à Nancy et à Toul. Réparation à l'écurie de la maison Chausson. Jean Tacquel fait une paire « d'audier », chenets en fer fondu, avec figures à la mauresque, pour mettre dans la cuisine dudit comte. Nicolas Febve, de Châtel, amene 231 voitures de bois de chauffage pour sa maison. — La semaine des Rois, le sieur St-Jean, maître d'hôtel dudit comte, demande aux gouverneurs de lui fournir des meubles « quasi impossibles de pouvoir trouver » ; pour l'appaiser, on lui offre du vin. — La semaine de la St-Sébastien, son maître d'hôtel revient trouver les gouverneurs avec un état écrit de la main dudit comte, pour réclamer à nouveau lesdits meubles, lits, etc. Vu l'impossibilité de les trouver, on le supplie de le représenter audit comte, et pour l'obliger, on lui donne un verre de vin. — La semaine de la St-Valentin, « M. le Rhingraff, prétendant de faire nourrir ses chevaux, au nombre de 28, de foing et d'avoine en desdain du refus a luy faict envoya pour une seconde fois des soldats au logis des gouverneurs y commectans de grandes insolences, ce qui les occasionna d'en faire plainte et a ce suject envoyèrent Sans-Soucy avec lettres, s'adressant aux sieurs Thirion et Aubry pour lors à Nancy affin de faire empescher ces désordres ».

Présent à la princesse de Salm, pour ses étrennes, de deux pains de sucre, à raison de 26 g. la livre, 6 citrons et 6 grenades, à 10 g. pièce. Au bailli on donne, comme d'habitude, 6 écus sols, à 13 fr. pièce, et à sa femme 2 pains de sucre, 6 citrons et 6 grenades. Au curé, un pain de sucre, pesant 2 liv. 1/2 ; au sergent La Fleur, pour le soin qu'il a d'ouvrir et de fermer les portes, un teston de Lorraine ou 1 fr. 9 g.

Le 13 janvier 1659, les gouverneurs, le greffier et les valets de ville dressent les billets de rations.

La semaine de la St-Antoine, le bailli prête 1,100 fr. à la ville, pour payer le comte de Roussillon.

Le comte d'Albert arrive à Épinal, on lui présente du vin, ainsi qu'audit comte de Roussillon.

Sans-Soucy va, par ordre du bailli, à Remiremont, au Thillot, à Bussang, au Val-d'Ajol, à Fougerolles et à Saint-Loup, chercher des gelinottes et autre gibier pour envoyer au Maréchal à Paris. La semaine suivante, le comte de Brinon en demande pour lui. Sans-Soucy va en chercher en Bourgogne.

Gaspard Robert arrive à Épinal, le dimanche de la Purification, pour faire la visite des moulins avant la mise aux enchères.

Le clerc-juré et un autre vont à Nancy, trouver l'intendant, pour lui représenter les misères et les nécessités de la ville, et obtenir des fourrages des lieux contribuables.

Semaine des Cendres

Claude Rasgat va à Toul, pour obtenir la permission de manger de la viande pendant le carême.

1 fr. donné à deux pauvres paysans du Maigny, près Derlange, qui ont été pillés et brûlés par des voleurs.

Le mercredi 5 mars, on reçoit des ordres du maréchal et de l'intendant, portant défense de fournir aucune chose aux capitaines, officiers et soldats en quartier à Épinal. Ces ordres sont affichés et publiés par un tambour.

Réparation à l'écurie de la Moyolle.

Nicolas Aubry et Claude Counat vont à Remiremont et de là à Bruyères, trouver M. de St-Arnoult, afin d'obtenir un délai pour les 4,000 fr. qu'on lui doit.

Les gouverneurs ayant appris que M. de Maison-Blanche, de Dompmart, avait de l'avoine à vendre à de bonnes conditions, le sieur Tacquel y va ; mais arrivé là, il ne veut pas la donner moins de 6 fr. 6 g. le resal. Ne l'ayant pas acheté, Tacquel va trouver le curé de Gigney pour en avoir.

La femme du bailli ayant prêté 750 fr. à la ville à l'insu de son mari « et pour la faire un peu temporise le payement luy fut donné 12 aulnes de thoille barru », à un franc l'aune.

4,089 fr. à M, de St-Arnoult, pour les quartiers des mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1638.

2 fr. à un soldat, serrurier, qui a réparé la serrure de la porte du moulin, cassée le jour de la foire recriée des chandelles.

Semaine de la St-François-de-Paul

Le comte de Roussillon rentre à Épinal, on lui offre du vin.

Réparation à la toiture de la chapelle des Innocents.

3 fr. 6 g. donnés à de pauvres filles résidant au cloître, qui ont fait vœu d'aller à St-Marcoult.

112 fr. donnés aux trois quartiers maîtres du comte de

Roussillon et du Rhingraff et aux capitaines Marin, Gasse, Ste-Marie et La Roche.

Réparation à la porte de la prison bourgeoise de la porte d'Arches que les cavaliers ont cassée.

Mme de Lenoncourt et le marquis son fils, arrivent à Épinal, on leur présente quatre simaires de vin, un grand levraut et six poulets.

1 fr. 9 g. donnés à l'ermite de Viachampt, près de Ville-sur-Illon, autorisé de quêter par l'évêque de Toul.

Le comte Rhingraff quitte la ville avec sa compagnie sans payer les fourrages ; Bastien Durand va les lui réclamer à Nancy.

1 fr. donné à un pauvre soldat estropié au service des Vénitiens contre les Turcs.

3 fr. 9 g. donnés à un gentilhomme de la Valachie, prisonnier en Turquie pendant cinq ans avec ses deux fils « et relaché à la faveur de deux marchants pollonois pour aller quester sa rançon de 1,200 reisdallers ».

10 g. à un autre venant de Hongrie, avec certificat de la République d'Ausbourg.

Deux cavaliers du maréchal de la Ferté arrivent à Epinal, avec un ordre portant révocation de surcéance et repit « à l'égard du sieur de Permillac, et luy donnant pouvoir de se faire payer par ceux qui lui doibvent, etc. ».

Un cavalier du comte Rhingraff informe que celui-ci est à Tilly-sur-Meuse, et que si l'on désire être payé de ce qu'il doit, il faut y aller de suite, c'est-à-dire avant son départ pour Paris. Didier Richard y va.

Le prince de Salm arrive à Épinal le jeudi 3 juillet ; on lui présente du vin.

Un messager de Nancy arrive le 10 juillet, avec une lettre de M. Maire, confirmant sa précédente au nom de M. de Permillac, de payer 100 louis blancs le 20 juillet.

401 fr. 10 g., pour l'avoine et le foin fournis aux chevaux du comte Rhingraff.

200 fr. pour diverses dépenses faites chez Claude Counot, par le comte de Roussillon.

Chaque semaine, la ville paye 139 fr. 6 g. pour le pain de munition fourni aux soldats de la garnison, à raison de 24 rations par jour.

Un messager de Mirecourt arrive de la part du sieur Rouyer, substitut, « qui depuis Nancy mandait comme il avait empescher que le sieur de Permillac nenvoya de la cavalerie icy pour nous contraindre au payement de 100 louys blancs et comme il les avait fait réduire à 100 écus ».

Un louis blanc ou 7 fr., donnés à Charlot, archer de M. de Saint-Arnoult, pour une paire de gants.

122 fr. 8 g., pour les frais funéraires du prince Ferdinand.

6 fr. 8 g., pour le droit de Messieurs de la justice, après l'exécution de la criminelle « de Deyvillers ».

150 fr. au lieutenant de la Ramée, pour ses ustensiles des six premiers mois de 1659.

2,500 fr. payés à M. de Saint-Arnoult, sur ce que la ville doit au sieur Gasselin.

2,308 fr. au bailli, pour la solde de la garnison pendant les mois de janvier, février et mars 1659.

Total des recettes : 30,927 fr. 5 g. 4 d.

Total des dépenses : 30,512 fr. 9 g. 12 d.

CC. 161. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

1659-1660. — *Compte du domaine de la ville d'Espinal, tant en despence et recepte faicte par les sieurs Claude Roxard, Claude Counat, Nicolas Chabay et Demenge Mengin, gouverneurs de la ville.*

DÉPENSES

Counat et un autre vont à Nancy, pour tâcher de trouver de l'argent à emprunter, afin de payer les 1,688 francs que l'on doit au bailli pour le solde de la garnison des mois d'avril, mai et juin 1659.

Continuation des réparations à la vanne du Grand Pont.

Le comte d'Albert arrive à Epinal la semaine de Saint Marcel; on lui offre du vin.

122 fr. 6 g. à M. de la Plante, pour pareille somme que lui doit la ville.

Le clerc-juré va trouver l'intendant, pour que la ville ne contribue pas gratuitement aux frais de voyage du Roi, et lui expose l'impuissance de celle-ci.

Mme de Berg vient à Épinal; on lui offre du vin, deux poules de bois, une bécasse et six grives. Quelques jours après, c'est le marquis du Chatelet qui arrive.

2,027 fr. payés à M. de Saint-Arnoult pour ce que la ville redoit à M. Gaslin.

3,567 fr. 9 g. payés au bailli, par ordre de M. de Saint-Arnoult, sur ce que la ville doit pour la contribution ordinaire et pour celles de Bitche et de Linchamp.

M. de Gournay arrive la semaine de Saint-Marcoul; on lui offre du vin à 18 g. le pot.

La femme du bailli est en couche; on lui offre douze oranges à 6 g. l'une et du gibier.

Bon Vouloir va vers Dompaire, pour faire attendre les

deux compagnies de cavalerie qui doivent prendre leur quartier d'hiver à Épinal. Elles y arrivent la semaine de la Nativité de Notre Seigneur ; on présente du vin au comte de Roussillon. Les quartiers-maîtres vont faire des billets de logement à la Maison de Ville, puis Counat et ledit comte vont à Nancy, pour obtenir des fourrages des lieux contribuables.

Le jour des Étrennes on donne, comme d'habitude, six écus d'or au bailli et un fromage de gruyère à sa femme, puis un autre à Madame d'Espinal ; 4 livres 1/2 d'écorce de citron à la princesse de Salm ; une bouteille de vin, contenant cinq chopines à M. le curé, etc.

Réparations aux fenêtres des « chambres hautes », destinées au logement du comte de Roussillon.

Thirion et Grandmaire vont à Nancy, représenter les ruines du pont et de la vanne survenues le 10 janvier 1660, pour obtenir quelques soulagements. Établissement d'un passage sur les ruines dudit pont.

16 fr. à la veuve Décatte, pour dépenses faites chez elle par le sieur Bornicus et les quartiers-maîtres des compagnies de cavalerie.

La Ramée dresse un feu de joie sur la place, au sujet de la paix qui est signée entre les deux couronnes.

Le comptable va à Nancy, « pour discuter s'il seroit apropos de faire veoir à M. le Mareschal de La Ferté et à M. l'Intendant, un ordre de S. A., par lequel il donne la préférence de son domaine d'Espinal à la ville ».

1,071 fr. pour achat de 95 resaux de blé que la ville doit fournir au magasin de Nancy. Les villages du bailliage en doivent autant.

La semaine de Pâques, le comte de Roussillon arrive avec sa femme : on lui présente du vin, vingt-quatre serviettes et deux nappes à sa femme.

La semaine de l'Ascension, Rouyer va à Paris, pour saluer de la part de la ville, S. A. Charles IV, et lui témoigner la joie de la bourgeoisie de sa sortie d'Espagne.

Ouverture de la poterne près du moulin Gaucheu.

Transaction entre la ville et la veuve Demenge-Martin, par laquelle celle-ci décharge la ville de tout ce qu'elle lui doit, à condition qu'elle sera exempte, pendant toute sa vie, des logements de guerre et de toutes autres contributions.

3 200 fr. versés au sieur Adon, receveur, pour la part de la ville de la contribution ordinaire des six premiers mois de l'année 1660.

Pierre Géninet va à Bitche, saluer, de la part de la ville, le prince Charles et lui présenter deux feuillettes de vin à 56 fr. l'une. Il offre ensuite du papier et des cartes à MM. de La Verveine et de Rommecourt.

4,590 fr. 6 g. versés à Nicolas Remy, dit Garillon, pour la réparation de la moitié de la vanne et du Grand Pont. Pour subvenir à cette réparation, la ville fait un emprunt de 6,000 fr. aux religieuses de Rambervillers.

RECETTES

3,730 fr. de 70 bourgeois à qui on a donné l'autorisation de résider en ville, avec exemption de logement de soldats et de toutes autres contributions.

Total des recettes : 29,051 fr. 6 g. 10 d.

Total des dépenses : 29,266 fr. 1 g. 13 d.

CC. 162. (Cahier). — 72 feuillets, papier.

1660-1661. — *Compte du domaine de la ville d'Espinal, tant en despence et recepte faicte par les sieurs Ayme Geninet, Pierre Geninet, Nicolas Remy et Jean Bouré, gouverneurs de la ville.*

DÉPENSES

M. de La Plante est toujours bailli d'Épinal.

Continuation des travaux à la vanne du Grand Pont.

Deux soldats sont placés aux portes de la ville, « pour empescher la sortie des particuliers qui estoient refusans de payer leur cotte de la cottization de trente sepmaines ». La semaine de la Saint-Joseph, ils y sont replacés pour le même sujet.

La semaine de la Saint-Mansuy, ledit bailli reçoit 200 fr. pour ses ustensiles du mois d'août.

L'abbé de Chaumousey réclame les 3,000 fr. que la ville lui doit, et pour le faire patienter, on lui offre à dîner avec le bailli et autres.

Grandmaire et le comptable vont à Nancy, se plaindre à l'Intendant et au comte de Brinon, de ce que les cavaliers exigent des bourgeois le foin et l'avoine pour leurs chevaux, à raison de 6 g. la ration.

Procès entre le bailliage et la ville, instruit à Nancy.

3,000 fr. à Nicolas Remy, maître charpentier, formant le restant de ce qui lui est dû pour la reconstruction de la vanne de dessous le Grand Pont.

La Flèche, sergent, et deux soldats arrivent à Épinal par ordre du sieur de Saint-Arnoult, pour faire rentrer ce que la ville lui doit.

Pierre Géninet va à Paris, trouver S. A., pour avoir la préférence de son domaine d'Épinal, que les sieurs Redoubté et Thiéry, de Nancy, ont amodié.

La semaine de la Saint-Sébastien, Roxard et Rouyer, substitut, vont à Nancy pour faire ratifier à l'intendant la transaction passée entre la ville et ceux-ci le 29 novembre 1660, par laquelle ils se déportent en faveur de la ville dudit domaine d'Épinal. — La semaine de la Saint-Grégoire, M. Prudhomme reçoit une pistole d'Espagne, ou 25 fr. 6 g., parce qu'il a soutenu les intérêts de la ville contre le fils Redoubté, qui est à

Paris, près de S. A. — La semaine de la St-Maxcimin Thirion et Rouyer retournent à Nancy, pour poursuivre le procès et obtenir la confirmation de l'ancien traité. Ils en font un autre. Ce procès coûte à la ville 720 fr. 3 g. — La semaine de Pâques, on paie 700 fr. à Thirion et à Demenge, pour dépenses faites par eux en allant à Paris, près de S. A., au sujet dudit domaine.

Le comte du Châtelet arrive à Épinal, on lui présente du vin.

Le comte de Roussillon donne ordre à ses cavaliers d'entrer dans le logis des gouverneurs et d'y vivre à discrétion, tant que la ville ne lui aura pas payé ce qu'elle lui doit.

Semaine de la Circoncision de Notre-Seigneur

M. de La Plante donne l'ordre à Sans-Soucy d'aller au château Lambert et à la montagne, pour y chercher des gelinottes et les porter à Nancy.

1 fr. à Louys, maître des basses-œuvres, pour avoir nettoyé l'écurie du sieur Grandmaire, afin d'y loger les chevaux de M. de Roussillon.

Bouré va à Nancy se plaindre de la violence du sieur de l'Isle, lieutenant dans la compagnie dudit de Roussillon, qui prétent que la ville le nourrira ainsi que ses chevaux.

Réparation du pont du Grand-Moulin qui va au gravot.

5 fr. à Claude Voiriot, pour vin donné aux ouvriers « qui ont mis bas la croix de dessoubs St-Anthoine qui sen alloit tomber par le débordement des eaux ». — La semaine de la St-François-de-Paul elle est replacée.

Établissement d'un passage au-dessus du pont de St-Antoine.

Claude Mary et George Hanus reçoivent 4 fr., pour avoir

conduit les bagages d'un lieutenant colonel de Bitche jusqu'à Ville-sur-Illon, par ordre du prince Charles.

112 fr., pour 24 serviettes fines données à M. de St-Arnoult, pour qu'il ne force pas la ville à lui payer ce qu'on lui doit.

3 fr. 6 g., pour achat de 300 livres de foin et 6 g. pour un resal d'avoine donnés aux chevaux de M. de Roussillon, arrivé à Épinal avec sa femme le 8 mars 1661.

612 fr., pour 53 resaux de blé que la ville est tenue de verser au magasin de Nancy.

Semaine de Pâques

7 fr. 9 g. à Jean Duc, orfèvre, pour 31 grains d'or employés à recharger des pièces reçues par les collecteurs. Malgré ce rechargement, M. de St-Arnoult fait encore perdre 17 fr. 9 g. sur ces pièces.

9 fr., pour quatre simaires de vin présentées au comte d'Albert.

Le R. P. provincial des Minimes arrive à Épinal, pour prendre possession de la chapelle de N.-D. de Consolation, donnée par la ville à ces religieux.

777 fr. versés au sieur de L'Isle, lieutenant de la compagnie de cavalerie de M. de Roussillon, pour les 3 fr. par jour que la ville lui doit, du 15 août 1660 au 30 avril 1661, et ce en reconnaissance de ce qu'il a déchargé la ville du logement de la moitié de ladite compagnie.

A la sortie de la garnison française, le 5 mai 1661, les gouverneurs dressent l'inventaire de ce qui reste au château. Demenge Ulrion conduit les bagages de M. de La Plante jusque chez lui, à la Vallée, près de Clermont.

Jean Arnoult va à Nancy, s'informer si on travaille à la démolition des fortifications de cette ville.

Feu de joie en réjouissance « que ceste ville estoit re-

mise par le traité de paix soubs lobeissance de S. A. de laquelle les bourgeois dicelle ne sen auroient jamais separés ». Les arquebusiers et les jeunes gens de la ville sont sous les armes, on leur offre du vin et des desserts. Au château, on tire le canon et les arquebuses à croc.

La semaine de l'Ascension, on fait nettoyer le logement où était M. de Roussillon, pour y loger S. A. Huit jours après, M. de Mitry, enseigne des gardes de S. A. arrive à Épinal, an lui offre du vin.

Ensuite d'un ordre de la Chambre des comptes, le bailliage et la ville d'Épinal doivent fournir, à partir du 15 mai 1661, 16 hommes par jour, pour travailler à la démolition des fortifications de la ville neuve de Nancy.

Bouré et un gouverneur conduisent les 8 désignés par la ville, pour les faire enregistrer chez l'intendant et demandent à M. L'Abbé un délai pour payer les 50 pistoles que la ville d'Epinal doit pour son domaine. La semaine suivante, cette somme lui est versée.

Thirion et Bouré vont à Nancy la semaine suivante, porter la liste et la déclaration des bourgeois d'Épinal et des habitants du bailliage à la Chambre des comptes, conformément à l'ordre du 24 mai 1661, et pour payer les ouvriers qui travaillent à la démolition des fortifications de la ville neuve de Nancy.

Claude Noir Demenge reçoit 50 fr. pour aller aux eaux de Plombières, soigner ses douleurs survenues à un bras, par suite d'une chute, à son retour de Paris.

8 fr. 2 g., pour 6 pots et une pinte de vin présentés à Madame de Remiremont, « pour luy témoigner la joie que la ville recevoit de la veoir abbesse de Remiremont ».

Le prince de Salm passe à Épinal en revenant de Paris, on lui offre du vin.

La semaine de la Magdelaine, les comptables versent

400 fr. à titre de présent, à M. de Berupt, « en recognaissance de la charge du bailli d'Espinal dont il entroit en possession depuis la sortie de la garnison francoise ».

Bouré va à Bar, pour obtenir du prince de Lilbonne, le délogement des cavaliers allemands du régiment de Berrier, logés à Épinal.

125 fr., pour réparations faites à l'orgue de l'église.

Le marquis de Trichâteau (Duchâtelet) arrive à Épinal, on lui présente 4 simaires de vin, à 16 g. le pot.

George Chamaigne reçoit 10 fr. pour ses gages de six semaines, comme surveillant du Petit Pont, afin d'empêcher l'entrée de la ville aux pauvres étrangers et mendiants.

140 fr. versés à Adon, receveur, sur la ferme du domaine de l'année courante, pour payer le pain des cavaliers de M. de Berrier.

486 fr. 6 g versés, pour la part de la ville, dans la contribution imposée pour la démolition des murailles de la ville neuve de Nancy en plus des travailleurs.

De St-Arnoult et quatre cavaliers font une dépense de 95 fr. chez Nicolas Duprey (autant pour les villages du bailliage). Ils y sont restés jusqu'au paiement de ce qu'on lui devait.

464 fr. 9 g., pour le salaire des 8 ouvriers qui travaillent à la démolition des fortifications de Nancy, du 15 mai 1661 au 16 juin suivant. A partir du 17, la ville n'en doit plus que cinq jusqu'au 31 juillet. Ces hommes sont conduits et surveillés par le nommé des Lauriers, ouvrier comme eux. Ils travaillent encore jusqu'au 21 août.

Un gouverneur va à la cour de Metz, répondre à une assignation donnée à la ville à la requête du Chapitre de Toul, qui réclame ce qu'on lui doit.

Le bailliage et la ville d'Épinal, chacun pour moitié,

sont imposés à 3,000 fr. par quartier, pour leur part du million ordonné par la Chambre des comptes de Lorraine.

38 fr. 6 g. à Counat, pour dépenses faites chez lui pendant deux jours, par le comte de Savigny, grand maître de Lorraine, accompagné de deux commissaires.

Nicolas Remy, dit Garillon, charpentier, vient à Épinal pour reconnaître l'état de la vanne et les moyens de la reconstruire.

20 fr. payés à Counat, pour frais faits chez lui par M. Goffin, commissaire, arrivé à Épinal pour congédier la compagnie du marquis de Sauneuse qui y tient garnison.

420 fr. 6 g. au même, pour la nourriture des chevaux de M. de Roussilon, pendant les mois d'octobre et novembre 1660.

Le 4 mai 1661, MM. Mouchot et de La Chaussée arrivent à Épinal pour congédier la garnison ; ils font une dépense de 130 fr.

Ensuite d'un arrêté du conseil de ville, on paie 325 fr. audit Counat pour dépenses faites chez lui par MM. de Berupt et de Maimbourg.

Information contre certains particuliers qui refusent d'obéir aux gouverneurs de la ville, par MM. de Berupt qui tranche la difficulté.

200 fr. versés à M. Clamonel, docteur en médecine, pour qu'il reste à Épinal pendant deux ans.

Total des recettes : 38,971 fr. 4 g.
Total des dépenses : 37,821 fr. 4 g. 3 bl.

CC. 163. (Cahier.) — 66 feuillets, papier.

1661-1662. — *Compte du domaine dEspinal tant en despence que recepte faicte par les sieurs, Jean Sauvage..... Laurent Sauvage et Claude gouverneurs.*

DÉPENSES

Reconstruction de la vanne de dessus le Grand Pont.

150 fr. au quartier-maître de la compagnie du régiment de Berrier, en garnison à Épinal.

180 fr. à Sans-Soucy, pour payer les 5 ouvriers employés à la démolition des fortifications de la ville vieille de Nancy ; un mois plus tard la ville doit fournir 18 ouvriers par jour pour ces démolitions.

Feu de joie le jour de la St-Charles.

M. de Berupt est bailli d'Épinal, on lui donne des étrennes comme de coutume.

648 fr. versés à M. Dubois, auditeur des comptes, pour la part de la ville, de l'augmentation des entrepreneurs de la démolition des fortifications de la ville vieille de Nancy.

Présent à S. A. de 24 serviettes fines, 16 aunes de nappes et 1 nappe damassée.

Achat d'un baril de poudre, pesant 25 liv., à 18 g. la livre, pour tirer le canon du château au passage de S. A. allant à Plombières

100 fr. à la femme Mengin, vivant régent de la grande école, pour ses gages des 6 derniers mois de 1661. Il est remplacé par Mourot.

Mengin Hennequel escorte M. de Berupt jusqu'à Escles.

2,243 fr. dépensés en construisant une tuerie sur l'emplacement de la Saulverie.

Total des recettes : 31,087 fr. 7 g.

Total des dépenses : 31,038 fr. 1 g. 8 d.

CC. 164. (Cahier). — 36 feuillets, papier.

1662-1663. — *Compte du domaine de la ville d'Espinal tant en despence que recepte faicte par les sieurs Claude Roxard, Claude Des Hayes, Jean Pellier et François Guerin, gouverneurs.*

DÉPENSES

61 fr. versés au sieur de Vaudoncourt, pour 25 jours que la ville est obligée de payer à la garnison de Châtel, à raison de 30 g. par jour, par ordre de S. A. Bastien Durand va à Nancy porter une requête aux présidents L'Abbé et de Gondrecourt, au sujet de cet ordre. La semaine de la St-Simon et St-Jude, on verse 30 fr. au sieur de Vaudoncourt au même sujet.

Le comte d'Alleberge arrive à Épinal, on lui présente du vin.

28 fr., pour une balance et 200 livres de poids en fer, pour mettre au moulin du Gaucheu.

Pierre Geninet va à Bar près de S. A., pour lui présenter une requête de la part de la ville.

47 fr., pour dépenses faites par 9 cavaliers de la compagnie de M. du Puy, pendant cinq jours, en attendant les ordres du bailliage.

300 fr. versés à Caudot, conseiller à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, sur les 630 fr. que l'on doit ensuite de l'accord fait avec ledit Claudot.

30 fr. 6 g., pour bière fournie aux soldats de la garde du Petit Pont, pendant le séjour de S. A. et du prince de Lilbonne à Épinal, à leur retour de Plombières. A son arrivée, on tire le canon du château et on lui offre du poisson, du sucre et du gibier. Confection d'une paillasse en toile pour coucher S. A. Nicolas Thirion va à Bar lui faire la révérence de la part de la ville.

61 fr. versés au lieutenant colonel du Puy, pour le payement de ses cavaliers pendant 5 jours. MM. d'Argencourt et Larivière sont officiers dans sa compagnie et le remplacent pendant son absence.

La semaine de la St-Athanase, M. de Berupt, bailli d'Épinal, arrive en cette ville; on lui offre du vin et 100 francs en échange des 2,000 fagots qu'on doit lui donner comme seigneur bailli.

Établissement d'un lit neuf à la chambre du château, pour y coucher M. de Ranfain.

Don d'une lampe d'alchimie à l'autel St-Maurice, par Claude Lhuillier de Mirecourt.

Le président de Gondrecourt arrive à Épinal, on lui offre du vin, une poule de bois et une perdrix.

Mme de Lenoncourt y arrive, on lui présente du vin.

Le sieur Royer, substitut, et Aubry vont à Mirecourt, trouver S. A., et lui portent 18 bécasses à 1 fr. l'une Ce gibier est demandé par M. de Sérichamp. Le prince de Luxin est avec S. A.

La princesse de Salm (la mère) passe à Épinal, on lui offre quatre simaires de vin, à 2 fr. l'une.

S. A. fait partir, pendant la nuit, le soldat Bonvouloir jusqu'à Dompaire.

Linge et meubles fournis à M. de Ranfain, par ordre de S. A., savoir : 25 fr. 6 g. pour un tour de lit de tapisserie, 18 fr. pour une mante, 25 fr. pour quatre linceuls, 9 fr. pour six serviettes, 13 fr. 9 g. pour deux nappes, 7 fr. pour quinze aunes de toile destinée à une paillasse, 21 fr. pour un matelas, 5 fr. pour deux chaises.

50 fr. 9 g., pour 43 pots de vin et une pinte de vinaigre achetés à l'occasion du passage de S. A. à son retour de Plombières; Elle est accompagnée du prince de Lilbonne.

1,000 fr. versés à M. de Ballivy, conformément à l'accord fait par le président de Gondrecourt du 15 novembre 1662.

Bonvouloir va à Mirecourt porter un paquet de lettres à M. de Valleroy, secrétaire de S. A.

9 fr. 6 g., pour vin donné aux particuliers qui ont aidé à lever les xais et casser la glace le jour de la rupture de la vanne.

Sachot, le jeune, va à Mirecourt faire la révérence, de la part de la ville, au duc François. Ce prince ayant témoigné le désir d'avoir du poisson de la Moselle, on lui en porte quelques jours après.

Feu de joie le jour de la St-Charles.

S. A. arrive à Épinal, ses tapisseries sont tendues dans son appartement.

103 fr. à M. de Beaufort, gouverneur de Châtel, pour le reste de la subsistance de la garnison.

38 fr., pour réparations faites au pavillon et à la toiture du corps de logis de la Maison de Ville, à l'arrivée des seigneurs de la Cour souveraine.

10 fr. à Jean Pellier, pour frais supportés de l'arrêt de ses marchandises qui sont à Rambervillers, comme garantie des 400 fr. de rente dûs aux religieuses Bénédictines dudit Rambervillers.

Au chapitre des recettes on trouve « néant pour la saulnerie pour avoir este erigee pour une tuerie. »

Total des recettes : 7,554 fr. 1 g.

Total des dépenses : 7,180 fr. 3 g. 2 bl.

CC. 165. (Cahier). — 74 feuillets, papier.

1664-1665. — *Compte du domaine de la ville dEspinal tant en recepte quen despence rendu par les sieurs Nicolas Aubry, Pierre Geninet, Claude Mathias et Goëry Claude, gouverneurs, du* 17 *février* 1664 *au* 8 *février* 1665.

DÉPENSES

2 fr. 6 g. à Claude Cardinet, imprimeur, pour fourniture du papier de ce compte.

Jean Arnoult va à Remiremont, porter des lettres à M. de Silly, pour faire déloger la moitié de sa compagnie.

500 fr. versés au bailli pour le paiement de la garnison du mois de février.

5 gardes et 1 brigadier de Charles IV arrivent à Épinal, pour y prendre subsistance jusqu'à nouvel ordre ; on verse à chaque garde 30 g. par jour, et au brigadier 3 fr. 6 g.

S. A. est à Mirecourt; Pierre Geninet va lui faire la révérence de la part de la ville, et lui porte du gibier et du poisson.

3 fr. 6 g. donnés à deux pauvres gentilshommes vénitiens.

Réparation à la toiture du moulin du Tripot et à celles des trois maisons de la ville, situées à la rue du Grand Pont.

S. A. est à Plombières, on lui adresse du poisson.

500 fr. versés à M. Simon, secrétaire de S. A., pour le paiement du don gratuit du mois d'avril.

Semaine de la St-Urbain

S. A. est à Épinal avec le duc François. On présente à ce dernier 6 simaires de vin, contenant 9 pots, à 20 g. le

pot, 6 paires de poulets, 24 rénés, 2 truites et 5 ombres ; 3 resaux d'avoine, à 4 fr. l'un, et 18 bottes de paille pour ses chevaux. Quelques jours après ils vont à Plombières, ce qui occasionne une dépense de 437 livres pour frais faits par les particuliers qui ont amené leurs bagages.

Un des mousquetaires de S. A. reste malade à Épinal, il est soigné et médicamenté par Jean Maubert, dit La Lancette.

Le prince de Lilbonne passe à Nancy où il change de chevaux.

Reconstruction de la vanne, adjugée à Nicolas Garillon, pour 650 fr. Les carreaux du bief du moulin du Petit-Rualménil sont arrachés et conduits sur cette vanne.

Pierre Geninet va à Nancy, pour obtenir de S. A. deux mois du don gratuit, pour réparer la barbacanne.

Semaine de la St-Pierre-ès-Liens

Trois chevaux-légers, de la compagnie du baron des Armoises, arrivent à Épinal par ordre de S. A., et reçoivent 39 fr. pour les 1er, 2, 3 et 4 août ; ils retournent à Nancy le 11 août.

Réparations à l'arcade du Grand Pont.

Pierre Geninet va à Nancy pour obtenir la décharge de la compagnie de M. de Vauldoncourt. On conduit ses bagages jusqu'à Châtel.

2 fr. donnés à un Savoyard, qui a ramoné les cheminées des corps de garde et celle du fourneau du poêle de la Maison de Ville.

12 fr. 10 g. aux avocats de la Cour souveraine de Lorraine, pour qu'ils s'occupent du procès de Claude Adam contre Roxard, dans lequel la ville doit intervenir pour la conservation de ses droits.

La femme du bailli rentre à Épinal, on lui présente deux pains de sucre, à 2 fr. la livre et du vin.

Deux veneurs et un valet de pieds de S. A. sont à la recherche d'un chien de la meute ; ils dépensent 4 fr. 6 g. chez la veuve Pellier.

244 fr. 3 bl., pour frais supportés par la ville à l'occasion du passage de S. A., allant à Plombières au mois de septembre.

32 fr., pour une douzaine de serviettes fines présentées à M. Canon, à sa nomination comme procureur général de Lorraine.

Feu de joie sur la place le jour de la St-Charles ; il est allumé par le bailli.

901 fr. aux sieurs Jacquot, fontainiers, pour faire venir l'eau à la fontaine Rualménil.

Une compagnie de chevaux-légers, commandée par M. du Houx, est logée à Épinal ; Jean Bourey va à Nancy pour obtenir un règlement.

1,500 fr. versés au bailli et à M. Le Bègue, pour le paiement de la garnison et des 500 fr. de l'octroi par mois.

12 fr., pour le dîner de quatre gardes de S. A. qui courent après le marquis de Coublan, pour l'arrêter.

310 fr. versés aux chevaux-légers de S. A. logés à Épinal, pour les 31 jours de leur subsistance du mois de décembre et 427 fr. au bailli, pour le paiement de la garnison des mois de novembre et de décembre.

Dominique Gérard porte à Nancy le procès que les Dames du Chapitre ont intenté à la ville, pour les réfugiés au cloître.

Total des recettes : 17,486 fr. 2 g. 8 d.
Total des dépenses : 17,533 fr. 1 g. 8 d.

CC. 167. (Cahier). — 73 feuillets, papier.

1665-1666. — *Compte du domaine de la ville dEspinal tant en mise qu'en recepte rendu par les sieurs Jean Bourey, Jean Tacquel, Martin Martin et Maurice Lallemand, gouverneurs.*

DÉPENSES

1 fr. 6 g. à Messire Henry Martin, pour avoir célébré une messe à l'autel St-Goëry, le lendemain de la réception des nouveaux gouverneurs. Le même jour, les femmes desdits gouverneurs font la visite habituelle à la femme du bailli et lui font un cadeau.

1 fr. donné au tambour qui a battu l'assemblée pour aller à la chasse aux loups. Le même publie un cri ordonnant d'enlever les fumiers qui sont en ville.

3 fr., pour deux voitures de bois employées à faire la bure sur la place, le jour des brandons.

Dans le but de soulager les bourgeois, les gouverneurs traitent avec les sieurs Lagrange, Dupont et La Chasse, chevaux-légers de S. A., à 20 g. par jour, pour leurs ustensiles, en outre du franc de S. A. « affin de les obliger a se nourrir et loger a la taverne ».

Feu de joie sur la place le jour de l'élévation de la croix au jeu de paume, pour l'érection de l'église du collège des Jésuites. A la procession les jeunes gens de la ville y sont en armes.

Dominique Gérard va à Nancy, pour obtenir de M. Canon, procureur général, un délai d'un mois pour rechercher les titres concernant les droits de la ville sur la fabrication de la bière.

Bourey est député par le Conseil pour assister au délogement des chevaux-légers de S. A. et pour présenter une

requête à Charles IV, tendant à lui faire agréer l'échange de la maison des RR. PP. Jésuites contre celle du s[r] Serquand et la donation d'une partie du jeu de paume, pour y ériger un collège.

Visite de la tour d'Arches pour s'assurer d'où provient sa ruine. Quelques jours après on descend la toiture, les ardoises sont portées à la Maison de Ville,

S. A. est à Mirecourt, on lui adresse du poisson et des poulets.

50 fr. versés à Vuillaume, régent de l'école, pour le premier quartier de ses gages.

567 fr. versés au bailli, pour compléter le paiement de la garnison des mois de janvier, février et mars; 180 fr. aux six chevaux-légers, pour leur subsistance du mois d'avril et 120 fr. pour leurs ustensiles.

Jacques Garillon va à Domèvre avertir le bailli de l'arrivée du cardinal de Retz.

Semaine de la Fête-Dieu

6 g. au tambour qui a publié la taxe du pain, du vin et de la viande.

Les 6 chevaux-légers de S. A., logés à Épinal, reçoivent l'ordre de se trouver, le 12 mai, dans la plaine de Lunéville.

828 fr. 1 g., pour frais faits à l'occasion du voyage de S. A. à Plombières au mois de mai, pour présents faits à la princesse de Lilbonne, à sa première entrée à Épinal, et au cardinal de Retz.

7 fr., pour deux clochettes données au réveillé de la ville et à celui de Rualménil.

Bure sur la place, le jour de la St-Jean ; le jour de la Fête-Dieu, Ranfaing tire le canon pendant la procession

et fait des feux d'artifice le jour de la St-Pierre : le bailli allume le feu de la place.

4 fr. à Claude Belot, pour la conduite d'un arbre du moulin.

Démolition de la porte du grand moulin qui menace ruine.

Le jour de la fête de l'Assomption de Notre-Dame procession générale, au son de la grosse cloche. L'image de N.-D de Consolation y est portée.

Deux commissaires de l'artillerie arrivent à Épinal, par ordre de M. de Rousselange, pour faire payer une amende de 200 fr. mise par le comte de Savigny.

Repassage de la couverture de la grande école ; achat de 800 tuiles creuses pour 11 fr. 10 g.

6 g. à Goëry Ballon, pour la publication de l'ordre portant qu'il faut tuer les chiens.

Le comte d'Albert passe à Épinal, on lui offre deux simaires de vin, à 30 g. l'une.

S. A. arrive à Mirecourt, on lui adresse du poisson.

Réparation à la pointe de l'écusson et à la toiture du magasin à fourrages.

Un gouverneur va à Nancy, pour obtenir un ordre au sujet des 8 cavaliers de la compagnie de M. Dourche.

Feu de joie sur la place le jour de la St-Charles ; un tambour bat la caisse pour amasser la jeunesse autour.

Les ardoises de la tour de la porte d'Arches sont conduites à Lunéville, par ordre de S. A.

1 fr. 3 g. à Messieurs de la justice, pour un acte de non préjudice, touchant les réparations du chemin allant à la Vierge.

6 fr. à Nicolas Gégoult, pour avoir vidé le canal de la porte La Chatte.

10 fr. 6 g., pour le droit d'une requête présentée à S. A. pour obtenir du bois dans les bois le Duc.

Claude Fabry, grand doyen, va à Thaon signifier un décret de S. A. au maire, portant qu'il paiera la moitié des laines imposées à la ville d'Épinal.

Pierre Geninet va à Nancy, demander un règlement pour les 15 cavaliers de M. de Mauléon, envoyés à Épinal par ordre de S. A.

1,500 fr. versés à Thiéry, receveur, pour trois mois du don gratuit.

Bourey va à Nancy, pour demander à S. A. le délogement des cavaliers de M. de Mauléon, à cause de l'arrivée des Allemands. Un chevalet est mis au milieu de la place, pour corriger lesdits Allemands qui commettront des insolences chez les bourgeois.

Jacques Gérardin est choisi comme réveillé, à la condition qu'il ira toutes les nuits parmi la ville, pour exciter le monde à prier Dieu pour les trépassés.

15 fr. 6 g., pour rames de papier « post main fin et raisin ».

Henry Erard sert de guide jusqu'à Châtel, à M. Nassau, commissaire allemand ; 334 fr. pour réparations faites à l'église.

Total des recettes : 19,108 fr. 1 g.
Total des dépenses : 20,779 fr. 9 g.

Nota. — *Dans la couverture de ce cahier on trouve deux images fabriquées à Épinal : la 1re représente St-Nicolas, par Claude Cardinet, imprimeur juré de S. A. et marchand libraire à Épinal en 1664 ; deux cantiques spirituels composés à la louange du glorieux patron de la Lorraine. La seconde représente le Christ en croix, avec tous les instruments de la Passion.*

CC. 168. (Registre). — 56 feuillets, papier.

1667-1668. — *Compte du domaine de la ville dEspinal tant en despence quen recepte que rendent les sieurs Claude Roxard, Jean Peltier, Pierre Thouvenot et Claude Voiriot, gouverneurs.*

DÉPENSES

6 fr., pour une rame de papier au double X.

9 fr., ou un florin d'or, au prévôt, pour les plaids de Pâques, comme de coûtume.

50 fr. à Nicolas Jacquemin pour ses gages d'organiste.

25 fr. donnés au R. P. Charlet, « pour l'aider à aller aux bains à Bourbonne chercher quelques allègements a ses maux ».

100 fr. pour une pièce de vin présentée par simaires à S. A. et à sa femme, aux princes de Vaudémont et de Lilbonne, au marquis de Mouy, etc., en allant et en revenant de Plombières. On leur présente ensuite du poisson, du gibier, de la toile, etc.

La semaine de la St-Didier, Goëry Claudel reçoit 3 fr. pour pain fourni aux six charretiers de Nancy, qui ont amené les bagages et tapisseries de S. A. à Épinal; ils étaient escortés par 20 soldats. — Achat de deux resaux d'avoine, à 3 fr. 8 g. le resal, pour les chevaux de S. A., et quatre resaux pour ceux de la duchesse. — 7 fr. pour les frais d'un homme et des six chevaux qui ont amené les armes et le cabinet de Charles IV, qui vient avec la duchesse habiter Épinal.

Demange Financel va à Nancy, pour obtenir le délogement de la compagnie du maréchal de Lorraine.

Le marquis de Bassompierre se présente à la tête de sa compagnie pour prendre logement à Épinal, « tant pour sa personne et train que pour sadicte compagnie et ce

d'ordre de S. A. ». Les gouverneurs et plusieurs conseillers vont supplier le bailli de vouloir bien intervenir de son crédit et autorité pour éviter une telle surcharge, ce qu'il obtient. En récompense, on lui donne une pièce de vin.

Dépenses pour la réparation du Xay de la vanne.

Jean Bourey va à Nomexy, trouver S. A. pour demander le délogement de la compagnie de cavalerie du marquis de Chastelet.

Le comte d'Albert passe à Épinal le 3 août, on lui présente du vin.

40 fr. à Jean Thiéry pour la location de la grange de Mlle Milquin, où on met le foin.

Didier Richard porte un paquet de lettres à Plombières venant de l'armée, à S. A.

La semaine de la St-Denis, Dominique Gérard va à Mulhouse, par ordre du bailli, afin d'empêcher l'arrivée des Suisses à cause de la contagion.

Présent de deux poules de bois à Mme de Manicau, qui va à Remiremont.

28 fr. donnés à M. Le Bègue et autres qui ont expédié un ordre, pour avoir du pain de munition des compagnies de Vaudoncourt et autres sur la recette de Mirecourt.

La semaine de la St-Nicolas, M. de Majastre est de retour de l'armée et vient à Épinal; on lui offre du vin.

31 fr. pour le bois fourni au corps de garde des Suisses sous la halle pendant le mois de décembre.

Deux hommes de S. A. amènent des munitions de guerre au château.

5,750 fr. à Jean Thiéry, receveur du domaine d'Épinal, pour le droit d'octroi.

1,923 fr. 7 g. pour réparations faites aux murailles et tours de la ville.

Total des recettes : 16,651 fr. 9 g. 8 d.

Total des dépenses : 16,516 fr. 1 g. 4 d,

CC. 169. (Registre.) — 66 feuillets, papier.

1668-1669. — *Compte du domaine de la ville d'Epinal, tant en mises qu'en receptes, rendu par les sieurs Amé Guèninet, Claude Pierrat, Amé Sachot et Pierre de Marenda, dit la Bresche, gouverneurs.*

DÉPENSES

1 f. 6 g. à messire Martin, qui a célébré une messe pour la prospérité de la ville.

Jean Hanus, de Gorhey, amène 12 resaux de blé de Mirecourt pour faire du pain de munition aux compagnies de Vaudoncourt et d'Autecourt.

8 g. au tambour qui a publié la taxe du vin.

Fourniture de bois aux corps de garde des Suisses des portes de la Fontaine et d'Ambrail.

La compagnie de M. de Malatour loge à Épinal; celle de M. de Vaudoncourt y est toujours.

Dominique Gérard conduit le lit de S. A. à Charmes, puis le ramène le lendemain.

Des compagnies d'infanterie sont logées à Jeuxey et à Longchamp, où on conduit le bagage de M. de Vuillaucourt et celui de M. de La Prairie à Deyvillers.

112 fr. pour frais occasionnés à l'arrivée de S. A., le 23 mars.

La semaine de Pâques, cinq bourgeois conduisent le carosse de S. A. à Châtel et ramènent deux pièces de canon; quelques jours plus tard, on ramène de la poudre.

62 fr. pour dépenses faites par M. de Mitry et ses gens

retournant de Fougerolles, et par des cavaliers de M. de Majeastre.

350 fr. au bailli pour ses appointements des trois premiers mois de l'année 1668.

Nicolas Marc porte des ordres pour faire venir des moulins à bras à Épinal.

Nicolas Prévot va à Bulgnéville, chercher un officier d'artillerie.

Le R. P. provincial des Minimes arrive à N. D. de Consolation ; on lui adresse du vin.

Nicolas Chrétien et autres conduisent le bagage des compagnies La Prairie, Villaucourt et La Fleur jusqu'à Girmont.

S. A. est à Plombières avec sa femme ; on leur porte du poisson, des poulets et des asperges.

17 fr. 6 g. à ceux qui ont transporté de la maison de ville, les bancs, armoires et autres meubles en bois appartenant à la ville, dans celle de M. Campremy.

184 fr. pour dépenses faites par S. A. en allant à Plombières le 18 mai et à son retour, plus 80 fr. à ceux qui ont conduit son bagage à Nancy.

30 fr. à Demenge Mengin, pour location de son pré, « pour herber les chevaux du colonel Belrose ».

86 fr. 5 g. à M. de Vauldoncourt, pour une partie de son logement du 22 avril au 22 juin.

14 fr. pour location du grenier où l'on met les avoines des chevaux de S. A.

Établissement d'une bure sur la place, le jour de la St-Pierre.

36 fr. pour chandelles fournies à l'hôtel de S. A. du 9 avril au 15 juillet suivant. On en prend aussi pour les corps de garde.

La semaine de la St-Anne, Nicolas Marc reçoit 2 fr. 6 g.

pour conduire le régiment de M. de Belrose jusqu'à Rehaincourt. Quinze jours après, Claude Monjoye conduit les blessés et le reste du bagage jusqu'à Clézentaine.

Visite des réparations à faire à l'horloge de la ville.

Le dessous de la tour de la Maison de Ville est convertie en prison bourgeoise.

François Roblot, dit le Boutonnier, sert de guide à cheval au baron de Chauviré, qui va à Darney, puis à Plombières.

Jean Bourey va à Nancy au sujet de la faciande des bières; puis il va demander à Charmes un ordre à S. A. pour être déchargé de la subsistance de la compagnie de M. de Majastre.

80 fr. 2 g. pour dépenses faites à l'arrivée de S. A. à Épinal, le 7 août 1668. Charles Tacquel conduit ses armes et les princes jusqu'à Lunéville.

6 g. à un tambour, pour la publication d'une ordonnance concernant les nobles et les gentilshommes.

13 fr. 6 g. pour 1,000 tuiles plates employées à recouvrir l'allée du Petit Pont.

Grandmaire et un autre vont à Nancy parce que les RR. PP. Jésuites ferment les classes de seconde et de rhétorique et pour autres affaires. La semaine de la St-Thomas, M. de Sarrazin vient à Épinal avec une lettre du R. P. provincial des Jésuites, s'adressant au P. St-Michel, pour faire continuer ces deux classes.

34 fr. versés à de Soyer, lieutenant-colonel du régiment de Raincourt, pour loger ses soldats en attendant qu'on lui donne des billets de logement.

46 fr. pour dépenses faites par le baron de Chauviré et autres.

560 fr. au bailli de Guelblanche pour une année de rentes à 3 1/2 p. 0/0.

40 fr., pour dépenses faites chez la veuve Nicolas Pellier par les sieurs Braillard et Jacques, commissaires de l'artillerie, et le lieutenant du grand prévôt de Nancy, conduisent le prince de Cratz en cette ville, etc.

1 fr. 4 g., pour bois fourni aux bourgeois qui font la garde sur la place le jour de « lemotion » des Suisses contre la compagnie de M. de Vauldoncourt.

6 fr. payés au sieur La Breche, le jour de l'arrivée du régiment de M. de Raincourt, pour « la gist d'un enseigne, deux sergens et deux soldats qui n'avoient encore de billet ».

Le président Canon arrive à Épinal pour l'établissement du quartier d'hiver.

8 fr., pour 4 simaires de vin présentées à M. de Majastre à son retour de l'armée.

83 fr. 3 g., pour la célébration de l'octave de la Sainte Conception de N.-D.

42 fr. aux sieurs Desmoulins, chevaux-légers de S. A., pour chacun 21 journées de leur logement et ustensiles.

23 fr. 6 g., pour dépenses faites par des charretiers qui ont amené de l'argent à Épinal avec une escorte de six soldats. 13 fr., pour le souper et le logement desdits soldats de la compagnie de M. de Fileur, major au régiment de Bourgogne.

15 fr. à M. de Beauregard, chevau-léger de S. A., pour son logement pendant 15 jours.

4 g. donnés à deux soldats qui ont déchargé le bagage de la duchesse de Lorraine chez l'abbesse du Chapitre.

7 fr. à Nicolas Marc envoyé à Bruyères et à St-Dié, porter des ordres au sieur Darnollet, commandant, et au colonel des Allemands.

27 fr. à Abraham Paye, pour avoir conduit du bagage de S. A. à Luxeuil.

6 fr. à Nicolas Prévot qui a servi de guide jusqu'à Blâmont aux commissaires qui congédiaient les troupes.

12 fr., pour aider à payer les messes et luminaire de la neuvaine faite à l'autel St-Joseph, pour S. A.

102 fr. à M. de Majastre, pour ses appointements de 17 jours et 35 fr. pour ceux du sieur de Villier, son lieutenant.

128 fr., pour frais faits à l'arrivée de la duchesse de Lorraine, le 16 septembre 1668, en allant et en revenant de Plombières.

85 fr. 4 g., pour un dîner et un souper offerts au régent et aux Jésuites, pour les remercier de la bonté qu'ils ont d'entreprendre le collège.

3,437 fr. 8 g., pour dépenses faites par les courriers.

5,580 fr., pour travaux faits aux murailles, pont, portes, corps de garde et à la porte d'Arches.

128 fr. 4 g., pour une nappe et 12 serviettes damassées offertes à M. de Sarrasin, conseiller, pour services rendus à la ville.

2 pistoles d'Espagne (51 fr. 4 g.) données à M. Le Bègue, secrétaire d'État de S. A., pour le remercier d'avoir obtenu le délogement des 12 gardes.

Total des recettes : 24,528 fr. 11 g. 8 d.
Total des dépenses : 23,254 fr. 6 g. 8 d.

CC. 170. (Registre.) — 47 feuillets, papier.

1669-1670. — *Compte du domaine de la ville dEspinal tant en despence qu'en recepte rendu par les sieurs Nicolas Aulbry, Pierre Geninet, Claude du Ruaulx et Jean Lhuillier, gouverneurs.*

DÉPENSES

1 fr. 6 g. à M. Martin, pour la célébration de la messe

qui se dit ordinairement le lendemain de la création des gouverneurs.

La compagnie de cavalerie du chevalier d'Armance arrive à Épinal ; Amé Sachot va à Nancy pour en obtenir la décharge. Huit jours après, on demande le délogement des chevaux-légers du prince de Vaudémont.

792 fr. versés audit chevalier d'Armance pour ses appointements de 36 jours, à 22 fr. l'un, du 15 février au 22 mars. On paye ensuite 560 fr. pour ses frais.

Le prince de Luxin arrive à Épinal, on lui offre du vin à 16 g. le pot.

Bure sur la place le jour des brandons.

Le bailli reçoit l'ordre d'envoyer promptement du poisson à Nancy, pour l'arrivée du duc d'Albeuse.

Le jour de la St-François, du Ruaul et deux autres vont à Domèvre présenter un bouquet à la femme du bailli et lui font présent d'une tasse d'argent de la valeur de 35 fr., 4 livres 1/2 de sucre, à 26 g. la livre et 6 boîtes de dragées.

Madame d'Espinal ayant été longtemps absente pour la noce de sa mère, à son retour on lui offre 4 simaires de vin.

Sur le bruit de l'arrivée à Épinal de la princesse de Vaudémont qui doit aller à Plombières, le conseil résout qu'on lui fera un présent en linge, le plus beau que l'on pourra trouver, jusqu'à concurrence de la somme de 600 fr. Cette princesse n'étant pas arrivée, on le lui porte à Nancy, et on profite de cette occasion pour demander la décharge du don gratuit pour les mois d'avril, mai et juin, un règlement pour les mousquetaires et le délogement de la compagnie du colonel Jorman.

6 g. à Goëry Ballon, pour la publication d'un cri portant mandement aux taverniers de porter au bailli tous

les soirs, le rôle de ceux qu'ils doivent loger la nuit.

Le 23 mars, S. A. arrive à Épinal.

150 fr. versés « au R. P. St-Miel, pour le payement du premier quartier des 600 fr. que S. A. a souhaitté quon leur donnast pendant 10 ans pour les obliger a enseigner pour tousiours la seconde et la rhétorique au collège de ceste ville ».

Le bailli fait publier l'ordre enjoignant à tous les bourgeois d'enlever les pierres qui sont devant leurs maisons.

Nicolas Aubry et Rouyer vont à Charmes trouver S. A., pour obtenir décharge des courriers et « autres charges au sujet de la construxion de la courtine, etc. ».

Présent de 40 livres de beurre frais, à 5 g. la livre, à M. Sellier, chirurgien de S. A.

Le jour des « espousailles de M. de Majastre, luy auroit este presente de la part de la communaulte 4 simaires de vin contenant 6 pots et à Mme de Majastre, une douzaine de plast destain de Flandre pesant 48 livres à 3 fr. l'une, 3 pains de sucre pesant 7 livres, et 12 citrons, à 15 g. l'un.

492 fr. versés au colonel Jorman, pour ses ustensiles du 27 février 1769 au 24 juin suivant, plus les 10, 11, 12, 13 et 14 octobre.

Semaine de la Pentecôte

1 fr. 3 g. à ceux qui ont été employés à emballer et charger les meubles de S. A., pour les conduire à Nancy.

Bure sur la place, le jour de la St-Jean.

350 fr. au bailli, pour ses appointements des mois d'avril, mai et juin.

Réparations à la vanne.

Didier Richard porte des lettres à Arches au colonel de Silly.

M. Le Bègue, secrétaire d'État, arrive à Épinal, on lui offre du vin.

La semaine de la St-Augustin, le comptable va à Nomexy trouver S. A., pour obtenir le délogement des 15 chevaux-légers qui restent encore à Épinal.

Le comte d'Alberg arrive, on lui présente du vin, 2 poules de bois et 4 bécasses.

M. Serre, conseiller et auditeur à la Chambre des comptes de Lorraine, vient par ordre de S. A., pour payer les troupes. Un lieutenant colonel et deux cavaliers apportent des ordres de Charles IV, pour les faire avancer.

348 fr. 9 g. 2 bl., pour trois voyages que ce prince a fait à Plombières, pendant le mois de mai.

Feu de joie le jour de la St Charles, fête du bailli ; on brûle 60 livres de poudre fine, à 18 g. la livre, en tirant le canon au château. On offre ensuite à M. et à Mme de Majastre, 4 simaires de vin, 2 liv. 1/2 de confitures, 5 livres 3/4 de sucre, une poule de bois et une bécasse.

499 fr. 2 g. 2 bl., pour dépenses occasionnées par les deux voyages de S. A., avec toute la Cour, dans le mois de septembre.

13 fr. 6 g. pour la messe célébrée pendant l'octave de la Conception de N.-D., conformément à l'intention de S. A. Après cette messe, les PP. Capucins reçoivent une demi mesure de vin, à 10 fr. 6 g.

Bourey va à Nancy demander le délogement des mousquetaires et un ordre pour avoir des fourrages pour les chevaux des officiers de la garnison.

Présent le jour des étrennes, savoir :

A M. le bailli, six écus d'or (79 fr.), comme d'ancienneté ;

A M. de Majastre, 6 citrons et 12 oranges : 13 francs;

A Mme la baillie et à Mme de Majastre deux écuelles

d'argent avec couvercle, pesant 24 onces 2/3, de la valeur de 206 fr.;

A Mme d'Espinal 4 pains de sucre, pesant 12 liv. 1/2 : 25 fr., etc.

Le R. P. Charlet arrive pour prêcher pendant le carême, on lui offre de la morue et du vin.

268 fr. 7 g. 4 d., pour les frais funéraires et obsèques de feu Mgr le duc Nicolas François de Lorraine.

2 fr. 6 g. à Claude Cardinet, imprimeur, pour un livre destiné à l'enregistrement des procès.

8,329 fr. 2 g., pour réparation aux fortifications et aux portes de la ville.

Le 6 septembre 1669, Charles IV ordonne que tous ceux qui sortiront de la ville paieront un franc chacun; cette recette se monte à 123 fr.

Total des recettes : 25,116 fr. 9 g. 2 bl.
Total des dépenses : 24,892 fr. 8 g. 4 d.

CC. 171. (Cahier.) — 89 feuillets, papier.

1671-1672. — *Compte que rendent les sieurs Amé Sachot, Gœry Claudel, Demenge Gegoult et Jean Durand, gouverneurs en charge pour l'annee 1671 et continue jusqu'au 5 juin 1672, des mises et recepte des deniers de la ville dEspinal.*

DÉPENSES

Jacquot Georgé reçoit 1 fr. 6 g., pour murer une porte à la tour de l'horloge du Petit Pont.

La veuve Labatte soigne des soldats blessés à l'hôpital.

Bure sur la place le jour des Brandons.

Nicolas Étienne va à Toul, demander la permission de manger de la viande pendant le carême.

Mengin Hennequel sert de guide jusqu'à Corcieux à un

homme de M. de La Forest, et jusqu'à Deyvillers à un officier venant de Lille en Flandre.

Ordres du maréchal de Créqui portés à Badonvillers. Achat de foin et d'avoine pour les chevaux dudit maréchal. La semaine de la St-Mathias, on lui présente 3 poules de bois et 2 bécasses, puis on lui donne du bois et du charbon pour sa cuisine

Les gouverneurs font amasser le bois qui se trouve près du château et le font conduire près du couvent des sœurs de la Congrégation de N.-D.

Robert Desmarets, dit Picard, va toutes les semaines à Nancy porter l'ordinaire, par ordre de M. Pinguet.

Les soldats de la garnison reçoivent 64 fr., pour avoir enlever les décombres de la fontaine St-Goëry et tous les matériaux provenant de la tour tombée.

Conduite de 4,000 livres de poudre à Châtel.

Publication d'un ban portant défense de faire entrer des marchandises par les brèches et d'acheter du vin près des vivandiers ; par une autre publication, il est défendu aux soldats de demander quelque chose aux bourgeois, soit pour vivre ou autrement.

Henry Erard apporte les armes de S. A. arrachées à l'une des portes de la Ville.

Les compagnies de Remiremont et de Bruyères logent à Épinal. Ordre de ne rien donner aux soldats de celle-ci, excepté le couvert.

Le 19 mars, publication d'un ban portant défense de recéler aucun soldat français.

865 fr. 6 g. versés, par ordre du Roi, aux quatre compagnies du régiment de Roussillon, tenant quartier d'hiver à Épinal, pour quatre étapes.

La semaine de l'Annonciation de N.-D. les compagnies de Remiremont arrivent à Épinal.

Deux gardes de la connétablerie vont, par ordre de M. Pinguet, dans la ville et aux environs, pour réprimer les désordres que pourraient commettre les troupes en sortant de leur quartier d'hiver.

Demenge Jacquot reçoit 8 fr., pour conduire de l'argent à Châtel.

M. Pinguet revient de Nancy, on lui offre un faisan.

Versé au sieur Du Mesnil, officier de M. de La Combe, 100 liv. représentant en monnaie de Lorraine 233 fr. 4 g., pour l'impôt des démolitions pendant le mois de mars.

Louis Tastre obtient un ordre pour faire restituer une poulie en cuivre appartenant à la Ville et que les commissaires prétendent s'attribuer comme l'ayant trouvée dans le magasin du château.

Défense aux écoliers de porter des armes et de tirer pendant la nuit.

7 fr., pour pain fourni aux prisonniers de Bourgogne.

Un archer du grand prévôt et des officiers conduisent des prisonniers bourguignons à Nancy.

Réparation à l'horloge du Petit Pont.

Semaine de la St-Léon

Ordre aux écoliers de rentrer chez eux de bonne heure, et aux bourgeois de nettoyer les fumiers ; défense à ceux-ci de porter des armes sans la permission du maréchal de Créqui.

25 fr. donnés à Baptiste Bourdon pour l'indemniser de la perte de son cheval, en conduisant des Bourguignons prisonniers à Nancy.

35 fr. 6 g. à la veuve de Nicolas Guerin, pour papier et drilles blanches, fournis aux blessés soignés à l'hôpital.

1 fr. à Claudon Genel, pour avoir enterré deux soldats « que des bestes avoient tirés des boyaux ».

294 liv. 17 sols 8 d., faisant en monnaie de Lorraine 688 fr. 3 bl., pour la part de la ville sur la subsistance des 4 compagnies logées à Épinal.

18 fr. à Claude Mathiot, pour avoir prêté son cheval pendant 12 jours à M. Bonnet, trésorier du roi.

Publication d'une ordonnance du maréchal de Créqui, portant défense aux habitants de la Lorraine de s'absenter du pays.

Achat de foin, de 10 à 15 fr. le mille, pour distribuer aux cavaliers qui doivent prendre quartier au mois de mai.

443 fr. versés à Bernard Contal et autres, charpentiers, pour les réparations faites au Grand Pont.

Les bois provenant des palissades du château sont employés dans les bois d'eau du moulin du Gaucheu.

Henry Erard va à Nancy, porter une lettre de M. Pinguet au sujet de la rareté des huiles à Épinal et aux environs.

La Montagne travaille pendant deux jours au moulin de la ville, pour retrouver les meules qui y sont enterrées.

Construction d'une muraille à sec, au cimetière, du côté de la grande voie.

Claudon Gemel ouvre deux grandes fosses pour y mettre les ossements des trépassés.

M. de Romain reçoit 60 fr., pour surveillance de la démolition des fortifications de la ville, pendant trois mois, par ordre de l'intendant. La ville paie ensuite 333 fr. par mois à ceux qui y travaillent.

L'intendant de la duchesse de Lorraine arrive, on lui offre deux bouteilles de vin.

5,000 liv., faisant en monnaie de Lorraine 11,666 fr. 8 g., versés à M. de Taillandier, trésorier de l'extraordinaire des guerres, pour la taxe de la rançon de la ville.

Achat de 38 livres de bœuf, à 3 g. la livre, et 50 livres de pain bis, à 1 g. la livre, pour les chevaux-légers en quartier à Épinal.

Réparations aux moulins.

176 fr., pour la dépense de 11 cavaliers envoyés dans le bailliage au sujet de la rareté des fourrages.

Une compagnie de cavalerie loge à Dogneville et à Giremont. La semaine de la Ste-Marie-Magdeleine on paie 77 fr. au receveur du domaine pour cette compagnie.

336 fr. 9 g. 8 d. versés au sieur Pinguet, commissaire des guerres, au nom de M. de Berthillac, pour la part de la ville de la subsistance des 4 compagnies de Roussillon en quartier à Épinal pour le mois d'avril, et 3,071 fr. 4 g. versés à M. de Taillandier pour le restant de la subsistance, à raison de 3 sols par ration.

Claude Counat conduit le bagage du commissaire Pinguet au camp de St-Barthélémy : avant son départ, on lui donne 24 serviettes de la valeur de 80 fr.

Transport du marnage des tours de la porte d'Arches.

Reconstruction de la muraille du moulin du Tripot.

Le comptable va à Nancy, porter la taxe du mois de juillet, puis va trouver l'intendant au sujet d'un procès et lui présente une requête contre ceux qui n'ont pas payé leurs contributions. La semaine suivante il y retourne porter la taxe du mois d'août et l'argent des vaches. On verse ensuite à M. de Taillandier 1,341 fr. 8 g. pour achever la taxe d'août et celle desdites vaches.

30 fr. à Jacques Sauvage, de la location de la grange de la Moiolle, pour y mettre le foin du magasin.

30 fr. à la femme Guichard, pour avoir soigné les prisonniers logés à la Maison de Ville.

M. de Villebroche, commandant des dragons logés à

Épinal, fait parvenir une lettre à Bruyères. Le maréchal de Créqui adresse des ordres à Conflans.

Nicolas Étienne sert de guide pendant deux jours à l'ingénieur du roi chargé de dresser la carte du pays. La semaine suivante, trois autres ingénieurs arrivent et prennent un guide pour aller à Remiremont, Plombières, Arches, Deycimont et Gugney-aux-Aulx.

Jean Goëry, le jeune, sert de guide toute la nuit aux dragons dans les bois de Pouxeux.

Mgr le grand vicaire de Toul arrive, on lui offre du vin et du gibier.

Des exprès portent des ordres de l'intendant à Dompaire, à Bruyères et à Conflans.

La semaine de la St-Luc, le baili est de retour à Épinal, venant du camp de la Sarre ; on lui présente du vin et quatre bécasses « pour l'obliger a continuer la bonne volonte quil a tousjours tesmoignée pour la ville ».

100 fr. versés à Pierre Marenda, dit la Brèche, plus le bois des démolitions qu'il a eu pour reconstruire sa maison en paiement de tout ce que la ville peut lui devoir au sujet du logement des prisonniers et pour le foin qui lui a été pris par les dragons de M. de Givry. Il reçoit, en outre, 550 fr. pour une meule fournie au moulin Gaucheu.

M. de Taillandier fait réclamer le paiement du reste de la rançon.

Nicolas Prévot va à Metz, porter des lettres à M. Archampré, au sujet du procès de main-morte.

Publication de la taxe du pain, du vin et de la viande.

Claude Gehel sert de guide à une compagnie de chevaux-légers qui va en quartier à Gérardmer.

Un archer de M. de St-Arnoult apporte des ordres de l'intendant et de M. de Taillandier pour le paiement du

quartier d'hiver, « avec un respit du Roy pour les debtes communales ».

Mengin Hennequel sert de guide jusqu'à Ville-sur-Illon à un garde du corps qui a apporté un ordre du maréchal de Créqui. MM. de Gouppy et Pinguet arrivent; on leur présente des truites.

La semaine de la Ste-Lucie, le premier fait partir Nicolas Marc dans la nuit, avec l'ordre aux cavaliers qui sont vers Thaon et à Domèvre, de monter à cheval et de les faire remonter près de Châtel.

Présent de poisson au chevalier de Hémon, commandant à Épinal.

Ordre de M. de Gouppy de porter des lettres à Remiremont. Ce messager rapporte une lettre des conseillers de cette ville, prévenant ledit de Gouppy de l'arrivée du quartier d'hiver et le priant de s'y trouver pour les faire passer en revue.

M. de Ravaillon, lieutenant colonel du régiment d'Anjou, arrive pour visiter les compagnies en quartier à Épinal.

25 fr. 8 g. versés à MM. Viry et Archangéli, avocat et procureur au Parlement de Metz, pour avoir défendu la ville dans le procès touchant la main-morte.

Achat de 20 resaux d'avoine pour le magasin, à raison de 33 g. l'un.

84 fr., pour une pièce de vin, offerte comme étrennes au chevalier de Hémon, commandant les compagnies en quartier à Épinal ; on en présente une demi pièce à M. de Gouppy.

Charles Tocquel conduit, avec trois chevaux, le bagage du chevalier de Grieux jusqu'à la Poirie.

Copie des chartes de la ville relatives au procès de main-morte, jugé à Metz.

Incendie de la toiture de la halle, sur le corps de garde.

Bernard Contal, menuisier, fait une porte neuve à la grange de la Maiolle.

Goëry Ballon porte des lettres à Ville-sur-Illon, à M. de Gouppy.

Publication d'un ordre portant défense aux bourgeois d'avancer quelque chose aux soldats pour la boisson.

263 fr. 8 g. versés à M. de Gouppy, commissaire, pour le paiement de la part de la ville des six rations de fourrage qu'on lui doit, à raison de 17 g. la ration, du 16 octobre 1671 au 31 janvier 1672, soit 108 jours.

3,429 fr. 2 g. 8 d. versés à M. de Taillandier pour le revenant bon du roi, de la subsistance des sept compagnies et de la moitié d'une de cavalerie, qui doivent tenir quartier d'hiver dans la ville et dans le bailliage.

M. de La Libertière, commissaire général de l'armée, arrive à Épinal ; on lui présente du vin.

Claude Gehel et un autre conduisent le bagage de la compagnie de cavalerie du marquis de Belsans, jusqu'à Ville-sur-Illon.

21 fr. versés au sieur de Lorme, maréchal des logis de la compagnie de M. de Monteigle, qui devait loger à Épinal et qui a passé outre.

10 fr. à la veuve Claude Fabry, pour le logement pendant huit semaines, des mineurs qui travaillent à la démolition des fortifications de la ville.

Présent de vin à M. de Ravaillon, lieutenant colonel du régiment d'Anjou.

75 fr. pour frais faits, pendant trois jours, chez La Brèche par MM. de Gouppy et Pinguet.

Claude Voiriot conduit, avec deux chevaux et son valet, le bagage du chevalier du Repaire jusqu'à Remiremont.

51 fr. 4 g. donnés au sieur Despart, capitaine d'infanterie au régiment de Navarre, pour qu'il aille loger à Remiremont le lendemain.

La semaine de l'Annonciation de N.-D., Jean Bourey va trouver S. A. à Cologne.

Claude Gehel porte à Thaon, par ordre de M. de Gouppy, une lettre au sieur de Lorme, commandant les cavaliers du bailliage.

Le marquis de Lenoncourt et Mme d'Espinal sa sœur arrivent, on leur présente du vin.

922 fr. 10 d., pour la moitié de la dépense des étapes à fournir aux sept compagnies du régiment d'Anjou en quartier d'hiver à Épinal.

Jean Aubry va à cheval, à Golbey, signifier au maire un ordre de M. de Gouppy, portant qu'il faut verser promptement le fourrage au magasin.

Mengin Hennequel conduit jusqu'au Ménénil le bagage de M. du Hochet, capitaine d'une compagnie de chevaux légers qui va en quartier à Bruyères.

147 fr. versés à M. de Gouppy, pour les 6 rations de fourrage pendant 60 jours et en raison des services rendus à la ville, on lui offre six pistoles d'Espagne en échange du linge qu'on lui avait destiné.

Présent du vin à M. de Majastre et à la marquise de Blainville.

87 fr. 9 g. à ceux qui travaillent aux fortifications de Nancy, pour les 13 derniers jours de mai, à raison de 18 fr. par jour.

Achat de 7 resaux de blé, à 10 fr. 6 g. l'un, pour les soldats qui travaillent aux fortifications.

13 fr., pour frais faits par les maîtres cordonniers de la ville au sujet des souliers qu'ils doivent fournir par ordre de l'intendant.

10 fr. pour location de la grange des dimes, pour y mettre le fourrage du bailliage.

350 fr., pour la part de la ville, en vertu d'un assignal donné par M. de Taillandier aux maîtres cordonniers, pour les souliers fournis à l'armée.

6 fr. à Noël Jacquemin, pour 5 perches de sapin employées à faire des rateliers sous la halle, et 3 fr. pour « avoir conduict un soldat que lon vouloit faire passer par les armes jusques au pres de Thaon et pour lavoir encor reconduict jusqua Chavelot pour le faire enterrer ».

61 fr., pour dépenses faites par les sieurs de Calnau et la Vestière, commissaires généraux de l'armée et un garde du maréchal de Créqui qui apporte des ordres pour fournir des fourrages.

131 fr. 8 g., pour le logement de la compagnie du chevalier de Grieux, envoyée par billet dans les tavernes.

RECETTES

Le droit de bourgeoisie ne rapporte rien, parce que personne n'est venu résider à Epinal. La location des maisons ne rapporte rien. Les terres de la ville n'ont pas été louées à cause de la grêle.

Dans les recettes des contributions imposées, on trouve : 1,949 fr., pour satisfaire à la subsistance des 4 compagnies de Roussillon en quartier à Épinal ; 6,456 fr. 1 g. 8 d., pour le paiement de la taxe des vaches d'août 1671 ; 5,099 fr. 8 g. 8 d. imposés à la ville pour l'entretien des troupes du roi campées sur la Sarre, pour le mois de septembre 1671 ; 59 fr. 10 g. 1 d. des amendes prononcées contre ceux qui ont manqué aux corvées pour la démolition des fortifications ; 21 fr. de Pierre Huard, pour sa franchise pendant un an, avec la liberté de se retirer en Bourgogne ; 8,394 fr. imposés sur le bailliage par M Pie-

quel, à raison de 3 pistoles par jour ; 31 fr. 11 g. provenant d'une quête faite pour aider à enlever les décombres de la fontaine St-Goëry ; 152 fr. 2 g. 8 d., pour la moitié de la dépense des 20 dragons envoyés à Épinal, par le maréchal de Créqui ; 500 fr. des sieurs Sachot, Claude Gegoult et Durand, pour terminer toutes les difficultés qui existent entre eux et la ville, au sujet de la rançon du réachat des cloches, etc.

Total des recettes : 44,389 fr. 2 g. 4 d.
Total des dépenses : 45,674 fr. 12 d.

CC. 172. (Registre.) — 116 feuillets, papier.

1673-1675. — *Compte que rendent les sieurs Demenge Mengin et Claude Pierrat tant en recepte quen despence des deniers du domaine de la ville dEspinal depuis le 22 novembre* 1673 *jusqu'au* 1er *janvier* 1674.

DÉPENSES

Nicolas Prévot va à Nancy porter une lettre au sieur Bourey, l'avertissant que l'infanterie doit arriver à Épinal le lendemain.

Conduite de tuyaux de fontaine vers St-Antoine, pour réparer la fontaine Rualménil.

Un soldat conduit les bourgeois aux corvées pour la démolition des fortifications.

M. de Castaja arrive à Épinal, on lui offre du vin.

M. de la Clergerie, commandant en cette ville, reçoit 4 simaires de vin chez lui, à 2 fr. l'une.

373 fr. versés aux 9 ouvriers que la ville d'Épinal doit envoyer à Nancy.

1,114 fr. 4 g. 2 bl. donnés aux bourgeois qui ont le logement de l'infanterie, pour la boisson de trois semaines, et 906 fr. 6 g. à ceux qui logent la cavalerie.

446 fr., pour achat d'avoine aux chevaux des officiers de l'infanterie.

232 fr. à Claude Pellier, pour dépenses faites chez lui par le major du Crussol.

182 fr. à M. de la Clergerie, pour ses appointements des 17 derniers jours de janvier 1672 et 93 fr. à M. de Charlet, capitaine, pour ceux des mêmes jours.

Recepte faitte par les sieurs Demenge Mengin et Claude Pierrot, tant des admodiés, impositions des moulins, entrées des vins, gabelle et autrement depuis la maladie à mort du sieur Grandmaire, gouverneur-boursier jusqu'au dernier d av il 1673.

RECETTES

326 fr. 8 g. de 17 amodiés.

627 fr. 8 g. de l'imposition des bouchers, échue à Louis Tarte pour l'année 1673, moyennant la somme de 2,510 francs.

2,700 francs de l'imposition des vins vendus en détail, échue au même.

300 francs de la halle, échue à Goëry Le Clerc.

4,357 francs des maires du bailliage pour le quartier d'hiver.

Compte que rendent les sieurs Jean Bourcey, estably gouverneur boursier en place du sieur Grandmaire, Demenge Mengin, Nicolas Jacquemin et Claude Pierrat des mises et receptes du domaine de la ville, à commencer du 1er *janvier de l'année courante* 1674, *jusqu'au* 2 *février* 1675.

DÉPENSES

Une compagnie de cavalerie quitte Épinal pour aller prendre quartier à St-Balmont.

Des messagers sont envoyés porter des ordres de M. de la Clergerie aux officiers de Remiremont.

Dominique Gérard va pendant la nuit du côté de Deyvillers et de Mossoux, trouver ceux qui gardent les vaches prises en Bourgogne.

87 fr. 3 g. payés aux sergents qui commandent les bourgeois à la décombre des murailles.

M. de Castaja revient de Nancy; on lui offre du vin et du poisson.

Trois pistoles d'or (77 fr.) données à l'officier qui commande le détachement des vingt-cinq maîtres de la compagnie de Remiremont qui devait loger à Épinal, et qui a passé outre.

Réparation à la prison du Grand-Pont.

Jean Durand va à Nancy, se plaindre au sujet des prétentions des officiers de cavalerie.

Etablissement d'un corps de garde derrière le couvent des Minimes.

Nicolas Etienne porte une lettre venant de Remiremont, jusqu'à Thaon, adressée à M. de Rochefort, de Nancy.

Des cavaliers du régiment de Boy Vallon, sont conduits jusqu'à Pouxeux.

23 fr. 4 g. à Jean Mougeot, et Jacques Gérardin, pour faire la garde de nuit au clocher, par ordre du commandant.

488 fr. 4 g. pour le paiement du mois de janvier aux neuf ouvriers d'Épinal qui travaillent aux fortifications de Nancy; cette dépense continue jusqu'au mois d'août, époque à laquelle il n'y a plus que quatre ouvriers. — La semaine de la St-Luc, en vertu d'un ordre de l'intendant, ces ouvriers sont congédiés fin août, puis rappelés le 15 octobre.

M. du Frenois, capitaine-commandant les Vallons, re-

vient de Nancy et déclare aux gouverneurs d'Épinal qu'il ne sait où aller; on lui offre du vin.

Nicolas Etienne va à Nancy, porter des lettres de M. de la Clerjerie à M. de Rochefort.

50 fr. donnés au brigadier de M. Castaja, pour aller à St-Loup, avec trois cavaliers et un guide, chercher les chevaux dudit commandant, qui ont été enlevés dans l'écurie de Claude Adam.

M. de Majastre arrive avec sa mère; on leur présente du vin.

29 fr. 9. g. à un sergent de Crussol qui a commandé les bourgeois, pendant 17 jours, à la démolition de la porte d'Arches.

6 g. à la veuve Louys Flavel, pour avoir porté hors de la ville des chiens et des chats, trouvés morts dans les rues.

Un archer et un homme de Châtel apportent des ordres pour faire marcher les troupes.

Présent de deux pièces de vin à M. de la Clergerie, pour l'obliger à tenir ses soldats dans l'ordre. Celui-ci part pour Paris et est conduit par Dominique Gérard jusqu'à Neufchâteau.

5 fr. donnés au messager du doyen qui apporte la permission de manger de la viande pendant le carême.

Charles Tacquel va à Metz, prendre le bagage du commissaire pour l'amener à Épinal. — Ordre pour faire marcher la cavalerie; le régiment de Crussol va à Ville-sur-Illon.

Remy Remy et Nicolas Chrétien, bourgeois d'Épinal, conduisent à Remiremont les malades et le bagage des quatre compagnies d'infanterie du régiment de Turenne, qui ont remplacé celles de Crussol. — Quatre autres bourgeois conduisent ceux des huit compagnies du ré-

giment de Turenne jusqu'à Nossoncourt et à Ménil. — Nicolas Etienne sert de guide jusqu'à Autrey, aux cavaliers qui conduisent les chevaux du marquis de Thois.

Beaucoup de recrues vont à Remiremont.

Demenge Jacquot conduit, jusqu'à Mirecourt, avec deux chevaux, un garde du maréchal de Turenne qui va trouver le roi en Bourgogne.

205 fr. 4 g. à M. de Commargue, capitaine au régiment de Crussol, pour être déchargé du passage des huit compagnies qui devaient loger à Épinal en allant à Remiremont. Les officiers du régiment de Turenne vont loger dans cette ville.

M. de la Clergerie est de retour de Paris, on lui offre du vin.

Un archer apporte des ordres pour chercher les troupes. Un brigadier conduit le dernier détachement de Remiremont à l'armée. Un guide à cheval conduit jusqu'à Ville un garde du maréchal de Turenne qui va trouver le roi.

Arnoult Poitresse va à Nancy, pour amener des armes destinées au régiment de Crussol.

Achat de 15 resaux de blé, à 18 fr. l'un, pour la part de la ville, ensuite de l'ordre de l'intendant de fournir 3,000 rations de pain pour être distribuées selon les ordres du maréchal de Turenne.

Réparation au chemin de la porte de la Fontaine, près de la croix de Messire Antoine, jusqu'à la Roche.

16 écus blancs (112 fr.), versés à M. de Silly, sur les contributions levées en Lorraine.

M. de Majastre arrive à Épinal avec le marquis de Blainville, on leur présente du vin, un quartier de chevreuil, une dinde, un cabri et les 6 écus d'or du nouvel an, comme d'ancienneté.

Le procureur général de St-Mihiel passe à Épinal en allant trouver S. A., pour traiter au sujet des contributions de la Lorraine et du Barrois.

4 fr., pour un pâté de truites envoyé à M. de Taillandier pendant le carême.

Gérard sert de guide à cheval, jusqu'à Vauvillers, à un garde du maréchal de Turenne.

Un particulier de Ville conduit un officier de Philisbourg portant un paquet au roi.

La porte d'Ambrail est rompue pendant la nuit par les bourgeois, elle est murée par ordre du commandant Castaja.

Deux gardes du maréchal de Turenne portent un paquet au roi.

Bourey va à Nancy demander le délogement des recrues et bagages du régiment de Crussol restés à Épinal, et pour obtenir le paiement des vallons et du pain de munition distribués aux compagnies dudit régiment.

Arnoult Poitresse conduit pendant la nuit, à Remiremont, un garde du maréchal de Turenne.

13 fr. donnés au sieur Desmarets, quartier-maître du commandant de Castaja, pour une ration de foin et d'avoine à lui octroyée.

61 fr. 4 g. à Fleurent Gormant, pour deux voyages faits à Nancy et à Remiremont et la boisson des cavaliers de cette ville, arrivés rejoindre ceux d'Épinal, pour aller en Allemagne.

150 fr. versés au R. P. Royer, procureur des Jésuites à Épinal, pour le 1er quartier de l'année 1673, comme paiement de la somme promise, pendant dix ans, pour enseigner la rhétorique.

88 fr. versés à du Frenois, commandant des Vallons, pour ses ustensiles et ceux de ses officiers.

Semaine de la St-Claude et suivantes

Mengin Hennequel conduit avec deux chevaux, jusqu'à Sercœur, un courrier qui va en Allemagne.

6 g., pour deux tarifs concernant la réduction des monnaies, pour mettre à la Maison de Ville.

453 fr. 3 g., pour bois fourni aux corps de garde du Petit Pont, de celui établi chez Marguerite Genay, à ceux de la porte d'Arches, de la place et aux deux autres

Demenge Barouel va à Domèvre pour demander la permission de manger de la viande pendant le carême.

Un archer de la connétablerie de la Généralité apporte des ordres de l'intendant pour l'abuttement du quartier d'Esle, pour lequel le bailliage et la ville sont abuttés à 200 livres par mois.

Incendie chez Grosjean.

Bure sur la place le jour de la St-Jean.

La ville est taxée à 4,000 fr. pour les vaches et l'avoine à fournir au camp de la Sarre.

339 fr. 6 g. 3 d. versés à MM. de Castaja, de Perdaillan et autres officiers de cavalerie pour les hommes partis.

792 fr. à Louis Tastre pour la moitié de la dépense faite chez lui par M. du Fay, commissaire, pendant le quartier d'hiver.

2,423 fr. 6 g. payés aux bourgeois qui logent l'infanterie pour la boisson des soldats, à raison de 3 fr. 6 g. l'un, et 430 fr. à ceux qui logent des cavaliers.

350 fr. donnés au marquis de Thois et 271 fr. à M. de Millier, lieutenant dans la compagnie dudit marquis.

4,500 fr. versés à divers officiers pour les absents des compagnies des marquis de Perdaillan et de Castaja, détachés à Charleville, à Toul et du côté de l'Allemagne.

92 fr. 6 g. versés à M. du Plessis, maréchal-des-logis

des gardes du maréchal de Turenne, comme payement de ses trois gardes, à raison de 12 sols par jour.

12 fr. pour réparer la porte de la maison du comptable, rompue par les gardes du corps à leur dernier passage.

Semaine de la Visitation de N. D. et suivantes.

10 fr. pour achat d'une voiture de foin, placée à la Maison de Ville, pour distribuer aux pauvres gens pendant les passages.

La Fleur, de St-Loup, et Bastien Durand font la visite des prés de Chantereine et de Grand-Rupt, pour estimer le dommage causé par le camp des gardes du corps. Ce camp est approvisionné de foin et de bois pendant la nuit. — 64 fr. à Jean Thiéry et autres pour intérêt desdits prés.

Le 11 juillet, M. de Majastre arrive à Épinal; on lui présente du vin.

Pendant la moisson, l'intendant permet à la moitié des ouvriers qui travaillent aux fortifications de se retirer.

33 fr. pour dépenses faites chez La Brèche, par des officiers du régiment du maréchal de Turenne, qui vont à Remiremont.

133 fr. pour autres dépenses faites par les officiers et les gardes du régiment d'Anjou. Ordre aux bouchers de tuer du bétail pour fournir de la viande audit régiment, de passage en cette ville.

Présent de vin et d'un gigot de mouton à M. Pinguet, à son retour d'Allemagne.

Médard va à Châtel, porter une lettre de l'intendant de Bourgogne, adressée à Nancy. La semaine suivante, ledit intendant est à Besançon. Le même va à Nancy, avertir que l'on veut imposer la ville à la contribution pour le Luxembourg.

La semaine de la St-Maurice, une femme de Châtel ap-

porte des lettres touchant ledit Luxembourg, puis on va à Remiremont au même sujet.

Réparations à la vanne et à la conduite des eaux des fontaines près du jardin Antoine, cassée par des cavaliers.

Passage du régiment de Bouillon, en quartier à Remiremont. A son arrivée à Épinal, on offre au commandant du vin, deux poules de bois et deux bécasses; puis on conduit les soldats malades jusqu'à Charmes.

Tous les jours, des messagers portent les paquets de Fougerolles à Châtel, et de là à Nancy.

La semaine de la St-Remy, défense de passer par les brèches faites dans les fortifications.

Madame de Majastre arrive à Épinal ; on lui présente du vin et une truite.

Médard va à Remiremont, trouver la femme de M. de La Vigne, pour l'avertir que l'argent du Luxembourg est prêt.

Ensuite d'un accord fait avec les officiers de cavalerie et d'infanterie, on leur verse 2,624 fr. ; ils perçoivent 3,870 fr. 8 d. des bourgeois.

Le parti de Luxembourg, conduit par le sieur Bataille, arrive à Épinal et somme la ville de contribuer audit Luxembourg.

Le sieur Herber, commissaire, passe à Épinal en allant à Remiremont, avec le chevalier de la Farre, un major, un commandant, un lieutenant et une escorte de trente mousquetaires. Ils font une dépense de 55 fr. 8 g.

Réparation au xai du moulin et à la halle.

30 fr. à Pasque Febve et Pierre Huard, qui ont réparé la grosse horloge de la ville.

207 fr. pour frais faits par Lhuillier en allant au Luxembourg avec le maire de Girmont, au sujet de la contribution de cette ville.

28 fr. pour meubles perdus par le comptable lors du pillage de sa maison par les soldats du régiment d'Anjou.

13 fr. pour la dépense d'un trompette des gens d'armes du roi, de quatre valets des gardes du corps et d'un messager de Remiremont. Quelques jours après, dix-huit valets desdits gardes passent de nouveau, venant de Remiremont.

1,605 fr. 5 g. aux particuliers qui ont versé en plus de la contribution de quatre-vingts semaines, ordonnée pour satisfaire au passage des gardes du corps les 6 et 7 juillet 1674. — 268 fr. 9 g. aux personnes employées au camp des dits gardes.

Total des recettes : 33,056 fr. 8 g. 8 d.

Total des dépenses : 33,590 fr. 2 g. 1 bl.

Sepmaine St Charles, première sepmaine du second compte que rendent les comptables pour trois mois, scavoir novembre et décembre 1674 *et janvier de l'an* 1675.

DÉPENSES

On continue d'aller à Châtel porter les paquets du roi, de M. de Majastre et d'autres.

Claude Talmy va à Nancy, trouver l'intendant, au sujet des voitures que le procureur du roi veut imposer à la ville et à l'Office d'Épinal, pour conduire des vivres à l'armée jusqu'à Salbourg.

4 fr. donnés à Bastien Durand et un autre, pour visiter les grains mangés et ruinés par le passage des gardes du corps.

La semaine de la St-André, Christophe Erly va à Nancy porter des lettres à Mme d'Espinal, pour qu'elle parle à l'intendant au sujet des grains et avoines que le maréchal de Turenne demande pour la subsistance de son armée.

Claude Jacquot, de Remiremont, apporte une lettre de Mme D'Autel, au sujet de la contribution du Luxembourg.

M. de Majastre rentre à Épinal : on lui offre du vin et du poisson, et aussitôt arrivé, il fait partir des messagers à St-Dié, à Corcieux, à Bruyères, à Remiremont, à Dompaire et à Mirecourt.

Bourey va à Remiremont faire la révérence, de la part de la ville, à M. Le Bègue, secrétaire de S. A., et lui remontre la pauvreté de ladite ville et ses grandes charges.

123 fr. pour une pièce de vin donnée à M. de Majastre; la semaine suivante, on en fait conduire une autre à Longuet, pour présenter au maréchal de Turenne qui fait porter des ordres à St-Dié et à Fougerolles. On lui présente ensuite des pâtés, des truites et du gibier; puis il va à Rambervillers, à Domptail et revient à Padoux. C'est dans ce dernier village que les sieurs Talmy et Bourey vont lui faire la révérence de la part de la ville et lui présenter du gibier. De Padoux, il retourne à Longuet, où lesdits Talmy et Bourey vont le retrouver, pour le prier de faire partir le grand nombre de troupes logées à Épinal ; à leur arrivée, Turenne est à Bussang.

État de la dépense pour le gibier porté à S. A., alors en Allemagne, par les sieurs Financel et Perrin, chargés de lui faire la révérence de la part de la ville : 18 bécasses, 11 perdrix, 3 poules de bois, 1 truite et 2 pâtés.

La semaine de la Nativité de N.-D., un homme d'Uriménil porte une lettre, de la part du commandant, à M. de Turenne alors à Longuet.

3 fr. donnés à la garde de la porte d'Arches, pour payer les hommes qui y ont été mis, en place des « guersons qui y estoient commandés et leurs peres nayant voulus quils la monte quavec eulx et dans leurs brigades et escouades ».

Trois bourgeois font la visite du bétail appartenant aux étrangers réfugiés à Épinal.

20 fr., pour dépenses faites par le sieur Rollin, commissaire général, pendant son séjour en cette ville.

Des sergents des gardes du maréchal de Turenne viennent demander l'argent pour le mois d'avril.

146 fr. versés à Jacques Gérard, hôtelier, pour la part de la ville dans la dépense faite chez lui par les gardes qui sont en sauvegarde à Épinal.

4 fr. 10 g. payés à un particulier qui refuse de dire son nom(la chasse étant défendue), pour une poule de bois, deux perdrix et une bécasse, présentées à M. Jacquiez, commissaire général des vivres, à son arrivée à Épinal. On lui donne, en outre, un quartier de mouton, un chapon et du vin clairet.

148 fr. 1 g. versés au sieur Nacquard, commissaire des vivres, pour pain de munition destiné aux troupes qui devaient loger à Épinal et qui ont passé outre.

6 fr., pour la dépense d'un courrier et un sergent de M. de La Chassagne qui a servi de guide jusqu'à Charmes « n'ayant peu trouver personne pour y aller a cause des grands dangers qui estoient pour lors sur les chemins ».

4 fr. 10 g. à Antoine Lhoste, pour avoir porté des fruits à M. de Turenne, alors à Longuet. Philippe Moulin va lui porter une lettre de M. Jacquinez.

Conduite de pain à Golbey aux soldats qui devaient loger à Épinal.

7 fr. à 4 soldats de M. de La Chassagne qui ont escorté les chariots qui conduisent la munition à St-Laurent, pour la subsistance des dragons qui avaient ordre de loger à Épinal. Ces chariots ont été pris par force, en raison du danger qui existe sur les chemins. La même semaine, il

faut conduire des troupes à Plombières, personne ne veut servir de guide ; c'est un habitant d'Uriménil que l'on prend par force.

M Marchal, intendant de l'armée, arrive à Épinal, on va lui faire la révérence en lui présentant du vin, une poule de bois et deux perdrix.

Nicolas Christophe conduit à cheval, jusqu'à Mirecourt, un maréchal des logis des gardes de Turenne qui est toujours à Longuet.

141 fr., pour une pièce de vin donnée au commandant d'une brigade de dragons de 500 hommes et 200 cavaliers, qui devaient loger à Épinal et qui sont allés à Dounoux et à St-Laurent.

13 fr. 6 g., pour un muid de cidre distribué à une passade qui a logée à la Maison de Ville, on leur donne 37 livres de fromage, à 6 g. la livre.

1,204 fr. versés à M. de la Chassagne, commandant à Épinal pendant 40 jours, du 19 décembre 1674 au 24 janvier 1675, à raison de 4 écus blancs par jour pour ses appointements. On verse aussi, pendant le même temps, 10 fr. 6 g. par jour à trois lieutenants.

En conduisant les malades à Nancy, ledit La Chassagne ordonne de mettre un baril de vin, contenant 13 pots et une pinte, sur la voiture qui conduit lesdits malades.

La semaine de la St-Antoine, François Nicolas va à Remiremont, chercher des chevaux appartenant aux gardes du maréchal de Turenne alors en sauvegarde à Épinal.

Antoine Thomas conduit le bagage de M. de Majastre à Remiremont.

Bure sur la place par ordre du commandant, les soldats tirent les armes pendant qu'elle brûle.

Nicolas va à Nancy trouver l'intendant et lui remet deux lettres représentant la ruine de la ville et la rareté

des fourrages, afin d'obtenir des aides pour subvenir à la subsistance du quartier d'hiver.

77 fr., pour trois resaux de blé achetés aux malades de l'hôpital, par ordre du commandant, « n'y ayant plus de vivres pour lesdicts malades », et 3 fr. pour les moudre.

16 fr., pour la dépense de M. du Bourg, quartier maître général de l'armée du maréchal de Turenne, avec un capitaine, trois soldats et quatre chevaux, logés chez Jean Bourey, « à la passade des quatre derniers régimens logés à Épinal, n'ayant peu trouver aulcun logis parmi la ville pour les mettre à cause de la grande foulle et oppression qui estoit dans la ville ».

1,057 fr. 9 g. 2 bl., pour la part de la ville que l'on doit à M. de Castaja et aux gardes du maréchal de Turenne.

245 fr. 1 g. payés à François Jacquemin, charpentier à Cheniménil, adjudicataire de la reconstruction de la halle. Cette halle n'a pas été achevée à cause de la guerre et des soldats qui ont brûlé les planches et les bois de marnage qui étaient préparés.

14 voituriers conduisent à Nancy, les soldats blessés et malades qui sont à l'hôpital d'Épinal.

3,023 fr. 7 g., pour l'achat et le transport à Salsbourg de 91 resaux d'avoine pour la cote part de la ville.

RECETTES

1,800 fr. de Philippe Pellier, marchand et conseiller, pour une partie du prix des maisons situées sur la place du Poiron, à lui vendues.

Total des recettes desdits trois mois : 11,976 fr. 8 g. 2 bl.

Total des dépenses : 13,060 fr. 1 g.

CC. 173. (Registre.) — 67 feuillets, papier.

1675-1676. — *Compte du domaine de la ville d'Espinal rendu par Pierre Aubry, Pierre Thouvenot, Lancelot Dominique, ... gouverneurs d'Espinal pendant l'espace de* 16 *mois, qu'ils sont en charge, du* 3 *février* 1675 *au* 13 *juin* 1676.

DÉPENSES

Philippe Martin sert de guide à trois capitaines de dragons jusqu'à Châtel.

Présent d'une pièce de vin à M. du Mesnil, commandant les deux compagnies en quartier d'hiver à Épinal « pour l'obliger à faire vivre d'ordre les cavaliers ».

90 fr. pour huit voitures de foin amenées des villages voisins, pour le magasin. Toutes les semaines on en achète à raison de 12f à 15 fr. le mille.

M. de Bonfond, commissaire, arrive à Épinal, on lui offre du vin. Il fait partir des messagers à Nancy, Remiremont et ailleurs.

Bure sur la place, le jour des Brandons.

Claude Vautrin va à Arches et à Remiremont, porter des ordres du marquis de Rochefort.

Publications d'un ban, portant défense de prendre les armes dans d'autres troupes que celles du Roi.

140 fr. à 35 maçons et manœuvres, pour chacun quatre jours qu'ils ont travaillé à la démolition du château de Domèvre-sur-Durbion ; ils fournissent leurs outils, au compte de la ville. La semaine de la St-Marc, Fleurant Gormand y conduit encore des ouvriers.

Antoine Lhoste va porter des lettres à Dompaire, par ordre de M. de Bonfond.

Mme de La Porte quitte Domèvre, pour venir résider à Épinal, on lui offre trois pains de sucre, à 28 g. la livre.

35 fr. pour une tasse d'argent que la ville est forcée de donner au commandant des deux régiments de cavalerie de La Vallette et Cornou « en échange d'une qu'il disait luy avoir esté enlevée estant logé en ce lieu afin d'éviter leur séjour ».

20 fr. pour 5,000 esselins, employés à la toiture du moulin du Gaucheu.

Le comptable va à Strasbourg, et achète deux chevreuils à St-Léonard, pour les présenter à S. A.

Présent de vin et de gibier au marquis de Lenoncourt, à son retour d'Allemagne.

782 fr. 10 g. pour 12 vaches 1/2 que la Ville est imposée, pour conduire à St-Dié (autant pour l'office); quelques jours après on en achète encore dix.

111 fr. 11 g. pour les funérailles de M. de Majastre Il est mort comme bailli et gouverneur de la Ville et du château d'Épinal.

4,695 fr. 3 g. versés à M. du Mesnil, capitaine commandant la cavalerie, pour sa paye, celle de son lieutenant et celle de son cornette, du 25 janvier 1675 au 30 avril suivant.

4,293 fr. versés à M. de St-Paul, pour la paye du baron de Verfeuille, pendant 96 jours.

Construction d'un corps de garde à la porte du Petit-Pont; il est placé provisoirement dans la maison de Nicolas Gérard.

282 fr. au sieur de Boisroger, lieutenant de M. de Verfeuille, pour place de fourrage.

La semaine de la St-Urbain, les compagnies de cavalerie de Remiremont viennent rejoindre celles d'Épinal et partent le lendemain ; on leur donne 8,000 livres de foin, à 20 fr. le mille.

Des exprès passent à Épinal en allant à Besançon vers

le comte de Daras, après la mort du maréchal de Turenne, tué par un boulet de 12 livres à Sasbach, le 27 juillet 1675.

Jacques Gérardin va à Bruyères pour savoir quelle route suit l'armée. Quelques jours après, Goëry Ballon va à Jeuxey, à Deyvillers et à Longchamps, pour s'assurer s'il y a des soldats allemands. Bon Vouloir va vers Mirecourt au même sujet.

Un archer de Nancy apporte un ordre pour les vaches que l'on doit fournir à l'armée.

3,948 fr. 3 g. pour le quartier d'hiver des compagnies des sieurs du Mesnil et de Verfeuille de 1675-1676.

M. de Calvau passe à Épinal avec l'argent de l'armée, un guide le conduit jusqu'à Remiremont.

1,866 fr. pour neuf mois de la contribution du Luxembourg.

Plusieurs bourgeois armés vont après ceux qui ont tué un habitant de Ste-Hélène à Épinal, près de St-Michel.

Jean Auger va à Nancy demander la décharge du logement de M. de Calvau à son retour de l'armée. On l'obtient par l'entremise de M. de Lenoncourt. Arrivé à Golbey, la Ville lui fait parvenir 350 rations de pain.

Charles Moscel et un autre vont dans le bailliage, chercher des vaches pour l'étape du gros passage.

50 fr., pour une vache donnée à un capitaine de Bourgogne, conduisant l'escorte de M. de la Coudraye.

Toutes les semaines, on porte un paquet renfermant la correspondance de l'armée française, de Nancy par Épinal à Fougerolles et à Besançon. La semaine de la St-Mansuy, ce paquet est enlevé par un parti lorrain et Jean Barouel va en avertir l'intendant à Nancy.

Jean Bourey y va pour tacher de détourner le passage des troupes ou de les faire camper. Royer et Talmy vont

trouver M. de Calvau, pour qu'il fasse camper ses gens. Son infanterie entre à Épinal et loge sous la halle.

Pierre Genessan va à Vézelise, s'informer du nombre des officiers qui doivent passer à Épinal.

Trois escortes arrivent les 7, 9 et 10 septembre, on leur donne 26 pots de vin, du pain, de la viande et du fromage. Le 6, un parti de cavalerie et d'infanterie, commandé par Tardot, loge à Épinal, on lui donne 40 livres de pain, à 2 g. la livre. Celui-ci laisse un prisonnier à la garde de la ville, puis on le fait conduire à Rambervillers.

M. de La Mothe arrive avec ses hommes le 24 septembre, on lui offre six poules de bois et deux perdrix.

3,642 fr. 6 g., pour vin, vaches, moutons et sacs fournis au passage des 42 compagnies de cavalerie et 4 bataillons d'infanterie des gardes Condé et d'Angien, logées à Épinal le 24 septembre, lors du gros passage commandé par M. de La Mothe.

Réparation à la grille qui entoure la fontaine sur la place.

La ville et le bailliage fournissent 20 vaches à Colmar.

Semaine de la Toussaint

Jolicorps et un autre vont à Nancy demander quelques décharges du quartier d'hiver, en raison du gros passage du 24 septembre.

M. d'Heudicourt arrive à Épinal avec son régiment pour y prendre son quartier d'hiver, on lui offre du vin, six bécasses, deux perdrix, un lièvre et deux poules de bois. La semaine suivante, M. de Ménonville arrive pour le passer en revue. Ses valets font une dépense de 12 fr. chez Pierre de Marenda dit La Brèche. — Réparation des écuries de celui-ci, pour loger les chevaux du chevalier d'Heudicourt.

Pierre Barouel, recouvreur, décharge la toiture de la halle du côté de la Saulnerie, puis l'étançonne.

Présent de deux chevreuils, l'un au marquis de Rochefort et l'autre à l'intendant.

Un capitaine, un lieutenant, un maréchal des logis et 30 maîtres du régiment colonel-dragons logent à Épinal. La semaine suivante, c'est une compagnie de colonel Quinçon qui passe.

Un messager de Nancy apporte des ordres pour contremander les ouvriers envoyés à Metz. La semaine de la St-Barnabé, Jean Bourey va trouver l'intendant audit Metz, pour obtenir décharge desdits ouvriers ou tâcher d'en trouver sur les lieux ; 177 fr. donnés à ceux qui y sont.

Nicolas Prévot va à Langres, par ordre de M. de Bourdalouf, commandant à Épinal.

Antoine Pothier conduit des cavaliers qui sont à la recherche d'un déserteur, à Deyvillers, à Longchamp, à Padoux et autres lieux.

150 fr., pour frais faits par le marquis d'Heudicourt et autres officiers les quatre premiers jours de son arrivée.

Un messager de Nancy apporte l'ordre du maréchal de Rochefort, portant défense de porter les armes pour autre service que celui de S. M.

Dominique Gérard sert de guide jusqu'à Aydoilles au régiment de Bouillon. La Fontaine apporte un ordre pour faire déloger le régiment d'Heudicourt. La semaine suivante il part, puis on reçoit l'ordre de loger huit autres compagnies.

Arnoult conduit jusqu'à Remiremont le bagage de M. du Mur, capitaine au régiment de Rouargue de Monperoux, celui-ci reçoit deux pistoles d'or pour le séjour

qu'il devait faire à Épinal le lendemain de son arrivée : 30 mai.

1,000 fr., pour 10 vaches fournies à Azerailles par ordre de l'intendant.

Total des recettes : 39,774 fr. 10 g.

Total des dépenses : 36,734 fr. 10 g. 3 bl.

CC. 174. (Registre). — 109 feuillets, papier.

1677-1678. — *Compte que rendent les sieurs Pierre Thouvenot, Claude Voiriot, Pierre de Maranda et Joseph-Ignace Conat, gouverneurs modernes de la ville dEspinal, des mises et receptes des revenus du domaine de ladicte ville. lesquels ont entrer en ladilte charge le* 15 *novembre* 1677, *conformément aux ordres de Mgr de Charuel, intendant en Lorraine et Barrois, jusqu'au* 20 *novembre* 1678.

DÉPENSES

M. de Ménonville, commissaire, demande qu'on lui réserve un logis pour le quartier d'hiver.

Le marquis de Lenoncourt arrive à Épinal, on lui offre du vin à 18 g. le pot, une poule de bois de 3 f. 6. g., deux bécasses de 3 f. 6 g. et six grives à 3 g. l'une.

Présent de gibier à M. de Ménonville et autres officiers arrivés en quartier d'hiver. Celui-ci est prié de se trouver à Épinal à l'arrivée dudit quartier, pour passer la revue des troupes.

François Mirlot va pendant la nuit à Remiremont, s'assurer s'il est vrai qu'il doit passer huit compagnies de cavalerie à Épinal.

154 f. donnés à M. de Châlons, commandant les trois compagnies de cavalerie du régiment de Quinçon, qui vont en quartier à Châtel. Cette somme lui est donnée, pour qu'il ne loge pas à Épinal.

Talmy et Gormand vont à Nancy, trouver le maréchal de Créqui et l'intendant, pour leur demander comment on doit se comporter avec les officiers, pour leur bien vivre.

M. de La Roche commande Rambervillers, on lui porte des ordres.

M. de St-Paul, commissaire aux fortifications de Nancy, rappelle les ouvriers pour travailler aux dites fortifications.

Achat de 28 bouteilles de vin muscat, à 21 g. l'une, pour présenter aux quatres capitaines du régiment Dauphin-Étranger en quartier à Épinal. On en offre aussi à MM. de Talmy, Thiéry, Rouyer, et aux Jésuites, pour leurs étrennes. A Mme d'Espinal, on offre quatre simaires de vin, à 18 g. le pot, et quatre pains de sucre, pesant 10 livres à 2 fr. l'une.

Les régiments d'Anguien, d'Auvergne et Condé sont en quartier à Nancy.

Un messager de Nancy apporte des ordres de l'intendant, portant défense de contribuer à Bitche et à Hombourg.

M. de la Combe et autres officiers vont en France, ils se font conduire jusqu'à Harsault.

2.846 fr. versés à Thiéry, receveur, pour la part de la ville et satisfaire à deux assigneaux de M. de Taillandier, des 12 décembre 1677 et 4 janvier 1678.

M. du Perrier, commande à Épinal pendant l'absence de M. de la Combe.

Présent de vin à M. de Bellonte, brigadier général de l'armée du roi à son arrivée à Epinal ; de cette ville il va à Thaon. La semaine de la St-Aubin, il fait une dépense de 40 fr. avec six valets et six chevaux.

Le marquis de Clermont se fait conduire jusqu'à Ville-sur-Illon.

29 fr. 6 g., pour six poules de bois envoyées au maré-

chal de Créqui. De Valavoir, capitaine au régiment de cavalerie de Quinçon, devait loger à Épinal ; on lui donne 38 fr. 6 g. pour qu'il aille à Châtel avec son détachement.

Claude Gehel porte des ornements à la chapelle de St-Oger, pour que les chasseurs d'Épinal puissent plus commodément entendre la messe.

48 fr., pour dépenses faites par les officiers et autres, « pour obliger lesdits officiers a tenir bon ordre et de ne faire tous les corps de garde quils avoient dessein d'establir ».

M. de la Combe revient de France, on lui présente du vin et du poisson. M. de Lenoncourt arrive aussi.

Nicolas Marc va à Raon, pour faire retourner une escorte qui devait attendre à Épinal M. Fabresan, major au régiment Dauphin-Etranger.

M. de St-Jean et autres officiers visitent les murailles de la ville, par ordre de l'intendant.

Arnoult Poitresse conduit à Remiremont le bagage de M. de Chombert.

Antoine Potier et Nicolas Marc vont jusque près du Tholy, pour chercher dix marcassins que l'on veut présenter au maréchal de Créqui et à M. Charuel.

120 fr., our une nappe et 24 serviettes offertes à M. de Ménonville, commissaire des guerres.

1,360 fr. 6 g., pour le paiement des 5 ouvriers que la ville d'Épinal est obligée de fournir au travail des fortifications de Nancy, pendant les mois de décembre 1677, janvier, février et mars 1678, à raison de chacun 2 fr. par jour.

60 fr. pour dépenses faites par les bourgeois de la Ville qui vont chasser pendant plusieurs jours, par ordre du maréchal de Créqui.

Réparations à la tour Aubert.

4 fr. à Nicolas Bresson, pour conduire pendant la nuit les limiers du marquis de Lenoncourt et chasser pendant le jour.

M. de Ménonville va à Fontenoy, faire la revue de la compagnie en quartier dans cette ville.

Claude Barouel va à Cheniménil, par ordre de M. du Perrier, chercher le maréchal dudit lieu pour guérir un de ses chevaux.

Dominique Gérard sert de guide jusqu'à Remiremont à M. de Pelporte, colonel de cavalerie.

Un messager de Nancy apporte les ordres de la sortie du quartier d'hiver.

1,866 fr. 8 g. versés pour la contribution de Luxembourg.

Achat de cinq resaux de blé, à 24 fr. le resal, vu qu'il doit camper une grande quantité de troupes près d'Épinal.

Ordre de l'intendant, portant rétablissement de la contribution de Luxembourg.

690 fr. aux cinq ouvriers d'Épinal qui travaillent toujours aux fortifications de Nancy. M. d'Heudicourt y passe, on lui offre du vin.

Conduite de l'équipage du marquis de Ranty jusqu'à Remiremont.

Feu de joie le jour de la St-Jean.

Le comptable va à Nancy, représenter à l'intendant la pauvreté de la Ville et réclamer les trois sols dûs aux bourgeois pour la nourriture de chaque cavalier pendant le mois d'avril et huit jours du mois de mai.

Réparation à la toiture du Petit-Pont.

Didier Cherier porte une lettre à Nancy, adressée au maréchal de Créqui, touchant l'emprisonnement de Jenessan.

210 fr. à Jean Martin, maçon, pour réparer toutes les marches de la croix du grand Rualménil, de celle derrière la grande église, etc.

La ville d'Épinal doit fournir des chariots, des blés et de la farine à Savernes.

Réparation à l'horloge du Petit Pont.

Incendie de la maison de François Chabay.

Le régiment d'infanterie de Bretagne et celui de cavalerie de Quinçon, passent à Épinal en allant à Remiremont. La semaine suivante, ils repassent pour aller à Nancy.

32 fr. à Claude Duc, pour avoir redoré et reblanchi le grand ciboire.

Claude Bourdon va à Darney et à Monthureux porter les ordres du maréchal de Créqui.

Réception des fourrages au magasin de la Maiolle et dans celui situé près de la Maison de Ville.

110 fr. au sieur Fuzelier pour ses gages de maître d'école.

Total des recettes : 28,746 fr. 7 g.

Total des dépenses : 31,108 fr. 10 g.

CC. 175. (Registre). — 100 feuillets, papier, en très mauvais état.

1678-1680. — *Compte que rendent le sieur Jean Bourcy, Jean Durand, Cl Pellier et Antoine Lallemand, des deniers de la ville, tant en despense qu'en recepte, du* 20 *novembre* 1578 *au* 11 *février* 1680.

DÉPENSES

M. Savatier, commissaire des guerres, fait porter des ordres à Darney, à Dombrot, à Valfroicourt et à Châtel.

Claude Gehel sert de guide à un détachement qui court après un parti.

Claude Berouel va à Dogneville, à Deyvillers et à Chavelot, pour interpeller les particuliers de la ville qui se sont réfugiés auxdits lieux.

La prairie, de Ville-sur-Illon, conduit avec un chariot attelé de quatre chevaux, le bagage de M. de Cominge jusqu'à Chaumont.

Philippe Martin porte une lettre à Châtel à M. Louvrois, pour savoir ce qui a été ordonné par M. de Bissy, au sujet du quartier d'hiver.

Les cinq ouvriers d'Épinal travaillent toujours aux fortifications de Nancy.

8 fr. pour deux simaires de vin et du gibier, présentés à M. Savatier, commissaire des guerres, pour l'obliger à faire tenir en bon ordre les troupes logées à Épinal.

Claude Martin porte des lettres de M de la Bertière au commandant de Badonvillers.

Henri Marulier sert de guide jusqu'à Mirecourt à M. Durette, lieutenant de la compagnie de M. de Ste-Livière.

177 fr., pour frais d'un voyage à Nancy par le comptable, Fleurent Gormand et Thiéry, pour obtenir quelque soulagement pour la ville.

Achat d'armes à Nancy, pour la compagnie de M. de Comminge.

Claude Gehel va, pendant quatre jours, avertir les maires du bailliage, d'amener les blés qu'ils doivent pour les troupes.

Jean de la Vendange sert de guide jusqu'à Mirecourt à M. de Bellonte.

Semaine de la St-Aubin et suivantes.

La ville prête un cheval à un courrier, qui porte des ordres au roi, à Remiremont.

6 pistoles d'or ou 154 fr., donnés à M. de Violette, plus 81 fr. pour douze places mortes de sa compagnie.

Achat de 44 livres de suif, à 9 g. la livre, pour faire des chandelles destinées aux corps de garde.

Jean Martin bouche la porte près du moulin du Gaucheu, démolie par les cavaliers.

Gormand va à Igney et à Thaon, par ordre de M. de Bissy, faire casser la glace des « gays », pour que son carosse puisse passer.

Philippe Martin porte pendant la nuit des lettres à Rambervillers à M. de Villette.

Réparations au corps de garde du Petit Pont.

Le comptable va à Nancy, par ordre du Conseil et des maîtres des métiers, demander un délai à l'intendant pour payer les arrérages dûs par la ville d'Épinal à celle de Nancy et d'avoir égard à l'avenir pour les surcharges.

Avertissement aux habitants de Vincey de tenir prêt un chariot pour aller charger des armes et des habits à Nancy, par ordre des officiers en garnison à Épinal.

250 fr. donnés à un particulier, sur les 1,200 livres prêtées à la ville et versées à M. Taillandier, et pour lesquelles on avait engagé l'imposition du vin vendu au détail.

Jean Garillon va à Nancy chercher un ordre de l'intendant, portant diminution des pièces de 4 sols. La semaine de la St-Mathurin, cet ordre est publié ; la perte est de 68 fr. sur l'argent en caisse.

2 fr., pour relever la grande pierre qui sert de pont sur le ruisseau de la fontaine de la Rochotte.

3 fr. 6 g., pour la façon de 30 livres de chandelles, à raison de 1 g. 2 bl. la livre.

Établissement d'un pont, au pied de la côte, sur le chemin de N.-D. de Consolation.

156 fr. 6 g., pour vin, gibier, poisson, présentés à Mgr l'Évêque à son arrivée à Épinal et pendant son séjour avec 4 valets et 8 chevaux.

100 fr. à Antoine Potier, pour un feu d'artifice le jour de la Fête-Dieu, pendant la procession du St-Sacrement.

Jean Durand va à Nancy, pour faire payer les sols dûs pour la nourriture des soldats du régiment de Bretagne pendant le mois de mai et neuf jours du mois de juin.

Le bataillon du régiment d'Orléans va à Charmes ; la semaine suivante 4 compagnies vont dans la même ville par ordre de M. de Louvois. Celui-ci demande du gibier et on lui en porte à Nancy.

Deux tambours publient une ordonnance portant que les bourgeois se retireront à dix heures et les soldats à neuf.

Poissons offerts à M. de St-Livière la veille de son départ, pour aller en campagne.

Un courrier portant les ordres de départ des troupes arrive à Épinal, où il doit prendre un cheval.

1,050 fr. versés à M de la Germonière et un autre, par ordre de S. M., pour 150 jours du quartier d'hiver.

325 fr. versés à M. de St-Livière, pour le bien vivre de sa compagnie pendant le mois de décembre On en verse autant à MM. d'Esguilly, Divry, de la Bertière et Saumonieux, et pour le mois de janvier on verse aux mêmes 904 fr. pour le même sujet, et ainsi de suite pour le mois de février, mars et avril.

Demenge Jacquot transporte jusqu'au camp deBlâmont, le bagage des trois compagnies de cavalerie du régiment de Cominge sortant du quartier d'hiver.

Visite du marnage de la tour du St-Esprit et de celle des Ladres.

Semaine de la St-Alexis et les suivantes

46 fr. à Claude Pellier. pour dépenses faites chez lui par M. de Châlon et son train allant à Remiremont, par

ordre de M. de Bissy, « pour mettre aux arrest et conduire un capitaine à Nancy ».

25 fr accordés à Mlle de La Salle, pour l'indemniser du dommage causé chez elle par les soldats de l'armée de M. de Turenne.

La Liberté, archer de Nancy, arrive à Épinal pour contraindre la ville au payement des arrérages.

7 fr. à Sébastien d'Espice, pour avoir imprimé les droits de collation des chapelles et recommandises appartenant aux gouverneurs et gens du conseil.

2 fr. pour la copie d'un arrêt de la cour souveraine, concernant les réparations à la charge de la ville à la paroisse.

Un gouverneur va à Nancy, représenter à l'intendant la rareté des fourrages et la pauvreté de la ville, afin d'obtenir quelques soulagements.

Julien Gard, de Charmes, vient avertir les gouverneurs que le régiment de Quinçon doit loger à Épinal le 22 octobre. A son arrivée, on présente du vin et du gibier au dit Quinçon et autres officiers. D'Épinal il va à Remiremont.

Des dragons arrivent en quartier d'hiver à Épinal : on présente des cadeaux aux officiers.

Quatre compagnies de dragons, du régiment d'Asfeld, passent à Épinal.

M. de La Roche arrive pour y prendre son quartier d'hiver. On lui offre du vin et du poisson.

François Caron porte des lettres à M. de La Sagne, à Nancy, à M. de Boufler, commissaire général des dragons. On lui donne ensuite 102 fr. pour qu'il tienne ses dragons en bon ordre.

Desfossés et cinq dragons vont vers Jarménil, pour s'emparer d'un prisonnier.

17 fr. pour 17 livres de chandelles fournies au corps de garde d'un dragon prisonnier, qui a tué son cheval.

224 fr. 10 g. à Dominique Fuzelier, pour ses gages de maître d'école.

M. de La Roche arrive de Thionville ; on lui présente du vin à 24 g. le pot, une bécasse et une bécassine.

Pose de 91 pieds de ratelier et d'auge à la grange de la Maiolle.

Réparation de la chaise du bailli.

Présent de vin à M. de Millier, bailli.

215 fr. versés à un gouverneur pour aller à Nancy, représenter à l'intendant les désordres qui existent en ville, par la fermeture des portes entre les deux villes et les mauvais traitements reçus par les bourgeois.

17 fr. pour réparation de trois cuves de la halle et achat de cinq imaux à 20 g. l'un.

28 fr. pour frais de justice, en allant reconnaître si le lieu où Barthélémy Hechotte a été trouvé mort est du territoire d'Épinal.

Remises importantes aux fermiers de toutes les fermes en raison des passages de troupes.

476 fr. 4 g., versés pour la part de la ville de la contribution de Luxembourg.

1,800 fr. versés aux maires du bailliage pour blés fournis pendant le quartier d'hiver.

11,250 fr. 10 g. versés pour le revenant bon du roi et les fortifications de Nancy et de Marsal.

Claude Pellier va à Nancy se plaindre à l'intendant et à M. de Bissy des insultes faites à sa personne par des officiers de dragons de la Bretagne, en quartier à Épinal.

Total des recettes : 35,165 fr. 10 g.

Total des dépenses : 36,974 fr. 11 g. 1 bl.

CC. 176. (Registre.) — 63 feuillets, papier.

1680-1681. — *Comptes que rendent les sieurs François Bernard, Gœry Claudel, Philippe Pellier et Fleurend Gormand des deniers de la ville, tant en despense qu'en recepte, les quels ont entres en charge de gouverneurs de la ville d'Espinal le 12 febvrier 1680 par ordre de l'intendant, jusqu'au 2 mars 1681.*

DÉPENSES

Présent de vin à M. de La Sagne, à son retour de Paris.

6 g. de cordage fourni pour lier un prisonnier détenu par M. de Marieul, lieutenant de M. Charpentier.

220 fr. pour dépenses faites par ceux qui ont chassé en vertu des ordres du maréchal de Créqui et de M. de Bissy, pour envoyer le gibier à Nancy, où doit arriver Mme la Dauphine.

Un tambour de M. de La Roche publie des ordonnances portant qu'il faut aller moudre les grains hors de la ville, et fournir des vivres à l'armée qui est sur la rivière de la Sarre.

Feu de joie le jour des Brandons ; c'est le bailli qui l'allume avec un flambeau.

Visite générale du bataillon d'infanterie du régiment de La Marine. M. Desartis, colonel d'un bataillon dudit régiment, reçoit du vin à son arrivée à Épinal. On en présente aussi à M. de la Bretèche, colonel de dragons, arrivé pour passer en revue ceux qui sont en quartier à Vomécourt.

La belle-sœur de Jean George reçoit 4 fr. 6 g. pour la subsistance d'un dragon qui doit loger chez ledit Jean George, qui a abandonné la ville.

M. de Fontenay, commissaire des guerres, vient à Épi-

nal deux fois pour y passer des revues; on lui offre du vin à 20 g. le pot.

Présent de 64 livres de beurre à MM. Piedebar et Arnoult, de Nancy.

Publication de la défense aux bourgeois de donner du vin ou du brandevin aux dragons le jour de leur sortie.

M. de La Sagne va en campagne; on conduit son bagage jusqu'à Rambervillers.

667 fr. 4 g. délivrés à MM. de La Roche et de La Sagne, capitaines de dragons au régiment de la Bretèche, en quartier à Épinal.

Réparation d'un canon en fer qui est resté au château, pour faire honneur à M. de la Bretèche et autres officiers à leur arrivée à Épinal.

7 fr. pour l'achat et la marque d'une chopine et d'une demi-chopine en étain, pour mettre au trésor de la ville comme étalon.

Publication d'une ordonnance portant défense de porter des armes.

466 fr. 2 g. pour frais faits par François Bernard, Nicolas Aubry et Joseph Sauvage, procureur du roi au bailliage, en allant à Metz trouver M. de Bazin, intendant.

51 fr. pour frais occasionnés par deux archers, deux gardes, un charretier et deux chevaux, deux dragons, en conduisant les prisonniers à Nancy, par ordre de M. Charpentier, grand prévôt.

Présent de vin à M. de Boutlard, général des dragons, à son arrivée à Épinal.

110 fr. à Fuzelier, régent des écoles.

Ordre de chasser pendant huit jours, pour envoyer du gibier à M. de Créqui, alors à Nancy.

Jean Bourey va à Metz porter les lettres de la ville au procureur général de la chambre royale, établie audit

Metz. Il profite de ce voyage pour aller saluer Mgr l'Evêque et l'intendant de la part de la ville.

Présent de vin et de gibier à M. Marcin, commandant le régiment des cravattes du roi, qui loge une nuit à Épinal.

La Magdelaine, huissier et autres arrivent de la part de M. Taillandier, pour contraindre la ville au payement des arrérages des deniers royaux dûs par la ville au dit Taillandier, comme trésorier général de la Lorraine.

Le Maréchal de Créqui demande qu'on lui adresse du gibier vivant à Nancy, pour repeupler les environs de cette ville. M. de Piedebar en demande aussi.

Réparation à la serrure d'un coffre du trésor.

M. de Charuel passe à Épinal; on lui présente du vin, deux gelinottes, quatre perdrix, deux levrauts, vingt-quatre grives et douze alouettes.

Publication de deux ordonnances, l'une concernant le port des armes et l'autre pour faire enlever les fumiers.

2 fr. donnés aux sergents qui ont récrié la foire de la St-Remy « ni ayant point de fermier d'impost à cause de la réunion d'Épinal à l'Evêché de Metz ». Enry Erard va audit Metz, porter des lettres contre Dominique Tournay, fermier des impôts avant cette réunion, parce qu'il continue à les lever. M. de Bazin, intendant, interdit cette levée.

MM. de Charuel et de Bazin, intendants, arrivent à Épinal; on leur offre du poisson vivant.

Nicolas Marc va dans 11 villages des environs ordonner aux maires de faire chasser, pour l'arrivée de M. de Bazin à Épinal. Sauvage va au-devant dudit Bazin et le reconduit « affin dempecher quil ne soit preocupé par d'autres contre les droicts de la ville ».

M. de Bellonte, brigadier général des troupes de S. M., passe à Épinal : on lui présente du vin à 1 fr. 2 g. le pot.

Il loge chez Tatu, et le lendemain on le conduit jusqu'à Mirecourt.

Présent de gibier à M. Vassart, « pour le prier de maintenir les droicts de la ville auprès de M. Bazin intendant de Metz et Pays réunis ».

Deux gardes du maréchal de Créqui arrivent à Épinal, portant des ordres défendant la chasse et le port d'armes. Ils en portent aussi à Dompaire.

Trois messagers sont envoyés par M. de Ravaux à Ville-sur-Illon, pour avoir connaissance des titres des seigneurs voués, « les deux premiers n'ayant pu passer à cause des neiges ».

6 hommes remettent le grand coffre de fer trésor; il avait été placé chez les Annonciades célestes.

Publication d'un ordre, dans tous les carrefours de la ville, portant défense de donner ni vendre du vin et de l'eau-de-vie aux cavaliers qui doivent passer la revue.

Feu de joie le jour des Brandons; le bailli l'allume avec un flambeau.

Visite des murailles mitoyennes sur l'emplacement du moulin du Rualménil.

382 fr. 9 g. à plusieurs bourgeois de la ville employés au cassage des glaces sur la vanne et près des moulins, du 28 décembre 1680 au 28 février 1681. Célébration d'une messe au grand autel de la paroisse, en action de grâces de la conservation de la vanne et du grand pont.

105 fr. pour un fourneau acheté à Strasbourg, destiné à la maison d'école.

6,955 fr. versés à M. Taillandier pour les impositions de la ville.

Total des recettes : 17,339 fr. 11 g. 2 bl.

Total des dépenses : 16,719 fr. 2 bl.

CC. 177. (Registre.) — 54 feuillets, papier.

1681-1682. — *Compte que rendent les sieurs Aymé Sachot, Jean Pellier, Jean Lhuillier et Claude Duc, qui entrèrent en charge de gouverneurs d'Espinal le 2 mars 1681 et ont exercé ladite charge jusqu'au 12 avril 1682.*

Pour la première fois, les recettes sont en tête du registre; puis viennent les dépenses ordinaires, dans lesquelles on trouve :

32 fr. pour une tasse d'argent présentée à la femme du bailli le jour de l'entrée des gouverneurs.

70 fr. pour dépenses faites à l'arrivée et pendant le séjour de M. de Monclat, lieutenant général et maître de camp.

DÉPENSES

M. de Monjay arrive de Paris; on lui offre du vin et du poisson.

64 fr. 6 g. pour dépenses faites par MM. Maguin et Dary, conseiller et substitut de la chambre royale établie à Metz, en visitant les titres et chartes de la ville d'Épinal.

Henry Marulier va à Dompaire, porter une lettre au gruyer, au sujet des vaches du troupeau de la Petite Ville, qui ont été prises par les forestiers du ban d'Uxegney. Le prévôt, le gruyer et le contrôleur arrivent à Épinal, et la ville leur demande la continuation du droit de pâturage dans ces forêts comme d'ancienneté.

11 fr. 10 g. pour poisson offert à M. Alma, commissaire des troupes en quartier à Épinal.

Réparation faite à la grange de la Moiolle, pour y loger une partie des chevaux de la compagnie de M. de Monjoy, capitaine commandant les troupes en quartier d'hiver.

Ludet, Augustin, dit Champagne, messager de Toul, apporte les ordres pour le délogement des troupes en

quartier à Épinal La compagnie de M. de Magnac loge une nuit, puis va vers Remiremont. La semaine suivante, les compagnies de M. de Bellonte et de la Roque y séjournent.

Un sergent récrie la foire de l'Ascension.

Dominique Duchène conduit jusqu'à Charmes la calèche de M. de Roussillon, maître de camp du régiment de la Reine.

Semaine de la St-Urbain.

Un homme de Châtel apporte un ordre de M. de Bissy, pour un passage de deux régiments de cavalerie.

La ville est taxée par M. de Bazin, intendant de la Généralité de Metz et pays réunis, à 2,246 livres payables en deux termes.

Ensuite des plaintes faites par le meunier, au sujet de l'huilerie construite par Demange Jacquot, sur le béal du moulin du Tripot qui nuit audit moulin, Nicolas Frenois, maître charpentier à Nomexy, vient faire la visite.

Achat de 80 livres de beurre, à 8 g. 2 bl. la livre, pour donner à M. Vassard, de Metz, en reconnaissance des services rendus à la ville.

Nombreux passages de troupes.

Reconstruction du mur de la tuerie, du côté de la boucherie et réparation de la Moiolle et au moulin de la Petite-Ville.

421 fr. 2 g. pour gibier envoyé au maréchal de Créqui, à MM. de Bazin, de Bissy et Charuel. Un garde dudit maréchal apporte un ordre portant défense de chasser.

Hérault, commissaire des guerres, arrive à Épinal pour passer la revue aux troupes en quartier, tant dans cette ville qu'aux environs.

218 fr. pour un voyage fait à Metz par le sieur Sauvage,

pour maintenir les droits de la ville contre le chapitre de Saint-Dié.

100 fr. à Jean Louis, pour l'entretien des fontaines des deux villes et faire un canal pour l'écoulement des eaux de celle du Rualménil.

260 fr. pour réparations faites à la halle et à la tuerie.

21 fr. pour frais faits au sujet de l'information faite contre Aimé Deshayes, touchant l'émotion populaire par lui causée.

1,150 fr. versés à M. de Lenoncourt, abbé de Chaumousey, pour le premier paiement de la somme de 3,500 fr.

2,000 fr. donnés aux RR. PP. Jésuites, « tant pour récupérer la Maison de Ville que pour les faciliter à construire une église et des classes ».

56 fr. pour frais faits au sujet des informations contre les voleurs nocturnes.

496 fr. au sieur Fuzelier, régent des écoles, pour l'arrérage de ses gages depuis plusieurs années.

500 fr. aux Jésuites pour la nourriture d'une année du régent de la rhétorique.

Total des recettes : 22,130 fr. 8 g. 1 bl.

Total des dépenses : 19,766 fr. 7 g. 2 bl.

CC. 178. (Registre.) — 44 feuillets, papier en mauvais état.

1682-1683. — *Compte que rendent les sieurs Jean-Dominique Guerin, Nicolas Hanus et Nicolas Pellier, qui entrèrent en charge le* 12 *avril* 1682 *de gouverneurs de ladite ville d'Espinal et exercé ladicte charge jusqu'au* 8 *mai* 1683.

Les recettes sont en tête du registre.

DÉPENSES

M. d'Asfeld, brigadier général des dragons de S. M., arrive à Épinal ; on lui offre du vin à 1 fr. 4 g. le pot.

Un capitaine apporte des ordres pour la sortie des troupes en quartier d'hiver à Épinal. M. de Bellonte y revient avec son régiment; on lui offre du vin.

5 fr. à Jean Douel, marguillier, pour une messe haute célébrée en l'honneur de St-Blaise, pour la conservation du bétail.

84 fr. à Antoine Potier, pour un feu d'artifice le jour de la Fête-Dieu, afin d'honorer le Saint-Sacrement.

Feu de joie le jour de la St-Jean.

4 fr. pour papier timbré employé par les gouverneurs pendant l'année.

14 fr. pour dépenses faites en faisant l'accord entre le sieur Bagnerel et les officiers, pour un coup d'épée donné à un de leurs dragons.

2,989 fr. 9 g. versés au sieur Canon, receveur de la subvention à Rambervillers, pour une demi-année de la dite subvention imposée à la ville d'Épinal.

Enlèvement de pierres à la tour St-Gœry.

22 fr. pour vin et poisson offerts aux Jésuites à l'occasion de la fête de St Ignace, jour de la bénédiction de leur église, et de la célébration de la première messe.

84 fr. pour une tasse en vermeil doré offerte à la femme du bailli, tant pour le bouquet, le jour de sa fête, que pour l'entrée en charge desdits gouverneurs.

Feu d'artifice tiré en réjouissance de la naissance du duc de Bourgogne. Feu de joie au même sujet.

7 fr. accordés au valet de ville, le jour de la première assemblée du Conseil à la Maison de Ville.

Incendie dans les bâtiments des Jésuites.

9 fr. pour six voitures de maix placés pour faire honneur au Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu et le jour de la translation à l'église des Jésuites des reliques de

St-Basile. Ce jour, Antoine Potier fait un feu d'artifice en l'honneur dudit St-Basile.

Sonnerie des cloches la veille et le jour de la St-Louis et le jour de la susdite translation. Jean George Gérard fait les armoiries du duc de Bourgogne en trois cartouches au même sujet.

Passages de troupes de cavalerie.

Joseph Barrouel va à Vomécourt, chercher certains papiers qu'il faut porter à Metz.

M. de Glisy, capitaine-commandant les cuirassiers du roi arrive à Épinal, pour y prendre son quartier d'hiver.

17 fr. 9 g. aux sergents qui sont allés chercher des témoins pour le procès intenté contre Thiéry, au sujet de la reprise du bétail de la Petite-Ville.

30 fr. pour quatre simaires de vin présentées à M. de Langalerie, inspecteur des troupes de S. M., et pour poules de bois, bécasses et bécassines offertes à l'intendant et à M. de Bissy.

28 fr. à Fleurend Gormand, pour l'aider à terminer le procès intenté au sujet de la chapelle St-Antoine, dont son fils est pourvu, contre François Gérard, curé de Celles.

En raison de la grande quantité de neige, le commissaire fait contremander les cavaliers en quartier dans les environs de la ville, de ne pas se trouver à la revue.

En suite du mauvais temps, les sergents récrient la foire de la Chandeleur.

28 fr. à Antoine Potier pour avoir mis en couleur d'ardoise le dôme du portail de la Maison de Ville.

Total des recettes : 20,220 fr. 11 g. 2 bl.

Total des dépenses : 20,801 fr. 7 g. 1 bl.

Nota. — *Le papier de ce compte est timbré à 18 deniers la feuille, au nom du Parlement de Metz. Le format du compte suivant est plus grand et est timbré à 2 sols.*

CC. 179. (Registre.) — 43 feuillets, papier.

1684-1685. — *Compte que rendent les sieurs Pierre Thouvenot, Nicolas Vuillemin, Jean Durand et Antoine Lallemand, qui entrerent en charge de gouverneurs modernes de la ville d'Espinal le* 21 *mai* 1684 *et exercé ladite charge jusqu'au* 27 *mai* 1685.

RECETTES

Les moulins sont laissés à René George, meunier, pour la somme de 10 fr. 8 g. par jour.

L'entrée des vins est échue à Nicolas Barbier pour 5,600 fr.

L'imposition des vins, vendus en détail, est échue à Nicolas Vautrin pour 3,650 fr.

La ferme de la boucherie est échue à Gérard Houillon pour 3,050 fr.

La ferme de la Halle est laissée à Fleurend Gormand pour 700 fr.

La gabelle à Beauroger, pour 1,150 fr.

Le meu et le tonneu à Jean Louis, pour 100 fr.

Le gravot des toiles à Dominique Leclerc, pour 230 fr.

Les subventions levées pour satisfaire aux ordres imposés par le roi et l'intendant s'élèvent à 8,402 fr. 1 g.

Le passage des voiles de planches ne rapporte que 4 fr. 2 g.

Location de deux maisons, 53 fr.

Cens et terrages divers, 46 fr.

DÉPENSES

10 fr. 6 g., pour papier timbré de ce compte et un autre en papier non timbré pour en faire la copie.

Deux bourgeois retirent la nacelle de la ville qui s'est enfoncée dans le béal du moulin gaucheu.

Pâtés de truites envoyés au camp de Luxembourg.

Le R. P. provincial des Capucins passe à Épinal en allant à Rome, on lui offre du pain, du vin et du poisson.

1,321 fr., pour 3 meules placées dans les moulins de la ville.

2 fr. au sergent qui a récrié la foire de la St-Jean.

Réparation à la maison de cure.

204 fr. 6 g. dépensés tant en frais de justice, à la recherche des poids et mesures; à l'achat d'étalon desdits poids et mesures, etc.

800 fr. à René Thiriet, écuyer, lieutenant général au bailliage de Vosges, pour second paiement de ce que la ville lui doit.

La compagnie de M. de Noailles, des gardes du corps du roi, arrive à Épinal.

2 fr. aux sonneurs, pour la procession faite, « par dévotion, à N.-D. de Consolation ».

Gabriel Furon fait des caisses pour mettre des pâtés que l'on doit envoyer à l'intendant et autres.

16 fr., pour poisson et vin envoyés aux Minimes, parce qu'ils ont célébré deux hauts services pour la ville, l'un pour les vivants et l'autre pour les morts.

Le régiment de la Rocquevielle est en garnison à Épinal; de là il va à Remiremont, puis à Luxeuil.

M. de Marnay, capitaine de cavalerie, commande le quartier d'hiver à Épinal.

3 fr. 6 g. « aux sieurs Bourey et Durand pour un voyage par eux fait à Archettes pour s'informer et chercher tiltre si la ville estoit obligée de recouvrir la nef de léglise paroissialle dicelle ».

Réparations au moulin du Tripot.

500 fr. aux Annonciades d'Épinal pour le premier paiement de la transaction faite avec la ville, le 6 octobre 1684.

26 fr., pour frais faits par ceux qui ont éteint l'incendie des RR. PP. Capucins.

23 fr. 6 g. pour dépenses faites par ceux qui ont été désignés pour faire la recherche des titres concernant les privilèges, franchises et manutention de la ville.

3,227 fr. versés pour le premier terme de la subvention.

Nombreux passages de troupes.

Réparations au grand pont, à la vanne, au moulin du Tripot, etc.

513 fr. 6 g. versés à Mme de Lenoncourt, abbesse du Chapitre St-Goëry d'Épinal, sur une constitution.

Dominique Fuzelier est toujours régent des écoles.

Total des recettes, 23,290 fr. 1 g. 3 bl.
Total des dépenses : 23,558 fr. 3 g. 1 bl. 2 d.

CC. 180. (Registre.) — 67 feuillets, papier.

1685-1686. — *Compte que rendent les sieurs François Bernard, Pierre de Maranda, Dominique Lancelot et Dominique Gucrin des deniers de la ville dEspinal tant en recepte qu'en depence, lesquels ont entrés en charge de gouverneurs de ladicte ville dEspinal le* 27 *mai* 1685 *et ont exercé la ditte charge jusqu'au* 2 *juin* 1686.

DÉPENSES

104 fr. 8 g. offerts, à titre de présent, à M. de Millier, bailli d'Épinal

Feu de joie le jour de la St-Jean-Baptiste ; c'est toujours le bailli qui l'allume avec un flambeau neuf.

François Caron va à Remiremont, porter une lettre aux magistrats de cette ville, pour savoir si les 12 compagnies du régiment d'Heudicourt doivent loger à Épinal.

Procession générale faite à Notre-Dame pour la sérénité du temps.

8 fr., pour le transport de trois pièces de bois employées à faire une lanterne, pour mettre les fourrageurs de jardins.

6 fr., pour frais faits par ceux qui ont poursuivi les voleurs dans le bois de Chantereine, par ordre du bailli.

Visite générale de tous les bourgeois manants, et habitants des ville et faubourgs d'Épinal.

42 fr. distribués à M. le curé, au diacre et sous-diacre, à l'organiste, au régent et aux marguilliers, pour une neuvaine faite afin d'obtenir la sérénité du temps.

5 fr. aux bourgeois qui ont nettoyé la ruelle du milieu de la Petite-Ville, sur la rivière.

564 fr., pour achat d'une meule posée au moulin du Tripot.

4 fr. à la femme Potier pour avoir peint et posé la statue de dessus la fontaine du Rualménil.

Réparations à la grange de la Moyolle et au moulin du Tripot.

107 fr., pour gibier et poisson envoyés à Nancy par ordre de M. de Bissy, à l'arrivée de M. de Courtanvaux, fils de M. de Louvois.

Réparation de la toiture et de la voute de la fontaine St-Goëry.

Deux bourgeois vont aux environs de la ville, un jour de vendredi, pour s'assurer s'il n'y a pas de leveurs de denrées.

Henry Erard sert de guide, jusqu'à Uzemain, à M. de la Bessière, commandant, en quartier à Épinal.

52 fr. 8 g., pour un bouquet présenté à la femme du bailli, le jour de sa fête.

Réparation à la toiture de la fontaine La Chatte.

99 fr., pour vin, gibier et poisson présentés aux commissaires députés pour l'installation du bailliage à Épinal•

Claude Jacquot, bourgeois de Remiremont, apporte une lettre d'avis portant que le grand maître des eaux et forêts doit venir pour faire la visite des bois de la ville.

Visite générale de tous les bourgeois, manants et habitants de la ville et des faubourgs.

Réparation du grand chemin au-dessus de la Pelle.

Travaux aux moulins du Gaucheu et du Tripot.

Achat de chevrons pour la fontaine La Chatte et pour enfermer les 37 tilleuls nouvellement plantés au Poux, par Jean Chrétien dit la Baraque. Celui-ci reçoit 25 fr. pour cette plantation et met des épines dans les palissades desdits tilleuls

30 fr., pour vin et poisson présentés à M. le marquis d'Heudicourt à son arrivée à Épinal, comme bailli de la ville.

M. le marquis de Lenoncourt arrive, on lui offre du vin et du gibier.

Dominique Chrétien sert de guide, jusqu'à Géroménil, aux 4 compagnies du régiment de cavalerie de Lumbre.

Réparation d'une muraille entre l'ancienne boucherie et la maison habitée par Dominique Duchesne, appartenant aux religieuses de la Congrégation de N.-D.

52 fr. 4 g. envoyés à M. de la Félonnière, avocat au grand Conseil, pour qu'il soutienne les intérêts de la chapelle de la Magdelaine

545 fr. pour une pierre meule placée au moulin du Gaucheu.

Total des recettes : 22,255 fr. 10 g. 1 bl.

Total des dépenses : 24,415 fr. 3 g. 2 bl.

Compte des réparations de l'ancienne boucherie près de la halle, refaite à neuf. Ces travaux coûtent 2,831 fr.

10 g. 3 bl., non compris les bois de la toiture reconstruite à neuf, sur laquelle on a placé plus de 50,000 tuiles plates.

CC. 181. (Registre.) — 49 feuillets, papier.

1686-1687. — *Compte que rendent les sieurs Aymé Sachot, Jean Pellier, Joseph Ignace Conat et Nicolas Hanus, gouverneurs de la ville dÉspinal du* 2 *juin* 1686 *au* 3 *août* 1687.

DÉPENSES

Célébration de la messe du St-Esprit le lendemain de la création des comptables.

147 fr., pour 12 cuillères d'argent, pesant 18 onces, poinçon de Nancy, présentées à la femme du bailli par les femmes des gouverneurs.

Le marquis de Lenoncourt arrive à Épinal et les gouverneurs vont lui faire la révérence, en le priant de continuer son amitié à la ville ; on lui offre du vin, trois levrauts et six poulets.

39 fr., pour 13 livres de poudre délivrées aux jeunes gens qui sont sous les armes, le jour de l'octave du Saint-Sacrement, pendant la procession.

Un messager apporte un ordre du comte de Bissy, « de dresser verbal de lestat des murailles de la ville et des jours et ouvertures y faites depuis la démolition dicelles ».

Henry Marullier va à Nancy et à Metz porter des lettres à M. du Breuil et au bailli, « ensuite de l'insulte faite aux comptables par les lieutenant général et conseillers du bailliage d'Épinal pour en donner advis à l'intendant ».

Réparations au moulin du Tripot.

75 fr. à Jean Duvoirs, pelletier, pour trois pieds de terrain de sa masure près de la porte du Grand-Moulin, cédés à la ville pour la commodité du public.

100 fr. donnés à M. de Millier, en reconnaissance des bons soins qu'il a pour le service de la ville.

Présent, à Mme d'Heudicourt, d'un bouquet, d'une nappe et de 12 serviettes le jour de sa fête

Le maréchal de Créqui arrive à Nancy, on lui porte un pâté de poissons.

Présent de vin au commandant des quatre compagnies du régiment de dragons de Pinsonnel, logées à Épinal, pour qu'il tienne la main à ce que ses soldats vivent conformément aux ordres du roi.

Publication d'un ordre du maréchal de Créqui, portant défense de chasser.

Le maître des hautes œuvres, de Badonvillers, se présente pour s'établir à Épinal.

Réparation à la toiture du fourneau de la tuilerie.

84 fr., pour une pièce de vin présentée au bailli le jour de sa fête.

3,290 fr. 7 g 2 d. versés au sieur Redouté à St-Dié, pour la subvention du quartier d'octobre.

Enlèvement du fumier qui est à la grange de la Moyolle.

Avis du passage de six compagnies du second bataillon du régiment de Picardie.

Le comte de Coguy, inspecteur général des troupes de S. M. en Lorraine, vient passer une revue ; on lui offre du vin et du poisson.

123 fr. à Ferry Charton, de Deyvillers, pour terminer une difficulté qu'il a contre la ville.

38 fr. 6 g., pour dépenses faites par les sieurs Duhautoy, le procureur du roi et autres, au sujet des droits de la ville sur la Magdelaine.

Semaine de la Circoncision

Présent à M. et à Mme d'Heudicourt de chacun six écus

d'or (158 fr.), pour leurs étrennes ; à Mme de Lenoncourt, abbesse du Chapitre, on donne six pains de sucre, pesant 16 livres, à 18 g. la livre ; au marquis de Lenoncourt, quatre bouteilles d'Hypocras ; à M. le curé, deux chapons et six oranges.

Henry Marullier reçoit 3 fr. 6 g. pour sonner pendant les trois jours que l'on a dit des prières publiques pour le retour de la santé du roi.

248 fr. 6 g. versés à Del Huguenin, de St-Loup, pour terminer le procès intenté par les anciens fermiers de l'entrée du vin à l'intendance.

75 fr. donnés à François Gerbé, en reconnaissance des thèses dédiées à la ville et pour la peine qu'il prend de catéchiser la jeunesse tous les dimanches.

7 g. donnés à un pauvre passant venant d'entre les mains des Infidèles, recommandé par l'ambassadeur du roi à Constantinople.

800 fr. à M. de Ballivy, pour l'intérêt d'un capital de 16,000 fr. que la ville lui doit.

Jean Chrétien, dit la Baraque, plante neuf tilleuls au Poux.

Confection d'une enseigne, pour mettre au pilier de la halle les jours de marchés.

7 fr. 9 g. au sieur Simon, prévôt de la maréchaussée de Lorraine, qui conduit des prisonniers jusqu'à Charmes qui vont aux galères.

Confection de poteaux indicateurs pour mettre sur les chemins, par ordre de l'intendant.

Jean Garillon va à Nancy, porter le verbal des réparations à faire aux moulins.

Le bailli d'Épinal rentre de Savoie, on lui présente du vin et du poisson.

Les héritiers Noir Demenge disent que si la ville veut

leur payer ce qu'elle leur doit, ils quitteront une pistole.

Total des recettes : 14,795 fr.

Total des dépenses : 15,794 fr. 10 g. 1 bl.

CC. 182. (Registre.) — 71 feuillets, papier.

1687-1688. — *Compte que rendent Jean Bourey, Nicolas Pellier, Jean Mourat et Joseph Jacquemin, gouverneurs, entrés en charges le* 3 *août* 1687, *et ont exercé jusqu'au* 10 *août* 1688.

RECETTES

On ne fait aucune recette du meu et du tonneu, vu que le produit est laissé pour les gages de celui qui entretient les fontaines.

6,000 fr. de deux emprunts.

19 fr. d'André, serrurier, pour son droit de bourgeoisie.

DÉPENSES

41 fr. 9 g. donnés à ceux qui ont gardé pendant plusieurs jours des détenus dans les prisons de la ville, en août 1687. La semaine de la St-Barthélemy, M. Simon, prévôt de la maréchaussée de Lorraine, arrive à Épinal avec son greffier et quatre archers, où ils restent pendant 10 jours, au sujet desdits prisonniers.

250 fr. au R. P. Thiéry, procureur des jésuites, pour le dernier terme de la pension du régent de rhétorique.

152 fr., pour 12 fourchettes d'argent et 4 fourchons pesant 19 onces, à 8 fr. l'une, présentés au bailli le jour de la réception des comptables.

1,675 fr., pour solde du traité passé entre René Thiriet, écuyer, le 23 octobre 1683.

4 chênes de 24 pieds de longueur sont posés sur des piliers pour le gibet de la haute justice d'Épinal.

Réparation au pavé de la grange de la Moyolle et au moulin Gaucheu.

4 compagnies de cavalerie du maître de camp général sont en quartier de rafraichissement à Épinal.

Nicolas Christophe va à Vomécourt et à Sercœur assigner les maires de l'ancien bailliage, au sujet de ce qu'ils doivent à la ville.

2 fr. donnés à un pauvre officier « venant d'entre les mains des turcs ».

60 fr. à St-Martin, pour l'indemniser de la perte qu'il a souffert sur le canon de la ferme de l'imposition du vin.

41 fr., pour réparations à la fontaine de la Rochotte.

500 fr. aux religieuses Annonciades d'Épinal, pour le dernier terme de la transaction passée le 8 octobre 1684.

Le capitaine de Beniqué est en quartier d'hiver à Épinal, on lui présente du vin.

2,896 fr. versés entre les mains du receveur de la subvention à Toul, pour le quartier d'octobre 1687.

847 fr., pour les réparations faites au moulin du Gaucheu.

Les chevaux de la cavalerie sont logés dans la grange de la Moyolle.

Réparation de la brèche faite au béal du moulin du Tripot, par le débordement des eaux.

M. de Périllac, inspecteur général des troupes de Sa Majesté en Lorraine, arrive à Épinal pour passer une revue.

10 fr. 6 g., pour obtenir et faire publier un monitoire contenant que tous ceux qui ont des papiers et titres de la ville aient à les rapporter, à peine d'encourir les censures de l'église.

Réparation à la toiture de la porte du Petit-Pont au-

dessus de l'horloge, et 77 fr. pour réparations faites à ladite horloge.

65 fr., pour frais faits à Metz au sujet des réparations de l'église.

Jean Louis fait le gibet du milieu de la place et de l'échafaud.

Jean Garillon va à Nancy présenter une requête à l'intendant contre les boulangers forains ; la semaine des Rameaux on y retourne pour demander un décret d'anticipation d'appel contre eux ; la semaine de Quasimodo on y retourne encore.

500 fr. versés au fermier des moulins pour ses prétentions contre la ville, au sujet du chômage desdits moulins pendant les réparations.

Jean Mourot et Joseph Jacquemin font la visite de la ville et des faubourgs, au sujet de la subvention.

Le marquis de Boufflers, gouverneur général de la Lorraine, arrive à Épinal.

Pose de garde-fous près du grand moulin en allant à Dogneville et fermeture de la porte de la chapelle des morts, afin d'empêcher d'y porter des immondices.

M. de la Mairier arrive à Épinal, on lui offre du vin, du poisson et du pâté, pour qu'il conserve le droit aux bourgeois d'aller pêcher dans la Moselle.

M. de Villacof, inspecteur des troupes de Sa Majesté en Lorraine, arrive à Épinal.

Publication, au son du tambour, pour l'adjudication au rabais de la fourniture des fourrages du « rafraichissement des troupes ».

Conduite de 14 soldats malades à Plombières, conformément à l'ordre de l'intendant.

1,563 fr. versés au sieur Gomé, receveur des finances à Toul, pour le remboursement de la nourriture des ca-

valiers et de leurs chevaux pendant les mois de novembre et de décembre 1687.

9 fr. 10 g., pour bois et fagots délivrés au maître des hautes œuvres, employés à brûler celui qui fut condamné en 1687.

16 fr., pour la moitié de la dépense faite par le visiteur des églises.

197 fr., pour dépenses faites en allant à Nancy, ensuite de l'assignation donnée à François Cerquand touchant le son de la cloche. La semaine de la St-Pierre, on verse 1,046 fr. pour frais occasionnés par ce procès On paie ensuite 96 fr. audit Cerquand suivant l'exécutoire de la cour du Parlement de Metz.

Requête et mémoire présentés au roi au sujet de la pêche, des bois de Golbey et autres droits de la ville.

748 fr. payés au sieur Royer, écuyer, demeurant à Corcieux, pour l'intérêt d'un capital de 14,964 fr. que la ville lui doit.

88 fr. 6 g., pour poudre fournie à la jeunesse le jour de l'arrivée du marquis de Boufflers et aux processions de la Fête-Dieu.

Réparation à la toiture de la grange du moulin du Tripot.

105 fr. au maître des basses œuvres pour ses gages et conduite de 32 voitures de fumier aux pieds des petits arbres du Poux ; 2 fr. à Henry Marullier, pour l'avoir mis aux pieds desdits arbres.

Achat d'un manteau bleu à Jean Garillon, valet de ville.

84 fr , pour rembourser le frère de Nicolas Vuillemin d'une pareille somme prêtée par lui, pour un voyage à Versailles avec le sieur Firmin, avocat au conseil du Roi, afin de présenter à Sa Majesté une requête tendant à être

maintenu dans les anciens droits de la ville et principalement celui de la pêche.

Total des recettes : 26,289 fr. 1 g. 1 bl.

Total des dépenses : 27,939 fr. 5 g. 2 d.

CC. 183. (Registre). — 53 feuillets, papier.

1688-1689. — *Compte que rendent les sieurs Claude Duc, Jean Durand, Claude-Jean Baguerel et François Barbier, gouverneurs de la ville dEspinal du* 8 *août* 1688 *au* 20 *novembre* 1689.

RECETTES

5,950 fr. de la ferme des moulins.

256 fr. 10 g. 2 bl. de celle de l'entrée des vins.

4,600 fr. de celle de la boucherie.

3,666 fr. 8 g. de celle de l'imposition des vins vendus en détail.

1,640 fr. de celle de la gabelle.

596 fr. 8 g. de celle de la halle.

235 fr. de celle du gravot des toiles.

60 fr. des terraiges, cens et usuaires.

3 fr. de celle du passage des toiles.

200 fr de celle de la tuilerie.

90 fr. du louage des maisons.

60 fr. de la vente des bois.

74 fr. des étaux des bouchers.

9,672 fr. de la subvention.

10,242 fr. 6 g. des contributions levées pour partie du paiement des pionniers de Belfort.

DÉPENSES

MM. Durand et Cueullet, conseillers au Parlement de Metz, sont à Épinal.

Passage du régiment du chevalier Duc, de quatre com-

pagnies de celui de M. Villevoire et du 1er bataillon de Bourgogne.

Présent de 2 nappes et 36 serviettes à Mme d'Heudicourt, à son arrivée à Épinal, au mois de septembre 1688.

Réparations aux vannes et au grand pont.

56 fr., pour solde de l'achat du ciboire fait en 1687 par le sieur Duc.

165 fr. versés à François Finot ancien fermier du petit domaine de la ville d'Épinal pour le roi, afin de terminer le procès intenté à la maîtrise au sujet du tiers deniers des bois vendus, appartenant à la ville.

Henry Marullier va à Metz porter du gibier et du poisson à l'intendant, pour l'arrivée du Dauphin.

40 fr., pour un repas offert aux six avocats du bailliage de cette ville, après avoir donné leur avis sur le procès qui existe entre la ville et les Dames du Chapitre, au sujet des réparations de l'église La semaine de la St-Joseph, M. de La Salle, avocat de la ville, reçoit 297 fr. 6 g. pour sa défense dans ledit procès. La semaine de la St-Barnabé, cet avocat reçoit à nouveau 392 fr. pour le même procès. La semaine suivante, Nicolas Barbier reçoit 616 fr. 2 g. au même sujet.

130 fr., pour dépense faite par le comptable en allant à Nancy et à Metz recommander les intérêts de la ville au marquis de Boufflers et à l'intendant.

3 fr. donnés à une pauvre demoiselle de Metz, qui s'est retirée à Phalsbourg après avoir abjuré son hérésie.

15 compagnies du régiment de Normandie passent à Épinal, on conduit leurs bagages jusqu'à Châtel.

1,887 fr. 8 g. versés à Gomé, receveur extraordinaire de la guerre à Toul, pour la cote-part de la ville de l'ustensile des troupes pour le mois de mars ; pour celle du mois d'avril, on verse 4,555 fr. 6 g. 2 bl.

Benoit Noël travaille pendant trois jours, à 1 fr. par jour, à démolire une muraille qui menace de tomber près de la fontaine St-Goëry, et à casser les grandes pierres qui sont sur la rigole de cette fontaine.

400 fr., pour 572 boisseaux d'avoine fournis dans les magasins du roi à Nancy, par ordre de l'intendant.

112 fr. 6 g, pour vin, poisson et gibiers, offerts à Monsieur de Toul arrivé à Épinal ; après quelques jours de séjour, on le conduit à Plombières.

50 fr. au sieur Duc, pour aller à Nancy demander à l'intendant que la vanne ne soit pas rompue pour le passage des bois de la marine, comme l'a demandé le sieur Arnoult.

Le régiment de Touraine passe à Épinal, on conduit les bagages jusqu'à Châtel.

Jean-Claude Mougeot conduit deux déserteurs jusqu'à Arches.

Conduite des bagages des officiers des milices de Paris et de Soissons jusqu'à Remiremont.

4 fr. 3 g., pour dépenses faites par 6 paysans qui ont amené le prisonnier qui a été exécuté.

4,555 fr. 6 g. versés à Laurent Grousselier, receveur de la subvention à Toul, pour le paiement du quartier d'octobre 1689

Achat de planches et de tuiles pour réparer la toiture de l'église et la versure de la voute du côté de St-Joseph. Réparation à la nef et aux chapelles.

15 fr. pour cierges placés à l'église, en actions de grâce de la prise de Philisbourg.

15,553 fr. 2 bl. versés pour l'entretien des pionniers de Belfort, du 8 mars 1689 à la fin de novembre de la même année.

Total des recettes : 38,833 fr. 3 g. 2 bl.

Total des dépenses : 46,015 fr. 10 g. 1 bl.

CC. 184. (Cahier.) — 7 feuillets, papier.

1692. — *Compte que rend pardevant vous Messieurs les conseillers du roy gouverneurs et assesseurs de l'hostel de ville dEspinal, le sieur Christophe Pellier, gouverneur bourcier de ladicte ville de tout ce qu'il a recu et supporté du 4 mars* 1692 *au dernier décembre de la même année.*

Les recettes comprennent 12,232 fr. levés par les collecteurs de la subvention, et du produit de l'amodiation de 14 bourgeois.

Les dépenses consistent en 9,480 fr. pour le paiement de la subvention, et de 2,637 fr. pour l'entretien des 19 pionniers que la ville doit entretenir à Belfort, etc.

Le régiment du Plessis est en quartier d'hiver à Épinal.

Total des recettes : 12,239 fr. 7 g.
Total des dépenses : 13,105 fr. 8 g.

CC. 185. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1692. — *Compte rendu par François Bournacq, conseiller du roi, receveur des deniers communs de la ville dEspinal pour la vente des bois appartenant à la communauté que le s*[r] *Beauroger a vendu en* 1692 *comme gouverneur gruyer.*

La recette monte à 316 fr. et la dépense à 207 fr.

La coupe d'un arpent de bois est vendue 4 fr.

CC. 186. (Cahier.) — 18 feuillets, papier.

1693. — *Compte que rend pardevant vous Messieurs les conseillers du roy, gouverneurs et assesseurs de l'hostel de ville d'Espinal, le sieur François Bournacq, conseiller de S. M, receveur des deniers patrimoniaux et doctroys de la ville de la gerence qu'il a faitte tant en recepte que depence depuis le 1er janvier au dernier décembre* 1693.

RECETTES

4,760 fr. barrois de la ferme de l'entrée des vins.

2,112 liv. de la recette des moulins.

La tuilerie étant abandonnée par son fermier, ne rapporte rien.

DÉPENSES

25 liv au receveur général pour les frais du compte, conformément aux Lettres Patentes du roi, données à Versailles en septembre 1692.

192 liv., pour étrennes offertes aux officiers de ville et du quartier d'hiver.

96 liv. distribuées, par présents, à M. de Nauroy, lieutenant de la maréchaussée, et à MM. de la Combe et Campefort.

157 liv. à M. de La Salle, procureur du roi, pour ses gages, et 125 liv. pour ses honoraires comme avocat.

6 liv. 17 s aux capucins, pour le plat de poisson que l'on a coutume de leur donner à mi-carême.

Pâtés envoyés à MM. de Bissy et de Vaubourg.

Bure sur la place le jour des Brandons.

MM. de La Salle et Sauvage vont à Nancy ensuite des violences des cavaliers

Dominique Poitresse et autres conduisent 100 tuyaux de fontaine près du couvent des Capucins. Cette conduite

est posée en double de sa source jusqu'au jardin desdits Capucins.

265 liv., pour moitié du rachat des trois offices de greffier des gens de main-morte.

Réparation à la grange de la Moyolle.

15 liv., pour achat d'une carte topographique placée dans la chambre du conseil.

128 liv. à Dominique Fuzelier, pour ses gages d'une année comme régent des écoles, et 42 liv. 17 sols pour ceux de Nicolas Olry comme maître des hautes œuvres.

153 liv. pour les gages du comptable. Les sieurs Sauvage, Thiébault, Thouvenot et Thiéry, conseillers du roi, reçoivent chacun 49 liv. pour leurs gages, et Henry en reçoit 126, comme greffier.

Total des recettes : 9,709 livres.

Total des dépenses : 8,451 livres.

CC. 187. (Cahier.) — 5 feuillets, papier.

1694. — *Compte rendu par Jean Ducret, receveur des deniers d'octrois et patrimoniaux de la ville d'Epinal, des bois rendus en 1694, par Jean Chrisostôme Thiéry. La recette monte à 261 fr. 4 g. et la dépense à* 50 *fr.* 9 *g.*

CC. 188. (Cahier.) — 4 feuillets, papier.

1694. — *Etat des deniers royaux que les sieurs Bournacq et Bruge ont receu pendant l'année 1694, en qualité de maires royaux de la ville d'Espinal, ledit sieur Bournacq ayant géré pendant les premiers six mois de ladicte année et ledict sieur Bruge pendant les six derniers.*

RECETTES

700 liv. imposées sur les bourgeois pour le paiement des avoines et fourrages.

1,640 liv. pour le premier paiement de la subvention.

1,827 liv. pour le second.

897 liv. 15 sols imposés sur les bourgeois par forme de débit de ville, pour le paiement du rétablissement du pont dont le quart est à la charge de la ville.

135 liv., versées par la veuve Jean Pellier, pour son exemption de logement de soldats, et 19 fr. du fermier de Laufromont au même sujet.

DÉPENSES

3,247 liv., pour le paiement des fourrages, avoines et de la subvention.

1,143 liv. aux entrepreneurs du pont.

Total des recettes : 5,389 liv. 15 sols.

Total des dépenses : 5,354 fr. 2 sols.

CC. 189. (Cahier.) — 20 feuillets, papier.

1691. — *Compte que rend pardevant nous MM. les maire, conseillers du roy, gouverneurs et assesseurs en l'hostel de Ville d'Espinal le sieur Jean Durie, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroyes de la ville.*

Le comptable remontre « que la communauté ayant trouvé à propos de doubler partie des fermes de la ville scavoir celles de l'entrée du vin, de l'imposition en détail et de la boucherie avec l'agrement de l'intendant, pour subvenir avec plus de facilité au payement et acquict des taxes et impositions extraordinaires dont la ville a été surchargée pendant ladicte année surtout du franc aloeuf roturier. Ce doublement joinct à la chèreté des vivres pendant la dicte année bailla occasion aux fermiers des dictes fermes de faire une remontrance et demander une réduction du canon d'icelles, ou en tous cas qu'on le modérast à la somme à laquelle se trouveroit monté le pro-

duit du doublement d'icelle, etc ». Cette réclamation fut acceptée.

Le comptable remontre, en outre, qu'il n'a rien perçu pour le paiement des cens dûs à la ville par les bourgeois, ni de la location de deux maisons, vu qu'elles ont été vendues pour 800 fr. et que les officiers de l'Hôtel-de-Ville en ont touché le montant.

DÉPENSES

450 fr. versés à M. de Bournacq, maire royal, pour distribuer aux officiers comme étrennes.

291 fr. 8 g. à M. de La Salle, procureur du roi, pour ses gages, 140 fr. au même et à Claude Thiébaut, assesseur, pour frais d'un voyage à Nancy vers l'intendant, au sujet du désordre fait par les cavaliers.

55 fr. à Romary Lhuillier, aubergiste et boulanger, pour un repas fait chez lui à l'arrivée de l'abbé de Chaumousey envoyé par Mgr l'évêque de Toul pour régler avec la communauté les charités que l'on veut faire aux pauvres.

38 fr. 6 g., pour la construction d'un pont sur le canal du Grand Moulin.

Total des recettes : 6,214 fr.
Total des dépenses : 6,397 fr.

CC. 190. (Cahier.) — 27 feuillets, papier.

1695. — *Compte que rend pardevant vous Messieurs les conseillers du roy, maire, gouverneurs et assesseurs en l'hostel de ville dEspinal le sieur Jean Durié, receveur des deniers patrimoniaux et d octroi de ladicte ville de la gerence qu'il a fait tant en recepte que dépence diceulx pendant lannée* 1695.

DÉPENSES

347 fr. 8 g. versés aux auditeurs de la Chambre des comptes de Metz « pour leurs espèces et auditions ».

450 fr. distribués comme étrennes.

100 fr. au sieur Marande, pour la location de ses greniers où sont logés les grains du magasin.

Maire va à Nancy porter plainte des nouvelles insultes et du désordre des dragons en quartier d'hiver à Épinal. Les soldats malades sont conduits à Plombières. Quelques jours après, M. de La Salle et un autre y retournent pour représenter à l'intendant les désordres et les violences des dragons envers les magistrats et les bourgeois.

659 fr. 2 g. à M. de La Salle, procureur du roi, pour ses gages et comme avocat de la ville.

466 fr. 8 g., pour réparations faites à la salle d'audience du bailliage.

56 fr. au sieur Bruge, maire de la ville, pour aller à Toul porter la subvention.

32 fr., pour fourniture de cierges aux officiers de l'Hôtel-de-Ville le jour de la Fête-Dieu.

400 fr. à Nicolas Logerot, formant le tiers de l'adjudication pour la reconstruction des vannes ; quelques jours après, il reçoit le second tiers, puis le troisième.

M. de La Salle va à Nancy au sujet de la taxe imposée sur les arts et métiers de la ville d'Épinal et pour obtenir le paiement de la nourriture des dragons en quartier d'hiver en cette ville.

294 fr. à Henry, secrétaire greffier de la ville, pour ses gages d'une année.

Antoine Quincelle, maçon, vide le canal de la grande écurie de la Petite-Ville.

MM. Bruge, maire, de La Salle, procureur du roi, et Henry, greffier, reçoivent 84 fr. pour vacation « au revestement de l'inventaire des tiltres de la chambre du Trésor et de ceux trouvés et laissez ez mains du greffier secrétaire de l'hostel-de ville ».

41 fr. 4 g. donnés à titre de gratification à ceux qui ont chassé par ordre des magistrats, à l'occasion de l'arrivée de l'intendant.

4 fr. 16 g. 2 bl., pour une exécution faite par le maître des hautes œuvres sur deux voleurs de jardins.

500 fr. aux jésuites, pour la pension du régent de rhétorique.

120 fr. à Nicolas Oger, comme organiste.

309 fr. à Dominique Fuzelier, comme régent des écoles.

606 fr. à Bruge, comme maire royal.

112 fr. à Sauvage, comme conseiller du roi et assesseur à l'Hôtel-de-Ville, et autant aux sieurs Thouvenot et Vigneron pour les mêmes fonctions On donne ensuite 200 fr. auxdits quatre assesseurs pour leurs honoraires, plus 125 fr. pour leurs fagots. Les sieurs Jolicorps et Bexon, gouverneurs, perçoivent chacun 50 fr. pour leurs fagots.

Total des recettes : 16,343 fr. 5 g.

Total des dépenses : 14,586 fr. 9 g.

Nota. — *Dans la couverture de ce cahier, on trouve une image représentant la Ste-Trinité et la Sainte famille, imprimée à Épinal chez J. Bouchard.*

CC. 191 (Cahier). — 19 feuillets, papier.

1696. — *Compte rendu par devant les conseillers du Roy, maire, gouverneurs et assesseurs en lhostel de ville dEspinal, par Jean Durié, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroyes, pour les bois vendus par Jean Bruge, maire royal, comme gruyer des bois appartenant à la ville*

La recette se monte à 370 fr. et la dépense à 35 fr.

Le même rend le compte des recettes et dépenses de la ville pour l'année 1696.

DÉPENSES

849 fr. 2 g. au receveur général, pour remises à lui attribuées sur le revenu des fermes de la ville.

700 fr. aux jésuites, pour la pension du régent de philosophie.

161 fr. à Bernard pour pareille somme par lui avancée, pour faire un feu de joie à l'occasion de la paix de Savoie, et pour le gibier envoyé à Nancy à l'arrivée du maréchal de Choiseul.

440 fr. à Claude Duc, fermier de la tuilerie, pour réparations faites par lui dans cette usine.

1,650 fr. pour réparations au moulin et à la vanne, et 400 fr. pour travaux faits à la tour du St-Esprit.

Total des recettes : 16,676 fr.

Total des dépenses : 16,818 fr.

CC. 192. (Cahier.) — 26 feuillets papier.

1697. — *Compte que rend pardevant vous messieurs les gouverneurs et gens du conseil de l'hostel de ville d'Espinal le sieur Jean Durie, cy-devant conseiller du roy, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroyes de ladicte ville de la gérence qu'il a fait tant en recepte que despence pour l'année* 1697.

DÉPENSES

63 fr. à François Cerquand, avocat, comme dédommagement de l'incendie arrivé chez lui par le fait des troupes.

Le marquis d'Harcourt va à Plombières, on lui prête des chevaux.

35 fr. à Jacques Cassan, greffier de la prévôté, pour location de la chambre du régent des écoles de la Petite Ville.

700 fr. aux jésuites, pour les gages du régent de philosophie et de rhétorique.

300 fr. versés à l'abbesse du Chapitre pour M d'Heudicourt, ancien bailli de la ville, pour arrérages.

450 fr., pour réparations faites aux moulins, écuries et magasins de la ville.

George Bergaut, maître des hautes œuvres, fait la recherche et tue plusieurs chiens enragés dans le cours de l'année.

Incendie chez Claude Vagney.

M. de La Salle va à Nancy pour demander la diminution des troupes en quartier à Épinal, et obtenir la décharge de plusieurs taxes imposées sur la ville.

153 fr., pour réparations faites à la galerie de la façade de l'Hôtel-de-Ville ; 563 fr. pour celles faites à la toiture de l'église ; 212 fr. pour celles faites à la chapelle des Innocents, etc.

François Garillon, messager, va à Nancy porter les procès-verbaux dressés au sujet du désordre des troupes.

1,871 fr. 2 bl versés au sieur Bruge, maire royal, pour payer le 1er terme du réachat du contrôle des actes de notaires et pour contribuer à la cote imposée sur la ville pour l'extinction de ces taxations. Quelque temps après, la ville paie 70 fr. aux deux huissiers de Toul venus pour contraindre la ville d'Épinal au paiement du restant de la taxe du contrôle desdits notaires.

Total des recettes : 15,907 fr. 5 g.

Total des dépenses : 13,286 fr. 1 g. 2 bl.

CC 193. (Registre.) — 58 feuillets, papier.

1698-1699. — *Compte que rendent a nosseigneurs de la chambre des comptes de Lorraine, les sieurs François Bernard, Claude Duc, Bernard Bexon et Joseph Jacquot, gouverneurs de la ville d'Espinal, de l'administration qu'ils ont faictes des biens et affaires de ladittc ville pendant le temps qui a commencé le* 16 *febvrier* 1698 *et finie au mois d'Apvril* 1699.

RECETTES

Les moulins de la ville adjugés à René Georges, moyennant 13 fr. 6 g. par jour, soit 4,927 fr.

La ferme de l'entrée des vins rapporte			5 273 fr. 4 g.
—	de la boucherie	—	3,383 fr. 4 g.
—	de la gabelle	—	730 fr.
La ferme des halles		—	565 »
—	du meu et du tonneu	—	173 »
—	du gravot des toiles	—	125 »
—	des terraiges et cens	—	118 »
—	de la tuilerie	—	195 »
—	de la porterie de la Petite Ville, rapporte		75 »
—	de l'écurie de la Moyolle, rapporte.....		21 »
Par ordre du maréchal de Carlinfort.			4,423 fr. 9 g.
Par ordre de la Chambre des comptes.			3,315 fr. 9 g.

DÉPENSES

480 fr. 8 g., pour dépenses faites à Nancy par MM. de La Salle, Bernard et Pellier, a faut presenter les hommages de la ville à S. A. R , arrivée pour prendre possession de ses États et pour solliciter le rétablissement du Conseil.

Paul Gigout et Jean Mourat dressent l'état de tous les

domestiques, pour les comprendre dans le rôle du joyeux avénement.

441 fr. 6 g. 2 bl., pour dépenses faites pour le feu de joie allumé en réjouissance de la Paix, suivant l'ordre du maréchal de Carlinfort.

Incendie de la maison de Nicolas Vautrin; le lendemain, on retire les cadavres de trois hommes qui ont été ensevelis sous les ruines de cette maison.

686 fr., pour trois muids et une feuillette de vin offerts aux Ministres d'État, à leur arrivée en Lorraine, et 189 fr. pour une pièce de vin de Mâcon présentée au mois d'avril 1698 à M. Canon, alors ministre de S. A. R.

Léonard Costard, dit Beauroger, va à Nancy au sujet du procès intenté pour le pavé du pont.

Par ordre du maréchal de Carlinfort, chef de la régence, Jacques Bernard conduit du vin à Remiremont, qui appartient au comte de Grandmont.

Au mois d'avril 1698, MM. de La Salle et Bernard vont à Nancy trouver les conseillers de S. A. R. « pour estre confirmes dans les droicts et privilèges de la ville, touchant la chasse et la pêche, la réduction du prix du sel, etc. ».

Conformément à l'ordre du 10 février 1698, donné par le maréchal de Carlinfort, la ville verse au sieur Tiral, marchand à Mirecourt, la somme de 4.132 fr. 4 g. pour sa part du don gratuit au joyeux avénement.

Nicolas Christophe, sergent, récrie la foire de l'Ascension.

Il n'y a plus d'horloger à Épinal : c'est Louis André qui conduit les horloges de la ville.

Établissement d'une enseigne au pilier des halles, portant défense aux étrangers de lever les grains.

Un messager de Badonviller vient annoncer l'arrivée de S. A. R. dans ses États.

M. de La Salle va à Lunéville au mois de mai 1698, lors de l'arrivée de S. A. R., pour lui présenter les respects et obéissance de la communauté d'Épinal.

139 fr., pour poisson et pâté envoyés à St-Nicolas à M. de Carlinford, à l'abbé Le Bègue, et à M. d'Hofflise, ministres de S. A. R.

94 fr., pour travaux faits au canal de décharge des eaux de la Petite Ville.

100 fr. à Jean Bruge, ci-devant maire de la ville, pour ses gages de l'année 1697.

21 fr. donnés à la compagnie des arquebusiers pour les arrérages du florin d'or que la ville leur donne tous les ans, le jour de l'établissement de leur nouveau roi.

François Bernard va à Lunéville trouver S. A. R. au sujet de la confirmation des privilèges de la ville.

Tous les maires des villages du bailliage d'Épinal sont invités à venir dans cette ville pour arrêter des moyens les plus convenables, afin d'obtenir la diminution du prix du sel et pour être conservés dans les privilèges anciens.

Gabriel Furon peint à neuf et pose « la monstre de l'horloge de la Petite Ville ». On répare celle de la Grande Ville.

M. Sarrasin, conseiller à la Cour, passe à Épinal ; on le conduit jusqu'à Chavelot.

70 fr. à Jean-Claude Gormand, greffier du conseil de Ville, pour copies de titres nécessaires à la confirmation des privilèges de la ville.

5 fr., pour réparation faite à la fontaine des Capucins dont la ville est chargée, à cause de l'eau qu'elle en tire.

Réparation aux fusils des bourgeois, pour armer les

compagnies de La Porte, d'Ambly et de Cirecourt, partant d'Épinal pour aller à Nancy et à Bouquemont.

Le comte Dessalles, bailli d'Épinal, arrive en cette ville ; on lui présente deux simaires de vin, contenant trois pots, à 28 g. l'un, puis fait une dépense de 70 fr. chez Beauroger.

34 fr., pour frais supportés par la ville « lorsque les filosophes du collège d'Espinal souttinrent en salle de l'hostel-de-ville les thèses dédiées à S. A R. les 18 et 19 août 1698 ».

Aubry, Roucel, Etienne et Barbier vont trouver S. A. R. à Lunéville, pour savoir si un bailliage à Épinal est possible avec une juridiction considérable.

149 fr., pour poissons envoyés à S. A. à Lunéville.

François Garillon va à Letraye avertir de l'arrivée de Mme de Carlinfort audit lieu, y passant pour aller à N.-D. des Ermites.

31 fr. versés à Dominique Leclerc et autres, pour la part de la ville dans la réparation d'une muraille mitoyenne, entre leur jardin et le canal de la Moselle.

M. de Carlinfort passe à Épinal en allant à N.-D. des Ermites : il loge chez Beauroger et on lui offre du vin.

Curage du canal du moulin de la grande ville ; réparation aux murailles.

Nicolas Christophe récrie la foire de la St-Remy.

François Bernard va à Nancy demander que l'office de chef de police soit réuni à la communauté, et pour solliciter le jugement du procès au sujet des réparations au pont, à la diminution du prix du sel et de la subvention.

Réparation de la vanne qui conduit l'eau de la Moselle dans le canal des Moulins, vis-à-vis l'église des Jésuites.

2,093 fr. 3 g., pour le 1er quartier de la subvention de

1698, conformément à l'ordre de M. de Carlinfort du 25 avril.

60 fr. distribués aux corps des métiers d'Épinal pour peines et assiduité à l'Hôtel-de-Ville, concernant les affaires de la communauté.

Mariojol, lanternier, fait 69 marques aux armes de la ville pour donner aux pauvres, afin de les reconnaître.

Les chasseurs d'Épinal sont employés pendant sept jours à chasser pour le service de S A. R.

Le carosse du comte Dessalles, bailli d'Épinal, est conduit jusqu'à Charmes.

92 fr. 5 g., pour les 40 rations de fourrages que la ville est taxée par ordre de S. A. R , pour les chevaux-légers en garnison à Mirecourt.

Réparations aux rateliers et aux crèches de l'écurie de la Moyolle.

16 fr., pour la moitié des réparations faites aux quatre pans du toit du cloître de la paroisse.

700 fr. aux Jésuites, pour la pension d'un an du régent de philosophie.

Au nouvel an, comme d'habitude, on donne des étrennes au bailli, à sa femme et aux autres. Pour cette année la Cour des comptes a mis en marge : « Alloué veu le re-
« sultat, mémoire et quittance en ce qui concerne l'eau
« clairette ; Défense de rapporter à l'advenir pareille dé-
« pense à peine de radiation en ce qui concerne les 98 li-
« vres d'une sorte données au comte des Salles, bailli d'Es-
« pinal et les 43 liv. 10 sols, pour le prix de 24 serviettes
« et deux nappes données à sa femme, etc. »

Nicolas La Croix visite les cloches et fait un rapport sur leur poids, afin de dresser procès-verbal de celle qui est enlevée.

Les fusils, armes et tambours qui ont été prêtés par les

bourgeois de Nancy aux trois compagnies des gardes de S. A. R., logées à Épinal, sont renvoyés à Nancy.

114 fr., pour frais d'un voyage en ladite ville par François Bernard, pour solliciter la confirmation des privilèges de la ville.

203 fr. aux ouvriers qui ont défriché le grand chemin allant à Lunéville.

5,902 fr., pour les trois derniers quartiers de la subvention de l'année 1698.

128 fr., pour une partie des frais des services que la ville a faits célébrer pour le repos de l'âme de la reine-duchesse au mois de février 1698, plus 18 fr., pour torches et flambeaux.

382 fr., pour un drapeau en taffetas à franges d'or pour la ville.

125 fr., pour les gages du maître des hautes œuvres.

30 fr., pour les frais du revêtement de l'inventaire des titres et papiers de la ville, lors du changement du maire, des assesseurs et du greffier.

1,431 fr., pour frais faits à l'occasion de l'arrivée à Épinal de S. A. R. et du prince Charles, au mois de février 1699.

256 fr. 11 g., pour frais faits par les comptables au bailliage et à la prévôté qui y est établie; à la poursuite du procès pour la moitié de la grange de la Moyolle, etc.

158 fr., pour le coût et frais de l'arrêt de règlement rendu au conseil de S. A. R. le 19 février 1699, touchant l'établissement du conseil d'Épinal.

315 fr. à Dominique Fuzelier, régent des écoles, tant pour ses gages que comme chantre.

16 fr. aux RR. PP. Minimes, pour le service qu'ils ont célébré, comme de coûtume, le lendemain de la St-Maurice, fête d'Épinal.

7 fr à Joseph-Ignace Conat, pour l'indemniser de l'insulte à lui faite chez lui par huit gardes de S. A. R.

200 fr., pour frais faits par le comptable et 16 bourgeois en allant à Nancy, au mois de mars 1699, supplier S. A. R. de vouloir les maintenir dans leurs anciens gouvernement, droits et privilèges.

60 fr., pour les gages du réveillé. En marge, la cour des comptes dit : « Alloué et sur la remontrance faite par « François Chevailier, chef de police, et François Ber- « nard. l'un des comptables que l'on a discontinué d'aller « pendant les nuits faire ladite fonction qui est une coû- « tume aussi ancienne que la ville, mesure utile pour les « accidents de feu et autres qui peuvent arriver nuicta- « ment, la Chambre a ordonné et ordonne que le conseil « de ville fera choix d'un homme de biens pour faire « les fonctions de reveilleurs, auquel sera payé les gages « comme d'ancienneté ».

252 fr., pour l'aumône ordinaire que la ville a coûtume de faire toutes les semaines aux RR. PP. Capucins d'Épinal. En marge : « alloué pour cette fois et surcie à faire « cette aumône jusqu'à ce que la ville soit en état de la « pouvoir continuer ».

Dans l'arrêt de la Cour des comptes, il est dit : « Et « d'autant que la recepte et despenses du présent compte « est couchée fort confusément, la chambre ordonne qu'a « l'advenir les comptables feront des chapitres par chaque « nature des droits de recepte ainsi que des chapitres de « despense par espèce, en sorte que chaque chapitre con- « tienne toutes les despenses d'une même nature faicte « pendant l'année. »

Total des recettes : 27,396 fr. 8 d.

Total des dépenses : 29,514 fr. 6 g. 8 d.

Dans la couverture se trouve l'entête d'une gravure

sur bois portant : *Léopold, premier du nom, duc de Lorraine et de Bar*. Léopold est coiffé d'un chapeau à corne, avec panache ; le chef de l'écusson de la Lorraine.

CC. 194. (Cahier.) — 29 feuillets papier.

1699-1700. — *Compte que rend pardevant vous nosseigneurs de la Chambre des comptes de Lorraine, le sieur Claude Duc, receveur des deniers, appartenant à la ville d'Espinal des recepte et despence qu'il a fait en la dite qualité pendant une année qui a commencée au premier mai* 1699 *et fini au dernier d'apvril de l'annee suivante* 1700.

RECETTES

De la ferme des moulins : 5,096 fr. 8 g.
— de l'entrée des vins : 3,456 fr. 8 g.
— des vins vendus en détail : 2,1[illegible]6 fr. 8 g.
— de la boucherie : 2,500 fr.
— de la gabelle : 696 fr.
— des halles : 490 fr.
— du meu et du tonneu : 130 fr.
— du gravot des toiles : 130 fr.
— des cens de terraige : 125 fr.
— de la tuilerie : 195 fr.
— de l'écurie de la Moyolle, etc. : 21 fr.

DÉPENSES

Concernant les chemins.

206 fr., pour la part de la ville dans la réparation de l'ancien grand chemin de Chantereine allant à Mirecourt.

139 fr., pour l'ouverture d'un canal destiné à conduire les eaux depuis la porte d'Ambrail jusqu'au fossé de la porte d'Arches. On y fait ensuite des murailles.

Concernant le régent de philosophie, gages des maîtres d'école, de l'organiste, des sonneurs, de l'horloger et des bangards.

700 fr. aux Jésuites, pour le régent de philosophie.
315 fr. à Fuzelier, pour ses gages de régent des écoles.
50 fr. à Joseph Jacquemin, organiste.
12 fr. au souffleur.
100 fr. à Jean-Nicolas Lotrain, maître des basses œuvres.
33 fr. aux sonneurs.
61 fr. à l'horloger, pour remonter les horloges.
97 fr. aux trois gardes champêtres.

Concernant les fontaines et puits.

L'entretien des fontaines : 162 fr. 7 g., et 26 fr. 4 g. pour une chaîne, une poulie et deux seaux au puits de la rue du moulin de la Petite Ville.

Concernant l'entretien des moulins et vannes.

Réparations aux vannes : 1,955 fr.

Concernant la procession de la Fête-Dieu.

61 fr.

DÉPENSES DIVERSES

7 fr., pour conduire un ballot, adressé à S. A. R., jusque Charmes ; ledit ballot venant de Remiremont est escorté par 9 Suisses.

42 fr. au maître des hautes œuvres, en raison de la perte de ses chevaux et de sa pauvreté.

14 fr., pour 4 simaires de vin tenant six pots, présentées au maréchal de Bassompierre, arrivé à Épinal au commencement de septembre 1699.

75 fr. aux RR. PP. Minimes pour l'intérêt de 1,500 fr.

54 fr. à Jean Fricadel, pour ses gages de recouvreur de la paroisse.

16 fr., pour 4 simaires de vin présentées à M. le comte de Counonge.

175 fr., pour frais des réjouissances publiques le jour de la St-Léopold, patron de S. A. R., et 9 fr. pour 5 livres de poudre.

130 fr., pour 16 gelinottes, 7 bécasses, 4 canards et une perdrix adressés à M. de Mahuet, pour envoyer à S. A. R., alors à Paris.

484 fr., pour réparations faites à l'auditoire du bailliage.

212 fr., pour prix de fusils perdus que l'on a prêtés aux gardes de S. A. R.

1 fr. 9 g. à Baptiste, peintre, pour avoir dessiné les armoiries de la ville.

387 fr. 7 g., pour frais du procès entre la ville et les officiers de la gruerie d'Épinal, au sujet des bois.

19 fr., pour frais faits au sujet des Brandons.

465 fr., pour frais faits à Nancy par Nicolas Le Bègue et François Bernard, désignés pour assister aux pompes funèbres de Charles V.

459 fr. versés au chef de la police, pour la dépense faite chez lui par S. A. R. et le prince Charles, au mois de février 1699.

259 fr. au même, pour un voyage fait à Bar, afin de témoigner à S. A. R. la joie de la ville d'Épinal au sujet de la naissance du prince, son fils aîné, et 353 fr. pour fêtes célébrées à Épinal.

15 fr., pour vin présenté à M. le Bègue de Chantereine, secrétaire d'État, revenant à Plombières.

8 fr., pour faire récrier les foires pendant l'année.

100 fr., pour les gages du chef de la police.

250 fr., pour ceux des cinq conseillers.

104 fr., pour ceux du greffier.

104 fr , pour ceux des sergents de ville

100 fr., pour ceux du receveur.

13 fr., pour diminution des espèces : le louis d'or perd 10 sols, l'écu 2 sols et le louis et demi 5 sols.

Total des recettes : 15,572 fr. 6 g. 8 d.

Total des dépenses : 15,539 fr. 2 g. 15 d.

CC. 195. (Cahier.) — 37 feuillets, papier.

1700-1701. — *Compte que rend pardevant v us nosseigneurs de la Chambre des comptes, le sieur Claude Duc, des recettes et dépenses de la ville, du* 1er *mai* 1700 *au* 30 *avril* 1701.

Les recettes sont toujours les mêmes.

DÉPENSES

975 fr., pour réparations à la toiture de l'église, marchandées à Gérard Colin le 18 juin 1700.

78 fr. sur la construction de la boucherie de la Petite Ville.

825 fr., pour travaux faits aux moulins.

50 fr., pour réparations faites à la tour du Petit Pont.

12 fr., pour le feu de joie le jour de la St-Jean, et 18 fr. pour celui de la St-Léopold.

700 fr., pour les gages du régent de philosophie et 315 fr. pour celui des écoles.

463 fr., pour frais faits au sujet de l'arrivée, au mois de mai, du maréchal de Carlinford et de M de Lamberty, maréchal de Lorraine, avec leur suite.

42 fr. à Baptiste Bataille, peintre, pour six écussons aux armes de Lorraine, destinés aux funérailles projetées par la ville pour feu S. A. R. Charles V.

50 fr. délivrés à François Bernard au nom de Joseph Sauvage, procureur du R. T. Ch en la maîtrise d'Alsace,

pour dépens à lui adjugés contre la ville d'Épinal, par l'arrêt du Conseil de S. A R. du 16 avril 1698.

312 fr., pour frais supportés par la ville à l'arrivée de S. A. R. à Golbey, en septembre; on lui fait servir à dîner.

32 fr. donnés à Charles-François Gerbé, curé d'Épinal, en remboursement de pareille somme pour l'achat du rituel et du cérémonial nouveau.

13 fr., pour huit pots de vin offerts au R. P. Creutze, confesseur de Léopold, et au marquis de Lenoncourt en revenant de Plombières.

306 fr., pour un voyage à Mirecourt vers le lieutenant général du bailliage des Vosges, au sujet de l'agrandissement de la juridiction du bailliage d'Épinal. On va ensuite à Nancy.

116 fr., pour frais du procès contre les boulangers étrangers.

14 fr. à François Garillon, pour porter à Nancy le procès-verbal de l'élection des nouveaux magistrats.

Total des recettes : 16,265 fr. 10 g.

Total des deniers : 16,676 fr. 9 g. 7 d.

CC. 196. (Cahier.) — 58 feuillets, papier.

1701-1702. — *Compte que rend pardevant vous Messieurs les lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Epinal, chef de police et conseillers de la Chambre de ville dudit Espinal. le sieur Bernard Beron, receveur des rentes et revenus appartenant à la ditte ville, pendant l espace de vingt mois qui ont commencé au* 1er *mai* 1701 *et fini au dernier décembre* 1702.

Dans les recettes figurent pour la première fois un chapitre du produit des cens dûs à la ville, montant à 185 fr. pour 66 articles.

DÉPENSES

Élargissement du pont sur le canal du ruisseau, en dehors de la porte du Grand Moulin.

Réparations aux murailles de la prairie du Poux, à la chambre de la fontaine dite la Rochotte, aux vannes, aux murailles du Grand Moulin, etc.

9 fr., pour un volet placé à la chambre du partage de la fontaine de la porte d'Ambrail.

28 fr., pour réparation à la toiture de la tour où sont les archives de la ville.

100 fr., pour la moitié des réparations faites à la toiture de la chapelle des Innocents.

34 fr. à Henri Marullier, pour avoir planté 63 tilleuls et ébrancher les autres.

23 fr., pour quatre poteaux indicateurs placés sur les chemins.

530 fr. versés à Claude-Joseph Valtrin, facteur d'orgues à Besançon, pour avoir augmenté d'un jeu celles d'Épinal.

1,128 fr.. pour 189 toises de pavés.

91 fr., pour le repas le jour de la St-Léopold.

397 fr., pour frais d'un procès intenté à la ville par M. de Bassompierre, au sujet du droit de copel sur les grains vendus dans les greniers des bourgeois.

177 fr., pour la moitié du coût de l'arrêt de la Cour souveraine du 29 juillet 1702, au sujet des travaux faits au pont en 1698, et 180 fr. pour paiement des travaux.

Perrin et Lamarine vont à Girecourt trouver M. Humbert et lui représenter que si Duriet construit son usine de chamoiseur sur le canal des moulins, il causera un grand préjudice à la ville.

Un archer de la maréchaussée vient prévenir le baron de Mahuet du passage de Léopold et de sa femme. Après

les frais faits, un autre vient annoncer que ce voyage est remis.

856 fr. à Nicolas Bourguignon, de Belrupt, pour deux pierres meules fournies pour les moulins de la ville.

5 fr., pour trois pots de vin présentés à M. Humbert de Girecourt, grand maître des eaux et forêts de Lorraine.

30 fr. à M. Gerbé, pour le prix d'un missel nouveau.

124 fr., pour deux manteaux de drap aux sergents de ville.

53 fr. 4 gr., pour un repas porté dans les bois en faisant la reconnaissance des bornes et séparations des forêts de la ville de celles des villages voisins.

Pierre Claudot, sculpteur, jette, à trois reprises différentes, le niveau sur le canal des moulins de la Petite Ville, pour s'assurer si l'on peut y établir la manufacture de chanvre de Jean Ducret.

M. de Mahuet, premier président de la Cour souveraine passe en revenant de Plombières ; on lui offre du vin.

10,564 fr. 9 g. versés à Louis Mairesse, receveur des finances à Épinal, pour la subvention de la ville en 1701.

On verse au même : 834 fr. pour la part de la ville au sujet du pourtour des murailles de Nancy ; 2,450 fr. pour la cote-part de la communauté dans les dettes de l'État.

76 fr. 1 g., pour un repas offert aux officiers de la gruerie de Dompaire le jour qu'on leur montra les titres de la ville au sujet de la vaine pâture dans les forêts du ban d'Uxegney et du droit de prendre dans ces forêts des bois pour la réparation des ponts et autres édifices publics.

Total des recettes : 44,992 fr. 2 g.

Total des dépenses : 44,675 fr. 7 g. 11 d.

CC. 197. (Cahier.) — 53 feuillets, papier.

1703. — *Compte que rend pardevant vous nos seigneurs de la chambre des comptes de Lorraine, le sieur Bernard Bexon, des rentes et revenus appartenant à la Ville, des receptes et despences par luy faictes en ladicte qualité pendant l'annee* 1703.

RECETTES

De la ferme des moulins : 5,292 fr. 6 g.
De la ferme de l'entrée des vins : 4,750 fr.
— de l'imposition des vins, vendus en détail : 3,200 fr.
— de la boucherie : 3,000 fr.
— de la halle : 830 fr.
— de la gabelle : 1,020 fr.
— du meu et du tonneu : 190 fr.
— du gravot des toiles : 162 fr.
— de la tuilerie : 195 fr.
— de la porterie de la Petite Ville : 45 fr.
Du passage des voiles : 3 fr. 9 g.
De la location des greniers et salles de l'Hôtel-de-Ville : 210 fr.
— de la grange de la Mayolle : 20 fr.
— des greniers de la halle : 135 fr.

Suit la recette des cens, parmi lesquels on trouve : 6 fr. des héritiers de la veuve Petot, sur le pré Dame Prince ; 4 fr. de la veuve Mathias Flavancourt, sur un champ situé au Chaufour ; 3 fr. de Jacquot, sur un jardin et un passage derrière le couvent des Minimes ; 5 fr. de l'Abbesse du Chapitre, sur une maison située au grand moulin ; 6 fr. de Jacques Piconot, sur sa tannerie située au même lieu ; 4 fr. de Joseph Dondenne, sur une maison

située à la porte du Petit Pont ; 7 fr. de Benoît Noël, sur la maison située au-dessus de la fontaine St-Goëry.

DÉPENSES

2 fr., pour réparer le pont qui traverse le ruisseau de l'étang Aubry, allant à N.-D. de Consolation.

Réparations : aux prisons de la tour du Grand Pont, à la muraille de la porte St-Goëry, au pont qui traverse le canal des Grands Moulins et à la fontaine de la place de l'Atre, etc.

Fourniture de guérites pour les sentinelles des troupes de la garnison.

84 fr. délivrés à Dominique Adam, arpenteur, premier forestier de la gruerie de Dompaire, pour droit de la permission accordée le 1er août 1703, de prendre, par la communauté, les eaux d'une fontaine située près de l'ermitage St-Antoine, pour les faire couler dans la Petite Ville d'Épinal.

Réparations : au logement et au fourneau de la tuilerie, au chansal de l'église, au cloître, à la toiture de l'écurie située derrière le couvent des Minimes, aux halles, aux moulins, etc.

Nettoyage de cheminées et réparation aux fenêtres de l'appartement occupé par M. de Bouttler, lieutenant au régiment des gardes, dans la maison des religieuses de la Congrégation.

700 fr., pour 140 toises de pavés fait au grand chemin du faubourg de la Petite Ville, allant au couvent des Capucins.

389 fr., pour 32 toises de murailles faites le long du canal entre le petit pont du faubourg de la Petite Ville et la fontaine dite La Chatte.

Le comptable remontre qu'au mois de juillet 1703 une

partie de la vanne a été emportée par les eaux, et que, malgré la publication de l'adjudication des travaux, personne ne veut s'en charger qu'à un prix excessif; c'est pour ce motif que le conseil arrête que ces travaux seront faits par des ouvriers à la journée. Cette réparation dure neuf semaines et coûte près de 1,700 fr. comme main-d'œuvre; 1,440 fr. pour voitures, fers, clous, etc.; 150 arbres y sont employés.

On porte une lettre au baron de Mahuet, tendant à obtenir décharge d'une seconde compagnie de soldats qui doit arriver à Épinal.

25 fr. à Charles Duleumont, avocat à Épinal, pour une écriture par lui faite servant de réponse au grief contre Thiéry, au sujet du procès de la grange de la Mayolle.

35 fr. à Henri Marullier pour voyages à Lunéville et à Nancy, au sujet de l'élection des nouveaux magistrats.

56 fr. à Nicolas Perrin allant à Lunéville, pour trouver le duc Léopold au sujet des désordres commis par la garnison

Délivré à Humbert, de Girecourt, grand maître des eaux et forêts au département des Vosges, un louis d'or, valant 13 livres 15 sous ou 32 fr. 1 g., pour droits de deux avis donnés sur des requêtes présentées par la ville d'Épinal au conseil de S. A. R., au sujet des bois, de la vaine pâture, du droit de pêche, etc.

28 fr. à M. de La Salle, lieutenant général au bailliage d'Épinal, sur ses honoraires dans le procès de la ville contre les Dames du Chapitre, au sujet des réparations à faire à l'église.

129 fr., pour frais faits par les officiers de la gruerie en procédant à la délimitation du quart en réserve dans les bois communaux.

268 fr. versés à Nicolas Perrin, pour frais d'un voyage à

Lunéville et à Nancy, vers le duc Léopold et ses ministres, pour leur représenter « les grandes ruynes survenues aux vannes de cette ville pendant le mois de juillet 1703 et pour solliciter plusieurs affaires de la communauté, comme celles des bois, de la pesche, du pont, du Chansal de St-Goëry, etc. ».

44 fr. délivrés à Dominique Adam, arpenteur à la gruerie de Dompaire, pour amendes, dommages et intérêts adjugés contre la communauté par sentence de ladite gruerie du 26 avril 1702, au sujet de la reprise du troupeau communal.

35 fr. versés à Duleumont, avocat, pour un rapport servant de grief au procès qui existe entre le sieur Thiéry et la ville au sujet du regain des prés de Chantereine.

42 fr. à Martin Roblot et Barthélémy Guinard, pour frais d'un voyage à Lunéville vers S. A. R., au sujet du procès-verbal fait par la Chambre de ville contre les violences du sieur de Circourt, capitaine au régiment des gardes.

73 fr. 6 g. versés à Thiéry pour l'arrêt du conseil de S. A. R. du 17 mars 1703, concernant le partage des eaux de la fontaine de La Pelie.

210 fr. à François Chevalier, prévôt et chef de la police d'Épinal, pour frais faits à Lunéville et à Nancy au sujet de la radiation des droits de fagots dûs aux officiers de l'Hôtel-de-Ville et pour les frais de l'arrêt du conseil qui ordonne le rétablissement desdits fagots.

57 fr., pour vin et poisson présentés en deux fois à MM. de Viermes et de Circourt, capitaines au régiment des gardes de S. A. R., lors de leur arrivée à Épinal pour y tenir garnison.

40 fr. à Jean Rouland, dit Dumaine, pour trois chevaux et une voiture employés à conduire du bagage et

des gens de la suite du marquis de Lambertye, maréchal de Lorraine, allant à Remiremont pour le service de S. A. R.

Fourniture de six chevaux pour conduire à Plombières le sieur Alliot, premier médecin de S. A R.

69 fr , pour frais faits à l'arrivée du prince d'Arcourt.

2 fr. 2 g. pour diminution des monnaies, à raison d'un sol par écu.

3,273 fr. 1 g. délivrés à Louis Mairesse, pour la part de la ville des sommes levées sur la province, affectées au paiement des dettes de l'État et du pourtour des murailles de Nancy.

400 fr. de réduction faite au fermier des moulins, en raison des 88 jours de chômage causés par la réparation des vannes

Total des recettes : 19,322 fr. 12 d. .

Total des dépenses : 17,394 fr. 2 g. 12 d.

Contre-compte contenant 54 feuillets, papier.

CC. 198. (Cahier.) – 52 feuillets, papier.

1704. — *Compte rendu par Bernard Bexon, receveur des recettes et dépenses de la ville d'Épinal.*

Les recettes des cens ne sont plus nominatives.

DÉPENSES

175 fr., pour façon de 44 bancs et 22 tables pour les chambres des soldats.

Fourniture d'une grande barre de fer, mise pour soutenir la voûte des fonds de l'église.

Réparations aux murailles mitoyennes entre le cimetière et le jardin Aubry.

52 fr., pour achat d'un bichet et d'un imal ferré servant d'étalon à livrer les grains.

35 fr. pour réparer les degrés du jubé, le portail de l'église, etc.

Construction d'une muraille soutenant le grand chemin de Remiremont, au-dessous du couvent des Capucins.

3 fr. 6 g. pour une lanterne aux corps de garde, et 2 fr. 7 g. pour nettoyer la prison militaire située entre les deux villes. Établissement d'un dortoir et d'un cheval de bois pour mettre sur la place.

Pendant la nuit du 25 au 26 janvier 1704, une partie de la vanne est entraînée par les eaux et les glaces. Les réparations sont faites en régie comme l'année précédente. Ces travaux coûtent d'abord près de 4,450 fr., et une fois cette somme dépensée, la Chambre de ville et les notables reconnaissent « que les ruynes qui arrivoient si ordinairement auxdictes vannes ne provenaient que parce quelles estoient trop estroittes. Il auroit en conséquence esté résolut de les reslargir et pour ceste effect la despence cy apres a este faicte », soit 1,400 fr. et 160 chênes y sont employés.

250 fr. à Dominique Fuzelier, pour ses gages de régent des écoles et chantre de la paroisse.

190 fr. à François Dieudonné, pour ses gages de régent des écoles de la Petite Ville et d'organiste.

9 fr. ou un florin d'or donnés à la compagnie des arquebusiers le jour de la reddition de leur compte.

100 fr. pour les gages de Nicolas Lattre comme maître des hautes et basses œuvres.

14 fr. pour un voyage à Dompaire, au sujet de la reprise du troupeau des chèvres de la Petite Ville.

112 fr. pour un voyage fait à Lunéville par François Chevallier et Mathias Etienne, pour témoigner de la part de la Ville, à LL. A. R., la joie de l'heureuse naissance de Monseigneur le Prince.

360 fr. à deux autres, pour aller à Nancy et à Lunéville au sujet des privilèges de la communauté d'Épinal.

33 fr., pour frais du procès qui existe entre la ville et l'abbesse du Chapitre au sujet de l'entrée des vins, et 58 fr. versés à François Chevallier pour les frais de l'arrêt rendu en Conseil d'État de S. A. R. le 12 février 1704, au sujet des mesures à grain.

35 fr. pour copies de titres concernant les privilèges de la ville et principalement pour la chasse.

10 fr. 6 g., pour quatre simaires de vin présentées à M. de St-Contest, intendant de la Généralité de Metz. On en présente aussi à M. Vignolle, procureur général de la Chambre des comptes, au prince Darcourt et à M. de Coussay.

71 fr. à Pierre Hol, pour achat, cuisson et port de poissons, portés au château de Lupcourt le 25 août, par ordre de M. de Mahuet, croyant que le duc Léopold et la reine iraient y dîner.

37 fr., pour trois pâtés de truites envoyés à MM. de Gerbéviller, de Beauveau et Lunaty, au moment de la confirmation des privilèges de la ville.

3,266 fr., pour la part de la ville dans les dettes d'État et la réparation des murailles, conformément à l'ordre du 15 mai 1704.

1,540 fr. d'une remise accordée au fermier des moulins, pour chômage pendant la réparation des vannes.

86 fr. aux religieuses pour location de la maison habitée par M. de Bouttlair, lieutenant au régiment des gardes de S. A. R.

500 fr pour la location des chambrées occupées par les gardes, en garnison à Épinal depuis le mois de mars 1703.

268 fr. versés à plusieurs particuliers, pour les frais

faits par les communautés en réjouissance de la naissance d'un Prince.

Total des recettes : 21,515 fr. 4 g. 12 d.

Total des dépenses : 18,909 fr. 5 g. 1 d.

Contre-compte contenant 49 feuillets, papier.

CC. 199. (Cahier.) — 50 feuillets papier.

1705. — *Compte rendu à la Chambre des comptes, par Bernard Bexon, receveur, des recettes et dépenses de la ville d Épinal.*

DÉPENSES

98 fr. pour réparation faite aux planchers et murs de l'église, tant à la chapelle St-Luc qu'aux orgues.

64 fr., pour achat de neuf imaux ferrés employés à livrer les grains sous la halle.

Réparation au chemin de la Grande-Voie allant à N.-D. de Consolation.

Goëry Ballon plante 13 tilleuls dans la prairie située près des grands moulins de cette ville.

198 fr. à Joseph Long, maître maçon et un autre, pour travaux faits aux murs du cimetière alors en ruines à plusieurs endroits, à la chapelle et aux charniers.

Incendie de la maison Serquand ; achat de seaux en sapin, à 3 g. l'un.

Jean Fricadel relève la toiture du moulin de la Petite Ville et fait un plancher dans le logement du meunier.

140 fr., pour achat de deux grosses cordes destinées à lever les meules des moulins.

Réparation de la voûte de la prison du grand pont.

74 fr., pour réparation faite à la chapelle de l'ermitage de St-Antoine, dont les gouverneurs de la ville sont collateurs.

Réparation au pavillon de la tour du Petit Pont où est placée l'horloge de la Petite Ville

445 fr. pour la reconstruction des murailles de la ville renversées dans le canal des moulins, derrière les maisons de César Hachotte, Pierre Tisserand et Nicolas Marchal.

2,596 fr., pour 709 tuyaux employés aux fontaines de la Petite Ville.

70 fr. versés à Claude Hachotte, pour l'eau d'une fontaine qui va dans son étang et que l'on prend pour alimenter la ville.

28 fr. à Joseph Jeandel, maître sculpteur, pour une statue représentant *Espinal*, posée au-dessus du moine de la grande fontaine de la Petite Ville.

12 fr. à Henry Marullier, pour solde du prix des 63 tilleuls qu'il a planté en 1701 à la prairie du Poux.

49 fr. pour un grand chenal près de la porte du tourniquet de la paroisse pour recevoir les eaux des toits.

488 fr. pour 23 toises 1/2 de muraille et 40 toises 1/2 de pavés faits au faubourg de la Petite Ville, depuis le pont jusqu'à la porte St-Michel.

115 fr., pour ouvrages faits à la grange de la Moyolle.

130 fr., pour réparation faite à la toiture de la fontaine St-Goëry.

Travaux au chemin de St-Antoine et construction d'une muraille contre la Moselle.

80 fr. versés à M. de La Gresse, substitut à Dompaire, pour amende et dommages intérêts, conformément à la sentence de la gruerie dudit Dompaire du 7 mai 1705, au sujet de la reprise du troupeau des vaches et des chiens de la Petite Ville dans les taillis des forêts d'Uxegney.

95 fr. à Dominique-François Aubry, pour un voyage à

Lunéville en janvier 1705, au sujet des troupes françaises qui passent à Épinal.

Henry Marullier va à Toul pour obtenir du grand vicaire la permission de faire exorciser les chenilles et autres vermines qui mangent les fruits. Services faits les 12, 13 et 14 mai pour exorciser lesdites chenilles et autres vermines.

164 fr. versés à Charles Duleumont, avocat, pour frais au sujet des réparations de la maison curiale.

641 fr. à Martin Galhant, maître orfèvre, pour faire un encensoir d'argent à la paroisse.

1,075 fr. versés à Charles-François Tervenus, docteur en théologie, curé d'Épinal, pour les réparations faites à la maison curiale.

339 fr. pour frais des services célébrés à l'église d'Épinal, par ordre de S. A. R., pour le repos de l'âme du prince Joseph.

3,719 fr. versés à Louis Mairesse, pour la part de la ville dans les dettes de l'État et réparations des murailles de Nancy.

Incendie dans les bois le 28 avril 1705.

236 fr. à Charles Perette pour location de sa maison, employée à loger les soldats commandés par le comte de Viermes et M. de Circourt.

21 fr. au comptable pour avoir procédé à la reconnaissance des cens dûs à la ville.

400 fr. pour travaux faits sur la route de Mirecourt.

387 fr. pour 180 toises de terrasse enlevées au canal derrière l'hôpital, afin de décharger les vannes et donner plus d'écoulement pendant les grandes eaux.

Total des recettes : 22,162 fr. 4 d.

Total des dépenses : 20,961 fr. 9 g. 12 d.

Contre-compte con enant 49 feuillets, papier.

CC. 200. (Cahier.) — 63 feuillets, papier.

1706-1707. — *Compte rendu à la cour des comptes de Lorraine, par Nicolas Perrin, receveur de la ville, du 1er janvier 1706 au 31 août 1707.*

La recette des cens dûs à la ville est détaillée.

DÉPENSES

Confection de 3 beurtoires pour les moulins de la ville.

Rétablissement à neuf du battant des grands moulins.

Réparations à la maison d'école.

35 fr. à Jean Baudemer et Pierre Marchal, maîtres maçons italiens demeurant à Épinal, pour travaux faits à la fontaine dite la Rochotte Rogner paie un sixième.

Ouvrages faits au mouton et aux aiguilles de la grosse cloche.

70 fr. pour l'établissement d'une fontaine à la porte d'Ambrail.

Jean Florentin, maçon, fait un moine de pierres de taille en pyramide à la fontaine de la place de l'Atre.

Construction d'un mur à droite en sortant de la porte d'Arches, pour séparer le chemin du fossé.

Nivellement du chemin entre la porte d'Arches et celle d'Ambrail, appelée les Forts.

Relèvement des pavés des rues, adjugé à Claude Missereux ; on en fait pour près de 8,000 fr.

180 fr. à Gabriel Furon, maître menuisier, pour 10 fauteuils en noyer et deux tables pour la chambre de l'Hôtel-de-Ville.

42 fr. à Nicolas La Croix, maître fondeur, pour réparer les six chandeliers en cuivre de l'autel de la paroisse ; — 116 fr. pour 7 aunes d'étoffe rouge et 20 aunes de toile de lin, pour faire des robes et des surplis aux qua-

tre enfants de chœur ; — 85 fr. pour un tapis de pied à l'autel.

Réparations aux moulins, adjugées à Gérard Collin.

Feux de joie les 11 et 12 octobre 1706, en réjouissance de la nouvelle que Mgr le prince Charles est élu à l'évêché de Munster.

165 fr. pour frais de réjouissances publiques faites le 5 5 mai 1707, au sujet de la naissance d'un prince, fils de S. A. R.

9 fr. versés à Charles Thouvenot, chanoine de Remiremont, pour cens des moulins d'Épinal, en sa qualité de chapelain de la recommandise de Poirot du Ban.

175 fr. à Nicolas Lorry, maître des hautes et basses œuvres, pour ses gages.

Prise du troupeau des vaches de la Petite Ville dans les forêts d'Uxegney.

Procès au sujet de la butte des arquebusiers et de la ferme de la boucherie.

Dominique Poitresse va à Lunéville pour obtenir une réponse contre Pierre Gennessan, Arnould, Vinot et Louis André, au sujet des bâtiments qu'ils prétendent élever dans le canal de la Petite Ville et à la porte d'Arches.

161 fr. versés à Claude Duc, François Lallemand et Maurice, pour un voyage à Lunéville vers S. A. R., afin d'obtenir la réunion des offices de nouveaux conseillers à ceux de la chambre de ville.

François Chevallier et un autre vont à Girecourt trouver M. Humbert, grand maître des eaux et forêts, pour faire marquer un grand chemin dans les forêts d'Uxegney, afin d'empêcher la reprise des bestiaux qui se fait journellement.

118 fr. versés audit Chevalier, pour une partie des frais faits au sujet du procès que la ville a intenté à Joseph

Jacquot pour son usine située en aval des moulins. Ce procès coûte en plus à la ville 246 fr.

131 fr. à Jean Roncel, avocat et autres, pour la moitié des honoraires dans le procès entre la ville et le propriétaire de la cense de Failloux, au sujet des regains qu'il prétend faire dans ses prés. La commune de Jeuxey paie l'autre moitié.

310 fr. pour frais faits à l'arrivée de Mesdames les princesses de Mantou et de Vaudémont le 13 mai 1707, lors de leur voyage à Plombières. L'arrivée et la conduite des personnes de la Cour occasionnent une dépense de près de 200 fr.

Antoine Dubois conduit, avec deux chevaux, un garde du corps jusqu'à Dounoux, pour recevoir les ordres du milord de Carlinfort.

100 fr. aux Capucins pour les aider à réparer leur fontaine.

700 fr. pour l'entretien et la nourriture des deux chevaux étalons, envoyés à Épinal par S. A. R.

8,844 fr. pour la part de la ville dans les dettes d'État.

Total des recettes : 39,135 fr. 10 g. 8 d.
Total des dépenses : 38,759 fr. 9 g. 1 d.

Contre-compte de 63 feuillets, papier.

CC. 201. (Cahier). — 59 feuillets, papier.

1707-1708. — *Compte rendu à la Chambre des comptes par Charles Chevallier, receveur de la ville, du 1er septembre* 1707 *jusqu'au* 31 *décembre* 1708.

DÉPENSES

Enlèvement des repoux de l'entrée de la porte St-Goëry ; réparation à l'escalier de la fontaine

Consolidation de la croix qui est sur le grand chemin, au faubourg de la porte de la Fontaine.

Réparation du chemin qui va à N.-D. de Consolation et construction d'une muraille pour soutenir le chemin qui va à Lunéville, en dehors du faubourg des Grands Moulins. Cette muraille coûte 940 fr.

Travaux aux moulins et réparations aux murailles et aux vannes

Construction d'un escalier au portail de la paroisse, d'un nouveau foulan sur l'emplacement de la gauche des toiles, de pavés pour près de 5,000 fr., etc.

70 fr. pour nivellement de la prairie dite le gravot des Grands-Moulins.

Plantation de 200 ormaux et tilleuls sur les forts, au grand gravot et au Poux.

Réparation à la voûte de la porte d'Ambrail qui menace ruine.

Les collecteurs de la subvention sont emprisonnés.

MM. de Spada, de Beauvau et Sarrazin passent à Épinal en allant à Plombières ; on leur offre du vin.

Un gentilhomme du prince de Soubise, évêque de Strasbourg, passe à Épinal ; on le conduit à Damas par ordre de la comtesse de Spada.

Confection d'un fourreau en cuir pour placer le drapeau de la ville.

280 fr. pour le quart de la nourriture des chevaux napolitains envoyés à Épinal comme étalons, par ordre de S. A. R.

21 fr à Nicolas Courtois, pour l'aider à payer la chambre où il a enseigné la jeunesse de la Petite Ville, avant le marché passé avec le sieur Hugue pour enseigner les enfants des deux villes.

14 fr. versés à Nicolas Robin et autres, pour les indem-

niser du terrain qu'on leur prend pour l'élargissement du chemin de Lunéville, hors du faubourg des Grands Moulins.

1,521 fr. à M. Tervenus, curé d'Épinal, pour achat de galons d'or et façon d'ornements d'église.

1,286 fr. pour perte sur les monnaies, ensuite de leur diminution.

Total des recettes : 32,039 fr. 3 g. 4 d.

Total des dépenses : 32,165 fr. 10 g. 5 d.

Contre-compte contenant 59 feuillets, papier.

CC. 202. (Cahier.) — 45 feuillets, papier.

1709. — *Compte rendu à la Chambre des comptes, des recettes et dépenses de la ville d'Épinal par Charles Chevalier, receveur.*

DÉPENSES

109 fr. 4 g. à Nicolas Grandjean, vitrier, pour réparation aux fenêtres de l'église ; 15 fr. pour un bénitier.

Enlèvement des décombres de la voûte du grand pont qui est tombée ; — reconstruction de la tuerie ; — établissement d'une passerelle en bois sur le canal, près de l'hôpital, en attendant la reconstruction du Petit Pont ; — travaux à la fontaine La Chatte.

Construction d'un moulin à gros grains.

Le rétablissement des vannes coûte près de 1,400 fr.

Réparation aux horloges.

60 fr. au sieur Damance, pour ses gages d'enseigner les premiers principes de la langue latine aux enfants ; — 300 fr. à Dominique Didon, régent des écoles et chantre.

112 fr. à François Chevalier, prévôt et chef de police, pour voyage fait à Lunéville au sujet du procès de la ville contre les fermiers de la halle.

70 fr. au même, pour un autre voyage vers S. A. R., au sujet de la disette des grains. Il va ensuite à Dompaire répondre à l'assignation donnée à la ville au sujet de la reprise du troupeau des vaches ; la ville est condamnée à 100 fr. d'amende par sentence de la gruerie dudit Dompaire du 14 août 1709.

43 fr. 2 g. pour 18 pots de vin présentés à Mgr l'évêque, lors de sa visite à Épinal.

Un garde de S. A. R. accompagne ceux qui font la visite des greniers pour reconnaître s'il y a du grain ; — 7 fr. 6 g. versés le 31 mai, pour deux imaux de blé employés à faire l'épreuve de ce qu'un imal peut rapporter de pain.

50 fr. à François Marullier, pour l'indemniser de la cassation de l'acensement d'un jardin situé au petit gravot.

420 fr. pour paiement d'une partie de la nourriture des chevaux napolitains, envoyés à Épinal comme étalons.

7 fr. à François Brouiller, pour 40 tilleuls plantés au Poux ; il y plante aussi des ormaux. Goëry Ballon reçoit 4 fr. pour en avoir planté 16 au Gravot.

6,172 fr. pour la subvention de la ville.

Total des recettes : 24,116 fr. 10 g. 3 d.

Total des dépenses : 24,311 fr. 9 g. 7 d.

Contre-compte contenant 45 feuillets, papier.

CC. 203. (Cahier.) — 38 feuillets, papier.

1710. — *Compte rendu à la Chambre des comptes par Charles Chevalier, receveur des recettes et dépenses de la ville d'Épinal.*

RECETTES

De la ferme des moulins : 6,205 fr.

— de l'entrée, impôt et gabelle des vins : 6,417 fr. 7 g.

De la ferme de la boucherie : 4,600 fr.
— des halles : 1,030 fr.
— du meu et du tonneu : 215 fr.
— du gravot des toiles : 250 fr.
— de la tuilerie : 200 fr.

De la location de la maison située sur le Petit Pont : 75 fr.
— du passage des voiles : 2 fr.
— des étaux des bouchers : 33 fr.
— d'une écurie : 16 fr.
— de la grange de la Moyolle : 65 fr.
— des greniers des Halles : 300 fr.

Pour les cens dûs à la ville : 143 fr.

DÉPENSES

Réparations aux vannes, à la croix qui est sur la place de l'Atre, aux prisons, aux corps de garde et à la tuilerie.

Recherche de la source de la fontaine St-Goëry.

2,733 fr. 1 g. pour frais d'un procès entre la ville et Paul Henry, ancien meunier.

93 fr. versés à Pierre Jeandat, forestier de la gruerie de Dompaire, au sujet de la reprise du troupeau des vaches de la ville.

68 fr. à Gormand, procureur, au sujet du procès de Failloux.

Maurice Poitresse va à Jeuxey et à Deyvillers chercher des chevaux pour conduire le prince de Morbacq.

21 fr. pour quatre simaires de vin présentées au comte de Viermes, au sujet de sa nomination de bailli au bailliage d'Épinal ; la ville lui accorde 350 fr. pour indemnité de logement.

70 fr. donnés aux Capucins pour les aider à reconstruire la partie de leur couvent qui est incendiée. A ce sinistre, la ville brûle des chandelles pour 13 fr. 6 g.

420 fr. pour la nourriture des chevaux étalons.

49 fr. à Jean Laurenceau pour faire passer outre les pauvres étrangers qui entrent en ville.

17 fr. 4 g. provenant de la diminution des monnaies.

Les compagnies de M. de Viermes et de M. de Circourt sont toujours en garnison à Épinal.

Total des recettes : 20,118 fr. 5 g. 8 d.
Total des dépenses : 15,560 fr. 9 g. 12 d.

Contre-compte contenant 38 feuillets, papier.

CC. 204. (Cahier.) — 41 feuillets, papier.

1711. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Charles Chevalier, receveur, des recettes et dépenses de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

44 fr. pour prix de 6 livres de cire blanche, façonnée en flambeaux, distribués à Messieurs de l'Hôtel-de-Ville pour assister à la procession le jour de la Fête-Dieu ; — 20 fr. pour les frais du feu de joie le jour des Brandons, 20 fr. pour celui de la St-Jean et 21 fr. pour celui du jour de la St-Léopold ; — 16 fr. aux Minimes, pour rétribution des services qu'ils célèbrent en leur église le lendemain de la fête d'Épinal, l'un pour la conservation des bourgeois et habitants de la ville et l'autre pour le repos des morts. (Ces dépenses se renouvellent chaque année.)

70 fr. pour le repas des notables le jour de la St-Léopold.

Réparations aux vannes, aux murs des canaux des moulins, au pont de la porte d'Arches et au Grand-Pont.

Démolition de la muraille de la maison d'école.

23 fr. pour une porte à la grange de la Moyolle ; —

53 fr. pour la moitié des travaux faits au cloître des Dames du Chapitre.

56 fr. payés à Roblot au sujet du procès entre la ville et le sieur Poincaré.

43 fr. à François Brouiller pour le dernier paiement des ormeaux qu'il a planté pour la ville.

28 fr. pour achat de papier timbré employé à faire trois registres, le premier pour le prix des grains, le deuxième pour l'enregistrement des sentences et le troisième pour la transcription des ordonnances de police.

319 fr. pour frais faits à l'arrivée du prince François.

15 fr. 5 g. pour 6 pots de vin offerts au marquis de Trichateau et à M. Dubois, allant à Remiremont prendre possession de l'abbaye.

Total des recettes : 26,588 fr. 4 g.

Total des dépenses : 21,374 fr. 7 g. 12 d.

Avis de la Cour des comptes

« La Chambre ayant remarqué que le comptable rapporte en despence dans ses comptes notamment dans le précédent des sommes considérables pour frais de procès que la ville a entrepris et soustenus légérement sans avoir pris l'advis au préalable des notables de la ville, ny représenter aucun résultat Faict deffence a l'advenir aux officiers de l'Hostel-de-Ville de plus entreprendre ny soustenir aucun procès, soit en demandant ou deffendant sans avoir pris ladvis des notables de ladicte ville, au nombre de 12 au moins, de ladvis desquels, comme aussy des raisons et motifs que la ville pourra avoir pour entreprendre ou deffendre lesdicts procès. Il sera dressé procès-verbal en forme de résultat, signé des officiers et desdicts notables, dont le comptable rapportera copie lors de la reddition de ses comptes à peine de radiation des

frais de procès qui pourroient estre rapportés en despence et par lesdits officiers d'en demeurer responsables en leurs purs et privés noms.

Et lorsqu'il s'agira de frais de voyage pour la poursuite et defference desdits proces ou aultres affaires concernant les intérêts de la ville, il sera dressé un résultat portant nomination de la personne qui sera choisie et ne pourra luy estre alloué que 10 fr. 10 g. par jour, à peine de radiation du surplus qui pourrait lui estre alloué ».

Contre-compte de 41 feuillets, papier.

Feuilles de jeux d'échecs dans les couvertures des deux comptes.

CC. 205. (Cahier.) — 42 feuillets, papier.

1712. — *Compte rendu à la Cour des comptes de Lorraine par Charles Chevalier, receveur, des recettes et dépenses de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

300 fr. à Étienne Hugues, pour ses gages comme régent des écoles et chantre de la paroisse.

84 fr. à Louis Page, pour ses gages de régent de principes de la langue latine.

700 fr. aux Jésuites pour le payement du régent de philosophie.

350 fr. au comte de Viermes, bailli de la ville, pour indemnités de logement.

84 fr. pour l'entretien et la nourriture des enfants trouvés à la charge de la ville.

Réparations : aux vannes, à la maison d'école, à la muraille qui soutient le grand chemin qui va à Nancy, aux chemins des environs de la ville, à la tuilerie.

166 fr. pour frais faits au sujet du procès de Failloux,

30 fr. pour ceux du procès de M[lle] Leguille et 62 fr. pour celui contre Bergeot et Mortal ; 142 fr. pour avoir été à Nancy et à Metz chercher des pièces au sujet du procès de la main-morte.

Le prince de Vaudémont arrive à Épinal.

Conduite à Plombières de la batterie de cuisine du prince François.

400 fr. versés à François Barbier, pour l'alignement de son jardin situé au faubourg de la Basse-Ville.

25 fr. pour frais d'un procès-verbal fait par le lieutenant général au sujet d'un enfant trouvé exposé sur le grand chemin de Remiremont.

12 fr. 8 g., pour quatre simaires de vin présentées au bailli et à sa femme.

5,503 fr. 8 g. pour la subvention imposée à la ville.

Pour les gages du chef de police, 150 fr.

— du sieur Marchand, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, 300 fr.

— de Martin Roblot, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, 300 fr.

— de Marchal, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, 300 fr.

— de Conraux, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, 300 fr.

— de Étienne, procureur de S. A. R. 300 fr.

— de Christophe Gegout, secrétaire, 250 fr.

— du comptable, 400 fr.

Total des recettes, 32,686 fr. 3 g. 2 d.

Total des dépenses, 22,182 fr. 2 g.

La ville doit 6,000 fr. aux religieuses de l'Adoration du Saint-Sacrement de l'autel de Rambervillers depuis longtemps. Elles ont obtenu un arrêt du conseil de S. A. R., qui condamne la ville à leur payer tous les ans, jusqu'à

l'extinction desdits arrérages, qui se montent à 20 ans, etc.

Contre-compte de 42 feuillets, papier.

Feuillets d'échecs dans la couverture.

CC. 206. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

1713. — *Compte rendu à la Chambre des Comptes de Lorraine, par Ch. Chevalier, receveur, des recettes et dépenses de la ville d'Epinal.*

DÉPENSES

134 fr. pour l'entretien de deux enfants trouvés restés à la charge de la ville.

Réparations : aux vannes, aux pavés des rues, aux halles, à la tuilerie, à la fontaine de la Rochotte.

46 fr. pour achat d'un graduel toulois.

564 fr. pour 900 planches de sapin, employées à la construction des écuries pour la garnison, et 936 fr. de main-d'œuvre.

300 fr. à Ignace Bernard, avocat, pour le procès qui existe entre la ville et le chef de police.

51 fr. pour la conduite d'Épinal à Nancy d'un carosse attelé de cinq chevaux, dans lequel sont plusieurs dames de qualité.

281 fr. pour chevaux fournis à l'allée et au retour de Plombières du roi d'Angleterre, du cardinal Goatthery et du marquis de Bassompierre. 46 fr. fr. pour vin et autres denrées présentés audit roi d'Angleterre; on lui adresse ensuite du poisson à Plombières. 300 fr. pour un cheval mort en conduisant ledit cardinal.

210 fr. à Claude Roussel, garde-magasin de S. A. R, pour contribuer aux frais de la régie des blés, conformément à la lettre de M. de Rutant, conseiller d'État. 241 fr. pour la conduite de Charmes à Épinal de 100 resaux de froment ; — 15 fr. pour conduire à Mirecourt 1,000 sacs

vides ; on en conduit aussi à Mirecourt et à Vézelise ; — 1866 fr. à ceux qui ont conduit 64 sacs de blé à Schélestadt.

Total des recettes : 26,101 fr. 2 g.

Total des dépenses : 22,158 fr.

La Chambre ordonne que la ville paiera aux Minimes d'Épinal le capital de 1,500 fr., dû depuis 1637.

Contre-compte de 44 feuillets, papier.

CC. 207. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

1714. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Ch. Chevalier, receveur, des recettes et dépenses de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

56 fr. pour flambeaux distribués aux officiers de l'Hôtel-de-Ville, pour assister à la procession de la Fête-Dieu. (*La Chambre ordonne qu'à l'advenir on donnera des cierges à ceux qui assisteront aux processions et, qu'après, ces flambeaux seront remis à la sacristie.*)

63 fr. pour le plat de poisson que l'on a coutume de présenter au prédicateur du carême.

En marge : *alloué pour cette fois avec défense à l'avenir de faire de pareilles dépenses, à peine de radiation.*

Réparations aux vannes, à la tuilerie.

381 fr. pour travaux à la fontaine de la place.

37 fr. 4 g. à Nicolas Pillegrain, pour 7 chevaux de selle fournis au comte de Hautois, en allant et en revenant de Plombières.

Un archer va dans 13 villages porter des ordres d'amener des chevaux pour le passage du roi d'Angleterre. Son cuisinier est conduit jusqu'à Dounoux

70 fr. versés au prévôt qui a porté les écritures au sujet du procès entre la ville et habitants de La Baffe.

Claude Poitresse va porter des ordres dans 12 villages pour amener des chariots et des chevaux, lors du départ du bataillon de Condé.

Dominique Grangé sert de guide à des officiers et soldats qui courent après des voleurs.

Dominique Toquenne conduit à Remiremont un valet de chambre de la Princesse dudit Remiremont.

35 fr. pour conduire à Charmes, avec cinq chevaux, un des milords du roi d'Angleterre. Ledit milord n'ayant voulu donner que six pièces de 22 sols.

1,544 fr. remboursés aux Minimes, qu'ils avaient prêté à la ville par obligation du 17 décembre 1637.

797 fr. pour denrées fournies aux quatre compagnies du régiment de Choiseul, de passage à Épinal le 31 mai 1714. On offre du vin au colonel de Choiseuil.

19 fr. versés à M. Tervenus, curé d'Épinal, pour l'érection de la chapelle fondée par Thiéry.

19 fr. 8 g. pour six pots de vin présentés au maréchal de Rolté

14 fr. 7 g. pour deux imaux de blé pris dans les greniers de S. A. R.

6,111 fr. pour la part de la ville dans la subvention. En marge : *Alloué pour cette fois, avec défense de prendre les deniers de la ville pour le paiement de cette subvention.*

1,328 fr. provenant de la diminution des monnaies. Par déclaration publiée le 25 mars, la pièce de 27 sols est diminuée de 1 sol 6 deniers, le sol est diminué de 3 deniers ; — par celle du 9 avril, le teston est diminué de 1 sol 6 deniers, le sol est diminué de 3 deniers ; — par celle du 1er juin, la pièce de 24 sols n'en vaut plus que

23 ; — par celle du 1er septembre, cette même pièce de 23 sols n'en vaut plus que 22, et par celle du 1er décembre, cette pièce ne vaut plus que 20 sols 6 deniers.

Total des recettes : 30,554 fr. 4 g. 4 d.
Total des dépenses : 26,098 fr. 2 g.

Contre-compte de 44 feuillets, papier.

CC. 208. (Cahier.) — 38 feuillets, papier.

1715. — *Compte rendu au bailli, lieutenant général, chef de police et conseiller de l'Hôtel-de Ville, par Claude-Adrian Roussel, receveur des deniers patrimoniaux et d'octrois de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

42 fr. aux deux réveillés pour leurs gages de 5 mois. En marge : *Alloué et ordonné que sous le bon plaisir de la Chambre des comptes lesdits réveillés seront rétablis à l'avenir, suivant qu'il s'est pratiqué d'ancienneté, ayant esté plusieurs fois remarqué qu'ils étaient nécessaires tant pour obvier à des accidents de feu, de meurtres et autres outre la dévotion pour les fidèles trépassés.*

François Bouton, régent des écoles et chantre, est chargé de la conduite des horloges.

Il n'y a plus qu'un enfant trouvé à la charge de la ville.

56 fr., pour transport de 14 voitures de bois amenés par les eaux et arrêtés à la vanne.

30 fr. pour balayer la voûte de l'église.

Nicolas Grandjean et Bernard, ermite à St Antoine, jardinent les ormeaux plantés au Poux, sur les Forts et au Gravot. Ils mettent des épines autour de ceux dudit Gravot.

100 fr. pour travaux faits à la fontaine qui coule à la rue de la porte d'Arches.

6,000 fr., en 4 fois, à Claude Didion, maître charpentier à Châtel, à compte sur les ouvrages qu'il doit faire aux ponts, vannes et écusson derrière l'hôpital.

Travaux pour amener les eaux du château et de la Justice dans le canal de la fontaine St-Goëry ; réparation à ce canal.

609 fr. versés à Nicolas Aubry, pour dépens adjugés à la communauté de La Baffe, par arrêt de la Chambre du 26 janvier 1715.

Services pour le repos de l'âme de Mgr le prince François et pour celle du prince Charles, archevêque et électeur de Trèves.

Achat de 7 imaux ferrés pour livrer les grains sous la halle.

1,100 fr. 10 g. provenant de la diminution des monnaies.

Total des recettes : 30,017 fr. 5 g.

Total des dépenses : 20,262 fr. 2 g. 10 d.

Cet excédent doit être employé à achever le paiement des travaux du pont et de la vanne et réparer les pavés et les fontaines, attendu que les bourgeois se plaignent ; il faut aussi refondre une cloche qui est fendue.

Contre-compte de 38 feuillets, papier.

CC. 209 (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

1716. — *Compte rendu par devant le bailli, le lieutenant général, le chef de police et les conseillers de l'Hôtel-de-Ville, par Claude-Adrian Roussel, receveur des deniers patrimoniaux et d'octrois de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

Réparation au canal, depuis la porte de la Fontaine jusqu'au canal du moulin.

Enlèvement des neiges sur la route de Mirecourt.

Plantation de 56 ormeaux au Poux et au Gravot.

565 fr. pour 110 toises de pavés à la porte des Moulins et à celle de St-Goëry.

1,000 fr. à titre d'acompte à Claude Didion, pour les travaux du grand pont, vanne, etc.; on lui verse 3,000 fr. pour solde quelques temps après.

Réparations à l'orgue et aux horloges.

241 fr. pour achat de 12 seaux en cuir bouilli.

43 fr. 2 g. versés à M. de la Grèce, procureur de S. A. R. à Dompaire, pour la marque du troupeau des vaches de la Petite Ville dans les bois d'Uxegney.

25 fr. donnés à Nicolas Pillegrain pour avoir conduit jusque Charmes le cercueil de plomb de la princesse; on sonne les cloches.

Achat de 15 resaux 5 imaux de blé. à 16 fr. le resal; on en achète ensuite pour 10,811 fr. au même prix.

12 fr. 7 g. 4 d., pour quatre simaires de vin présentées à la marquise de Blainville à son passage à Épinal. On en présente aussi au marquis de Craon.

Total des recettes : 36,370 fr. 11 g. 14 d.
Total des dépenses : 37,644 fr. 10 g. 8 d.

Contre-compte de 44 feuillets, papier.

CC. 210. (Cahier.) — 35 feuillets, papier.

1717. — *Compte rendu par devant le bailli, lieutenant général, le prévôt, les conseillers et officiers de l'Hôtel-de-Ville, par Claude Adrian Roussel, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville d'Epinal.*

DÉPENSES

Réparations à l'orgue de l'église, à la fontaine La Chatte, à la tuilerie, aux fontaines, à la muraille der-

rière l'Hôtel-de-Ville et à celles du cimetière, à la toiture des Halles.

Achat de 36 seaux en cuir, à 18 fr. l'un.

26 fr. 10 g. à Antoine Guéry pour impression de plusieurs ordonnances, affiches, certificats, etc

33 fr. pour faire cribler les blés des magasins.

15 fr. pour le ferrage de la barque de la ville.

35 fr. à Nicolas Grandjean pour avoir planté 43 tilleuls.

335 fr. pour les habits des sergents de ville.

191 fr. 3 g. pour 149 journées d'ouvriers employés à vider le canal de la Petite-Ville ; on dépense ensuite 311 fr. pour l'enlèvement du sable et des cailloux dudit canal.

Achat de blé pour 6,995 fr., à raison de 16 à 17 fr. le resal.

9 fr. 4 g. versés à Nicolas Lory, maître des hautes et basses œuvres, pour avoir enterré les chiens enragés qui se sont trouvés à Épinal depuis 1686.

7 écus ou 49 fr. pour achat d'un crible pour cribler les blés de la halle.

14 fr. ou 6 livres, pour quatre simaires de vin présentées au maréchal de Beauveau.

7 fr. versés à Joseph Coppat, marguillier, pour une messe haute célébrée en l'honneur de St-Roch, St-Sébastien et St-Oger, pour apaiser les maladies contagieuses qui règnent à Épinal.

16 fr. pour perte de cuveaux à l'incendie de la maison du sieur Hertemant.

Total des recettes : 25,120 fr. 2 d.

Total des dépenses : 23 360 fr. 6 g. 14 d.

Contre-compte de 35 feuillets, papier.

CC. 211. (Cahier.) 41 feuillets papier.

1718. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Claude Adrian Roussel, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville d'Épinal.*

Comme recette, on trouve 432 fr. 5 g. 8 d. pour augmentation des testons et des pièces de 15 deniers.

DÉPENSES

350 fr. pour un repas donné à l'Hôtel-de-Ville aux seigneurs et dames désignés par S. A. R. pour représenter le prince Clément et la princesse Élisabeth-Charlotte, comme parrain et marraine de la première des quatre cloches, et aux autres seigneurs et dames, parrains et marraines des trois autres.

15 fr. pour le châssis mis au tableau représentant la justice; *il est actuellement dans la salle des mariages.*

Construction d'une muraille pour soutenir le chemin de Lunéville et pavage près des ponts de la Petite Ville.

Élargissement du chemin entre la porte de la Fontaine et celle des Moulins; construction d'une muraille le long de ce chemin.

366 fr. 10 g. pour deux manteaux aux valets de ville.

42 fr. pour réparation à la muraille du cimetière de la chapelle St-Jean.

191 fr. pour 7 toises 16 pieds de murailles faites à la fontaine La Chatte.

2,102 fr. pour réparation au marnage des cloches et à la toiture du clocher.

401 fr. pour réparations aux vannes et au Petit Pont.

140 fr. pour le transport de 1,500 livres de métal de cloche de Colmar à Epinal.

1,166 fr. 8 g. versés à Charles Oger, fondeur, pour la

fonte des cloches, et 700 fr. pour les trois autres ; 210 fr. pour les trois battants venant de la forge de St-Gorgon ; 5,127 fr. 5 g. pour 1,512 livres de rosette de Giromagny achetées à Colmar. En exécution du traité du 26 novembre 1718 avec le sieur Peuthon, marchand à Épinal, on lui doit 10,522 fr. pour métal fourni à la fonte des trois cloches.

Réparation à l'épi derrière l'hôpital.

22 fr. pour frais de la visite faite dans les bois d'Épinal et ceux de La Baffe, le 30 mai 1718, conformément à la sentence de la gruerie d'Épinal du 22 avril précédent.

André Tisserant va à Lunéville communiquer les qualités de Mgr et de Mme la Princesse aînée de Lorraine, qui devaient être gravées sur la grosse cloche.

Démarche faite à Domèvre et de là à Lunéville, près du comte de Viermes, pour être parrain de la deuxième cloche ; — 35 fr. à Claude Durand pour les journées et les nuits passées à la garde du métal des cloches, tant à l'église qu'à la tuilerie ; — 49 fr. à Maurice Louis pour 56 jours qu'il est resté au clocher pour sonner les heures sur une petite cloche, pendant que les autres sont enlevées. Le jour de la bénédiction, les archers circulent pour empêcher le désordre. Les bourgeois sont sous les armes et accompagnent avec des flambeaux les seigneurs et dames conviés au repas de l'Hôtel-de-Ville.

233 fr. versés aux Capucins pour les aider à faire un contre-mur le long du chemin d'Épinal à Fontenoy, au-dessous de leur église « et ce sans tirer à conséquence et sans que la ville soit par là obligée à l'avenir d'entretenir ledit contre-mur ».

14 fr. pour vin présenté à Mgr de Camilly, évêque de

Toul, lors de sa visite à Épinal pour y administrer la confirmation.

Total des recettes : 28,814 fr. 3 g. 7 d.
Total des dépenses : 31,688 fr. 15 d.

Contre-compte contenant 41 feuillets, papier.

CC. 212. (Cahier.) — 32 feuillets, papier.

1719. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Claude-Adrian Roussel, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

275 fr. pour le logement du comte de Viermes, comme bailli de la ville, et 933 fr. pour ses gages, conformément à la lettre de cachet de S. A. R., donnée à Lunéville le 25 juin 1719.

330 fr. à François Bouton pour ses gages de chantre et de maître d'école.

350 fr. à Nicolas Guyot, comme organiste de la paroisse.

700 fr. versés au Père Geninet, procureur du collège d'Épinal, pour la pension du professeur de philosophie.

105 fr. à Louis Page, pour ses gages de régent de la langue latine.

466 fr. à Louis Lefebvre, pour ses gages de médecin ordinaire de la ville.

840 fr. à François Chevalier, pour ses gages comme capitaine, prévôt, gruyer et chef de police d'Épinal, conformément à la déclaration de S. A. R. du 11 juin 1719.

420 fr. à Mathias, Étienne, pour ses gages comme procureur-syndic.

420 fr. à MM. Martin Roblot, Claude Conraud, Claude

Charpillet et Charles Bonhomme, comme conseillers de l'Hôtel-de-Ville.

DÉPENSES

43 fr. 9 g. à Maurice Louis, pour 30 jours par lui employés sur le clocher à sonner l'horloge de la paroisse, à raison d'un escalin par jour, pendant les réparations du clocher.

Réparations au pont derrière l'hôpital, au logement du dessus de la porte du Grand Moulin, au puits de la rue Derrière et au petit Gravot.

François Georges reçoit 6 fr. pour conduire trois vieilles cloches de l'église à l'Hôtel-de-Ville, où elles ont été cassées.

Pose de poteaux sur les grands chemins d'Épinal.

1,205 fr. à Gaspard Pointcaré, pour étain fourni lors de la refonte des cloches.

28 fr., pour 4 cuves placées à la halle destinées à livrer les grains.

Construction d'une muraille au Poux, adjugée à Jean-Claude Martin le 26 septembre 1719.

443 fr. 4 g. pour 38 aunes de tapisserie aux armes de S. A. R., pour tapisser la salle de l'Hôtel-de-Ville ; 485 fr. 11 g. pour 10 aunes 1/2 de demi-écarlate et 40 aunes de galon pour garnir les bancs de ladite salle, et 300 fr. pour avoir blanchi le plancher, garni les bancs et deux fauteuils. On y place ensuite un fourneau en fer battu pesant 459 livres.

70 fr. 7 g. pour frais au sujet de l'abornement des terrains de Bonhomme et Courtois dans les bois de la ville, et 56 fr. pour autres frais faits au sujet des usuaires de ville cultivés par les habitants.

Des archers sont placés sur les chemins pour empêcher les leveurs d'arrêter les blés les jours de marché.

Total des recettes : 33,816 fr. 10 g. 2 d.

Total des dépenses : 25,762 fr. 3 g. 3 d.

Contre-compte contenant 31 feuillets papier.

CC. 213. (Cahier.) — 33 feuillets, papier.

1720. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Claude-Adrian Roussel, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville d'Épinal.*

RECETTES

8,054 fr. 6 g. 15 d. du finito du compte précédent.

6,222 fr. de la ferme des moulins, à raison de 17 fr. par jour.

3,850 fr. du nouvel octroi sur les moulins, de 6 g. par resal, conformément à la Déclaration de S. A. R. du 3 décembre 1717.

9,333 fr. de la ferme de l'impôt sur les vins.

700 fr. de celle de l'impôt sur les eaux-de-vie, cidre et bière.

4,900 fr. de celle de l'entrée des vins.

188 fr. de celle du meu et du tonneu.

420 fr. de celle des gravots des toiles.

298 fr. de celle de la tuilerie.

48 fr. des étaux des boucheries.

63 fr. de la grange de la Moyolle.

203 fr. des cens dûs à la ville.

134 fr. pour les deux tiers des amendes de police.

1,943 fr. provenant de l'augmentation des espèces.

Les pièces de 15 deniers sont portées à 18, celles de 4 livres à 5 liv. 7 sols, celles de 32 sols à 36, le Léopold d'or de 37 liv. à 50 liv., l'écu neuf de France de 7 liv.

à 8 liv. 6 sols 8 deniers. Quelques temps après, le Léopold et le Louis d'or sont portés à 31 livres, la pièce de 5 liv. 7 sols à 5 liv. 11 sols, et l'écu de France de 8 liv. 6 sols 8 deniers à 8 liv. 10 sols.

8,230 fr. provenant d'une partie de la vente des blés de la ville.

DÉPENSES

Réparation au chemin de Rasimont, à la muraille qui soutient le chemin de Dogneville, au chemin d'Épinal à Bruyères, à la tuilerie.

1,637 fr. pour le pavage de la rue entre la porte St-Goëry et la porte des Moulins.

21 fr. pour 72 plaques en fer-blanc, aux armes de la ville, pour les pauvres qui doivent la porter sur l'épaule droite.

28 fr. à Antoine Gœry, imprimeur, pour reliure d'un missel de la paroisse et 400 feuilles imprimées pour les amendes de police et la taxe du pain et de la viande.

3,500 fr. pour le second quartier de la subvention.

770 fr. acompte sur la construction des murailles du canal de la Petite-Ville, adjugée à Jean-Claude Martin ; 3,400 fr. acompte sur la construction d'une école à la Petite-Ville, adjugée à Louis Barbier moyennant 4,700 fr.

406 fr. pour pavés posés sur le chemin au-dessus des Capucins.

105 fr. pour façon de 15 échelles.

1,577 fr. pour 52 seaux en cuir bouilli.

33 fr. pour réparer l'escalier qui monte au chansal des Dames du Chapitre.

111 fr. 9 g. pour réparer les armoires des titres de la ville.

315 fr. pour une pile de cuivre pesant 16 livres, deux

poids de fonte de chacun 50 livres et deux autres de chacun 25 livres, étalonnés à Nancy.

16 fr. pour relever la cloche dite *la Meuse* et la resserer sur son mouton.

46 fr. pour curer le canal qui conduit les eaux de Belfontaine dans les rues d'Épinal.

Achat de 225 resaux de blé, à raison de 34 et 35 fr. le resal.

Passage de la comgagnie de M. de Lignéville, régiment Duhan.

Incendie à la Petite-Ville où il y a 6 maisons brûlées et Philippe Toussaint, blessé.

Total des recettes : 51,436 fr. 10 g. 5 d.
Total des dépenses : 37,168 fr. 10 g. 14 d.

Contre-compte contenant 34 feuillets, papier.

CC. 214. (Cahier). — 57 feuillets, papier.

1721. — *Compte rendu à la Cour des comptes de Lorraine par Claude-Adrian Roussel, receveur, des deniers de la ville d Épinal.*

DÉPENSES

315 fr. pour deux balances, et 267 fr. pour 458 livres de poids en fonte, placés dans les moulins de la ville.

2,086 fr. versés à François Pelletier, horloger, pour une horloge neuve.

Réparation du grillage à l'entrée du cimetière et au charnier.

420 fr. pour réparer 48 seaux en cuir.

1,300 fr. pour solde de la construction de la maison d'école de la Petite-Ville ; 108 fr. pour achat d'une platine en fer battu pesant 133 livres, placée dans la salle.

Curage du canal du moulin de la Petite-Ville.

46 fr. 8 g. pour avoir démonté et remonté la montre (cadran) de l'horloge de la Petite-Ville.

3,460 fr. pour achat de trois pompes à incendie achetées à Strasbourg, 319 fr. pour les amener à Épinal et 300 fr. pour trois voitures destinées à placer lesdites pompes, mises dans la grange de l'Hôtel-de-Ville.

1,050 fr. à l'entrepreneur du nouveau pont, au grand Gravot.

105 fr. à Gabriel Furon, peintre, pour un grand portrait destiné à la Chambre de ville.

5,700 fr. versés à Nicolas Lallemand sur son adjudication de la neuve tuerie et des vannes.

M. de Lenoncourt est lieutenant des arquebusiers d'Épinal ; il les conduit à Châtel pour y passer une revue.

Dépense de 40 fr. pour aller à Toul et à Nancy demander un monitoir pour le recouvrement des titres de l'hôpital et de la ville et un arrêt pour le publier.

98 fr. à Cherpillet pour 7 journées employées à faire juger le procès sur l'opposition de certains bourgeois, au sujet de la maison d'école échangée contre la permission accordée de mettre un certain terrain en défense.

14 fr. à Pierre Lory, pour l'aider à aller chercher l'homme du Val-d'Ajol qui remet les membres et pour l'aider à se faire soulager de l'accident qui lui est survenu par la chute d'un seau plein de pierres qui lui est tombé sur le corps en vidant un puits. Charles George y va aussi.

32 fr. à Nicolas Bruges pour l'entretien des chevaux de M. de Bouzanville, capitaine des arquebusiers d'Épinal.

3,299 fr. versés à M. de Villeneuve, receveur des finances de S. A. R. à Épinal, somme à laquelle la ville est cotisée par Édit du 12 avril 1721 pour les appointements des officiers des arquebusiers.

14 fr. pour vin présenté à M. d'Honestein la première fois qu'il est venu à Épinal, depuis qu'il est fait maréchal de Lorraine.

3,500 fr. pour le second paiement de la subvention.

12 fr. 6 g. 12 d. pour 6 pots de vin présentés au prince de Vaudémont.

Charles Colin et autres aident l'ingénieur Broutin, chargé par S A. R. de lever le plan de la ville d'Épinal.

Vin présenté au prince de Guise à son passage à Épinal.

4,666 fr. 8 g. versés entre les mains de M Tervenus, curé d'Épinal, en sa qualité de directeur de l'hôpital St-Maurice, somme imposée à la ville par l'arrêt du Conseil d'État de S. A. R. du 16 mai 1721.

3,633 fr. par suite de la diminution des espèces.

Par Édit du 22 août 1721, le Léopold d'or est diminué de 5 livres, le double teston de 12 sols, l'écu 1/2 de France de 16 sols 8 deniers, le 6e d'écu d'un sol 8 deniers, la pièce de 18 deniers n'en vaut plus que 15. Par l'arrêt du Conseil d'État du 9 décembre 1721, la pièce de 15 deniers est réduite à 12.

Total des recettes : 53,999 fr. 5 g. 6 d.
Total des dépenses : 53,715 fr. 6 g. 2 d.

Contre-compte contenant 57 feuillets, papier.

CC. 215. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1722. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Claude Adrian Roussel, receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

28 fr. versés à Frère Lambotte, chanoine régulier d'Autrey, venu pour visiter l'horloge neuve.

Curage du canal de la Petite-Ville au grand Gravot et à son embouchure.

Conduite de terre dans la prairie du Poux, pour combler les trous creusés par les eaux.

1,205 fr. à François Boulay et Louis Barbe, pour le solde du rétablissement du déchargeoir des Grands-Moulins.

100 fr. pour les réparations faites à la maison qui appartient à la ville au faubourg du Grand-Moulin, habitée ordinairement par le maître des basses œuvres.

Conduite de boue au pied des tilleuls des promenades ; Nicolas Adam en plante 24 au Poux et sur les Forts.

245 fr. pour les réparations faites au pont de l'hôpital.

1,259 fr. à titre d'acompte pour la construction d'un pont sur le canal.

1,100 fr. pour les réparations faites à l'Epi, derrière l'hôpital.

Réparation à la muraille du canal de la Petite-Ville, vis-à-vis de la lisserie.

1,008 fr. à l'adjudicataire des travaux de la construction de la nouvelle tuerie.

11 fr. 8 g. à Pierre Groslin, pour avoir repeint les trois alérions des armoiries placées sur la porte du Grand Pont.

662 fr. 6 g. pour indemnité donnée à Joseph Jacquot et à la veuve Bernard Bexon, pour le terrain qu'on leur a pris pour l'élargissement du chemin à la sortie de la ville, au grand Gravot.

7 fr. à Arnould Vinot, pour regraver les armes de la ville sur le marteau de la gruerie.

14 fr. versés à Gabriel Furon, pour une carte topographique des environs de la porte neuve que l'on veut faire à l'entrée du grand Gravot.

Réparation au conduit de la rue du Pont.

117 fr. pour 78 journées d'ouvriers, à 189 g. l'un, employées à brouetter des terres sur le chemin de Mirecourt qui aboutit au pont neuf, appelé vulgairement des Quatre-Nations.

Réparation à la fontaine La Chatte.

Elargissement du chemin qui conduit à Nancy, vis-à-vis la lisserie.

28 fr. à Léonard Busiot, pour nettoyer et graisser les trois pompes à incendie.

69 fr. 5 g. à Claude Charpillet, pour s'être employé à faire décider la difficulté entre Jean-Claude Nachon et la ville, au sujet du nouveau pont.

3,299 fr. de la cotisation de la ville pour les appointements des officiers des arquebusiers.

4,833 fr. délivrés à l'hôpital, conformément à l'arrêt de 1721.

Le Léopold d'or de 30 livres est réduit à 27, le double teston de 3 liv. 4 sols à 57 sols 8 deniers, le 6e d'écu de France de 16 sols 8 deniers à 15 sols, le 10e d'écu de France de 10 sols à 9 sols. Le 1er mai 1722, le Léopold d'or de 27 liv. est réduit à 24, le 6e d'écu de France de 9 sols à 8 sols, le double teston 3/4 de 57 sols 8 deniers à 51 sols 2 deniers. Au 1er juin, le Léopold d'or de 24 est réduit à 22 liv. 4 sols, l'écu 1/2 de France de 4 liv. à 3 liv. 14 sols, le double teston de 51 sols 2 deniers à 47 sols 4 deniers.

Total des recettes : 39,609 fr. 2 g. 7 d.
Total des dépenses : 35,987 fr. 10 g. 3 d.

Contre-compte contenant 49 feuillets, papier.

CC. 216. (Cahier.) — 46 feuillets, papier.

1723. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Claude Adrian Roussel, receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

70 voitures de fumier sont placées aux pieds des tilleuls du Gravot. On en plante de nouveaux dans les promenades.

Joseph Jeandel, sculpteur, fait un cadre doré et jaspé pour le portrait de S. A. R.

65 fr. pour réparation faite aux pompes à incendie.

330 fr. à François Hadol, orfèvre, pour avoir réparé, doré et blanchi le Melchisedech de la paroisse.

528 fr. pour les journées de ceux qui sont allés éteindre le feu dans les bois, à différentes époques.

1,590 fr. pour réparation aux fenêtres de l'église.

400 fr. versés à Nicolas Christophe pour l'indemniser du canal fait dans sa maison, pour écouler les eaux de la fontaine de la Petite-Ville dans la Moselle.

3,050 fr. pour réparations faites aux vannes et au pont, 700 fr. pour réparer la voûte sous le chemin de la porte d'Arches pour l'écoulement des eaux du canal d'Ambrail.

150 fr. à Joseph Vautrin, maréchal à Docelles, pour arranger les cloches de manière à les faire sonner plus facilement.

3,803 fr. pour quatre meules de moulin, livrées par François Bernard, fermier des moulins de Mirecourt.

14 fr. à Nicolas La Croix pour nettoyer la balustrade de cuivre du chœur de l'église.

573 fr. pour un habit et une toque au bedeau de la paroisse.

2,200 fr. versés à Louis Barbe, acompte sur les travaux de la boucherie.

700 fr. versés à Jean Baudemer, maçon, acompte sur son adjudication de la place de l'Atre.

2,065 fr. pour travaux faits aux moulins.

Les sieurs Chevallier et Charpillet vont à Nancy pour assister aux obsèques de Mgr le prince Clément. Ils ont des crêpes et écussons achetés pour cette cérémonie. Services à Épinal à sa mémoire et sonnerie des cloches pendant 40 jours. Quelque temps après, le même Charpillet retourne à Nancy pour complimenter S. A. R. sur son heureux rétablissement

136 fr. 6 g. à François Guinard pour chevaux de selle et de harnais, chariots et journées fournis lors du passage de la compagnie de Queuilly, régiment Duhant, passant à Épinal en revenant de son poste des frontières, en raison des maladies contagieuses.

21 fr. pour trois chevaux de selle fournis à des officiers de Mme la Princesse de Lisbonne, abbesse de Remiremont, allant à Lunéville.

10 fr. versés au curé de Thaon pour avoir, trois dimanches de suite, publié le monitoire obtenu pour le recouvrement des titres et papiers de la ville et de l'hôpital.

Plusieurs bourgeois vont garder le troupeau des vaches à cause des loups enragés, d'autres traquent les bois pour les détruire. On va ensuite à Cheniménil et au pont Breusson, avertir les habitants de prendre leurs précautions, parce que la servante de Marchand a été mordue et est devenue enragée ; elle est morte de cette cruelle maladie. La ville donne 233 fr. à Jean-Baptiste Loyal, chirurgien, pour soins donnés. Le pâtre des vaches est mordu à son tour, et la ville lui donne 70 fr. pour faire

le voyage du grand St-Hubert. Trois vaches suspectées atteintes de la rage sont enterrées plus profondément que de coûtume.

3,299 fr. 4 g versés au receveur de S. A. R. pour le traitement des officiers des arquebusiers.

373 fr. 6 g pour l'érection d'une croix de mission.

2,166 fr. 8 g., pour le 3e paiement, à Reboucher, pour dettes de communauté, conformément au décret du 6 août 1721.

Total des recettes : 44,425 fr. 2 g. 11 d.
Total des dépenses : 44,445 fr. 8 d.

Contre-compte contenant 45 feuillets, papier.

CC. 217. — (Cahier.) — 46 feuillets, papier.

1721. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Claude-Adrian Roussel, receveur des deniers de la ville d'Épinal*

RECETTES DES CENS ANCIENS ET NOUVEAUX

Savoir :

6 g. de Jacques Grimaire, pour un jardin situé dans le fossé de la Petite-Ville, sur le canal des moulins ; 10 g. du même, pour un autre jardin, et 1 fr. 6 g. pour les bâtiments qu'il a ajouté à son huilerie, au gravot du Tripot ; 6 g. pour un pré aux Templiers et 6 g. pour une allée sur l'eau, allant de chez lui à ses écuries.

1 fr. 6 g. de Jean Bruges, sur un jardin dans le fossé de la Petite Ville, et 1 fr. pour un autre terrain situé à côté dudit jardin.

21 fr. 1 g. 12 d. de Claude Bonhomme, pour sa maison située près de la porte de la Petite-Ville, avec jardin derrière.

6 fr. de Joseph Cablé, pour une autre maison joignant le Petit-Pont, etc.

5 fr. de la veuve George, sur sa brasserie située sur la rivière, près de l'hôpital.

2 fr. de Leclerc, sur son jardin et l'ancien moulin situé sur le canal de la Petite-Ville.

16 fr. 6 g. 11 d. de François Colin, pour 11 arpents 4 omées de terrain à la Grande-Mouche, dans le bois de la ville, et 3 arpents à la Petite-Mouche.

10 fr. 6 g. de Joseph Dondaine, sur sa maison située à droite en sortant de la porte de la Petite-Ville.

2 fr. 6 g. de Joseph Jacquot, sur sa maison et jardin joignant la porte d'*Albéron*, autrement d'Ambrale.

6 fr. de Claude Perrot, pour le pré Dame-Prince.

7 g. de Charles Noël, sur sa maison au-dessus de la fontaine St-Goëry.

18 fr. de Gabriel Blondel, sur sa maison sur le Petit-Pont, et 10 fr. de Lagorce pour la sienne située au même lieu. Celui-ci doit, en outre, 13 fr. pour le terrain de trois bâtiments près du pont de l'hôpital.

Suivent les acensements des maisons construites le long du canal de la Petite-Ville.

4 fr de la veuve Le Sergent, pour 12 arpents de terrain acensés le 2 août 1719 dans les bois de la ville, lieudit au Ban.

7 fr. de Joseph Piconot, pour sa maison et tannerie sur le canal du moulin de la Petite Ville, au grand Gravot.

5 fr. de Jean-Baptiste Perrier, pour son acensement au bout du grand Gravot, avec permission d'y établir une usine d'ustensiles de fer propres au ménage, à la condition de ne pas nuire au moulin, conformément à l'acte d'acensement du 12 janvier 1723. Celui-ci obtient de

nouveau à titre d'acensement un autre terrain à côté du premier, etc., etc.

DÉPENSES

S. A. R. ordonne l'ouverture de chemins à faire par les communautés. La ville d'Épinal fait faire des brouettes et des outils pour ses travaux ; les terrassements ont coûté 11,277 fr.

42 fr. à Léonard Busíot pour trois cartes topographiques, au sujet des acensements faits au grand Gravot.

22 fr. 2 g. pour réparation faite au chemin d'Épinal à Lunéville, au-dessous du Guéton.

32 fr. pour arracher les ormeaux du grand Gravot, vu que l'on y bâti, et les replanter au-dessous de St-Antoine.

12 fr. pour avoir blanchi le bas de la chapelle St-Michel à la paroisse ; 50 fr. pour deux bancs en chêne.

Travaux à la fontaine de la Rochotte.

1,703 fr. aux adjudicataires du pont neuf.

1,799 fr. à ceux de la nouvelle boucherie ; 7,466 fr. à ceux de la muraille le long du canal de la Petite-Ville.

550 fr. versés à Ignace Vaudré, avocat, pour le procès de la ville contre Lagorce, Mercier et Babel, au sujet des moulins.

3,299 fr. 4 g. pour le paiement des officiers des arquebusiers.

Total des recettes : 44,015 fr. 4 g. 7 d.

Total des dépenses : 44,720 fr. 5 g. 2 d.

Contre-compte contenant 44 feuillets, papier.

CC. 218. — (Cahier.) — 33 feuillets, papier.

1725. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Claude-Adrian Roussel, receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

84 fr. à Jean Charpentier, chaudronnier, pour les réparations faites aux pompes à feu, après l'incendie arrivé par le feu du ciel chez les sieurs Gormand et Bernard.

140 fr. pour le rétablissement de l'arcade du petit chœur des Dames du Chapitre.

336 fr. pour le rétablissement de la toiture de la fontaine St-Goëry.

2,484 fr. à titre d'acompte aux entrepreneurs du moulin; 3,836 fr. au même titre à ceux du gros pavillon de l'Hôtel-de-Ville.

42 fr. à Claude Charpillet pour avances et requêtes faites par lui au sujet de la permission de prendre des pierres au château pour la grande muraille du canal, de prendre les deniers de la ville pour la subvention et de publier les étaux des boucheries.

1,200 fr. versés à Joseph Babel pour dommages et intérêts du chômage des moulins et résillement du bail, conformément à l'arrêt de la cour du 30 avril 1725 et 1,144 fr. pour frais des procès

322 fr. payés à Jean Bruges au sujet du procès de la chapelle des Morts.

16 fr. 6 g. 8 d. pour vin offert au comte du Hautoit, à sa première entrée à Épinal. On en offre aussi au Seigneur archevêque de Césarée à son premier voyage en cette ville (Jean-Claude Sommier, curé de Champ-le-Duc).

6,433 fr. 8 g. 10 d. pour la subvention de la ville.

3,299 fr. 4 g. pour le paiement des officiers des arquebusiers.

15,222 fr. 1 g. versés au receveur des finances de S. A. R., pour la moitié des deniers d'octroi de la ville.

1,633 fr. provenant de la diminution des monnaies d'or et d'argent.

Total des recettes : 42,590 fr. 6 g. 15 d

Total des dépenses : 54,626 fr. 10 g. 7 d.

Soit un déficit de 12,036 fr. 3 g. 8 d.

Les commissaires, sous forme de règlement, ordonnent : 1° qu'à l'avenir le comptable fera un chapitre pour les recettes des deniers patrimoniaux ; un second, contenant les octrois anciens et nouveaux avec les francs-vins, et un troisième, des deniers provenant de causes extraordinaires ;

2° Qu'il fera deux chapitres de dépenses, l'un pour les dépenses ordinaires et l'autre pour les dépenses extraordinaires ;

3° Qu'il cotera tous les articles du compte ;

4° Que les officiers de l'Hôtel-de-Ville se pourvoiront vers S. A. R. pour le remboursement au comptable du présent compte, et des sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses extraordinaires.

Les officiers de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal se flattent d'être les plus zélés et les plus fatigués de la province et espèrent qu'il plaira aux seigneurs de la Chambre des comptes de leur allouer, en dépenses, une somme modique pour les dédommager du passé et les encourager pour l'avenir. Ils exposent : qu'ils sont obligés de prendre et viser les billets de santé pendant ce temps dangereux de contagion ; de soigner les magasins, à quoi a succédé l'ennuyeux détail des chemins qui a été suivi par l'embarras causé par le nouveau faubourg d'Épinal, où il faut être

continuellement pour le mettre en ordre ; qu'ils ont eu le chagrin de ne pouvoir se partager également ces peines entre eux, à cause de leurs infirmités et maladie. Quant à leur zèle, la communauté en a ressenti les effets, puisque par leurs vives instances vers S. A. R. ils ont en différents temps obtenus des soulagements considérables à la subvention sur les deniers de la ville, et le compte de l'année dernière justifie plus de 12,000 fr. employés pour les chemins qu'il aurait fallu lever sur la communauté si les remontrants n'en avaient été dispensés par leurs instances redoublées près de S. A. R.

Contre-compte contenant 33 feuillets, papier.

CC. 219. — Cahier.) — 32 feuillets, papier.

1726. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Claude-Adrian Roussel, receveur de la ville d'Épinal.*

CHAPITRE PREMIER

Recettes des deniers patrimoniaux.

7,665 fr., des moulins.

2,053 fr. 4 g., de la halle.

425 fr., du meu et du tonneu.

525 fr., des gravots des toiles.

163 fr. 4 g. de la tuilerie.

224 fr., des maisons, granges et écuries.

Etc., etc.

CHAPITRE II

Recettes des octrois

5,483 fr. 4 g., des moulins.

12,833 fr. 4 g., de l'imposition des vins.

781 fr. 8 g., de l'imposition des eaux-de-vie, bière et cidre.

6,533 fr. 4 g., de l'entrée des vins.

4,812 fr. 6 g., de la boucherie.

CHAPITRE III

Recettes extraordinaires.

49 fr. 2 g., pour les 2/3 des dommages et intérêts de ceux qui ont été condamnés par sentence de la gruerie, pour dommages causés dans les bois.

Rien pour la glandée.

19 fr. 1 g. 6 d., pour les 2/3 des amendes de police.

10 fr. 10 g. provenant de l'augmentation des pièces de neuf deniers, portées à dix.

DÉPENSES ORDINAIRES

12,057 fr. 3 g. 8 d., du finito du compte de 1725.

Pour les gages du comte de Viermes, bailli : 933 fr. 4 g.
— de M. de La Salle, lieutenant général : 619 fr. 4 g.
— de François Chevalier, prévôt : 980 fr.
— de Claude Charpillet, lieutenant de police : 560 fr.
— de Louis-Chirat de Montrouge de Bellair, conseiller pour la noblesse à l'Hôtel-de-Ville : 233 fr. 4 g.
— d'Étienne Mathias, procureur syndic : 420 fr.
— de Dominique Viriot, conseiller de l'Hôtel-de-Ville : 420 fr.
— de Jean-Baptiste Perrier, conseiller de l'Hôtel-de-Ville : 420 fr.
— de la veuve de Ch. Lecler, conseiller de l'Hôtel-de-Ville : 420 fr.
— de Gaspard Pointcarré, conseiller de l'Hôtel-de-Ville : 420 fr.

Pour les gages du comptable : 400 fr.
— de Dominique Mourot, comme greffier : 420 fr.
— de Claude Charpillet, comme garde magasin : 100 fr.
— au P. Hussenot, pour la pension des deux régents de philosophie : 1,400 fr.
— de Louis Urion comme médecin stipendié : 466 fr.
— de Jean-Nicolas Lory, maître des basses œuvres : 150 fr.
— de François Bouton, régent des écoles et chantre : 330 fr.
— du receveur de S. A R. pour le 1/4 des octrois : 7,611 fr.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Vin présenté à Mgr Scipion Gérôme, évêque de Toul, à sa première visite à Épinal.

33 fr. 1 g. versés à Jean-Ignace Vaudré, avocat, pour les frais du procès intenté à la ville par François de Manesy, au sujet de la muraille de son jardin à la porte d'Ambrail.

14 fr. à Pierre Groslin, pour rédaction d'une carte topographique de tous les jardins sur la nouvelle route, depuis les Capucins jusqu'à la Magdelaine.

350 fr. à Pierre Manget, pour un cheval qu'il a prêté à un officier du régiment Duhan et qui est mort.

67 fr. pour seaux et cuveaux perdus à l'incendie de la maison Louis Barbe, le 14 novembre 1726.

35 fr. pour frais faits en allant à Lunéville chercher le décret de S. A. R. qui abandonne à la ville la moitié du produit de l'octroi.

Brugon, ingénieur de S. A. R., lève le plan de la ville et des environs.

Total des recettes : 42,317 fr. 9 g. 5 d.
Total des dépenses : 38,462 fr. 6 g. 5 d.

Contre-compte contenant 29 feuillets, papier.

CC. 220. — (Cahier.) — 32 feuillets, papier.

1727. — *Compte rendu pardevant les officiers de l'Hôtel de Ville d'Épinal et présenté en audition par devant François de La Salle, lieutenant général au bailliage, le prévôt et autres, par Claude-Adrian Roussel, avocat à la Cour et receveur de la ville d'Epinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

8 fr. à Pierre Aubry et Dominique Porta, chargés de garder pendant une nuit Michel Masure, atteint de la rage, qui veut mettre le feu dans sa chambre et menace de tuer ceux qui sont près de lui.

Dans la nuit du 15 au 16 septembre 1726, la foudre tombe et brûle les maisons de Bernard et de Gormand.

20 fr. 9 g. pour frais occasionnés par la visite du territoire, ensuite de l'orage du jour de la St-Jean.

74 fr. pour tuyaux de plomb à la fontaine de la place de l'Atre.

30 fr. 4 g. à Charles Colin et Dominique Grangé, pour avoir fait la reconnaissance des usuaires de ville.

Pose d'un tourniquet à la porte du cimetière, du côté du Poux.

1,033 fr. provenant de la diminution des monnaies. (*La pièce de 3 sols est réduite à 2 sols 6 deniers, celle de 4 deniers à 3.*)

56 fr. pour la réparation du pont du Gravot du Tripot.

757 fr. pour la muraille qui soutient le chemin de Remiremont, vis-à-vis le couvent des Capucins.

1,043 fr. à Joseph Noël pour la réparation du Grand-Pont.

300 fr. à Jean-Baptiste Hyermette pour le rétablissement de la fontaine de la place de l'Atre.

1,529 fr. à Nicolas Marquel, de Tendon, adjudicataire des travaux à faire à la fontaine de la Petite-Ville.

603 fr. 7 g. à François Martin, pour 95 toises 1/2 de pavés faits au nouveau faubourg de Léopold-Bourg.

Total des recettes : 29,001 fr. 6 g. 11 d.
Total des dépenses : 21,434 fr. 8 d.

Contre-compte contenant 32 feuillets, papier.

CC. 221. (Cahier.) — 37 feuillets, papier.

1728. — *Compte rendu aux officiers de l'Hôtel-de-Ville et mis en audition pardevant François de la Salle, lieutenant général du bailliage, et par Claude-Adrian Roussel, avocat, receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

754 fr. 1 g^{s} 8 d., pour frais des réjouissances publiques à l'occasion du rétablissement de la santé de S. A. R.

6 fr., pour une serrure mise à la porte de la ruelle de la Petite-Ville.

14 fr., pour journées employées à la démolition de la vieille boucherie de la Petite-Ville.

Vin présenté à M. Millet, conseiller d'État, à sa première arrivée à Épinal en qualité de commissaire.

280 fr. pour réparation à la tuilerie.

70 fr. pour rehaussement de la muraille du couvent et du jardin des Capucins, dégradée par les travaux faits à la grande route, le long de cette muraille.

1,180 fr. 1 g., pour diminution des monnaies (*La pièce de 10 sols 6 deniers est réduite à 10 sols, la pièce de 2 sols 6 deniers à 2 sols, et la pièce de 15 deniers à 12.*)

Plusieurs habitants vont aider le pâtre des vaches à garder son troupeau, vu que les loups rôdent dans les bois.

91 fr. à Dieudonné Drouhin, pour reconstruction de la porte du pertuis Aubert.

36 fr. pour vider le canal des moulins de la Grande-Ville, comblé par la chûte d'un pan des murailles de la ville.

1,516 fr. versés à Joseph Jacquot, pour terrain par lui cédé dans son jardin et sa maison pour l'élargissement de la porte d'Ambrail.

32 fr. 8 g. pour 14 muids de chaux employés à la construction du pont, sur la levée près de St-Michel

680 fr., pour conduite de bois destiné à la réparation du pont de Bayon.

42 fr. pour le moulin à blé, servant de crible, acheté à l'encan de Mme de Ludres, abbesse.

29 fr., pour la conduite de 59 voitures de repoux provenant de la démolition de la porte d'Ambrail.

112 fr à Jeandel, peintre-sculpteur, pour réparation et peinture des figures de la pyramide et de la grille de la fontaine de la place, et 923 fr. à Nicolas Pontet et autres pour réparation de ladite fontaine.

28 fr., pour vin présenté à M. le comte de Viermes et à M. de Tervenus, commissaires nommés pour l'élection d'une abbesse à Épinal. C'est Marie-Louise-Eugénie de Beauvau de Craon qui est élue. A sa réception, les bourgeois sont en armes et usent de la poudre pour 56 fr. 7 g.

950 fr. à Joseph Noël, charpentier, pour les réparations faites à la grange de la Mayolle et à l'appartement du secrétaire-greffier.

1,389 fr., pour travaux à la vanne.

200 fr., pour la construction d'une troisième gueule au fourneau de la tuilerie.

174 fr., pour conduite et extraction de pierres pour le pont St Michel.

637 fr., pour une meule de Brie au moulin.

148 fr. 2 g., pour 7 toises 1/3 de muraille au bout du jardin des Capucins, détruites pour la grande route.

2,366 fr. 8 g. aux adjudicataires des murailles à construire le long du ruisseau du faubourg d'Ambrail.

1,406 fr. à Antoine Olive, marchand à Épinal, pour la fourniture de 6 manteaux de cérémonie destinés aux officiers de l'Hôtel-de-Ville, conformément à l'Édit qui règle les rangs et habits de cérémonie.

Total des recettes : 33,006 fr. 10 g. 14 d.
Total des dépenses : 31,227 fr. 7 g. 14 d.

Contre-compte contenant 35 feuillets, papier.

CC. 222. (Cahier.) — 29 feuillets, papier.

1729. — *Compte rendu à la Cour des comptes par Claude-Adrian Roussel, avocat et receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

24 fr. 6 g. pour la démolition d'un pan de muraille du château, au-dessus des maisons de M. de Bellaire et d'Étienne Lorenceau.

30 fr. distribués aux 35 particuliers employés à éteindre le feu dans les bois de la ville.

165 fr., pour voitures et journées d'ouvriers employés à la construction de l'aqueduc de Chantereine.

42 fr., pour le livrage des grains qui sont dans les magasins, soit 912 resaux 5 imaux.

126 fr. pour réparation à l'orgue, en attendant les nouvelles.

28 fr. à Jean-François Guinard, qui va en poste à Lunéville porter une lettre au sujet de la triste nouvelle de la mort de S A. R. Léopold Ier. Célébration d'un service funèbre qui a coûté 1,351 fr. 4 g. à la ville. Charles Chevallier et Jean-Baptiste Perrier vont à Nancy, comme députés de la ville d'Épinal, pour assister aux pompes funèbres dudit Léopold Ier.

8 fr., pour travaux faits au chemin des Perrières.

135 fr., pour curer le canal de la Petite-Ville, derrière l'hopital, afin de décharger les vannes pendant les débordements.

3 fr. 6 g. pour un pont sur le ruisseau du chemin de la Vierge, pour passer la procession ordonnée par Mgr l'évêque de Toul, en actions de grâce d'un miracle opéré à la chapelle de N.-D. de Consolation sur une fille muette, de Rambervillers.

200 fr. à Pierre Pichon, pour terrain pris dans son jardin, nécessaire à l'établissement d'une communication entre le faubourg et la Petite-Ville, près de la porte.

107 fr , pour travaux faits au pont du Char-d'Argent.

1.000 fr. versés à Paul-Ignace-Roger de Fléville, acompte sur les 6,000 à lui adjugés de dette de communauté, par arrêt du 9 juillet 1728.

607 fr. 7 g., pour dépenses faites en réjouissances publiques à l'occasion de l'heureux retour de S. A. R.

350 fr , pour 300 muriers blancs achetés par la ville, conformément à l'ordre qui a été envoyé. Ils ont coûté 38 fr. 6 g. de transport et 262 fr 6 g. de plantation.

499 fr. 8 g. pour conduite, à Charmes, de 499 pieds 8 pouces cubes de pierre de taille, dont la ville est chargée pour la construction du pont.

413 fr., pour réparation à la toiture de la porte de la Petite-Ville.

18 fr. 11 g., pour vin présenté à Marie-Louise-Eugénie de Beauvau de Craon, à son entrée à Épinal et prise de possession de l'abbaye comme abbesse.

1,526 fr. à J.-B. Rozier, fondeur, pour la refonte d'une cloche cassée en sonnant pour S. A. R. Léopold Ier ; 182 fr. pour réparer et recharger les battants de deux autres cloches ; 54 fr. pour le balancier fait pour peser ladite cloche.

2,170 fr. à Jean-Baptiste Hyermette, acompte de ses adjudications, pour la construction d'une muraille le long du canal de la Petite-Ville au Grand-Gravot et au bâtiment près du moulin.

1,090 fr. provenant de la diminution des monnaies. (*Les pièces de 30 deniers sont réduites à 24 et les pièces de 10 sols à 9 sols 3 deniers.*)

4,083 fr. 4 g. versés à Claude Moucherel, facteur d'orgues à Nancy, acompte de son adjudication du 9 octobre 1729, pour faire des orgues neuves à l'église.

Total des recettes : 41,678 fr. 7 g. 15 d.
Total des dépenses : 36,131 fr. 2 g. 6 d.

Contre-compte contenant 28 feuillets, papier.

CC. 223. (Cahier.) — 26 feuillets, papier.

1730. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine et Barrois, par Claude-Adrian Roussel, avocat et receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

Comme recette extraordinaire figure une somme de 933 fr. 4 g., reçue le 5 décembre 1730 par les mains des directeurs du collège (ancien et nouveau) à titre de restitution faite par le sieur..... de Fontaine, capitaine de

dragons au régiment de Breton, en garnison à Épinal en 1694, pour les exactions par lui faites et conseillées sur la ville d'Épinal.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

7 fr. 6 g., pour bois employé à piloter le pont de la Magdelaine.

70 fr. à Jean-Baptiste Hyermette pour avoir mis en angle brisé le coin de la ruelle de Malpertuis, afin de faciliter le tour des voitures.

70 fr., pour 20 livres de poudre données aux Capucins lors de la cérémonie faite chez eux au sujet de la canonisation du bienheureux Père Fidel.

350 fr., pour réparation à la maison de dessus le Petit-Pont.

10 fr., pour faire enlever 32 voitures de repoux et sable amenés par un débordement dans la rue de la porte d'Arches.

17 fr. 6 g., pour 5 livres de poudre consommées à la réjouissance de l'aprébendement de la comtesse de Spada, nommée par S. A. R. au Chapitre de St-Goëry.

Travaux faits au moulin de la Petite-Ville.

Réparation à la toiture du chansal de l'église St-Goëry.

25 fr., pour réparations au chemin des Perrières.

373 fr. à Nicolas Pontet, maçon, pour réparer les chambres et voûtes des fontaines de la Petite-Ville.

5,366 fr. 8 g. versés à Claude Moucherel, facteur d'orgues à Nancy, pour le 2e acompte de son adjudication d'un orgue neuf.

35 fr., pour réparer 12 panneaux au grillage du pilier du pont Léopold-Bourg.

200 fr. à Pierre Hyermette, pour réparations aux voûtes des chapelles de St-Luc et de St-Michel.

Claude Charpillet et le curé vont à Lunéville pour faire rapprocher la chaussée près du faubourg Léopold-Bourg, vu que l'ingénieur l'éloignait.

1,000 fr., acompte des 6,000 que la ville doit à Roger de Fléville.

35 fr., pour réparation à l'horloge de la Petite-Ville.

451 fr. 6 g., pour une meule de moulin.

Total des recettes : 50,115 fr. 6 g. 4 d.

Total des dépenses : 28,741 fr. 3 g. 10 d.

Contre compte contenant 26 feuillets, papier.

CC. 224. (Cahier.) — 38 feuillets, papier.

1731. — *Compte rendu à la chambre des Comptes de Lorraine et Barrois, par Claude-Adrian Roussel, receveur de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

52 fr. 6 g. pour 3,000 tuiles achetées pour la toiture de l'église.

275 fr. 6 g. aux voituriers qui ont conduit à Charmes 265 pieds 5 pouces de pierre de taille, pour le pont.

49 fr. pour enlèvement des neiges des rues et places.

49 fr. aux forestiers et autres qui ont été éteindre le feu dans les bois.

262 fr. à Claude Godard, pour planter 300 mûriers blancs ; ces mûriers ont coûté 350 fr.

59 fr. 6 g. pour la fourniture et façon de six bandoulières aux armes de la ville, pour les archers de l'Ecuelle.

37 fr. 4 g. pour huit hallebardes destinées à ceux qui font la patrouille.

Réparation du bois d'eau du moulin de la Grande-Ville.

98 fr. pour une croix en fer posée au-dessus du pignon du portail de l'église et 5,773 fr. versés à Jean Lambert, pour les réparations faites à la toiture de ladite église.

1,160 fr. pour les corps de fontaines posés à la Petite-Ville.

Dominique Mourot porte une lettre de la ville à Toul, demandant à l'évêque de laisser M. de Tervenus comme curé à Épinal.

Nicolas Durand et Jean-Dominique Leclerc, archers, passent la nuit à l'église, pour prévenir le vol dont on avait lieu de se méfier.

1,000 fr. à Royer de Fléville, pour le troisième paiement sur ce que la ville lui doit.

490 fr. pour réparation aux toitures de la halle, du pavillon de l'Hôtel-de-Ville et de la maison d'école de la Petite-Ville

2,555 fr. versés à Jean-Baptiste Hyermette, acompte sur son adjudication des murailles du chemin de la Vierge, de Dogneville et de Docelles.

702 fr. à Nicolas Pontet, maçon, pour le bassin de la fontaine de la Petite-Ville.

147 fr. à Quirin Bégé, pour la muraille par lui faite sur le canal de la Petite-Ville et sur lequel il a construit.

56 fr. délivrés aux sieurs Chevallier et Charpillet, pour leur voyage à Remiremont, allant complimenter S. A. R. Madame, de la part de la ville d'Épinal.

Ledit chevalier, prévôt, va dans les bois de la ville pour soutenir ses intérêts au sujet de l'acensement demandé par François Colin, et de là, assiste au règlement et à la séparation de plusieurs acensements de terrains situés à la côte de Laufromont.

3,583 fr. 4 g à Jean-Baptiste Hyermette, acompte sur les adjudications des vannes de la portière du Grand-Moulin et du bâtiment près de la porte de la Petite-Ville.

5,833 fr. 4 g. versés à Louise-Eugénie de Beauvau, abbesse du chapitre St-Goëry, pour le prix de la maison

et du jardin en dépendant, appartenant à l'hôpital St-Goëry, pour l'élargissement de l'entrée de la porte du Grand-Moulin.

90 fr., pour frais du procès contre la gruerie, au sujet de la visite d'un canton de bois brûlé, près de N.-D. de Consolation.

1,400 fr. versés à Pierre Retournay, pour la partie de sa maison nécessaire à l'élargissement de la rue qui conduit au marché au blé ; — 5,200 fr. versés aux héritiers du sieur Géninet, pour sa maison, nécessaire à l'élargissement de la même rue.

50 fr. donnés au fermier du gravot des toiles, en raison de la toile et du fil brûlés à l'incendie arrivé dans la blanchisserie de Dominique Colin.

Total des recettes : 65,159 fr. 5 g. 4 d.
Total des dépenses : 52,199 fr. 4 g. 12 d.

Contre-compte contenant 38 feuillets, papier.

CC. 225. (Cahier.) — 36 feuillets, papier.

1732. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Claude-Adrian Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

125 fr., pour rafraichissements offerts à M. et à Mme de Girecourt, passant à Épinal au retour de leur mariage.

84 fr. à ceux qui ont visité, pendant les trois mois de la contagion, les bêtes destinées à la boucherie.

145 fr. à M. de Bruges, de Colmar, pour contribuer au rétablissement de la face de sa maison, dont les arcades ont été démolies pour faire l'alignement des autres maisons de la rue.

9 fr. à ceux qui ont été employés, pendant six jours, à nettoyer les nids de chenilles dans les usuaires communaux attenant aux jardins des particuliers.

500 fr. versés à Jean-Baptiste Hyermette, pour solde de la construction de la maison située près du Petit-Pont; 595 fr. pour solde de la muraille de St-Antoine; 800 fr. acompte sur la construction du canal de la rigole de la porte d'Arches; 599 fr. pour solde de la muraille du chemin de la Vierge; 1,020 fr. pour le prix de l'adjudication des halles, y compris 210 fr. pour le rétablissement de la muraille mitoyenne, entre ladite halle et Pierre Retournay.

1,880 fr. sur les adjudications des fontaines, canaux, murailles, etc.

Visite des cheminées.

35 fr. pour le relèvement de la croix de pierre sur le chemin de Remiremont, etc.

1,000 fr à Royer de Fléville pour le 4e acompte.

Charles Colin reçoit 4 fr. pour la rédaction de deux plans de maisons à construire à la porte du Grand-Moulin.

2,316 fr 7 g. versés au receveur de l'hôpital St-Maurice, acompte de ce qui est fixé par le décret.

42 fr. 3 g. pour plomb et poudre fournis pour les chasses faites au sujet de la cérémonie de Mattaincourt, pour relever les reliques du Bienheureux Pierre Fourier.

7,103 fr versés à Dieudonné Drouin, pour réparation faite aux vannes et 840 fr. pour 30 toises 1/2 de muraille construite au canal du moulin de la Petite-Ville.

970 fr. à Joseph Noël, charpentier, pour réparation à la toiture de l'église et de la maison d'école.

18 fr. 8 g. pour seaux et cuveaux perdus à l'incendie de la maison de Nicolas L'Huillier.

74 fr. 8 g. à Georges Braux, forgeron à Ste-Hélène, pour avoir ressoudé le battant de la grosse cloche.

Établissement d'un escalier pour descendre dans le canal de la Petite-Ville, près du Petit-Pont.

1,850 fr. pour travaux faits à la vanne, ensuite du débordement de l'entrée de l'hiver.

455 fr. à Claude Desmarne, charpentier, pour le rétablissement de la toiture des moulins de la Petite-Ville et des piliers du pont Léopold-Bourg.

42 fr. à Gabriel Furon, peintre et Jacquemin, cirier, pour six torches et six écussons fournis à la procession de l'érection de la confrérie de St-Maurice, patron de la ville.

70 fr. pour les six fenêtres placées à la chapelle des Saints-Innocents.

1,519 fr. à Claude Moucherel, facteur d'orgues à Nancy, acompte de son adjudication de la fourniture de l'orgue.

1,161 fr. 7 g. à François Martin, pour pavés neufs au faubourg de Léopold-Bourg.

5,800 fr. à Nicolas Pontet, maçon, pour la construction de deux maisons neuves à la porte du Grand-Moulin, dans le terrain restant après l'élargissement de la rue.

140 fr. délivrés à Jean-Claude Duriau, dit frère Augustin, ermite de la congrégation de St-Jean-Baptiste, « en considération de ce qu'il est enfant de la ville, fort caduc et âgé incapable de subsister et de ce que se retirant du monde il a gratifié la ville d'une partie de ses effets notamment d'une paire de timbales et d'un canon de cuivre avec son affut de la pesanteur d'environ trente livres et de l'affut d'un autre ».

Total des recettes : 56,331 fr. 6 g. 9 d.

Total des dépenses : 52,832 fr. 1 g. 9 d.

Contre-compte contenant 36 feuillets, papier.

CC. 226. (Cahier). — 51 feuillets, papier.

1733. — *Compte rendu par devant les officiers de l'Hôtel-de-Ville et mis en audition par devant le lieutenant général, etc., par Claude Adrian Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Epinal.*

CHAPITRE PREMIER

Recettes du reliquat du compte précédent.

13,499 fr. 4 g. 11 d., provenant du finito du compte de 1732.

CHAPITRE II

Recettes des deniers patrimoniaux.

8,977 fr. 11 g. 13 d. des moulins.

3,500 fr. des halles.

863 fr. 4 g. du meu et du tonneu.

676 fr. 8 g. du gravot des toiles.

163 fr. 4 g. de la tuilerie.

280 fr. de deux maisons de dessus le Petit-Pont.

63 fr. de la grange de la Mayolle.

2 fr. 6 g. des voiles de planches.

513 fr. 6 g. des bois marqués aux particuliers.

82 articles de cens, dûs à la ville pour maisons, terrains, etc.

CHAPITRE III

Recettes des deniers d'octroi.

5,250 fr. des moulins.

16,158 fr. 4 g. de l'imposition sur les vins.

595 fr. de l'imposition des eaux-de-vie, bière et acide.

6,300 fr. de l'entrée du vin.

4,625 fr. de la boucherie.

DÉPENSES. — CHAPITRE PREMIER

Dépenses ordinaires

1,886 fr. 8 g. à M. le comte de Viermes, comme baitli

420 fr. à Charles-François de la Salle, lieutenant général au bailliage.

980 fr. à Ch. Chevalier, capitaine prévôt et chef de police au bailliage.

560 fr. à Claude Charpillet, lieutenant de police.

490 fr. à François-Louis Chirat de Montrouge, conseiller pour la noblesse au bailliage.

420 fr. à Mathias, Etienne, procureur syndic au bailliage.

420 fr. à Eric Viriot, conseiller de l'Hôtel-de-Ville au bailliage.

420 fr. à Jean-Baptiste Perrier, conseiller de l'Hôtel-de-Ville au bailliage.

420 fr. à Gaspard Pointcaré, conseiller de l'Hôtel-de-Ville au bailliage.

420 fr. à Jean-François Leclerc, conseiller de l'Hôtel-de-Ville au bailliage.

490 fr. au receveur du bailliage.

420 fr. à Dominique Mourot, secrétaire-greffier au bailliage.

100 fr. à Eric Viriot, pour décharger les acquits à caution.

176 fr. à Nicolas Pilgrain, valet de ville.

154 fr. à Ch. Trecher, valet de ville.

630 fr. à Dominique Grangé, Claude Brediot et Claude Lamourette, archers de l'écuelle.

150 fr. à la veuve Lory, pour l'enlèvement des boues de la grande place.

140 fr. à Pierre Marchal, pour l'entretien des fontaines.

172 fr. 8 g. à Ch. Philippe, pour l'entretien des horloges.

78 fr. aux deux gardes-champêtres.

75 fr. aux trois forestiers.

466 fr. 8 g. à Louis Urion, médecin stipendié.

350 fr. à Joseph-Henri Valdajol, apothicaire.

1,400 fr. pour la pension des deux professeurs de philosophie.

2,305 fr. 7 g. 9 d. à Dominique Mourot, fabricien.

700 fr. à François Laurent, régent des écoles et chantre.

466 fr. 8 g. à Claude Renesson, organiste.

50 fr. aux sonneurs.

112 fr. à Gérard Soulier, sonneur de l'Adoration.

100 fr. à Joseph Thomas, bedeau de l'église.

196 fr. au prédicateur du carême.

16 fr. pour les deux services, le lendemain de la fête de St-Maurice.

10 fr. pour les deux services de la St-François.

100 fr. pour le repas de la St-François.

35 fr. pour le feu de joie de la St-François.

17 fr. 6 g. pour le feu de joie —

208 fr. pour l'aumônier des Capucins.

42 fr. pour frais de bureau des assoyeurs de la subvention.

44 fr. 4 g. pour l'entretien des pompes à incendie.

18 fr. pour le teston dû annuellement aux arquebusiers.

35 fr. 5 g. 8 d. pour la poudre et les plombs pour les chasses de S. A. R.

120 fr. pour frais de bureau de l'Hôtel-de-Ville.

CHAPITRE II

Dépenses extraordinaires

350 fr. versés à Joseph-Mathias de La Salle, curé d'Épinal, pour fournir le bouillon aux pauvres malades, vu leur grand nombre.

70 fr. à Remy Grandjean, pour replanter à la prairie du Poux les mûriers blancs qui sont derrière la Gauche.

10 fr. donnés à Charles Trécher, pour avoir sonné la retraite pendant un mois, « ce qui avait été interrompu par les marguilliers à cause des menaces violentes à eux faites par certains malveillants ».

2,000 fr. versés à Charles Dordelu, avocat, à cause de Catherine-Éléonore Aubry, sa femme, pour son jardin situé à la porte du Grand-Moulin.

1,000 fr. à Royer de Fléville, pour le 4e acompte.

200 fr., pour réparations faites à la toiture de la chapelle St-Remy et du charnier du cimetière.

1,050 fr. à Nicolas Gabriel et autres pour jardin vendu à la ville, situé au-devant de la chapelle de N.-D. de Consolation « pour en faciliter et embelir l'avenue et pour l'élargissement du grand chemin d'Archettes ».

50 fr. à Jean-Claude Chaufournier, maître d'école de la Petite-Ville, « en considération de ce que n'ayant pour toute rétribution de la ville que le logement, il a manqué d'escollier en la présente année ne luy estant pas libre d'exercer aucune autre profession ».

50 fr. pour 16 bornes en pierres de taille, aux armes de la ville, pour planter entre les bois d'Épinal et ceux de La Baffe.

Réparation au chemin des Corvées.

223 fr. 8 g. 8 d. versés à Pierre Pichon, fondeur, pour un canon de cuivre aux armes de la ville, pesant 31 livres, pour faire la paire avec celui donné à la Ville par Claude-Duriaux, ermite.

18 fr. à Hyacinthe Adrian, pour 9 jours employés à l'ornement de la fontaine La Chatte

525 fr. pour une meule de moulin de Brie, œil de perdrix, et 88 fr. pour la poser au moulin de la Grande-Ville.

7 fr. à Nicolas Grandjean pour avoir tué deux louves et

un loup dans les bois des environs de la ville Sébastien Porta et autres reçoivent 16 fr. pour avoir pris sept louvetaux vivants dans les bois de St-Antoine.

104 fr. donnés à ceux qui sont employés à réparer les chemins et les rues endommagés par l'orage violent du 17 juillet 1733.

84 fr. aux sonneurs, pour les aider à payer les manœuvres qui sonnent avec eux, pendant les nuées qui ont été très fréquentes.

745 fr. 10 g. 8 d. versés à Louis Barbe pour réparation à la fontaine de la Pelle, le surplus à la charge des Annonciades Célestes.

126 fr. pour 9 toises des murailles faites devant la maison de M. de Champagne, au faubourg d'Ambrail.

1,000 fr. à l'hôpital, acompte des 9,000 fr. restant, comme dette de communauté.

3,500 fr. versés au receveur de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, pour les prisons, archives et augmentation de la façade de l'Hôtel-de-Ville.

653 fr. pour la construction du pont de la Vierge.

150 fr. 7 g. pour frais faits au passage, à Épinal, de Dominique Meces, interprète du prince du Mont-Liban et de sa suite. François Guinard, maître de poste à Épinal, conduit ce Prince jusqu'à Charmes.

Travaux à la côte du chemin de la Vierge, au pont et au chemin de Razimont, et au pont près de la porte d'Ambrail, qui va dans la rue des Forts.

3,020 fr. à Jean-Baptiste Hyermette sur son adjudication de la halle, de la maison à côté et des réparations à la boucherie de la Grande-Ville.

3,000 fr. versés à Jean-Nicolas Pontet, acompte sur 7,800 fr. portés sur son adjudication du 12 juillet 1733,

pour la construction de deux maisons à la porte du Grand-Moulin sur le terrain acheté de M. Dordelu.

452 fr. à François Martin, pour 75 toises de pavés faits au bas de la Grande-Rue ; 83 fr., pour 13 toises près de la fontaine St-Goëry ; 47 fr., pour 11 toises à la rue du Grand-Pont, pour la relever ; 68 fr., pour 10 toises en différents endroits, endommagés par l'orage du 17 juillet 1733 ; 51 fr., pour 8 toises 1/2 devant la grange de la Mayolle ; 276 fr., pour 46 toises devant le cimetière, etc.

Total des recettes : 61,909 fr. 1 g. 3 d.
Total des dépenses : 44,958 fr. 11 g. 5 d.

Contre-compte contenant 59 feuillets, papier.

CC. 227. (Cahier.) — 56 feuillets, papier.

1734. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine et Barrois par Claude-Adrian Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

1,009 fr. 11 g. 14 d. à Royer de Fléville, pour le dernier paiement de sa dette de communauté.

21 fr. pour le rétablissement du puits perdu de la place de l'Atre et le fondement du pilier du moulin de la Petite-Ville.

16 fr. pour réparation au grillage de la fontaine de la place.

233 fr. 4 g. à Jean-François Grandemange, de Gigney, pour l'indemniser de la perte de son cheval qui s'est cassé la jambe dans un trou sur le pont Léopold-Bourg.

1,750 fr. versés à Chevallier, receveur de Nancy, pour la moitié de ce que la ville d'Épinal est imposée pour la construction des prisons de Nancy.

129 fr. pour 13 imaux et étrilles à la halle.

120 fr. versés à François Gourdy, pour terrain pris dans son jardin, pour l'alignement de la route de Mirecourt et pour transporter et poser dans le faubourg une belle croix de pierre, avec escaliers.

25 fr. à Pierre Groslin, pour deux plans de l'ancien Hôtel-de-Ville, l'un sur terre et l'autre en relief.

25 fr., pour rédaction d'une requête adressée au conseil contre les prétentions des Jésuites.

127 fr. 9 g. pour les poteaux, aux armes de la Lorraine, placés sur les avenues de la ville, par ordre de S. A. R.

884 fr. 4 g. à Claude Moucherel pour achever les 11,620 fr., montant de son adjudication pour l'orgue neuf à l'église d'Épinal.

150 fr. à François Théaude, menuisier, pour les deux grandes portes neuves de l'église ; 75 fr. à François Robinot, serrurier, pour le ferrage, et 30 fr. à Léonard Bazenot pour la peinture.

66 fr. à Jean Deblayes et autres, pour les frais de l'arrêt par eux obtenu pour la construction d'un pont au bas du faubourg de Léopold-Bourg. M. de La Salle va à Lunéville au sujet de ce pont, d'une fontaine, de l'échange de l'ancien Hôtel-de-Ville et des prétentions du Chapitre à l'église.

175 fr. pour l'achat d'un canon de cuivre et son affût.

483 fr., pour frais de la difficulté entre la ville et le Chapitre, au sujet des stalles et de l'anticipation qu'il prétend faire au chœur. Quelque temps après on verse encore 468 fr. 5 g. au même sujet.

7 fr. pour piquer et ramoner les cheminées de l'Hôtel-de-Ville actuel.

123 fr. 5 g. versés à M. de Lory, avocat au conseil, pour trois requêtes : la première tendant à obtenir sursis

pour l'impôt des prisons de Nancy ; la deuxième interprétant l'arrêt indiquant l'endroit de la tenue des foires aux bestiaux, et la troisième au sujet des corvées à faire pour le pont entre les deux villes.

Travaux faits aux écuries et granges où doivent loger les chevaux du régiment de Noailles, qui vient en quartier d'hiver à Épinal.

41 fr. 2 g. versés à Jean Michel, tabellion, pour la moitié du contrat d'échange fait avec les Jésuites de l'ancien Hôtel-de-Ville, contre la maison dite *La Migeaine*.

86 fr. 6 g. à Claude Charpillet pour rédaction d'une requête, tendant à obtenir les pierres des murailles et de la porte du Grand-Moulin pour élargir la rue, et d'un voyage à Lunéville pour faire interpréter l'arrêt obtenu par les habitants du faubourg Léopold, pour la tenue des foires aux bestiaux et autres denrées sur la place Léopold-Bourg.

17 fr. 6 g. pour porter à Lunéville une réponse de la ville contre les Jésuites d'Épinal, au sujet de l'entretien des murailles de leur jardin qu'ils prétendaient être à la charge de la ville.

147 fr. 4 g. pour poudre, vin de Champagne et autres rafraîchissements présentés à Mme la Princesse de l'Ilebonne, abbesse de Remiremont, passant à Épinal, pour l'approbandement et coadjutorerie de Mme la Princesse aînée à l'abbaye de Remiremont.

Thomas Lamblé conduit sur sa charrette, jusqu'à Aydoilles, deux criminels qui doivent être rendus à Lunéville.

1,000 fr. au receveur de l'hôpital St-Maurice, acompte des 11,300 fr. 7 g. que la ville lui redoit, conformément à l'arrêt du 15 juillet 1732, comme dette de communauté.

1,070 fr. versés à Jacques Monier de Remiremont, pour

son jardin sur le canal de la Petite-Ville, compris dans la grande route de Nancy.

125 fr. pour avoir criblé et transporté les blés de la ville, lors du rétablissement des halles.

900 fr. à Jean Raclot, maçon, pour murailles faites des deux côtés du canal des moulins de la Petite-Ville.

1,703 fr. à Jean-Nicolas Pontet, maçon, acompte de son adjudication pour la construction de deux maisons à la porte du Grand-Moulin, sur le terrain acheté à M. Dordelu.

117 fr. pour 193 toises du canal qui conduit les eaux de Bellefontaine dans la ville.

Réparation des pavés de la rue de la Calandre et à la porte d'Arches.

(*Ici commence la dépense occasionnée par l'inondation extraordinaire du* 6 *juillet* 1734.)

4,404 fr. pour réparation aux vannes.

2,521 fr. 6 g. pour réparations aux murailles du canal du faubourg des Capucins et au Poux.

2,850 fr. pour la construction d'un pont de pierre au faubourg Léopold-Bourg, au lieu de celui en bois qui existe.

660 fr. 9 g. 9 d. pour le prix du cable de la barque, pesant 472 livres, à 12 sols la livre.

259 livres pour la façon et la fourniture des fers de la petite barque ; 1,101 fr. pour façon de la grande barque, plus 616 fr. pour les fers.

725 fr. pour façonnage de bois destiné au pont volant.

13 fr. pour 37 voitures de gravier et repoux mis sur la racine des tilleuls du Poux, à demi déracinés par les eaux.

350 fr. pour le rétablissement du pont Léopold-Bourg.

147 fr. à Nicolas Claude pour requête, voyage et séjour

à Lunéville, en faisant régler au conseil l'emplacement d'un pont neuf en attendant le rétablissement de l'ancien. Ce pont doit être fait au gravot du Tripot, par ordre de M. de Bellair, ingénieur de S. A. R.

456 fr 4 g. pour journées de manœuvres employés à vider le canal des moulins de la Petite-Ville.

115 fr. 6 g , pour la marque dans les bois de la ville de 265 arbres, pour le rétablissement des ponts, vannes et barques

118 fr. pour réparations aux fontaines publiques.

17 fr. 6 g. pour la garde et le transport des meubles des bourgeois dont les maisons ont été renversées par les eaux.

233 fr. 4 g. versés à Jean-Baptiste Le Pan, ingénieur et architecte à Lunéville, venu à Épinal reconnaître et estimer les dommages et ruines du grand pont, des vannes et canaux de la ville ; — Renaud, voyer, visite les maisons, en partie ruinées, situées le long du canal du faubourg des Capucins qui doivent être entièrement rasées, par décret de S. A. R. du 12 septembre 1734.

13 fr. 10 g., pour avoir démonté la toiture, les traverses et les planchers de la maison de la ville sur le Petit Pont, vu qu'elle menace ruine ; elle est ensuite rasée.

Le total des travaux faits se monte à 20,800 fr.
Total des recettes : 64,890 fr. 11 g. 8 d.
Total des dépenses : 57,502 fr. 4 g. 6 d.

Contre-compte contenant 56 feuillets, papier.

CC. 228. (Cahier.) — 52 feuillets, papier.

1735. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine et Barrois, par Claude-Adrian Roussel, avocat comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

42 fr. pour vin présenté à MM. d'Honeistein et de Tervenus, commissaires nommés pour être présents à l'élection de l'abbesse du Chapitre, et celui présenté à Mme de Spada après son élection : — 52 fr. pour 15 livres de poudre employées à tirer en l'honneur de ladite dame. (*Gabrielle de Spada, fille du marquis de Spada et de Catherine de St-Martin d'Agencourt, remplace Marie-Louise-Eugénie de Beauvau, fille de Marc, marquis de Beauvau de Craon, et de Anne-Marie, comtesse de Lignéville. Gabrielle de Spada meurt à Épinal le* 17 *septembre* 1784, *à l'âge de* 71 *ans, et est inhumée dans le caveau de la chapelle St Joseph.*)

9 fr. 4 g. pour relever les poteaux aux armes de Lorraine, renversés par les eaux.

66 fr. 5 g., pour le coût de l'arrêt du Conseil contre le sieur Serquand, au sujet des écuries de la ruelle St-Goëry.

50 fr. versés à Nicolas Claudel pour un voyage à Lunéville, au sujet de l'échange fait, avec les Jésuites, de l'ancien Hôtel-de-Ville contre la maison de la Grande-Rue, où il est aujourd'hui ; 160 fr. pour honoraires de l'avocat et coût de l'arrêt.

350 fr. pour une partie du pavé du chœur de l'église ; 77 fr. pour la démolition et le rétablissement du second pilier de la nef ; 35 fr. au serrurier qui a réparé l'armoire du Melchisédech ; 60 fr. pour garniture de trois

bancs ; 563 fr. 4 g. à Roussel, sculpteur, pour prix de la chaire à prêcher et deux placards au premier pilier du chœur.

1,215 fr. délivrés à Étienne Ganiolle, maître de poste à Remiremont, pour le restant de sa maison située au faubourg des Capucins, emmenée par les eaux et qu'il est défendu de reconstruire ; 550 fr. à Léonard Busiot, pour le restant de la sienne.

14 fr. pour cordeau employé à tirer la boîte de communication des lettres de la Grande et de la Petite-Ville, pendant la rupture du Grand-Pont, et 135 fr. pour le rétablissement de l'unique pilier restant.

2,300 fr., acompte aux adjudicataires du rétablissement des vannes.

466 fr. 8 g. versés au sieur Le Lièvre, commissaire des guerres, chargé de la police des troupes et de la revue de la garnison d'Épinal.

63 fr. pour blanchissage des écuries de Amé Lhuillier et de Joseph Mathis, dans lesquelles il y avait eu des chevaux morveux appartenant à la garnison ; — construction d'écuries pour les chevaux des gardes du corps du roi ; le duc de Villeroy arrive passer en revue lesdits gardes du corps de la compagnie de Charot. On lui offre du vin de Champagne et de Bourgogne, puis on tire le canon en son honneur.

9,156 fr. 8 g. versés à Joseph Michelant, marchand à Rambervillers, pour fourniture à Landau, au compte de la ville d'Épinal, de 3,150 rations de foin, à 18 livres l'une.

394 fr. pour conduite, d'Épinal à Dogneville, de tous les foins, paille et avoine destinés à la compagnie de Ligondé, du régiment de Noailles-Duc cavalerie, en quartier audit Dogneville, du mois d'avril 1735 au mois de

novembre suivant. Cette compagnie est allée à Dogneville pour la séparer des autres, vu que les chevaux étaient atteints de la morve.

1,080 fr. versés à ceux dont les écuries ont été occupées pour loger les chevaux du régiment de Noailles et des gardes du corps.

225 fr. à Jean Raclot pour le rétablissement de la muraille et de l'arcade de la tuerie.

500 fr. pour solde des réparations faites à l'Écusson derrière l'hôpital, adjugées à Joseph Gourdy.

1,250 fr. à Dominique Pétronin, pour solde des travaux de crépissage et de blanchissage de l'église.

1,798 fr. pour solde de la construction d'écuries dans la ruelle St-Goëry.

10,181 fr. versés à Jean-Baptiste Hyermette, maçon, acompte sur son adjudication du 20 mars 1735, pour la construction des prisons civiles et criminelles, appartements du greffier et du géolier derrière l'Hôtel-de-Ville ; 2,323 fr. pour fer et serrurerie employés audit bâtiment, et 200 fr. pour plombage des barreaux des fenêtres.

2,215 fr. à Jean Lex et autres, acompte de leur adjudication du 20 mars 1735 pour la charpente desdits bâtiments.

220 fr. à Claude Demargue, charpentier, acompte de son adjudication du pont La Chatte.

1,085 fr. à Pierre Hyermette fils, pour le rétablissement du Petit Pont de la Petite-Ville, et 2,100 fr. acompte de son adjudication pour l'élargissement du canal des faubourgs de la Fontaine et des Grands-Moulins.

1,982 fr à Dieudonné Drouhin, pour 59 toises de mu-

railles le long de la Moselle et du canal de la Petite-Ville, à lui adjugées le 1er août 1734.

Total des recettes : 56,894 fr. 2 g. 10 d.

Total des dépenses : 67,391 fr. 1 g. 9 d.

Contre-compte contenant 52 feuillets, papier.

CC. 229. (Cahier.) — 65 feuillets, papier.

1736. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine et Barrois, par Claude-Adrian Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

RECETTES DES CENS

1 fr. 6 g. pour l'emplacement d'une maison de 50 pieds de face dans la rue Neuve, qui descend le long du canal de la Petite-Ville. Acensement du 4 août 1731.

1 fr. 9 g. pour une autre maison sur le même canal Acensement du 4 août 1731.

1 fr.	d'une autre maison.	Acensement	du 6 août 1728.
2 fr.	—	—	du 20 nov. 1723.
2 fr.	—	—	—
2 fr.	—	—	—
2 fr. 6 g.	—	—	du 4 nov. 1724.
2 fr.	—	—	du 4 août 1730.

9 fr. 9 g. de Quirin Bégé pour son acensement du 4 septembre 1733, de huit omées de terrain au bout du Grand-Gravot, pour son huilerie, etc.

8 fr. 9 g. de Jean-Baptiste Perrier, pour un acensement du 12 janvier 1723, de 10 jours de terrain, moitié au bout du Grand-Gravot, entre le canal de la Petite-Ville et celui des Moulins, et l'autre moitié au bas du Petit-Gravot des toiles, sur lequel il est autorisé a construire une fabrique d'ustensiles de fer propres au ménage, à condition de ne pouvoir nuire au moulin ; pour un deuxième acensement, du 19 octobre 1723, de 3 ar-

pents 1/2 au Grand-Gravot, joignant le précédent, et pour un troisième, du 2 avril 1728, de la pointe de son premier acensement.

2 fr. de Dominique Thouvenin, pour sa maison faisant angle au bas du Grand-Gravot, en remontant près de l'acensement dudit Perrier. (Acensement du 13 mai 1724.)

1 fr. 6 g. de François Lorrain, cabaretier, pour sa maison située au bas du Grand-Gravot, faisant angle et face sur la place dudit Gravot. (Acensement du 13 mai 1724.)

1 fr. de Jean Masson, pour sa maison située sur la place Léopold-Bourg, au-dessus de la précédente. (Acensement du 13 mai 1724.)

6 g., de Jean Deblaye, pour sa maison joignant la précédente. (Acensement du 13 mai 1724.)

3 fr. de Joseph-Marie Puid, marchand, pour le cens de sa maison faisant face sur la place du Gravot, depuis l'acensement précédent jusqu'à l'angle de la petite rue qui va sur le canal des moulins de la Petite-Ville. (Acensement du 13 mai 1724.)

5 fr. de Joseph Colin, tanneur, pour sa tannerie de 35 pieds carrés sur le même canal (Acensement du 21 mars 1721.)

2 fr., du même, pour le terrain situé au-dessus de sa tannerie, en remontant à la rue qui va audit canal. (Acensement du 20 novembre 1723.)

1 fr. 6 g., du même, pour 3 toises 1/2 de large et 15 de profondeur, et le terrain devant ladite tannerie jusqu'au jardin de Jacques Gimatte. (Acensement du 20 novembre 1723.)

1 fr. 6 g. de Joseph-Marie Puid, pour sa maison de 35 pieds de largeur sur 150 de profondeur, sur la place Léopold-Bourg. (Acensement du 5 novembre 1723.)

1 fr. 6 g. de Joseph Piconot, tanneur, pour sa maison de 35 pieds de face et 15 toises de profondeur, près de la précédente. (Acensement du 20 novembre 1723)

1 fr. de Jean Georges, conseiller au bailliage, pour une grange de 25 pieds de face. (Acensement du 2 mai 1723)

1 fr. de Jean Bruges, prévôt du Chapitre St-Goëry, pour sa maison du Gravot, de 18 pieds de face, de l'autre côté de la précédente. (Acensement du 2 mars 1723.)

2 fr. de Pierre Sauffrey, pour sa maison de 30 pieds de face à la rue du Gravot, près de la précédente. (Acensement du 2 mai 1723.)

2 fr. de Joseph-Marie Puid, marchand, pour sa maison de 30 pieds de large et 15 toises de profondeur, faisant coin à la rue du Gravot, en tournant à gauche la rue de l'hôpital. (Acensement du 20 novembre 1723.)

1 fr. des héritiers de Nicolas Lacroix, marchand, pour une maison de 40 pieds de face, sur la profondeur de la rue de l'Hôpital jusqu'aux fossés, en remontant à l'acensement précédent. (Acensement du 20 novembre 1723.)

6 g. de Claude Gormand, tabellion, pour sa maison de la rue de l'Hôpital, au-dessus de la précédente. (Acensement du 11 mars 1726.)

6 g. de Nicolas Lhuillier, cultivateur, pour sa maison près de la précédente. (Acensement du 11 mars 1726.)

6 g. de Louis Marguerite, tonnelier, pour sa maison joignant la précédente. (Acensement du 11 mars 1726.)

6 g. de Quirin Léonard, pour sa maison près de la précédente. (Acensement du 11 mars 1726.)

6 g. de la veuve Joseph Granjean, laboureur, pour une maison de 36 pieds de face sur 49 de profondeur, au-dessus de la précédente. (Acensement du 11 mars 1726.)

6 g. de Joseph Demay, pour sa maison au-dessus de la précédente. (Acensement du 11 mars 1726.)

6 g. de Georges Camponet, maçon, pour sa maison, de 46 pieds de face sur 18 de profondeur, située au-dessus de la précédente.

1 fr. de Jean-François Lecler, marchand, pour 2 jours de terre au Grand-Gravot, le sentier de la Magdelaine d'une part et le Gravot d'autre, suivant l'acensement du 2 octobre 1691 et la reconnaissance du 15 octobre 1706 qui a modéré ce cens, en raison que cette pièce est traversée par la grande route.

2 fr. 4 g. de Vincent Jalus, pour sa maison située au faubourg de la Petite-Ville, sur le canal au-dessous du Petit-Pont.

2 fr. 4 g. de Catherine Poignon, pour sa maison près de la précédente.

2 fr. 4 g. de Évrard Gérard, boutonnier, pour sa maison au-dessus de la précédente.

4 fr. de Antoine Daste dit Duplessis, cordonnier, pour sa maison au-dessus de la précédente.

6 fr. 6 g. des héritiers de Cablé, pour une maison située près du Petit-Pont, à gauche en entrant. (Acensement du 15 décembre 1700 et reconnaissance du 15 octobre 1706.)

2 fr. 1 g. 8 d. de Jacques-Thomas Demarne, charpentier, pour sa maison située rue de l'Hôpital, sur le canal de la Petite-Ville, près de l'allée qui y descend.

2 fr. 4 g. 8 d. de Georges Thouvenin, huissier, pour sa maison joignant la précédente, en remontant.

1 fr. 3 g. de Bernard Coulon, pour sa maison située au-dessus de la précédente.

7 fr. 3 g. de Jean Colin, huilier, sur sa maison au-dessus de la précédente et voisine de celle de l'hôpital.

6 g. du comptable, à cause de Joseph Jacquot son beau-père, pour le cens de l'allée sur l'eau au derrière de

sa maison, et de la petite écurie joignant la poterne de la Petite-Ville, construite à la place de l'ancien escalier qui montait de ladite poterne sur les murailles de la ville. (Acensement du 6 septembre 1697.)

1 g. de Claude-François Marchal, perruquier, pour l'emplacement de son vivier près du canal des moulins de la Petite-Ville, derrière sa maison. (Reconnaissance du 15 octobre 1706.)

6 g. de François Hyermette, maçon, pour sa maison située à l'entrée du Petit Gravot des toiles. (Acensement du 15 février 1692 et reconnaissance du 15 octobre 1706.)

7 fr. de Jean-Charles Moscel, teinturier, pour trois jardins contigus à la pointe en haut du Petit-Gravot des toiles, entre la Moselle et le canal des moulins de la Petite-Ville. (Acensements des 5 septembre 1685, 3 mars 1688 et reconnaissance du 15 octobre 1706.)

1 fr. de Dominique Parisot, cordonnier, pour sa maison au faubourg du Grand-Moulin, sur le canal des moulins de la Grande-Ville, près de l'escalier qui descend au dit canal. (Acensement du 2 avril 1728.)

1 fr. de Anne Hilaire, sur sa maison au-dessus de la précédente, bâtie sur ledit canal, sur une longueur de 32 pieds. (Acensement du 2 avril 1728.)

2 fr. de Antoine Marchand, maçon, pour sa maison de 31 pieds de face, au-dessus de la précédente. (Acensement du 14 mai 1728.)

2 fr. des héritiers de Philippe Viviers, cordonnier, pour une maison de 30 pieds de face au-dessus de la précédente. (Acensement du 27 novembre 1723.)

2 fr. de Jeangeorges, conseiller au bailliage, pour terrains ajoutés à l'huilerie du gravot du Tripot, acensés à Joseph Jacquot, son beau-père, les 20 octobre 1717 et 4 juillet 1732.

1 fr. des héritiers de Claude-Jacques Gérard, pour un jardin à gauche en entrant au gravot du Tripot, près du chemin qui conduit à l'abreuvoir. (Reconnaissance du 15 octobre 1706.)

3 fr. de Nicolas-Christophe Perrin, avocat, pour un jardin au gravot du Tripot, entre le canal des moulins de la Grande-Ville et la Moselle. (Reconnaissance du 15 octobre 1706.)

3 fr. de Sébastien Michel, pour un jardin au-dessus du précédent. (Reconnaissance du 15 octobre 1706.)

1 fr. 6 g. de Nicolas-Christophe Perrin, avocat, pour son jardin situé sur le canal de la Grande-Ville, derrière sa maison. (Acensement du 7 août 1699 et reconnaissance du 15 octobre 1706.)

2 fr. de Mathias, Étienne, procureur de S. A. R., pour le cens de son jardin joignant le précédent. (Acensement du 15 février 1692 et reconnaissance du 15 octobre 1706.)

10 g. de Nicolas Damance, cordonnier, pour un jardin situé au-dessous de la prairie du Poux, sur la rivière, joignant le jardin de l'Abbaye. (Acensement du 22 octobre 1694 et reconnaissance du 15 octobre 1706.)

6 g. de Jean Georges, conseiller au bailliage, pour le cens d'une partie de son pré, dit aux Templiers, sur la gauche du chemin en allant à la Vierge. (Acensement du 14 août 1684 et reconnaissance du 15 octobre 1706.)

2 fr. de Gabriel Perrin, pour sa maison et terrain contenant un jour, sur le chemin d'Archettes, près et à gauche de la chapelle de N.-D. de Consolation. (Acensement du 26 mai 1730.)

16 fr. 6 g. 11 d. de François Colin, tailleur d'habits, pour les 2/3 de l'acensement de 12 arpents 4 omées dans les bois de la Ville, canton de la Grande-Mouche, entre

le chemin d'Archettes et la Moselle, et de 3 arpents 5 omées à la Petite-Mouche.

1 fr. 9 g. des héritiers de Nicolas Aubry, conseiller au bailliage, pour 26 jours 4 omées de terre, au-dessus et à droite de l'étang de Bellefontaine, sur le ruisseau de Sainte-Barbe. (Acensement du 29 mars 1705 et reconnaissance du 15 octobre 1706.)

6 g. de Nicolas Croisier, tissier, pour sa maison de 32 pieds de face et 24 de profondeur, au-dessus du faubourg d'Ambrail, le chemin de Docelles du devant et celui allant aux champs derrière le Château. (Acensement du 30 juillet 1729.)

3 g. de Gabriel Simon, charpentier, pour son jardin, à la porte d'Ambrail.

3 fr. 6 g. de Nicolas Colin, pour une partie du terrain, de 20 pieds de largeur sur 30 de profondeur, acensé à Dieudonné Drouin, pour y bâtir, au bout des Forts, sur le ruisseau de la Pêle. (Acensement du 1er décembre 1724.); 3 fr. 6 g. de Jean Prux, marchand, de l'autre partie.

4 fr. des héritiers de Jacqueline Guyot, pour les 2/3 du cens de 12 arpents dans les bois de la Ville, au canton du Ban. (Acensement du 31 août 1719.)

4 fr. de M. de Flavancourt, veuve de Claude Masson, tanneur à Rambervillers, pour deux pièces de terre situées au Chaufour, l'une entre le pré Le Curé et le chemin, et l'autre, entre la haie, l'usuaire de Ville et le chemin. (Reconnaissance du 15 octobre 1706.)

6 fr. de Claude Petot et Sébastien Hunard, pour la permission accordée à George Petot, propriétaire de la métairie de La Roche, de faire du regain dans le pré Dame-Prince. (Reconnaissance du 15 octobre 1706.)

1 fr. de Claude Charpillet, avocat, pour une pièce de

terre dite à la Côte-Vinceau, au-dessous du chemin des Peines-Perdues. (Acensement du 25 avril 1687.)

1 fr. de Joseph Mambré, pour une partie de sa maison et le terrain derrière, de 45 pieds de large, sur la profondeur du Gouterot de devant jusqu'à la haie qui sépare l'usuaire de ville avec les terres labourables de la côte Vinceau (acensement du 18 octobre 1726), et 1 fr. de Mathias, Étienne, procureur, pour l'autre partie.

10 g. de Jean-Baptiste Bourion, laboureur, pour le cens de deux jardins, l'un dit entre les deux étangs, le Molpré d'une part et le sentier de l'autre, et l'autre dit le jardin Hennequel, entre le chemin de Deyvillers et celui de Jeuxey, Ferdinand Goëry du dessus. (Reconnaissance du 15 octobre 1706.)

1 fr. des héritiers de Nicolas Liéger, pour un jour de terre situé au-dessus des Roches, sur le sentier de la tuilerie. (Acensement du 4 septembre 1696.)

1 fr. 6 g. de Mathias Étienne, procureur, pour le cens de son jardin, dépendant de l'huilerie près de St-Michel, le chemin d'une part et le pré de ladite huilerie d'autre, contenant 28 verges de long, 3 verges 1/2 de large à un bout et 2 verges 1/2 à l'autre, conformément à la lettre de reconnaissance dudit cens du 15 février 1692 et celle du 15 octobre 1706.

7 fr. des héritiers de Charles Noël, pêcheur, pour sa maison située au-dessus de la source de la fontaine St-Goëry. (Reconnaissance du 25 octobre 1706.)

9 g. de Jean-Pierre Chauve, charpentier, pour le cens de sa maison, sur la fontaine St-Goëry, joignant la précédente.

6 fr. de Nicolas Lambert, maréchal, pour le cens d'un étau de boucher à la boucherie de la Grande-Ville.

6 fr. 4 g. des héritiers André pour une maison près

des halles neuves, construites sur l'emplacement des anciennes boucheries. (Acensement du 17 avril 1691.)

6 g. de François Desfinot, écuyer, seigneur de Colonier, demeurant à Épinal, pour le cens d'un terrain de 17 pieds de longueur et 10 de largeur, pour ajouter à la cour de sa maison sur la place de l'Atre, derrière la grange appartenant à la ville, dite la Mayolle. (Acensement du 6 avril 1709.)

En conséquense du décret de S. A. R., Madame Régente, du 12 *juillet* 1735, *il a été, le* 25 *avril* 1736, *acensés aux mêmes clauses, charges et conditions ci-après nommés, les terrains suivants situés à Laufromont et sur la côte de la Pèle, en tout* 163 *parcelles.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

11 fr. pour réparations faites aux tambours et timbales de la ville.

54 fr. 3 g. à Jean-George Perrin, marchand au Thillot, pour deux petites pompes à feu.

Incendies dans les bois de la ville, à la Basse-des-Fourneaux et sur les côteaux de Ste-Barbe.

115 fr. 6 g. versés à Jean-Chrysostôme Marchand et à Mlle Serquand, pour le droit d'appui de 5 toises 1/2 de muraille rendue mitoyenne aux écuries de la ruelle St-Goëry.

468 fr. 8 g. à Pierre Hyermette, maçon, acompte de son adjudication pour l'élargissement du canal des faubourgs des Grands-Moulins et de la Fontaine ; un peu plus tard, il touche 350 fr. pour solde de ces travaux.

3,138 fr. 10 g. à Jean-Baptiste Hyermette et Claude Chanel, maçon, pour solde des travaux de construction des prisons civiles et criminelles, derrière l'Hôtel-de-Ville.

21 fr. à ceux qui ont sonné les cloches pour la gelée.

1,698 fr. pour réparation des pavés de l'église.

315 fr. versés à M. Mathias de La Salle, curé d'Épinal, pour le paiement de la grille en fer servant de table de communion ; 116 fr. à Humbert Jeandel, sculpteur, pour la statue de St-Maurice, placée au-dessus de la chaire à prêcher.

1,172 fr. pour réjouissances publiques, à l'occasion du mariage de S. A. R. (En marge : *Alloué pour 1,000 fr., avec défense à l'avenir de faire pareilles dépenses*.)

10 fr. 6 g. à l'archer qui est allé avertir les communautés des environs de venir travailler à la vidange du canal de la Petite-Ville.

160 fr. 8 g., pour deux platines mises dans les cuisines du greffier et du géolier des prisons.

1,950 fr. à Philippe Gaudel, serrurier, pour solde des travaux faits par lui aux prisons civiles et criminelles.

1,250 fr. 5 g. à Jean-Baptiste Hyermette et Chanal, maçons, pour solde des murailles construites au canal du faubourg Léopold-Bourg.

500 fr. versés à Joseph Carnet, maréchal, acompte des 1,200 fr. pour sa maison située sur le canal.

200 fr., pour la construction d'une muraille devant le jardin de M. de Manesy, de Nancy.

Réparation à la fontaine La Chatte.

15 fr. à Jean-François Guinard, pour avoir conduit le comte de Moléon à Ville-sur-Illon.

41 fr. 3 g. pour vin présenté et poudre usée en tirant le canon à l'arrivée du Père général des Minimes.

453 fr. 4 g. à Philippe Gaudel, serrurier, pour la rampe de l'escalier qui monte aux prisons civiles.

250 fr. d'acompte sur la reconstruction du pont, au bas du faubourg Léopold-Bourg.

200 fr. aux sieurs Chevalier et Charpillet pour un voyage à Lunéville, au sujet de l'intervention de la Ville dans le procès entre le Chapitre St-Goëry et le corps des marchands, au sujet du droit de vente qui appartient au Chapitre.

Total des recettes : 43,156 fr. 8 g. 3 d.
Total des dépenses : 43,734 fr. 11 g. 8 d.

Contre-compte contenant 63 feuillets, papier.

CC. 230. (Cahier.) — 46 feuillets, papier.

1737. — *Compte rendu à la Cour des Comptes de Lorraine par Claude-Adrian Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la Ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

8 liv. 11 sols 6 d. pour une soutane et un bonnet carré à Claude Chaufournier, maître d'école de la Petite-Ville, pour chanter à l'église.

Claude-Victor Guinal prête des chevaux à M. Villeneuve, lieutenant aux gardes de S. A. R.

90 liv. versés à Claude Charpillet pour voyages à Lunéville au sujet du procès du Copel, contre les marquis de Bassompierre et de Choiseul.

203 liv. 18 sols versés à Joseph Peutot pour son étang de St-Michel.

300 liv. pour les croisées et vitres de l'appartement neuf de l'Hôtel-de-Ville.

4 liv. pour le houx destiné aux réjouissances que l'on croyait devoir faire au sujet de la prise de possession des États par le Roi.

727 liv. 3 sols d'acompte sur la construction d'une maison sur le canal des moulins de la Grande-Ville, au faubourg.

14 liv. 5 sols pour une enseigne aux armes du Roi, mise sous la halle, les jours de foire et de marché.

30 liv. à Claude Chanel pour solde des bassins de la fontaine La Chatte.

192 liv. 17 sols pour réparer l'Écusson derrière l'hôpital.

21 liv. 8 sols 6 d. aux marguilliers qui ont sonné les cloches pour les nuées très fréquentes en 1736.

3 liv. 6 sols pour conduite de 76 voitures de repoux, aux pieds des tilleuls de la prairie du Poux ; un peu plus tard on en conduit 143 voitures.

Le régiment de Mestre-de-Camp-Général-Dragons est en garnison à Épinal.

1,012 liv. 10 sols à Christophe Rigache, maçon, pour 41 toises 2 pieds de murailles faites pour défendre l'hôpital contre les eaux.

954 liv. 9 sols à Louis Barbe et autres, pour 636 toises 2 pieds de cors pour la nouvelle fontaine sur la place Léopold-Bourg.

Réparation au pont du Char-d'Argent.

450 liv. à la veuve Poinsignon, pour terrain cédé au coin de la place pour élargir la rue du Cloître.

428 liv. 11 sols 6 d. versés à Anne-Marguerite Veney, veuve Bailiivy, pour le premier paiement des deux tiers des 16,000 fr. à elle adjugés par arrêt du Conseil d'État du 29 mars 1735 pour dette de communauté.

120 liv. versées à François Prud'homme, acompte sur sa maison située sur le canal de la Petite-Ville, qui doit être démolie.

600 fr. donnés à Joseph Mathias de La Salle, curé d'Épinal, pour joindre aux sommes léguées par Maurice Lallemand et la femme de Claude-Adrien Roussel, et deux anciennes coupes d'argent, appartenant à la pa-

roisse pour faire une lampe d'argent à l'église, sur laquelle seront gravées les armes de la Ville.

Total des recettes : 32,284 liv. 2 sols 6 d.

Total des dépenses : 20,445 liv. 17 sols 9 d.

Contre-compte contenant 45 feuillets, papier.

CC. 231. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1738. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Cl.-A. Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

RECETTES DES NOUVEAUX CENS

10 fr. d'un acensement, fait le 11 août 1736 par la Chambre des comptes, à Pierre Retourna et Antoine Olive, marchand à Épinal, de 20 jours 170 verges de terrain dans les bois de la ville, sur le rupt de Soba, pour y construire une papeterie.

8 sols 8 d. de Jean Abel, pour l'acensement à lui fai par la ville, le 8 mars 1737, d'un terrain de 50 pieds de face et 25 pieds de profondeur jusqu'au canal, pour y bâtir près de la route d'Épinal à Nancy, au-dessus de Georges Pidolot.

8 sols 6 d. dudit Georges Pidolot, pour un terrain à côté du précédent, de 50 pieds de face et 25 de profondeur.

10 sols de Nicolas-François Martin, pour un petit terrain à bâtir, de 25 pieds de longueur, sur le ruisseau de St-Michel, en descendant vers la porte St-Goëry.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

3 liv. pour 30 bottes de paille fournies dans les prisons depuis qu'il y a garnison à Épinal.

258 liv. 3 sols versés à Jean-Baptiste Perrier pour le rembourser du conseing par lui fait à Lunéville, afin de

poursuivre la cassation de l'arrêt rendu en faveur de MM. de Bassompierre et de Choiseul, au sujet du droit de copel.

30 sols pour conduire jusqu'à Nomexy un chevreuil envoyé à la cour.

18 liv. pour une toise de pavés à l'entrée de la porte des Morts, un seuil à la porte voisine et un petit mur entre les deux portes.

100 liv. versées à M. de La Salle, curé d'Épinal, comme cessionnaire du sieur Claudel, receveur des finances, à titre de dommages à ce dernier, pour le logement et fournitures faites à M. de Ligondé, lieutenant-colonel du régiment de Noailles-Duc-Cavalerie, en garnison à Épinal en 1735 et au duc de Villeroy, en passant la revue à une compagnie des gardes du corps du roi de France.

52 liv. 16 sols pour 12 bouteilles de vin muscat présentées au Chancelier et poudre usée à son passage à Épinal.

28 liv. 11 sols pour réparer la muraille qui soutient la chaussée au-dessous de St-Antoine, dégradée par les dragons.

3 liv. 15 sols, pour 30 bottes de paille de seigle fournies aux prisons.

Le duc d'Oscolenski passe à Épinal, on lui présente du vin.

18 liv. données aux Capucins, pour contribuer à la décoration et au luminaire de leur église pendant les jours de la solennité des Bienheureux Joseph et Séraphin.

120 liv. à Léopold Zuchère pour ses trois masures de la ruelle St-Goëry, où l'on a construit des écuries.

150 liv. à François Prud'homme, pour sa maison sur le canal de la Petite-Ville.

2,692 liv. 15 sols 3 d., pour les fourrages des troupes en garnison dans la province.

Le marquis de Ségur, lieutenant général des armées du Roi, vient à Épinal passer une revue au régiment de Mestre-de-Camp-Général-Dragons, en garnison en cette ville.

Conduite de 420 voitures de repoux aux pieds des tilleuls de la prairie du Poux.

Nicolas Pilgrain conduit jusqu'à Charmes 6 dragons, qui vont aux Invalides

44 liv. 8 sols à Pierre Pichon, fondeur, pour la refonte d'un des canons de cuivre, crevé dans une réjouissance publique.

Incendie au corps de garde et au faubourg des Capucins, dans la maison de Claude Olry, le 2 décembre.

708 liv. pour deux meules de Brie placées dans les moulins.

Ensuite du débordement du 6 juillet 1734, on conduit 240 voitures de repoux derrière les murailles de la prairie du Poux.

36 liv. pour location de la chambre où les dragons tiennent bivouac, à la Petite-Ville.

Payement des écuries de 16 bourgeois, occupées par les dragons.

500 liv. à Jacques, acompte sur la construction de l'Hôtel-de-Ville et du baillage

777 liv. 10 sols à Nicolas Lallemand, sur les travaux des murailles derrière l'hôpital.

Les officiers de l'Hôtel-de-Ville représentent à la Chambre des Comptes que l'instance pendante qui est au Conseil d'État, entre la Ville et les marquis de Bassompierre et de Choiseul, au sujet du droit de copel, n'est pas terminée, et qu'il manque différentes pièces qui ont

été produites à la dite Chambre, à l'appui des comptes de 1702 et 1703. On les réclament pour les remettre aux archives de la Ville. *Après recherches faites aux archives de la Chambre des comptes, il ne se trouve aucune des pièces réclamées.*

Total des recettes : 31,735 liv. 3 sols.

Total des dépenses : 15,455 liv. 17 sols 2 d.

Contre-compte contenant 48 feuillets, papier.

CC. 232. (Cahier.) — 37 feuillets, papier.

1739. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Cl.-A. Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la Ville d'Épinal.*

RECETTES DES NOUVEAUX CENS

4 sols 3 d. de Quirin Leclerc, pour un terrain à Laufromont.

17 sols de Jean Thouvenin, marchand huilier à Épinal, pour l'acensement à lui fait, le 21 mars 1738, d'un terrain à bâtir au faubourg de Léopold-Bourg, près de George Savy, sur une longueur de 45 pieds et la profondeur jusqu'au canal.

8 sols 6 d. de Dominique Morot, tonnelier, pour celui à lui fait, le 21 mars 1738, d'un terrain à bâtir sur la route de Nancy, près du pont en bois.

4 sols 3 d. de François Denys, fileur de laine, pour celui à lui fait le 15 septembre 1738, d'un terrain à bâtir, près de celui acensé à Jean Abel, « à charge de souffrir la servitude de l'escoulement des eaux de la ruelle des Anes sans pouvoir les destourner de manière qu'elles nuisent au public ou aux particuliers et à charge d'entretenir la muraille du canal ».

12 liv. pour un fauteuil au corps-de-garde de la Petite-Ville.

45 liv. 4 sols 9 d. pour frais du contrat d'acensement du terrain où sont construites les écuries de la ruelle St-Goëry, etc.

136 liv. pour la moitié des réparations du pavé du Cloître.

9 liv. pour réparation faite aux fourches patibulaires, pour y exposer les deux vagabonds pendus le 11 avril.

127 liv. 16 sols pour 568 livres de fer employées en barreaux mis aux vitres qui donnent sur la cour des prisons civiles, par ordre de M. de la Galaisière, intendant.

4 liv. 10 sols pour réparations faites au chemin dit des Peines-Perdues.

100 liv. pour réparations à la maison où reste le maître des hautes-œuvres.

60 liv. à Jean Leaux, maître du coche d'Épinal à Nancy, pour la première année échue au 7 mai 1739, d'apporter à Épinal et d'Épinal à Nancy, le paquet des lettres deux fois par semaine, pour la commodité publique.

15 liv. pour réparer le clocher et la toiture de la chapelle St-Remy, au cimetière.

Construction d'une écurie en planches sur le gravot du Tripot, pour y mettre les chevaux des dragons suspects de morve. Ceux reconnus atteints sont tués.

6 liv. données aux archers pour faire conduire aux Poux les bestiaux amenés à la foire.

166 liv. 18 sols à Claude-François Mangin, de Saint-Laurent, pour dommages et autres dépens supportés par le retard à l'exécution de l'acensement à lui fait du dessus de la fontaine La Chatte, et quelques pieds de terrain au long.

3 liv. 10 sols pour la façon d'un cheval de bois mis sur la place Léopold-Bourg.

1,309 liv. à Jean Raclot, pour la construction des écuries pour loger les chevaux de la maréchaussée.

Total des recettes : 38,514 liv. 19 sols 11 d.

Total des dépenses : 14,900 liv. 3 sols 1 d.

Contre-compte contenant 36 feuillets, papier.

CC. 233. (Cahier). — 35 feuillets, papier.

1740. — *Compte-rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Cl.-A. Roussel, comme receveur des deniers de la Ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

3 liv. 17 sols 6 d. donnés à Amé Legros, pour aller à Charmes « retirer d'un cosson de Lunéville le sac du procès du copel a qui on l'avoit donné dautant qu'il y avoit des pièces à retirer ».

Incendie de la maison dite des *Cresnaux*, dépendant de l'hôpital St-Goëry.

Joseph et Hyacinthe les Gourdy, travaillent pendant trois jours avec M. le Pan, ingénieur du Roi, à prendre les dimensions de l'Hôtel-de-Ville et des écuries des casernes. Ledit ingénieur reste pendant huit jours pour faire les plans.

15 liv. 7 sols 6 d. à Mathias Vase, maître des hautes et basses-œuvres : pour conduite de 15 tombereaux de repoux de devant l'Hôtel-de-Ville, enterré six chiens enragés, mis à bas deux cadavres des fourches patibulaires, pour les réparer et 50 fagots employés à brûler les selles des chevaux morveux des dragons.

Réparation au chemin de la Pelle.

Les officiers de la gruerie de Dompaire font la visite des taillis du ban d'Uxegney, afin de voir si on peut y envoyer pâturer les bestiaux de la Petite-Ville.

Relèvement de 139 toises de corps de fontaine à la porte d'Ambrail, après le débordement du 17 octobre 1740. Visite du canal de dessus les Forts.

Autre débordement le 23 décembre. Les canaux sont comblés et les moulins ne peuvent plus moudre, les bourgeois sont sans farine ! Un précipice est creusé sur le chemin de Mirecourt.

311 liv. à Joseph Jacquot, maçon, pour réparations faites à la maison d'école de la Grande-Ville et 100 fr. pour celles faites à celle de la Petite-Ville.

162 liv. à François Marchal, maçon, pour travaux faits à la maison de cure ; 30 liv. pour ceux faits à la maison de la Ville, située au faubourg du Grand-Moulin.

835 liv. à Charles Hyermette, maçon, comme acompte sur les murailles faites au Grand-Gravot, pour faire un enclos autour du terrain laissé pour le blanchissage des toiles, l'endroit ordinaire étant marqué pour l'emplacement de la caserne.

72 liv. à ceux qui ont mis quatre pieds de terre sur les chevaux des dragons morts de la morve. Recrépissage des écuries où étaient lesdits chevaux.

10,000 liv. à Joseph Piconot, tanneur, acompte sur son adjudication des casernes.

19 liv. 18 sols 6 d. pour la vidange du canal des moulins de la Grande-Ville, dessous les voûtes des maisons construites sur ce canal.

88 liv. 18 sols 9 d. pour la perte de la location de la maison du faubourg, louée à Amé Legros, tombé en faillite.

Total des recettes : 45,242 liv. 2 sols 10 d.

Total des dépenses : 22,600 fr. 3 g. 5 d.

Contre-compte contenant 34 feuillets, papier.

CC. 234. (Cahier.) — 35 feuillets, papier.

1741. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Ch.-A Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

Au chapitre des recettes, on trouve que la ville ne perçoit rien du cens de 3 liv. sur le jardin de Charles Moscel, vu qu'une partie est entraînée par le débordement de la Moselle et que l'autre est occupée par les matériaux destinés à la construction des casernes. On ne touche rien non plus du métayer de Laufromont, appartenant à la manse abbatiale du Chapitre, laquelle métairie doit tous les ans, au 28 mai, deux fromages moux et deux mesures de crême à la compagnie des arquebusiers d'Épinal. Ces compagnies étant supprimées, cette recette appartient à la ville.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

160 liv. à Joseph Magister et Joseph Bonta pour fourniture et plantation de 160 tilleuls au Poux, en remplacement de ceux enlevés par le débordement des eaux de la Moselle.

42 liv. versés à Sébastien Michel, greffier au bailliage, pour les frais du procès-verbal des 17, 18 et 19 avril, du compulsoire des titres concernant le copel, ordonné par arrêt du conseil d'État, obtenu par M. de Bassompierre le 17 février 1741, et copie collationnée de la grande lettre en parchemin concernant le droit de copel, du 13 no-

vembre 1223. Par l'article suivant, on voit que les originaux ont été envoyés au greffe et les copies remises aux archives de la ville.

Réparations au pont Léopold-Bourg, aux vannes, aux moulins et curage des canaux.

185 liv. pour solde du pavage de la place Léopold-Bourg, adjugé le 17 juin 1734 à Joseph Pierrot.

20,000 liv. versées à Joseph Piconot pour deuxième acompte sur les casernes. Deux maîtres maçons vérifient si les fondations sont suffisantes.

1,219 liv. 18 sols 6 d., pour solde de la muraille de l'enclos du gravot des toiles.

36 liv. pour réparation faite au pont du bout des Forts.

69 liv. 15 sols pour 18 bouteilles de vin de Champagne, présentées au Roi à son passage à Épinal en allant à Plombières en octobre. Il couche en cette ville.

280 liv. pour réparer la fontaine La Chatte.

596 liv. 15 sols de la cotisation de la ville, conformément à l'article 3 de la déclaration du Roi au sujet de la milice, pour les 22 miliciens fournis à Épinal.

Travaux au pont du Char-d'Argent et à la route de Remiremont.

63 liv. pour 21 échelles en cas d'incendie.

750 liv. pour le rétablissement du Grand-Pont.

3,550 liv., acompte sur le rétablissement de l'Écusson et des murailles derrière l'hôpital, adjugés à Joseph Gourdy.

155 liv. versées à Jean Leaux, maître du coche de Nancy à Remiremont, pour perte d'un cheval qui s'est cassé la jambe sur le pont du Char-d'Argent, alors en mauvais état.

62 liv. pour acquisition d'un dais en damas, destiné à porter le saint viatique.

Total des recettes : 42,760 liv. 17 sols 11 d.

Total des dépenses : 39,075 fr. 9 g. 4 d.

Contre-compte contenant 35 feuillets, papier.

(CC. 235. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

1742. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Cl.-A. Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la Ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

6 liv. 4 sols à ceux qui ont visité les fusils et les chemises des miliciens, et 36 liv. à ceux qui ont porté et arrangé dans les magasins les habillements neufs et anciens.

9 liv. pour les 8 bornes employées à aborner l'usuaire de Ville et les terres de l'Avrinsard, appartenant au Chapitre.

Réparations au Grand-Pont.

60 liv. 14 sols 9 d. pour vacations aux officiers de la gruerie de Dompaire, en reconnaissant les taillis défensables pour la vaine pâture du troupeau d'Épinal.

427 liv. 7 sols 3 d. pour frais du procès entre la Ville et Jean-Baptiste Perrier, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, et 52 liv. 14 sols 6 d. pour le coût de l'arrêt du 16 juin 1742.

109 liv. 5 sols pour réparation à la muraille et aux chambres de la fontaine La Chatte.

10,000 liv. pour troisième acompte sur la construction des casernes.

15 liv. versées à Claude Thomas, employé à visiter les bêtes à la boucherie pendant la mortalité du bétail.

352 liv. 12 sols 6 d. au greffier de la subdélégation d'Épinal, pour l'équipement de deux miliciens envoyés par la Ville, pour remplacer les deux qui sont morts au 1[er] bataillon, et pour l'équipement de 11 nouveaux qui ont tiré au sort le 23 février 1743, pour le second bataillon.

Total des recettes : 23,556 liv. 13 sols 2 d.

Total des dépenses : 18,259 liv. 9 sols 9 d.

Contre-compte contenant 24 feuillets, papier.

CC. 236. (Cahier.) — 21 feuillets, papier.

1743. — *Compte-rendu à la Chambre des comptes d Lorraine, par Cl.-A. Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la Ville d'Épinal.*

Dans les recettes on trouve : que les fromages moux et les deux chopines de crême dûs par la métairie de Laufromont sont évalués à 6 sols, au profit de la Ville, et 120 liv. des débris de la démolition de la tour du bout du Grand-Pont, côté de la Grande-Ville.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Le régiment Dauphin-Dragons arrive à Épinal pour y tenir garnison ainsi que le régiment Surger-Dragons.

252 liv. 15 sols pour réparation aux murailles du jardin de la cure.

344 liv. 4 d. versés à Jeandidier, receveur des fermes du Roi à Épinal, pour la taxe des amortissements des nouveaux acquêts.

3,000 liv. versées à Joseph Piconot, pour 4[e] acompte sur la construction des casernes.

Réparation aux écuries à l'arrivée de la compagnie de Noailles, gardes du corps.

1,218 liv. pour trois meules de Brie placées aux moulins de la Ville.

Total des recettes : 21,937 liv. 7 sols 1 d.

Total des dépenses : 16,347 liv. 16 sols 10 d.

Contre-compte contenant 21 feuillets, papier.

CC. 237. (Cahier.) — 26 feuillets, papier.

1744 — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Cl.-A. Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la Ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Incendie de la maison Maigrat, située rue Derrière, dans la nuit du 17 au 18 janvier.

279 liv. versées à Sébastien Michel, greffier de la subdélégation d'Épinal, pour les neuf miliciens imposés à la Ville. (216 liv. de France valent 279 liv. de Lorraine.)

36 liv. à Claude Thomas, pour visiter les bêtes à la boucherie pendant la maladie du bétail.

400 liv. versées à Jean Matrel, potier d'étaim à Remiremont, pour réparations aux pompes à incendie.

118 liv. à Franois Brun, de Viviers-le-Gras, dont le cheval s'est cassé la jambe sur la glace, faute de passage libre pour aborder la halle.

148 liv. pour achat de pioches et pelles fournies aux pionniers à la charge de la Ville, pour la démolition du Vieux-Brisach.

46 liv. 3 sols pour frais de réjouissances faites au sujet du rétablissement de la santé de Louis XV, roi de France.

145 liv. 16 sols pour bois et chandelles fournis aux gens d'armes, en cantonnement à Épinal.

126 liv. pour réparation à la tribune de l'église.

13,000 liv. à Joseph Piconot, acompte des casernes.

1,020 liv. pour rétablissement des vannes, écusson, moulins, etc.

450 liv. à François Simon, cordonnier, pour 100 seaux d'osier garnis en cuir en dedans et goudronnés entre l'osier et le cuir.

Total des recettes : 28,600 liv. 8 sols 4 d.

Total des dépenses : 23,696 liv. 4 sols 6 d.

Contre-compte contenant 26 feuillets, papier.

CC. 237. (Cahier.) — 26 feuillets, papier.

1745. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Cl.-A. Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la Ville d'Épinal.*

RECETTES ORDINAIRES

4,904 liv. 3 sols 10 d. du reliquat de compte de 1744.

4,081 liv. 13 sols 3 d. des moulins.

735 liv. de la halle.

372 liv. 15 sols du meu et du tonneu.

336 liv. du gravot des toiles.

100 liv. 16 sols de la tuilerie.

Aucune recette de la maison située au coin et à droite en sortant du faubourg des Grands-Moulins, achetée de l'abbesse du Chapitre, parce qu'elle a servie de corps-de-garde.

60 liv. de la location de la maison voisine.

37 liv. 16 sols, de la location de la maison près des halles neuves.

Rien de la Grange de la Mayolle, parce qu'elle sert à la Ville.

100 liv. de la maison située au Grand-Moulin.

15 liv. de la maison située sur le Petit-Pont.

5 sols pour sept voiles de planches.

396 liv. 13 sols pour marque de bois de bâtiments aux bourgeois.

17 liv. 8 sols 10 d. pour délits commis dans les bois.

Rien pour la glandée dans les bois.

854 liv. de la vente des débris des bois marqués.

90 liv. 9 sols des cens dûs à la Ville.

13 liv. 14 sols 4 d. des 2/3 des amendes de police.

6 liv. pour les deux fromages mou et les deux mesures de crême.

RECETTES DES DENIERS D'OCTROI

2,100 liv. sur les moulins.

6,352 liv. 10 sols de l'imposition sur les vins.

2,730 liv. de l'entrée des vins.

483 liv. sur les eaux-de-vie, bière et cidre.

1,627 liv. 10 sols de la boucherie.

147 liv. des langues de bœufs et droit de planches.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

399 liv. 6 sols 6 d. pour l'habillement de trois sergents de ville.

102 liv. à Claude Renesson, organiste, pour redorer et réparer les orgues.

46 liv. pour réparations aux pompes à incendie.

5,000 liv. à Joseph Piconot, acompte sur la construction des casernes.

1,200 liv. à Jean Raclot, acompte sur la réparation à l'Écusson, derrière l'hôpital.

Réparations aux vannes et aux moulins.

Incendie arrivé le 6 décembre dans la rue de l'hôpital.

465 liv. pour l'équipement de 15 mi iciens

Total des recettes : 25,555 liv. 19 sols 3 d.

Total des dépenses : 15,500 liv. 15 sols 9 d.

Contre-compte contenant 26 feuillets, papier.

CC. 238 (Cahier.) — 26 feuillets, papier.

1746. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Cl.-A. Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la Ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

180 liv. à Charles-François de La Salle, écuyer, seigneur de Bouzillon, pour ses gages comme lieutenant général.

420 liv. pour ceux de Léonard Desrozier, comme capitaine-prévôt et chef de police.

240 liv. à Claude Charpillet, comme lieutenant de police.

210 fr. à Jean-Baptiste de Montrouge, conseiller pour la noblesse.

180 fr. à Jean-Baptiste Perrin, conseiller de l'Hôtel-de-Ville.

180 fr. à Léopold Monier, conseiller de l'Hôtel-de-Ville.

180 fr. à François Petijean, conseiller de l'Hôtel-de-Ville.

180 fr. à Jean-François Marguerite, conseiller de l'Hôtel-de-Ville.

180 fr. à Joseph-Thomas Firmin, procureur-syndic.

210 fr. au comptable, receveur des deniers de la ville.

180 fr à Dominique Mourot, secrétaire-greffier.

42 fr. 17 s. à Léopold Monier, pour la décharge des acquits à caution.

128 liv. 11 s. 6 d. à François Bernard, valet de ville.

128 liv. 11 s. 6 d. à Quirin Pierson, —

128 liv. 11 s. 6 d. à Pierre Baudenaire, —

85 fr. à Joseph-Noël Charpentier, fontainier.

150 fr. à François Valtrin, conducteur des horloges.

33 fr. à François Parichat, Nicolas Gremillet et Nicolas Bédel, bangards.

21 fr. 8 s. 6 d. à François Parichot et Nicolas Gremillet, forestier des bois communaux et 2 fr. pour frais de prestation de serment.

16 liv. 17 s 6 d. à Joseph Noël, charpentier, pour l'entretien de la toiture de l'église.

71 fr. à François Thiriet, boueur des rues.

72 fr. à Joseph Colé, boueur de la place.

300 fr. à Louis Ulrion, médecin stipendié.

150 fr. à Claude Vattain, chirurgien stipendié.

600 fr. aux deux professeurs de philosophie.

500 fr. à Dominique Mourot, fabricien.

300 fr, à Joseph Aymonin, régent des écoles et chantre.

100 fr. à Claude Chaufournier, régent des écoles de la Petite-Ville.

207 fr. 14 s. 3 d. à Claude Renesson, organiste.

21 fr. 8 g. 6 d. aux sonneurs.

42 fr. 17 s. à Joseph Thomas, bedeau.

Rien pour les sermons du carême et de l'Avant, vu que les Jésuites refusent.

6 fr. 17 s. aux Minimes, pour les deux services le lendemain de la St-Maurice, l'un pour les vivants et l'autre pour les morts.

4 fr. 10 g. pour le service le jour de la Stanislas, 54 liv. pour le repas et 15 liv. pour le feu de joie.

17 s. pour la publication du rôle de la subvention.

89 fr. 3 s. pour l'aumône ordinaire des Capucins.

66 fr. au maître du coche de Nancy, pour apporter les lettres deux fois par semaine.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

55 liv. à celui qui visite les bestiaux à la tuerie.

375 liv. 5 s. pour bois et chandelles fournis aux corps de garde des deux bataillons du régiment d'Artois, en garnison à Épinal.

124 liv. à Gaspard Cornet, cavalier de la maréchaussée, pour 32 jours employés à conduire les pionniers d'Épinal à Fribourg et au Vieux-Brisach.

9 liv. pour le vin d'honneur présenté à M. de Gallois, conseiller d'État et commissaire pour la vente extraordinaire des bois à Épinal.

36 liv. pour l'entretien des pompes à incendie.

100 liv., pour solde des réparations faites à la grande fontaine de la Petite-Ville.

11,000 liv. à Joseph Piconot, acompte sur la construction des casernes.

1,750 liv., pour solde des réparations faites à l'Écusson.

860 liv. pour deux meules de Brie, mises au moulin.

248 liv., pour l'équipement de 8 miliciens imposés à la ville.

Total des recettes : 30,250 liv. 17 s. 4 d.

Total des dépenses : 21,998 liv. 16 s. 9 d.

Contre compte contenant 26 feuillets, papier.

CC. 239. — Cahier. — 29 feuillets, papier.

1747. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Claude Adrien Roussel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

62 liv. pour l'équipement de deux miliciens remplacés les 13 et 16 mars 1747.

320 liv. pour frais du catafalque, luminaire et services célébrés pour la reine de Pologne, duchesse de Lorraine, Marie-Catherine Opalinska ; 80 liv. aux sonneurs qui ont sonné pendant 40 jours.

4 liv. 10 s. à Pierre Groslin, pour une carte topographique dressée par lui d'une partie du Grand Pont, du canal des moulins, de la tour où était jadis le corps de garde, des prisons et d'une partie de la rue du Pont.

Incendie chez Jacques Antoine, aubergiste au faubourg des Capu ins.

Vidange des canaux des moulins après les débordements de fin mars et du mois de mai.

2,400 liv. versées à Christophe Rigache, maçon, pour solde des travaux de réparations aux vannes, aux moulins et aux battants

400 liv , pour travaux de consolidation faits au pont Léopold-Bourg.

1,900 liv., pour réparations aux murailles derrière l'hôpital.

750 liv. acompte sur la construction des murailles le long du canal du faubourg des Capucins.

38 liv. 5 s., pour frais des procès qui existent entre la ville et les sieurs Perrier, Joseph Piconot et la demoiselle Skidy.

1,000 liv., acompte sur la construction de murailles le long du canal de la Petite-Ville, devant les casernes.

389 liv. pour planches, fer-blanc, noues, etc., placés aux casernes pour empêcher les goutières ; 1,400 liv. à Antoine Furon et autres pour la peinture desdites casernes ; construction de lieux provisoires, etc.

Total des recettes : 32,077 liv. 4 g. 5 d.

Total des dépenses : 17,715 fr. 7 g. 1 d.

Contre-compte contenant 29 feuillets, papier.

CC. 240. (Cahier.) — 27 feuillets, papier.

1748. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Jean Michel, avocat à la Cour, comme receveur des deniers de la ville.*

Recette de 31 liv. de l'abbesse du Chapitre St-Goëry pour le réachat de deux fromages mou et deux mesures de crême dûs anciennement à la compagnie des arbalétriers, et dont les revenus ont été réunis à la ville par ordre du Roi.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

83 liv. 10 s. pour l'équipement de la milice.

3,000 liv. versées à Jean-Baptiste Perrier, acompte des platines, chenets, cramails et barreaux fournis à la caserne.

15 liv. 10 s. à Desrozier, prévôt de la ville, pour un voyage à Mirecourt, afin de s'entendre avec un géomètre pour arpenter les terrains dépendant des fortifications et du château.

20 liv. à Dieudonné Drouin, maçon, pour mettre des pierres au pied de l'angle des casernes, du côté de la rivière, sauf recours contre Piconot.

319 liv., pour solde des 152 volets et tringles mis dans les chambres des officiers.

9 liv. 10 s. pour rubans employés à faire des cocardes.

667 liv 10 s. à Drouin, pour achèvement des murailles des casernes.

1,200 liv. à Jean Matrel, de Remiremont, pour une pompe à incendie et réparation des autres.

3,800 liv. versées à Jean Pierre Mayeur, entrepreneur, acompte sur la construction des murailles de la caserne, du côté de la Mosel e.

900 liv. à Georges Coponet, acompte sur la construction des murailles derrière l'hôpital.

1,857 liv. à Pierrot, géomètre, pour délimitation du quart en réserve, plantation et relèvement de bornes.

520 liv. à Georges Pidolot, pour solde des réparations faites aux fontaines de la Rochotte et de la Chatte, ainsi qu'à la grange de la Mayol e.

1,500 liv. acompte sur la fourniture des paillasses de la troupe ; 250 liv. pour les bois de lit, tables et chaises des chambres des officiers, et 2,180 liv. pour 40 tours de lits des officiers ; — 490 liv. à Jean Lambert, pour solde des réparations faites à la toiture, sauf recours contre Piconot ; — 1,000 liv. à Antoine George, acompte du remblais des casernes. L'adjudication porte 3,(00 liv.

Total des recettes : 37,114 liv. 12 s. 10 d.

Total des dépenses : 28,480 fr. 2 s. 6 d.

Contre-compte contenant 26 feuillets, papier.

CC. 241. (Cahier.) — 25 feuillets, papier.

1749. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par J. Michel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

916 liv. 7 s 6 d. pour bois et chandelles fournis au régiment de Nassau et de la Reine, ainsi qu'aux corps de garde.

1,850 liv. acompte sur les travaux de remblais des casernes ; 825 fr. pour solde des paillasses ; 470 liv. pour solde des bois de lit, tables et chaises des officiers ; 444 liv. pour poser les rateliers ; 4,491 liv. pour solde du mur de défense contre la Moselle.

1,950 liv. versées à Étienne Pontécaille pour ouvrages faits au Cours dit le Poux, au pont de la Vierge et au-dessous de la chaussée qui va à Remiremont.

19 liv. 10 s. à Dominique Poignon, boulanger, pour cuire le pain donné aux pauvres de la ville pendant les derniers temps de misère.

550 liv. acompte sur la construction d'une digue à la Gauche, pour la défense de la prairie du Cours.

69 liv. 15 s. versés à Antoine Leseur pour les trois tomes de l'histoire de Lorraine.

126 liv. 8 s. versés à Rosman, huissier au conseil d'État, pour frais du procès avec Pierre Dufresne, fermier des domaines de Lorraine et Barrois, au sujet des tours, barbacannes, murs et terrains, occupés par la ville.

Total des recettes : 31,623 liv. 18 s. 2 d.

Total des dépenses : 26,564 fr. 10 g. 6 d.

Contre-compte contenant 24 feuillets, papier.

CC. 242. (Cahier.) — 52 feuillets, papier.

1750. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Jean Michel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

285 liv. pour fourniture de bois et chandelles au régiment de la Reine et aux corps de garde.

700 liv. à Étienne Pontécaille, pour solde des réparations du mur du chemin d'Archettes, des vannes, etc.

500 liv. pour solde de la digue faite à la Gauche et destinée à la défense de la prairie du Cours.

8 liv. 2 s. 6 d. versés à Jean et Nicolas Lambert, charpentiers, pour réparation aux conduites des fontaines et établissement de nouvelles.

235 liv. pour paillassons mis à toutes les portes de l'église.

Reconstruction de la voûte de la fontaine St-Goëry ; réparation au ruisseau.

147 liv. 11 sols pour l'équipement de 13 miliciens ; ils ont chacun une paire de souliers, un chapeau avec galons faux et une paire de guêtres.

600 liv. pour réparations faites à l'orgue.

12 liv. pour 16 resaux d'avoine fournis à la gendarmerie pendant son quartier de rafraichissement au mois d'octobre 1744.

27 liv. 12 s. 9 d. versés à Étienne, procureur du Roi au bailliage d'Épinal, au sujet des tours et barbacannes au bout du Grand-Pont, côté de la Grande-Ville, par arrêt du Conseil royal des finances du 7 mars 1750.

90 liv. pour 10,000 tuiles employées à la toiture de l'église.

350 liv., pour 14 bancs en pierres de taille posés dans les promenades du Cours et des Forts.

116 liv. pour une butte faite au Cours dit le Poux, destinée à exercer les troupes.

1,000 liv. acompte sur les travaux faits au canal de la Pêle.

825 liv. pour la moitié des réparations faites à la chapelle des Innocents.

3,600 liv. versées à Suzanne Thiéry, veuve de Dominique Thomas, pour le premier paiement de la fourniture de l'ameublement des casernes.

Total des recettes : 27,357 liv. 16 sols 2 d.

Total des dépenses : 26,799 liv. 19 sols.

Contre-compte contenant 57 feuillets, papier.

CC. 243. (Cahier.) — 25 feuillets, papier.

1751. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Jean Michel avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

100 liv. pour 500 voitures de repaux employées à rele-

ver le pavé du faubourg St-Goëry et 1,763 liv. pour relever d'autres rues.

890 liv. pour travaux aux halles, afin de loger les grains que le Roi veut mettre à Épinal.

3,500 liv. pour le deuxième paiement de l'ameublement des casernes.

8 liv. à Gérard, notaire royal, pour deux extraits collationnés de plusieurs titres concernant les droits de la ville d'envoyer ses troupeaux dans les forêts du ban d'Uxegney, lequel droit était contesté par les officiers de la maîtrise de Mirecourt.

1,100 liv. pour solde des ouvrages faits au canal de la Pelle.

50 liv. au prévôt du Chapitre pour le rétablissement de la petite maison touchant à l'église, dont la ruine a été occasionnée par la démolition de la tour des Lattes.

32 liv. pour une auge en pierre, placée à la fontaine qui coule à l'entrée du faubourg des Capucins, du côté de Remiremont.

110 liv. pour la croix élevée à la dernière mission faite à Épinal par les jésuites.

Total des recettes : 22,231 liv. 5 sols.

Total des dépenses : 23,018 liv. 7 sols.

Contre-compte contenant 26 feuillets, papier.

CC. 244. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

1752. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Jean Michel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

RECETTES

17 sols de Sébastien Demargues, pour un terrain de sept pieds de large sur huit de profondeur situé au Gra-

vot du Tripot, sur le canal des moulins de la Grande Ville, ajouté à l'huilerie provenant du sieur Jacquot.

8 sols 6 d. de Antoine Guery, dit Ferdinand, pour un terrain de 6 pieds de profondeur dans l'ancien chemin qui conduit à la Magdelaine.

620 liv. de Joseph de La Salle, écuyer, avocat à la cour, pour la permission de tenir en réserve en tout temps le pré Figaine et ses dépendances, entre la Moselle et la grande passée allant au bois de la Mouche.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

317 liv. 11 sols, pour le luminaire de l'église.

2,375 liv. à Jean Lambert, charpentier, sur son adjudication du 18 juillet 1751, du rétablissement des vannes.

100 liv. à Joseph Bontard, jardinier, pour 81 tilleuls dans la promenade dite Le Cours.

450 liv. acompte sur les pavés posés à la place Neuve, et 1,058 liv. à Claude-Joseph Grangé, voiturier, pour 2,055 voitures de sable et cailloux et 1,230 voitures de repoux pour les paveurs.

66 liv. 7 sols pour les frais du contrat d'acensement du 10 mai 1752, des tours et barbacanes au bout du Grand Pont.

218 liv. 10 sols pour 17 toises 20 pieds de maçonnerie et 57 pieds de taille fournie pour la construction des murs et d'une porte cochère à la grange des dîmes, pour élargir la rue des Morts, conformément à la transaction faite avec le chapitre St-Goëry.

25 liv. pour une chaîne de 24 pieds de longueur et une poulie neuve, destinées au puits situé devant l'hôpital Madame.

350 liv. pour réparations au pont du faubourg St-Michel et au mur du canal dudit faubourg.

178 liv. 16 sols, pour vins d'honneur présentés au

prince de Nassau, au marquis de l'Hôpital, inspecteur et au compte de Tressant, commandant en Lorraine, à leur arrivée à Épinal.

3,500 liv. pour 3e acompte versé à la veuve Thomas, pour les fournitures faites à la caserne.

134 liv. versées à Gérard, notaire, pour la transaction du 15 juillet 1752, par laquelle il doit démolir les arcades de sa maison, située sur la place, afin de rendre l'entrée de la grande rue plus large et plus régulière.

425 liv. pour la moitié du prix des vitraux du chœur des Dames.

15 liv. 15 sols pour aller à Toul, demander la permission de faire dire des prières pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre.

300 liv. à François Hyermette, blanchisseur, acompte sur les 1,050 liv. que la ville lui doit pour 4 pieds 9 pouces de profondeur sur toute la face de sa maison, pour élargir la rue Léopold-Bourg, et la rendre plus régulière. — 490 liv. à Claude-Joseph Grange, pour 1,417 voitures de repoux et 487 voitures de cailloux pour la chaussée de ladite rue

Total des recettes : 22,381 liv. 3 sols 7 d.

Total des dépenses : 22,908 liv. 13 sols 3 d.

Contre compte coté 24 feuillets, papier.

CC. 245. (Cahier.) — 21 feuillets, papier.

1753. — *Compte rendu près la Chambre des comptes par Jean Michel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

RECETTES DES NOUVEAUX CENS

4 sols 3 d. de Pierre Jacquot, pour acensement d'un terrain de 4 toises 2 pieds de long à prendre de l'angle de son bâtiment situé sur la côte Vinseau, faubourg

St-Michel, et tirant en biais jusqu'au sentier qui va sur la côte et sépare ledit terrain de celui du s[r] Charpillet. (Acensement du 21 juillet 1753.)

8 sols 6 d. de Claude-Louis Charpillet, avocat, et lieutenant de police à Épinal, de l'acensement d'un terrain de 6 toises de long sur 2 toises 1/2 de large, situé au pied des roches de la côte du château, le pied de la montagne d'un bout, Jean Bertrand d'autre, l'allée qui va du faubourg St-Michel au cul-de-sac et ledit Charpillet d'autre. (Acensement du 21 novembre 1753.)

13 sols 3 d. de Jean-Baptiste de Montrouge, écuyer, pour 4 lignes d'eau à prendre dans la conduite de la fontaine qui passe le long de sa maison au faubourg d'Ambrail pour conduire dans son enclos. (Acensement du 21 décembre 1753.)

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

75 liv. à François Hyermette, pour solde du prix de sa maison, cédée pour l'élargissement de la rue Léopold-Bourg.

Pavage des rues d'Arches, de St-Goëry et des Morts, aux faubourgs Léopold, Dogneville et des Capucins.

50 liv. à Antoine Fevron, menuisier, pour façon d'un confessionnal à l'église.

370 liv. pour une meule à un des moulins de la ville.

211 liv. 7 sols pour l'équipement des 16 miliciens fournis par la ville.

62 liv. 10 sols pour vins d'honneur présentés à M. de Bassompierre, bailli d'Epée au bailliage d'Épinal, à son arrivée en cette ville.

37 liv. 4 sols, pour le feu de joie fait à l'occasion de la naissance du duc d'Aquitaine.

15 liv. 10 sols pour le coût de l'acte passé par M[e] Gé-

rard, notaire, entre le Chapitre et la ville, pour terrain cédé afin d'élargir la rue des Morts.

36 liv. à Jean Raclot, pour la construction du mur de clôture fait à la cour joignant la maison abbatiale et la grange des dîmes.

Travaux à la chaussée de Bains.

Total des recettes : 21,847 liv. 19 sols 4 d.

Total des dépenses : 17,540 liv. 12 sols 11 d.

Contre-compte coté 21 feuillets, papier.

CC. 246. (Cahier.) — 20 feuillets, papier.

1754. — ***Compte rendu aux officiers de l'Hôtel-de-Ville, par Jean Michel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.***

RECETTES DES NOUVEAUX CENS

1 liv. 14 sols 3 d. de Guericolas, pour un terrain de 12 pieds de large sur 17 de long, près de son jardin situé au bout du Pont Léopold, vis-à-vis sa maison, à charge d'y construire un petit bâtiment.

8 sols 6 d. de Sébastien Desmarnes, pour un terrain de 23 verges carrées et l'usage de la source qui est dans ledit terrain situé à la porte des Grands Moulins, au-dessus du jardin Desrozier.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

400 liv., pour bois distribué aux pauvres pendant les grands froids.

19 liv. 1 sol 8 d., pour l'amortissement de deux jours de terre échangés avec le Chapitre pour le rétrécissement de la grange des dîmes, afin d'élargir la rue des Morts.

126 liv. pour habits en drap bleu, aux sergents de ville.

1,637 liv. 3 sols à Jean-Baptiste Thuillier, paveur, pour 709 toises de pavés au faubourg des Capucins, sur la place de l'Atre, la place Léopold-Bourg, etc.

300 liv. versées à M. de Valentin, écuyer, pour 5 pieds 1/2 de terrain qu'il cède à la ville sur la face de sa maison, située rue St-Goëry.

347 liv. 15 sols 6 d. à Jean-Nicolas Lambert, charpentier, pour reconstruire la voûte de la fontaine St-Goëry, qui est enfoncée sur 30 pieds de long.

238 liv., pour réparer la pointe de l'Écusson enlevée par les eaux.

205 liv. versées aux sieurs Baligant et Montluisant, ingénieurs des ponts-et-chaussées, poûr la visite faite par eux aux casernes.

201 liv. 10 sols, pour un feu de joie, illumination et 600 lampions mis à la face de l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion de la naissance du duc de Berry.

400 liv. pour une meule de Brie de la Ferté-sous-Jouard, mise au moulin de la Grande Ville.

Mgr l'évêque de Toul arrive à Épinal ; on lui présente le vin d'honneur et on tire les boîtes.

454 liv. 7 sols 6 d. pour ouvrages faits au nouvel Hôtel-de-Ville.

Total des recettes : 25,620 liv. 9 sols 6 d.

Total des dépenses : 16,755 liv. 8 sols 2 d.

CC. 247. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1755. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Jean Michel, avocat, comme receveur des deniers de la ville.*

RECETTES ORDINAIRES

8,579 liv. 4 sols 2 d. du reliquat du compte de 1754.

4,081 liv. 7 sols 3 d. des moulins.

1,155 liv. des halles.

530 liv. 5 sols du meu et du tonneu.

399 liv. des gravots des toiles.

128 liv. 10 sols de la tuilerie.

97 liv. 3 sols de la maison du faubourg du Grand-Moulin.

59 liv. 17 sols de la maison située près des halles neuves.

30 liv. de la grange de la Mayolle.

La maison construite sur le terrain de Ferdinand Dordelu sert à loger l'état-major des troupes en quartier à Épinal.

8 liv. de la petite maison située sur le Petit-Pont.

3 sols pour 4 voiles de planches flottées sur la Moselle.

120 liv. 11 sols 6 d. pour droit de marque du bois de bâtiment.

93 liv. 3 sols 6 d. des cens dûs à la ville, etc., etc.

RECETTES DES DENIERS D'OCTROI

2,100 liv. des moulins.

6,720 liv. de l'imposition sur les vins

3,360 liv. de l'entrée des vins.

399 liv. de l'impôt sur les eaux-de-vie, bière et cidre.

1,680 liv. de la boucherie.

199 liv. 10 sols des langues de bœuf et droit de planche.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

64 liv. 11 sols 8 d. versés au secrétaire de la subdélégation, pour le tirage des 10 miliciens à la charge de la ville.

200 liv. pour 41 cordes de bois fournies aux pauvres pendant les grands froids de l'hiver.

951 liv. pour 146 aunes de tapisserie fournies pour l'ameublement de l'Hôtel-de-Ville.

1,300 liv. 13 sols 9 d. pour réparations faites aux pavés.

96 liv. pour location des cinq greniers où l'on a placé 8 à 900 résaux des blés du Roi.

125 liv. pour 13 aunes de drap employées à faire quatre capotes pour les sentinelles de l'armée.

9 liv. à Nicolas Mengin pour la location d'une chambre servant de corps de garde sur les routes de Remiremont, Plombières et Bains, pendant le séjour des 100 cavaliers et 150 hussards qui sont à Épinal, pour surveiller les contrebandiers.

310 liv. à Jean Soussot et Élisabeth Thiéry, pour indemnité de terrain par eux cédé pour l'élargissement de la rue de la porte d'Arches.

1,240 liv. à MM. les marquis de Bassompierre et de Choiseul pour les indemniser de la démolition des arcades qui sont devant leur maison, sur la place.

199 liv. 1 sol, pour frais d'illumination et réjouissances publiques à l'occasion « de la dédicace de la statue du Roy très chrétien Louis XV ».

244 liv. 12 sols, pour élever le parapet du canal du faubourg des Capucins, au pont du Boudiou et à la fontaine La Chatte.

1,225 liv. pour transformer l'ancien auditoire en magasin à blé.

310 liv. à Nicolas Colignon, tapissier, pour ameublement fourni à l'Hôtel-de-Ville.

3,500 liv. à Jean et Nicolas Lambert, pour réparations faites aux ponts et aux moulins.

2,150 liv. 10 sols à Antoine Furon, menuisier, pour ouvrages de sa profession au nouveau siège du bailliage et de la maison de l'Hôtel-de-Ville.

524 liv. 7 sols, pour frais d'illuminations et réjouis-

sances publiques, à l'occasion de la naissance du comte de Provence.

6 liv. 10 sols pour le prix d'une pierre d'autel pour la chapelle de l'Hôtel-de-Ville.

620 liv. à Claude Desjardins, pour l'indemniser de la démolition de l'arcade qui est devant sa maison.

800 liv. à Nicolas Rolle, pour le terrain qu'on lui prend pour l'élargissement de la rue du Pont.

Total des recettes : 29,869 liv. 9 sols 7 d.

Total des dépenses : 27,672 liv. 16 sols 4 d.

CC. 248. (Cahier.) — 18 feuillets et 110 pièces, papier.

1756. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Jean Michel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES ORDINAIRES

240 liv. à Claude Charpillet, lieutenant de police.

210 liv. à Jean-Baptiste de Montrouge, conseiller pour la noblesse.

180 liv, à Jean-Baptiste Perrier, conseiller de l'Hôtel-de-Ville.

180 liv. à Léopold Vonnier, conseiller de l'Hôtel-de-Ville.

180 liv. liv. à Jean-François Marguerite, conseiller de l'Hôtel-de-Ville.

180 liv. à N. Monzey, conseiller de l'Hôtel-de-Ville.

180 liv. à Joseph Thomas Firmin, procureur syndic.

210 liv. au receveur de l'Hôtel-de-Ville.

180 liv. à Jean-Claude Haussdèle, secrétaire greffier.

51 liv. 8 sols 6 d. pour papier, encre, plumes, cire, etc.

42 liv. 17 sols au Procureur, pour la décharge des acquits à caution.

128 liv. 11 sols 7 d. à Didier Laurent, valet de ville.

314 liv. 6 sols aux quatre autres valets de ville.

300 liv. à Didier Laurent et autres, comme archers de la ville.

150 liv. à Jean Laurent, comme fontainier.

75 liv. à Sébastien Mathiot, pour la conduite des deux horloges.

21 liv. 8 sols 6 d. aux deux bangards.

150 liv. pour l'entretien des toitures des bâtiments de la ville.

200 liv. au boueur des places publiques, etc.

300 liv. à Louis Uriot, comme médecin stipendié.

100 liv. à Ignace Pierrot, comme médecin de l'hôpital.

2,500 liv. à Jacques Crampé, concierge des casernes.

150 liv. à Claude Vattain, chirurgien stipendié.

600 liv. au Procureur du collège, pour la pension des deux professeurs de philosophie.

200 liv. à Laurent Mansuy, pour enseigner la langue latine.

300 liv. à Joseph Aymonin, régent des écoles et chantre.

100 liv. à Ch. André, régent de l'école de la Petite-Ville.

300 liv· à Joseph Blaise, organiste.

21 liv. 8 sols 6 d. pour les gages des hauts sonneurs.

42 liv. 17 sols à Laurent Louis, bedeau.

200 liv. aux Capucins, pour rétribution des sermons.

6 liv. 17 sols aux Minimes, pour les deux services faits à l'église le lendemain de la St Maurice, patron de la ville, un pour les vivants et l'autre pour les morts.

100 liv. pour le repas de la St-Stanislas, et 45 liv. 10 sols pour le feu de joie et illuminations.

225 liv. aux Capucins, à titre d'aumône, à charge de dire la messe à la paroisse tous les jours d'obligation à 11 heures 1/2.

66 liv. à François Guffroy, commis de Henry Le Gros, de Nancy, pour porter les lettres

377 liv. 6 sols 6 d., pour cire, huile, etc., à la paroisse.

50 liv. pour l'entretien des quatre pompes à incendie.

24 liv. pour le logement des deux pompes de la Petite-Ville

85 liv. 14 sols au conducteur du réveiller et de sonneur.

1,012 liv. 13 sols 3 d. versés au receveur des finances, pour le 1/20 des revenus de la ville

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

117 liv. 14 sols pour travaux faits aux écuries de la maréchaussée.

300 liv. à Vandré, avocat, pour frais du procès entre la ville et MM. de Bassompierre et de Choiseul.

51 liv. 13 sols 4 d. de frais au sujet de la levée des huit miliciens, et 225 liv. pour souliers, chapeaux, guêtres et cocardes auxdits miliciens.

582 liv. 2 sols pour fourniture d'habits aux 4 sergents de ville.

1,599 liv. 7 sols 9 d. pour pavés neufs.

500 liv. versées aux Annonciades, pour une maison cédée par elle afin d'élargir la rue.

620 liv. versées à Pierre Becq, tailleur d'habits, pour sa maison dans le même but.

3,000 liv. acompte pour le rétablissement des moulins de la Grande Ville

2,607 liv. à Nicolas Lambert et Florentin Viriot, pour solde de la construction des bâtiments et écuries de la maréchaussée.

121 liv. 2 sols, pour les vins d'honneur présentés à Mgr l'Evêque de Toul, arrivé à Epinal pour la confirma-

tion, et à M. Mathieu, grand maître des eaux et forêts, arrivé en la même ville pour la vente des bois.

Total des recettes : 23,401 liv. 2 sols 8 d.

Total des dépenses : 22,799 liv. 9 sols 7 d.

Dans les pièces à l'appui on trouve :

Baux des fermes des halles, du meu et du tonneu, de l'imposition et de l entrée des vins, cidres, bières et eaux-de-vie. de la boucherie, des langues de bœufs et de vaches et voiles de planches ;

Une requête de Jean Ignace Vandré, avocat, réclamant des honoraires pour avoir défendu la ville dans le procès au sujet du copel, réclamé aux bourgeois de la ville sur les grains provenant des autres finages ;

Actes passés entre la ville et le sieur Becq, tailleur, et les Dames Annonciades, par lesquels elles cèdent une partie de leur maison pour l'élargissement de la rue.

CC. 249. (Registre.) — 50 feuillets et 100 pièces, papier.

1757. — *Compte rendu à la Chambre des comptes par Jean Michel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

RECETTES

Détail de tous les cens dûs à la ville.

1 fr. 6 g. de Ch. Maldamé, pour sa maison de 50 pieds de face sur la rue neuve, qui descend le long du canal de la Petite Ville. (Acensement du 4 août 1730.)

A partir de 1757, la ville ne doit plus faire aucune recette des amendes de police prononcées à l'Hôtel de-Ville, vu que le fermier du domaine prétend qu'elles appartiennent au domaine de S. M., en vertu de différents arrêts rendus au conseil, et notamment celui obtenu en 1753 par les fermiers du domaine de Charmes contre les officiers de l'Hôtel-de-Ville du lieu, par lequel il leur est défendu d'en prononcer au profit d'autres

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

126 liv. 7 sols 2 d. pour frais de l'arrêt du Conseil qui maintient les bourgeois d'Épinal dans le droit de vaine pâture dans la forêt du ban d'Uxegney.

229 liv. 19 sols à Dominique Pierrot, arpenteur, pour frais de livraison et d'abonnement du quart en réserve dans les bois de la ville et de la division en vingt coupes.

487 liv. pour vitraux neufs posés aux chapelles de la Ste Vierge, de St-Joseph, de St-Michel et aux collatéraux de la paroisse.

108 liv. 4 sols pour un grillage posé aux fenêtres des archives de l'Hôtel-de-Ville, etc.

91 liv. 11 sols 6 d. au sieur Bailly, commis greffier à la maîtrise de Mirecourt, pour vacation des officiers de la dite maîtrise à la reconnaissance des taillis défensables du ban d'Uxegney, au sujet de la vaine pâture des bêtes rouges d'Épinal

23 liv. 5 sols pour deux canons de fer, prêtés à la ville par M. de Montrouge pour les réjouissances faites à l'occasion du rétablissement de la santé du Roi. Ces canons éclatent

587 liv. 6 sols 3 d. à Jean-Nicolas Vatot, imprimeur-libraire à Épinal, pour impression, papier, etc ; la copie d'un arrêt du Conseil Royal des finances et commercesur le procès entre les doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale de Toul et la ville d'Épinal, au sujet d'une somme de 2,[illegible]00 fr. versée en 1628, au profit desdits chanoines.

Copie d'un autre arrêt sur le procès entre la ville et M. de Bassompierre, marquis et chambellan de S. M., brigadier des armées du Roi, colonel du régiment royal barrois, et Charles-Marie, marquis de Choiseul-Beaupré, lieutenant-général des armées, par lequel les habitants

d'Épinal sont maintenus dans la possession de l'exemption du droit de copel, non seulement pour les grains qu'ils récoltent sur le territoire d'Épinal, mais encore sur les autres finages et pour tous les grains qu'ils vendent sur leurs greniers. Cet arrêt ordonne que les deux copies de la concession du 13 novembre 1223, produites au procès soient remises au procureur général de la Chambre des comptes de Lorraine pour être présentées audit conseil, chargé d'examiner la requête des marquis de Bassompierre et de Choiseul du 3 mars 1753, sur l'arrêt de la Chambre qui leur permet d'établir à Épinal huit livreurs jurés lesquels après avoir prêté serment feront à l'exclusion de tous autres la livraison de tous les grains sujets au payement du droit de copel, etc., etc. — Déclaration des frais taxés pour ce procès dont les dépens doivent être payés par moitié entre la ville d'une part et les dits marquis d'autre, conformément à l'arrêt du 15 mars 1758.

Devis des travaux à faire au battant, près du moulin de la Petite Ville.

Délibération de l'Hôtel-de-Ville du 24 mars 1758, au sujet de la permission de prendre les eaux de la fontaine située au pied de la côte du château, dans le pré de M de Rozières, écuyer, pour la conduire dans la ville Conditions.

CC. 250. (Registre.) — 20 feuillets et 111 pièces, papier.

1758. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Jean Michel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

900 liv. versées aux Annonciades Célestes pour solde du terrain abandonné par elles à la ville pour élargir la rue des Béguines.

113 liv. 12 sols 3 d. pour frais de tirage des 18 miliciens.

78 liv. pour frais de l'arrêt, dont la copie est jointe, contre MM de Bassompierre et de Choiseul.

911 liv. pour solde de la reconstruction du Grand Pont.

35 liv. 13 sols 6 d. versés à M. Peudefer, notaire à Épinal, pour le procès qui existe entre la ville et les fermiers du domaine, au sujet de l'amortissement de la maison achetée du maître des hautes œuvres.

155 liv. à Jean-Claude de Rozières, écuyer, pour une source prise dans son pré, situé au-dessus du faubourg de la Fontaine.

808 liv. à François Durant, tapissier à Nancy, pour 88 aunes 1/2 de tapisserie employées à meubler l'Hôtel-de-Ville d'Épinal.

Total des recettes : 26,526 liv. 4 sols 9 d.

Total des dépenses : 15.574 liv. 19 sols 1 d.

Dans les pièces à l'appui on trouve :

La copie des actes entre la ville et le sieur Becq et les Annonciades, pour cession de leur maison et terrains nécessaires à l'élargissement de la rue.

411 liv. pour pavés posés sur le pont du Boudiou et la rue qui y aboutit, etc.

45 liv. pour illuminations et feu de joie faits le 11 septembre, au sujet du Te Deum chanté en actions de grâce, pour la victoire remportée par le maréchal comte d'Estrées, le 26 juillet 1757, près de Hamelet.

77 liv. 10 sols à Pierrot, arpenteur, pour lever le plan de la rue des Noires-Halles, celle des moulins de la Grande Ville et le canal des moulins de la Petite Ville.

15 liv. 19 sols pour le curage du fossé qui conduit les eaux de la métairie de Bellefontaine, en ville.

75 liv. pour frais de l'arrêt établissant un marché au faubourg Léopold-Bourg.

6 liv. pour un voyage à Lunéville, au sujet d'une sentence rendue en ce bailliage le 11 novembre, concernant les usuaires de ville.

1,064 liv. à Remy Bardin, fermier des moulins, pour chômage occasionné par les brèches faites aux vannes.

115 liv. pour le coût de l'arrêt du quart en réserve obtenu par la ville le 20 décembre 1755.

Total des recettes : 21,809 liv. 18 sols.

Total des dépenses : 16,859 liv. 0 sols 8 d.

PIÈCES A L'APPUI

Copies : du bail de la ferme du gravot des toiles et de celui de l'enlèvement des boues. Traités, adjudications de ravaux, quittances, etc.

Contre-compte de 59 feuillets, papier.

CC. 251. (Registre.) — 21 feuillets et 128 pièces, papier.

1759. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine et Barrois, par Jean Michel avocat comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

428 liv. 11 sols, aux religieux de la Congrégation de N. D pour le 3e payement des 3.143 fr. barrois que la ville leur doit, conformément à l'arrêt du conseil du 22 mars 1728.

69 liv. 2 sols pour coût et frais de signification de l'arrêt du conseil royal des finances du 9 février 1759, au sujet des amendes de police.

1,098 liv. pour la construction des nouvelles boucheries à la Petite Ville.

18 liv. 2 sols, pour 359 piquets fournis lors du tracé de la route d'Épinal à Dounoux.

19 liv. 12 sols pour un bassin en pierre à la fontaine du faubourg des Capucins.

370 liv. pour une meule de Brie mise au moulin de la Grande Ville.

64 liv. 17 sols 1 d. pour droit de scel et de contrôle de la transaction faite le 21 mars 1712, entre la ville et le sieur Thiéry, au sujet de la chapelle des Morts.

312 liv. à Paul Pontet, maçon, pour le mur au-dessous de la chaussée de Nancy.

7,300 liv. à Jean-Nicolas Lambert, entrepreneur, pour réparations faites aux vannes.

1,609 liv. versées aux sieurs de Launoy, de Lorrey et Drouot, officiers de la maîtrise d'Épinal, pour droit de marque des affouages des années 1755, 56, 57 et 58.

2,985 liv. 12 sols à Jean-Nicolas Humbert, pour la construction du corps de garde fait au bout du Grand Pont

Total des recettes : 32,658 liv. 9 sols 10 d.

Total des dépenses : 35,352 liv. 17 sols 5 d.

PIÈCES A L'APPUI

Copies des baux : des écuries et de la grange de la Mayolle ; de la maison située près du pont du Boudiou ; des greniers au-dessus de la boucherie de la Grande Ville; de l'écurie et des greniers situés dans la ruelle St-Goëry.

Transaction du 21 mars 1712, entre la ville et Jean Chrisostôme Thiéry, avocat à la cour, lequel déclare que par acte passé sur les registres des résolutions de l'Hôtel-de-Ville, du 18 juin 1697, les gouverneurs abandonnent la chapelle des Morts appartenant à la ville avec le petit jardin situé sur la place de l'Atre d'une part, et le cloitre

des Dames d'autre part, avec le droit de patronage qui appartiendra audit Thiéry et à ses héritiers en ligne directe, et à défaut, il retournera à la ville comme d'ancienneté.

Thiéry désirant effectuer le dessein qu'il a depuis longtemps de contribuer au soulagement des pauvres âmes abandonnées et détenues dans le purgatoire, déclare qu'il donne à la dite chapelle qui prend le titre et invocation de Notre-Dame de Saint-Suffrage, une maison avec le gagnage en dépendant situées sur le finage de Jeuxey et voisins, d'un rapport de 18 paires, à charge à celui qui sera pourvu de cette chapelle d'y célébrer ou faire célébrer chaque semaine, le lundi et le vendredi, et à perpétuité, deux messes basses, fournir le pain, le vin, le luminaire et les ornements nécessaires, d'entretenir les bâtiments de la chapelle et de la maison de Jeuxey. Ces messes seront dites à l'intention dudit Thiéry et pour le repos et soulagement des âmes abandonnées et détenues aux flammes du purgatoire, etc.

Devis des ouvrages à faire pour réparer le mur qui soutient la chaussée qui conduit à Charmes, devant la chapelle de la Magdelaine, sur le bord de la Moselle.

État estimatif des travaux à faire aux vannes.

Noms des recrues de l'enrôlement de 1759 : Quirin Maurice, de Hadigny ; Nicolas Baland, de St-Laurent ; Nicolas Fricadel, Nicolas Mercier, François George, François Lex, Antoine Gillot, Joseph Lhuillier, Grégoire Lambotte et Joseph Fory, d'Épinal, et onze autres de différentes communes.

Contre-compte coté 20 feuillets, papier.

CC. 252. (Registre.) — 21 feuillets et 124 pièces, papier.

1760. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine et Barrois, par Jean Michel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

650 liv. pour l'habillement et équipement à neuf des quatre sergents de ville et du bedeau de la paroisse.

32 liv. pour réparations au mur et à la toiture du charnier du cimetière.

120 liv. à Jacque Crampé, pour meubles fournis au régiment du colonel général, en quartier à Épinal, et 674 liv. 5 sols pour bois et chandelles pendant six mois.

2,602 liv. 15 sols 1 d. versés au receveur des finances, pour les deux vingtième et 4 sols pour livre du premier terme des revenus de la ville.

1,124 liv. 13 sols versés au même, pour la contribution proportionnelle des enrôlements.

1,480 liv. pour quatre meules de Brie, mises dans le moulin de la Petite Ville.

122 liv. 12 sols pour vin d'honneur offert à l'arrivée de l'intendant.

42 liv. 10 sols 6 d. pour enregistrement de l'arrêt du conseil concernant l'établissement d'un second marché à la Petite Ville, le mercredi de chaque semaine.

1,340 liv. 12 sols 6 d. à Jean Lambert, pour 487 toises 1/2 de pavé à la rue de la nouvelle boucherie et au faubourg d'Arches.

Total des recettes : 20,148 liv. 8 sols 11 d.

Total des dépenses : 24,402 liv. 7 sols 10 d.

PIÈCES A L'APPUI

Copies des baux : de la ferme des halles, du meu et du tonneu, de la tuilerie, de la maison située entre la

boucherie et la tuerie de la Grande Ville, du droit de chasse appartenant à la ville, conformément à ses chartes confirmées par tous les souverains ; de la carrière de Razimont ; des places de la boucherie de la Grande Ville et de la Petite-Ville ; de l'imposition et entrée sur les vins, eaux-de-vie, bière, cidre et poiré ; de la grande boucherie ; des langues de bœufs et voiles de planches.

Procès verbal d'adjudication pour l'enlèvement des boues de la ville.

Copie du traité entre la ville et Louis Devangrenant, de Metz, pour enseigner l'écriture et l'arithmétique aux conditions suivantes : 1° qu'il percevra un traitement de 150 liv. ; 2° qu'il est exempt de toutes corvées personnelles et de logement militaire ; 3° qu'il doit commencer sa classe le 1er août et doit donner aux élèves 4 heures le matin et autant le soir ; 4° qu'il aura le droit seul d'enseigner l'arithmétique et nul autre écrivain ne pourra tenir école publique à son préjudice ; que chaque écolier lui donnera 30 sols par mois ; 5° qu'il doit se loger à la Grande-Ville et à ses frais.

Arrêt de Léopold, duc de Lorraine, du 28 mars 1728, sur une requête présentée le 7 juillet 1727 par les Religieuses de la congrégation de N.-D., exposant que la ville d'Épinal leur doit 1,600 fr. par obligation du 6 septembre 1636, au profit de Jacques Financel, laquelle leur a été cédée par Richard Florentin, pour une partie de la dot de Nicole Financel, par transport du 17 décembre 1638, et 4,143 fr. par constitution des 17 novembre 1636, obligations des 17 décembre même année et 15 janvier 1637, au profit de Nicolas Gérard et Claude Noirdemange.

La cour condamne les officiers de l'Hôtel-de-Ville à payer aux dites Religieuses les 2/3 des dites sommes,

comme dettes de communautés. Actes visés dans cet arrêt.

Noms des créanciers qui ont obtenu des arrêts contre la ville et le montant des capitaux :

1° George Mathieu, de Charmes, 741 fr. 7 g., arrêt du 20 mars 1713 ;

2° de Fléville, 17,798 fr., arrêt de 1722 ;

3° Les héritiers Bergerot, frais par liquidation, arrêt du 22 décembre 1722 ;

4° de Baillivy, les 2/3 de 16,000 fr., arrêt du 16 mars 1723 ;

5° Aux sœurs de Charité de Nancy, les 2/3 de 400 fr., arrêt du 16 mars 1723 ;

6° A Lallemand, les 2/3 de 576 fr., arrêt du 1er avril 1723 ;

7° A Rousselot et autres, 4,000 fr., arrêt du 3 avril 1723;

8° A Devaux, les 2/3 de 1,000 fr., arrêt du 30 novembre 1723.

Requête présentée aux officiers de l'Hôtel-de-Ville par la supérieure, l'assistante, la procureuse et les religieuses dudit monastère de la Congrégation de N.-D., disant que par l'arrêt de liquidation ci-dessus du 22 mars 1723, la ville est condamnée à payer aux suppliantes les sommes énoncées, et que conformément au règlement du 4 février 1722, la ville d'Épinal doit payer annuellement ses dettes jusqu'à concurrence de 1,000 fr. à commencer par les premiers liquidés. Elles font remarquer que leur tour est arrivé et que l'on a payé le chapitre St-Goëry, qui devait passer après elles, etc.

Arrêt d'entérinement des lettres d'amortissement au sujet de la maison de George Authus, achetée par la ville.

Autre arrêt de la Chambre des comptes, du 19 janvier 1760, sur une requête des officiers de l'Hôtel-de-Ville, disant que par arrêt du conseil Royal des finances du

18 octobre 1757, il est permi d'établir un second marché qui se tiendra sur la place Léopold-Bourg, le mercredi de chaque semaine, en plus de celui qui se tient sur la place de la Grande Ville.

Contre-compte coté 21 feuillets, papier.

CC. 253. (Registre.) — 37 feuillets et 83 pièces, papier ; 2 pièces parchemin.

1761. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine par Jean Michel, avocat, comme receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Le 11 février, incendie de la maison Retourna ; les manœuvres reçoivent 17 liv. pour y avoir travaillé, et Claude Didier fournit des seaux pour 58 liv. 10 sols ; réparation de trois petites pompes.

Curage du canal qui conduit les eaux de Ste-Barbe dans la ville.

1,550 liv. versées à Dominique Bardin, fermier des moulins, pour chômage lors de la construction du corps de garde et travaux faits aux moulins.

3,066 liv. pour les enrôlements des recrues provinciales, et 3,088 liv. pour la contribution proportionnelle à laquelle la ville est tenue pour les enrôlements de 1759.

52 liv. 5 sols, pour conduite de meubles à Plombières, placés dans les appartements occupés par Mesdames de France.

419 liv. 16 sols à François Bourdon, maçon, pour solde de la reconstruction des moulins de la Petite Ville et autres ouvrages.

1,760 liv. 16 sols pour travaux faits aux vannes.

2,981 liv. 2 sols versés aux officiers de la maitrise pour la marque et délivrance de 952 arpents pour les affouages de 1759 à 1762.

38 liv. pour réparation faite au grenier au dessus du poids.

Total des recettes : 26,314 liv. 3 sols 10 d

Total des dépenses : 27,241 liv. 10 d.

PIÈCES A L'APPUI

Copie des baux de la maison située au coin de la rue qui donne sur le faubourg du Grand Moulin et de celle située entre le logement du commandant et l'ancienne tuerie.

État des arbres marqués dans les bois de la ville, pour bâtiment, au profit de Charpillet, Vaudré, du chapitre St-Goëry, de Luc et de Guilgot, aubergiste, soit en tout 221 chênes.

Abandon par la ville du 2 janvier 1761, au profit de Claude-Joseph Jacquot, orfèvre, d'un petit terrain où était jadis une tour de la ville, entre sa maison et la Moselle, laquelle a été acensée par la ville du domaine de S. M., à charge à lui de payer le cens, et sans garantie de la part de la ville, dans le cas où l'on voudrait réunir ledit terrain au domaine, ou pour vilains fondoirs. Suit la délibération des conseillers de l'Hôtel-de-Ville, du 22 mars 1754, par laquelle on cède cet emplacement, à la condition que ledit Jacquot retirera sa maison de 3 pieds 1/2 et l'alignera au garde-fou du pont.

Copie des lettres patentes du 2 mars 1761, conférant l'office de secrétaire-greffier de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal, en faveur de Sébastien Drouin, en remplacement de Jean-Claude Haussetête.

Nomination au concours, de Sébastien Garnier, comme organiste, en remplacement de Joseph Blaise, décédé.

Adjudication des réparations à faire à la grande fontaine de la Petite Ville et au canal qui conduit les eaux à la Moselle.

Mémoire de Jean Matré, de Remiremont, pour réparations faites aux trois petites pompes à incendie, achetées à Strasbourg.

Devis et adjudication des réparations à faire au mur de la blanchisserie des toiles.

Ordre de Antoine Chaumont, marquis de la Galaizière, intendant, au receveur d'Épinal, de payer 2,374 liv. 3 sols 4 d. pour la dépense faite par les préposés aux recrues provinciales.

Mémoire de Nicolas Bernard, pour la conduite des meubles fournis pour meubler les appartements occupés par Mesdames de France pendant leur séjour à Plombières.

Lettre de M. de la Galaisière, au sujet de la dépense pour la levée des recrues volontaires.

Devis des ouvrages à faire au mur du canal du moulin de la Petite-Ville.

CC. 254. (Registre.) — 24 feuillets et 127 pièces, papier.

1762. — *Compte rendu à la Chambre des comptes de Lorraine, par Jean-François Loyal, receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

1,039 liv. versées à plusieurs pour feux d'artifices, feu de joie et aumônes aux pauvres, faits à l'occasion de la convalescence de S. M. le roi très-chrétien, en exécution de l'arrêt de la cour du 12 janvier 1757.

139 liv. pour pavage autour de l'église.

187 liv. 10 sous à George Pidolot, pour la construction de la fontaine de la Petite Ville.

338 liv. 5 sous à Jean Lambert, pour pavés faits autour des halles de la place de Grève.

12 liv. 16 sous aux manœuvres employés à éteindre le feu dans les bois de la ville.

125 liv. à Jean-François Bled, pour terrain cédé à la ville pour l'élargissement de l'ancien chemin de Bruyères.

300 liv. à Jean Lambert, entrepreneur, pour réparations faites aux vannes.

164 liv. 16 sous à Jean-Nicolas Lambert, fontainier, pour l'entretien des fontaines.

25 liv. 8 s., pour réparation faite au conduit qui prend les eaux de la fontaine devant le bâtiment des jésuites et les conduit à la Moselle.

77 liv. 10 s. pour vin d'honneur présenté au cardinal de Choiseul.

456 liv. 3 s. à Pierre Hyermette, maçon, pour réparer le mur qui soutient le chemin de Dogneville.

35 liv. 18 s. pour avoir démonté et remonté la fontaine devant l'Hôtel-de-Ville.

102 liv. pour la construction d'un mur au cimetière de l'hôpital.

742 liv. 3 s. pour frais d'un procès soutenu contre le fermier du domaine.

4,086 liv. versées au sieur Monier, chargé du détail des enrôlements des recrues provinciales.

14 liv. pour le montage et le démontage des portiques à l'entrée du faubourg, et 278 liv. 15 s. à Jean-Nicolas Lambert, pour différents ouvrages faits lors du passage de Mesdames de France.

24 liv. à Aubert Jeandel, sculpteur, pour la statue posée sur la grande fontaine de la Petite Ville.

43 liv. 10 s. pour l'abonnement du vingtième des biens patrimoniaux et d'octroi.

PIÈCES A L'APPUI

Locations : de la ferme du meu et du tonneu ; du droit de chars et charrettes qui amènent des vins ; de la maison entre le pont et la porte dite du Boudiou.

État des arbres marqués dans les bois de la ville, délivrés pour bâtiments.

Copie de l'acensement fait au profit du sieur Chaussé, d'une maison près de la fontaine St-Goëry et du mur de ville avec une autre petite maison située sur cette fontaine.

Location des caves de l'Hôtel-de-Ville.

Traités : pour l'entretien et la conduite des fontaines ; l'entretien des toitures des bâtiments de la ville ; l'entretien des quatre pompes à incendie ; la garde des casernes.

Réclamation de Jacques, concierge desdites casernes, au sujet de ses gages.

Traité pour refaire les pavés autour de l'église.

Expertise des travaux faits à la fontaine de la Petite Ville.

Achat d'une partie du jardin de François Bled, pour élargir le chemin de Bruyères, à St-Michel.

Devis des ouvrages à faire à la vanne.

Dépôt d'un plan rédigé par le sieur Pierrot, arpenteur, de l'huilerie Perrier, au sujet du canal que l'on veut y creuser.

Réception du mur de soutènement du chemin de Dogneville.

Ordre de M. de la Galaizière, de verser 3,163 livres pour les recrues provinciales.

Devis des ouvrages à faire dans une maison de la ville, près du Boudiou.

Contre-compte contenant 24 feuillets, papier.

CC 255 (Registre.) — 50 feuillets et 132 pièces, papier.

1763. — *Compte rendu par devant les auditeurs de la Chambre des comptes, par Jean François Loyal, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville d'Épinal.*

RECETTES

Les recettes des cens sont détaillées avec indication de l'acte d'acensement.

9 g. 9 d. pour huit omées de terrain au bout du Grand Gravot, acensé le 4 octobre 1733 à Joseph Piconot, pour faire une huilerie.

8 fr. 9 g. de Jean-Baptiste Perrier, pour acensement du 12 janvier 1723, d'un jour de terrain, moitié du bout du Grand Gravot, entre le canal de la Petite Ville et celui du moulin, et l'autre moitié au Petit Gravot des toiles, pour y faire une usine d'ustensiles en fer, etc.

Cens des maisons construites sur la place Léopold-Bourg, au Grand Gravot et le long du canal de la Petite Ville, sur la place du Tripot, un jardin au-dessus de la prairie du Poux ; du pré des Templiers, des terrains situés à la Vierge, à gauche de la chapelle des terres de la Grande Mouche; d'un pré de 26 jours à droite de l'étang de Bellefontaine ; de la maison située au faubourg d'Ambrail, près du chemin allant aux champs derrière le château, de terrains à bâtir, au bout des Forts, sur le ruisseau de la Pelle ; de 12 arpents dans les bois, au canton du Ban, de plusieurs pièces de terre situées à la côte Venceaux au dessous du chemin des Peines Perdues ; d'un jardin dépendant de l'huilerie près de St-Michel, etc.

LES CENS NOUVEAUX SONT :

De plusieurs terrains à Laufromont, à la côte de la Pelle et à celle du château ; un petit terrain au bout de

la Loge Blanche, d'autres au faubourg de Nancy, près de la route, pour y construire ; de la maison située sur la fontaine La Chatte ; de Antoine Retournard, pour les 20 jours 170 verges concédés dans les bois, sur le ruisseau de Soba, pour y construire une papeterie ; de la maison située sur le ruisseau de St-Michel ; de l'emplacement de l'ancien chemin qui conduit à la Magdelaine ; du terrain situé au pied des roches du château : de 4 lignes d'eau cédées à M. de Montrouge, dans les cors de la fontaine, qui passent près de sa maison ; d'un terrain avec sa source, situé à la porte des Grands Moulins.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

1,039 liv. pour feux de joie et d'artifices, aumônes aux pauvres, à l'occasion de la convalescence du Roi *En marge : Raye faute de pièces justificatives.*

323 liv. pour réparation faite au pont, sur le chemin qui va à N.-D. de Consolation.

781 liv. pour travaux au Grand Pont.

65 liv. pour construire des auges pour abreuver les chevaux du régiment royal de Normandie, et 65 liv. pour une tapisserie en papier posée dans le logement du colonel dudit régiment.

50 liv. à M. de Lisle, sous-ingénieur des ponts et chaussées, pour avoir fait le plan et le devis des promenades.

158 liv. pour la dépense du Te Deum et du vin d'honneur présenté à la princesse de Saxe, à l'occasion de la paix.

1,157 liv. pour réparations faites aux casernes.

479 liv pour bois et lumières fournis auxdites casernes.

Passage de Mesdames de France.

Total des recettes : 20,934 liv. 14 sous 2 d.

Total des dépenses : 24,349 liv. 10 sous 11 d.

PIÈCES A L'APPUI

Baux : de la ferme du gravot des toiles, de la maison située au faubourg des Grands Moulins, du droit de chasse, de la carrière de Rasimont, des caves de l'Hôtel-de-Ville.

Acensement à Sébastien Demarne, d'un terrain près de son huilerie, située sur le canal des moulins de la Grande Ville.

Adjudication de la conduite et entretien des horloges.

Devis des travaux à faire au pont de N.-D. de Consolation.

Ordre de payer à Jacques Crampé, concierge des casernes, 179 fr. 9 g. pour dépens à lui adjugés par l'arrêt du 12 décembre.

Règlement fait par la chambre de police de la ville d'Épinal, au sujet de la maladie des bêtes à cornes.

Adjudication pour la construction d'un canal derrière les casernes, pour conduire les eaux du moulin de la Petite Ville à la Moselle.

CC. 256 (Registre.) — 20 feuillets et 102 pièces, papier.

1764. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes par Jean-François Loyal, comme receveur de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

520 liv. pour construction de deux écuries aux casernes.

19 liv. pour réparer la charpente de la 3e cloche.

577 liv. de Marie Ferry, pour sa maison située rue des Noires-Halles.

Paiement du logement des officiers du régiment royal Normandie, en garnison à Epinal.

Construction du manège des casernes.

78 liv. pour frais occasionnés par les fêtes offertes au comte de Stainville-Choiseul, lieutenant-général des armées du Roi, commandant en chef la Lorraine et gouverneur de la ville d'Épinal, lors de sa première entrée en ville.

3,000 fr. à Nicolas Lambert, acompte de son adjudication pour la reconstruction des vannes.

PIÈCES A L'APPUI

Baux : de la halle, de la maison du faubourg des Grands Moulins, de l'octroi sur les moulins.

Adjudication des réparations à faire au mur qui soutient la chaussée à la Magdelaine Réception des travaux faits à la vanne par Lambert.

État de ceux qui ont logé des officiers du régiment Royal Normandie, en garnison à Épinal, du 19 septembre 1762 au 1er mai 1764.

Contre-compte contenant 20 feuillets, papier.

CC. 257. (Registre.) — 18 feuillets et 146 pièces, papier.

1765. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes, par Jean-François Loyal, comme receveur des deniers de la ville.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

62 liv. à Antoine Goëry, pour un pré cédé à la ville.

1,766 liv. versées au garde à cheval et forestiers de la ville d'Épinal.

1,426 liv. pour fourniture de bois et de lumière aux troupes.

1,900 liv. à Nicolas Lambert, pour achever le paiement des vannes.

130 liv. à Jean-Nicolas Vallot, imprimeur, pour fournitures faites à la ville.

5 liv. 8 sous à Antoine, imprimeur du roi, à Nancy, pour trois exemplaires de l'instruction militaire dans les places et quartiers.

659 liv. pour paiement des frais faits depuis plusieurs années à l'arrivée de Mesdames de France allant à Plombières.

Total des recettes : 22,901 liv. 12 sous 4 d.

Total des dépenses : 28,100 liv.6 d.

PIÈCES A L'APPUI

Baux de la ferme du meu et du tonneu et de la maison située au bout du pont du Boudiou.

Acensements nouveaux au profit de plusieurs particuliers, de terrains situés à Laufromont et au Saut-le-Cerf.

Adjudication de la pêche dans la Moselle.

Vente de bois pour 11,900 livres.

Délibération qui autorise la ville à acheter un pré situé à Grennevo, pour le chemin qui va à N.-D. de Consolation.

Visite du canal qui conduit les eaux de la fontaine St-Goëry aux moulins de la Grande Ville.

Reconstruction de la maison de Marie Ferry, dans la rue des Noires-Halles.

Adjudication des réparations à faire à la maison d'école de la Petite-Ville ; devis.

Requête présentée par le conseil concernant la rue des Noires-Halles. Ouverture et construction de la maison formant coin sur cette rue et sur la place du Poiron.

Réparation à la source de la fontaine St Michel et celle de Joseph Jacquot, située dans son jardin.

Estimation du terrain à prendre dans le jardin de Jean-François Bled, cordonnier, situé au dessus du faubourg St-Michel, près de l'ancien chemin de Bruyères et du jardin de la ville.

Cession aux religieuses de la congrégation, de deux granges et d'une vieille maison situées dans la Haute-Rue.

État des papiers employés à la garniture des chambres des casernes, à raison de 20 sols la main.

Frais à l'occasion du passage de Mesdames de France, en allant et en revenant de Plombières, et pour le passage du Roi A ce sujet on achète : 519 cocardes données aux 519 bourgeois qui sont sous les armes et 72 livres de poudre ; 4,230 arbres sont plantés dans les rues, la place est garnie de guirlandes, de mousse et de gazon ; sept demoiselles, habillées en bergères, avec chacune un panier, distribuent des fleurs. Les présents offerts au Roi et à Mesdames de France sont placés dans des paniers garnis de blonde, etc.

Après le départ, un repas est offert auxdites demoiselles.

Contre-compte contenant 19 feuillets, papier.

CC. 258. (Registre.) — 16 feuillets et 154 pièces, papier.

1766. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes par Jean-François Loyal, comme receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

5,104 liv. versées au receveur à Nancy, pour la contribution imposée à la ville d'Épinal pour les casernes de Rozières, conformément à l'arrêt du conseil royal des finances du 11 octobre 1763.

1,061 liv. pour réparations faites aux casernes d'Épinal.

130 liv. à Sébastien Mathiot, pour démonter et remonter les cinq cloches de la paroisse.

1,125 liv. pour gages du concierge des casernes et 1,300 liv. pour fournitures.

258 liv. versées à M. de Chazal, lieutenant-colonel du régiment de dragons Dauphin, pour son logement.

4,047 liv. à Jean-Nicolas Lambert, pour le bâtiment du manège.

441 liv. pour l'habillement des miliciens à la charge de la ville.

2,494 liv pour fourniture de bois et de lumière aux troupes.

72 liv. pour réparation faite à la chapelle de St-Antoine.

1,068 liv. pour réparation faite au pont du Boudiou.

Total des recettes : 36,569 liv. 10 sous 3 d.

Total des dépenses : 42,780 liv. 8 sous 10 d.

PIÈCES A L'APPUI

Baux : du Gravot des toiles ; de la tuilerie ; des greniers au dessus des boucheries de la Grande Ville ; de l'écurie de la ruelle St-Goëry ; du droit de chasse ; des places de la Grande Boucherie et de celles de la Petite Ville ; de la carrière de Rasimont ; des caves sous l'Hôtel-de Ville ; de la ferme de l'imposition sur les vins vendus en détail et celle de l'entrée desdits vins ; de celle des octrois et impositions sur les eaux-de-vie, cidres, bières et poiré ; de celle des boucheries ; des langues de bœufs et de vaches et des voiles de planches qui flottent sur la Moselle.

Extrait de l'arrêt du Conseil royal des finances et commerce du 24 juin 1765, autorisant Joseph Collinet de la Salle, écuyer, de clore le pré dit Figuène, contenant 9 jours, situé entre le chemin de N.-D. de Consolation et la Moselle, à charge de l'ensemencer de sainfoin, de trêfle ou de luzerne, etc.

Location des boues de la ville.

Rôle de la somme due au Roi par la ville, en raison du revenu de ses biens patrimoniaux et d'octroi pour l'abonnement.

Location de la maison appartenant au curé de Vincey.

pour loger M. Descoulombre, colonel du régiment Royal-Normandie, en garnison à Épinal.

État des ouvrages à faire dans les écuries des casernes.

Résolution sur un mémoire présenté par Joseph Foinant, charpentier, et Sébastien Mathiot, serrurier, pour ouvrages faits aux cloches.

État des armoiries faites pour le catafalque du roi de Pologne élevé à l'église.

Réception du manège construit près des casernes.

État des dépenses faites aux passages de Mesdames de France en allant et retournant de Plombières.

Réception des travaux faits au pont dit du Boudiou.

Copie d'une lettre de M. de Gallois, conseiller, secrétaire d'État, ordonnant d'entretenir dans les prisons de la ville George Gravier, du pré Lambert, pour délits dans les bois.

Contre-compte contenant 16 feuillets, papier.

CC. 259. (Registre.) — 17 feuillets et 139 pièces, papier.

1767. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes par Jean-François Loyal, receveur des deniers de la ville.*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

81 liv. pour nourriture de George Gravier, prisonnier.

5,887 liv. pour façon des cordes de bois d'affouage.

38 liv. 15 sous à Hubert Jeandel, sculpteur, pour figures faites à la fontaine sur la place de l'Âtre.

105 liv. à Jean-Nicolas Valot, libraire, pour papier de tapisserie mis dans les chambres des casernes.

1,250 liv. pour réparations faites au Grand Pont.

258 liv. à M. de Lestange, colonel du régiment Dragons-Dauphin, pour son logement ; 344 liv. à M. de

Chazal, lieutenant-colonel du même régiment, et 465 liv. à M. de Buzelet, major.

1,240 liv. pour travaux faits au moulin de la Grande Ville.

155 liv. de M. de Poleraski, lieutenant-colonel du régiment de Bersigny, en quartier à Épinal.

Total des recettes : 32,565 liv. 16 sous 3 d.

Total des dépenses : 37,795 liv. 17 sous 6 d.

PIÈCES A L'APPUI

Baux : de la maison faisant coin au faubourg du Grand Moulin ; de celle située entre la tuerie et la boucherie de la Grande Ville.

Abandon à Claude-Joseph Jacquot, maître orfèvre, de l'emplacement d'une tour près de sa maison, située rue du Pont.

Acensement aux sieurs Le Bon, propriétaires de la manufacture de faïence, d'un terrain de 30 toises de longueur sur 5 de large, situé sur le chemin de la tuilerie, pour y tirer du sable.

Mémoire et état de l'huile et de la cire fournies à l'église.

Requête de Joseph Malandre adressée à l'intendant de Lorraine, tendant à obtenir une indemnité de la ville, ensuite de la prise de l'emplacement de la rue pour reconstruire les moulins de la Petite Ville, rue du Gaucheux.

Copie d'une lettre de M. de Gallois, concernant George Gravier, du Pré Lambert, prisonnier. Quittance du geôlier.

Réception des travaux faits aux conduites des fontaines.

Traité pour la fourniture de trois meules de moulin, pour placer dans les moulins de la Grande Ville.

Contre-compte contenant 17 feuillets, papier.

CC. 260. (Registre.) — 42 feuillets et 153 pièces, papier.

1768. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes de Lorraine, par Jean-François Loyal, receveur des deniers de la ville.*

État de ceux qui doivent des cens à la ville.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

5,530 liv. à la veuve Crampé pour ses gages et fournitures aux casernes.

129 liv. à M. de Bersigny, colonel de hussards, pour deux mois de logement. Les autres officiers sont : de Pombrieul, colonel-commandant, de Poleraski et Humbert, lieutenants-colonels, etc. Le régiment de Chartres est aussi à Épinal.

103 liv. 18 sous 10 d. provenant de la perte sur les pièces de 9 sous 3 d. dites masson, qui sont dans la caisse de la ville.

Total des recettes : 25,734 liv. 19 sous 9 d.

Total des dépenses : 32,046 liv. 15 sous 4 d.

PIÈCES A L'APPUI

Baux : de l'encavage des vins, de la maison du Boudiou, des places des boucheries, de la pêche.

Vente à Jean-François Loyal, receveur, de l'emplacement d'une maison située au coin de la rue dite des Noires-Halles, près de l'hôpital de l'abbaye.

Cens à payer pour les terrains situés entre le canal des moulins de la Petite Ville, et les cinq pieds des barbacanes derrière leurs maisons, et à condition de faire chacun un mur audit canal, et de l'entretenir à perpétuité.

Acensements : du 15 juin 1755, au profit de seize bourgeois, de terrains situés sur la côte de Laufromont et au Saut-le Cerf ; du 10 septembre 1768, au profit de 17 bourgeois, de terrains situés sur la côte de Laufromont.

Devis des réparations à faire aux casernes.

Reçu de Louis-Ignace Bourdon, d'une somme de 893 francs 3 gros, pour frais d'un procès que la ville a soutenu contre lui, au sujet des réparations de la chapelle de Saint-Antoine, dont la collation appartient aux gouverneurs de la ville.

État des réparations à faire aux casernes ensuite de la visite du 5 octobre 1768.

Procès entre un grand nombre de bourgeois et la ville, au sujet des affouages.

États de la dépense faite pour la fourniture de bois et lumière aux corps de gardes et pour le chauffage du régiment de Bersigny-Hussard, en quartier à Épinal.

Reçu de Charles Durand et Berguaud, marchands à Remiremont, de la somme de 1,050 livres, pour 150 seaux de cuir bouilli.

Contre-compte contenant 42 feuillets.

CC. 261. (Registre). — 16 feuillets et 144 pièces, papier.

1769. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes par Jean-François Loyal, receveur de la ville.*

DÉPENSES

650 liv. pour réparations faites aux moulins et 95 liv. pour travaux faits aux murs de ville.

44 liv. pour avoir démonté et remonté la grosse cloche de la paroisse.

163 liv. pour réparations à la maison de cure.

450 liv. pour un habillement complet aux quatre sergents de ville.

826 liv. au sieur Lourde, quartier-maître du régiment de Chartres, en quartier à Épinal, pour les logements du colonel, lieutenant-colonel et major dudit régiment.

3,412 liv. 15 sous 10 d. pour fournitures de bois et lumière aux troupes pendant 18 mois.

740 liv. pour réparations aux moulins.

Total des recettes : 24,555 liv. 9 sous 10 d.

Total des dépenses : 29,274 liv. 4 sous 11 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Baux : du gravot des toiles ; de l'écurie de la ruelle Saint-Goëry ; de la chasse et des caves sous l'Hôtel-de-Ville.

État des cens dûs pour les terrains qui ont été concédés par la ville en vertu des arrêts du Conseil d'État du 22 février 1765 et 1er mars 1768.

Baux : de la ferme de l'imposition et de l'entrée des vins et eaux-de-vie ; de la boucherie et des langues de bœufs.

Devis des ouvrages à faire à la face du presbytère.

Mémoire de quatre habits complets pour les agents de police.

Visite des bornes des forêts.

Devis pour faire une pompe au puits de la Petite Ville, devant la maison d'école.

États de la dépense pour fournitures de bois et lumières aux corps de gardes et pour le chauffage des régiments de Berchiny-Hussards et de Chartres-Cavalerie, en quartier à Épinal.

État des réparations faites aux pavés du faubourg des Capucins.

Réparations aux casernes.

Contre-compte contenant 16 feuillets, papier.

CC. 262. (Registre). — 20 feuillets et 171 pièces, papier.

1770. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes de Lorraine, par François Loyal, receveur de la ville d'Epinal.*

RECETTES DES BIENS PATRIMONIAUX

4,081 liv. 12 sous 3 d. de la ferme des moulins.

1,258 liv. 12 sous de la halle.

501 liv. 10 sous du meu et du tonneau.

325 liv. 10 sous de la blanchisserie.

105 liv. de la tuilerie.

124 liv. de la chasse.

34 liv. des boucheries.

98 liv. 12 sous de la carrière de Rasimont.

38 liv. des caves de l'Hôtel-de-Ville.

169 liv. des cens.

5,550 liv. empruntées par les officiers de l'Hôtel-de-Ville, pour subvenir aux réparations urgentes occasionnées par le débordement des eaux du 26 juillet.

RECETTES DES DENIERS D'OCTROI

2,100 liv. sur les moulins.

7,056 liv. de la ferme des vins.

4,018 liv. 10 sous de l'entrée desdits vins.

857 liv. 10 sous de l'imposition des eaux-de-vie, cidre et bière.

2,450 liv. des boucheries.

336 liv. des langues de bœufs et droit de planches.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

1,813 liv. à Marie Ferry, pour le payement de la maison dite des Noires-Halles.

2,404 liv. 19 sous 1 d. pour fourniture de bois et lumières aux troupes.

Total des recettes : 30,158 liv. 11 sous 3 d.

Total des dépenses : 34,531 liv. 16 sous 1 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Baux : de la halle ; de la tuilerie ; des maisons appartenant à la ville ; des places des boucheries et des greniers au dessus ; des carrières de Rasimont.

Délibération au sujet de l'emprunt de 200 louis, pour aider à payer les dépenses urgentes et provisoires que la ville est obligée de faire aux portières, vannes, écusson, foulant et ponts entraînés par le débordement des eaux, dans la nuit du 25 au 26 juillet 1770.

Adjudication del'enlèvement des boues.

Rôle des sommes dûes au Roi pour l'abonnement sur les revenus patrimoniaux et d'octroi.

Réception des planchers des chambres de la caserne.

Délibération relative au mur qui soutient la chaussée de la route de Remiremont.

Mémoire des ouvrages faits aux casernes.

État des dépenses pour fournitures de bois et lumières aux corps de gardes et pour le chauffage des régiments de Chartres-Cavalerie en quartier à Épinal.

Mémoire des journées d'ouvriers employés à la réparation des ponts, vannes et portières des moulins.

Requête adressée à l'intendant de Lorraine par Jean-François Loyal, receveur de la ville, au sujet de la recette de la vente des grains en magasin à Épinal, laquelle s'est montée à 31 574 liv. 2 sous 6 d.

Contre-compte de 20 feuillets, papier.

CC. 263. (Registre.) — 17 feuillets et 164 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1771. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes par François Loyal, receveur des deniers de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES ORDINAIRES

133 liv. au fermier du domaine, pour les cens dûs par la ville.

240 liv. au sieur Thomas, pour ses gages de lieutenant de police.

210 liv. au sieur Molet de Bregeot, conseiller de la noblesse.

540 liv. à MM. Phulpin, Marguerite et Billot, pour leurs gages de conseillers.

180 liv. au sieur Desjardin, procureur syndic.

210 liv. pour les gages du receveur.

180 liv. au sieur Drouin, pour ses gages de secrétaire-greffier.

51 liv. 8 sous 6 d. pour encre, papier, cire, bois et chandelles, pour ledit greffier.

42 liv. à Molet de Bregeot, pour les décharges des acquits à caution.

481 liv. 17 sous 6 d. pour les gages des quatre sergents de ville, et en plus, à chacun d'eux, 30 liv. pour leur logement.

125 liv. à Jean Lambert, fontaînier.

100 liv. à Sébastien Mathiot, pour la conduite des horloges.

21 liv. 10 sous, pour les gages des quatre bangards.

283 liv. à François Verdun, boueur.

200 liv. au sieur Pierrot, médecin, pour ses gages.

200 liv. au sieur Rattaire, pour enseigner la langue latine.

300 liv. à Joseph Aymonin, maître d'école et chantre de la Grande-Ville.

150 liv. à Dominique Plaisance, maître d'éccole de la Petite-Ville

516 liv. à Sébastien Garnier, organiste.

42 liv. à Dominique Bombard, bedeau.

200 liv. aux RR. PP. Capucins, pour la rétribution des sermons du carême.

100 liv. pour le repas fait à l'Hôtel-de-Ville, le jour de la St-Louis, et 46 liv. pour le feu de joie.

225 liv. aux Capucins, par aumône, à charge de dire la messe de 11 heures 1/2 à la paroisse, tous les jours d'obligation.

200 livres au sieur Durter, directeur des postes de Lorraine, pour la taxe de la ville.

1,174 liv. à François L'huillier, pour cire fournie à la paroisse.

50 liv. à Pierre Falamagne, pour l'entretien des pompes.

42 liv. 17 sous 3 d. à Charles Méa, conducteur du Réveillé.

1,673 liv. au sieur de Launoy, receveur des finances, pour le vingtième à la charge de la ville.

186 liv. pour le logement des quatre cavaliers de la Maréchaussée d'Épinal.

21 liv. 8 sous à Claude Vautrin, pour ses gages de haut-sonneur.

1,417 liv. à Joseph Maurice, concierge des casernes, pour 6 mois de gages.

93 liv. à Nicolas Démarne, pour l'entretien des pompes et des fontaines.

55 liv. à Théodore Contaut, sergent exploiteur pour la ville.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

1,956 liv. 13 sous 6 d. à Jean-Nicolas Lambert, charpentier, acompte de son adjudication des magasins et écuries à construire aux casernes.

96 liv. à François Pageot, pour avoir planté des arbres au Cours.

1,030 liv. au recouvreur, pour travaux à la toiture de l'église et 804 liv. pour ferrement en plomb et crochets de fer.

3,806 liv à Nicolas Lambert, pour la construction des boucheries.

2,417 liv. pour fournitures de bois et lumières aux casernes.

104 liv. au sieur Billot, conseiller, pour frais de la conduite des miliciens de la ville.

Total des recettes : 32,029 liv. 2 sous 4 d.

Total des dépenses : 45,382 liv. 11 sous 9 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Baux : de la ferme des halles, du meu, du tonneu et de l'encavage des vins, du corps de garde et de la pêche.

Ventes de bois.

Traité pour la fourniture de cire et d'huile à la paroisse.

Traité passé entre la ville et le sieur Maurice, pour la conciergerie des casernes ; responsabilité de celui-ci.

Devis pour faire un cadran neuf à la tour de l'église.

Traité pour replanter 75 tilleuls au Cours, en remplacement des anciens.

État de dépenses pour la fourniture de bois et lumières aux corps de garde et pour le chauffage du régiment de Mestre de Camp général-cavalerie.

Contre-compte contenant 17 feuillets, papier.

CC. 264. (Registre.) — 21 feuillets et 226 pièces, papier.

1772. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes de Lorraine, par François Loyal, receveur de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

100 liv. au sieur Thomas, lieutenant de police, pour gratification.

2,899 liv. à Jean-Nicolas Lambert, pour ouvrages faits aux boucheries.

1,956 liv. au même, pour ouvrage fait au magasin à fourrages.

217 liv. pour les cordes des cloches.

1,828 liv. à Paul Pontette, entrepreneur, pour réparations faites au mur du canal.

3,000 liv. au sieur Nicolas Vagnien, entrepreneur des halles, faisant moitié du prix de son adjudication.

193 liv. au sieur Deblaye, pour faire les épreuves des viandes de boucherie.

3,333 liv. à Jean Perrier, entrepreneur du pont du Cours, pour le premier payement, et 3,450 liv. pour le second.

Total des recettes : 57,508 liv. 5 sous 7 d.

Total des dépenses : 61,903 liv. 13 sous 7 d.

(Cette différence de recette vient de ce que la ville a vendu du bois dans son quart en réserve, pour une somme de 23,828 liv. 7 sous 11 deniers.)

Baux : des moulins, du gravot des toiles et de maisons appartenant à la ville.

Vente de la maison ou grange dite la Mayolle, située dans la rue de la Mayolle, pour la somme de 2,753 livres 6 sous 8 deniers, au profit du sieur Valentin.

Locations : de la maison du Boudiou, des écuries de la ruelle St-Goëry, de la chasse, des carrières de Rasimont, de la ferme de l'octroi des moulins, de l'imposition sur les vins, bières, cidres et eaux-de-vie, de l'imposition sur la viande de boucherie, et de la ferme des langues et droit de planches.

Bail pour 29 ans, d'un terrain usuaire, dans lequel on tire de la pierre à chaux, au Saut-le-Cerf.

Traité pour la conduite de l'horloge.

Amortissement de la maison qui servait autrefois de corps de garde.

État de dépenses pour la fourniture des bois et lumières aux corps de gardes, et pour le chauffage du régiment de Mestre de Camp général-cavalerie, en quartier à Épinal.

Contre-compte contenant 21 feuillets, papier.

CC. 265. (Registre.) — 20 feuillets et 189 pièces, papier.

1773. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes de Lorraine, par Jean-François Loyal, receveur de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

2,685 liv. à Paul Pontette, entrepreneur, pour le premier payement du pont des Quatre-Nations.

3,076 liv. à Magnien, entrepreneur des halles.

1,000 liv. à Nicolas Lambert, entrepreneur, pour le payement des boucheries et tueries de la Grande-Ville.

112 liv. à Jean Trechet, pour travaux à la couverture de la chapelle du cimetière.

1,152 liv. 10 sous, au sieur de Lavernière, officier chargé du détail du régiment de Mestre-de-Camp cavalerie, pour le logement des officiers

2,000 liv. à Jean Perrier entrepreneur, pour le payement du pont la Chatte, suivant son adjudication.

2,083 liv. 9 sous 6 d pour bois et lumières fournis aux troupes.

Total des recettes : 35.276 liv. 1 sou 10 d.

Total des dépenses : 39,016 liv. 3 sous 4 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Baux : de la halle, du corps de garde au bout du Grand Pont, des boucheries de la Grande Ville, des carrières de Razimont et d'un terrain au-dessus de la Loge-Blanche, au sieur Tisserant, pour y faire un magasin de bois qu'il fait flotter sur la Moselle.

Permission à MM. Roussel, conseiller, Laurent, lieutenant particulier, Masson, procureur du Roi au bailliage, Loyal, receveur de la ville et la veuve du sieur Mollet de Bregeot, vivant conseiller pour la noblesse, de prendre de l'eau dans les corps des fontaines de la Quarante-Semaine, ou du saumon, à la Grande Voie, pour l'utilité de leurs maisons et jardins.

Vente des matériaux des halles de la Grande-Ville et des terrains restant de chaque côté, en vertu de l'arrêt du conseil du Roi du 27 octobre 1769 et des lettres patentes du 4 mars 1771.

Alignement de la maison du sieur Retournard, procu-

reur syndic de la ville de Charmes, laquelle maison est située à Épinal, rue des Halles.

Traités pour l'entretien des fontaines et l'enlèvement des boues.

Adjudication du pont des Quatre-Nations, au profit de Paul Pontette, entrepreneur à Épinal.

Réception des halles.

Délibération du 6 avril 1772, par laquelle la ville rembourse à différents particuliers le prix des places qu'ils ont achetées dans les vieilles boucheries, démolies pour y construire des halles.

Devis et adjudication des ouvrages à faire pour la construction d'une voûte pour former un passage au ruisseau qui descend à la rue d'Arches ; réception de cette voûte. Mitoyenneté du mur, entre les halles et les Religieuses de la Congrégation ; visite de ce mur.

Adjudication du pont la Chatte, au profit de Jean Perrier, de Remiremont ; réception de ce pont.

État de dépenses pour fourniture de bois et de lumière aux corps de gardes et pour le chauffage du régiment de Mestre-de-Camp général-cavalerie, en quartier à Épinal.

Contre-compte contenant 20 feuillets, papier.

CC. 265. (Registre.) — 26 feuillets et 117 pièces, papier.

1774. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes de Lorraine, par Jean-Joseph Bruillard, avocat à la cour, résidant à Épinal, comme procureur fondé de Mlle Vial, veuve de Jean-François Loyal, vivant receveur de la ville.*

DÉPENSES

1,327 liv. pour planches et autres fournitures faites au sieur Philpin, pour la toiture de l'église.

1,586 liv. à François Bourdot, entrepreneur, pour travaux faits dans les écuries des casernes.

31 liv. à Charles Soulier, peintre, pour les écussons, trophés et armoiries de France par lui peintes, pour le service célébré en l'honneur de S. M. Louis XV.

75 liv. pour le logement du prince de Lamberg, colonel des dragons de Lorraine, et 1,716 liv. pour le logement des officiers dudit régiment.

692 liv. pour réparation aux murs de la promenade des Forts.

93 liv. au sieur Billot, ancien conseiller de l'Hôtel-de-Ville, pour différents voyages pour procurer des grains à Épinal, pendant le temps de disette.

Total des recettes : 26,743 liv. 9 sous.

Total des dépenses : 27,407 liv. 7 sous.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Adjudication du terrain des anciennes halles, au profit de Léopold Viriot, pour la somme de 1,500 liv. laquelle somme est réduite à 1,000 liv., à la condition qu'il construira sa nouvelle maison dans l'année et à l'alignement qui est indiqué.

Démolition de la chapelle de la Magdelaine, dont les matériaux sont cédés à Charles-Emmanuel Billot, négociant, pour construire une grange à proximité de cette chapelle, moyennant la somme de 162 livres 15 sous.

Visite des travaux faits à la caserne, adjugés le 11 mai 1771, à Joseph Maurice et à François Bourdot.

États de dépenses faites pour la fourniture des bois et lumières aux corps de gardes et pour le chauffage des régiments de Mestre-de-Camp général-cavalerie et des dragons de Lorraine, en quartier à Épinal.

Contre-compte contenant 26 feuillets, papier.

CC. 267. (Registre.) — 23 feuillets et 272 pièces, papier, 3 pièces, parchemin.

1775. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes de Lorraine, par Jean-Joseph Bruillard, nommé provisoirement, le 25 octobre 1774, pour exercer les fonctions de trésorier-receveur de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

465 liv. à Hubert Jeandel, pour la construction de la fontaine, sur la place du marché.

133 liv. pour réparations faites aux casernes à l'arrivée du régiment d'Arbois.

117 liv. 16 sous, pour vin d'honneur présenté au prince de Lansberg, écuyer de France, à son arrivée à Épinal.

744 liv. pour deux meules de Brie, pour les moulins.

200 liv. au sieur Bardin, fermier des moulins de la Petite-Ville, pour l'indemniser du foulan situé près de son moulin, que l'on a pris pour la construction du magasin à fourrages.

250 liv. pour le logement, pendant 4 mois, du colonel du régiment de Royal-Champagne, en quartier à Épinal, et 1,449 liv. pour le logement des autres officiers.

1,550 liv. à Nicolas Lambert, acompte de son adjudication du 27 septembre 1775, pour la construction du Grand Pont.

Divers remboursements pour des places dans les anciennes boucheries, conformément à la convention du 6 avril 1772.

Total des recettes : 32,466 liv. 6 sous 9 d.

Total des dépenses : 37,958 liv. 14 sous 11 d.

Baux : du gravot des toiles, de la chasse, des places dans les boucheries, des caves de l'Hôtel-de-Ville, de l'imposition et de l'entrée sur les vins et eaux-de-vie, de la ferme sur les viandes et les langues de bœufs.

Permission donnée à Claude-Joseph Perrin, boulanger à Épinal, d'ouvrir 3 fenêtres à sa maison, située dans la rue du Moulin de la Petite-Ville, le devant sur la rue et le derrière sur la cour de la maison d'école.

Délibération du 5 octobre 1775, au sujet des moyens à prendre pour satisfaire aux dettes urgentes et aux réparations indispensables, notamment à la reconstruction du Grand-Pont. Pour y parvenir, il est nécessaire de faire un emprunt et après divers renseignements on apprend que le bureau des pauvres de la paroisse de Docelles peut prêter 7,425 liv., celui du Tholy, 4,000 liv., 1,500 liv. de cinq confréries érigées dans la paroisse de Docelles et 1,000 liv. de la paroisse de Cheniménil. Le Conseil demande à l'intendant, l'autorisation de faire ces emprunts.

La ville devait alors 66,466 liv. 9 sous, pour des dépenses imprévues et indispensables que l'on a été obligé de faire, aux casernes, pour une somme de 6,500 liv., pour la construction d'un corps de caserne pour la Maréchaussée, ensuite de l'ordre de S. M., 2,000 liv., la construction du Grand-Pont, etc.

Traités pour l'entretien des quatre pompes à incendie et pour faire une nouvelle fontaine sur la place du Poiron, en remplacement de celle qui s'y trouve, laquelle « est trop volumineuse ».

Adjudication des réparations à faire aux casernes pour l'arrivée du régiment des Dragons-Lorraine.

États de dépenses pour la fourniture des bois et lumières aux corps de gardes et pour le chauffage du régiment de Royal-Champagne, en quartier à Épinal.

Adjudication du Grand-Pont, pour 6,190 liv. le 25 septembre 1775.

Réception du presbytère, adjugé à Paul Pontette, le 2 mars 1772.

Rachat d'anciennes places dans les boucheries.

Contre-compte de 23 feuillets, papier.

CC. 268. (Registre.) — 24 feuillets et 153 pièces, papier.

1776. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes de Lorraine, par Jean-Joseph Bruillard, receveur de la ville.*

DÉPENSES

200 liv. au directeur des postes de Lorraine, à laquelle somme la ville est imposée par l'arrêt du 2 mars 1763.

15 liv. à Claude Vautrin, pour avoir vidé le canal qui conduit les eaux à la ville à partir de la métairie ou cense de Musifontaine, jusqu'au chemin de la Louvière.

350 liv. à Joseph Mougel, pour avoir retourné la grosse cloche.

50 liv. 14 sous à Jean-Claude Bon Enfant, tailleur, pour la façon de quatre surtouts neufs, pour les quatre sergents de ville et avoir retourné les vieux.

31 liv. à Jean Ferry, chapelier, pour 4 chapeaux neufs pour lesdits sergents de ville, et avoir retourné les vieux.

925 liv. pour réparations aux bois d'eau des moulins.

1,005 liv. pour travaux aux portières des moulins de la Petite-Ville.

1,022 liv. à Jean-Nicolas Lambert, pour la moitié du

prix de construction de la caserne de la Maréchaussée, à lui adjugée le 22 août 1774.

6,740 liv. tant pour bois et lumières que logements aux officiers des régiments de Dragons de Lorraine et d'Artois, en quartier à Épinal.

115 liv. à Charles Desjardin, pour intérêt de la somme de 1,900 liv. par lui avancée pour la construction du pont des Juifs.

137 liv. au receveur du bureau des pauvres de Docelles, pour intérêt de la somme de 3,100 liv. prêtées à la ville.

26 liv. pour quatre paires de bas, quatre paires de gants et quatre bourses à cheveux pour les quatre sergents de ville.

1,541 liv. pour réparations faites à l'Écusson.

Total des recettes : 27,312 liv. 8 sous 5 d.

Total des dépenses : 31,597 liv. 6 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Bail des halles.

Délibération au sujet de la construction d'une caserne pour la brigade de la maréchaussée, en vertu d'un ordre de S. M. du 2 juillet 1774.

Location des carrières de Rasimont.

Ventes de bois.

Réception des ouvrages faits à la sacristie, adjugés le 22 mars 1773, à Jean Pascal, Garnier et autres.

Traité ou devis pour retourner la grosse cloche.

Adjudication des réparations à faire aux bois d'eau du moulin de la Grande-Ville.

Traité du 22 août 1774 pour la construction de la caserne de la Maréchaussée.

États de dépenses pour la fourniture des bois et lumiè-

res aux corps de gardes et pour le chauffage des régiments de Dragons-Lorraine, de Royal-Champagne et des Dragons d'Artois, en quartier à Épinal.

Traité pour l'entretien des fontaines.

Adjudication des travaux à faire à la fontaine St-Goëry et à son canal ; réception desdits ouvrages.

Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction du mur entre les boucheries et les moulins de la Grande-Ville, renversé par le débordement du 27 février 1776, sur une longueur de 43 pieds.

Contre-compte contenant 24 feuillets, papier.

CC. 269. (Registre.) – 54 feuillets et 179 pièces, papier.

1777. — ***Compte rendu par devant la Chambre des comptes de Lorraine, par Jean-Joseph Bruillard, receveur de la ville.***

DÉPENSES

1,838 liv. à Paul Pontette, pour le dernier payement de la construction du presbytère.

1,022 liv. à Nicolas Lambert, pour le dernier payement de la caserne de la maréchaussée.

3,333 liv. à Jean Serrier, pour le troisième et dernier payement de la construction du pont du Cours, à lui adjugé le 5 août 1771.

140 liv. pour réparations faites au pont de St-Goëry.

1,032 liv. à François Peyelet, dit La Forge, pour 35 croisées neuves à la caserne.

Total des recettes : 32,082 liv. 13 sous 7 d.

Total des dépenses : 39,008 liv. 7 sous 7 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Devis des ouvrages à faire pour soutenir les solivaux du magasin à fourrages de la place de Grève.

Traité pour l'entretien des fontaines.

États de dépenses pour la fourniture des bois et lumières aux corps de gardes et pour le chauffage du régiment de Dragons d'Artois, en quartier à Épinal.

NOMS DES OFFICIERS DUDIT RÉGIMENT :

Le chevalier d'Escars, mestre de camp ; d'Elanchau, lieutenant-colonel ; Migot, major ; Saint-Elenne, Richemont, Lantage, Mandelot, Villeperot, Roncherolles, Saint-Maime, Briqueville, Châteauneuf, Villepaille et Biondos, capitaines ; D'Armes, Chambon, Laloyères, Dambrun, Kerampail, Buffevant, Boullet et Daublais, sous-lieutenants. Tous ces officiers sont logés chez les bourgeois, aux frais de la ville.

Les officiers dont les noms suivent sont logés au quartier :

Thezac, D'Esbiez, Fontette, Sagonne, Béril et La Forcade, capitaines ; Fayolles, Boissuré, Vivien, Lecomte, Pie, Lacombe, Bodesson, Demanges, Béril et Fauché, lieutenants ; Hillaire, Buhot, Groing, Raison, Fiquet, Monroty, Châteauneuf, Chauvelin, Flammine, Langlade, Préville, Bourlet, Bourdon et La Porte, sous-lieutenants ; Francé, trésorier ; Tolloir et Richardot, porte-guidons : Pelport, cadet gentilhomme : Soumard, chirurgien-major.

CC. 270. (Registre.) — 30 feuillets et 211 pièces, papier.

1778. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes de Lorraine, par Jean-Joseph Bruillard, receveur-trésorier de la ville d'Épinal.*

RECETTES

13,254 liv. provenant de vente de bois et 2,645 liv. d'une indemnité accordée à la ville sur la perception des

deniers d'octroi sur les grains, en exécution de l'arrêt du 3 juin 1775.

DÉPENSES

19 liv. pour le logement de M. Dorigny, commissaire des guerres, lors de la revue de la maréchaussée.

60 liv. pour un logement pendant 15 jours dans le mois de juin, à M. le marquis de Loustain, maréchal de camp des armées du Roi, lors de la revue du régiment du comte d'Artois et de la maréchaussée.

122 liv. pour réparations à la caserne après le départ du régiment du comte d'Artois.

107 liv. 14 sous, pour vin d'honneur présenté à Mgr l'évêque de St-Dié, à son arrivée à Épinal, le 14 juin 1778.

128 liv. pour le relèvement du pavé de la rue qui conduit aux halles.

200 liv. pour réparations à la tour du Boudiou et autres édifices publics.

43 liv. pour frais supportés à l'occasion du procès contre les bouchers.

296 liv. pour ornements fournis à la fabrique.

1,473 liv. pour le second payement du Grand Pont, et 1,541 liv. pour le troisième.

2,761 liv. pour le payement du tiers de la maison de cure.

1,850 liv. pour réparations à la toiture de la caserne, et 3,700 liv. pour réparations auxdites casernes.

2,079 liv. pour 70 couvertures de laine pour les casernes, et 685 liv. pour 30 autres couvertures pour le pavillon des officiers.

7,965 liv. pour reconstruction du pont entre les deux villes.

Construction d'un bac et réparations urgentes et pro-

visoires pour rétablir les communications et empêcher les dégâts occasionnés par l'inondation du 25 au 26 octobre.

551 liv. pour réparation à neuf du pavé de la paroisse, entièrement soulevé par le déluge.

Total des recettes : 43,085 liv. 19 sous 1 d.

Total des dépenses : 51,134 liv. 9 sous 9 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Baux : de l'encavage des vins, du gravot des toiles, de la chasse, des places des Boucheries, des caves de l'Hôtel-de-Ville, de l'imposition sur les vins, eaux-de-vie, bières, cidres et poiré, sur les viandes de boucherie et sur les langues de bœufs.

Copie du compte rendu par François-Dominique Barroué, prêtre, receveur de la fabrique.

Constitution pour Madame Elisabeth-Luce, comtesse Le Bacle, chanoinesse de l'Insigne chapitre d'Épinal, contre Marie-Anne Lory, veuve de Mathias Vas, d'une rente annuelle de 31 liv. tournois.

Provision de l'office de secrétaire-greffier de l'Hôtel-de-Ville, au profit de Sébastien Vautrin.

États de dépenses pour la fourniture des bois et lumières aux corps de gardes et pour le chauffage des régiments de Dragons d'Artois et Royal-Champagne, en quartier à Épinal. Noms des officiers.

Traité pour la fourniture de deux meules de moulin.

Devis des réparations à faire à la maison d'école de la Grande-Ville.

Mémoire pour le démontage et remontage des cloches.

Remboursement du prix des places des anciennes boucheries conformément à la convention de 1772.

Devis des ouvrages et fournitures à faire pour la reconstruction à neuf du presbytère.

Adjudication pour la réparation de la toiture des casernes.

Traité entre le maire et Gérard Vernay, marchand à Pont-à-Mousson, par lequel ce dernier s'engage à fournir 70 couvertures de laine pour les casernes.

État des sommes payées pour la reconstruction du Grand Pont, l'établissement d'un bac et autres réparations urgentes et provisoires, ensuite de l'inondation du 25 au 26 octobre.

Contre-compte contenant 30 feuillets, papier.

CC. 271. (Registre.) — 26 feuillets et 165 pièces, papier.

1779. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes de Lorraine, par Léonard-Joseph Jeandidier, échevin-trésorier des deniers patrimoniaux et d'octrois de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

1,250 liv. pour les réparations du déversoir qui conduit les eaux de la Moselle sous les roues du moulin de la Grande-Ville.

Total des recettes : 31,455 liv. 9 sous 2 d.
Total des dépenses : 35,136 liv. 12 sous.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Locations : des moulins de la Grande-Ville, des greniers de l'Hôtel-de-Ville, des halles et des carrières de Rasimont.

État de la recette du passage du bac, à partir du 30 octobre jusqu'au 20 novembre (903 liv. 10 sous 10 d.)

Mémoire de la cire fournie à la paroisse Saint-Maurice.

Lettre du baron de Battaincourt, brigadier des armées

du Roi, attaché pour son service en qualité de colonel au régiment Royal-Cravattes, au sujet du payement de son logement.

Noms des officiers du régiment Royal-Cravates cavalerie.

État-major : Le marquis de Tourzel, mestre de camp, commandant; le comte de Montsorau, mestre de camp, commandant en second; de Avrange, lieutenant-colonel; de Tournemire, major; Daudruines, quartier-maître-trésorier ; Blachat, Rouffard et de Lamarche, aumôniers.

Capitaines : MM. de Lescours, de Montaigu, de Champagny, de Grillon, de Mauroy, de Saint-Creu, de Charlanda, de Saint-Lieux, de Blachon, Desquelbecq, Bocquart et le comte de Choiseul la Beaume.

Lieutenants et sous-lieutenants : MM. Lavaux, de La Vereuse, de Nognes, d'Aulnoy, Renardet, de Beaudreville, du Mouchet, de Jouin, de Plantière, Brillet, de Verdure, Hemard, de Veus, de Saint-Amant, de La Villate, de Condenhore, de Francourt, de Dunes, de Fontaines, Bouchotte, de la Blinière, de Fraulieu, de Gourcy et d'Hautrive.

Noms des officiers du 3e régiment de chasseurs à cheval, en quartier à Épinal :

Le comte de Vioménil, mestre de camp; le comte de Elion, lieutenant-colonel ; Bourgeois, major ; de Pèbre, de Goudin, le baron de Vioménil, de Lacoudray, de Gevaudan, de Girardet, d'Ollonne, de Luzignan, Heysen de Klein, de Montmarin, de Lignol, Charlot et de Pécheux, capitaines; de Montsaubré, Muller Despinette, de Cugnon, de Laroche, de Graves, de Chatton et de Baudinot, lieutenants ; de Thumerey, de Ferrières, de Labroue, de Brantigny, de Fougerolles, Duhoux, de Torrebein, de Launoy, de Fignèville, de Hennecourt et de Barville, sous-

lieutenants ; des Erard, quartier-maître ; de Chaumont et Roubine, portes-guidons ; Mazard, adjudant, et Depinneville, gentilhomme.

États de dépenses pour la fourniture du bois et de la lumière aux corps de gardes et pour le chauffage des régiments de Dragons-d'Artois, du Royal-Cravattes et du 3e chasseurs à cheval.

Contre-compte contenant 26 feuillets, papier.

CC. 272. (Registre.) — 22 feuillets et 134 pièces, papier.

1780. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes, par Léonard-Joseph Jeandidier, receveur de la ville.*

RECETTES ORDINAIRES

3,000 liv. des moulins.

1,365 liv. 16 sous des halles.

551 liv. du meu et du tonneu.

663 liv. 12 sous, des blanchisseries.

105 liv. de la tuilerie.

115 liv. pour droits de marque d'arbres de bâtiment.

153 liv. de la chasse.

67 liv. 18 sous 6 d. des boucheries de la Grande-Ville et 31 liv. de celles de la Petite-Ville.

62 liv. des carrières de Rasimont.

40 liv. des caves de l'Hôtel-de-Ville.

89 liv. 6 sous 8 d. du droit de pêche.

129 liv. pour amendes dans les bois.

33 liv. 13 sous 3 d. pour droit de prendre de l'eau dans les tuyaux de fontaines.

51 liv. pour location de greniers.

155 liv. de location d'usuaires.

241 liv. de cens dûs à la ville.

RECETTES DES DROITS D'OCTROIS

On ne fait aucune recette sur les moulins, en raison de leur chômage.

8,425 liv. de l'imposition sur les vins.

4,862 liv. pour leur entrée.

877 liv. de l'impôt sur les eaux-de-vie, cidres et bières.

3,247 liv. de l'impôt des viandes de boucherie; de 509 liv. de la ferme des langues de bœufs et droit de planches qui flottent sur la Moselle.

RECETTES EXTRAORDINAIRES

9,695 liv. de ventes de bois.

DÉPENSES

1,357 liv. pour réparations aux casernes.

295 liv. aux frères Monet de Saverne, pour le cinquième payement des ornements fournis à la paroisse d'Épinal, en vertu de leur traité du 22 juin 1772.

465 liv. pour frais de levée et d'équipement de cinq soldats provinciaux, à la charge de la ville.

Total des recettes : 34,745 liv. 2 sous 3 d.

Total des dépenses : 32,777 liv. 16 sous 7 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Traité pour l'entretien des pompes à incendie.

Adjudication pour le nettoiement des fossés et raies de division des coupes.

États pour le payement des logements des officiers du 3e régiment de chasseurs à cheval et de cavalerie du Berry.

Traité pour l'entretien des fontaines.

Délibération relative aux dégradations du gravot des toiles par le déluge de la St-Crépin.

Contre-compte contenant 22 feuillets, papier.

CC. 273. (Registre.) — 25 feuillets et 156 pièces, papier.

1781. — *Compte rendu par devant la Chambre des comptes, par Léonard-Joseph Jeandidier, échevin trésorier de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES ORDINAIRES

1,514 liv. pour les gages des quatre sergents de ville, et 90 liv. pour indemnité de logement.

21 liv. 8 sous 6 d. pour les gages du bangard.

200 liv. au sieur Pierrot, médecin stipendié.

200 liv. au sieur Rattaire, Joseph, maître des premiers principes de la langue latine.

300 liv. à Joseph Aymonin, chantre et régent de l'école de la Grande-Ville.

200 liv. à Dominique Plaisance, régent de l'école de la Petite-Ville.

516 liv. à Sébastien Garnier, organiste.

42 liv. à Jean-Dominique Bombard, bedeau de la paroisse.

85 liv. à Alexis Pierre, visiteur des viandes.

3 liv. aux Cordeliers de Neufchâteau, pour rétribution des sermons des fêtes de la Pentecôte.

6 liv. 17 sous au supérieur des Minimes, pour rétribution du service célébré en leur église, le lendemain de la St-Maurice, comme de coutume.

5 liv. à François Bourbon, marguillier, pour le service le jour de St-Louis.

225 liv. aux Capucins d'Épinal, pour rétribution des messes de onze heures, célébrées par eux à la paroisse.

591 liv. 15 sous 6 d. à Joseph Jacquemin, pour cire fournie à l'Église.

93 liv. à Pierre Falamagne, pour la conduite des pompes à incendie.

446 liv. 10 sous 10 d. à M. de Launoy, receveur des finances à Épinal, pour ses gages.

387 liv. au sieur Forneron, trésorier-receveur de l'hôpital des Enfants Trouvés de Nancy, pour la contribution à la charge de la ville.

31 liv. aux sonneurs pour leurs gages.

300 liv. aux boueurs.

1,625 liv. à Joseph Maurice, concierge des casernes.

100 liv. à Dominique Perroux, pour ses gages d'entretenir les bornes et fossés de division des coupes.

160 liv. à Nicolas Mathiot, horloger, pour l'entretien des horloges.

186 liv. au sieur Gaillard, commissaire de police.

645 liv. au sieur Vautrin, greffier de l'Hôtel-de-Ville.

200 liv. au sieur Farémont, imposées à la ville pour la correspondance des postes, par arrêt du 2 mars 1763.

200 liv. aux PP. Minimes, pour la rétribution de la station du carême.

1,285 liv. 12 sous pour les logements du comte de Rieux, du duc de Crussol, de Farjonel, Le Landre et autres officiers du régiment de Berry.

2,859 liv. au sieur Pellet, fils, pour fournitures de bois et lumières audit régiment.

90 liv. à Antoine Hyacinthe Vautrin, imprimeur, pour frais d'impression.

81 liv. à Nicolas Petot, marchand à Épinal, pour fourniture d'huile et de mèches de coton pour la paroisse.

42 liv. 17 sous au sieur Billot, second échevin, pour la décharge des acquits à caution.

182 liv. pour cens dûs sur les usuaires.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

69 liv. 15 sous pour le logement de M. Schomberg et celui de l'inspecteur du régiment du Berry.

2,192 liv. aux adjudicataires du déversoir des moulins de la Grande-Ville.

499 liv. à Jean Barbier, pour la conduite de 5,005 tombereaux de sable au Champ-de-Mars.

1,000 liv. à Hyacinthe Pétronin, adjudicataire des ouvrages à faire en maçonnerie aux culées du pont du Boudiou.

Total des recettes : 25,983 liv. 11 sous 11 d.

Total des dépenses : 31,559 liv. 9 sous 10 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Adjudication de la conciergerie de la caserne, pour 9 années, au profit de Joseph Maurice ; conditions et charges.

État de ce qui est dû pour logement aux officiers du régiment de Berry-Cavalerie.

État de la fourniture pour les habillements faits aux pauvres par les ordres des officiers de l'Hôtel-de-Ville, en réjouissance de la naissance du Dauphin.

Réception du déchargeoir et des vannes du moulin de la Grande-Ville, adjugés le 30 août 1779.

Contre-compte contenant 23 feuillets, papier.

CC. 274. (Registre.) — 30 feuillets et 131 pièces, papier, 2 pièces parchemin.

1782. — *Compte rendu par Antoine-Dieudonné Loyal, échevin-trésorier des deniers patrimoniaux et d'octrois de la ville d'Épinal.*

RECETTES

656 liv. 9 sous 10 d. pour usurpations et anticipations faites sur les terrains de la ville ; noms des usurpateurs.

DÉPENSES

50 liv. 7 sous 6 d. pour frais occasionnés par le tirage de la milice.

105 liv. 13 sous, distribués aux pauvres le jour de la fête de St-Louis.

46 liv. pour réparation à la voûte du canal de St-Michel, écroulée au débordement du 27 juin 1782.

1,068 liv. à Jean-Pascal Garnier, pour solde du prix du pont du Boudiou

33 liv. 4 sous pour prix de sapines perdues à l'incendie de la maison de Joseph L'huillier, arrivé dans le mois d'octobre 1781.

413 liv. à Lazard Meyer, juif, pour prix d'un ornement complet.

537 liv. au sieur Billot, échevin, pour avances et dépenses par lui faites au sujet de la transaction des moulins.

Total des recettes : 48,285 liv. 2 sous 1 d.

Total des dépenses : 28,948 liv. 8 sous 9 d.

MÉMOIRES, TRAITÉS, ADJUDICATIONS ET QUITTANCES

État de dépenses pour le logement des officiers du régiment de Berry.

État des réparations à faire aux casernes, à la sortie dudit régiment et à l'arrivée de celui de Noailles-Dragons.

Traité pour les réparations à faire à la maison d'école de la Grande-Ville.

Contre-compte contenant 30 feuillets, papier.

CC. 275. (Registre.) — 30 feuillets et 155 pièces, papier.
3 pièces, parchemin.

1783. — *Compte rendu par Antoine-Dieudonné Loyal, échevin-trésorier de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

43,679 liv. 7 sous au sieur Fleurant, adjudicataire des moulins (31 décembre 1781).

702 liv. pour ouvrages de menuiserie aux casernes.

105 liv. pour pain distribué aux pauvres le jour de la St-Louis.

879 liv. 15 sous à Joseph-Hyacinthe Pétronin, pour le dernier payement des travaux exécutés aux culées du pont et aux murs de l'hôpital.

Total des recettes : 67,611 liv. 5 sous 5 d.

Total des dépenses : 76,812 liv. 17 sous 8 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Bail des moulins de la Grande-Ville.

Adjudication de la ferme de l'octroi desdits moulins.

Registre des grains moulus à raison de 13 sous le resal.

Visite des dégradations faites au déversoir et aux moulins ensuite de la crue du 6 janvier 1783.

Baux : de la ferme des halles, des places de la Blanchisserie, du Grand Gravot et de celles au dessous de St-Antoine, des carrière de Rasimont, de la pêche et des greniers au dessus des halles.

Acensements de terrains au profit de Augustin Lamarche (15 omées 3 verges, X. 5, de la 10e partie; reconnaissance du 31 mars 1774); de Marie-Louise Rattel (10 jours 6 omées, L. 6, de la 10e partie); de Jean-Charles Théaude (4 jours 2 omées); de Nicolas Aubry (4 jours 15 verges); de Dominique Hebrechelot et Jean-Nicolas Grandjean

(5 jours 5 omées); de Dominique Mamel (6 jours 6 omées); de Jean-Baptiste Oger (13 jours 2 omées); de Antoine Henry (6 jours); de Léopold Mercier (4 jours 8 omées); de Anne Duceux, veuve de Jacques Villemin, (5 jours 6 omées 15 verges); de Charles Thiéry (16 jours 3 omées); de Jean-Nicolas Poignon (5 jours 8 omées); de Claude Jacquot (14 omées); de Nicolas Georgeot (5 omées); de Nicolas Trehet (2 jours 1 omée); de Jean-Baptiste Demarne (4 jours 8 omées); de Sébastien Greninguère (3 omées); de Jean-Baptiste Desfeux (un jour); de Michel Hilaire (uu jour); de Jean-Baptiste Ferry (18 omées sur lesquels se trouve une petite maison); de Joseph Masson (3 jours 3 omées; de Edme André, dit Lachapelle (17 jours 2 omées; de Joseph Chavotel (2 jours); de François Vagney (2 jours 5 omées); de Joseph Renneson (3 jours 9 omées, sur lequel se trouve une maison dite La Colombière); de Claude-Louis Charpillet (4 jours 5 omées, y compris le sentier des Pairières

Acensement du 10 mai 1782, au profit de Marie Petot, veuve Bled et Jean-François Bled son fils, d'un terrain situé à la Grande Passée, devant la Voivre et d'un autre de 3 jours 7 omées entre les deux côtes de Rasimont.

Location d'un terrain situé à Chanteraine, au canton de Loriquette, près de la côte Champion, et d'un petit potager situé au Gravot des toiles.

Arrêt du 11 décembre 1780, subrogeant Elophe-Laurent Colombier, directeur de la Forge Quenot, paroisse de Bains, et Marie Verther, son épouse, aux droits de Pierre Retournard, Dominique Royer et Antoine Olive, des bénéfices de l'acte d'acensement du 24 juillet 1736, d'un terrain de 20 arpents 170 verges, situé lieu dit Le Rup de

Saulay (soba), dans la forêt; à charge de laisser les anciens passages libres.

Acensements : du 29 mars 1782, au profit de Mathieu Bonnet et Dominique Vaillant, d'un terrain contenant 2 jours 1 omée, situé entre le champ de la Roche et le chemin au bas de St-Michel, le long de l'étang.

Du 20 mars 1782, au profit de Sébastien Petot, d'un terrain contenant 3 jours, situé dans la Colline, aux pieds des Roches qui soutiennent les terres de la métairie dite La Roche, et 2 jours 6 omées, non compris le chemin qu'il est obligé de mettre en bon état.

Du même jour au profit de Dominique Perroux, d'un terrain contenant 7 omées 18 verges, situé sur la passée ou chemin qui conduit à la Tuilerie, à droite du chemin de Jeuxey.

Du 10 avril 1782, au profit de Pierre-Antoine de Launoy, écuyer, d'un terrain contenant 14 omées situé à côté du chemin de Longchamp ;

Du 10 mai 1782, au profit de Jean Gouyer, de deux petits terrains au canton dit à la Loriquette, aboutissant sur la route d'Épinal à Mirecourt ;

Du même jour, au profit de Nicolas Demarne, d'un terrain contenant 5 jours 5 omées, au canton dit Chaudpoil, du côté de Chaudifosse, et d'un autre contenant 5 jours une omée sur la côte de Laufromont ;

Du même jour, au profit d'Alexis Poirot, d'un terrain contenant 3 jours 8 omées dit à la Basse Mougin, sur la côte de Laufromont, et d'un autre contenant 2 jours, situé au même lieu ;

Du 24 mai 1782, au profit de Georges Boulay, d'un terrain de 2 omées 1/2, situé au bas de la côte de St-Michel, sur lequel se trouve une maison ; — de Marc

François, d'un terrain de 8 omées porté sur le procès-verbal de reconnaissance de 1774, sous la cote h. 4, 7e partie : — de Joseph Claudel, d'un terrain de 8 omées au même canton ; — de Joseph Thouvenel, d'un terrain de 2 omées 1/2, situé en haut du faubourg d'Ambrail, et de Jean-Jacques Margaux, de trois terrains, le 1er contenant 9 jours 7 omées ; le 2e 18 omées 20 verges et le 3e 9 omées, portés au procès-verbal de 1774 sous les côtes L. 10, O. 10, et Q. 10 ;

Du même jour, au profit : de François Hugues, d'un terrain de 3 jours, porté sur la cote Z. 9 de la 11e partie ; de Joseph Hugues, d'un terrain de 2 jours, coté E. 10, 11e partie ; de Nicolas-Antoine La Fontaine, d'un terrain de 2 jours, coté O. 6, 10e partie ; — de Siméon Parichot, de 9 omées, coté M. 6, 10e partie ; — de Jean-Nicolas Baudelet, d'un jour, coté J. 6 ; — de Claude Collignon, 7 omées, coté J. 6 ; — de Jean Aimé et Laurent Antoine, d'un terrain de deux jours une omée, à la côte St-Michel, coté K. 4 ; — de Dominique Poirot, d'un terrain de 8 jours, à la côte St-Michel, sous la cote Q. 4, 7e partie ; — de Joseph Petot, d'un terrain de 4 jours 17 verges, coté O. 5, 9e partie ; — de Dominique Voyaux, 4 jours 6 omées, lieu dit à la Tête des Morts, coté Z. 5 : — d'un autre terrain contenantenant 2 jours 3 omées faisant partie de celui coté C. 6 et D. 6 ; — d'un troisième contenant 8 jours 2 omées, coté Y. 9 ; — d'un quatrième, contenant 2 jours 8 omées 16 verges, coté C. 10, D. 10, 11e partie ; — d'un cinquième, contenant 2 jours, coté F. 10, 11e partie, et d'un sixième, contenant 8 jours 6 omées, faisant partie des 11 jours 1 omée coté M. 10, 11e partie.

De Joseph Thouvenel, d'un terrain de 2 jours 8 omées, à prendre dans un de 5 jours 3 omées, coté 4 et 5,

10e partie ; — de Joseph Thouvenin, 3 jours 1 omée, à prendre dans une pièce de 5 jours 1 omée, coté A. 6, 10e partie ; — de Alexandre Dégornet, 2 jours à prendre dans la même pièce ; De Claude Jacquot, de 3 jours 6 omées coté B. 6, 10e partie ; — de Claude François Michel, 4 jours 2 omées, coté Q 7, 11e partie : — de Pierre-Sébastien Demarne, 5 jours 7 omées, coté Q. 7, 11e partie ; de Barbe Prin, veuve d'Amé-François Vautrin, 3 omées 14 verges, faisant partie de celui coté E. 9, 11e partie ; — de Jean-Baptiste Bexon, de 14 omées, coté O. 8, 11e partie ; — de Jean-Antoine Tingre, de 17 omées, coté P. 11e partie ; — de François Monnoye, de 9 omées à prendre dans la pièce de 19 omées, coté R. 10, 11e partie; de Dominique Voirin, de 3 omées, aboutissant sur le chemin d'Olima, près d'un autre terrain patrimonial, coté 133, et de Marie Briei ; de 10 jours 2 omées, coté N. 10, 11e partie.

Du même jour (24 mai), au profit de Joseph Petot, laboureur, étant aux droits de la veuve de Jean-Baptiste Bourion, pour 14 jours de terre, lieudit à la Tranchée de Docelles, coté 105. Par cet acensement on lui accorde en plus 10 verges de large sur 100 de long, à prendre dans l'usuaire.

Du 24 mai 1782, au profit de Françoise Vial, veuve de François Loyal, directeur de la poste aux lettres à Épinal, d'un terrain de 7 jours 1 omée situé à Rasimont, coté D. 5.

Du même jour, au profit du sieur Brouillard, avocat à Nancy, comme étant aux droits de Jean-Ignace Vaudré, son aïeul, lequel a obtenu, par contrat du 10 septembre 1768, à titre d'acensement, 2 jours 5 omées d'usuaire de ville, à la côte de Laufromont, à côté et au nord, du

pré le Serpent la passée et le sentier de Ste-Barbe d'autre part, sur une longueur de 38 verges, à prendre de la borne séparative des terres de Laufromont, en tirant en ligne droite à la 44e borne de la circonférence des bois communaux.

Du 13 décembre 1782, au profit de Jean-Charles Tibay, cultivateur à la Baudenotte, d'un terrain contenant 2 jours 8 omées, près de sa propriété.

Mendements pour ventes de bois.

Signification au principal du collège d'Épinal, comme représentant les jésuites, au sujet d'une anticipation faite par ceux-ci sur les usuaires de ville.

Adjudication pour l'enlèvement des boues et de l'entretien des fontaines.

Rôles des 140 bourgeois qui jouissent des terrains usurpés sur les usuaires et de ceux qui en jouissent à titre de cens.

Traité pour la fourniture de bois et de lumières aux troupes.

Réception des ouvrages faits aux moulins.

Extrait des comptes de la fabrique, rendus par Sébastien Vautrin, pour l'année 1781 et 82.

État de sommes dûes pour le logement des officiers supérieurs du régiment de Noailles, savoir : le prince de Foix, mestre de camp, commandant ; le chevalier de Puységur, mestre de camp en second ; le chevalier de Villereau, brigadier des armées du Roi, lieutenant colonel, et le chevalier de Salver, major.

Procès-verbal d'adjudication pour la construction à neuf des moulins, conformément aux plans de M. Lecreulx, ingénieur en chef des ponts et chaussées, au profit de

François Fleurant, maître de la poste aux chevaux à Xertigny, moyennant la somme de 53,000 livres.

Réception des travaux faits à la toiture de l'école de la Grande-Ville.

Adjudication des réparations à faire à l'Hôtel-de-Ville, le 30 juillet 1782.

Réception des travaux adjugés le 20 août 1781, au sieur Pétronin, pour la construction des culées du pont du Boudiou, de La Chatte, du quai, sur le grand bras de la Moselle du côté de l'hôpital, et du mur depuis l'Écusson jusqu'au pont du Cours.

Mémoire pour l'habillement des sergents de ville.

Devis des ouvrages en plâtre à faire à l'Hôtel-de-Ville.

Réclamation des fermiers des moulins, ensuite du chômage causé par l'inondation du 25 octobre 1778.

Contre-compte contenant 30 feuillets, papier.

CC. 276. (Registre.) — 31 feuillets et 144 pièces, papier.

1784. — *Compte rendu par Antoine-Dieudonné Loyal, échevin-trésorier de la ville d'Épinal.*

RECETTES

Des cens anciens et nouveaux, et de 7,265 liv. pour ventes de bois.

DÉPENSES

3,100 liv. au sieur Fleurant, adjudicataire des moulins.

107 liv. distribuées aux pauvres le jour de la St-Louis.

400 liv. aux frères Foinand, charpentiers, pour la construction des cinq tournants des moulins.

1,379 liv. à Jean-Nicolas Lambert, charpentier, pour le tiers du prix principal de l'adjudication de la reconstruction de quatre voûtes des écuries des casernes.

1,136 liv. 13 sous 4 d. à Joseph Vernet, marchand, pour 40 couvertes fournies pour les troupes en quartier à Épinal.

182 liv. à Gabriel Jacquot, maçon, pour les deux tiers du prix de l'adjudication des réparations à faire à la chapelle de St Antoine.

1,474 liv. pour le logement du munitionnaire et pour la construction d'une écurie dans la halle des anciens moulins.

221 liv. à différents bourgeois, pour location de terrains nécessaire à la création d'un Champ de Mars à l'usage du régiment en quartier, et 256 liv. aux Dragons de Noailles qui ont défriché ledit terrain.

115 liv. pour vins d'honneur présentés au Maréchal de Stainville, à son arrivée à Épinal.

Total des recettes : 42,484 liv. 15 sous 4 d.

Total des dépenses : 43,098 liv. 16 sous 2 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, ACENSEMENTS, MÉMOIRES ET QUITTANCES.

Réclamation du fermier des halles en raison du peu de blé qui est arrivé aux marchés pendant l'hiver.

Adjudications de l'encavage des vins et des places des blanchisseries, tant sur le Gravot qu'au bas de St-Antoine.

Acensements : du 6 août 1783, au profit de Jean Fratrel, d'un terrain contenant 8 jours 6 omées d'une sorte et 13 omées d'une autre, lieudit à Haut-Huit-Fosse.

Du 18 décembre 1782, au profit de Marie-Barbe Godard, veuve de Joseph Lendormy, de Nicolas Lendormy et de Jean Benoit Sarazin, d'un terrain contenant 9 jours 1 omée 16 verges, coté R. 6 et P. B. 26.

Du même jour, au profit de Nicolas Pelot, de 2 omées de terrain, à prendre dans une plus grosse pièce située

près de la chaussée de l'étang Dame Prince, dépendant de la cense de Poissompré.

Du 17 janvier 1783, au profit de Pierre-François Allier et Claude-Philippe Martin, d'un terrain contenant 5 omées 20 verges, faisant partie de la pièce de 3 jours 5 omées 20 verges déjà possédée par eux, en vertu d'un acte de 1746, coté n° 16.

Du 15 janvier 1783, au profit de Marie Merciol, d'un terrain contenant 8 omées 7 verges, coté 13, contigu à un terrain de 5 jours.

Du 21 février, au profit de Joseph Jacquemin, de deux pièces de terre cotées E. 5, la 1re contenant 6 jours, à prendre au dessus du terrain de la nommée Loyal, en tirant à l'orient, du côté du chemin d'Épinal à Docelles et la 2e un peu à droite dudit chemin, contenant 12 jours, est limitée par le terrain de Frémifontaine.

Du 9 mai, au profit de Dominique Péroux, d'un terrain contenant 2 omées 6 verges, situé le long d'un autre à lui acensé le 20 mars 1782, coté Y. 3.

Du 9 mai 1783, au profit de Alexis Poirot, d'un terrain situé dans la tranchée de Docelles, coté T. 11.

Du 13 juin, au profit de Georges Jacquemin, laboureur à la cense de la Calotine, de deux terrains, le premier de la contenance de 6 jours 5 omées, situé au dessus du chemin qui conduit à Archettes et aboutissant sur la fontaine de l'Herculéen, sur une longueur de 110 verges et le deuxième terrain contenant 1 jour 5 omées, entre le même chemin et la rivière de Moselle, à prendre vers la même fontaine, sur une longueur de 55 toises.

Du 16 juillet, au profit de Jean Vauthier, charron à Vittel, à cause de son mariage avec la veuve Mathieu Collot, d'un terrain contenant 2 jours 5 omées, aboutis-

sant sur le chemin de communication du canton dit la Grande Basse, coté 9.

Du 19 juillet, au profit de Edme André, dit La Chapelle, d'un terrain contenant 22 jours, situé au canton de la Grande Mouche, le bois d'une part, la Moselle d'autre; le terrain acensé au même en 1782 d'un bout, le surplus de l'usuaire de l'autre bout.

Du 6 août, au profit de Antoine Boulay, d'un terrain à prendre dans la tranchée d'Épinal à Docelles, coté P. 5, contenant environ 8 jours 6 omées, entre le pré du sieur de Frémifontaine et la forêt d'Épinal, sur une longueur de 120 verges, et d'un autre terrain contenant 25 jours, à prendre à l'extrémité de ladite tranchée, du côté du finage de la Fosse et se terminant sous la tête de la fontaine du Fays.

Du 6 août, au profit de Jean-François Vitu, d'un terrain contenant 20 jours, dans la tranchée de Docelles, sur la gauche en allant d'Épinal à Docelles, sur une longueur de 250 verges, à partir de la fontaine du Fays.

Du même jour, au profit de Jacques Desprez, voiturier, de deux terrains cotés E. 5, le premier à prendre à droite de la tranchée de Docelles, à l'extrémité du finage, contenant 25 jours, sur une longueur de 250 verges, et le deuxième un peu en dessous, contenant 12 jours 5 omées.

Du même jour, au profit de Charles-Joseph Bruillard, avocat à Nancy, comme héritier de Jean-Ignace Vaudré, son aïeul maternel, d'une métairie située à l'extrémité de la Grande-Ville d'Épinal, dite le pré le serment (serpent), contenant 6 jours seulement ; par cet acte, on lui accorde à titre de cens, 12 jours d'usuaires situés entre sa métairie et d'autres usuaires.

Du 30 août, au profit de Charles-Emmanuel Billot,

comme propriétaire d'une pièce de terre contenant 21 jours 6 omées 7 verges au dessous de la Magdelaine, coté 157, 18e partie, pour l'avoir acquise de la veuve et des héritiers Guilgot. Par cet acte on accorde, à titre de cens, audit Billot, 5 jours de terre, à prendre dans la passée de Grand-Rupt, coté 5, 12e partie.

Du 13 décembre 1782, au profit du même, de deux terrains, le premier contenant 8 omées 10 verges, provenant d'anticipations et le deuxième, de 7 omées 2 verges qu'il tenait à bail emphytéotique du 21 juin 1771.

Du 31 août 1783, au profit de Nicolas Petot, marchand, d'un terrain contenant 12 jours 2 omées 10 verges, coté E. 5, à prendre à la pointe orientale des terrains patrimoniaux des sieurs Demarne et de la veuve Jean Pierrot, cotés 42 et 43, sur une longueur de 90 verges.

Du 15 janvier 1783, au profit de Joseph Petot, de deux terrains cotés C. 5 et E. 5, le premier contenant 7 jours 6 omées et le deuxième contenant 8 jours, à prendre dans une pièce de plus grande contenance.

Du 21 novembre, au profit : de Joseph Petot, d'un terrain contenant 3 jours 2 omées 10 verges, à la tranchée de Docelles, près des terres acensées à Joseph Jacquemin ; — de Jean-François Vitu, d'un terrain contenant 20 jours, dans la tranchée de Docelles, à prendre à partir de la croix de Charmois, en tirant à l'occident ; — de Nicolas Poirot, d'un terrain contenant 7 jours dans la même tranchée.

De Jean François Pitois, d'un terrain contenant 8 omées, à côté du pré de la Fontaine du Fays (tranchée de Docelles), et d'un autre terrain contenant 8 jours, sur la droite de la tranchée, à prendre depuis le pré de Soba; — de Joseph Jacquemin, d'un terrain contenant 3 jours 18 verges,

situé à côté de son pré, coté 107, et d'un autre terrain contenant 7 jours 4 omées 10 verges, à la tranchée de Docelles, le chemin au nord, le sieur de Frémifontaine à l'orient, la passée à l'occident et l'ancien dudit Jacquemin au midi.

De Nicolas Thiébault, d'un terrain contenant 2 jours 7 omées à ladite tranchée, à prendre à côté de l'acensement de Jacques Desprez, près du pré de Soba, et d'un autre terrain contenant 12 jours à gauche du chemin à prendre dans la folie Finot, sur une longueur de 200 verges.

De Jean-François Leclerc, d'un terrain de 4 omées 15 verges, au bout d'un champ qui lui appartient coté 134, à prendre vers le bout qui donne sur la route d'Épinal à Mirecourt.

Adjudications de l'imposition sur les vins, eaux-de-vie, cidres et bières et de la viande, des langues de bœufs et de vaches.

Extrait des comptes de la fabrique de l'église de l'année 1783-1784.

États des sommes versées pour les logements d'officiers supérieurs du régiment de Noailles-Dragons. Ces officiers sont : le prince de Poix, brigadier des armées du Roi, commandant ; le chevalier de Puységur, maître de camp, commandant en second ; le marquis de Disle, lieutenant-colonel ; le chevalier de Salvert, major.

Adjudications pour le nettoiement des fossés et des raies de divisions des coupes et de la conciergerie des casernes.

Réception des ouvrages de charpente pour la construction des cinq tournants dans les moulins neufs.

Adjudication pour la reconstruction de la toiture du manège, moyennant 4,138 liv.

Devis des ouvrages à faire aux casernes.

Traité pour la fourniture de 40 couvertes de laine.

Adjudications des réparations à faire à la chapelle St Antoine et pour le transfèrement du boulanger munitionnaire dans les anciens moulins de la Petite-Ville ; réception des travaux.

État des sommes dépensées pour les corvées faites par le régiment de Noailles, pour arracher les genêts, enlever les pierres et applanir le Champ de Mars.

Ordre de M. de La Porte, intendant de Lorraine, du 8 mars 1784, aux officiers municipaux de la ville d'Épinal, de conduire par devant le sieur de Rozières, subdélégué à Épinal, le 5 avril suivant, à 7 heures précises du matin, les garçons et hommes veufs depuis plus de deux ans, sans enfants, de l'âge de 18 ans jusqu'à 40, sans exception, conformément à l'ordonnance du 1er décembre 1774 et celle du 8 février 1784, pour procéder par le sort, à la levée du nombre des soldats que la ville doit fournir.

Requête de Joseph Pellet, fils, négociant, au sujet de son traité du 1er mars 1783, pour la fourniture du bois et des chandelles au régiment de Noailles-Dragons.

Indemnité de 900 liv. au sieur Dran, pour le terrain qu'il cède à la voie publique, provenant de sa maison construite dans une des tours de la porte d'Arches, abattue en raison du danger.

Contre-compte contenant 31 feuillets, papier

CC. 277. (Registre). — 20 feuillets et 114 pièces, papier.

1785. — *Compte rendu par Antoine Dieudonné Loyal, échevin-trésorier de la ville d'Épinal.*

RECETTES

10,403 liv. pour ventes de bois.

DÉPENSES

133 liv. pour pain distribué aux pauvres le jour de la St-Louis.

2.545 liv. pour la reconstruction de neuf voûtes aux casernes.

852 liv. pour 30 couvertures fournies aux troupes.

1,473 liv. au sieur Clever, comme cessionnaire de Jean-Nicolas Lambert, pour le dernier payement du Grand-Pont.

237 liv. pour pain distribué aux pauvres à l'occasion de la naissance du duc de Normandie.

88 liv. à Joseph Jacquot, maçon, pour la reconstruction de l'escalier du grand portail de la paroisse.

888 liv. au sieur Péclet, menuisier, pour ouvrages faits au quartier.

Total des recettes : 44,437 liv. 11 sous 7 d.

Total des dépenses : 51,271 liv. 5 sous 2 d.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Baux : des moulins, des halles ; des plaees des blanchisseries, des carrières de Rasimont ; de la ferme de l'octroi sur les moulins ; de celle du droit sur les marchands qui étalent sur la place et dans les rues et de l'enlèvement des boues.

Adjudications : pour l'entretien des pompes et pour la fourniture de cire à la paroisse.

États des sommes dues pour le logement des officiers supérieurs du régiment de Noailles-Dragons.

Nomination et traité fait avec Jean-Pascal Garnier, maître charpentier, et Charles Falmagne, maître ferblantier, pour ramoner les cheminées de la ville, à raison de 4 sous chacune.

Adjudications : de neuf voûtes à refaire aux écuries des casernes et pour l'entretien des fontaines.

Requête adressée à l'intendant par Charles-Joseph Viriot, capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, et Jean-Baptiste Perrin, avocat au Parlement, par laquelle ils remontrent : qu'au moment où la disette des grains menaçait la ville d'Épinal, ils furent priés par les officiers municipaux de procurer 600 resaux de blé sur les marchés Ils les achetèrent et ramenèrent l'abondance dans la ville et firent baisser considérablement le prix et par là, ils subirent une grande perte. Le conseil, après de minutieuses recherches, reconnaît que les suppliants n'ont fourni que 300 resaux après la diminution, et perdent 3 liv. par resal. Une somme de 900 liv. leur est accordée.

Ordre de M. de La Porte, intendant de Lorraine, aux officiers municipaux d'Épinal, d'amener par devant Léopold de Rozières, écuyer, subdélégué, les garçons et hommes veufs depuis plus de deux ans, de 18 à 40 ans.

Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction de l'escalier du grand portail de l'église St-Maurice.

Contre compte contenant 30 feuillets, papier.

CC. 278. (Registre.) — 22 feuillets et 198 pièces, papier.

1786. — *Compte rendu par Antoine-Dieudonné Loyal échevin-trésorier de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

7,728 liv. 10 sous 6 d. au sieur Fleurant, adjudicataire du moulin.

150 liv. 3 sous 4 d. pour pain distribué aux pauvres le jour de la St-Louis.

2,756 liv. au sieur Rogé, pour les deux derniers payements de la reconstruction de la toiture du manège.

417 liv. pour la reconstruction de 4 voûtes aux écuries de la caserne, et 727 liv. pour la reconstruction de 9 autres.

1,844 liv. 3 sous 6 d. à Charles Faury, maître tailleur, pour habillement et équipement des 8 sergents de ville.

1,767 liv. à Joseph Vernet, pour couvertes fournies aux troupes.

89 liv. à Gabriel Jacquot, pour le dernier payement des réparations faites à la chapelle St-Antoine.

258 liv. pour frais d'équipement de quatre soldats provinciaux.

289 liv. pour la construction du mur de la Magdelaine et à plusieurs riverains de la Moselle, pour indemnité, ensuite de l'inondation de 1779.

1,021 liv. à François Péclet, pour ouvrages de charpente faits aux casernes.

902 liv. à Joseph Jacquot, pour deux payements de la reconstruction du mur de la blanchisserie.

930 liv. pour le prix de deux meules de moulin.

300 liv. à Joseph Drau, pour le terrain qu'il a cédé pour l'élargissement de la rue d'Arches.

453 liv. à plusieurs pour location, pendant deux ans, des terrains formant le Champ de Mars.

3,327 liv. au receveur du droit de marc d'or établi sur les octrois.

181 liv. pour droit de sceaux de l'arrêt portant prolongation des octrois.

803 liv. 14 sous 9 d. pour décoration du théâtre.

Total des recettes : 48,096 liv. 5 sous 1 d.

Total des dépenses : 49.771 liv. 8 sous.

ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, ACENSEMENTS, MÉMOIRES ET QUITTANCES.

Baux : des moulins, de la blanchisserie, du gravot des toiles et du jardin du tripot.

Acensements : du 21 novembre 1785, au profit de Joseph Fèvre, de 4 jours 2 omées de terrain, voisin de celui qui lui a été acensé le 19 août de la même année, situé sur le chemin de Ste-Barbe.

Du 29 octobre, à Mathias Tresche, de deux pièces de terre, la première contenant 6 jours dans le revers du côteau vis-à-vis la chapelle St-Michel, désigné sous la cote P. 2 : la seconde, coté O. 4, contenant 3 jours, à côté du chemin qui va à Failloux, vis-à-vis l'étang Dame-Prince, autrement Poisson Percé.

Du 25 novembre, au profit de Michel Hilaire, de deux jours de terre à prendre dans la pièce contenant 7 jours 8 omées, appelée le pâquis communal, coté G. 2, entre le bois de la ville à l'orient et le finage de Dogneville au nord.

Du 1er octobre, à Jean Henri, de plusieurs terrains usuaires, le 1er contenant 5 omées, coté D. 11, le 2e contenant 2 jours et la passée qui se termine à la [illegible].

le 3e contenant 4 jours à prendre dans un terrain de plus grande contenance, le bois de La Mouche au levant et la Moselle au couchant.

Du même jour, à François Petot, de cinq pièces de terre, la première contenant 4 jours 1 omée dans l'ancienne passée de la Tuilerie à Failloux, coté Y. 3 ; la deuxième contenant 13 omées, dit Devant la Voivre, coté H 2, le chemin de la Vrainsade à l'orient ; la troisième, comme elle se comporte et sera réglée par l'abornement, près de la forêt de la Voivre au nord ; la quatrième contenant 2 jours 6 omées au même canton, près du chemin qui va aux fours, et la cinquième, contenant 2 jours 5 omées au même canton, près du chemin qui conduit à Dogneville.

Du 21 novembre, au profit de Nicolas Petot, de deux pièces de terre, la première contenant 2 jours 2 omées 10 verges, à prendre au bout des 12 jours 2 omées 10 verges à lui acensés le 30 août 1783, coté E. 5, le chemin de Rasimont au nord et à l'orient ; la deuxième, contenant 4 omées 4 verges, attenant à son jardin potager, le chemin de Poissompré à l'orient.

Du 5 octobre à Jacques Després, d'un terrain contenant 8 jours dans la tranchée de Docelles, coté &, 11, lieudit la Faine-du-Fays, près du bois de la ville.

Du 21 novembre, à Georges Boulay, de deux pièces de terre, la première contenant 8 omées 1/2, à la passée de Longchamp, près des trois cerisiers, coté Z 2, et la deuxième contenant 9 omées 1/2 sur la côte de St-Michel, coté E 4, à charge de laisser le chemin libre.

A Dominique Verel, d'un terrain en deux pièces, contenant 4 jours 5 omées 1/2 au dessus des Perrières, la première de 5 omées 1/2, y compris le sentier, la deuxième

contenant 4 jours, à côté du même sentier, à charge de laisser libre la passée communale.

Du 5 octobre, à François Pitois, de 6 jours en deux cantons, dans la tranchée de Docelles, cotés &, 11.

A Nicolas Thiébaut, de 5 jours 4 omées en 2 cantons, situés au même lieu, coté &, 11.

A François Bled, de 10 jours en quatre pièces, la première contenant 9 omées, coté E. 2 ; la seconde contenant 3 jours 7 omées, dans la passée de Jeuxey, coté Y. 2; la troisième de 15 omées, dans la même passée, coté Y. 2. à côté de la haie qui sépare le territoire d'Épinal de celui de Jeuxey, et la quatrième contenant 3 jours 9 omées dans une autre passée, coté S. 2, à côté des terres de la tuilerie.

A Nicolas-Louis Demange, 2 jours 5 omées à prendre dans la passée de Jeuxey, coté Y. 2.

A Nicolas Petot, 18 omées au même lieu, coté Y. 2.

A Nicolas Aubry. 3 jours, coté G. 11, la forêt communale à l'orient et le chemin à l'occident.

A François Monnoye, 2 jours dans la même passée, coté S. 6.

A Romarie Bonnard, 3 jours, à prendre dans l'usuaire, coté B. 11, la rivière à l'occident.

Du 14 février, à Jean-Baptiste Perrin, de deux pièces de terre, la première située dans la tranchée de Docelles, coté &, 11, à prendre à l'orient, au midi et à l'occident du pré Jacquenotte, coté 108, en laissant une passée de 4 à 5 verges de largeur, et la deuxième, d'un terrain de 7 jours, dans la même tranchée, près de la pièce précédente.

Du 1er juin, à Jean-Baptiste Ignace Vaudré, avocat et notaire à Épinal, d'une pièce de terre contenant 5 jours

6 omées situé à Laufromont. (Ce terrain avait été acensé à Anne Duceux, veuve de Jacques Vuillemin, le 24 mai 1782.)

Du 25 novembre, à Joseph Richard, de 5 omées à prendre dans l'ancien chemin de Mirecourt, à charge de laisser un chemin pour les bestiaux.

A Joseph Claudel, d'un terrain de 7 omées, dans l'ancienne passée qui conduit à la tuilerie, à charge de laisser un passage pour les bestiaux.

A Joseph Petot, 5 portions de terrain, la première contenant 12 omées, le chemin de Docelles au midi et l'usuaire au nord ; la deuxième, contenant 12 omées, près de la précédente ; la troisième de 11 omées ; la quatrième de 1 jour 8 omées, et la cinquième de 3 jours 3 omées, près de la forêt, à charge de laisser un passage.

Du 12 mai 1784, à Pierre-Antoine Lourde, de 5 pièces de terre, la première contenant 2 jours, aux Écorcheux, coté S. 4, 7e partie ; la deuxième, 5 jours, au canton des Rouges-Terres ; la troisième, 5 omées, à prendre au dessous de la nouvelle Colombière, coté F. 5, 9e partie ; la quatrième, 5 omées, située au dessus de la nouvelle Colombière, cotée 5, 9e partie, et la cinquième, 5 jours à prendre dans 8 et Brouines, cotée 66 et 68, 9e partie.

Du 23 décembre 1785, à Georges Maître, de 4 jours de terre, à la tranchée de Domèvre, coté I. 12.

Du 25 novembre, à Pierre-Antoine Lourde, de 3 jours de terre, le long du chemin qui conduit à Failloux d'une part et les terres de la Colombière de l'autre, à charge de laisser un passage.

Du même jour, à Nicolas Perrin, de deux jours de terre coté Y. 2, à prendre dans les 13 jours 5 omées, situés

à la réunion des trois passées qui vont à Épinal, à Jeuxey et à Failloux.

Du même jour, à Mathieu Tresche, de 3 pièces d'héritage, la première contenant 4 jours à l'aspect de St-Michel et les deux autres contenant 3 jours, à côté des chemins qui vont à Rasimont et à Failloux, canton de Poissompré, coté P. 4, indépendamment des 9 jours à lui acensés le 29 octobre 1785.

Du 27 juillet, à Nicolas Boyé, par lequel il est subrogé au bénéfice de l'acensement du 24 mai 1782, passé au profit de Dominique Poirot, de 8 jours de terre, situés à la côte de St-Michel.

Du 23 décembre, à Nicolas Lacroix, d'un terrain contenant deux jours 7 omées, lieudit aux Chaufours, coté F.

Du 3 septembre, à Sébastien Petot, de deux terrains, le premier coté E. 4, contenant 1 jour, et le second 5 jours, en forme de triangle dans la pièce cotée Y. 2, à charge de laisser un passage pour les bestiaux.

Du 21 novembre, à Jean-Baptiste Mauclair, de 5 jours de terre dit au Petit Rasimont, coté E 5, à charge d'un passage pour les bestiaux.

A Nicolas Dubois : 1° 5 jours 5 omées 22 verges en deux pièces, cotées M. 5 et N. 5 ; 2° de 5 jours, entre le chemin de Préfoisse et la forêt ; 3° 5 jours au dessus et à l'orient de celui acensé à Sébastien Demarne, en remontant le long de la forêt ; 4° 5 omées au bout et à la partie septentrionale dudit Demarne, à charge de laisser un chemin.

Du 3 septembre, à Antoine Boulay, de 15 jours 4 omées 19 verges, au canton dit la Passée, au pied de la Gravelle, coté V. 11, à charge de laisser un passage.

Du 23 décembre, à Jean-Baptiste Oger, de trois por-

tions de terrain, la première contenant 4 jours à Rasimont, le chemin de Préfoisse à l'occident ; la deuxième, de 6 jours 5 omées, le chemin du château d'un bout ; la troisième, de 3 jours 8 omées 20 verges, à la côte de Laufromont, faisant partie des 5 jours 8 omées 20 verges coté Y. 10.

A Pierre Guilmont, deux pièces de terre, la première contenant 2 jours dans la passée qui conduit à Rasimont, au bout des champs des Petot, coté 44, et la deuxième contenant 1 jour 5 omées, dans la même passée, de l'autre côté de la route, le finage de Jeuxey à l'orient, les terres de la Commanderie à l'occident, à charge de laisser un passage.

A Claude Demarne, trois parcelles de terrain, la première contenant 12 jours, située à Rasimont ; la deuxième 12 omées, à Haouifosse, le chemin de Préfoisse au midi ; la troisième, deux jours dans la passée qui va de la route de Docelles à Préfoisse le long du champ de l'abbaye, à charge d'un passage.

Du 21 novembre, à Amé Mathieu, 2 jours 5 omées, au Petit Rasimont, près du terrain acensé à Nicolas Petot, le 30 août 1783.

A Jean-Claude Godard, jardinier, 5 jours au même lieu, Joseph Petot d'une part et l'usuaire demandé par Greninguerre ; — audit Greninguerre, 6 jours à prendre à côté du précédent ; — à Joseph Serquant, 6 jours au petit Rasimont, le terrain acensé à Dominique Pérou, le 19 août 1785, au nord et le chemin de Docelles au midi ; — à Nicolas Renard, 5 omées à prendre dans la passée, à l'occident de Laufromont, les terres de l'abbaye à l'orient ; — à Dominique Le Roy, trois petits terrains situés au canton de Rasimont, le premier contenant 2 jours 5 omées à l'occi-

dent de celui demandé par Jean-Baptiste Oger, le chemin de Docelles au nord et celui de Préfoisse au midi ; le deuxième, de 3 jours sous les carrières de Rasimont, le long de celui de Joseph Petot et le troisième, de 5 omées, le long du chemin qui conduit à Docelles, au delà de la précédente ; — à Joseph Georgeot, 3 jours, ensuite de celui demandé par Dominique Le Roy, sous les carrières de Rasimont ; — à Nicolas Poirot, 2 jours de terre, la passée de Laufromont à l'orient, les terres de l'abbaye à l'occident, à prendre dans l'emplacement qui se trouvera le moins gêner les passages qu'il sera tenu de laisser libres; – à Jean Fratrer, un jour de terrain situé au dessus des roches de la Pelle, à charge de laisser le passage libre.

Du 24 septembre, à Nicolas Boyer, tanneur, d'un terrain contenant 3 omées 1/2, situé le long du pré dépendant de son huilerie, au dessus du faubourg St-Michel, à l'entrée de la coline du même nom, à charge de faire un mur et de l'entretenir à ses frais le long de la route.

Du 9 décembre, à François Petot, deux pièces de terre, situées au Petit Rasimont, coté E. 5, la première partie contenant 1 jour 4 omées 15 verges, Joseph Petot à l'orient et le chemin de la petite Failloux a l'occident ; la deuxième, 3 jours 4 omées 16 verges, M. de La Salle à l'orient, le chemin de la Petite Failloux à l'occident, à charge de laisser un passage ; — à François Étienne, 3 jours en deux parties, cotées S. 6, la première contenant 1 jour 5 omées, les jardins de Laufromont à l'orient et le chemin de Ste Barbe à l'occident, la seconde, de la même contenance, de l'autre côté du chemin de Ste-Barbe, lieudit à la Croix Ulriot, les terres de l'abbaye à l'occident, à charge de laisser un passage pour les bestiaux qui devront y circuler en tout temps.

Du 1er octobre 1785, à Toussaint de Lavaux, gentilhomme ordinaire du roi de Pologne, demeurant à Bruyères, de deux terrains, le premier contenant 11 omées coté A. 11, aboutissant sur le pré n° 89, appartenant audit de Lavaux et désigné sous la cote N. 3 ; le second, 2 jours 7 omées, coté E. 11, à côté du pré N. 85, à charge de laisser un passage.

Du 14 décembre, à Michel Hilaire, 3 jours de terrain, à prendre dans l'ancienne passée, au midi du bois de la Voivre, coté H. 2.

Du 9 décembre, à Joseph Masson, de quatre terrains, le premier contenant 9 jours à prendre dans une pièce de 26 jours, lieudit au Saulcy; le deuxième, de 1 omée, provenant du restant d'un chemin ; le troisième, de 5 omées 7 verges, restant de l'ancienne passée située au midi du bois de la Voivre, coté H 2, et 18 omées 8 verges au même endroit, à charge de laisser un passage.

Du 31 novembre, à Dominique Verel, de plusieurs terrains, le premier contenant 17 omées 6 verges, dit devant la Voivre, joignant le chemin qui entre dans cette forêt coté S. 2; le deuxième, de 8 omées, entre l'étang de l'Avrinsart, le chemin qui va de la tuilerie à Failloux au midi, à charge d'un passage, etc.; — à François Bled, de plusieurs terrains, savoir : 7 omées entre le chemin de la tuilerie et les terres de l'Avrinsart ; 9 omées 5 verges sur le chemin de Dignonville, ledit chemin au midi et le sieur Loyal au nord ; 12 omées à prendre dans la passée qui va de la tuilerie à Failloux, le long du finage de Jeuxey, à charge de laisser le passage.

Du 3 septembre, à Elophe-Laurent Colombier, propriétaire de la papeterie d'Uzéfaing, 13 jours 5 omées formant le reste du terrain dit la Passée, coté Y. 11, entre

les terrains cotés 5, 11 et T. 11 au midi, la forêt communale et les terrains cotés 5, 11 et Z. 11 d'autre part, à charge de laisser un passage.

Du 19 août, à Dominique Verel, deux petits terrains, situés devant le bois de la Voivre, le premier contenant 15 omées, entre la forêt de la Voivre et la passée, Nicolas Bourion d'un bout, l'usuaire d'autre ; le second contenant 2 jours entre la même forêt et Nicolas Petot ; — à Jean-Baptiste Simonet, 12 omées au canton de l'Avrinsart, coté Z. 2 ; — à Jean-Claude Godard, 5 jours au canton de Laufromont, coté 5, 6, les terres de l'abbaye au nord ; — à Joseph Fève, 3 jours 5 omées, au même lieu et près du précédent; — à Pierre-Sébastien Demarne, trois petits terrains, cotés F. 6, et E. 5, la première contenant 2 jours 4 omées à Hoifosse, le sieur de Lavaux au midi et le chemin de Préfoisse au nord; le deuxième, de 13 omées au même lieu, le sieur de Gironcourt au nord, l'usuaire au midi, le chemin de Préfoisse à l'orient; le troisième, 6 jours au canton de Rasimont, coté E. 5, les champs de l'abbaye au nord, l'usuaire au midi; — à Jean-Baptiste Mauclère, 11 omées 1/2 aux Ecorcheux, les terres de la messe journal et autres au midi, et le chemin de Failloux au nord ; — à Joseph Renneson, 5 jours à la tranchée de Docelles, coté E. i j, la forêt d'une part au nord, le surplus de l'usuaire au midi et le terrain acensé à Joseph Petot, le 21 novembre 1783, au nord; — à Jean Vitre, 12 verges au même canton, près du terrain à lui acensé le 21 novembre 1783; — à Jacques Despré, deux cantons, le premier contenant 10 jours, lieudit le canton de la tranchée, coté L. i j ; le second, situé aux acensements Bonhomme, coté Y. i j, contenant 14 jours, la forêt communale au midi, le chemin au nord et l'acensement Brechin à l'orient; —

à Dominique Peroux, 5 jours au petit Rasimont, coté E. 5 ; — à Joseph Petot, 4 jours, à la tranchée de Docelles, à prendre vis-à vis l'angle de sa maison : — à Barthélémy Poignon, 2 jours 4 omées le long du chemin de Ste-Barbe par la cense Aubry, à prendre de la fontaine de la Quarante-Semaine ; — à Joseph Jacquemin, deux terrains, le premier situé au grand Rasimont, faisant enfoncement dans la forêt qui est à l'orient, au midi et à l'occident, et l'usuaire au nord, sur 45 verges de toutes faces ; le second, contenant 2 jours, situé dans la tranchée de Docelles, coté & JJ. le long du pré, sous la cote 107; — à Sébastien Greninguerre, deux terrains usuaires, le premier contenant 1 jour, au canton de la Pelle, coté P. 5, les précipices des carrières de la Pelle au nord, les terres de l'abbaye au midi ; le deuxième, de 4 jours 7 omées, au canton de Laufromont, coté 5, 6, près des terres de l'abbaye.

Bail des moulins.

Adjudication de la conduite des pompes.

États des sommes dûes par la ville, pour le logement des officiers supérieurs du régiment de Noailles-Dragons, en quartier à Epinal. Le prince de Poix, mestre de camp, commandant ; le chevalier de Puységur, mestre de camp, commandant en second ; le marquis d'Isle, lieutenant colonel et le chevalier de Salver, major.

Réception des moulins, le 24 août 1785, par M. Lecreulx, ingénieur en chef de la province. Ces travaux avaient été adjugés à François Fleurant, le 31 décembre 1781, pour la somme de 53,000 liv. de Lorraine.

Réception des ouvrages faits au manège, aux écuries des casernes et à l'ermitage de St-Antoine.

Requête adressée à l'intendant de Lorraine par Jean-

Nicolas Viriot, adjudicataire de la ferme des boues de la ville, par laquelle il expose que tous ceux qui l'ont précédé recevaient annuellement 350 liv. de la ville et que lui, au contraire, rend 100 liv. et qu'il est chargé de curer tous les ruisseaux, de casser toutes les glaces et de les conduire dehors. Il demande un secours pour l'indemniser de la perte de ses deux chevaux qui se sont cassé les jambes en conduisant de la glace. Une somme de 150 liv. lui est allouée.

Contre-compte contenant 22 feuillets, papier.

CC. 279. (Registre.) — 19 feuillets et 188 pièces, papier.

1787. — *Compte rendu par Antoine-Dieudonné Loyal, échevin-trésorier de la ville d'Épinal.*

Total des recettes : 34,755 liv. 6 sous.
Total des dépenses : 32,951 liv. 13 sous 4 d.

ACENSEMENTS, ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES.

Acensements : du 8 mars 1786, au profit de Pierre-Antoine de Launoy, en qualité de père et tuteur de Marie de Launoy, sa fille, et d'Ignace-Antoine Pierrot, médecin stipendié, des broussailles et rocs qui se trouvent au dessus de leur jardin, au bout du faubourg des anciens grands moulins, au bas de la côte de la Justice, coté 3 ; — du même jour, au profit de Jean-Baptiste Perrin, laboureur à la Camerelle, de 10 jours de terre, à la tranchée de Docelles, à côté d'un terrain qui lui appartient par arrêt du 14 février 1785, lequel a été acensé par les arrêts des 9 mai et 21 novembre 1783, à Alexis et Nicolas Poirot ; — du 6 mars, à Toussaint de Lavaux, écuyer, d'un terrain comme il se contient, consistant en une

passée et un vieux chemin creux, situé entre le terrain coté 90 d'une part et celui appartenant audit de Lavaux, coté 91 d'autre part, à charge de laisser un chemin suffisant.

Du 22 février, à Etienne Collenel, cultivateur à Préfoisse, de 26 jours, situé dans la tranchée de Docelles, coté &, 11, à charge de laisser un chemin.

Du 7 janvier, à Michel Hilaire, le subrogeant au droit de Nicolas Bourion, du contrat d'acensement du 1er juin 1771, d'un champ entouré de haies, contenant 15 jours, lieudit devant la Voivre, au canton du Saut-le-Cerf, le chemin d'une part, et l'usuaire de ville d'autre.

Du 8 mars, à Nicolas Perrin, deux terrains, le premier contenant 5 omées, au Saulcy, coté A, entre les jardins et la rivière ; le second, contenant 3 jours, situé au même lieu, coté B, la rivière à l'occident, l'ancien canal à l'orient ; — à Jean-Baptiste Martinet, deux terrains, le premier contenant 12 omées, à prendre dans 5 jours 8 omées, situé au même lieu, près dudit canal, coté E, et l'autre de 5 omées 21 verges, provenant d'anticipation des Religieuses de la Congrégation, coté 10, aboutissant des deux bouts sur les sentier et chemin allant à Jeuxey.

Du 28 avril, à Jean-Baptiste Martinet, de plusieurs terrains usuaires, le premier contenant un jour, formant le restant de la cote H. 2, entre le terrain de Jean-François Bled d'une part et ceux des sieurs Bourion et Petot d'autre ; le deuxième, contenant 1 jour 1/2 sur le finage de Jeuxey ; le troisième, un jour au pré de l'étang de l'Avrinsard, faisant le restant du terrain acensé sous la cote Y. 2, et enfin 5 omées de rapailles, coté E. 3, à la côte des Estaches.

Du 30 janvier, à Quirin Pétronin et Pierre Joseph De-

marne, d'un petit terrain coté BB. situé derrière l'écurie de la maréchaussée, à la condition qu'ils ne gêneront pas les écuries.

Du 22 février, à Claude-Joseph Jacquot, entrepreneur de travaux, d'un terrain à bâtir, contenant deux omées formant un triangle à côté de la promenade des Forts, coté C..

Du 8 février, à Nicolas Berthelot, marchand, de deux terrains, le premier coté O. 12, contenant 9 omées, la route au midi, joignant les usuaires cotés 137, 138 et 139; l'autre coté P. 12, contenant 5 omées 1/2 faisant le reste de l'ancien chemin près du précédent.

Du 22 février, à Nicolas Berthelot, un terrain contenant 5 jours, faisant partie des 21 jours 11 verges possédés par le Collége, situé sur le ruisseau de Grandrupt, à l'occident de la passée I. 12.

Du 14 janvier, à Joseph Masson, chaufournier au Saut-le-Cerf, de deux terrains, le premier contenant 12 omées, compris sous la cote Y. et Z. et le second contenant 5 omées, entre les terres d'Hyacinthe Poirot au nord et le pré de l'abbaye au midi, sur lequel terrain il y a un four à chaux ; — à Hyacinthe Poirot, chaufournier, un terrain au même lieu, contenant 11 omées, canton du Saut-le-Cerf, coté B. 2, à charge de laisser un passage ; — à Jean-Baptiste Ferry, chaufournier au même lieu, un terrain contenant 11 omées, situé au Saut-le-Cerf, coté C. 2, à charge de laisser un passage ; — à Eloi Ster, chaufournier, un terrain contenant 11 omées, situé au même lieu, à charge de laisser un passage.

Du 8 février, à Jean Barbier, de sept pièces de terre, la première contenant 2 omées 22 verges, coté 123 ; la deuxième, 3 omées, coté 126 ; la troisième, 3 omées 1/2,

coté 146 ; la quatrième, 3 omées 7 verges, coté 131 ; la cinquième, 3 omées, coté 133 ; la sixième, 4 omées 9 verges, coté 134 et la septième contenant 1 jour 5 omées, coté 135, à charge de laisser un passage.

Du 28 octobre, à Jean-Baptiste Martinet, le subrogeant aux droits de Jean-François Desfeux, pour l'acte d'acensement à lui passé le 2 janvier 1765, de 5 omées de terrain, coté M. 8, et acensement d'un autre terrain de 12 omées 15 verges, anticipé par Jean Fratrel à Hoifosse, coté J. 5.

Du 9 août, à Nicolas Thiébault, marinier, résidant à la Tranchée de Docelles, deux pièces de terre, la première consistant en une mare de 2 jours 1/2, le quart en réserve au nord, l'acensement de Jean François Virtel à l'orient et celui dudit Thiébault à l'occident ; la seconde, contenant 3 jours, au bout de ladite tranchée, donnant sur le finage de Mossoux

Du 9 août, à Jean Guyon, demeurant à la cense du Préz Lapierre, d'un terrain contenant 10 jours en quatre parties, la première contenant 7 jours 5 omées, limitée au midi, à l'occident et au nord par la première partie, acensée le 29 mars 1786 audit Jean Guyon, près du rupt de Soba ; la deuxième, contenant 4 omées, le chemin d'Archettes à l'orient et la Moselle à l'occident ; la troisième, contenant 6 omées, située au même lieu, et la quatrième, d'environ 3 omées, entre les susdites pièces.

Du 28 octobre, à Pierre-François Allier, tuteur des enfants d'Etienne Laroche, 7 omées 9 verges de terrain, au canton des Estaches ; — à Dominique Brunotte, laboureur au Champ-du-Pin, 4 omées 9 verges de terrain, au canton du Champ-du-Pin, provenant d'anticipations faites par lui.

Du 21 août, à Jean Henry, le subrogeant au bénéfice

de l'acensement passé au profit d'Antoine Henry, en date du 24 mai 1782, pour 6 jours de terre et 6 autres jours en plus à prendre à côté, coté L. 6.

Du 26 août, à Marie-Anne Pierrot, veuve de Charles Goëry, 8 jours 8 omées de terrain coté h. 5, situé à côté d'un de même contenance, qui appartenait à Joseph Jacquot, son aïeul, en échange du terrain pris dans son jardin, situé à Haute-Rive, coupé par la route de Remiremont.

Du 21 août, à Claude Jacquot, 15 omées 1/2 de terrain provenant d'anticipation, situé au canton dit des Estaches; du même jour, à Joseph Remann, d'un petit terrain coté M. 12 sur le procès-verbal de reconnaissance des usuaires, et d'un autre petit terrain de 3 omées, voisin du premier, à charge de laisser un passage; — à Nicolas Perrin, 4 omées 15 toises provenant d'anticipation, coté B. 10 et X. 9, à charge de laisser un passage; — à Claire Mise, 9 omées 7 verges venant d'anticipation, coté E. 9 et G. 9, à charge de passage.

Du 9 août, à Pierre Bourdon, de 3 omées 1/2, près de son pré à l'orient, et le finage d'Uxegney au midi.

Du 22 novembre, à Barthélémy Poignon, 5 jours de terre à la Quarante-Semaine, voisin du terrain à lui acensé le 19 août 1785, le chemin de Ste-Barbe au midi et les carrières à l'orient, à charge de passage.

Du 24 novembre, à Jacques Despré, laboureur aux acensements du Bonhomme, 2 jours 6 omées de terre, lieudit au Rend de Cheville, coté B. 12, à charge du passsage.

Du 22 novembre, à Joseph Serquant, le subrogeant au bénéfice de l'acensement du 9 décembre 1785, passé au profit de François Etienne, de deux omées de terrain

à la passée de Laufromont, lieudit à la Croix Viriot, et en plus, 1 jour 5 omées de terre, au canton de Rasimont, entre le sieur Lour d'un bout et Caru père de l'autre, coté E. 5 ; — du même jour à Nicolas Bourion, fils, de 3 pièces de terre, la première contenant 6 omées située au bout de la côte de Bruyères, le chemin des Ecorcheux à l'orient et au midi, le sieur Natère au nord et à l'occident ; la deuxième, de 8 omées au nord de la côte de St-Michel, entre M. de Launoy à l'orient, la route de Rambervillers au midi et le sieur Charpillet au nord ; et la troisième, contenant un jour en allant à la tuilerie, les terres de la Commanderie de St-Jean à l'orient, le chemin au midi et à l'occident, et l'usuaire au nord.

Du 27 novembre, à Dominique Perroux, deux pièces de terre, la première contenant 7 omées, restant de l'anticipation faite par les héritiers Georges Petot, au lieudit le Champ Piquant, coté 38 ; la deuxième, de 8 omées restant de l'usuaire vacant, au même canton, coté A. et B.

Du 9 décembre, à Joseph Guyon, 8 omées, au rupt de Soba, près de sa propriété et le chemin d'Archettes, coté Q. 11.

Du 24 mars, à Antoine-Dieudonné Loyal, 2 jours de terre au canton de Rasimont, sur le penchant de la côte vers Failloux, à prendre au bout de celui acensé à sa mère au midi, les terres de Failloux au nord, Joseph Jacquemin à l'orient, coté &. 11 ; 20 jours au même canton, faisant partie des 190 jours coté E. 5, les bois communaux de la ville à l'orient, le chemin qui conduit à Préfoisse à l'occident et les carrières au nord ; un jour à l'Avrinsard, le chemin de Dignonville au midi et le champ dit le Clozel au nord ; 5 omées entre la passée de la tuilerie et celle de Jeuxey, le terrain coté C. 3 au nord et celui

coté V. 3 au midi, faisant partie d'une ancienne passée de la tuilerie à Failloux, à charge des chemins qui peuvent exister ; — à Jacques-Joseph Marchal, 10 jours de terre, au canton de Rasimont, faisant partie des 199 jours portés sur le procès-verbal de reconnaissance des usuaires sous la cote E. 5.

Du 29 mars, à Jean Guyon, quatre pièces de terre cotées P. 11 et Q. 11, la première de 3 jours 8 omées, entre la forêt au nord, la rivière au midi, Georges Jacquemin à l'occident et se terminant sur le rupt de Soba ; la deuxième de un jour entre lui à l'occident et le chemin d'Archettes à l'orient ; la troisième, de 3 jours, entre la Moselle à l'occident et les Guyon à l'orient, et la quatrième contenant 12 omées, vers le finage d'Archettes, la Moselle à l'occident et les sieurs Guyon à l'orient, à charge des passages qui peuvent être nécessaires.

Du 17 mai, à Joseph L'huillier, aubergiste, d'une omée de terrain, situé entre le chemin de Dogneville et le mur du quai bordant la Moselle et le chemin qui descend des jardins au bout.

Du 24 mai, à Nicolas Pernot, manœuvre, un jour de terre, au pied de la côte de la Vierge, à prendre dans le vieux chemin coté D. 11, pour y construire une petite maison en bois afin de pouvoir s'y loger avec sa femme et ses six enfants, dont deux sont imbéciles

Du 2 juin, à Marie-Françoise Gérard, veuve de François-Nicolas Dumont, vivant conseiller au bailliage royal d'Épinal, fille unique et héritière de Claude Gérard et de Barbe-Antoinette de Blaye, son épouse : — à Marie-Anne Fresse, veuve de Joseph Thomas, environ 11 omées, à prendre dans l'ancien chemin d'Olima, à l'extrémité du territoire d'Épinal, cote 129 et 12[illegible]

Du 24 mai, à Jean-François Calin, marchand, 4 jours 1 omée 15 verges de terrain, la route de Mirecourt au midi, plusieurs particuliers au nord, aboutissant sur le finage d'Uxegney à l'occident, coté n 12.

Du 7 juin, à Quirin-Joseph Maigrat, aubergiste, d'un petit terrain contenant environ 1 omée 1/2, de forme triangulaire, le chemin d'Uriménil à l'orient, le chemin séparatif des bans d'Épinal et d'Uxegney au midi, le pré du sieur Billaut et le terrain dudit Maigrat à l'occident.

Du 5 mai, à Nicolas Temporé, 4 jours de terre, à prendre dans la passée qui règne depuis la ferme de Laufromont, longe toute cette côte, descend à la basse de la Quarante-Semaines et traverse les corvées entre les terres de l'abbesse à l'orient, Dominique Voyaux et Joseph Hugues à l'occident et au nord et Nicolas Aubry au midi;

Du 17 mai, à Joseph Gérard, 4 jours 1/2 de terrain, à prendre au canton du dessous de St-Antoine, entre la rivière et la route de Remiremont, jusqu'à la croix du bord de ladite route, coté D. 12.

Du 5 mai, à Jean-Baptiste Perrin et Étienne Collenel, d'une pièce de terre contenant 16 jours dans la tranchée de Docelles, coté &, 11, Jean-François Pitois à l'orient, ledit Jean-Baptiste Perrin au midi et la passée au nord ; — du même jour, à Jean-Charles Tihay, cultivateur à la Baudenotte, deux terrains, le premier de 5 omées, au Saut-le-Cerf, le long du chemin d'Épinal à Dogneville, coté G., et le second de 5 omées à prendre dans un ravin, entre le Saulcy et le chemin de Dognevillle ; — du même jour, à Romaric Bonnard, d'un terrain contenant 2 jours, le Champ de Mars au nord, le suppliant au midi, le chemin de Notre-Dame de Consolation et

la rivière à l'occident à la condition qu'il supportera les eaux du chemin de la Vierge.

Du 28 avril, à Nicolas Berthelot, d'un terrain usuaire, de la longueur de 70 toises, sur 5 de largeur, restant des 27 jours portés au procès verbal de reconnaissance des usuaires, sous la cote S. 12, dans la passée de Grandrupt.

Du 24 avril, à Georges Dorin, cultivateur à la cense du Randeaudron au Saut-le-Cerf, 15 jours 4 omées de terre, au canton dit des Genièvres, coté O. 2, lequel terrain fait enfoncement dans la forêt et donne sur les pâquis de Dogneville, et de 13 omées restant des cinq jours au canton appelé le Saut-le-Cerf, coté 9, 2, joignant l'héritage du suppliant par le bas, le chemin de Dogneville par le haut, à charge d'y laisser un passage pour les bestiaux et d'y construire une maison de cultivateur.

Du 28 avril, à François-Xavier Collinet de la Salle, écuyer, seigneur de Frémifontaine et autres lieux, demeurant à Épinal, propriétaire de la terre de Failloux située sur le finage de Jeuxey, de plusieurs terrains, aboutissant à sa terre, le premier contenant 3 omées 1/2, lieudit sur le chemin de Failloux, ledit chemin d'un bout, le pré de l'étang Dame-Prince d'une part et l'acensement fait à Pierre Guillemont d'autre part ; le deuxième, au même canton, ledit pré de l'étang Dame-Prince d'une part et le chemin du fief de Failloux d'autre ; — à Jean-Nicolas Jeandidier, une demi omée de terrain, lieudit à la Louvière, près du chemin de la Louvière à la Consolation à l'occident et celui qui va vers les corvées à l'orient.

Du 30 mars, à Joseph Mareine, 15 omées de terrain,

faisant le restant de l'ancien chemin de Deyvillers, compris sous les cotes A. 4 et B. 4.

Du 1er avril, à Jean-Pascal Garnier, 4 jours de terrain situés au revers méridional de la côte du château, les héritiers Adrian à l'occident, le chemin d'une part, l'usuaire de ville au dessous et la passée à l'orient, à charge de laisser un passage.

Du 3 avril, à Jean-Nicolas Poirot, deux jours de terrain à prendre dans les 10 jours 3 omées aboutissant à l'orient, sur l'usuaire coté S. 5, fixé à une fontaine appartenant à la ville, terminé au midi par le terrain coté 85, ledit canton désigné sur le procès-verbal de reconnaissance des usuaires sous la cote A. 11, à charge de passage ; — à Jean Barbier, deux jours de terre, à prendre dans le même canton, à charge de passage, et 3 omées 9 verges d'anticipation sur l'usuaire, au bout de la passée de Grandrupt.

Du 11 avril, à François Petot, maréchal, 3 omées de terrain, à prendre au canton des Estaches joignant sa propriété, la passée de Jeuxey et de la Tuilerie à l'orient ; à Claude Jacquot, 1 omée 15 toises au même canton ; — à Nicolas Petot, 1 omée 15 toises, au même canton; 1 omée 1/2 au canton dit la Blanche-Croix, la route de Rambervillers d'un bout, et la passée longeant les terres de la Commanderie de l'autre ; 4 omées en deux parties, la première au dessous de la côte de St-Michel, entre la route de Rambervillers d'une part et Petot d'autre et d'un bout, et de l'autre bout par le chemin qui monte à St-Michel, la seconde partie située à côté de l'autre ; — à Nicolas Grandvalet, cultivateur à Damas-devant-Dompaire, 1 omée 4 toises de terrain, à prendre au canton dit des Estaches, au bout et à l'orient de son terrain ; — à Nicolas

Petot, laboureur à Jeuxey, 2 omées 21 verges au bout et à l'orient de son terrain, au canton des Estaches; 3 omées au canton des Champs Piquants, entre son terrain, et la passée et 1 omée 1/2 au même canton, au bout d'un autre champ qui lui appartient ; — à Charles Florentin, 1 omée 12 toises, au canton des Estaches. Tous ces acensements sont faits à charge de passage.

Du 10 septembre 1785, à Marie-Louise-Victoire, comtesse le Bacle d'Argenteuil, abbesse de l'Insigne chapitre de l'église St-Goëry, toutes les terres usuaires qui ont été reconnus comme anticipations au canton de Laufromont, entourant la métairie de Laufromont, appartenant à l'abbesse dudit chapitre.

Du 12 janvier 1787, à Roc-Amable de Montigny, chevalier de St-Louis, et Marie-Magdelaine-Elisabeth Bioux, son épouse, d'un terrain contenant 9 omées, situé sur le revers de la côte du château d'Épinal, entre le chemin du dessous et le château du dessus, provenant d'un acensement passé, au profit de leur auteur par la ville d'Épinal, le 25 avril 1736, sur lequel terrain on a construit une maison qui a été vendue par acte passé par devant Maître Peudefer, notaire à Épinal, le 20 mai 1769, à Antoinette La Rogue, veuve du sieur Abraham Bioux, vivant lieutenant de dragons, mère de ladite Elisabeth Bioux.

Du 26 février 1787, à Victor-Paul Coster, conseiller du roi, avocat au bailliage d'Épinal, le subrogeant au droit de Edme André, dit la Chapelle, pour ce qui concerne les arrêts de la Chambre des comptes des 24 mai 1782 et 19 juillet 1783, par lesquels ledit Edme a obtenu, à titre d'acensement, 40 jours de terrain d'une seule pièce, situé dans les bois d'Épinal, dits la Mouche, le pré Masson d'un bout, l'usuaire acensé à Jean Henri d'autre

Par contrat du 1er juillet 1786, passé par devant Maître Denis, notaire à Épinal, ledit Edme a subrogé dans ses droits Marguerite-Thérèse et Anne-Marguerite, ses deux filles. En vertu d'une sentence rendue au bailliage d'Épinal, le 9 décembre 1786, ledit Coster et sa femme sont subrogés aux droits des dites filles de Edme André, et en vertu de cet acte de subrogation, ledit Coster et son épouse sont subrogés aux droits dudit Edme André.

Baux : de la ferme des langues de bœufs et de vaches et des planches qui flottent sur la Moselle ; de celles de l'imposition et de l'entrée des vins, eaux-de-vie et bières ; de l'imposition des viandes de boucherie. — Chômage des moulins.

États des sommes dues pour le logement des officiers du régiment de Noailles-Dragons. Ces officiers sont : le prince de Foix, mestre de camp, commandant ; le chevalier de Puységur, mestre de camp, commandant en second ; le marquis d'Isle, lieutenant-colonel ; le chevalier de Salvert, major ; de Champcenetz, capitaine de remplacement ; de Royel et Alexis Duhautoy, sous-lieutenants de remplacement.

Traité pour le curage des fossés de division des coupes.

Procès-verbal de réception de la toiture des casernes.

Comptes de la fabrique des années 1785-1786 où l'on trouve : 310 liv. pour avoir démonté le Melchisédec de la paroisse, blanchi et remonté toutes les pierres qui le composent ; 330 liv. pour la fourniture et la façon d'une robe au bedeau.

Contre-compte contenant 19 feuillets, papier.

CC. 280. (Registre.) — 17 feuillets et 96 pièces, papier.

1788. — *Compte rendu par Antoine Dieudonné Loyal, échevin-trésorier de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

5,929 liv. au curé de Docelles, pour remboursement de plusieurs capitaux.

181 liv. pour pain distribué aux pauvres le jour de la St-Louis.

327 liv. à Joseph Jacquot, pour les réparations par lui faites à la caserne de la maréchaussée.

8,190 liv au sieur Roger, pour réparations faites au quartier de cavalerie.

195 liv. pour vins présentés à M. le marquis de Choiseul et à l'intendant, savoir : 16 bouteilles de champagne mousseux, 16 du Clos Vougeot, 6 de Vosne, 4 de Malaga, 6 de Chambertin, 6 de Richebourg et 4 d'Espagne.

Total des recettes : 41,732 liv. 19 sous 9 d.

Total des dépenses : 38,820 liv. 19 sous.

ACENSEMENTS, ADJUDICATIONS, TRAITÉS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES.

Bail de la ferme des halles.

Adjudication de la carrière de Rasimont.

État des cens anciens dûs à la ville d'Épinal, le 11 novembre de chaque année, et des acensements faits en vertu des décrets des 11 juillet 1735 et 22 janvier 1765.

Acensements : du 1er juin 1787, à Jean François Pitois, de 3 jours de terre situés dans la tranchée de Docelles, coté &, 11, le pré Saussure à l'occident, appartenant audit Pitois, la forêt communale au midi, Jacques Després à l'orient, et la passée de Docelles au nord.

Du 15 juillet 1787, à Charles-Joseph Bruillard, avocat, propriétaire de la métairie dite le pré le Serpent, de plusieurs pièces de terre aboutissant sur sa dite métairie, la première à côté du chemin Jean Grandgeorge, voisins du terrain coté X. 5. contenant 5 omées ; la deuxième et la troisième au canton de Rasimont, formant le restant, en triangle, du terrain coté E. 5, acensé aux sieurs Loyal et Demarne, lequel restant contient 1 jour 5 omées et la quatrième contenant 5 jours, au même canton, coté E. 5, entre le bois et le terrain acensé audit Demarne.

Du 11 octobre, à Nicolas Dubois, cultivateur à Préfoisse, d'un terrain de deux jours, coté E. 5, à prendre sur la crête de la côte de Rasimont entre celui acensé à Bruillard, avocat, au nord, la forêt à l'orient, le pré de Préfoisse au midi et Claude-Sébastien Demarne à l'occident, à charge de passage ; — du même jour, à Jacques-Philippe Pétronin, un petit terrain contenant 1 omée, coté A., la rivière à l'occident, l'usuaire à l'orient et au midi, et le passage qui descend à la rivière au nord, à charge de passage ; du même jour, à Joseph Jacquemin, de Bénifontaine, de plusieurs pièces d'usuaires, la première contenant 3 jours 5 omées dans la tranchée de Docelles, à prendre au bout des 5 jours acensés à Sébastien Renneson, le chemin d'une part et la forêt communale d'autre; 2 jours à prendre au dessus des carrières de Rasimont, le sieur Loyal d'une part, le dit Jacquemin d'autre, et 1 jour 5 omées à prendre au bout de ceux acensés audit Jacquemin dans la tranchée de Docelles.

Du 14 janvier 1788, à Nicolas Vitu, le subrogeant aux droits de Jean-François Vitu, son père, pour les 10 jours de terre à prendre dans une pièce de 30 jours, acensé par un arrêt de la Chambre du 6 août 1783, située dans

la tranchée de Docelles, et d'un autre terrain contenant 6 jours 4 omées à prendre dans une pièce contenant 20 jours, située au même lieu, près du chemin de la Baffe.

Du 17 mars, à Charles-Emmanuel Billot, échevin, d'un terrain contenant 4 omées, au Saut-le-Cerf, coté K., le chemin à l'orient, au midi et à l'occident, et ledit Billot au nord.

Du 3 mars, à Joseph de Launoy, seigneur en partie de Bouxières, receveur particulier des finances, à Épinal, d'un terrain contenant 2 omées, au Saut-le-Cerf, entre le chemin et la propriété du dit de Launoy.

Baux : pour l'enlèvement des boues et de la ferme des droits de place les jours de foires et de marchés.

Délibérations relatives au droit de langues en faveur de M. de Bassompierre, en sa qualité de bailli d'Épinal et au remboursement de l'emprunt fait au curé de Docelles.

Procès-verbal de réception des ouvrages faits aux casernes ; devis et adjudication de ces travaux.

Contre-compte contenant 17 feuillets, papier.

CC. 281. (Registre.) — 34 feuillets et 100 pièces, papier.

1789. — *Compte rendu par Antoine-Dieudonné Loyal, échevin-trésorier de la ville d'Épinal.*

DÉPENSES

232 liv. à Clever, fermier du droit de vente, pour indemnité à lui accordée lors de l'abandon dudit droit par le chapitre.

1,573 liv. pour construction de plusieurs ponts.

2,740 liv. au sieur Roger, pour le dernier payement des ouvrages faits aux casernes.

Total des recettes : 35,470 liv. 14 sous 10 d.

Total des dépenses : 27,522 liv. 15 sous 1 d.

ACENSEMENTS, ADJUDICATIONS, BAUX, MÉMOIRES ET QUITTANCES

Bail des moulins. États des grains moulus.

Acensensements du 20 février 1789, à Adolphe Pem, tonnelier, d'un jour de terre situé au Champ-du-Pin, coté D. 12, le chemin allant à la blanchisserie au nord, ladite blanchisserie à l'orient et ledit Pem au midi.

Du 23 janvier, subrogeant Claude Jacquot, au bénéfice du contrat d'acensement du 19 août 1785, fait à Sébastien Greninguère, d'un terrain contenant 3 jours 1 omée au canton de Laufromont, coté S. 6, et au bénéfice d'un autre acte d'acensement du 26 août 1786, pour un terrain de 9 jours 7 omées, coté H. 5.

Du 19 août à Nicolas Dubois, cultivateur à Préfoisse, d'un terrain contenant 11 omées situé dans la passée nommée Hoyfosse, faisant partie de celui coté G. 5, voisin de celui acensé à Jean Fratrel, et d'un autre, contenant 1 jour, à Rasimont, faisant partie de celui coté F. 6.

Du 7 août 1787, à Elisabeth-Charlotte, comtesse de Gourcy, abbesse de l'Insigne chapitre St-Goëry d'Épinal, des terrains usuaires coté 66, 70, 72, 75, 77, 80 et 84, joignant sa métairie de Laufromont

Du 6 mai 1789, à Dominique Demangel, cultivateur à Charmois-devant-Bruyères, le subrogeant aux droits de Nicolas Thiébault, charbonnier, demeurant à la tranchée de Docelles, lieudit à la Folie Finot, sur 6 jours de terre coté &, 11, à prendre dans les 20 jours 1 omée acensés audit Nicolas Thiébault, les 21 novembre 1783 et 5 octobre 1785.

Du 24 juillet 1789, à Nicolas Poirot, sergent de ville, le subrogeant aux droits d'Alexis Poirot, son père, pour

la moitié de 3 jours 8 omées de terrain, situé à la Basse-Mougin, provenant de l'acensement à lui fait par l'Hôtel-de-Ville d'Épinal, le 21 avril 1769.

Du 31 mai 1790, à Étienne Richard, charpentier, à la tranchée de Docelles et Marie-Jeanne Vitu, sa femme, les subrogeant aux droits de François Vitu, pour 13 jours 5 omées de terre situés dans la tranchée de Docelles, entre le chemin et la forêt, le chemin de la Basse d'un bout et François Pitois d'autre, et une autre pièce contenant 2 jours, située au même lieu, la tranchée au midi, la forêt de l'autre côté, Boulay d'un bout et Nicolas Thiébault d'autre, et en outre une petite maisonnette entre Jacques Deprés et François Pitois. Ces terres proviennent audit Jean-François Vitu par arrêt de la Chambre, du 6 août 1783.

Du 19 mai 1790, subrogeant Jean-Joseph Gérard, maître potier, au droit de Jacques-Philippe Pétronin, pour 1 omée 8 toises de terrain, lieudit au gravot du Tripot, coté A., provenant audit Pétronin d'un acte d'acensement du 11 octobre 1787.

Adjudication pour la reconstruction d'un pont sur la côte de Bruyères, et autres travaux.

Lettre de M. Roussel, demeurant à Paris, tendant à obtenir une somme quelconque de la ville d'Épinal, pour plusieurs mémoires qu'il a faits et présentés au Ministère dans l'intérêt de la ville.

État des piques ou hallebardes fournies à la milice bourgeoise d'Épinal (102 à 3 liv. pièce), et 21 liv. d'un cachet pour le corps, aux armes de la garde citoyenne.

Requêtes du fermier des moulins, pour obtenir une indemnité en raison des eaux qui ont entraîné la digue et les ponts de communication de la Moselle.

CC. 282. (Liasses.) — 82 pièces, papier.

1464-1483. — *Pièces à l'appui des comptes des gouverneurs de la ville.*

1464. — Mémoire de Gérard Warnier, pour frais faits chez lui par Monseigneur d'Alby et son valet ; le messager de Neufchâtel, le clerc-juré, etc.

Listes de ceux qui furent au bois le mercredi de Pâques et le samedi de la fête de St-Remy.

Note de plusieurs menus frais dans laquelle on remarque : 2 bl. pour fourniture d'un cornet en fer blanc, pour mesurer la poudre des bombardes.

1469. — Frais faits pour la fontaine de Rualménil

États de ceux qui sont allés chercher du bois les jours de la St-Pierre et de la St-Jacques, pour la coiffe de la tour du Petit-Pont.

État de la recette des habitants du ban d'Épinal.

1470. — Reçus donnés par Robert de Bugnécourt, clerc-juré d'Épinal, aux gouverneurs de la ville, de la somme de 30 liv. 16 g. pour liv. que les bourgeois, manans et habitants doivent à S. A. tous les ans à la St-Martin.

Note de Pierre Antoine, serrurier, pour refondre la grosse serpentine de fer, rompue au siège de Châtel, mis des anneaux aux mesures de blé et d'avoine, posé des crampons pour accrocher les échelles de la ville et des clous aux portes de la Fontaine et de Rualménil, ferré la grosse serpentine d'airain.

État de ceux qui ont amené des bois par corvée, pour le Grand-Pont.

Mémoire du cordier pour fourniture de cordes pour lier la bombarde conduite au siège de Châtel.

État des frais faits par les envoyés de la ville à Nancy.

Travaux à la fontaine Rualménil

Logement de 294 chevaux chez 70 bourgeois d'Épinal.

Frais faits à l'hôtel de Humbelot, par les arbalétriers, couleuvriniers et autres, en revenant du siège de Châtel et de devant Charmes.

État des 41 qui sont allés au siège d'Allemagne ; — Étienne de Vaudéville prête une voiture pour mener l'artillerie, et Jean Saterez une charrette. On verse 5 fr. 11 g. 4 d. au chapelier pour 41 chapeaux à 7 bl. l'un.

1471. — Reçu de Robert de Bugnécourt, clerc-juré d'Épinal, de la somme de 30 liv. 16 g. monnaie de Lorraine pour liv., que les bourgeois doivent chaque année au terme de la St-Remy.

États de ceux qui sont allés au bois pour le Grand-Pont et autres ouvrages, les jours de la St-Pierre et St-Paul, de Pâques, le vendredi de la Translation de St-Goëry, etc.

1472. — Noms de ceux qui ont sonné le samedi et le dimanche, à l'occasion de la mort du duc de Lorraine.

États de ceux qui sont allés au bois pour le pont-levis du Grand-Moulin.

1473. — Reçu de Robert de Bugnécourt, etc.

État des frais du ban pour la chasse.

Réparation à la barre de devant le jardin du maître d'école, au guichet de la porte d'Ambrail, au vaxel des arbalétriers et au guichet de la porte d'Arches.

Dépense faite en poursuivant les 450 francs que la ville prête à Monseigneur.

État de ceux qui sont allés au bois pour la porte d'Arches et celle du Petit-Pont, et pour les fontaines.

1474. — Mémoire de cordes fournies à l'artillerie pour aller au siège devant Conflans.

Noms des charretiers qui ont amené des bois et des perches pour faire la serpentine. — Réparation aux serpentines et au veuglaire de derrière le château, etc.

État de ceux du ban qui ont amené du bois pour la ville.

1475-1476. — Reçu 30 liv. de M. Warnesson Genoy, clerc-juré d'Épinal.

Mémoire de Nicolas le Barbier, pour fourniture de gros traits, pendant que Monseigneur de Bourgogne tenait le siège devant la ville.

État du pain délivré par François, par ordre du clerc-juré, à l'arrivée de Notre Seigneur Caudener, du jeudi 19 janvier au vendredi de la semaine suivante, soit 1,742 pains dont le prix est de 28 fr. 2 g. 1 d. Il délivre encore au capitaine du château du pain pour 4 fr. et 6,500 michettes délivrées au maître charrier, qui ont coûté 24 fr.

Reçus de Desiderius, maître charrier du duc de Lorraine, et de 12 charrées de pain de Didier Ravelz, curé de Domptail.

État des blés fournis pour le siège de Darney.

1477. — Reçu de 30 fr. de Warnesson Genoy, etc.

Perte de la ville sur la paie de l'argent que les taverniers eurent pour les Picards.

États de ceux qui sont allés chercher des bois pour les ponts et les fontaines.

1478 1479. — Reçus : de Warnesson Genoy, clerc-juré, etc. ; — de Antoine Waron, receveur-général de Lorraine, de la somme de 500 fr. 12 g. pour franc, imposée aux habitants d'Épinal comme aide, pour aider le duc de Lorraine ; — de Parisot Maistrot, secrétaire dudit duc, de la somme de six florins d'or du Rhin, pour son salaire des lettres d'appointement entre les bourgeois de la ville et les bouchers.

États de ceux qui sont allés aux bois pour réparer le

pont-levis de la porte de la Fontaine et les barres de la porte d'Ambrail.

1482-1483. — Reçu de Warnesson Genoy, clerc-juré et receveur d'Épinal, des 30 liv. que la ville doit tous les ans à S. A.

CC. 283. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1494-1522. — *Pièces à l'appui des comptes des gouverneurs de la ville.*

1494. — Mémoire de Pierre-Antoine, serrurier, qui a fait deux grands liens, etc , pour lever le Petit Pont et autres ouvrages à la porte d'Ambrail.

État des pains fournis par la ville, pendant neuf semaines.

1495. — Reçus de Ferry Druet, receveur et clerc-juré d'Épinal, pour la redevance de 30 liv.

Reçu de Georges des Moynes, receveur général de Lorraine, de 60 florins d'or du Rhin, pour l'aide.

États de ceux qui sont allés aux bois chercher des tuyaux pour la fontaine Rualménil, des platons pour la porte d'Arches et la tour Bazoilles, et autres bois pour les maisons de la ville.

Mémoires d'ouvriers serruriers.

1496. — Reçu de 30 liv. de Ferry Druet, etc.

État de ceux qui sont allés aux bois la semaine de la St-Remy.

1498. — Noms des hommes qui reviennent de l'armée de Bourgogne.

Reçu de Georges des Moynes, 480 fr. de Lorraine, pour l'aide octroyé à la reine de Sicile par les États, d'un florin par conduit. On verse ensuite 120 fr. pour l'entier payement dudit aide.

États de ceux qui sont allés chercher des bois pour la ville, et mémoires de serruriers.

1499. — Reçu de 40 fr. 12 g. pour franc, de la taille de St-Remy.

1500. — États de ceux qui sont allés chercher des bois et des pierres pour les tours de la porte d'Arches et des platons pour le Grand-Pont.

Mémoires de serruriers

1507. — Dépenses faites par les commissaires, les receveur et contrôleur de Lorraine, savoir : 13 fr. 11 g. 6 d. pour repas chez Nicolas Moingey, 1 g. pour du papier, 3 fr 4 g. pour 32 quartes de vin de Bourgogne, 12 fr. pour une moite blanche donnée à Monseigneur de Lorraine, etc.

État de ceux qui sont allés aux bois et mémoire du serrurier.

1510-1511. — Reçu de Parisot de la Croix, receveur d'Épinal, de 40 fr. pour la taille de St-Remy.

Mémoires du cordier et du serrurier.

1513. — Reçu de Parisot de La Croix, etc.

État de ceux qui sont allés chercher de la pierre pour réparer le mur du Grand Gravot.

Mémoire de Claudon, orfèvre, pour réparer le bassin, les deux flacons et « lagnières » données au duc de Lorraine.

Mémoires de cordier et de serrurier.

1514. — Reçu de Parisot de La Croix, etc.

Dépenses faites par les commissaires en demandant l'aide le 3 octobre, le dimanche et le lundi, savoir : 3 g. pour 12 pains, 5 g. pour 5 quartes de vin, 6 g. pour la moitié d'un mouton, 2 g. pour 5 poulets, 20 deniers pour une livre de lard, 10 g. pour 4 pièces de porc, etc.

États de ceux qui sont allés au bois pour refaire le Petit-Pont. Mémoire du serrurier.

1515-1516. — Reçu de Parisot de La Croix, etc.

Dépenses faites par les habitants du ban et de la ville en allant au devant de l'ennemi, savoir : 29 g. pour le dîner du bailli et de plusieurs de la ville; 5 fr. pour trois mesures de vin ; 10 g. pour 20 pains blancs à 2 bl. l'un ; 6 bl. pour porter une lettre à Bruyères ; 35 g. pour un dîner en revenant de vers l'ennemi, et 3 g. à celui qui conduisait les bagages sur le chariot de la ville.

Dépenses faites par les commissaires le dernier août, en faisant l'assignal, savoir : 3 g. pour 4 douzaines d'œufs, etc.

Reçu de Antoine Druet, tabellion, de 12 g. pour aller à Girancourt et à Adoncourt, chercher les chevaux de carosse d'Épinal.

Mémoires du serrurier, dans lesquels on trouve : que l'on fait deux grandes potences pour les deux filles St-Goëry de la porte de la Fontaine, pour mettre des cierges ; 30 broches et un crampon pour la porte La Chatte, etc.

État de ceux qui sont allés à la pierre pour refaire le mur des fossés de la porte d'Ambrail.

1517. — Mémoire payé à Jacquot Grosdolz, pour fournitures faites à Colin Robin, sa femme et ses enfants, et à Humbelot, sa femme et ses enfants, atteints de la peste.

États de ceux qui sont allés chercher des bois pour la tuilerie. — État des tuiles reçues par la ville et location de la tuilerie pour trois ans, moyennant 6,000 tuiles plates.

Mémoires du cordier et des maréchaux.

1518. — Reçu de Parisot de La Croix, receveur d'Épinal, etc.

Mémoires des serruriers.

État des charretiers qui sont allés au bois pour le moulin de la ville, et de ceux qui y sont allés chercher des platons pour les ponts.

1519. — Reçu de Parisot de La Croix, etc.

Mémoires du cordier, du maréchal et du serrurier.

État de ceux qui ont amené des pierres pour construire la maison dessus là fontaine St-Goëry.

1520. — Reçu de Parisot de La Croix, etc

Mémoires du cordier et du serrurier.

États de ceux qui sont allés aux bois et à la pierre pour les besoins de la ville.

Liste de ceux qui ne peuvent pas payer la rançon.

1521. — Reçu de Parisot de La Croix, des 40 fr. que la ville doit tous les ans à S. A. et de 600 fr. monnaie de Lorraine, pour l'aide imposé à la ville. — Liste de ceux qui ne peuvent payer ledit aide.

Mémoires du cordier et du serrurier.

1522. — Reçu de Parisot de La Croix, 30 liv. de la taille et 400 fr. pour l'aide.

État de ce qui a été donné, la semaine de la Décolation de St-Jean-Baptiste, à la femme du bailli, alors en couche de son fils Charles, savoir : 2 pièces de toile, 20 fr. un virelin de vin, du poisson, du gibier, etc.

États de ceux qui sont allés aux bois, pour les besoins de la ville et du bailli.

CC. 284. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1523-1549 — *Pièces à l'appui des comptes des gouverneurs de la ville.*

1523. — Reçu : de Parisot de La Croix, 30 liv. 16 g. pour liv., pour la taille ; — de Georges des Moynes, receveur général de Lorraine, de 300 fr., 12 g. pour franc, donnés au duc, pour l'aide imposé par les États.

Location de la tuilerie à Viriot Vaudrequin, pour 10 ans, à charge d'y construire une chambre suffisante pour loger un tuilier et sa famille, et de donner à la ville 2,500 tuiles par mois.

Mémoires du cordier et du serrurier.

1525. — Reçu de Parisot de La Croix et de Didier Bertrand, trésorier général des finances de S. A., de 600 fr., comme don gratuit accordé au duc pour l'aider.

Mémoires du cordier, du serrurier et du maréchal.

1526-1527. — Reçu de 40 fr. de Parisot de La Croix, etc.

Mémoires du serrurier, du maréchal et du cordier.

1529-1531. — Reçu de 40 fr. de Oudellot Andreu, receveur d'Épinal, pour la taille.

Mémoires du cordier, du fontainier et du serrurier.

1532. — Reçu de Oudellot Andreu, receveur, etc.

Mémoire du cordier où l'on trouve : une paire de traits, une livre, 4 licols pour 6 bl., 14 toises de cordeaux pour 3 bl.

Mémoires de serruriers, où l'on remarque : Pour des houes, de 3 g. à 10 bl. selon la grosseur ; pour recharger 13 pointes de marteaux de moulin, 13 g. ; rebattage de 634 pointes de marteaux de maçon.

1533. — Reçu de Oudellot, Andreu, receveur, 40 fr., etc.

Mémoires de serruriers et de maréchaux.

1535. — Reçu dudit Oudellot, de 40 fr.

Mémoires de serruriers dans lesquels on trouve : le ferrage d'un grand bâteau et de deux petits, pour passer la Moselle en attendant que l'on reconstruise les ponts enlevés par les eaux.

1536. — Reçu de Oudellot, Andreu, de 40 fr., etc.

Mémoires de serruriers dans lesquels on trouve : 4 fr. pour réparation de 16 arquebuses à crochet ; 2 fr. pour réparer deux fauconneaux a chevalet ; 18 g. pour rhabiller quatre arquebuses ; 21 g. pour avoir remonté le grand fauconneau de dessus le Petit Pont, etc.; 6 bl. pour une clef à la fontaine de Rualménil ; 6 g. pour déferrer et referrer le pont-levis de la porte d'Arches ; 45 g. pour 120 liv. de crampons pour mettre entre les pierres de l'arche du Grand-Pont : 3 fr. 8 g. pour les quatre goulots mis à la fontaine de Rualménil.

1537-1538. — Reçu de Oudellot, Andreu, 40 fr. pour la taille.

Mémoires de serruriers. Dans un on trouve 4 fr. 8 g. pour travaux faits à la tour du Petit-Pont, soit pour soutenir le *fournel*, les galeries et au pavillon qui est sur la toiture.

1539. — Reçu de Mengin Tachet, receveur d'Épinal, 40 fr. pour la taille.

Mémoires de serruriers où l'on trouve : 9 g. pour une clenche à la fontaine Bernard, vers la porte du Grand Moulin, et 3 g. pour réparer le goulot ; confection de crampons pour l'arche du Petit-Pont : réparation au pont-levis de la porte du Grand-Moulin.

Mémoires du cordier.

1541-1542. — Reçu de Mengin Tachet, des 40 fr. de la taille.

État des chevaux et bœufs pris dans le bois de la Gerson et à Margonte, le lendemain de la Ste-Catherine, appartenant aux habitants d'Archettes, de Mossoux, de Jeuxey et de Deyvillers.

Une ques de papier à la licorne coûte 1 gr.

Mémoire du serrurier : réparation de la serrure de la porte Michiel, et au pont-levis de la porte de la Fontaine ; confection de loquets pour enfermer les échelles sous la halle ; réparation à la fontaine du Poiron, on y pose quatre goulots ainsi qu'à celle de Rualménil.

Mémoire du cordier.

1543. — Mémoire du serrurier où l'on trouve : 3 g. pour deux crampons, pour porter les échelles de la ville, près de chez Jean Gircourt : réparation au fer des deux bannières placées sur la tour du Grand-Moulin : ferrage de deux grandes armoires placées dans la salle de la Maison de Ville, pour y mettre des arquebuses à crochet : ouvrages pour la fournaise destinée à fondre les cloches de l'église et celle du château : ferrage de deux huges qui sont placées sous l'autel St-Bernard : réparation à la chaîne de la porte de la Magdelaine.

1546. — Reçu de Mengin Tachet, des 40 fr. de la taille.

Mémoires de serruriers où l'on trouve : la pose d'un poteau à la Maison de Ville pour y mettre un falot : ferrage de la porte par où l'on monte sur les murailles d'Ambrail, pour aller derrière le château : pose de verroux à la porte de la loge du guet derrière ledit château ; réparation à la fontaine de la porte d'Ambrail : pose de deux chaînes pour tenir ouverte la porte La Chatte : confection d'un

éveilli de fars au rond de l'étang de la porte de la Fontaine, près de la fontaine de la Pucelle ; réparation à la fontaine Bernard ; pose de la cloche du château ; 15 g. pour ferrer cinq peaux de hye pour la vanne du moulin de la ville ; réparation à l'horloge de la tour du Petit-Pont.

Mémoire du cordier.

1547. — Reçu de Nicolas Durand, receveur et clerc-juré d'Épinal, des 40 fr. pour la taille.

Mémoires de serruriers : pose d'une serrure à la porte de la pelle, des fontaines de la porte d'Ambrail et du Poiron ; réparations aux bassins de la fontaine St-Goëry et de Rualménil ; confection d'un arbre pour tourner le moule de la cloche ; établissement de la fournaise pour refondre ladite cloche, le mardi vigile de St-Mathieu ; 1 g. pour une clef pour le noquet (cadenas) de dessous la halle pour enfermer les échelles.

Mémoire du cordier.

1548. — Reçu de Nicolas Durand, des 40 fr. pour la taille.

Mémoires de serruriers, savoir : réparation à la garniture de la serrure de la poterne de la tour Aubert ; confection de crampons pour lier les pierres du moulin de la ville et du battant ; 22 fr. pour ferrage de cinq boutiques sous les halles, etc.

4 g. 2 d. pour dépenses faites par Claudot Muniez et Antoine Jénin, en allant à Châtel pour connaître le jour de l'arrivée de la Duchesse de Lorraine à Épinal.

15 fr. 11 g. 8 d. pour dépenses faites par Jean Rallart et ledit Antoine Jénin, en allant à Lunéville, porter une requête contre Jean Barbier.

1549. — Reçus de Jean Bourlier, receveur d'Épinal,

pour les 40 fr. de la taille et de 3 fr. 6 g. pour la moitié des amendes forestières.

Mémoires de serruriers constatant que l'on travaille au battant de la poure d'espicerie.

Mémoire du cordier.

CC. 285. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1550-1586. — *Pièces à l'appui des comptes des gouverneurs de la ville.*

1550. — Reçu de Jean Borrelier, receveur d'Épinal, des 40 fr. de la taille.

État de la dépense des 16 commissaires arrivés pour lever l'aide ordinaire le 21 septembre, savoir : 12 g. pour 48 pains, 3 fr. pour 12 pots de vins, 5 g. pour pâté, 3 g. pour des trippes, 6 g. pour du cochon, 12 g. pour 2 chapons, 8 g. pour du bœuf, 15 g. pour deux quartiers de mouton, 9 g. pour un quartier de veau, 8 g. pour deux perdrix, 5 g. pour un levraut, 5 g. pour pigeon, 6 g. pour des poules, 9 g. pour merles et grives, 12 g. pour gelée, 4 g. pour tartes et 6 g. pour fruits. Les quatre gouverneurs de la ville dînent avec eux. Ce repas coûte 15 fr. 4 g. pour 20 personnes.

Mémoire pour la réparation de la grosse horloge de la ville, cinq écus d'or.

Mémoires de serruriers : 6 bl. pour une clef et regarnir le noquet de la petite fontaine du bout du faubourg d'Ambrail ; réparation à la fontaine de Rualménil.

Mémoires du cordier.

1551. — Reçu de Jean Borrelier, des 40 fr. de la taille.

État des dépens faits chez l'hôtelier par le procureur général, ses deux serviteurs et deux chevaux, le lundi 7 avril jusqu'au mercredi, soit 9 fr. et par le receveur de

Charmes, le chevalier de Mitatte, leurs messagers et trois chevaux le lundi 27 avril jusqu'au mercredi, soit 8 fr. Ils viennent pour instruire le procès de la Voivre.

Réparation : à l'horloge et aux cadrans ; à la fontaine de Rualménil, à la fontaine Bernard et à celle du Poitabais (porte Aubert) ; ferrage : de la porte de la maison des bons malades, à la Magdelaine ; du pont-levis de la porte d'Arches et de celle d'Ambrail.

Confection d'un *panousia*, au dessus du moine de la Grande Fontaine de Rualménil.

3 g. pour une clef mise à un noquet et deux crampons, pour mettre à la grosse heuge, derrière St-Goëry.

1553. – Reçu de Jean Bourlier, receveur, des 40 fr. dûs pour la taille de St-Remy.

Mémoires de serrurier où l'on troure : 7 g. pour ferrer la porte du cimetière St-Remy ; 9 g. pour ferrer celle du Poux ; 3 sols pour une clef avec la serrure à la porte de la porterie, près du moulin de la ville ; 18 g. pour réparer l'horloge de Rualménil ; 4 liv. pour 4 goulots mis à la fontaine du Poiron et 2 sols pour une pinte de limaille de fer employée à faire du ciment pour lesdits goulots ; 2 sols pour réparer la serrure de la fausse porte de la Grande-Voie.

18 d. pour faire une clef au cadenas de la prison située au dessous de la tour du Petit-Pont.

3 g. pour deux charpagnes de charbon pour le banquet de la ville.

4 sols pour deux clefs aux portes dn dessus du clocher, où on monte pour les signaux.

45 fr. 7 g. 2 d. pour les pauvres gens morts et ceux qui ne peuvent payer pour la rançon générale.

1554. — Reçus de Jean Bourlier, receveur d'Épinal, etc.

État de ceux qui ne peuvent payer ce qu'ils doivent à la ville.

Mémoires du plombier et du cloutier ; la livre de plomb vaut 5 blancs.

Mémoires des serruriers, constatant : que l'on a réparé la serrure de la porte Mathieu, située au bout du faubourg de la porte de la Fontaine ; pose d'une serrure avec une chaîne et une broche pour fermer la *exannoire* du xay fait à Bellefontaine ; réparation à l'horloge de la ville et au pignon où se trouve la montre, sur l'église ; réparation à celle du Rualménil.

1555. — Reçus : de Jean Bourlier, des 40 fr. pour la taille, et du receveur de Charmes de 10 écus soleil, acompte sur le différent avec les habitants de Dogneville au sujet de la Voivre.

Procès-verbal contre deux hommes de la Baffe trouvés coupant du bois dans les forêts de la ville.

État de la dépense faite par le bailli en sollicitant les affaires de la ville, à Nancy, pour un repas offert et ainsi composé : un gigot de mouton, 6 sols, un chapon, 6 g., des saucisses, 3 g., du pain, 2 sols, un pot de vin, 5 sols, etc.

Le bailli paye ensuite 3 g. pour son souper du même jour, 6 g. pour son dîner et son souper du vendredi, 3 g. pour son dîner du samedi. Il paie 5 sols pour un fardeau de foin, 3 sols pour un de paille, et 1 fr. pour deux bichets d'avoine,

Mémoires du cordier et du serrurier.

1556. — Location pour trois ans du Gravot des toiles. Les locataires, au nombre de 12, s'engagent à blanchir la toile à 10 bl. la pièce, et de verser chaque année 60 fr. à la ville ; ils prêtent serment de bien exercer leur charge.

Mémoires de serruriers où l'on trouve, 1 fr. pour poser un treillis en fer sur le conduit qui passe derrière les maisons de la haulte-rue, etc.

État des frais faits en cherchant les limites de La Voivre.

Mémoire de la dépense faite par le bailli, montant à 57 fr.

État de ceux qui sont allés chercher des bois et des pierres, pour la fontaine du Petit-Rualménil et autres ouvrages.

1557. — Reçu de René Bazoille, receveur et amodiateur de la recette d'Épinal, des 40 fr. de la taille de St-Remy.

Mémoires de serruriers et du cordier.

1558. — Reçu de René Bazoille, etc.

Déclaration des écritures que Claudin Grandmaire a faites pour la ville, savoir : une requête à M. de Vaudémont, demandant la réduction d'un teston par conduit ; copie de l'ordonnance du grand Gruyer, pour la vente de 200 arpents de bois ; copie de l'assignation contre les habitants de Dogneville ; d'une missive adressée à Nancy, au sujet du droit de pâturage dans les forêts du ban d'Uxegney ; pour une missive adressée au greffier de Charmes demandant les titres de La Voivre ; copie sur parchemin de la requête et du décret concernant les procédures extraordinaires ; copie de plusieurs lettres du procès avec les habitants de Dogneville au sujet de la Voivre ; lettre concernant les usuaires de ville ; copie de la surrogation du procureur général pour le procès de Deyvillers ; copie des chartes de confirmation accordées par les princes aux habitants d'Épinal ; copie de la procu-

ration du duc Jean à son fils Nicolas, pour recevoir la capitulation des quatre officiers de la ville d'Épinal, et la prendre en son nom ; copie de la clause du testament de Jaicquot Catherine, portant donation de deux resaux de blé au profit des pauvres.

Déclaration de ses voyages, savoir : à Châtel, pour communiquer les écritures du procès contre ceux de Deyvillers à M. de Haddegney ; pour plusieurs voyages au sujet du procès de La Voivre et pour visiter tous les papiers de la ville avec un gouverneur.

Reçu de Claude de Sircourt, hôtelier à l'enseigne St-Martin à Nancy, pour repas pris chez lui par Goëry Gravisset, d'Épinal.

Reçu de Richard, commis greffier, pour frais payés au sujet du procès de La Voivre.

État de la dépense faite par les commissaires et leurs serviteurs chez Gérard Remy, de Charmes.

Mémoires d'ouvriers.

1559. — Reçu de René Bazoille, des 40 fr. de la taille, et de Richard, commis greffier de Charmes, pour le procès de La Voivre.

Mémoire de Claude Gravisset, marchand de fer, savoir : 4 bandes de fer pesant 192 livres, pour mettre sur les auges de la fontaine du Poiron, à 5 fr. 3 g. le cent ; 2 livres 1/2 de plomb en lingot, à 2 sols la livre ; 400 clous à 10 sols le mille, 24 clous de grenier pour 10 d.; 2 feuilles de fer-blanc à 2 sols la feuille.

Mémoires de serrurier, où l'on trouve la réparation de la hye pour refaire la vanne.

1560. — Reçu de Claude Grandmaire, tabellion, fermier du domaine de la ville d'Épinal, des 40 fr. pour la taille.

Mémoire des écritures faites par Jean Bagnerel, pour la ville, savoir : copie d'un article extrait des droits et franchises de la ville ; d'un extrait de l'instrument pris sur deux femmes soupçonnées atteintes de la lèpre et de 21 copies adressées à ceux à qui on a défendu l'entrée des tavernes.

Mémoire du marchand de fer, pour fourniture de fer, fonte, plomb, clous, etc.

Mémoires du serrurier et du cordier.

1561. — Mémoires du serrurier.

1569. — État des écritures faites pour la ville, par Jacques Claude, tabellion, savoir : Lettre adressée au comte de Salm, au sujet des gens de guerre qui voulaient entrer à Épinal avec passeport de M. Daumalles ; les rôles des portiers à qui il est ordonné de faire le tour des bourgeois ; lettres écrites au comte de Salm et au bailli d'Épinal, au sujet des gens de guerre du duc de Nemours; autre lettre écrite au bailli, lorsque les gens de guerre sont à Golbey ; écrire le rôle et la quittance de la Landfride ; l'acte des barbiers pour le fait de Goëry Demange et l'envoyer à Toul ; une lettre adressée à St-Nicolas, pour le fait des étalages ; une autre demandant la confirmation des chartes de la ville; une troisième en parchemin, concernant l'amodiation des terres de la Magdelaine à Nicolas Chaudeaux ; une quatrième requête contre le nouveau contrôleur ; les rôles de l'aide accordé aux États.

Mémoires du serrurier où l'on trouve : 1 sol pour 4 crampons employés à tenir les galeries des maisons de la Chemeselle ; 18 g. pour crampons employés à tenir l'auge de la fontaine Benay.

1573. — Dépenses faites par Jean Peuchot et Jean Bagnerel, gouverneurs de la ville, en allant, séjournant

et revenant de Nancy, pour présenter une requête à S. A. tendant à obtenir la remise de l'aide général du terme de Noël.

État de la dépense faite pour la réparation de la maison des écoles de la ville.

Mémoires des réparations faites aux arquebuses, au moulin de la ville, au Petit-Pont et à la porte du faubourg de Remiremont.

Mémoire du cordier.

1575-1576. — État des écritures faites par Jean Rebouchier, clerc-juré d'Épinal.

Mémoires du serrurier et du cordier.

1581. — État de frais d'un voyage à Nancy, par Goëry Viriot, le 10 septembre, pour les affaires de la ville.

1586. — Mémoire du serrurier.

État des dépenses faites par Nicolas Colignon, allant à Nancy, à la journée contre Claudon Pierrot, Demenge Jacques et Claudon Vincent, le 9 mars 1586, et pour présenter une requête tendant à obtenir quittance des 25 conduits.

CC. 286. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1645-1646. — *Mémoire signé par M. de Montesson, bailli et gouverneur des ville et château d'Épinal, de 17 planches de sapin, à raison de 9 g. l'une, pour enfermer les cheminées de la salle du château, pour tenir la chaleur du fourneau et faire une invention pour la fumée.*

Mémoire de l'ouvrage de serrurerie fait au château pour ledit baron de Montesson.

Valeur de différentes pièces, savoir :

60 réaux valent 396 fr., 2 nobles à la rose, 46 fr., 2 angelots, 28 fr., 4 écus sols, 44 fr., 9 pistoles d'Espagne, 189 fr., 14 pistoles d'Italie, 287 fr., 11 écus sols, 121 fr., 1 ducaton de Gênes, 8 fr.

Mémoire du linge acheté, pour présenter à M. de La Ferté, au mois d'octobre 1645, savoir : 36 serviettes fines, pour 87 fr., six nappes et 60 serviettes, 200 fr.

État du bois fourni au logement du lieutenant-colonel, soit 54 voitures dans 39 jours

Reçus : de 50 fr. pour l'intérêt de trois ans, d'un capital de 500 fr. dû par la ville aux héritiers de Jacob Henry. Ceux-ci se contentent de ces 50 fr. en raison de la « pauvreté et miseres regnantes empeschantes de ne pouvoir satisfaire comme l'on voudroit bien ». De 7 fr. 6 g. pour le louage du cheval de M. Ballon, pour le service du roi et remis entre les mains du sieur de La Noue, conduisant un parti de soldats jusqu'à Lunéville, commandé pour aller en Allemagne, etc.

Estimation du cheval de Daniel Guerin, prêté au clerc-juré pour aller à Nancy. Ce cheval estimé à 170 fr. n'en vaut plus que 70.

Réclamation de Noël Ballon qui a prêté son cheval à M. de Vitellis pour aller à Ville-sur-Illon, au sujet des affaires de Fontenoy, lequel cheval revint blessé

État des frais faits par Jean Sauvage en allant à Nancy, en février 1646, d'où il a rapporté une ordonnance touchant les contributions et rations à fournir aux troupes en quartier en Lorraine et Barrois.

Le même y retourne sur la fin de mars et rapporte un ordre à tous les habitants et contribuables au régiment

de Nouveau-Roze, de payer leur cote-part des 59 rations 1/2 à la décharge des habitants de Bruyères.

État des frais faits chez Didier Pecatte, pour logement de cavaliers du régiment de Nouveau-Roze, qui arrive en quartier d'hiver à Épinal, et du commissaire des guerres avec 4 cavaliers.

Reçus de M. de Vitellis.

Mémoires d'ouvriers et fournisseurs.

Mémoire de la dépense faite en allant à Nancy, par le prévôt et deux bourgeois, pour empêcher la foule des troupes dont la ville est menacée.

Signature de M. de Berupt.

Déclaration des réparations marchandées au recouvreur, savoir : à la Maison de Ville, à la tour du Trésor, à la maison du Tripot, à la tour du Petit-Pont, à la porte Michiel et à la porte La Chatte.

CC. 287. (Registre.) — 181 feuillets papier.

1771-1773. — *Rôles de la subvention des ponts et chaussées, de la maréchaussée et autres contributions sur la ville d'Épinal, imposée sur les bourgeois cotisables, montant à* 15,594 *liv. pour l'année* 1771.

Les nobles et exempts qui résident à Épinal sont au nombre de 125. La population de la ville est de 1,574 chefs de ménage, 21 chanoinesses, 18 prêtres, 10 professeurs au collège, 10 Minimes, 22 Capucins, 32 Annonciades, 44 Religieuses de la Congrégation de N. D., 6 sœurs d'hôpital, 2 ermites, 2,687 communiants, et 1,555 enfants non communiants ; 85 bûcherons dans les bois, 1 juif fournisseur des fourrages, 450 militaires du régiment de mestre de camp général, ce qui fait un total de 6,507 habitants.

En 1770, il y a eu 287 baptêmes, 34 mariages et 225 décès dont 151 enfants.

En 1772, le rôle de la subvention est de 23,318 liv. 16 sous 6 d. et en 1773, de 20,184 liv. 10 sous.

Au 30 décembre 1771, la population est ainsi répartie : 20 chanoinesses, 32 nobles, 24 prêtres, 72 exempts par leur emploi, 975 cotisables, 24 invalides, 495 pauvres non cotisables, 36 bûcherons, 16 religieux, 2 ermites, 83 religieuses, 2,450 femmes, enfants, pensionnaires et communiants, 374 domestiques et 1,650 enfants non communiants. Total : 6,254 habitants.

CC. 288. (Registre). — 281 feuillets, papier.

1774-1777. — *Rôles de la subvention des ponts et chaussées et autres impositions.*

En 1774, le rôle est de 22,821 liv. 8 sous ; en 1775, de 21,200 liv, en 1776, de 20,450 liv. et en 1777, de 20,125 liv.

Modèle pour la confection des rôles. Sont inscrits en premier lieu, les laboureurs, les manœuvres de première, seconde et troisième classe, les fils majeurs, les veuves, les entrants, les contribuables aux ponts et chaussées seulement, les nouveaux mariés, les bâtissants, les sortants, les nobles et exempts, les insolvables les morts et les incendiés, puis les fugitifs.

CC. 289. (Registre.) — 251 feuillets, papier.

1778-1780. — *Rôles de la subvention, pour les ponts et chaussées, maréchaussée et autres impositions.*

En 1778, le rôle est de 21,878 liv. 18 sous ; en 1779, de 20,040 liv. 2 sous 7 d. et en 1780, de 20,956 liv.

17 sous 11 d. Les 30 ouvriers de la faïencerie sont exempts de la subvention.

Le montant desdits rôles est réparti ainsi qu'il suit : pour l'année 1779, 9,156 liv. 12 sous 3 d. pour la subvention ; 179 liv. pour pertes de bestiaux ; 10,294 liv. 16 sous pour les ponts et chaussées ; 256 liv. pour les non-valeurs de 1778 ; 3 liv. pour droit de quittance ; 18 liv. pour les peines des assoyeurs, 6 sous pour le port du mandement ; 1 liv pour publication des rôles ; 18 liv. pour papier timbré et 78 liv 1 sou, pour expéditions et copies desdits rôles ; 4 liv. aux sergents de ville pour sonner, le jour des impositions, et 30 liv. 8 sous pour excédent de rôle.

CC. 290. (Registre.) — 259 feuillets, papier.

1781-1783. — *Rôles de la subvention des ponts et chaussées, maréchaussée, taille d'exploitation sur la ville, contenant les noms, surnoms, qualités et professions de tous les bourgeois cotisables, tant en subvention que taille d'exploitation, suivant la visite faite par les assoyeurs, choisis à la pluralité des voix des contribuables.*

Le rôle de 1781, est de 19,300 liv., celui de 1782, de 20,526 liv. 1 sou 1 d. et celui de 1783 de 20,253 liv. 9 sous 7 d.

En 1783, il y a 1,051 cotisables, 13 ecclésiastiques, 13 exempts en qualité de gagistes, 30 invalides, 27 employés à la faïencerie, 5 employés, 449 insolvables, 4 incendiés.

CC. 291. (Registre.) — 258 feuillets, papier.

1784-1786. — *Rôles de la subvention pour les ponts et chaussées, maréchaussée et autres impositions de la ville d'Épinal.*

Le rôle de 1884 est de 20,444 liv. 6 sous 11 d.; celui de 1785, de 20,424 liv. 10 sous 10 d., et celui de 1786, de 20,446 liv. 9 sous 6 d.

En 1785, il y a 1,095 cotisables, 11 ecclésiastiques, 71 nobles, 14 gagistes, 26 invalides, 13 miliciens établis, 27 ouvriers à la faïencerie, 6 employés de ferme et 535 insolvables. — L'abonnement des maisons est de 62 liv. 16 sous, celui des héritages, de 2,713 liv. 3 sous, et celui de l'industrie de 376 liv., auxquelles sommes il faut ajouter à la subvention. — Requête des assoyeurs de la ville d'Épinal, à la Chambre des comptes, tendant à faire fixer l'abonnement de MM. Le Bon, propriétaires de la manufacture de faïence d'Épinal à 300 liv., tant pour eux que pour leurs ouvriers, et que le sieur Mougeot, gendre de l'un d'eux soit cotisé à part. Réponse des assoyeurs aux motifs de défense donnés par les sieurs Le Bon.

CC. 292. (Registre.) — 354 feuillets, papier.

1788-1790. — *Rôles de la subvention pour les ponts et chaussées, maréchaussée et autres impositions.*

Le rôle de 1788 est de 20,250 liv. 5 sous 7 d.; en 1788, de 19,990 liv. 4 sous 7 d., et celui de 1779 de 19,734 liv. 6 sous 6 d. — Le rôle supplémentaire est de 2,570 liv. 14 sous; celui de 1790 de 20,596 liv. 19 sous 3 d.

En 1789 il y a 1,040 cotisables, 13 ecclésiastiques,

72 exempts comme nobles et officiers, 19 gagistes, 25 invalides, 19 miliciens, 27 ouvriers de la faïencerie, 6 employés de ferme et 479 insolvables.

CC. 293. (Registre.) — 60 feuillets, papier

1766-1787. — *Compte des collecteurs des chemins à la charge de la ville.*

Pavage du faubourg des Capucins et du faubourg de la Faïencerie. — Entretien de la route de Remiremont. — Travaux aux chemins de Laufromont et à la ruelle champ Grandgeorge. — Conduite de 180 tombereaux de sable dans les excavations du cimetière, ensuite de l'enlèvement des tombes, afin d'empêcher la contagion, attendu que plusieurs cercueils sont à découvert, et qu'il en sort une odeur fétide.

CC. 294. (Registre.) — 83 feuillets et 14 pièces, papier.

1717-1790. — *Entrée et imposition des vins.*

Conditions sous lesquelles la ferme de l'entrée des vins est louée : l'adjudicataire doit donner aussitôt après son adjudication, une bonne caution et faire ses payements par mois ; il ne peut prétendre à aucune diminution ni réduction du prix de son adjudication pour quelques causes, prétextes et accidents se soit, ni céder, en tout ou en partie, à un autre, sans le consentement de l'Hôtel-de-Ville ; il perçoit un fr. barrois sur chaque mesure de vin d'Allemagne qui entre dans la ville et les faubourgs ; 4 fr. pour chaque pièce ou muid de vin de France et de pays, et 6 fr. par virly (6 mesures). Il ne peut exiger aucune autre chose sous peine de punition ; il ne perçoit rien sur le vin des étapes ni sur celui qui se consomme

dans la maison du bailli, chez les Jésuites, les Minimes, les Capucins et les religieuses de la Congrégation de N. D., à moins qu'il ne soit acheté à Épinal. Les bourgeois qui ont du vin venant de leur crû, ne payent pas le droit d'entrée pour celui consommé chez eux, mais le payent pour celui qu'ils vendent en gros ou en détail. Il est loisible à ceux qui amènent du vin de le laisser sans l'encaver pendant 48 heures, et aux étrangers, de le laisser pendant le même temps sur les voitures, avant de payer le droit d'entrée. Et s'il arrive que l'on fasse sortir les dits vins avant les 48 heures, ils doivent en avertir le fermier à peine de payer le droit. Avant de le sortir, le fermier est libre de percer le tonneau pour s'assurer si c'est le même vin qui est entré. Si quelqu'un se trouve en fraude, il paye 25 fr. d'amende pour chaque pièce de vin, moitié à la ville et l'autre au fermier, et en plus tous les frais de poursuite. Celui qui vend du vin dans la ville, les faubourgs et sur tout le territoire, doit payer l'entrée. S'il arrive quelques difficultés au sujet de ladite ferme, elles doivent être portées par devant les chef de la police et les conseillers de l'Hôtel-de-Ville. Les francs vins qui sont de 2 g. par franc, sont réglés avant chaque adjudication et payés dans la quinzaine au plus tard, pour ensuite être distribués à qui de droit.

En 1717, cette ferme est laissée pour 6,150 fr., en 1718, pour 4,200 fr., en 1721, pour 6,000 fr., en 1724, pour 5,600 fr., en 1727, pour 4,800 fr., en 1730, pour 5,325 fr., en 1735, pour 5,400 fr., en 1738, pour 4,500 fr., en 1739, pour 2,350 liv., en 1741, pour 7,700 fr., en 1744, pour 2,600 liv., en 1747, pour 3,400 liv., en 1750, pour 3,450 liv., en 1753, pour 3,200 liv., en 1756, pour 3,000 liv., en 1760, pour 3,100 liv., en 1766, pour 3,500 liv.,

en 1769, pour 3,826 liv. 13 sous, en 1772, pour 3,935 liv., en 1775, pour 4,440 liv., en 1778, pour 4,631 liv., en 1781, pour 5,131 liv., en 1784, pour 6,200 liv., en 1787, pour 5,150 liv., et en 1790, pour 5,775 liv.

Conditions de la ferme de l'imposition des vins qui se vendent en détail.

L'adjudicataire doit donner une bonne caution et payer en douze termes, entre les mains du receveur de la ville; il ne lui est fait aucune modération ni diminution pour quelle cause ce puisse être, pas même en cas de guerre ; il ne peut relaisser sa ferme, en tout ou en partie, sans le consentement de l'Hôtel-de-Ville. Il doit payer 18 gros aux taxateurs à chaque visite faite dans les caves des aubergistes et débitants, à charge auxdits taxateurs de tenir le rôle exact de tous les vins taxés ; il doit aussi 18 g. au maître « metteux » à charge à lui de tenir le rôle exact des vins, cidres et bières encavés. Il est loisible à l'adjudicataire de visiter les caves quand bon lui semble, afin de s'assurer s'il ne se commet point d'abus et il a le droit de cacheter les bandes. Il perçoit un fr. par mesure vendue en détail ; le muid contient 4 mesures, le virly, 6 mesures, la botte entière, 8 mesures, et la feuillette de vin d'Arbois, 2 mesures 1/2. Si un aubergiste vend du vin en gros, il doit en informer le fermier sous peine d'une amende de 10 fr. la première fois, 20 fr. la deuxième, et 40 fr. la troisième, moitié au fermier et l'autre à l'hôpital. Si un aubergiste est convaincu d'avoir débité quelques tonneaux en fraude, il est condamné à une amende de 20 fr., le tiers au rapporteur et les deux autres tiers à qui de droit, et en outre, condamné à une pareille amende envers le fermier, pour avoir voulu frauder ses intérêts. Celui qui est reconnu vendre du vin en détail, sans

l'avoir préalablement fait taxer par l'un des taxateurs ordinaires, est condamné à une amende de 10 fr. par pièce vendue sans taxe, pour la première fois, le double pour la seconde, et d'une peine plus grande en cas de récidive.

Les taxateurs sont obligés de se transporter tous les samedis, et non autre jour, à moins qu'ils n'en soient requis, dans les caves pour taxer les vins indiqués par les débitants. S'il arrive quelques difficultés au sujet de ladite ferme, elles sont réglées par les officiers de l'Hôtel-de Ville.

En 1717, cette ferme est laissée pour la somme de 7,800 fr., en 1721, pour 10,800 fr., en 1724, pour 10,800 fr., en 1727, pour 10,150 fr., en 1730, pour 12,800 fr., en 1733, pour 13,850 fr., en 1736, pour 11,000 fr., en 1739., pour 6,000 liv., en 1741, pour 7,700 liv., en 1743, pour 7,000 liv., en 1744, pour 6,050 liv., en 1750, pour 6,800 liv., en 1753, pour 6,400 liv., en 1756, pour 6,500 liv., en 1760, pour 5,150 liv., en 1766, pour 6,700 liv., en 1769, pour 6,720 liv., en 1772, pour 7,064 liv., en 1775, pour 7,710 liv., en 1778, pour 8,024 liv., en 1781, pour 8,600 liv., en 1784, pour 9,600 liv., en 1787, pour 8,400 liv., et en 1790, pour 8,350 liv.

CC. 293. (Registre.) — 32 feuillets et 7 pièces, papier.

118-1790. — *Octrois sur l'eau-de-vie, la bière et le cidre. Conditions sous lesquelles la ferme de ce droit est laissée.*

L'adjudicataire doit fournir une bonne caution et payer par douzième, ainsi que les francs vins, à raison de cinq pour cent ; il ne peut prétendre à aucune diminution ni

indemnité pour quelque prétexte ou accident ce puisse être, pas même lorsqu'on défend l'usage du cidre pour le bien public; il ne peut sous louer ladite ferme, en tout ou en partie, sans le consentement des officiers de l'Hôtel-de-Ville ; en cas où ledit adjudicataire et sa caution deviendraient insolvables, il sera procédé à une nouvelle adjudication à leur folle-enchère.

Toutes les personnes résidant sur le territoire d'Épinal, à la réserve du censier de St-Oger et de la métairie de Montplaisir, doivent payer le droit de ladite ferme qui est de 2 fr. par mesure d'eau-de-vie, et 6 g. par mesure de bière et cidre vendue en détail. L'adjudicataire ne perçoit rien du maître de la poste aux chevaux, à cause de la franchise dont jouissent tous les maîtres de poste.

Cette ferme est laissée en 1718 pour une somme de 400 fr., en 1721, pour 500 fr., en 1724, pour 670 fr., en 1726, pour 650 fr., en 1729, pour 660 fr., en 1732, pour 540 fr., en 1739, pour 350 liv., en 1741, pour 325 liv., en 1744, pour 460 liv., en 1747, pour 625 liv., en 1750, pour 380 liv., en 1753, pour 380 liv., en 1756, pour 465 liv., en 1760, pour 410 liv., en 1766, pour 600 liv., en 1769, pour 816 liv., en 1772, pour 746 liv., en 1775, pour 1,020 liv., en 1778, pour 836 liv., en 1781, pour 766 liv., en 1784, pour 792 liv., en 1787, pour 993 liv., et en 1790, pour 1,000 liv.

CC. 296. (Registre.) — 42 feuillets et 6 pièces, papier.

1717-1790. — *Encavage des vins ou meux et tonneux. Conditions sous lesquelles cette ferme est laissée.*

Tarif des droits dûs au fermier de l'encavage des vins et charges auxquelles il est attenu.

Tous les bourgeois de la ville et des faubourgs sont obligés de faire décharger et encaver leurs vins par le fermier de l'encavage, ses commis ou préposés, sous peine de 10 fr. d'amende, outre le droit qui est de 14 bl. par chariot et 7 bl. par charrette.

La perception se fait de la manière suivante : muid au dessous de 6 mesures, 1 s. pour le décharger, 1 s. pour l'encaver, 1 s. 6 d. pour le tirer de la cave, 1 s. 6 d. pour le mettre sur le chariot, et 2 s. pour le transporter d'un chariot à un autre ; les tonneaux de 6 mesures jusqu'à 10, 2 s. pour le décharger, 5 s. pour l'encaver, 5 s. pour le tirer de la cave, 5 s. pour le mettre sur le chariot, et 6 s. pour le transporter d'uu chariot à un autre ; les tonneaux depuis 10 mesures et au dessus, 12 s. pour les décharger, 12 s. pour l'encaver, 15 s. pour le tirer de la cave, 15 s. pour le mettre sur le chariot et 15 s. pour le trausporter d'un chariot à un autre.

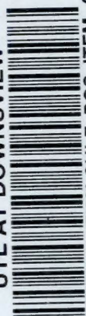
L'adjudicataire est tenu : 1° de décharger les vins aussitôt après en avoir été averti par le vendeur ou par l'acheteur (même jusqu'à 10 heures du soir); d'en donner avis au fermier de l'entrée et de l'imposition des vins, pour y être présent s'il le juge à propos, et même de lui en donner un état signé de lui ou de ses préposés, au plus tard 24 heures après.

2° de mettre en cave, sur maxé, ou autres choses préparées, tous les vins encavés et desquels il est responsable en cas d'avarie, par sa faute ou négligence. Il est loisible aux bourgeois de faire conduire et encaver par qui et comme ils le jugeront à propos, les vins qui ont déjà été encavés à Épinal.

Cette ferme est laissée en 1717 pour la somme de 184 fr., en 1721, pour 410 fr., en 1724, pour 365 fr., en 1727,

pour 425 fr., en 1730, pour 452 fr., en 1733, pour 740 fr., en 1739, pour 355 liv., en 1742, pour 300 liv., en 1744, pour 355 liv., en 1747, pour 505 liv., en 1753, pour 505 liv., en 1756, pour 350 liv., en 1759, pour 500 liv., en 1762, pour 500 liv., en 1764, pour 500 liv., en 1767, pour 486 liv., en 1770, pour 310 liv., en 1774, pour 331 liv., en 1778, pour 525 liv., en 1781, pour 830 liv., en 1784, pour 980 liv., en 1787, pour 583 liv., et en 1790, pour 766 liv.

FIN DE LA SÉRIE CC.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 23 06 08 010 9